



LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XI

11 JUILLET 1866-6 AOÛT 1866



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

124, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1920

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

JUILLET 1866 (*FIN*).

2950. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN.
(Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 358[1].)

Paris, 11 juillet 1866.

Venez à Paris le plus tôt qu'il vous sera possible pour rendre compte de votre voyage au quartier général[2].

---

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Cette dépêche a été expédiée directement des Tuileries.»

[2] Ce télégramme ne prend toute sa valeur que si on le replace à sa date dans la succession des conversations qui eurent lieu entre l'Empereur et l'Impératrice, Goltz et le prince de Reuss, et qui ont été relatées par Sybel. Après avoir envoyé son télégramme du 8 juillet, Goltz avait eu (le lendemain 9) un entretien avec l'Impératrice, qui ne lui avait pas caché son inquiétude et son irritation à l'égard de la Prusse (SYBEL, t. V, p. 242-243). Le 10 juillet, Reuss arriva à Paris (cf. Benedetti, télégramme, 8 juillet, 11^{h} 25), fut reçu par l'Empereur et par l'Impératrice, et ne parla qu'en termes très généraux des conditions prussiennes. Le soir, il y eut conseil aux Tuileries. Drouyn de Lhuys proposa d'envoyer à Benedetti des instructions très fermes : si la Prusse repoussait les offres de la France, on s'allierait avec l'Autriche. Rouher et le prince Napoléon soutinrent qu'une alliance avec l'Autriche équivaudrait à renier toute la politique impériale. Napoléon reconnut que le système inauguré le 4 juillet n'avait pas donné les résultats attendus, «qu'il reposait sur une illusion»; mais, puisque la Prusse lui demandait des conditions de paix, mieux valait essayer d'abord de s'entendre avec elle (SYBEL, t. V, p. 243-245). Le lendemain, Napoléon eut un long entretien avec Goltz. Goltz avait reçu, dans la matinée, un télégramme de Bismarck qui lui annonçait, pour le 12, l'arrivée d'un courrier porteur des conditions prussiennes, et il avait aussitôt demandé

IMPRIMERIE NATIONALE.

2951. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, 368.)

Péra, 11 juillet 1866, 9h matin.
(Reçu à 3h soir.)

Le Sultan mieux disposé que le Ministre des Affaires étrangères à intervenir lui-même pour hâter la reconnaissance du

une audience à l'Empereur. Avant l'audience, il avait pu causer avec Drouyn de Lhuys et avec le prince Napoléon. Drouyn de Lhuys l'avait pressé d'indiquer les conditions de la Prusse, pour que l'Empereur pût les recommander à l'Autriche; le prince Napoléon lui avait conseillé de modérer ses exigences et lui avait suggéré la formation, sur la rive gauche du Rhin, d'un État indépendant, mais rattaché à la Confédération. (*Ibid.*, p. 245-246.) Goltz a reproduit sa conversation avec l'Empereur dans une longue dépêche qu'a publiée Sybel (p. 246-249). L'Empereur, d'après Goltz, était ébranlé, presque brisé. Il avait indiqué au représentant de la Prusse la surexcitation du pays à l'occasion des énormes succès prussiens; il avait avoué qu'il n'avait pas suffisamment pesé les difficultés de la cession de la Vénétie à l'Italie, qu'il avait commis une lourde faute, que, pour éviter une profonde humiliation devant la France, il pourrait, si la Prusse et l'Italie s'obstinaient dans leur résistance, être contraint à une politique contraire à ses inclinations. Goltz, en annonçant l'arrivée prochaine des conditions, avait répondu que l'armistice n'était possible que si on pouvait compter sur une bonne paix, ce qui serait le cas si Napoléon recommandait à Vienne les conditions demandées par la Prusse. Si l'Autriche les repoussait, on reviendrait à la situation d'avant le 4 juillet, et l'unité de vues entre la France et la Prusse serait rétablie. Puis la conversation avait porté sur la réforme fédérale, l'exclusion de l'Autriche, l'idée proposée par Napoléon d'un double Parlement. Goltz avait donné à Napoléon l'espoir que la Prusse signerait immédiatement l'armistice au cas où il consentirait à recommander à Vienne ses conditions; que, en tout cas, elle discuterait avec lui la transformation de l'Allemagne. Il avait ajouté qu'elle ne repousserait pas de parti pris les propositions que l'Empereur pourrait formuler en faveur de la France pour le rétablissement de l'équilibre, voulant par là amener l'Empereur à s'expliquer sur ses vœux de compensations éventuelles. Mais Napoléon s'était d'abord dérobé, puis avait fait allusion à un coin de territoire près de Landau, tout en déclarant que ces 50,000 habitants ne valaient pas la peine qu'on en parlât. En fin de compte, il avait dit avec une certaine résignation que, après tout, mieux valait que la France renonçât à tout avantage particulier. Goltz apprit par le prince Napoléon que l'entretien avait plutôt satisfait l'Empereur. Sa conclusion, dans sa dépêche, fut que Napoléon III oscillait entre deux politiques contraires, qu'on ne pouvait faire aucun fond sur ses intentions, et qu'il était nécessaire de le ménager, si on ne voulait pas se trouver brusquement en guerre avec la

Prince[1]. M. Ghika part pour Bucarest afin de soumettre le projet d'arrangement à Son Altesse. Il est donc possible que le Prince vienne immédiatement à Constantinople, et, s'il comprend son intérêt, il ne perdra pas une minute. On lui accordera l'hérédité pour sa descendance. L'arrangement se termine par un article équivoque sur lequel Aali Pacha insiste avec opiniâtreté, malgré les réserves sérieuses que j'ai faites. La rédaction de cet article semblerait indiquer la volonté de maintenir, en cas de violation du nouvel acte, le droit à une liberté absolue d'action qu'Aali Pacha a revendiquée dernièrement pour la Porte en dehors de l'opinion des Puissances garantes.

2952. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Copie. Prusse, 358.)

Horitz, 11 juillet 1866, 10h 40 matin.

J'arrive à Pardubitz aujourd'hui mercredi. Le quartier général est depuis hier à Zwittau. Je repars ce soir.

2953. LE COMTE DE RECULOT, MINISTRE À FRANCFORT, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 11 juillet 1866, 1h 45 soir.
(Reçu à 2h 35 soir.)

La Diète de Francfort part ce soir pour Augsbourg. Une indisposition qui me retient au lit me force de retarder mon départ de quelques jours.

France; qu'il serait toujours reconnaissant à la Prusse si elle l'aidait à sortir de la fausse situation où il s'était mis. Émile OLLIVIER (t. VIII, p. 451-453) a resumé la conversation d'après la dépêche publiée par Sybel.

[1] Cf. les télégrammes de Moustier des 30 juin et 5 juillet.

2954. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 11 juillet 1866, 4h 30 soir.

Je vous serais bien reconnaissant si vous ajoutiez quelques explications à votre télégramme d'hier soir[1]. On dit ici que le Prince de Reuss a porté des conditions d'armistice à Paris[2]. La mission de M. Benedetti est-elle aussi ajournée[3]?

2955. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Télégr. Minute à chiffrer. Turquie, 368.)

Paris, 11 juillet 1866, 7h 5.

La liberté d'action que se réserve Aali Pacha n'est pas autre chose que le droit de violer le traité de 1856. Nous ne saurions tolérer cette prétention[4].

2956. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 30.)

Bade, 11 juillet 1866.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

Ce n'est que sur les vives instances de M. d'Edelsheim que je me suis décidé à adresser à Votre Excellence mon télégramme d'hier. Il attache une extrême importance, au point de vue politique, à ce que les Prussiens ne s'emparent pas de Francfort. Au commencement de la guerre, M. de Bismarck ne visait qu'à éta-

(1) Télégramme de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques à Berlin Florence et Vienne.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 8 juillet, et la note 2, p. 364 du tome X.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 9 juillet.

(4) Cf. Moustier, télégramme, 11 juillet.

blir la domination ou l'influence prussienne sur le Nord; aujourd'hui il cherche, à ce que croit M. d'Edelsheim, à étendre sa prépondérance à toute l'Allemagne. La ville de Francfort devant être considérée comme le centre du Sud, on comprend alors l'intérêt que les Prussiens auraient à en prendre possession, de même que les Confédérés doivent de leur côté faire tous leurs efforts pour l'empêcher. Malheureusement le huitième corps ne sera pas assez fort pour opposer un résistance sérieuse, et il n'y a que la conclusion de l'armistice qui puisse arrêter aujourd'hui la marche des Prussiens. M. d'Edelsheim a fortement insisté sur les conséquences politiques qui résulteraient de la réalisation des desseins qu'il prête à M. de Bismarck. Tout le parti unitaire se rallierait à la Prusse, entraînant avec lui la grande masse des indifférents que le succès attire. L'action des Gouvernements du Midi et la cause qu'ils soutiennent s'en trouveraient affaiblis d'autant; ils seraient donc par là complètement à la merci du Cabinet de Berlin. Sans vouloir examiner jusqu'à quel point les suppositions de M. le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement grand-ducal peuvent être exactes, je dois cependant reconnaître que les craintes qu'il exprime au sujet du mouvement de l'opinion en faveur de la Prusse ne sont pas dénuées de fondement. Le parti prussien, qui était si abattu dans le pays, il y a quelques jours, commence à lever la tête et à faire une propagande assez active. Il a inscrit sur son drapeau ces mots magiques : unité de l'Allemagne par la Prusse; pas d'intervention étrangère! Il renvoie ainsi à l'Autriche le reproche que les partisans de cette Puissance avaient formulé contre M. de Bismarck en l'accusant d'avoir fait un pacte avec l'étranger, et conclut des derniers événements que la Prusse seule peut faire la force et la prospérité de l'Allemagne.

Votre Excellence comprendra l'influence qu'un pareil thème, habilement développé, peut exercer sur les esprits.

Cependant le parti démocratique proprement dit n'a pas varié, et il reste fidèle à la haine qu'il a vouée à M. de Bismarck. Il se rencontre sur ce terrain avec le parti conservateur extrême. Tous les deux veulent la continuation de la guerre et repoussent la médiation de la France.

S'il me fallait, Monsieur le Ministre, tirer une conclusion de

tous ces symptômes, je serais assez porté à croire que, s'il y a, au milieu de toutes ces fluctuations et divergences d'opinions, un sentiment capable de rallier à un moment donné la grande majorité des Allemands autour d'un même drapeau, c'est, autant que je puis en juger, et sous la réserve des changements que pourrait amener la marche des événements, la crainte que leur inspire toute intervention active de l'étranger et particulièrement de la France.

2957. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 46.)

Cassel, 11 juillet 1866.
(Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

[Le Comte de Bondy estime que l'intervention de l'Empereur «est appréciée avec confiance et satisfaction par la presse allemande du Midi, et, en général, par toute celle qui défend les intérêts du troisième groupe germanique», et que la presse prussienne ne parviendra pas à la rendre suspecte.

Irritation de la population de l'Électorat contre les Prussiens. — On craint beaucoup que les Prussiens n'occupent Francfort.]

2958. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Bavière, 241, n° 43.)

Munich, 11 juillet 1866.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

[Le Vicomte des Méloizes donne quelques renseignements sur les opérations de l'armée bavaroise dans la région de Kissingen. Il note le découragement du Ministère bavarois. «M. de Pfordten, qui concentre en lui l'action et la responsabilité du Gouvernement, m'a paru lui-même, dans une récente entrevue, sous l'influence du sentiment général, et presque résigné à subir la loi du

vainqueur.» Cette résignation lui est d'ailleurs vivement reprochée.]

En présence de la médiation de l'Empereur, qui fait envisager notre intervention armée comme possible, les dispositions de l'esprit public sont complexes. Les classes populaires, hostiles à la Prusse protestante, s'attachent à l'espoir de notre concours. La même tendance se rencontre dans une partie des classes élevées, où les sympathies autrichiennes font considérer l'alliance française comme la seule voie de salut. Dans les classes moyennes, un sentiment opposé se manifeste. La bourgeoisie allemande, même en Bavière, a toujours eu une inclination pour la Prusse, et, dans ce moment où les succès de cette Puissance flattent l'orgueil germanique, l'intervention de la France apparaît comme un obstacle à ses espérances.

[On annonce l'arrivée d'un corps de seize mille Autrichiens, qui doivent renforcer à Kissingen l'armée bavaroise.]

2959. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du L^t-C^el Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 11 juillet 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin envoie quelques détails nouveaux sur la bataille de Sadowa et sur la tactique des Prussiens, puis sur l'état des esprits à Vienne : «Bref, aujourd'hui il y a une espèce de sauve qui peut; on déménage les valeurs[1]. . . .» On craint que Vienne ne soit occupée par les Prussiens; mais «dans huit jours l'armée d'Italie peut être ici. . . ».]

[1] Cf. Gramont, 10 juillet, n° 85.

2960. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492 [1].)

Paris, 12 juillet 1866, 1h 1/2 soir.

La Prusse subordonne la conclusion d'un armistice à l'acceptation préalable par l'Autriche de certains préliminaires de paix [2]. Nous ne connaissons pas en détail ces préliminaires, mais nous pensons que le principal, celui qui aurait pour conséquence l'armistice, est la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique. Les autres seraient de peu d'importance, et nous ferions tous nos efforts pour les régler de la manière la moins préjudiciable à la Cour de Vienne, ainsi que les clauses ultérieures du traité de paix [3].

Dans les circonstances présentes, l'Empereur pense, d'un côté, que la continuation de la lutte est la ruine complète de l'Autriche, et, de l'autre, Sa Majesté est résolue à ne pas imposer au peuple français les malheurs et les sacrifices de la guerre.

Le Cabinet autrichien doit donc prendre d'urgence un parti sur ce point et nous dire s'il accepte ou non le principe de la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique. Faites-moi connaître sa réponse par le télégraphe.

2961. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 12 juillet 1866, 7h soir.

Je sors de chez l'Empereur [4]. Sa Majesté vous charge d'insister fortement pour que la Cour de Vienne saisisse la seule

[1] Ce télégramme a été partiellement publié dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 70, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 198.

[2] Cf. Gramont, télégramme, 11 juillet.

[3] Cf. p. 2, note 1.

[4] D'après Sybel (t. V, p. 263), Napoléon, de plus en plus impatient de connaître exactement les conditions prussiennes, avait mandé aux Tuileries, dans la journée, le prince de Reuss, et ne lui avait pas caché que la situation devenait intenable.

planche de salut qui lui reste. La continuation de la guerre, dans les circonstances actuelles, est la perte de l'Autriche. L'urgence est extrême. Que l'Empereur François-Joseph se rappelle combien de fois déjà le système d'ajournement lui a été fatal.

2962. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 12 juillet 1866, 1h 1/4 soir.
(Reçu à 2h 1/4 soir.)

La Diète a retardé son départ(1) à la suite de nouvelles plus favorables reçues hier au soir de l'armée bavaroise, qui a contre elle toutes les forces prussiennes disponibles.

2963. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 12 juillet 1866, 3h 50 soir.
(Reçu à 9h 45 soir.)

Le Colonel Schweinitz arrive ce soir à Peterhoff, où se trouve l'Empereur Alexandre. Je retarde l'envoi du courrier, dans la pensée que la mission de cet officier prussien amènera le Gouvernement russe à faire quelque déclaration. La Grande-Duchesse Marie(2) a communiqué la lettre de l'Empereur Napoléon à son frère, qui en a donné connaissance au Prince Gortchakoff. Je verrai demain le Vice-Chancelier, pour lui offrir l'occasion de m'en parler. Le Prince Gortchakoff pense comme vous que la note proposant la dissolution de la Confédération germanique a perdu de son opportunité(3). Une action diplomatique des trois

(1) Cf. Reculot, télégramme, 11 juillet.

(2) Marie-Nicolaïevna, veuve du duc de Leuchtenberg et sœur du tsar Alexandre II.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, télégramme, 6 juillet.

Puissances neutres lui aurait paru suffisante. Il a éloigné l'idée d'un recours aux armes comme ne pouvant être utilement examinée en ce moment [1].

2964. Ch. de Hell, Secrétaire d'Ambassade à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Prusse, 358.)

[Berlin,] 12 juillet 1866, 4h soir.

M. de Thile vient de me dire qu'un feldjäger, qui a mis quarante-deux heures à se rendre du quartier général à la station de Görlitz, a rencontré hier en chemin l'Ambassadeur. Vu l'extrême difficulté des communications, M. Benedetti n'a pu arriver, vraisemblablement, que ce matin auprès du Roi, à Zwittau (Moravie).

2965. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Berlin [2].)

Zwittau, 12 juillet 1866, soir.

J'ai rejoint la nuit dernière à Zwittau en Moravie le quartier général [3], qui a été transporté aujourd'hui à Czernahora, où je l'ai suivi. A mes insistances pour la prompte conclusion d'un armistice, il m'a été objecté que la Prusse ne pouvait s'y prêter qu'à la double condition de l'assentiment de l'Italie et d'une entente avec la France sur les préliminaires de paix, pour lesquels M. le Comte de Goltz a reçu des instructions confidentielles [4].

[1] La dernière phrase de ce télégramme a été citée par F. Charles-Roux (*Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, p. 385).

[2] Ce télégramme fut remis à Gramont par Lefebvre de Béhaine. Gramont l'expédia de Vienne le 14 juillet, à 10h 10 du soir. Il fut reçu à Paris le 16 juillet, à minuit. Il a été partiellement résumé dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 71, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 199.

[3] Cf. Benedetti, télégramme, 11 juillet.

[4] Ces instructions étaient contenues dans une dépêche de Bismarck du 9 juillet, que Goltz reçut le 12 au soir. Cf. Sybel, t. V, p. 257-260, et ci-après p. 31, note 1.

Cependant, pour avoir le temps de connaître la résolution de l'Italie et l'accueil que le Gouvernement de l'Empereur aura fait aux ouvertures de la Prusse, le Roi consent à accepter une abstention d'hostilités pendant trois jours (on a voulu éviter le mot suspension par égard pour l'Italie), pour laquelle j'ai consenti à prêter mon concours. Demain vendredi, il sera donné connaissance de cette proposition aux avant-postes autrichiens par le Premier Secrétaire de l'Ambassade, qui m'a accompagné, et par un officier prussien. Durant ces pourparlers, les Prussiens ne feront aucun mouvement offensif.

L'armée prussienne étant entrée à Brünn, occupant Znaym, j'ai pensé qu'il y avait tout avantage à faciliter un accord qui, suspendant en fait les hostilités pendant six jours, pourrait aider à la conclusion d'un armistice et laisser au Gouvernement de l'Empereur le temps d'aviser.

A moins d'ordres contraires [1], je retournerai à Berlin dès que ma présence ici ne sera plus exigée par l'incident que je vous raconte, quelle que soit l'issue.

2966. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 157 [2].)

Czernahora (Moravie), 12 juillet 1866.
(Cabinet, 19 juillet.)

Voulant me conformer sur le champ aux ordres que Votre Excellence m'avait fait parvenir dans la journée, je suis parti de Berlin le lundi 9 de ce mois pour me rendre au quartier général du Roi de Prusse [3]. Les dernières informations que j'avais p recueillir sur les mouvements de l'armée prussienne me faisaient espérer que j'aurais pu rejoindre le Roi à Pardubitz sur l'Elbe. Je me suis donc dirigé, à travers les convois de blessés, de

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 11 juillet.

(2) Cette dépêche a été analysée par Rothan, qui en a cité quelques passages (*La Politique française en 1866*, p. 246-251), et des extraits en ont été publiés par É. Ollivier (t. VIII, p. 446-451).

(3) Cf. Benedetti, télégramme, 9 juillet, 11h 25 soir.

prisonniers, et d'approvisionnements de toute sorte, qui encombraient les routes et ne laissaient disponibles aucun moyen de transport, vers cette ville, où je suis arrivé, non sans peine, le mercredi 11 à deux heures de l'après-midi[1]. Dès la veille, le Roi avait transporté son quartier général à Hohenmauth, sur la route de Brünn, et l'on supposait qu'il avait dû dans la journée l'établir sur un point plus éloigné, les Autrichiens ne défendant plus aucune position et l'armée prussienne s'avançant toujours sans rencontrer aucun obstacle devant elle. Je continuai ma route; à neuf heures du soir je traversai Hohenmauth, que le Roi avait quitté dans la journée, et, dans la nuit, à une heure du matin, j'entrai à Zwittau, où le Roi s'était arrêté la veille dans la soirée[2]. Un factionnaire m'ayant indiqué le logement de M. de Bismarck, je fus frapper à sa porte. Selon son habitude, le Président du Conseil passait la première partie de sa nuit à rédiger sa correspondance, et il voulut bien me recevoir immédiatement, en m'offrant de partager avec moi et avec le premier Secrétaire de l'Ambassade qui m'accompagnait un petit appartement qu'il occupait dans une maison que le propriétaire avait abandonnée en apprenant l'approche des Prussiens.

M. de Bismarck ne m'attendait pas. Constamment rétablis par les soins des agents de l'administration prussienne, les fils télégraphiques étaient et sont encore constamment coupés en Bohême par des mains inconnues, et des dépêches expédiées de Berlin sont arrêtées aux stations intermédiaires; le Président du Conseil, au moment de mon arrivée, n'avait pas encore reçu celle qui la lui annonçait, et j'avais devancé les courriers partis en même temps que moi. Au moment où je vous écris, les transmissions par le télégraphe demeurent interrompues, et je me trouve par conséquent dans l'impossibilité d'user de cette voie pour communiquer avec Votre Excellence.

J'ai, sans perdre un instant, fait connaître à M. de Bismarck l'objet de mon voyage. Je lui ai représenté que l'Empereur, en déférant au vœu de l'Autriche, avait accepté, dans l'intérêt de la paix, une tâche qui ne pouvait rester en souffrance, et, jugeant utile de faire usage des termes de votre télégramme, j'ajoutai

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 11 juillet.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 12 juillet.

que Sa Majesté se trouvait placée, par les difficultés qu'elle rencontrait, dans une situation dont elle était résolue à sortir honorablement. Le Président du Conseil voulut d'abord me démontrer que notre intervention ne pouvait s'exercer en ce moment qu'au profit de l'Autriche et au préjudice des Cours alliées de Prusse et d'Italie. Ne pouvant plus, après le désastre qu'elle a essuyé devant Kœniggrætz, opposer aucune résistance à l'armée prussienne, l'Autriche, sans appui extérieur, est contrainte, suivant M. de Bismarck, de conclure la paix et d'accepter les ouvertures de la Prusse. Grâce, m'a-t-il dit, à la médiation de la France, elle trouve un appui, sinon un allié; elle s'assure le temps et les moyens de reconstituer son armée, de débattre nos propositions, de les rejeter, et de reprendre les hostilités dans des conditions qui ne seraient plus celles où elle est placée aujourd'hui; les portes de Vienne nous sont ouvertes en ce moment : elles nous seront fermées avant peu, et nous devrons combattre de nouveau, courir les hasards d'une nouvelle bataille, pour reconquérir la position qui nous était acquise depuis notre victoire de Kœniggrætz. Déjà l'Archiduc Albert a pu se mettre en marche avec ses troupes et pourra couvrir la capitale de l'Empire sous peu de jours; le Maréchal Benedek a dirigé sur Olmütz les débris de son armée, et, recevant par les provinces de l'Est les renforts et le matériel qui lui sont nécessaires, il peut, si nous lui en laissons le temps, se trouver prochainement à la tête de forces importantes. C'est ce qu'on a compris et ce qu'on espère à Vienne, et la cession de la Vénétie faite à l'Empereur Napoléon n'a pas d'autre objet; c'est ce qui est également manifeste pour nous, et, bien que notre confiance dans les dispositions bienveillantes de la France n'en soit atteinte à aucun degré, nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter une interposition qui compromet, dans ce qu'ils ont de plus important, les avantages que nous avons obtenus.

J'ai répliqué à M. de Bismarck que le succès des armes prussiennes garantissait au Gouvernement du Roi le triomphe de ses prétentions légitimes : « Si vos exigences, lui ai-je dit, vous sont dictées par un sentiment de modération dont vous ne sauriez trop vous inspirer dans ce moment, si elles sont conciliables avec les intérêts de toutes les Puissances, avec l'équilibre européen, que vous ne pouvez vous abstenir de respecter, la médiation de l'Em-

pereur vous est un gage de l'assentiment de toutes les Cours, et vous recueillerez le fruit de vos victoires sans courir de nouveaux risques, sans une nouvelle effusion de sang; si au contraire vous prétendez tirer des revers de l'Autriche des positions inquiétantes pour d'autres États, l'Empereur vous rend un double service en vous offrant ses bons offices, car vous ne pouvez continuer la guerre et élever si haut vos revendications sans contraindre des Etats dont la neutralité vous est indispensable à en sortir, pour prendre au moins des mesures préventives réclamées par leur propre sécurité. Dans ce cas, la position respective des belligérants risque de se trouver sensiblement modifiée, et c'est une éventualité sur laquelle je me permets d'appeler votre attention.

« Je veux bien supposer, au surplus, que l'Empereur François-Joseph vous abandonne sa capitale; lui aurez-vous arraché la paix? Assurément non, si vous la subordonnez à des conditions qu'il lui serait impossible d'accepter; il se retirera à Presbourg ou à Pesth, et la possession de Vienne sera le plus grave, le plus périlleux des embarras auxquels vous puissiez vous trouver exposés. Obligés d'assurer vos communications avec Berlin, vous serez sur le Danube affaiblis et condamnés à l'immobilité, puisque vous ne pouvez songer à poursuivre les Autrichiens en Hongrie; vos propres frontières resteront ouvertes et sans défense, toutes vos forces se trouvant employées en Autriche ou sur la rive gauche du Mein, et, en refusant à l'Europe les bienfaits de la paix qu'elle réclame énergiquement, vous aurez soulevé contre vous les justes ressentiments de l'opinion publique. » De ces diverses observations, j'ai conclu que la Prusse avait atteint le point culminant de ses succès, celui d'où il lui est aisé, sans faire de plus grands sacrifices, d'obtenir les concessions qu'il lui est permis de réclamer; que tel pouvait ne pas être le sentiment de l'armée, que M. de Bismarck m'avait souvent opposé, ou du peuple prussien, mais qu'il était précisément du devoir du Gouvernement du Roi de se soustraire à une pression regrettable, de prendre en considération l'état réel des choses, et de les juger sans entraînement.

Sans méconnaître la justesse de mon argumentation, M. de Bismarck a maintenu que la médiation de l'Empereur, dans les circonstances où elle s'était produite, avait eu pour premier

effet de relever le courage de l'Autriche. L'Italie, d'ailleurs, refusait son assentiment, et le Baron Ricasoli ne cessait de rappeler à M. d'Usedom les engagements contractés par la Prusse. Il m'assurait que le Roi s'était néanmoins empressé de déférer à l'invitation de l'Empereur, convaincu que les sentiments d'amitié dont Sa Majesté n'avait cessé de lui donner de précieux témoignages ne lui feraient assurément pas défaut dans une occasion aussi solennelle. Le Roi, selon lui, avait donc accepté la médiation de l'Empereur, et, en lui en donnant avis, il avait pris l'engagement de consentir, si l'Italie n'y mettait pas d'obstacle, à une suspension des hostilités, sous certaines conditions dont il avait chargé M. de Goltz de faire connaître les termes à Sa Majesté. Ne se contentant pas de lui transmettre cette double assurance par le télégraphe [1], il avait adressé à l'Empereur une lettre que le Prince de Reuss avait été chargé de porter à Paris [2], et l'Ambassadeur de Prusse avait été mis sans retard en situation de communiquer les clauses sous lesquelles le Roi pensait que l'armistice pouvait être conclu [3]. Le programme de l'Empereur, au dire de M. de Bismarck, se trouvait ainsi rempli quant à présent, pour tout ce qui concernait la Prusse, et le Roi devait nécessairement attendre de connaître l'accueil que l'Empereur ferait à ses ouvertures avant de prendre aucune autre résolution. En rapprochant les dates, M. de Bismarck me faisait d'ailleurs remarquer que, le jour où Votre Excellence me prescrivait de me rendre au quartier général, le Prince de Reuss ne pouvait pas être arrivé à Paris, et que les instructions adressées à M. de Goltz n'avaient dû lui parvenir qu'à une date postérieure, mais qu'au moment où j'insistais pour obtenir la conclusion immédiate d'un armistice, l'Ambassadeur du Roi en discutait certainement les conditions avec Votre Excellence, et qu'il convenait dès lors d'attendre l'issue de cette négociation préliminaire.

Il y avait là, Monsieur le Ministre, une objection de fait à laquelle je n'avais rien à opposer. Je répondis toutefois à M. de Bismarck que, en acceptant son observation, il me paraissait désirable qu'il en fût tenu compte par lui autant que par moi, en ce

(1) Cf. p. 8, note 4.

(2) Cf. p. 1, note 2.

(3) Cf. p. 10, note 4.

sens que le Roi me semblait pouvoir suspendre les mouvements de son armée, dans les positions qu'elle avait conquises, jusqu'au moment où Sa Majesté recevrait de son Ambassadeur à Paris les informations qu'elle en attendait sur ses pourparlers avec le Gouvernement de l'Empereur. Le Président du Conseil me répliqua que cette décision, touchant aux opérations militaires, était du domaine de l'État-Major, et qu'il pouvait uniquement me promettre d'en entretenir le Roi; qu'il s'empresserait, au surplus, de l'informer de mon arrivée, et que je pourrais m'expliquer directement avec Sa Majesté.

Nous nous séparâmes à quatre heures du matin; à dix heures, le Roi me faisait l'honneur de me recevoir. Instruite par M. de Bismarck de l'objet de ma mission, des arguments que j'avais invoqués et de la suggestion que j'avais soumise à son Ministre des Affaires étrangères, Sa Majesté voulut bien s'en entretenir avec moi; mais, en me témoignant le plus vif désir de complaire à l'Empereur, le Roi insista sur les considérations qui l'obligeaient à subordonner la conclusion d'un armistice à des conditions agréées par le médiateur et acceptées par les belligérants, surtout dans un moment où, en consentant à suspendre les hostilités, il devrait renoncer à tirer de la défaite des Autrichiens l'avantage important de les poursuivre en Moravie, avantage qui du reste ne balancera pas, m'a-t-il dit, celui que la médiation assure à l'Autriche en lui permettant de m'opposer ses troupes d'Italie. Je fis observer respectueusement à Sa Majesté que l'Autriche, après la journée de Kœniggrætz, aurait rappelé, dans toutes les hypothèses, son armée du Sud, et que le Roi lui en avait fait une nécessité; que la médiation de l'Empereur n'avait pour objet et ne devait avoir pour effet que de mettre fin à la guerre au moyen d'arrangements acceptables pour toutes les parties. J'indiquai les raisons qui devaient y disposer favorablement la Prusse et que j'avais fait valoir dans mon entretien avec M. de Bismarck. Le Roi ne me contredit pas, quand je pris la liberté de lui faire remarquer que, en portant son armée sur le Danube, il se plaçait, avec toutes ses forces, à des distances qui l'affaibliraient; mais il insista sur l'obligation d'offrir au pays et à l'armée, pour prix de leurs sacrifices, les conditions d'une paix avantageuse, et, comme son Ministre des Affaires étrangères, il me déclara qu'il ne pouvait adhérer

qu'à des préliminaires qui en seraient la garantie. Je répondis au Roi que ces préliminaires demandaient à être discutés, et qu'en premier lieu il fallait en laisser le temps aux intermédiaires chargés de les préparer; il serait donc essentiel, ai-je ajouté, de suspendre les hostilités pendant quelques jours. Le Roi me répliqua que depuis la veille son Chef d'État-Major était à Czernahora, et qu'il devrait conférer avec lui pour avoir une connaissance exacte de la position des différents corps, avant de prendre une détermination. Je me mis à la disposition de Sa Majesté, qui devait, une heure plus tard, se rendre de sa personne dans cette résidence, et, sur son invitation, je suivis le Roi à son nouveau quartier général.

Arrivé à Czernahora à cinq heures de l'après-midi, le Roi tint immédiatement un Conseil sur la terrasse du château où Sa Majesté était descendue. A l'issue de cette réunion, M. de Bismarck m'en communiqua le résultat, en m'annonçant que le Roi consentait à accepter une *abstention* d'hostilités de trois jours, à des conditions dont il me donna connaissance; je priai le Président du Conseil de les formuler dans un document écrit, en lui faisant remarquer qu'elles se référaient à des questions purement stratégiques et que j'étais par conséquent incompétent pour les apprécier, mais qu'elles seraient jugées à Paris et à Vienne comme un indice des véritables intentions du Gouvernement prussien. Sur mes indications, il en modifia quelques détails, après avoir de nouveau pris les ordres du Roi, sans consentir toutefois, comme je le demandai, à prolonger le délai de trois à cinq jours. Il insista d'autre part pour maintenir le mot : *abstention*, le traité qui lie la Prusse à l'Italie ne permettant à aucune des deux parties d'accéder à un armistice ni à une suspension d'armes sans le consentement de l'autre. La note préparée par M. de Bismarck fut donc arrêtée dans la forme dont Votre Excellence trouvera ci-joint une copie.

Sans examiner les termes de cette pièce, je ferai remarquer que les conditions qui y sont énumérées à la charge de l'Autriche me semblent d'autant plus acceptables que l'armée prussienne est en situation de s'assurer dans un délai plus court encore que celui qui est stipulé les avantages qui en résultent pour elle. N'ayant d'ailleurs ni qualité ni pouvoir pour discuter les bases

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'un armistice, qui ont été communiquées au Gouvernement de l'Empereur, dont je dois, dans tous les cas, attendre les instructions, je ne saurais en ce moment me proposer qu'un seul but, celui de gagner du temps pour vous permettre d'exercer utilement votre intervention, et c'est dans cette pensée que j'ai insisté d'abord pour arrêter les mouvements de l'armée prussienne, et accepté ensuite le délai qui m'était offert, quelque court qu'il soit, et qui, s'ajoutant à celui pendant lequel on sera en communication avec Vienne, nous donne en réalité un répit de cinq à six jours.

Ne voulant laisser supposer que le Roi prenait l'initiative de ces ouvertures, M. de Bismarck m'a demandé de confier au Premier Secrétaire de l'Ambassade le soin de les faire connaître, au lieu de charger un officier de les porter aux avant-postes. Sa résolution m'ayant paru inébranlable, j'ai invité M. Lefebvre de Béhaine à se rendre auprès du Général autrichien commandant les troupes les plus voisines, et au besoin à Vienne pour continuer ces négociations, par l'intermédiaire de M. le Duc de Gramont. M. Lefebvre est parti la nuit dernière[1], et je pars moi-même dans quelques instants à la suite du Roi, qui transporte son quartier général à Brünn, où j'attendrai le retour de mon Premier Secrétaire.

2967. DIEUDÉ DEFLY, CONSUL GÉNÉRAL À MILAN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Italie, Milan, 4, n° 254.)

Milan, 12 juillet 1866.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Le Baron Ricasoli est passé la veille au soir par Milan, «de retour d'une excursion qu'il a faite le même jour au quartier général de Garibaldi». Il est reparti presque aussitôt, pour aller rejoindre le Roi, qui a dû transporter son quartier général à Ferrare. «Les informations qui me sont données secrètement sur l'entrevue du Président du Conseil avec Garibaldi me semblent,

[1] D'après sa dépêche du 15 juillet, Lefebvre de Béhaine quitta Czernahora le 13, à trois heures du matin. La fin de la dépêche de Benedetti a dû être écrite le 13.

comme ma communication chiffrée du 8 de ce mois, de nature à attirer particulièrement l'attention de Votre Excellence. Elle a eu lieu à Salo et a duré environ trois heures. On m'assure que Sir James Hudson et Kossuth y assistaient, avec Cairoli et Fabbrizzi.» Le Baron Ricasoli paraît décidément «maître de la situation», et songe à faire prévaloir sa politique, «absolument contraire à l'armistice, à la médiation même, tant que l'Autriche ne se résignera pas à traiter directement avec l'Italie et à lui céder la Vénétie, le Trentin, le Frioul et l'Istrie». Il s'agirait de sacrifier La Marmora et plusieurs autres Ministres, et d'accepter les plans du parti de l'action, c'est-à-dire une offensive dans le Trentin et un débarquement de Garibaldi dans le Frioul. — Les mouvements des troupes et de la flotte sont toujours entourés du plus grand mystère.]

2968. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 492, n° 88.)

Vienne, 12 juillet 1866.
(Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Les retards qu'éprouvent la négociation de l'armistice et les progrès que font chaque jour les armées ennemies ont de nouveau appelé la sérieuse attention du Gouvernement autrichien sur l'occupation très probable et très imminente de la ville de Vienne par les Prussiens. D'après les derniers rapports, ils auraient l'intention d'effectuer le passage du Danube du côté de Linz, et il n'y a de ce côté aucune force capable de les arrêter.

La ville de Vienne ne peut être défendue avec quelque chance de succès, et toute tentative de résistance n'aurait d'autre effet que d'attirer sur les habitants de la capitale les malheurs qui accompagnent l'entrée d'une armée ennemie exaspérée par le combat. La ville serait livrée au pillage et la population exposée sans utilité à des pertes irréparables. Les Prussiens ont littéralement dévasté de fond en comble tous les lieux qu'ils ont traversés jusqu'ici, excepté la ville de Prague, qui, à ce qu'il paraît, n'aurait pas encore beaucoup souffert de leur présence; mais, dans les villages, châteaux, ils ont, d'après ce que disent les habitants

réfugiés ici, tout enlevé ou tout détruit. Le Gouvernement s'est donc décidé à ne pas défendre la capitale, et l'Empereur se retirera à Pesth quand l'ennemi y entrera.

L'armée du Nord se placera entre Pesth et Vienne, et se préparera à reprendre l'offensive aussitôt qu'elle aura été rejointe par les différents corps qui doivent la rallier, soit de la Vénétie, soit des autres points de l'Empire. D'après ce qu'on m'a dit hier, on espère réunir encore de la sorte un effectif d'environ deux cent mille hommes, avec un matériel d'artillerie considérable. Dans cet état de choses, je dois appeler l'attention de Votre Excellence sur les conséquences immédiates de l'occupation de Vienne par les Prussiens.

En premier lieu, le chemin de fer de Vienne à Salzbourg sera intercepté et la ligne télégraphique rompue, ce qui me mettra dans l'impossibilité de communiquer avec Votre Excellence autrement que par des courriers qui auront à traverser les lignes prussiennes. Peut-être serait-il bon, dans cette prévision, d'envoyer à Vienne un Courrier de cabinet capable de faire respecter son caractère et muni à cet effet des papiers et *laissez-passer* nécessaires.

Il y aurait ensuite à décider si je devrais suivre l'Empereur d'Autriche à Pesth, et laisser à Vienne un Secrétaire d'Ambassade pour y protéger les intérêts de nos nationaux.

Dans la prévision de ces événements, j'ai reçu du Gouvernement autrichien une dépêche, dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe [1], qui m'invite à placer sous la protection spéciale de l'Ambassade de France le bâtiment de l'Imprimerie impériale d'État, afin de ne pas laisser arrêter la confection à moitié terminée des obligations de l'emprunt conclu à Paris en 1865 [2]. Il est incontestable que, cet emprunt étant pour ainsi dire entièrement placé en France, les intérêts de nos nationaux se trouvent fortement engagés dans cette question; cependant, je n'ai pas cru pouvoir souscrire sans instructions spéciales au désir manifesté

(1) La copie est jointe à la dépêche.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «J'ai répondu par télégramme : Suivre Empereur. — J'ai parlé à M. de Goltz d'assurer correspondances et impression certificats emprunt. — Nous mettrons à la disposition de l'Ambassade un bon courrier.»

par le Gouvernement autrichien, et je prie Votre Excellence de vouloir bien m'en donner.

D'après les calculs des officiers d'état-major, les Prussiens pourront effectuer le passage du Danube dans quatre ou cinq jours et, par conséquent, occuper Vienne le sixième. M. de Mensdorff est aussi de cet avis. En conséquence, je prie Votre Excellence de vouloir bien m'envoyer par le télégraphe les instructions que je lui demande pour le cas du départ de l'Empereur et pour l'Imprimerie impériale. Peut-être pourra-t-elle, de son côté, avec l'Ambassadeur de Prusse à Paris, prendre des mesures qui soient de nature à assurer le maintien des communications par courrier et par télégraphe entre Votre Excellence et moi. De tous côtés, on se prépare dans la ville à la prochaine entrée des Prussiens; on enlève tout ce qui peut se transporter, et beaucoup d'habitants s'éloignent. Je fais faire, pour le placer au-dessus du portail de l'Ambassade, un cadre qui indiquera que l'hôtel est à la France et qui sera surmonté du drapeau. L'Ambassade d'Angleterre fait de même.

2969. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 492, n° 89.)

Vienne, 12 juillet 1866.
(Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

J'ai reçu hier matin les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'envoyer par le Comte de La Rochefoucauld, nouvellement attaché à mon Ambassade.

Au moment où je me préparais à partir pour aller m'acquitter auprès du Comte de Mensdorff des instructions contenues dans la dépêche du 9 de ce mois, n° 73, j'ai reçu à 11h 50 la dépêche télégraphique datée de la veille (10 juillet, 8h 1/2 soir) qui m'informait que la mission de S. A. I. le Prince Napoléon était ajournée et que je devais regarder comme non avenues les instructions qui s'y rapportaient.

J'ai trouvé le Comte de Mensdorff déjà averti par le Prince de Metternich de cet ajournement et, comme de raison, fort préoccupé des raisons qui pouvaient l'avoir motivé. Il croyait devoir l'attri-

buer à l'arrivée du Prince de Reuss, qui, d'après ce qu'il venait d'apprendre, était envoyé à Paris avec une mission du Roi de Prusse concernant l'armistice[1].

Le Comte de Mensdorff et le Comte Esterhazy m'ont prié avec instance de leur faire savoir si la mission de M. Benedetti était également ajournée[2], et si ces ajournements étaient l'indice de quelques changements survenus dans les dispositions de mon Gouvernement. Je n'ai pas été en mesure de leur donner aucun éclaircissement, et j'ai cru devoir, pour répondre à leur désir, adresser à Votre Excellence la dépêche télégraphique que je lui ai envoyée hier à quatre heures de l'après-midi.

La situation dont je rends compte à Votre Excellence dans ma dépêche de ce jour, n° 88, fera comprendre avec quelles angoisses on attend à Vienne la fin de ces négociations, et combien l'état des choses s'empire par les délais qui la prolongent.

2970. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 358, n° 70.)

Paris, 13 juillet 1866.

Je vous annonçais par ma dépêche du 9 de ce mois que le Prince Napoléon allait se rendre en Italie, chargé par l'Empereur d'agir auprès du Roi Victor-Emmanuel en faveur de la prompte conclusion d'un armistice. Mon télégramme du 10 vous a fait savoir que la mission de S. A. Impériale était ajournée, et que vous deviez considérer comme non avenues les instructions que je vous avais transmises à ce sujet.

Nous avions appris en effet[3] que la Prusse subordonne la suspension d'armes à l'acceptation préalable par l'Autriche de préliminaires de paix, et, l'Italie ayant déclaré que son acquiescement dépendait de l'assentiment de son allié, nous ne pouvions espérer un résultat pratique d'une nouvelle démarche auprès de la Cour

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 8 juillet, Drouyn de Lhuys à Benedetti, 13 juillet, et p. 1, note 2.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 9 juillet, et Benedetti, télégramme, 9 juillet, 11h 25 soir.

(3) Cf. p. 1, note 2.

de Florence, tant que le Cabinet de Berlin différait d'adhérer à l'armistice. Jusqu'ici les clauses que la Prusse compte proposer comme bases des préliminaires ne nous sont pas connues dans leurs détails[1]; nous savons seulement que la condition à laquelle elle attache le plus d'importance est la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique. N'ayant qu'une notion incomplète des vues de la Cour de Berlin, mon intention n'est pas de les examiner ici. Le seul objet du Gouvernement de Sa Majesté est d'ailleurs en ce moment de hâter la conclusion d'un armistice, et c'est le seul point sur lequel je veuille insister aujourd'hui. Nos efforts auprès de la Cour de Florence se trouvent entièrement paralysés par les retards que le Cabinet de Berlin apporte à accepter la suspension d'armes. Nous le regrettons sincèrement, car le but de la guerre est atteint pour l'Italie, et la supériorité que les événements militaires ont donnée à la Prusse ne lui laisse plus rien à désirer à elle-même sous ce rapport. Nous ne pouvons donc que renouveler l'expression de nos vœux pour que l'acceptation de l'armistice fasse cesser immédiatement une effusion de sang devenue inutile. J'ai au surplus écrit à M. le Duc de Gramont pour lui donner connaissance du désir du Cabinet prussien d'arrêter préalablement les bases des préliminaires, et le langage que nous tenons à Vienne est, comme à Berlin, celui de la conciliation[2].

2971. Drouyn de Lhuys au Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest. (Minute. Turquie, Bucarest, 28, n° 17.)

[Paris,] 13 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys informe le Baron d'Avril de la communication qui lui a été adressée par le Plénipotentiaire de Russie à la Conférence de Paris, et de la réponse qu'il y a faite[3]. Il lui fait part des informations qu'il a reçues de Constantinople sur la négo-

[1] Goltz ne les fit connaître que dans la journée du 13.

[2] Cf. les deux télégrammes de Drouyn de Lhuys à Gramont du 12 juillet.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne, 2 juillet.

ciation de Jon Ghika[1], et souhaite que le Prince Charles ne retarde pas son voyage. Le Gouvernement français verrait avec satisfaction « la conclusion d'un accord direct entre la Porte et Son Altesse, pourvu qu'il ne contînt aucune stipulation qui fût en contradiction avec les traités ».]

2972. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 738.)

Paris, 13 juillet 1866, 7h soir.

L'Empereur ne se souvient pas des termes exacts de sa lettre au Prince de Galles; il lui a dit à peu près qu'il comptait sur le concours du Gouvernement de la Reine, car son seul but dans les circonstances présentes était d'amener la paix[2].

2973. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 738, n° 80.)

Paris, 13 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys informe le Prince de La Tour d'Auvergne des démarches de la diplomatie impériale depuis la cession de la Vénétie par l'Autriche, et des conditions auxquelles la Prusse subordonne son acceptation d'un armistice[3]. La principale est la sortie de l'Autriche de la Confédératien germanique. « Les autres points seraient d'une importance moindre; ils resteraient d'ailleurs soumis aux chances de la discussion, et, si le Cabinet de Vienne

[1] Cf. Moustier, télégramme, 11 juillet.

[2] La minute de ce télégramme a été transmise de Saint-Cloud au Quai d'Orsay sous la forme d'un billet, qui est écrit sur le papier particulier de l'Empereur et qui semble être de sa main. Drouyn de Lhuys a lui-même ajouté la suscription.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 13 juillet.

adhérait au principe dont le Gouvernement prussien désire avant tout s'assurer le bénéfice, nous emploierions nos efforts pour que les autres points fussent réglés, ainsi que les clauses ultérieures du traité de paix, de la manière la moins préjudiciable pour l'Autriche. » — Drouyn de Lhuys sait que le Gouvernement anglais a, lui aussi, conseillé à Berlin et à Florence l'acceptation de l'armistice, et il charge le Prince de La Tour d'Auvergne d'en remercier Lord Stanley.]

2974. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute à chiffrer. Autriche, 492, n° 74.)

Paris, 13 juillet 1866.

J'avais l'honneur de vous annoncer à la date du 9 de ce mois que le Prince Napoléon allait se rendre en Italie, chargé par l'Empereur d'insister auprès du Roi Victor-Emmanuel pour la conclusion d'un armistice. Je vous ai depuis lors adressé, par ordre de l'Empereur, un télégramme (1) portant que la mission de S. A. Impériale était ajournée et vous invitant à considérer comme non avenues les instructions que je vous avais transmises à ce sujet.

Nous avions appris, en effet, ainsi que je vous l'ai mandé hier par le télégraphe, que la Prusse subordonne la suspension d'armes à l'acceptation préalable par l'Autriche de certains préliminaires de paix, et, l'Italie ayant déclaré qu'elle ne traiterait de l'armistice que de concert avec son allié, nous ne pouvions espérer un résultat pratique d'une nouvelle démarche auprès de la Cour de Florence, tant que la question élevée par le Cabinet de Berlin n'était pas résolue.

Comme je vous l'ai dit également, Monsieur le Duc, les clauses que la Prusse compte proposer comme bases des préliminaires ne nous sont pas encore connues dans leurs détails; mais nous avons des raisons de penser que cette Puissance voudra poser en prin-

(1) Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques à Berlin, Florence et Vienne, télégramme, 10 juillet.

cipe comme condition essentielle la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique.

D'après les indications que nous possédons, les autres points n'auraient pas la même importance pour le Cabinet de Vienne; ils seraient d'ailleurs soumis à une discussion, et le champ resterait ouvert à nos efforts pour les régler, de même que les stipulations ultérieures du traité de paix, de la manière la moins préjudiciable à l'Autriche. Nous y emploierions notre influence avec le plus sincère désir de nous rendres utiles à la Cour de Vienne et d'atténuer pour elle les effets de la guerre. Elle peut compter à cet égard sur notre appui le plus empressé et le plus cordial.

En lui renouvelant cette assurance, notre devoir était aussi de ne point lui laisser ignorer la pensée de l'Empereur sur la situation militaire, et je vous l'ai fait connaître tout entière [1]. L'Empereur est convaincu que la continuation des hostilités, dans les conditions actuelles, ne pourrait être que désastreuse pour l'Autriche. Sa Majesté est d'autant moins portée à lui conseiller d'en affronter le péril qu'elle ne saurait lui donner l'espoir d'un concours armé. Elle est résolue, en effet, par les mêmes raisons qui lui ont fait adopter, dès le principe, une politique de neutralité, à ne pas arracher la nation française aux travaux de la paix pour lui imposer les sacrifices et les calamités d'une guerre. Je ne peux donc que confirmer ici les instructions que je vous ai transmises par le télégraphe et vous inviter à exposer avec une entière franchise à la Cour de Vienne la manière de voir et les intentions de l'Empereur. La Prusse, je le répète, donne à entendre qu'elle envisage la sortie de l'Autriche de la Confédération comme une condition absolue de l'armistice en faveur duquel nous nous sommes interposés. Il nous importe donc d'être instruits le plus tôt possible de la résolution que l'Empereur François-Joseph croira devoir adopter sur ce point, et je vous prie de m'en informer aussitôt qu'elle vous sera connue.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégrammes, 12 juillet.

2975. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 13 juillet 1866, 3h.
(Reçu à 6h 1/4 soir.)

En m'envoyant sa réponse à l'Empereur[1], la Grande-Duchesse Marie m'a écrit le billet ci-joint, que je vous prie de communiquer à Sa Majesté :

« Il serait fort à désirer que l'Empereur Napoléon écrivît directement à l'Empereur Alexandre. Le temps presse. L'Empereur Alexandre, qui a le sincère désir d'aller d'accord avec la France, veut *connaître clairement les idées de l'Empereur des Français au sujet de la reconstitution de l'Allemagne. On trouve naturel que la Prusse victorieuse soit avantagée, et, dans tous les cas, on préfère une Prusse puissante à une Autriche puissante.* Il s'entend qu'il n'est pas désirable de voir disparaître les petits pays allemands[2]. »

La lettre part demain avec le courrier.

2976. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492[3].)

Vienne, 13 juillet 1866, 3h 20 soir.

Voici la réponse textuelle que j'ai reçue[4] : « Avant de consentir à la sortie de l'Autriche de la Confédération, l'Empereur François-Joseph a absolument besoin de connaître les autres conditions qui font partie des préliminaires de paix. Si parmi ces conditions il s'en trouvait d'inacceptables, comme par exemple une cession de territoire, l'Autriche préfère courir la chance des armes et périr

(1) Cf. Talleyrand, télégramme, 12 juillet.

(2) Ce paragraphe a été publié par F. Charles-Roux (*Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III*, p. 387).

(3) Ce télégramme a été publié dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 70-71, et reproduit dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 98-99.

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégrammes, 12 juillet.

avec honneur s'il le faut, plutôt que d'acheter son salut à ce prix. On a cédé la Vénétie pour avoir un armistice en Italie, et ce sacrifice n'a pas amené d'armistice; le second sacrifice que l'on demande aujourd'hui ne peut se faire qu'avec la certitude qu'il amènera l'armistice et la paix, certitude qui ne peut exister que si les autres préliminaires à l'acceptation desquels l'armistice et la paix paraissent aussi subordonnés sont acceptables.

« L'Empereur François-Joseph donnera une réponse catégorique aussitôt qu'il les connaîtra. Il ne peut s'engager sans connaître l'étendue de ses engagements. »

L'Archiduc Albert est arrivé ce matin à Vienne.

2977. MAHON, VICE-CONSUL À EICH, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Pays-Bas, Eich-Luxembourg, 6.)

Eich, 13 juillet 1866.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Au début des hostilités, la garnison de Luxembourg, composée de cinq mille hommes de troupes prussiennes, a été dirigée sur divers points du territoire de la Prusse et remplacée par des soldats de la Landwehr, moins nombreux et armés de vieux fusils à percussion hors d'usage.]

On a fort commenté ici le peu de souci pris par la Prusse pour la défense de la forteresse qui, en 1859, lors de la guerre d'Italie, avait reçu une garnison de douze mille hommes.

Cette sécurité, qui laissait croire à un accord entre la Prusse et la France, paraît aujourd'hui moins grande. Depuis quelques jours, on a placé des canons dans un certain nombre d'embrasures des forts et des remparts, et, à l'heure qu'il est, il règne plus d'activité, sans pourtant que la garnison ait reçu de notables renforts. On interprète ce mouvement dans un sens hostile à la France, que, naguère, l'élément prussien ne semblait nullement redouter.

[Dans ces circonstances, le Vice-Consul de France a cru devoir rendre compte au Ministre de ses observations.

On s'étonne généralement que la Prusse, qui occupait la forteresse du Luxembourg au nom et pour le compte de la Confédération, continue à l'occuper après que la Confédération s'est dissoute; on ne s'explique pas davantage que les Pays-Bas y

tolèrent désormais une force étrangère. Au surplus, le Vice-Consul tient à répéter ce qu'il a souvent écrit au Ministre de France à La Haye : «La répulsion invincible, profonde, qu'éprouve la population tout entière du Luxembourg à l'égard de la Prusse.» Il en cite une preuve récente : «Le bruit d'une réunion du Grand-Duché à la Prusse ayant couru il y a quelques jours, beaucoup de jeunes garçons se sont enfuis en France et en Belgique, sous l'empire de la crainte qu'ils avaient d'être incorporés dans la Landwehr prussienne...» Un membre de la haute magistrature locale disait encore le matin même à M. Mahon : «Si la question se pose bien nettement, bien catégoriquement entre la Prusse et la France, on peut d'avance la considérer comme résolue : nous voterons à l'unanimité pour être Français[1].» Le Vice-Consul confirme entièrement cette appréciation.]

2978. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 81, n° 62.)

Hanovre, 13 juillet 1866.
(Cabinet, 15 juillet 1866; Dir. pol., 20 avril 1867.)

[Nouvelles locales. — Les Prussiens s'appliquent à exalter partout les passions patriotiques. Le Comte de Reiset transmet la traduction d'un appel du Nationalverein[2] aux populations de l'Allemagne du Sud, «qui prouve que son Président, M. de Benningsen, marche d'accord avec M. de Bismarck».]

2979. Le Baron de Belcastel, Ministre à Weimar, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Saxe-Weimar, 10, n° 16.)

Weimar, 13 juillet 1866.
(Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

[Nouvelles locales.]

[*Déchiffrement*] On est fort inquiet de la situation créée à

[1] Les trois passages dont nous citons ici le texte même ont été marqués en marge d'un trait au crayon.

[2] La traduction est jointe à la dépêche.

l'Allemagne par la cession de la Vénétie à l'Empereur, et l'on attend avec une impatience fébrile l'acceptation d'un armistice. M. de Watzdorff pense qu'il faudrait former deux Confédérations, l'une générale, dont l'Autriche ferait partie, et l'autre restreinte, dont la Prusse serait le pivot et le moteur, et qui réunirait la plus grande partie des États allemands disposés à s'unir avec elle pour les douanes, la monnaie, l'organisation militaire et la représentation diplomatique. Le Ministre ne veut pas admettre, pour les petits États qui se soumettraient ainsi à l'hégémonie de la Prusse, le danger prochain d'une médiatisation qui constituerait nécessairement au bout de très peu de temps une grande Prusse à la place d'une Allemagne restreinte, et je dois dire que j'ai été assez étonné de le trouver aussi prussien après l'avoir été si peu, dans les derniers temps. Je lui en ai demandé l'explication, qu'il donne tant bien que mal en se rejetant sur le désir qu'il éprouve d'assurer à l'Allemagne un avenir fort et tranquille.

2980. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Prusse, 358, n° 71 [1].)

Paris, 14 juillet 1866.

Je profite à la hâte du départ de M. le Marquis de La Coste pour vous faire connaître [2] les préliminaires de la paix dont Sa

[1] Le projet de préliminaires qui est contenu dans cette dépêche a été publié dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 71, dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 199-200, par Rothan (*La Politique française en 1866*, p. 437-438), et par É. Ollivier (t. VIII, p. 471).

Plus récemment, M. F. de Jessen a cité et commenté le texte de cette dépêche dans son ouvrage sur *L'Intervention de la France dans la Question du Slesvig du Nord* (p. 18, note 1). M. de Jessen a pu consulter jusqu'au traité de Prague les documents que nous avons publiés ou que nous publions, et il en a donné, au cours de son livre, de nombreuses analyses et citations. Il a également connu et utilisé les sources danoises, allemandes et anglaises de la question des Duchés qu'il est actuellement possible d'atteindre.

[2] Pour Vienne : « J'ai l'honneur de vous faire connaître... » — Le marquis Frottier de La Coste était alors attaché à l'ambassade de Berlin.

Majesté recommande l'acceptation à la Prusse ainsi qu'à l'Autriche [1].

[1] Le 9 juillet, Bismarck avait formulé dans une dépêche qui est analysée par Sybel (t. V, p. 257-260) les conditions de la Prusse. Il y exposait que l'essentiel pour la Prusse était de disposer sous une forme quelconque des forces de toute l'Allemagne du Nord. Il donnait pour instructions à Goltz de chercher à se rendre compte de l'impression que produirait l'annexion intégrale de la Saxe, du Hanovre, de la Hesse électorale, de l'Ober-Hessen et du Nassau. Goltz ne devait pas laisser ignorer, sans prendre aucunement le ton de la menace, que la Prusse ne pourrait pas accepter une paix qui ne serait pas en rapport avec ses victoires, et qu'elle en appellerait plutôt à l'opinion allemande et essaierait alors de réaliser l'Empire sur la base de la Constitution de 1849. Bismarck était d'ailleurs persuadé qu'il pourrait s'entendre avec Napoléon. Le 10 juillet, il revint sur ses instructions par un télégramme envoyé de Hohenmauth et ainsi libellé : « Présentez l'alternative entre annexion et réforme de façon à ne pas exclure des moyens termes, par annexion de quelques-uns des pays hostiles, et tenez-vous ferme à la conviction que toute annexion intégrale, qui pourra être obtenue sans cession de territoire prussien, vaudra mieux que la demi-annexion par la voie de la réforme fédérale. » (Sybel t. V, p. 260.) Goltz, ayant reçu ses instructions le 12 au soir, eut le 13 un entretien avec l'Empereur. Napoléon n'objecta rien à la formation d'une Confédération de l'Allemagne du Nord, pourvu que la Saxe demeurât en dehors du système politique de la Prusse et pût s'unir avec les États du Sud. Goltz repoussant cette condition comme inacceptable, l'Empereur expliqua que ce qu'il voulait surtout, c'était satisfaire l'opinion en maintenant l'équilibre en Allemagne, et qu'il fallait que les États du Sud pussent former une unité politique indépendante, avec le droit d'alliance et de guerre. Il ne répondit pas à la suggestion de Goltz au sujet de compensations éventuelles; il demanda seulement, sans y insister, si la Prusse ne consentirait pas à transférer la dynastie saxonne dans la Province rhénane. Il réclama aussi l'intégrité territoriale de l'Autriche, et se déclara prêt à transmettre à Vienne les conditions de paix telles qu'elles venaient d'être indiquées, si le roi Guillaume les acceptait et était prêt à conclure un armistice; il ajouta que, si l'Autriche les repoussait, il l'abandonnerait à son sort. Enfin il demanda à Goltz de mettre par écrit les bases de la paix. (Sybel, t. V, p. 263-265.) C'est après sa conversation avec l'Empereur que Goltz, n'osant pas préciser les annexions réclamées par la Prusse, posa les conditions qui sont ici reproduites, sauf pour le dernier article (Sybel, t. V, p. 268). Dans cette même journée du 13, Goltz eut également un entretien avec Rouher, le prince Napoléon et Nigra. Rouher lui exposa les efforts de Drouyn de Lhuys pour obtenir de Napoléon III une rupture avec la Prusse, et il insista sur la nécessité d'un armistice immédiat. Le prince Napoléon insista à son tour sur la nécessité de signer l'armistice, en se contentant de faire accepter par l'Autriche son exclusion de l'Allemagne. Il indiqua aussi que l'Empereur désirerait vivement, pour satisfaire l'opinion, une petite acquisition territoriale, et qu'on le gagnerait entièrement en la lui accordant. Il s'offrit à aider Goltz en écrivant à l'Empereur,

L'intégrité de l'Empire autrichien, sauf la Vénétie, sera maintenue.

L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne Confédération germanique, et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation de l'Allemagne dont elle ne fera pas partie.

La Prusse constituera une union de l'Allemagne du Nord, comprenant tous les États situés au nord de la ligne du Mein. Elle sera investie du commandement des forces militaires de ces États.

Les États allemands situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une union de l'Allemagne du Sud, qui jouira d'une existence internationale indépendante.

Les liens nationaux à conserver entre l'union du Nord et celle du Sud seront librement réglés par une entente commune.

Les Duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts du nord du Sleswig dont les populations, librement consultées, désireraient être rétrocédées au Danemark.

L'Autriche et ses alliés restitueraient à la Prusse une partie des frais de la guerre[1].

Si ces bases étaient adoptées par les parties belligérantes, un armistice pourrait être conclu immédiatement, et la voie serait ouverte au rétablissement d'une paix équitable et solide.

Employez tous vos efforts pour faire admettre par la Prusse[2] ces propositions.

2981. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute à chiffrer. Italie, 365, n° 48.)

Paris, 14 juillet 1866.

Je vous ai annoncé par le télégraphe, en date du 9 de ce mois, que le Prince Napoléon allait se rendre au quartier général italien,

et écrivit en effet la lettre qui a été reproduite par Rothan en appendice de *La Politique française en 1866* (p. 454-456). Le 14, Goltz porta à l'Empereur les bases de paix telles qu'il les avait rédigées. L'Empereur se contenta de modifier le dernier article, et déclara à Goltz qu'il avait très exactement exprimé sa pensée (Sybel, t. V, p. 268-269).

(1) D'après Sybel, le texte rédigé par Goltz portait : « L'Autriche et ses alliés paieront à la Prusse les frais de la guerre. » L'article fut modifié sur le désir de Napoléon.

(2) Pour Vienne : « par l'Autriche ».

chargé par l'Empereur d'insister auprès du Roi Victor-Emmanuel en faveur de la prompte conclusion d'un armistice. Je vous ai fait savoir depuis lors que la mission de S. A. Impériale était ajournée[1], et j'ai suspendu l'envoi des instructions que j'avais préparées pour vous dans l'hypothèse de son départ immédiat. Bien qu'elles n'aient plus aujourd'hui d'objet, je vous les expédie néanmoins, pour vous fixer entièrement sur un incident qui a trouvé place dans ma correspondance télégraphique.

L'Empereur n'a point eu la pensée d'amener l'Italie à conclure un armistice sans s'être mise d'accord avec la Prusse, et notre influence ne s'est exercée sur les deux Puissances qu'en vue de presser une entente entre elles sur ce point.

D'après les informations que nous possédons, le Cabinet de Berlin subordonne son assentiment, en ce qui regarde la suspension d'armes, à l'acceptation préalable par l'Autriche de préliminaires de paix. Jusqu'ici, les propositions de la Prusse à ce sujet ne nous sont pas encore connues dans leurs détails. Nous savons seulement que la condition à laquelle elle attache le plus d'importance est la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique[2].

N'ayant qu'une notion incomplète des vues de la Cour de Berlin, mon intention n'est pas de les examiner ici. Je ne veux point rechercher non plus si le Gouvernement italien a autant d'intérêt qu'il paraît le croire à l'affaiblissement de l'Autriche, et s'il agit avec prévoyance en désirant que tout contrepoids disparaisse au sein de l'Allemagne. Je ne puis que répéter ce que je vous ai déjà écrit, c'est que, dans l'état présent des opérations militaires et après la cession consentie par l'Autriche, le but de la guerre est atteint pour l'Italie. Tel paraît être le sentiment même des Vénitiens, qui ne comprennent point que l'on veuille exposer leur pays aux calamités de la guerre pour l'arracher à l'Autriche, quand cette Puissance consent à s'en dessaisir et offre d'évacuer immédiatement toutes les forteresses. Dans une question de nationalité, le premier devoir ne serait-il pas de tenir compte

(1) Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques à Berlin, Florence et Vienne, télégramme, 10 juillet.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 12 juillet, 1h 1/2 soir, et ci-dessus, p. 31, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de l'opinion de ces populations dont le sort est en jeu, et ignore-t-on à Florence l'unanime et enthousiaste satisfaction avec laquelle elles ont appris qu'elles étaient désormais affranchies de la domination étrangère et libres de s'unir à l'Italie[1]? Nous ne voyons donc pour le Cabinet italien que des motifs de mettre un terme à l'effusion du sang, et nous voulons espérer qu'il n'opposera pas de nouveaux retards à l'armistice que la Prusse est disposée à conclure si l'Autriche consent, en principe, à sortir de la Confédération germanique.

J'ai écrit à M. le Duc de Gramont[2] pour lui donner connaissance de cette proposition, et le langage que nous tenons à Vienne est, comme à Berlin et à Florence, celui de la conciliation.

2982. Drouyn de Lhuys à L. Pillet, Consul général à Venise. (Minute. Autriche, Venise, 27, n° 2.)

Paris, 14 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys explique à Pillet les efforts de l'Empereur en vue de décider les Puissances belligérantes à conclure un armistice. Mais l'accord n'est pas encore établi entre Florence et Berlin; aussi les hostilités continuent-elles en Vénétie. Pour rendre la négociation plus facile, le Cabinet des Tuileries a obtenu de l'Autriche « que les quatre forteresses du Quadrilatère lui fussent remises dès à présent pour être, sans plus de retard, rétrocédées au Gouvernement italien ». Il s'efforce également de faire accepter à Vienne les préliminaires de paix proposés par le Gouvernement prussien. Drouyn de Lhuys se réjouit donc de voir approcher le moment « où les Vénitiens, définitivement affranchis de la domination étrangère, pourront effectuer leur union avec l'Italie, conformément au vœu constant de l'Empereur ».]

(1) Cette satisfaction était constatée par le consul de France à Venise, Léon Pillet, dans ses deux dépêches du 6 et du 8 juillet, arrivées à Paris la première le 11 et la seconde le 14 juillet. Pillet indiquait bien qu'il y avait à Venise quelques mécontents, ceux qu'il appelait les « Italianissimes »; mais il les disait très peu nombreux. (Autriche, Venise, 27.)

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, 13 juillet.

2983. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 14 juillet 1866, 4h 45 soir.

Voici les préliminaires de paix dont l'Empereur recommande très fortement l'acceptation à la Cour de Berlin :

[Suivent les conditions des préliminaires, comme dans la dépêche à Benedetti et à Gramont, de même date.]

Ces conditions sont assurément les plus favorables que l'Autriche puisse obtenir. Si (ce que nous ignorons encore) la Prusse y donne son assentiment, pressez l'Autriche de n'y point faire d'objections.

2984. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 14 juillet 1866, 1h 45 soir.
(Reçu à 3h 3 soir.)

L'Empereur François-Joseph n'a pas accepté les conditions de la suspension d'hostilités pendant trois jours apportées à Vienne par M. Lefebvre de Béhaine[1]. Il est reparti ce matin pour le quartier général prussien avec des contre-propositions. Les propositions de la Prusse étaient vraiment inacceptables.

2985. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 14 juillet 1866, 2h 20 soir.

La Diète est partie pour Augsbourg. Je la suivrai demain.

[1] Cf. Benedetti, 12 juillet.

2986. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 241.)

Munich, 14 juillet 1866, 4h soir.
(Reçu à minuit.)

L'Autriche, acceptant les propositions de la Prusse(1), invite la Bavière à prendre part aux négociations à Vienne(2).

Le Baron de Pfordten prie instamment l'Empereur de s'interposer, dans un but d'humanité, pour prévenir une nouvelle effusion de sang, toujours imminente entre les troupes bavaroises et prussiennes.

La Diète s'est transportée à Augsbourg.

2987. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Brünn, 14 juillet 1866, au soir.
(Reçu, le 16 juillet, à 1h matin.)

J'ai suivi le Roi à Brünn, où Sa Majesté a établi hier son quartier général.

J'attends le retour de M. Lefebvre(3).

Toutes les lignes télégraphiques sont rompues. Les nouvelles et les correspondances parvenues de Berlin aujourd'hui, par courrier, au Comte de Bismarck ont trois jours de date. Les dépêches du Comte de Goltz sont du 8. Le courrier, avec votre dépêche du 9, vient seulement d'arriver.

(1) Drouyn de Lhuys à Benedetti et Gramont, 14 juillet.

(2) Une dépêche de même date complète ce télégramme et annonce le départ probable de Pfordten pour Vienne.

(3) Cf. Benedetti, 12 juillet, à la fin.

2988. Le Comte de Comminges-Guitaud, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Belgique, 245, n° 33.)

Bruxelles, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

En raison des complications actuelles et des événements qui peuvent surgir, le bruit a couru ces jours derniers à Bruxelles que la France avait invité la Belgique à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses frontières. M. Rogier, s'entretenant hier avec moi, m'a déclaré au sujet de cette éventualité que, le cas échéant, le Gouvernement était tout disposé à mettre son armée sur le pied de guerre à la première invitation qui lui serait adressée dans ce sens par l'Empereur. «Et dans ce cas, a ajouté M. Rogier, la France pourrait compter sur la neutralité la plus sympathique de la part de la Belgique, qui disposerait pour la défendre d'au moins 80,000 hommes et d'une fort belle artillerie.» Je sais d'ailleurs que toutes les mesures sont prises dans cette prévision, et que l'armée n'attend plus qu'un mot d'ordre pour se préparer.

Parmi toutes les personnes qui s'entretiennent du rôle que la Belgique peut avoir à jouer dans les éventualités que présage l'avenir et dont je recueille les impressions, j'entends assurer à plusieurs que, à part toutes les sympathies qui se manifesteraient en faveur de la France dans le cas où elle aurait la guerre avec la Prusse, il deviendrait plus avantageux pour la Belgique de se prononcer pour nous et de nous offrir son concours. Au dire de ces mêmes personnes, la Belgique sait à quoi s'en tenir sur la protection illusoire dont l'Angleterre couvrirait sa neutralité, et, abandonnée à ses propres forces, elle verrait bientôt cette neutralité violée et son territoire envahi. Comment admettre, en effet, que deux adversaires aussi puissants songent seulement à en tenir compte et ne cherchent pas à s'emparer d'Anvers? En édifiant cette place forte, le Gouvernement belge n'a pas calculé que ce serait un jour aux dépens de sa neutralité et qu'il se verrait obligé, pour assurer son existence, d'offrir son concours à la France.

M. Rogier m'a prévenu confidentiellement que de fortes com-

mandes d'armes s'exécutaient en ce moment à Liége sous le nom de divers particuliers, mais pour le compte de l'Autriche, et que la livraison de ces armes ne laissait pas que d'inquiéter le Gouvernement du Roi.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a prié de demander à Votre Excellence de la part du Général Chazal, dans le cas où les fusils de notre armée seraient transformés, de vouloir bien lui faire connaître le nouveau système qu'on adopterait.

2989. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, 250, n° 66.)

Copenhague, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 5 sous le n° 15 [1].

Les succès si considérables des Prussiens ont été accueillis ici avec un profond désappointement et d'amers regrets. M. le Comte Frijs ne dissimule pas cette double impression, qui se manifeste de toutes parts. «Je n'ai point de tendresse pour l'Autriche, me disait le Ministre des Affaires étrangères; mais que deviendrait l'Europe, si la Prusse n'est pas arrêtée dans son insatiable ambition?» Sans qu'il le dise, on lit dans son attitude attristée ses vives appréhensions de voir le Cabinet de Berlin moins accommodant encore dans l'affaire du Sleswig. La presse, plus prudente que le sentiment public, observe comme d'un commun accord une grande réserve, et se borne à enregistrer sans commentaires blessants les événements qui se déroulent avec une si étonnante rapidité sur le théâtre de la guerre, ainsi que la conduite de la Prusse envers les Royautés fugitives. Elle comprend qu'il ne faut pas irriter la Puissance qui détient les Duchés.

La détermination spontanée de l'Autriche de céder la Vénétie à l'Empereur a produit une sensation supérieure encore à celle des victoires de la Prusse. On a été comme ébloui de cet hommage unique dans l'histoire, décerné à Sa Majesté, et de l'éclat

[1] Circulaire du 5 juillet.

incomparable qui en rejaillit sur la France. «La France, me disait le Ministre des Affaires étrangères, a bien raison d'être fière d'un Souverain qui la fait si grande en la rendant l'arbitre de la paix. L'Empereur, c'est le modèle du génie politique.» J'entends de tous côtés la même appréciation. On ne méconnaît pas sans doute les difficultés de la médiation, mais on a la ferme confiance que l'Empereur les dénouera à la satisfaction des grands intérêts qu'elle est appelée à concilier. Le Gouvernement danois a été heureux de l'approbation de Votre Excellence à sa réponse aux récentes ouvertures du Cabinet de Vienne, dont il me fait connaître la portée[1]. Les désastres subis depuis par l'Autriche relèvent à ses yeux l'opportunité de sa détermination et le confirment dans son attitude d'abstention.

2990. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 57.)

Darmstadt, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Le plan d'un remaniement territorial de l'Allemagne, publié par un journal français, a produit à Darmstadt une vive émotion. D'après ce plan, les deux Hesses seraient en effet abandonnées à la Prusse. Le Comte d'Astorg a demandé à M. de Dalwigk pourquoi l'on attachait tant d'importance à une nouvelle donnée par un journal non officiel, et cette remarque semble avoir calmé les appréhensions du Ministre hessois.]

2991. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 83.)

Florence, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Le Baron de Malaret, qui n'a pu voir ni le Baron Ricasoli ni M. Visconti-Venosta, tous deux absents, n'est en état de trans-

[1] Nous n'avons trouvé, dans la correspondance, aucune autre allusion à ces «récentes ouvertures du Cabinet de Vienne».

mettre que des « indications très vagues ou pour mieux dire de simples suppositions sur l'état réel de la situation politique ». Il s'en console en pensant que, « si, pendant la période critique que nous traversons, la politique du Gouvernement du Roi ne se fait point à Florence, elle se fait sans aucun doute au quartier général de l'armée, et que, dès lors, M. le Baron Ricasoli, M. Visconti-Venosta et le Roi lui-même auront jugé de leur intérêt et de leur devoir de faire connaître directement au Gouvernement de l'Empereur les résolutions qu'ils peuvent avoir prises et le but qu'ils se proposent d'atteindre ».

On sait pourtant que le Président du Conseil, après avoir vu le Roi, « s'est rendu de sa personne auprès du Général Garibaldi[1], et qu'il a dû conférer également avec le Général Cialdini ». Ces démarches ont sans doute pour but de concerter « un plan d'opérations militaires destiné à faire triompher le plan politique dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir[2] ». Déjà le Baron Ricasoli avait signalé au Baron de Malaret « l'acquisition du Tyrol italien comme indispensable à la sécurité des frontières du Royaume »; depuis, les journaux qui passent pour être inspirés par lui réclament au même titre l'Istrie, le Frioul et Trieste. Ce qui paraît indubitable, « c'est la résolution prise par les Italiens de pousser aussi loin qu'ils le pourront leurs avantages, ou les conséquences de ceux de leurs alliés ». L'amour-propre national fait regarder comme un grand succès diplomatique la reprise des hostilités de concert avec la Prusse, « et, jusqu'à nouvel ordre, je crois que les idées pacifiques ne seront accueillies volontiers à Florence que lorsque les événements de la guerre ou les conseils de l'Empereur les auront fait prévaloir à Berlin ».]

2992. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 34.)

La Haye, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Il est probable que le Représentant du Gouvernement néerlandais à la Diète, M, de Scherff, restera à Francfort lorsque la

(1) Cf. Dieudé Defly, 12 juillet.
(2) Cf. Malaret, 10 juillet.

Diète se transportera à Augsbourg; le Royaume des Pays-Bas cessera donc d'y être représenté. Quant au Luxembourg, il n'a pas encore répondu à la proposition de quitter la Diète, qui lui a été adressée par le Gouvernement prussien.]

Le Gouvernement néerlandais s'attache plus systématiquement que jamais à rester étranger aux affaires du Grand-Duché, et M. le Comte de Zuylen[1], en prenant dernièrement possession de son portefeuille, a écrit au Roi pour lui demander la permission de ne jamais en entretenir Sa Majesté. Le Roi n'a donc ici comme conseillers, à ce point de vue, que son frère le Prince Henri[2], qui manque entièrement d'initiative et de résolution, et un Secrétaire luxembourgeois, M. d'Olimart, qui ne possède non plus aucune de ces deux qualités, et dont le rôle est presque subalterne.

Votre Excellence a bien voulu m'envoyer avec sa dépêche n° 13[3] un extrait de la correspondance de M. Benedetti, qui constate que, dans le projet de réforme fédérale de M. de Bismarck, les mots de *provinces néerlandaises* s'appliquaient au Limbourg seul et non au Luxembourg. C'est tout à fait en ce sens qu'avait été compris ici le projet prussien. Au reste, quoi qu'il doive arriver des relations du Grand-Duché avec la Confédération, je ne crains pas de dire que l'opinion publique en Hollande y est, d'avance, fort indifférente, et n'admet de solidarité d'aucun genre entre les deux États placés sous la couronne du Roi Guillaume III. On parle même ouvertement ici, depuis quelques semaines, de la perspective d'une annexion du Luxembourg à la France[4], et, si jamais elle venait à se réaliser, elle ne soulèverait, je crois, d'objection en ce pays qu'autant que la Hollande pourrait craindre de voir tomber à la charge de son budget les trois cent mille francs de liste civile que le Luxembourg sert annuellement au Grand-Duc. Tout au plus quelques personnes pensent-

[1] Le comte de Zuylen était devenu ministre des Affaires étrangères dans un ministère constitué le 31 mai.

[2] Le prince Henri était lieutenant du Roi dans le Grand-Duché de Luxembourg, depuis le 5 février 1850.

[3] La dépêche n° 13 de Drouyn de Lhuys, du 29 juin, accompagnait l'envoi de plusieurs extraits de dépêches, relatives aux affaires d'Allemagne.

[4] Cf. Baudin, 15 juin.

elles que la Hollande pourrait, en ce cas, aspirer pour son Souverain à une indemnité territoriale, soit dans le pays de Clèves, contigu à la Gueldre, soit dans la Frise orientale, qui appartient au Hanovre et qui, du temps du Roi Louis, a fait partie du Royaume de Hollande. Cette province, dont la seule ville importante est le port d'Emden, à l'embouchure de l'Ems, est à moitié néerlandaise par la langue et les mœurs, et de plus protestante; elle compte 195,000 habitants sur une superficie de cinquante-quatre et demi milles géographiques. La population du Luxembourg est un peu plus considérable (203,000 âmes), et sa superficie est de quarante-six et demi milles carrés. Mais à supposer, ce qui ne paraît pas probable à moins de très graves complications, que jamais l'Allemagne fût conduite à faire aux Pays-Bas l'une ou l'autre de ces deux cessions territoriales, consentirait-elle à laisser échapper à la juridiction fédérale des pays allemands, et la Hollande ne se retrouverait-elle pas, par l'une ou l'autre annexion, placée en face de la même difficulté que lui a créée, depuis 1839, la possession du Limbourg?

Aucun Luxembourgeois ne résidant en Hollande, et le Grand-Duché n'ayant aucun rapport avec ce pays, je manque de moyens d'apprécier directement la nature du sentiment public en Luxembourg sur ses relations avec la Confédération. Mais je crois pouvoir dire avec assurance que la Prusse y est au moins aussi impopulaire qu'en Hollande, et que, au cas où le Grand-Duché viendrait à être détaché de la Confédération, son peu d'importance par lui-même ne lui permettrait pas de s'aveugler sur la possibilité de conserver son autonomie. Quant à la Hollande, je répète qu'elle verrait avec indifférence la sortie du Grand-Duché de la Confédération, et même son incorporation à un autre État, ou son partage; la seule question à régler, vis-à vis du Cabinet de La Haye, serait d'une nature pécuniaire... Quant à des liens personnels entre Sa Majesté et le Grand-Duché, ils ne peuvent être bien forts. Le Roi a rarement visité le Luxembourg, et sa possession, qui remonte seulement à 1815, n'est, pour la Maison d'Orange, une affaire ni d'affection, ni de tradition, ni d'amour-propre de famille.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler les diverses stipulations diplomatiques sur lesquelles repose, actuellement, la

situation européenne du Grand-Duché. Je les consigne dans une note que j'ai l'honneur de joindre ici[1], et elles peuvent se résumer comme suit :

Le Grand-Duché, État indépendant, est placé sous la souveraineté du Roi des Pays-Bas, et sa couronne est héréditaire dans la Maison de Nassau. Il y aurait donc, au cas où ses destinées viendraient à changer, à tenir compte des droits éventuels de la branche allemande de cette Maison.

Il fait partie de la Confédération germanique et du Zollverein.

La place de Luxembourg est l'une des forteresses fédérales. Elle est occupée par une garnison prusienne de 6,000 hommes, dont, aux termes des traités, la présence ne préjudicie en rien aux droits souverains du Roi des Pays-Bas sur la ville et la forteresse de Luxembourg, comme sur la totalité du Grand-Duché. Le droit de garnison de la Prusse a été solennellement reconnu par l'Angleterre, l'Autriche et la Russie[2].

2993. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 35.)

La Haye, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

[Baudin remercie Drouyn de Lhuys de lui avoir envoyé[3] copie des lettres de l'Empereur aux Rois Guillaume Ier et Victor-Emmanuel. La façon dont la nouvelle de la médiation impériale

[1] La note est jointe à la dépêche. Elle est intitulée : «Récapitulation des actes diplomatiques conclus depuis 1815 et relatifs à la situation du Grand-Duché de Luxembourg.» Ces actes sont : 1° l'Acte final du Congrès de Vienne (articles 67 et 68); 2° le traité conclu à Francfort, le 8 novembre 1816, entre les Pays-Bas et la Prusse, pour régler les conditions de l'occupation militaire de la forteresse de Luxembourg; 3° le traité de séparation entre les Pays-Bas et la Belgique, conclu à Londres le 19 avril 1839; 4° la convention du 8 février 1842, qui fit entrer le Grand-Duché dans la Zollverein; 5° la Constitution mise en vigueur dans le Grand-Duché en 1856.

[2] Les dispositions du traité de Francfort, du 8 novembre 1816, furent expressément confirmées dans les trois traités identiques conclus à Francfort par les Pays-Bas, le 16 novembre 1816 avec l'Angleterre, le 12 mars 1817 avec l'Autriche, et le 5/17 avril suivant avec la Russie.

[3] Le 5 juillet.

a été accueillie en Hollande a fait apparaître les sympathies autrichiennes de la population hollandaise. Depuis, les perspectives de paix ont semblé s'éloigner, «et on a entrevu celles d'une guerre entre la France et la Prusse, qui pourrait compromettre bien gravement la Hollande. Néanmoins, ajoute Baudin, l'opinion nous est restée favorable dans le public et dans la presse, en même temps que ses manifestations sont devenues de plus en plus vives contre la Prusse...». Le Gouvernement reste d'ailleurs impassible, et maintiendra dans tous les cas sa neutralité. La dépêche se termine par quelques détails sur l'armée hollandaise.]

2994. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 60.)

Saint-Pétersbourg, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

J'ai eu l'honneur de vous informer par le télégraphe[1] de l'impression qu'a produite à Saint-Pétersbourg la nouvelle de la cession de la Vénitie à la France, et de la médiation offerte à S. M. Impériale par l'Empereur François-Joseph. Je pourrais dire que l'admiration a été aussi générale que la surprise, si des susceptibilités d'amour-propre froissé ne s'étaient immédiatement fait jour chez la plupart des hommes d'État russes, qui n'avaient oublié ni l'activité déployée par l'Empereur Alexandre, il y a quelques semaines, pour faire entendre des conseils pacifiques, ni ses lettres écrites à l'Empereur d'Autriche et portées par des officiers de confiance[2]. Aussi, la décision subite de S. M. Apostolique a-t-elle été jugée avec une sorte de jalouse partialité, et

[1] Cf. Talleyrand, télégramme, 7 juillet.

[2] Le 6 avril, le général de Richter avait apporté à Vienne une lettre autographe du Tsar, à laquelle François-Joseph répondit le lendemain (cf. Gramont, 7 avril, n° 47). Le 3 mai, Talleyrand annonça, par télégramme, que le Tsar allait tenter «de nouveaux efforts auprès de l'Empereur François-Joseph et du Roi Guillaume». Le colonel Schweinitz, attaché militaire de Prusse en Russie, emporta à Berlin une lettre d'Alexandre II; puis, un peu plus tard, la reine de Wurtemberg, sœur du Tsar, qui venait de faire à Saint-Pétersbourg un séjour assez long, passa par Vienne en retournant à Stuttgart (cf. Gramont, 25 mai).

l'on a voulu voir tout d'abord, dans le secret qui avait été gardé, un manque d'égards vis-à-vis de la Cour de Russie.

J'ai pu juger, au changement de langage et d'attitude du Prince Gortchakoff, que le Cabinet en était profondément blessé. Le Vice-Chancelier, qui, peu de jours auparavant, avait pris l'initiative d'une proposition certes peu bienveillante pour la politique prussienne, a immédiatement fait taire les craintes dont il paraissait agité. Se renfermant dans une réserve extrême, il s'est borné à m'exprimer en termes généraux ses vœux pour le rétablissement de la paix et le maintien d'une entente entre les grandes Puissances neutres *sur les principes d'équilibre européen, indépendants des faits de guerre.* La situation lui paraissait trop nouvelle et modifiée d'une manière trop inattendue pour qu'il pût aller au delà dans l'expression de son opinion. Il fallait attendre que les obscurités de toute nature se fussent dissipées. Qu'allait faire la France? Au-devant de quelles difficultés marchait-elle, tant vis-à-vis de la Prusse que de l'Italie? Quel serait son programme? Etc., etc., etc.

A ces différentes interpellations, qui n'avaient qu'académiquement le caractère de demandes, j'ai toujours répondu que la lettre de l'Empereur à Votre Excellence indiquait clairement les grandes lignes de notre politique; les résultats de la guerre pouvaient les modifier dans quelques parties, mais dans leur ensemble elles n'en restaient pas moins telles que Sa Majesté les avaient tracées.

Quand je fus le lendemain, après avoir reçu, Monsieur le Ministre, votre télégramme du 6, demander au Vice-Chancelier d'appuyer la proposition d'armistice adressée par l'Empereur aux Rois de Prusse et d'Italie, je le retrouvai dans des dispositions exactement semblables à celles qu'il m'avait laissé voir la veille. Il ne pouvait en ce moment, m'a-t-il dit, joindre ses avis aux nôtres, ni s'engager dans une démarche quelconque, avant de savoir où tendait notre intervention.

Comme il me donnait à entendre que la Russie n'était pas disposée, pour sa part, à déléguer ses pleins pouvoirs, je me suis empressé d'établir que ce n'était nullement là ce que nous lui proposions. L'Empereur Napoléon était désireux d'appeler toutes les grandes Puissances au règlement définitif des questions soulevées par la guerre, mais il ne fallait pas confondre la médiation qui était *acceptée* et l'armistice qui était *proposé :* « Pour la pre-

mière, lui ai-je dit, nous n'avons besoin de personne; c'est à l'égard de la suspension des hostilités que nous avions cru pouvoir compter sur les désirs de paix dont vous étiez animé, pour obtenir votre concours : je suis au regret de voir que vous nous le refusez; mais, quoiqu'il en soit ainsi, j'espère que nous parviendrons seuls à conclure l'armistice, et que cela facilitera pour l'avenir un entretien.» J'ai eu soin de faire savoir depuis au Vice-Chancelier l'étonnement que m'avait causé la fin de non-recevoir qu'il m'avait opposée.

Ce matin, le Ministre d'Autriche est venu prier également le Prince Gortchakoff d'appuyer la proposition d'armistice. Le Vice-Chancelier ne s'est pas départi de la réponse qu'il m'avait faite, et s'est maintenu sur le même terrain, lui disant que, puisque la France s'occupait activement de la suspension des hostilités, l'intervention de la Russie était superflue. Le Comte de Revertera ayant ajouté que l'Autriche comptait sur les bons offices de l'Empereur Alexandre lorsque les négociations de paix viendraient à s'ouvrir, le Prince a répliqué que S. M. Impériale ne pourrait accorder son concours que si la demande lui en était directement adressée par les Puissances belligérantes.

L'anxiété avec laquelle on attend le résultat des laborieuses négociations qui se poursuivent au quartier général prussien est immense; chacun se perd en conjectures sur les entraves qu'elles rencontrent, et il est aisé de voir que les aspirations pacifiques s'accroissent à mesure que semblent diminuer les chances d'une prompte entente entre les parties engagées.

Votre Excellence a bien voulu m'envoyer, jointe à sa dépêche n° 57[1], copie des deux lettres écrites par l'Empereur aux Rois de Prusse et d'Italie; je la remercie de cette communication d'un si haut intérêt.

[1] Circulaire du 5 juillet.

2995. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 61.)

Saint-Pétersbourg, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

J'ai reçu la dépêche confidentielle et chiffrée, n° 58[1], que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à ma lettre du 1er juillet. Votre Excellence sait déjà que le Prince Gortchakoff a évité de répondre nettement à la demande que j'étais chargé de lui poser sur la mesure dans laquelle la Russie entendait soutenir les conclusions de la note qu'elle proposait d'adresser à Berlin, en réponse à la notification de la dissolution de la Diète germanique. Je crois cependant à propos d'entrer dans quelques détails sur la conversation que j'ai eue à ce sujet avec le Vice-Chancelier.

Aux premiers mots que je lui adressai, il me dit qu'il avait été prévenu de la démarche que je venais faire auprès de lui; mais depuis quelques jours les événements avaient apporté de tels changements dans la situation qu'il ne lui était pas possible d'entrer dans une discussion approfondie sur les questions que j'étais chargé de lui faire. «Je partage l'avis, a-t-il continué, que ma proposition a perdu de son opportunité et qu'il serait difficile de s'engager en ce moment dans la voie que j'avais ouverte; mais, dans tous les cas, j'aurais estimé qu'une attitude ferme et amicale des trois Puissances neutres eût été suffisante pour donner à leur note une valeur réelle. Appuyer au besoin notre opinion par les armes? C'est là une éventualité sur laquelle je ne puis arrêter mon esprit, quant à présent surtout; il appartient à l'avenir seul de décider si l'on devra y songer, etc., etc.»

Je fis observer au Prince que cette réponse me causait quelque embarras; il m'avait maintes fois exprimé le regret que notre langage ne rendît pas assez clairement notre pensée, et, le jour où je venais sans ambiguïté aucune lui découvrir nos incertitudes, je ne trouvais pas chez lui de dispositions à un échange complet d'idées. Dans ces conditions, l'entente devenait fort difficile. «Je

[1] Du 7 juillet.

vous ai demandé, ai-je ajouté, d'associer vos conseils aux nôtres pour arrêter la marche des armées allemandes. Vous vous y êtes refusé. Je désire savoir, en ce moment, si vous soutiendriez par les armes les conclusions d'une note proposée par vous, et vous ne pouvez m'en donner l'assurance. En un mot, quand nous parlons paix, vous répondez guerre, et, quand nous parlons guerre, vous répondez paix. C'est un fait que je constate et que je regrette[1]. »

Le Prince Gortchakoff a repris alors, Monsieur le Ministre, la série d'arguments que je vous ai indiqués dans ma précédente dépêche pour justifier la réserve que lui commandaient l'état des choses en Allemagne et l'ignorance où il se trouvait des vues de la France.

Comme d'ailleurs Votre Excellence jugeait inopportune la note proposée et que je ne pouvais avoir la prétention de faire sortir le Prince Gortchakoff de sa réserve, je n'ai pas poursuivi un entretien qui ne pouvait aboutir, et, depuis, ce sujet n'a pas été repris entre nous.

2996. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 237, n° 62[2].)

Saint-Pétersbourg, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

M. le Colonel Schweinitz, Aide de Camp du Roi de Prusse, attaché à la personne de l'Empereur de Russie, est arrivé hier du quartier général pour remettre une lettre adressée par son Souverain à S. M. Impériale[3]. L'Empereur Alexandre se trouvant à Péterhoff, M. de Schweinitz s'y est rendu directement.

D'après ce que le Prince Gortchakoff a bien voulu m'apprendre ce matin, et ce qui me revient d'autre part, il paraît que cette lettre du Roi ne mérite point l'intérêt de curiosité qu'elle avait excité. Le Vice-Chancelier m'a dit que, en dehors d'assurances

[1] Cette réponse de Talleyrand à Gortchakoff a été reproduite par F. Charles-Roux (p. 386).

[2] Le sens général de cette dépêche a été résumé par F. Charles-Roux (p. 387).

[3] Cf. Talleyrand, télégramme, 12 juillet.

répétées de modération, elle ne contenait guère que des généralités sur la paix, et des données si élastiques quant à la reconstitution de l'Allemagne, qu'il était difficile d'en induire quelles pouvaient être les véritables intentions de la Prusse. Le Prince prétend que, à cet égard, il n'est pas plus édifié après la lecture de la lettre qu'il ne l'était avant.

Votre Excellence sait que la correspondance entre l'Empereur et son oncle ne s'est jamais ralentie : aussitôt après la bataille de Sadowa, le Roi de Prusse n'avait pas manqué d'annoncer par le télégraphe à S. M. Impériale la victoire qu'il venait de remporter, et l'on m'assure que les félicitations de l'Empereur avaient été accompagnées d'un chaleureux appel à la générosité du vainqueur en faveur du vaincu; c'est la réponse à ce message que M. de Schweinitz est venu apporter.

Toutes les nouvelles qui arrivent au Prince Gortchakoff lui donnent à penser qu'une bataille va être livrée sous les murs de Vienne, où les armées prussiennes devanceront la plus grande partie des troupes appelées à couvrir la capitale de l'Autriche. J'aime à croire que ce sont les assurances données par le Roi de Prusse qui permettent au Vice-Chancelier d'envisager sans plus d'émotion qu'il n'en montre les conséquences de cette suprême rencontre.

L'Empereur s'est transporté à Péterhoff, où le Prince Gortchakoff le suivra sous peu de jours. Demain, Sa Majesté s'embarque sur son yacht, pour aller à la rencontre du Grand-Duc Héritier qui revient de Copenhague, tout à fait captivé par les charmes de la Princesse Dagmar. L'Impératrice arrive dimanche avec ses plus jeunes enfants et fixera également pendant un mois sa résidence au château de Péterhoff.

2997. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 28.)

Stuttgart, 14 juillet 1866.
(Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

[La dépêche commence par des nouvelles locales.]

[*Déchiffrement*] Causant aujourd'hui avec M. de Varnbüler, ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ministre m'a dit : «Si la France abandonne l'Autriche, cette Puissance sera écrasée, et, alors, il est à peu près certain que la Prusse, appuyée par le parti unitaire auquel elle promet un Parlement allemand, ralliée par tous les gens craintifs ou vacillants qui partout sont en très grand nombre, absorbera complètement l'Allemagne. Je sais que M. de Pfordten est convié à se rendre à Vienne pour assister à des négociations pacifiques entre la Prusse et l'Autriche : ce serait dans ce cas la paix à nos dépens. Remettant alors aux mains du Roi mon portefeuille, je conseillerais à Sa Majesté de se donner à la Prusse plutôt que de subir l'humiliation d'être sous la suzeraineté bavaroise. Abandonner aujourd'hui l'Autriche, c'est donc travailler à l'unité germanique.»

2998. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 15 juillet 1866, 1h soir.

Vous accompagnerez l'Empereur à Pesth, en laissant à Vienne un Secrétaire pour protéger les intérêts de nos nationaux.

Je m'entendrai avec le Comte de Goltz pour assurer vos communications avec moi, ainsi que la confection par l'Imprimerie impériale d'État des obligations de l'emprunt conclu à Paris en 1865.

Je mettrai à votre disposition un bon Courrier de cabinet[1].

2999. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492[2].)

Vienne, 15 juillet 1866, 3h20 soir.
(Reçu, le 16 juillet, à 1h matin.)

J'ai communiqué les préliminaires dont l'Empereur recommande l'acceptation à la Cour de Berlin[3], et fortement insisté

(1) Ce télégramme répond à la dépêche de Gramont du 12 juillet, n° 88.

(2) Ce télégramme a été partiellement publié dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 72, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 200.

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 14 juillet.

pour que l'Autriche les accepte sans élever d'objections. Le Cabinet de Vienne ne se prononce pas avant de savoir si la Prusse les accepte; mais, aussitôt que vous m'aurez informé de la réponse de la Prusse, je crois que je pourrai vous donner l'acceptation de l'Autriche. Telle est, du moins, mon impression personnelle.

3000. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 158[1].)

Brünn, 15 juillet 1866.
(Cabinet, 20 juillet.)

Le courrier que vous m'avez expédié avec votre dépêche du 9 de ce mois m'a rejoint hier à Brünn. Vos deux dépêches télégraphiques du 11, par lesquelles vous m'annonciez que la mission de S. A. Impériale le Prince Napoléon était ajournée et vous me prescriviez d'aller à Paris vous rendre compte du résultat de ma mission, me sont parvenues durant la nuit dernière. M. Lefebvre de Béhaine est revenu ce matin de Vienne, rapportant, en réponse à l'arrangement que j'avais suggéré en vue de suspendre les hostilités pendant quelques jours, des contre-propositions qui ont été jugées par le Roi totalement inacceptables[2]. Votre Excellence en a été exactement informée par M. le Duc de Gramont, et je ne joins ici que pour ordre la copie des conditions autrichiennes.

Dans cet état de choses, et n'ayant plus de raison plausible pour rester au quartier général du Roi de Prusse, je me suis demandé quel parti j'avais à adopter en présence des ordres de Votre Excellence. J'ai pensé que, si je m'y conformais en prenant la voie de Berlin, je m'exposais à arriver à Paris trop tard pour que les explications que je pourrais vous apporter vous fussent encore utiles. Ayant pu m'entretenir longuement avec M. de Bismarck et eu l'honneur d'approcher plusieurs fois le Roi, je me trouve cependant en mesure de vous faire parvenir des éclaircissements qui

[1] Des fragments de cette dépêche ont été publiés par Benedetti (*Ma Mission en Prusse*, p. 186-189) et par d'Harcourt (*Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 274-275). Il y est fait allusion dans Rothan (*La Politique française en 1866*, p. 259).

[2] Cf. Gramont, télégramme, 14 juillet.

peuvent être d'un grand intérêt dans ce moment pour le Gouvernement de l'Empereur. Je me décide donc à partir ce soir même pour Vienne, où j'arriverai demain matin. Dans peu d'heures, je serai ainsi en communication avec Votre Excellence et à ses ordres, au lieu de perdre deux et trois jours en revenant sur mes pas par la Bohême. J'ose espérer que vous approuverez ma détermination.

J'ai préparé la dépêche télégraphique ci-jointe en copie que je vous adresserai par l'intermédiaire de M. le Duc de Gramont[1], et qui résume mon impression personnelle sur l'étendue des concessions au moyen desquelles j'incline à penser qu'il serait possible d'obtenir l'assentiment de la Prusse à la conclusion d'un armistice. Mais je crois utile d'entrer ici dans quelques explications sur les vues qui m'ont été exposées et sur les dispositions que j'ai pu constater.

Il m'a été démontré, dès mon arrivée au quartier général, que, en acceptant la médiation de l'Empereur, on avait résolu, pour en limiter l'exercice, d'exiger soit une entente préalable et confidentielle avec le Gouvernement de Sa Majesté sur quelques points, soit des préliminaires de paix rédigés de manière à assurer à la Prusse les avantages essentiels qu'on entend tirer des victoires remportées sur l'Autriche. A cet égard, M. de Bismarck était de l'avis des Conseillers militaires du Roi, dont je croirais superflu de consigner ici l'exaltation ambitieuse. Chacun comprenait qu'il était indispensable de ménager la France, et, ce que l'on préférait, c'était de se concerter avec nous, dans la conviction que cette entente garantirait à la Prusse le succès de ses vues sur les questions qui en auraient fait l'objet, et notre appui sur les autres; mais personne n'admettait qu'il fallût laisser à l'Empereur l'entière liberté d'appréciation que comporte en principe toute médiation; on a été au contraire unanime pour conseiller au Roi de ne prendre aucun engagement et de hâter au contraire le mouvement offensif de son armée jusqu'au moment où il lui serait accordé un gage propre à satisfaire les légitimes prétentions de la Prusse, que ce gage fût ou la parole de l'Empereur ou des concessions déterminées dans des préliminaires de paix. C'est ainsi, si je ne me trompe, qu'on a fait suivre sans retard l'acceptation de la médiation de Sa Majesté

[1] C'est le télégramme renvoyé de Vienne le 16 juillet.

de la lettre dont le Prince de Reuss a été le porteur[1] et des instructions qui ont été envoyées à M. le Comte de Goltz[2].

Dès nos premiers entretiens, M. de Bismarck m'a indiqué, dans ce qu'elles avaient de plus rigoureux, les conditions auxquelles l'Ambassadeur du Roi à Paris devait subordonner l'assentiment de la Prusse à la conclusion d'un armistice, et je n'ai pas besoin de dire qu'il a tenté de me présenter l'annexion de la Saxe, de la Hesse électorale et du Hanovre[3] comme une exigence parfaitement autorisée par les sacrifices que la guerre avait imposés au peuple prussien et par les exploits de ses armes. Je me suis permis, dès le premier moment, de ne pas considérer comme sérieuse une pareille prétention, et je lui ai fait remarquer que l'Europe n'en était plus au temps de Frédéric le Grand, où *ce qui était bon à prendre était bon à garder*. J'ai ajouté, malgré l'insistance qu'il mettait à me persuader qu'aucune Puissance ne serait fondée à blâmer la Prusse en cette occasion, qu'elles seraient, au contraire, toutes également blessées par un semblable abus de la force et de la victoire.

Renonçant à me faire partager sa manière de voir, le Président du Conseil n'eut pas de difficulté, dans une autre conversation, à m'avouer que les instructions données à M. de Goltz n'avaient rien d'absolu; que, leur objet principal étant de combiner un accord avec le Gouvernement de l'Empereur, elles l'autorisaient à transiger en proportionnant les prétentions de la Prusse au prix que la France mettrait à se concerter avec elle, pourvu qu'on agréât à Paris certaines clauses dont le Gouvernement du Roi était résolu à ne pas se départir. Durant ce nouvel entretien, M. de Bismarck, se montrant plus accommodant sur les avantages qui, selon lui, devaient être acquis à la Prusse, insista particulièrement sur la convenance, pour nos deux pays, de s'unir et de s'entendre; malgré mes déclarations réitérées que je n'étais muni ni des instruc-

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 8 juillet.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et à Gramont, 14 juillet.

(3) D'après Sybel (t. V, p. 268), Goltz, après sa conversation du 13 juillet, n'avait pas osé préciser les annexions que la Prusse jugeait indispensables. Il s'était contenté de l'assurance donnée par l'Empereur que l'organisation intérieure de l'Allemagne du Nord lui importait assez peu, pourvu que les États de l'Allemagne du Sud eussent une existence internationale indépendante.

tions ni des pouvoirs nécessaires, il m'offrit de discuter et d'établir avec moi les bases d'un armistice; dès que nous en aurions arrêté les termes, il proposerait au Roi de suspendre les hostilités, en attendant l'assentiment du Gouvernement de l'Empereur. Suivant le même ordre d'idées et allant plus loin encore, sans aucun encouragement de ma part, il essaya de me prouver que les revers de l'Autriche permettaient à la France et à la Prusse de modifier leur état territorial et de résoudre dès à présent la plupart des difficultés qui continueront à menacer la paix de l'Europe. Je lui rappelai qu'il existait des traités, et que la guerre qu'il désirait prévenir serait le premier résultat d'une pareille politique. M. de Bismarck me répondit que je me méprenais; que la France et la Prusse, unies et résolues à redresser leurs frontières respectives en se liant par des engagements solennels, étaient désormais en situation de régler ensemble ces questions sans craindre de rencontrer une résistance armée ni de la part de l'Angleterre ni de la part de la Russie.

Je résume plutôt que je ne reproduis les développements dans lesquels le Président du Conseil est entré en m'exposant ses vues sur ce terrain, et je veux uniquement, en les notant ici, vous donner la mesure du prix qu'il attache à s'affranchir de l'obligation de subir le contrôle de l'Europe et à s'en tenir à une entente avec le Gouvernement de l'Empereur. J'ajouterai que ce qui le séduit dans la médiation de Sa Majesté, c'est qu'elle exclut, dans son opinion, l'intervention des autres Cours. Je ne saurais affirmer que, grâce à la souplesse qui chez lui s'unit aisément à la fermeté, il ne s'empresse, s'il le juge bon, de changer d'avis; mais, durant tout mon séjour au quartier général, il n'a cessé de prétendre que la paix entre l'Autriche d'une part, la Prusse et l'Italie de l'autre, doit être conclue avec le concours exclusif de la France intervenant à titre de médiatrice, et nullement dans une Conférence européenne.

Ayant résolu de venir à Vienne pour me mettre à la disposition de Votre Excellence et voulant, dans la prévision qu'elle pourrait me renouveler l'ordre de me rendre à Paris, me mettre à même de vous donner tous les éclaircissements que vous pouviez désirer, j'ai eu, avant mon départ de Brünn, un dernier entretien avec M. de Bismarck, et j'ai sollicité du Roi l'honneur de prendre congé de Sa Majesté. Je me suis appliqué, avec le Président du Conseil, à me former une idée exacte de ses prétentions, et, revenant sur

les instructions données à M. de Goltz, je lui ai fait remarquer que ce qu'il m'en avait appris ne semblait pas devoir hâter la fin de la guerre et menaçait peut-être de provoquer de nouvelles complications. Le sort qu'il réservait aux États moyens envahis par les troupes prussiennes, la cession territoriale qu'il entendait exiger de l'Autriche et que faisait pressentir l'occupation de la Silésie autrichienne constituaient, — avec quelques autres de ses prétentions, lui ai-je dit, — autant d'obstacles à la conclusion de la paix, et rendaient vaine par conséquent la médiation de l'Empereur. Après avoir employé, pour défendre ses revendications, des arguments faciles à réfuter, le Président du Conseil m'a répété qu'elles représentaient le maximum des prétentions de la Prusse, et que le Roi ne se montrerait pas éloigné de les réduire, à la condition, sur laquelle il est revenu jusqu'à la dernière heure, de s'en entendre avec l'Empereur. Je lui ai répondu que l'Empereur, intervenant comme médiateur, ne pouvait consentir à s'associer à l'une des parties, ni prendre avec elle aucun engagement particulier. M. de Bismarck m'a répliqué que de son côté la Prusse ne pouvait cependant accepter la médiation de Sa Majesté si elle n'était d'avance assurée de certains avantages qui lui seraient garantis soit par une déclaration positive que l'Empereur ferait parvenir au Roi, soit par des préliminaires de paix signés avec l'Autriche. Se réservant de discuter, dans ce dernier cas, les termes de chaque clause et de ne rien concéder de ce qu'exigeraient les intérêts de la Prusse, le Président du Conseil m'a déclaré «qu'une assurance personnelle de l'Empereur lui garantissant, en termes plus ou moins généraux, le bon vouloir de Sa Majesté sur certains points essentiels, notamment en ce qui concerne la contiguïté des frontières de la Prusse et le lien à établir entre elle et les États de l'Allemagne du Nord, satisferait le Roi. Dans ce cas, — a ajouté le Président du Conseil, — l'armistice pourrait être conclu sans retard, en réglant uniquement au besoin la situation respective des armées sans toucher aux questions politiques».

J'ai recueilli ces paroles en quelque sorte sous sa dictée, et je les lui ai rappelées textuellement en lui demandant si je pouvais vous les transmettre; M. de Bismarck m'y a pleinement autorisé, et c'est ce que je me propose de faire en arrivant à Vienne. Ayant eu l'occasion de juger des dispositions autrement plus exigeantes

des Généraux qui entourent le Roi, je crois nécessaire de ne pas vous cacher qu'à mon sens il est indispensable de tenir un langage plus ferme encore que celui que vous m'avez recommandé et que j'ai fait entendre dans la mesure que vous m'avez indiquée.

Dans l'audience qu'il m'a accordée, il y a peu d'instants, le Roi, sans entrer dans aucune indication de détails, a apprécié toute chose d'une manière conforme aux explications qui m'ont été données par son Ministre des Affaires étrangères; Sa Majesté a particulièrement insisté toutefois sur la nécessité où elle se trouvait placée d'obtenir un agrandissement territorial; elle recevait à tout instant, m'a-t-elle dit, des adresses qui lui démontraient que l'opinion publique en Prusse était, à cet égard, unanime et convaincue que la paix ne pouvait être conclue sans une stipulation de cette nature. J'ai rappelé les observations que j'avais indiquées au Roi dans une autre audience et qui me semblaient conseiller à la Prusse d'user avec modération des faveurs de la victoire; Sa Majesté, en protestant de son désir de mettre fin à la guerre, n'a pas moins maintenu qu'elle ne pouvait obtenir (*sic*) une concession qui seule pouvait dédommager son peuple des sacrifices qu'elle avait dû lui demander.

Je dirai, pour me résumer, que je quitte le quartier général avec la conviction qu'il est deux points sur lesquels la Prusse insistera invariablement, et que le Gouvernement du Roi Guillaume y subordonnera toutes ses résolutions; ces deux points sont : la Confédération du Nord, et une extension territoriale suffisante pour unir, dans des conditions convenables, les deux grandes fractions de la Monarchie.

P.-S. — Vienne, 18 juillet. — J'ai reçu les dépêches télégraphiques que Votre Excellence m'a fait parvenir par l'intermédiaire de M. le Duc de Gramont depuis mon arrivée à Vienne[1]. J'obéis à vos ordres, et je pars dans quelques instants pour retourner au quartier général. Je n'ai pas besoin de dire que je ne négligerai aucun soin pour me conformer à vos recommandations, mais, à moins que le Roi et M. de Bismarck ne m'aient dissimulé leurs véritables intentions ou qu'ils n'aient des motifs que j'ignore pour

[1] Télégrammes de Drouyn de Lhuys à Gramont, des 16 juillet; 17 juillet, 1^h soir et 11^h40 soir.

souscrire aux préliminaires que je m'emploierai de mon mieux à leur faire accepter, je ne puis m'empêcher de craindre que tous mes efforts restent infructueux.

3001. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Quartier général de Brünn, 15 juillet 1866.
(Cabinet, 24 juillet 1866.)

Conformément à vos instructions, je suis parti du quartier général de Czernahora avant-hier vendredi 13 de ce mois, à trois heures du matin[1], pour me rendre par Brünn aux avant-postes autrichiens, et rechercher le moyen de faire parvenir dans le plus bref délai possible à une destination utile les propositions d'abstention d'hostilités rédigées le 12 au soir par M. le Comte de Bismarck.

A Brünn, le Prince Frédéric-Charles, commandant de la première armée, a bien voulu donner les ordres nécessaires pour qu'un des officiers de son État-Major, M. de Radowitz, me fît traverser sans difficulté les avant-postes prussiens les plus éloignés au delà de Raigern, et m'accompagnât jusqu'à la seconde ligne des avant-postes de l'armée autrichienne. Nous étions précédés par un trompette portant un pavillon parlementaire. A huit ou dix kilomètres de la Thaya, petite rivière qui sépare la Moravie de la Basse-Autriche, nous avons rencontré en vedette des cuirassiers autrichiens auxquels nous avons expliqué le but de mon voyage. Le sous-officier qui commandait le piquet s'est conduit avec une courtoisie sur laquelle les renseignements qui vous avaient été fournis ainsi qu'à moi par plusieurs personnages de l'État-Major prussien, concernant les procédés habituels des Autrichiens à l'égard des parlementaires, ne me permettaient pas de compter. J'ai été cependant invité à me conformer aux usages de la guerre, et à me laisser bander les yeux en sortant du village de Seclowitz, à cinq ou six kilomètres environ de la Thaya sur la rive gauche.

[1] Cf. Benedetti, 12 juillet, n° 157.

M. de Radowitz a dû également se laisser bander les yeux. Au bout d'une heure de marche, nous avons atteint un poste commandé par un lieutenant auquel M. de Radowitz, avant de me quitter pour retourner au quartier général prussien, a expliqué l'objet de ma mission, en le chargeant de me conduire le plus tôt possible auprès d'un officier général qui fût en mesure de décider comment je devrais procéder pour faire parvenir à qui de droit le texte des propositions du Roi de Prusse. Après avoir traversé encore plusieurs piquets de cuirassiers autrichiens, je suis arrivé à Nikolsbourg, où le Prince de Solms, commandant la division de cavalerie qui couvre entre Znaym et Brünn la retraite des troupes impériales, était établi depuis le matin avec trois de ses régiments. Ce Général m'a fort bien reçu; je lui ai donné connaissance du texte de la note verbale dont j'étais porteur; mais, ainsi que vous l'aviez prévu, il s'est déclaré incompétent et m'a prié de continuer ma route jusqu'à Vienne, en passant par la station de Lundenbourg, point d'intersection du chemin de fer entre Olmütz et la capitale. Un train spécial fut mis à ma disposition, et, à minuit, j'arrivais à Vienne où je me mis sans retard en rapport avec l'Ambassadeur de Sa Majesté.

Le lendemain matin, à neuf heures, M. le Duc de Gramont me conduisit chez M. le Comte de Mensdorff pour prendre connaissance de la réponse de l'Empereur d'Autriche aux propositions prussiennes. Les termes de cette réponse venaient d'être arrêtés dans une conférence de l'Empereur François-Joseph, de l'Archiduc Albert et de M. le Comte de Mensdorff.

Hier 14 à midi, j'ai quitté Vienne retournant à Lundenbourg, où se trouvaient réunies en très grand nombre des troupes qui se replient d'Olmütz sur la capitale et sur les positions fortifiées de Florisdorf. Le mouvement de retraite de l'armée autrichienne entre Znaym et Brünn s'était encore accentué depuis la veille, et, quoique les corps prussiens, ainsi que le Prince Frédéric-Charles m'en avait donné l'assurance vendredi matin, n'eussent fait, comme j'ai pu le constater, aucun mouvement offensif pour se rapprocher de la Thaya, les régiments de cavalerie du Prince de Solms avaient leurs derniers postes sur la rive droite de ce cours d'eau. Le Prince de Solms lui-même n'était plus à Nikolsbourg; il n'y avait laissé qu'un détachement de uhlans chargé d'as-

surer mon passage. Malheureusement le pont qui réunit les deux rives de la Thaya près de Porlitz avait été brûlé le matin même. Conduit par le lieutenant Comte Colloredo, je dus faire un long détour pour trouver un gué praticable sans danger. Cette circonstance a retardé mon retour à Brünn de quelques heures, et ne m'a permis d'atteindre les avant-postes prussiens que longtemps après le coucher du soleil, à la nuit close. Toutefois aucun incident fâcheux n'a signalé la fin de ce rapide voyage, et, vers onze heures du soir, nous avons pu, le Comte Colloredo et moi, arriver sans encombre à Raigern, où se trouvait encore la division de cavalerie qui éclaire la marche de l'armée du Prince Frédéric-Charles.

En terminant, je considère comme un devoir de rendre témoignage de la courtoisie et de l'empressement que j'ai rencontrés auprès des officiers tant autrichiens que prussiens avec lesquels je me suis trouvé en rapports durant ces deux derniers jours.

3002. Propositions d'abstention d'hostilités rédigées par le Comte de Bismarck. Czernahora, 12 juillet 1866. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Ne pouvant conclure sans le consentement de l'Italie l'armistice proposé par la France, mais voulant cependant donner à l'Empereur Napoléon un témoignage de ses bons sentiments, le Roi, afin de laisser le temps de constater les intentions du Gouvernement italien, est prêt à ordonner à ses troupes, à titre réciproque, de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre l'armée austro-saxonne pendant trois jours sous les conditions suivantes :

1. Le terrain situé entre la position actuelle de l'armée prussienne et la Thaya sera évacué immédiatement par les troupes autrichiennes;

2. En dehors du cas prévu dans l'article premier, toutes les troupes prussiennes, toutes les troupes autrichiennes de l'armée du Nord et du Sud et les troupes saxonnes, ainsi que leurs convois d'artillerie et de munitions, s'arrêteront à l'endroit où ils se trouveront le jour de la signature du présent arrangement et s'abstiendront de tout mouvement;

3. Les troupes prussiennes, jusqu'à l'expiration du délai convenu, se tiendront à trois milles de distance d'Olmütz;

4. Le chemin de fer entre Dresde et Prague sera ouvert au transport du matériel d'approvisionnement en vivres de l'armée prussienne.

3003. Réponse de l'Empereur d'Autriche aux propositions prussiennes d'abstention d'hostilités. Vienne, 14 juillet 1866. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

S. M. l'Empereur d'Autriche est prêt à consentir à la proposition d'une suspension provisoire des hostilités pendant trois jours, afin de laisser à S. M. le Roi de Prusse le temps de constater les intentions de son allié le Roi Victor-Emmanuel relativement à la conclusion de l'armistice proposé par la France.

Le Gouvernement autrichien trouve cependant que les conditions de cette suspension d'armes, telles qu'elles sont contenues dans la note apportée par M. Lefebvre de Béhaine, ne pourraient être acceptées sans préjudice évident pour l'armée autrichienne, tandis que l'armée prussienne pourrait en tirer parti pour améliorer sa position. Par exemple, l'article 3 des susdites propositions porte seulement en termes généraux que les troupes prussiennes se tiendront à trois milles de distance d'Olmütz, ce qui n'exclurait nullement la possibilité de cerner de tous côtés à cette distance la place d'Olmütz pendant les trois jours de suspension d'armes. D'un autre côté, la trêve dont il s'agit ne s'étendant point à l'armée italienne qui peut pendant ce temps continuer sa marche en avant, il est tout à fait impossible que l'Autriche puisse prendre pour son armée du sud un engagement qui la condamnerait à une immobilité absolue et l'exposerait ainsi à un désavantage marqué.

En conséquence de ce qui précède, le Gouvernement autrichien propose comme base de la suspension d'hostilités de tirer entre l'armée austro-saxonne d'une part et l'armée prussienne d'autre part une ligne de démarcation qui ne pourrait être franchie ni d'un côté, ni de l'autre pendant ces trois jours, mais derrière laquelle l'une et l'autre des armées aurait une entière liberté de

mouvement. Le Gouvernement autrichien propose comme ligne de démarcation la rivière de Thaya depuis sa source jusqu'à un point à deux milles ouest de Lundenbourg. De là la ligne suivrait parallèlement le chemin de fer de Lundenbourg à Olmütz en se tenant à une distance de deux milles ouest de ce chemin, et monterait jusqu'aux positions actuelles occupées par l'armée prussienne en restant à une distance de deux milles à l'ouest et au nord des ouvrages extérieurs les plus avancés de la place d'Olmütz.

Si le Gouvernement prussien accepte cette contre-proposition à la place des articles 1, 2 et 3 de la note apportée par M. Lefebvre de Béhaine, le Gouvernement autrichien s'entendrait de suite avec S. M. le Roi de Saxe afin que les convois de vivres pour l'armée prussienne puissent circuler librement sur le chemin de fer de Dresde à Prague.

Dans le cas où S. M. le Roi de Prusse consentirait à la suspension des hostilités sur les bases ci-dessus indiquées, S. M. l'Empereur d'Autriche proposerait d'envoyer de suite à Raigern les Commissaires chargés de part et d'autre de signer cette trêve.

S. M. l'Empereur d'Autriche attacherait un grand prix à ce que cette suspension des hostilités s'étendît aussi aux troupes bavaroises, ainsi qu'à celles qui se trouvent placées sous le commandement du Prince Alexandre de Hesse.

3004. Réponse prussienne aux contre-propositions autrichiennes du 14 juillet 1866. (Copie. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

S. M. le Roi de Prusse, ne pouvant adhérer à d'autres conditions que celles transmises par M. Lefebvre de Béhaine, ne saurait donner son assentiment à la contre-proposition de S. M. l'Empereur d'Autriche. Deux points notamment placent le Roi dans la nécessité de décliner la combinaison substituée à Vienne à celle à laquelle Sa Majesté avait acquiescé : la faculté qui resterait acquise à l'armée autrichienne du Sud de continuer ses mouvements, et le refus de consentir à ce que les troupes prussiennes occupent la

ligne de la Thaya jusqu'à Lundenburg. Il ne saurait donc y avoir lieu d'envoyer dans cette ville un commissaire pour concerter une transaction.

2005. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 29, n° 58.)

Darmstadt, 15 juillet 1866.
(Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

Il m'est facile de remarquer depuis peu de jours quelques symptômes d'un revirement *partiel* à l'égard d'une intervention française *armée* dans les affaires de l'Allemagne.

Soit par insinuation soit très directement, quelques personnes, *de l'opinion desquelles je me garde de faire une opinion publique*, disent que la France ne peut laisser périr ce pays et que les armes de la France seraient les bienvenues.

Je reçois ces confidences avec la réserve la plus complète, surtout quand on va jusqu'à me prier d'écrire dans ce sens au Gouvernement de l'Empereur.

Si les Allemands désirent sincèrement le secours de la France, s'ils demandent ce secours véritablement pour être secourus et non pour produire dans leur pays une secousse dont l'effet serait de réconcilier tous les frères ennemis en les précipitant contre les envahisseurs français, — il est nécessaire, du moins à ce qu'il me semble, que l'Allemagne emprunte pour nous appeler à elle la forme la plus simple comme la plus nette, c'est à dire qu'elle fasse faire par ses Ministres à Paris des démarches bien officielles et bien «*carrées*» auprès de Votre Excellence.

Je n'ai pas cru, néanmoins, devoir laisser ignorer ces menus détails à Votre Excellence.

[*Déchiffrement*] Le Prince A. de Hesse, comme le Baron de Dalwigk, s'exprime ainsi que j'ai dit au commencement.

3006. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Hollande, 665, n° 36.)

La Haye, 15 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

Parmi les félicitations que j'ai reçues la semaine dernière, au sujet de l'hommage éclatant rendu à la politique et au caractère de notre Souverain par l'Empereur d'Autriche[1], il ne m'en a pas été adressé de plus chaleureuses que celles de mon Collègue de Belgique, et personne ici plus que lui n'a paru se réjouir de la tournure pacifique que la démarche autrichienne semblait imprimer aux circonstances actuelles. Ces démonstrations s'accordent très bien avec une sourde appréhension de dangers que la Belgique aurait à redouter de notre part, appréhension que M. le Baron Du Jardin m'a quelquefois exprimée sur un ton de cordialité et de plaisanterie, mais qui n'en est pas, je crois, moins vive chez lui, surtout depuis les premiers symptômes d'une guerre qui, d'un moment à l'autre, peut devenir européenne. Jusqu'à quel point elle a été ou est encore partagée par son Gouvernement, c'est ce qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Mais je trouve ici l'occasion de répéter à Votre Excellence, après en avoir eu ces jours-ci la confirmation, ce que j'ai eu l'honneur de lui mander directement et confidentiellement, il y a deux mois et demi, au sujet d'ouvertures que le Cabinet de Bruxelles a essayé de faire à celui de La Haye dans le sens d'une alliance défensive des deux pays, qu'il aurait même désiré étendre jusqu'au Hanovre. Ce n'est pas par l'intermédiaire du Ministre de Belgique à La Haye qu'ont été faites ces ouvertures. Elles ont été essayées à Bruxelles auprès de M. le Baron de Gericke, Ministre des Pays-Bas, qui les a éludées, et il a été pleinement approuvé par son Gouvernement, tant au point de vue de la neutralité néerlandaise que de l'impression fâcheuse que le Gouvernement français eût pu ressentir d'un semblable arrangement.

Ces considérations n'avaient pas non plus été étrangères au refus du Roi des Pays-Bas de recevoir la visite que le Roi des Belges a

[1] Par la demande de médiation et l'offre de la Vénétie.

demandé, en avril dernier, à faire à S. M. Néerlandaise. J'ai eu l'honneur de vous entretenir de cette circonstance dans deux lettres particulières en date du 20 avril et du 1er mai[1]. La nature strictement confidentielle des informations que j'avais reçues à cet égard m'avait obligé à recourir à cette forme de correspondance, mais je crois pouvoir aujourd'hui consigner ici le souvenir de ce qui s'est passé entre les deux Cours.

C'est dans la première moitié d'avril, et au moment où le Roi Guillaume III partait pour son voyage annuel à Amsterdam[2], que mon Collègue de Belgique lui transmit, par une voie détournée, l'expression du désir qu'avaient le Roi et la Reine des Belges de faire, dans le courant de l'été, une visite à la Cour des Pays-Bas. La communication fut accueillie avec une explosion de mauvaise humeur par le Roi, qui ne l'avait pourtant pas formellement repoussée, quand le Ministre d'Angleterre[3] vint faire lire à M. Cremers, alors Ministre des Affaires étrangères, une lettre de Lord Clarendon, dans laquelle il était dit que le Gouvernement anglais, instruit du projet du Roi des Belges, attacherait du prix à le voir s'accomplir. Le Roi, informé par M. Cremers de cette démarche, affecta alors de ne pas tenir compte de la communication indirecte du Ministre de Belgique, se déclara blessé de recevoir par Londres la première ouverture relative à la visite du Roi Léopold II, et se refusa formellement à l'entrevue demandée. M. Cremers fut chargé de dire au Ministre d'Angleterre, et répéta au Ministre de Belgique, que les sentiments du Roi Guillaume III envers la Belgique et son Souverain n'étaient pas empreints de moins de cordialité que ceux du Roi des Belges; que ces sentiments étaient tels qu'une entrevue n'y saurait rien ajouter; que, si agréable qu'une pareille rencontre eût pu être à S. M. Néerlandaise, il ne lui semblait pas que, dans les conjonctures où se trouvait alors la politique européenne, elle pût avoir lieu sans susciter

(1) Elles n'ont pas été conservées dans la correspondance. Celle-ci ne contient à ce sujet qu'un télégramme de Baudin, en date du 26 avril, et ainsi conçu : «La proposition belge rapportée dans ma lettre particulière du 20 n'est pas acceptée par le Roi. On espère encore le décider, si le secret est gardé.» (Hollande, 665.)

(2) Le Roi Guillaume III partit pour Amsterdam le 9 avril.

(3) Milbanke Huskisson.

des interprétations erronées sans doute, mais qu'il valait mieux ne pas provoquer. M. Cremers, quand je l'ai amené, après quelques jours, à me confirmer ces détails, que je tenais déjà d'une autre source, a ajouté que, personnellement, il avait conseillé au Roi de se refuser à une entrevue «dont le caractère aurait pu être mal jugé et mal interprété en France». La proposition du Roi des Belges fut donc rejetée, et c'est pour atténuer quelque peu l'amertume du refus que le Prince d'Orange, à son retour de Paris vers le milieu de mai, reçut ordre du Roi son père de faire, pour la première fois, une visite à la Cour de Bruxelles[1], où il n'a point passé plus d'une journée, et où il a été reçu avec beaucoup de courtoisie, mais sans que son entrevue avec le Roi Léopold II ait été l'occasion d'entretiens politiques.

3007. Dieudé Defly, Consul général à Milan, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Italie, Milan, 4, n° 255.)

Milan, 15 juillet 1866.
(Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

J'apprends à l'instant, mais sans pouvoir contrôler cette nouvelle, que, dans un Conseil qui s'est tenu au quartier général principal et auquel assistait le Baron Ricasoli, il a été décidé de seconder les opérations du Général Cialdini par un nouveau mouvement sur le Mincio pour interrompre les communications entre les forteresses de Peschiera, Vérone et Mantoue. Le Prince Humbert aurait pris le commandement du troisième corps, auquel aurait renoncé le Général Della Rocca. Le jeune Prince est très porté aux entreprises les plus hardies. Le mouvement des troupes sur la ligne du Mincio est déjà commencé, et c'est encore le corps d'armée du Général Durando, commandé aujourd'hui par le Général Pianelli, qui entrera le premier en ligne pour l'attaque. On croit que le transport des troupes pourra être accompli demain lundi et que l'attaque commencera aussitôt, pendant que le Général Cialdini opérera contre

[1] Le Prince d'Orange était parti pour Paris le 1er mai. Sur son passage à Bruxelles, voir Baudin, 15 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Legano. Hier, un nouveau Conseil a été tenu au quartier général Ferrare, et, indépendamment du Baron Ricasoli, y assistaient Garibaldi, Kossuth et le Général Cialdini. On assure aussi que le quartier général va être transporté de Ferrare sur un autre point que l'on ne peut me désigner[1].

3008. ALEXANDRE BECKERS[2] À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Autriche, 492.)

Vienne, 15 juillet 1866.

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence une idée qui ne me semble pas sans opportunité dans les circonstances actuelles.

Si d'ailleurs elle n'a pas la valeur pratique que je lui crois, Votre Excellence, je l'espère, voudra bien l'accueillir avec indulgence, et comme la marque des sentiments que, quoique étranger, je porte à l'Empereur et à la France.

Le problème qui me paraît se poser en ce moment au Gouvernement français, en présence des victoires prussiennes, c'est de trouver une compensation qui maintienne en sa faveur l'équilibre européen. Cette compensation me semble devoir être une *convention militaire* avec la Belgique.

La compensation généralement prévue par le public, celle qui consisterait en annexions, présente des difficultés sérieuses. Si ces annexions n'étaient pas sanctionnées par le vote des populations, il serait délicat, il serait peut-être moralement impossible à la France de les imposer.

Rien n'empêche au contraire d'imposer, au besoin par la force, une convention militaire.

L'Europe serait d'autant plus mal venue à s'y opposer, qu'elle s'apprête sans doute à autoriser en Allemagne plusieurs conventions militaires au profit de la Prusse.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'idée que je voulais vous présenter. Elle n'est peut-être pas nouvelle dans les conseils de l'Empereur,

(1) Voir, sur les préparatifs d'offensive italienne, Dieudé Defly, 12 juillet, et Malaret, 14 juillet.

(2) La dépêche signée : Alexandre Beckers, ne mentionne ni le titre, ni les fonctions de son auteur.

mais je ne l'ai rencontrée dans aucun papier ou document public, et j'ai cru bien faire en vous la soumettant.

Si je me suis trompé, veuillez m'excuser en faveur de l'intention.

3009. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Minute. Prusse, 358, n° 72.)

Paris, 16 juillet 1866.

J'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma dépêche du 14 juillet, sous le n° 71, les préliminaires de paix dont Sa Majesté recommande l'acceptation à la Prusse ainsi qu'à l'Autriche.

D'après une dépêche télégraphique de M. le Duc de Gramont en date d'hier, le Cabinet de Vienne, avant de se prononcer, veut savoir si la Prusse accepte elle-même ces bases. Dans le cas de l'affirmative, il paraît disposé à y adhérer également. Je ne puis donc que vous inviter de nouveau[1] à employer tous vos efforts et à user de toute votre influence pour faire admettre ces propositions par le Cabinet de Berlin.

3010. DROUYN DE LHUYS AU PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES. (Minute. Angleterre, 738, n° 81.)

Paris, 16 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys communique au Prince de La Tour d'Auvergne le projet de préliminaires de paix que l'Empereur a recommandé aux Puissances belligérantes. Il lui indique, à titre d'information personnelle, que le Cabinet autrichien paraît disposé à les accepter lorsqu'il saura que la Prusse les accepte[2].]

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 14 juillet.
(2) Cf. la dépêche précédente.

3011. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 16 juillet 1866, 4h 1/4.

Le Prince Napoléon se rend au quartier général du Roi pour amener la conclusion d'un armistice(1). Mettez-vous à la disposition de Son Altesse et accompagnez-la au quartier général si elle le désire.

3012. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 237, n° 59.)

Paris, 16 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys communique au Baron de Talleyrand le projet des préliminaires de paix, et l'informe que l'Autriche est disposée à les accepter si la Prusse elle-même les accepte(2).]

(1) Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 9 juillet; et aux Agents diplomatiques à Berlin, Florence et Vienne, télégramme, 10 juillet. — On trouve dans l'Appendice aux *Mémoires* de Govone (p. 508) le texte de la lettre impériale que le prince Napoléon aurait été chargé de remettre au roi Victor-Emmanuel :

Le Prince Napoléon va expliquer à Votre Majesté la situation et lui dire combien il est essentiel que l'armistice et la paix se concluent bientôt. Le Roi de Prusse est, à ce qu'il paraît, tout prêt à signer un armistice si Votre Majesté y consent. J'espère donc que vous n'y mettrez pas obstacle. Je suis tout prêt à chercher les moyens les plus honorables pour nous deux qui nous permettent de rendre la Vénétie à elle-même.

Je crois qu'en nous en remettant au suffrage universel toute susceptibilité disparaîtra. Je regrette vivement tout ce qui dans ces derniers temps est venu troubler nos bonnes relations, et j'espère que l'avenir de l'Italie ne sera pas compromis par une mésintelligence avec la France.

C'est dans cet espoir que je vous renouvelle l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis.....

(2) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne de même date.

3013. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 237, n° 60.)

[Paris,] 16 juillet 1866.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-incluse une lettre que l'Empereur adresse à S. M. l'Empereur de Russie[1], et je vous prie de la faire parvenir sans retard à sa haute destination.

3014. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492[2].)

Paris, 16 juillet 1866.

Remettez immédiatement à M. Benedetti une copie de mon télégramme du 14 vous indiquant les préliminaires de paix dont l'Empereur recommande l'acceptation à Vienne et à Berlin. Dites à M. Benedetti que, dans votre opinion, l'Autriche les admettra si la Prusse les accueille[3]. Ajoutez que la France remettrait la Vénétie à l'Italie sans conditions. M. Benedetti devra retourner sans aucun retard au quartier général prussien, pour presser l'acceptation des préliminaires et par suite la signature de l'armistice. Entendez-vous avec M. Benedetti pour faciliter, hâter et assurer le succès de cette œuvre importante.

(1) Le texte n'en a pas été conservé. L'existence de cette lettre a été signalée par F. Charles-Roux (p. 388).

(2) Ce télégramme a été partiellement publié dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 73, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. 1er, p. 200.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 15 juillet.

3015. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 16 juillet 1866.
(Reçu à 1 h soir.)

Je vous envoie [d']ici une dépêche chiffrée avec le chiffre de Berlin.

«L'arrangement que j'avais suggéré ayant échoué à cause de quelques conditions de détails proposées et déclinées de part et d'autre[1], et mon retour à Berlin, vu l'état des voies de communication, exigeant trois ou quatre jours, je suis venu à Vienne pour me mettre en rapport télégraphique avec vous.

«La conviction qui domine au quartier général prussien, c'est que la Prusse est exposée à se trouver isolée dans les négociations ultérieures si elle ne s'assure d'avance, au moyen d'un accord particulier, l'appui de la France. On est donc unanime pour continuer la guerre jusqu'au moment où cette entente sera définitivement établie. C'est dans ce sentiment qu'on a subordonné l'armistice aux conditions que le Comte de Goltz a été chargé de vous communiquer et qui sont de véritables préliminaires de paix.

«M. de Bismarck m'en ayant fait connaître la substance, il a avoué, sur mes observations, qu'il avait posé son maximum, en le graduant dans les instructions envoyées à l'Ambassadeur de Prusse, selon la résistance que le Gouvernement de l'Empereur pourrait y opposer.

«J'ai fait remarquer que la France ne me semblait pouvoir prendre, en une pareille occasion, aucun engagement conventionnel.

«Le Président du Conseil m'a répondu, et je suis autorisé à vous faire savoir qu'une assurance personnelle de l'Empereur lui garantissant, en termes plus ou moins généraux, le bon vouloir de Sa Majesté sur certains points essentiels, notamment en ce qui concerne la contiguïté des frontières de la Prusse et le lien à établir entre elle et les États de l'Allemagne du Nord, satisferait le Roi; dans ce cas, l'armistice pourrait être conclu en réglant uniquement

[1] Cf. Benedetti, 12 et 15 juillet; Lefebvre de Béhaine à Benedetti, 15 juillet.

la situation respective des armées sans toucher aux questions politiques, si l'Italie toutefois n'y met pas obstinément obstacle[1].

« J'ai reçu le 15 seulement vos deux télégrammes du 11[2]. Je n'en ai pas eu d'autre.

« Dois-je toujours me rendre à Paris ?

« J'attends ici votre réponse. J'apprends que toutes les communications du midi de l'Allemagne sont interceptées ou impraticables de ce côté-ci du Rhin. Le Premier Secrétaire[3] est retourné à Berlin. »

3016. Ch. de Hell, Secrétaire d'Ambassade à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 16 juillet 1866, 3h 12 soir.
(Reçu, le 17 juillet, à 10h matin.)

Un télégramme, en date d'hier, arrivé ce matin du quartier général de Brünn au Ministère des Affaires étrangères, annonce que M. Lefebvre, envoyé par l'Ambassadeur aux avant-postes autrichiens pour proposer une suspension d'hostilités de trois jours, n'était pas de retour de sa mission[4].

Désirez-vous que, dans tous les cas, le courrier porte à l'Ambassadeur les dépêches[5] que vous lui avez remises avant-hier? Les communications postales ne sont pas encore sûres en Bohême.

3017. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 16 juillet 1866, 5h 10 soir.

Je vous envoie le télégramme suivant de M. Benedetti :

« M. le Duc de Gramont m'ayant communiqué nos prélimi-

(1) Cf. Benedetti, 15 juillet.
(2) Nous n'en avons retrouvé qu'un.
(3) Lefebvre de Béhaine.
(4) Cf. Benedetti, 15 juillet.
(5) Note au crayon : « Samedi 14. M. de La Coste. - 2 dépêches - les Préliminaires historiques (les télégrammes). » — Ces indications ont été mises sur le déchiffrement pour le Ministre. Cf. le début du télégramme de Drouyn de Lhuys à Benedetti et Gramont, 14 juillet.

naires[1], je crois de mon devoir de vous indiquer les modifications que me suggèrent mes entretiens avec le Roi et M. de Bismarck :

«L'Autriche[2] consent à la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation «de l'Allemagne. (Transporter plus loin le premier paragraphe et «omettre le dernier.)

«La Prusse pourra négocier une union fédérale avec les États du «Nord qui consentiront à en faire partie. (La rédaction du Département, sans rien déterminer au sujet de la Saxe, la laisse à la «merci de la Prusse. Omettre pour le moment ce qui concerne le «commandement des forces militaires.)

«(Omettre le troisième paragraphe ou ne le reproduire qu'en y «ajoutant la faculté pour les États du Sud de combiner une union «avec l'Autriche, qui ne se trouverait pas ainsi totalement exclue de «l'Allemagne, et servirait à faire contrepoids à l'Union du Nord.)»

«(Supprimer entièrement le quatrième paragraphe et maintenir «intégralement le cinquième relatif aux Duchés.)»

«Rédiger le dernier comme il suit : (L'intégrité de l'Empire «d'Autriche, sauf la Vénétie, sera maintenue. L'Autriche et ses «alliés restitueront à la Prusse une partie de ses frais de guerre.)»

«Je considère comme certain que nos conditions seront rejetées par la Prusse, si on n'y ajoute pas une clause qui lui assure quelques avantages territoriaux et qui pourrait être conçue en ces termes :

«Il sera pris des arrangements pour garantir à la Prusse la contiguïté de ses frontières.»

«J'estime que, pour déterminer le Gouvernement prussien à ces préliminaires, il est essentiel que le négociateur, en conservant sur toutes choses une certaine latitude, soit autorisé à déclarer qu'en cas de refus la France retire sa médiation, pour aviser à ses propres intérêts. Cette déclaration devrait être fermement articulée et au besoin suivie d'effet. — Signé : Benedetti.»

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 16 juillet.

(2) Cf. le texte du projet de préliminaires dans le télégramme de Drouyn de Lhuys à Benedetti et Gramont, 14 juillet.

3018. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 16 juillet 1866, 5h 10 soir.
(Reçu à 8h soir.)

L'armée du Prince Frédéric-Charles de Prusse marche sur Lundenbourg et y opérera sa jonction avec celle du Prince royal, pour se diriger de là sur Vienne ou sur Presbourg.

L'armée autrichienne a quitté Olmütz, et on disputera le passage du Danube.

3019. Le Baron de Bourqueney, Chargé d'Affaires à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 16 juillet 1866, 7h 55 soir.

L'avant-garde prussienne des corps Falkenstein et Manteuffel entre en ce moment à Francfort. Des troupes arriveront toute la nuit; le huitième corps s'est retiré au delà de la rive gauche du Mein; la ville est tranquille. Le drapeau blanc flotte sur les édifices publics.

3020. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 213.)

Belgrade, 16 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

Le Prince envoie le Sénateur Christitch (Philippe) à Bucarest. M. Christitch va complimenter le Prince Charles et rendre la visite de courtoisie que M. Bratiano a faite dernièrement à Belgrade[1]. Tel est du moins le but avoué de son voyage.

Dans les circonstances présentes, la Serbie doit naturellement tenir à resserrer les liens publics ou secrets qui l'unissent aux populations chrétiennes de l'Empire ottoman. Le désastre inattendu de

[1] Cf. Botmiliau, 21 juin.

l'Autriche à Kœniggraetz a ranimé toutes les espérances que depuis longtemps on nourrit ici. On n'y voit pas seulement l'affaiblissement d'une Puissance hostile à la Serbie; on y voit surtout le triomphe de la politique qui s'appuie sur le principe des nationalités, et on espère que, si ce principe a fait l'unité de l'Italie, un jour aussi il donnera aux Chrétiens de l'Orient l'indépendance à laquelle ils ont droit. Les citadelles ottomanes en Serbie doivent tomber, ajoute-t-on, comme les citadelles autrichiennes en Italie vont tomber. A la première occasion, je suis porté à croire qu'on renouvellera la tentative faite dernièrement par M. Marinovitz[1] pour en obtenir la démolition, et on comptera beaucoup sur l'appui de la Prusse à cet effet. Votre Excellence appréciera ce qu'il peut y avoir de vrai, comme ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans ces aspirations, que je me borne aujourd'hui à lui faire connaître. Elles deviendront probablement d'autant plus ardentes que l'Autriche sera plus menacée.

3021. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Quartier général du Roi de Prusse,
Brünn, 16 juillet 1866.

Hier soir, après le thé, le Roi s'est approché de moi, tenant à la main un plan et une première relation détaillée de la bataille de Kœniggraetz. Sa Majesté m'a dit que ces documents étaient destinés à l'Empereur. Après qu'un des aides de camp de service en eut fait la lecture aux personnes réunies dans le salon du Roi, le Major général m'en a remis un exemplaire que Sa Majesté m'a prié de faire parvenir sans retard à l'Empereur. Je m'empresse de l'envoyer ci-joint à Votre Excellence, me réservant de joindre une traduction au texte original aussitôt après mon retour à Berlin.

Il n'y a presque plus de troupes à Brünn et dans les environs rapprochés. Les corps de la première armée (Prince Frédéric-Charles) qui se trouvaient ici depuis deux jours se sont ébranlés

[1] Cf. Botmiliau, 26 mai.

hier matin, se dirigeant sur la Thaya. L'armée a franchi aujourd'hui cette rivière, qui sépare la Moravie de la Basse-Autriche, et, cet après-midi à cinq heures, le Roi a reçu la nouvelle de l'occupation de Lundenbourg par ses troupes. L'avant-garde de la première armée se trouve donc à neuf milles, environ soixante-trois kilomètres, de Vienne.

Ce matin, une colonne autrichienne en marche d'Olmütz sur Vienne a été attaquée et dispersée par un corps de cuirassiers de la seconde armée (Prince royal). Les Autrichiens ont encore perdu seize pièces de canons dans cet engagement.

Je pars demain matin pour Berlin.

3022. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 81, n° 63.)

Hanovre, 16 juillet 1866.
(Dir. pol., 19 juillet.)

La Prusse vient de remporter de nouveaux avantages dans le sud de l'Allemagne. Les Bavarois ont été successivement repoussés en Thuringe, à Kissingen[1], et enfin à Aschaffenbourg. Le huitième corps d'armée est en pleine retraite, et la route est ouverte sur Francfort, que les Prussiens doivent sans doute occuper à l'heure qu'il est.

Ce qui est remarquable[2] dans la guerre prussienne, c'est la rapidité et l'ensemble des mouvements. Chacun fait son devoir, et il semble que, par l'effet d'une excellente organisation, on a tout prévu. Les troupes ont toujours été extrêmement bien nourries; les approvisionnements n'ont jamais manqué, et, sous ce rapport, le soin a été poussé jusque dans les plus petits détails.

Je dois signaler encore un fait intéressant : c'est que, dans le cours des hostilités, les troupes n'étaient pas seulement pourvues en abondance de tout leur matériel de guerre, mais qu'elles étaient en outre accompagnées d'ouvriers de toutes sortes, de mécaniciens habiles tout prêts à rétablir les lignes de chemin de fer interrompues par le fait de la guerre. L'emploi presque toujours maintenu

(1) Cf. le télégramme précédent.

(2) Note marginale au crayon : «Extrait pour le Ministère de la Guerre.»

des voies ferrées et des télégraphes a été un puissant auxiliaire dans tous les événements. Les blessés relevés sans délai des champs de bataille ont été dirigés sur les hôpitaux de Berlin; les prisonniers n'ont jamais encombré l'armée, ils étaient envoyés en Westphalie. Enfin, dès le lendemain de la bataille de Sadowa, on a commencé à expédier à Berlin l'énorme matériel conquis sur les Autrichiens. Par ces prévoyantes mesures, les armées du Nord comme celles du Sud ont pu toujours conserver la pleine liberté de leurs mouvements et se porter rapidement sur la capitale de l'Autriche; elles ont atteint déjà Oberhollabrünn, à six lieues de Vienne, les avant-postes prussiens étant sans cesse aux mains avec l'arrière-garde autrichienne. L'action si vive des troupes prussiennes a donc été partout très remarquable. On ne s'y attendait pas, car elles avaient au contraire la réputation d'être lourdes et difficiles à remuer. Elles ont fait preuve au contraire non seulement d'élan, de calme et de décision, mais aussi d'une entente intelligente de la guerre dignes des plus grands éloges. Ce qui a contribué aussi à la victoire des Prussiens, c'est que dans ces derniers temps tous les vieux généraux ont été mis à la retraite pour faire place à des chefs plus jeunes, instruits et ayant acquis néanmoins une grande expérience.

Tous les rapports militaires mentionnent les puissants avantages du fusil à aiguille; mais on assure que, si les Autrichiens avaient eu plus de canons légers pour tenir à distance la fusillade incessante de leurs ennemis, ils eussent ainsi évité les pertes énormes que leur a fait subir cette arme terrible. Du reste, on ne comprend pas comment les Autrichiens, ayant combattu pendant bien des mois côte à côte avec les Prussiens dans la guerre du Sleswig-Holstein, ne se soient (*sic*) pas rendu compte plus tôt de l'importance de ce nouveau modèle de fusil. Au lieu d'étudier l'armement prussien, ils n'ont cessé de dénigrer leurs alliés d'alors et de les faire passer pour des troupes mal commandées et dont, le cas échéant, ils triompheraient facilement. La Landwehr particulièrement était en butte à leurs sarcasmes, et on a vu cependant avec quelle énergie et quel courage elle a partout combattu.

Votre Excellence le sait, la Landwehr est composée de toutes les classes de la société. Nous avons pu voir ici un exemple curieux de cette organisation. Un des régiments faisant partie de la gar-

nison de Hanovre était formé de notaires, d'avocats, de peintres, de conseillers d'État, de commerçants, d'industriels et de jeunes gens appartenant à la plus haute noblesse de la Prusse, qui se trouvaient avoir pour supérieurs de simples paysans et jusqu'à leurs propres ouvriers ou leurs subordonnés.

Au milieu des plus graves événements on y (*sic*) trouve quelque fois un côté comique : c'est ainsi que nous avons pu rencontrer sur une des places de la ville un simple soldat brossant son habit et cirant ses bottes, et qui annonçait gaiement aux personnes qui l'entouraient qu'il avait cinquante mille francs de rente : «Beklagt euch nicht, Freunde, und macht es im Kriege so wie ich! Seht wie schön ich meine Stiefel wichse, und habe doch zehntausend Thaler Rente[1]».

Les élections pour le Parlement allemand dans le Hanovre doivent se faire dans le courant du mois prochain sous la direction de la Prusse. Les employés du Gouvernement du Roi vont donc se trouver dans une situation bien difficile. Ils auront à choisir entre une destitution ou leur soumission complète à l'autorité prussienne. Les nombreux partisans du Roi Georges voudraient, pour éviter ces embarras à la veille de se produire, qu'il se déterminât, sans délai, à traiter avec la Prusse qui, dit-on, n'a pas l'intention d'annexer ses États, mais seulement d'obtenir de lui qu'il accepte aujourd'hui les propositions de l'ultimatum que Votre Excellence connaît; tout le monde s'accorde à dire que, pour conserver sa couronne, il doit se soumettre promptement, ou bien abdiquer en faveur du Prince royal, son fils.

3022. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 151.)

Londres, 16 juillet 1866.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du 13 juillet, n° 80. Lord Stanley savait déjà que la Prusse

[1] L'extrait pour le Ministère de la guerre se termine ici.

et l'Italie subordonnaient leur assentiment à une suspension d'armes à l'acceptation de préliminaires de paix par le Cabinet autrichien. Mais il était peu fixé sur les conditions posées par la Prusse, et il paraissait craindre que l'Italie ne voulût continuer la guerre pour son propre compte.

Quant à la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique, il pense que, même si elle l'accepte, «l'Autriche conservera, grâce à sa position géographique, sur les États du Sud de l'Allemagne, une influence assez grande pour la dédommager, dans une certaine mesure, de ne pas être comprise dans la nouvelle organisation de l'Allemagne.»

Lord Stanley présente d'ailleurs ses observations comme toutes personnelles.]

3024. Drouyn de Lhuys à Ch. de Hell, Secrétaire d'Ambassade à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 358.)

Paris, 17 juillet 1866, 1 h 1/2 soir.

L'Ambassadeur a été informé par Vienne du contenu de l'expédition remise à M. de La Coste. Il est donc inutile de lui envoyer par courrier ces dépêches[1].

3025. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer[2]. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Paris, 17 juillet 1866, 1 h soir.

Remettez à M. Benedetti la dépêche suivante :

Les préliminaires de paix que vous a communiqués M. le Duc de Gramont ont été textuellement envoyés au quartier général prussien par le Comte de Goltz sur la recommandation instante de l'Empereur. Sa Majesté a, en outre, chargé le Prince de Reuss d'en porter une double expédition. C'est donc ce texte que vous

(1) Cf. de Hell, télégramme, 16 juillet.

(2) La minute est de la main de Drouyn de Lhuys.

devez vous efforcer de faire accepter, comme bases des préliminaires de paix, qui devront être négociés et signés non par nous, mais par les belligérants. Ces bases admises, rien ne doit plus empêcher la conclusion de l'armistice, chacune des parties, dans le cours de la négociation ultérieure, restant libre de réclamer les modifications de détail ou de rédaction qu'elle jugera nécessaires.

3026. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 17 juillet 1866, 11h 40 soir.

Pour M. Benedetti :

Quand vous aurez rempli votre mission au quartier général prussien, retournez à Vienne pour y attendre de nouvelles instructions. Ne venez pas à Paris[1].

3027. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 492, n° 76.)

Paris, 17 juillet 1866.

Dans un moment où l'on semble regretter qu'une alliance politique ne se soit point formée entre la France et l'Autriche en vue des circonstances actuelles, ma pensée se reporte naturellement sur les événements des dernières années, et j'y puise la confiance qu'il n'a point dépendu de nous que nos rapports avec le Cabinet de Vienne ne fussent tels qu'il les aurait désirés aujourd'hui. Frappé depuis longtemps des intérêts qui sont communs à la Monarchie autrichienne et à la France sur plusieurs points de l'Europe, le Gouvernement de l'Empereur a fait, dans plusieurs occasions importantes pour les deux Empires, les efforts les plus sincères afin de créer entre eux une parfaite solidarité d'action. Je suis malheureusement forcé d'ajouter que la ligne de conduite suivie par la Cour de Vienne n'a pas toujours répondu entièrement à notre attente.

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 16 juillet.

Je ne rappellerai point les souvenirs de l'affaire d'Orient. Si l'Autriche a rendu alors aux Puissances occidentales des services dont je suis loin de méconnaître la valeur, nous avions néanmoins espéré un appui encore plus complet et une coopération plus active. Mais, sans remonter à une époque déjà si loin de nous, je ne trouve dans ce qui s'est passé depuis trois ans que trop de preuves de ces hésitations qui ont paralysé nos tentatives réitérées pour associer étroitement la politique du Cabinet de Vienne à la nôtre.

Vous n'avez point oublié, Monsieur le Duc, les phases diverses de la question polonaise ni comment elle a fini.

Nous nous étions d'abord sentis encouragés par le bon accueil que nos idées avaient rencontré à Vienne, et l'Autriche nous avait paru disposée à entrer dans la voie d'une action commune; mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir que, tout en partageant notre opinion sur l'état de choses qui réclamait la sollicitude des Cabinets, cette Puissance n'était pas résolue à accepter les conséquences des premières démarches qu'elle avait combinées avec nous, et le Gouvernement de Sa Majesté s'est trouvé, faute de concours, dans la nécessité ou de s'engager seul pour des intérêts qui n'étaient pas exclusivement les siens, ou de renoncer à obtenir le résultat qu'il avait en vue.

Si nous ne sommes pas parvenus à ce moment à rendre aussi intime que nous l'aurions voulu notre entente avec la Cour de Vienne, nous n'avons pas été plus heureux depuis, dans cette regrettable affaire des Duchés, cause première des complications présentes.

Combien de fois n'avons-nous pas appelé l'attention de l'Autriche sur les écueils dont était semée pour elle la voie où elle se laissait entraîner à la suite de la Prusse ! Que faisait en effet le Cabinet de Vienne en prenant les armes pour les Duchés ? Il soulevait gratuitement une de ces questions de nationalité qu'il avait toujours traitées jusqu'alors avec tant de circonspection ou même de défiance et qui, en raison de sa constitution ethnographique, exigent assurément de sa part des ménagements particuliers; il portait en outre une atteinte grave à l'autorité des traités qui avaient jusqu'alors fait sa force et qui étaient jusqu'à un certain point sa sauvegarde; il ébranlait en quelque sorte la base même

sur laquelle reposait tout l'édifice de sa puissance. Enfin, il aidait à des acquisitions territoriales qui, accomplies loin de ses frontières et en dehors de la sphère naturelle de son influence, ne pouvaient profiter qu'à son allié, et il concourait ainsi à l'accroissement de la Prusse sans aucun avantage réel pour lui-même. Nous avons vainement signalé ces dangers à sa prévoyance, et nos avertissements désintéressés n'ont point réussi à le détourner d'une politique dont les suites fatales ne sont que trop manifestes aujourd'hui.

Vous n'ignorez pas non plus, Monsieur le Duc, que nous aurions vivement désiré voir disparaître le seul motif de dissentiment qui peut exister entre l'Autriche et la France, et que nous avons sincèrement cherché dans la question vénitienne elle-même le sujet d'un accord qui eût été profitable aux deux pays. Nous n'avons pas attendu les circonstances actuelles pour faire connaître au Cabinet de Vienne notre pensée tout entière sur les inconvénients qu'offrait pour lui la possession de la Vénétie, et sur les combinaisons auxquelles pouvait donner lieu un sacrifice inévitable accompli en temps opportun. L'Autriche n'a pas consenti à prendre cette résolution quand elle pouvait servir à changer le cours des événements et fournir, dans tous les cas, les éléments d'une alliance véritable avec nous.

Loin de moi la pensée de chercher dans les faits que je rappelle un sujet de reproche ou de récriminations : un pareil sentiment serait peu à sa place en présence des malheurs dont la Cour de Vienne est en ce moment frappée; mais, en repassant dans ma mémoire les occasions que nous avons eues de marcher ensemble et d'un même pas dans les grandes affaires européennes, les entreprises utiles auxquelles nous aurions pu participer de concert, les questions d'intérêt général que nous eussions été en mesure de régler à l'avantage commun, si le Cabinet autrichien s'était associé entièrement à nos idées, je ne saurais m'empêcher de regretter avec lui qu'un accord plus intime ne se soit pas établi entre nous; et je dois constater en même temps, l'histoire à la main, que le Gouvernement de l'Empereur n'a rien négligé de ce qui dépendait de lui pour qu'il en fût autrement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3028. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vienne, 17 juillet 1866, 10h40 matin.
(Reçu à 4h soir.)

Pendant que je me prépare à retourner au quartier général, permettez-moi de vous demander si vous avez donné connaissance de nos préliminaires au Comte de Goltz; si vous m'autorisez à les modifier selon les indications que je vous ai transmises hier, une clause relative à la contiguïté territoriale est indispensable. Il faut en outre faire parvenir au Gouvernement comme un avis du Gouvernement italien lui-même annonçant qu'il accepte l'armistice; avant-hier, toutes ses communications parvenues au quartier général étaient encore conçues dans un sens contraire. Dois-je intervenir comme représentant de la Puissance médiatrice dans l'acte réglant l'armistice ? J'attendrai votre réponse.

3029. Poujade, Consul général à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Turin, 17 juillet 1866, 12h soir.

S. A. I. le Prince Napoléon part à l'instant même pour Bologne[1].

3030. Article de la *Gazette nationale* du 17 juillet 1866. (Traduction[2]. Prusse, 358.)

Berlin, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

La vanité française se flattait de l'espoir que l'Empereur par son intervention allait résoudre le grand conflit européen et que ses puissantes injonctions allaient imposer la paix. Elle a salué la première nouvelle de cette intervention avec des transports tels

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 16 juillet.
[2] Cette traduction n'est accompagnée d'aucune lettre d'envoi.

qu'on aurait pu croire que la France venait elle-même de remporter une grande victoire. L'empressement avec lequel le *Moniteur* a annoncé l'acceptation de la médiation et les vantardises des journaux officieux du Gouvernement semblent prouver que l'Empereur s'est exagéré lui-même l'influence qu'exercerait sa démarche et qu'au premier moment il s'est *par trop* (zu sehr) cru le maître de la situation. Ici, où l'on s'attendait pourtant à ce que la France interviendrait au moment où la paix se négocierait, cette immixtion hâtive dans le débat a causé de la surprise, et il en a été de même du fait que le Gouvernement impérial prenait ouvertement parti pour l'Autriche en se montrant prêt à recevoir la Vénétie en dépôt et en proposant un armistice pur et simple. Nous ne méprisions pas le danger que l'hostilité de la France aurait pour nous; mais nous ne croyons pas ce danger imminent, et nous sommes persuadés que Napoléon III aimera mieux *reculer* (le mot est plus énergique encore en allemand) que s'exposer à des conséquences qui pourraient devenir désastreuses pour lui et pour sa dynastie. Nous fondons notre opinion à cet égard sur la confiance que le Gouvernement italien ne se laissera pas amener à signer une paix séparée par l'expectative d'une acquisition à bon marché ou par des menaces. Nous sommes convaincus que l'Italie ne compromettra pas sa position en Europe par une honteuse soumission envers la France et par une trahison au préjudice de la Prusse son alliée. L'honneur national et le caractère d'un Gouvernement représenté par Ricasoli nous garantissent la persévérance de l'Italie dans l'entreprise commune. Nous pouvons donc sans crainte envisager les difficultés de la situation.

Une prise de possession de la Vénétie par la France et le trouble qu'elle apporterait à la marche des opérations militaires constitueraient, d'après les principes du droit des gens, une rupture de la neutralité à laquelle la Prusse et l'Italie n'auraient à répondre que par une déclaration de guerre. Et quelque populaire que puisse être en France, du moins dans l'armée française, une campagne destinée à empêcher l'agrandissement de la Prusse, il est évidemment impossible pour l'Empereur d'entreprendre sans prétexte, de concert avec l'Autriche, une guerre contre l'Italie Abstraction faite d'ailleurs de cette impossibilité politique, la France n'est pas préparée en ce moment à une guerre de cette

dimension, et, vu la situation de l'Autriche, cette guerre excéderait peut-être les forces de la France. L'Empereur des Français craindra en outre de lier indissolublement sa destinée à la Maison croulante des Habsbourg et de s'attirer, en humiliant l'Italie et en détruisant les espérances nationales (?) en Allemagne, des haines redoutables pour sa personne et pour sa race.

L'article entre ensuite dans de longs développements sur la manière la plus pratique de fonder l'unité allemande. Il se prononce en faveur de l'annexion pure et simple de tous les territoires allemands, en glissant sur le sort à réserver aux pays allemands autrichiens. Il déclare *insensé* et absolument inacceptable le projet de scinder l'Allemagne du Nord et du Midi; le maintien des Princes avec des attributions d'une demi-souveraineté lui paraît un danger; enfin il demande qu'on convoque promptement un Parlement national qui *fasse justice de cette combinaison inventée par l'envie de l'étranger*!

3031. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Bucarest, 28, n° 46.)

Bucarest, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

[Les conditions auxquelles le Sultan se déclare prêt à reconnaître le Prince Charles comme Hospodar ont été rapportées à Bucarest par Jon Ghika; le Baron d'Avril les analyse et les critique, en insistant sur ce qu'elles contiennent, à son avis, «d'inacceptable, de puéril ou de gratuitement désagréable». Il note le mécontentement des Roumains. «Du reste, ajoute-t-il, M. Jon Ghika m'a dit, et il m'a été répété de plusieurs côtés qu'il le dit à tout le monde, que, si les Turcs n'ont pas attaqué, ce résultat est dû entièrement à l'action de l'Ambassade de France[1].»]

[1] Note marginale au crayon: «Et à l'attitude prise par le Ministre des Affaires étrangères dans la Conférence.»

3032. Le Comte de Bondy, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Cassel, 47, n° 47.)

Cassel, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

[En rendant compte de la réunion présidée à Hanovre, le 12 juillet, par Benningsen, et dans laquelle a été votée une déclaration très hostile à la France, le Comte de Bondy note que la médiation française «a jeté, tout d'abord, le parti prussien en Allemagne dans une inquiétude et une irritation qui sont aujourd'hui entièrement dissipées». Il analyse la déclaration et ajoute: «Comme on peut s'y tromper à l'étranger par parti pris ou inadvertance, je me crois obligé de répéter que ce mouvement d'opinion, soufflé uniquement par la Prusse, est entièrement superficiel et aussi peu vrai que l'assurance donnée par cette Puissance, dans sa feuille officielle, qu'elle a pour elle toutes les adhésions sympathiques du Nord de l'Allemagne.»

La dépêche se termine par de longues considérations personnelles et par quelques détails sur la situation de la Famille électorale.]

3033. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 46.)

Munich, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Baron de Pfordten n'est pas parti pour Vienne[1]. «Il m'a dit aujourd'hui, écrit des Méloizes, que l'on paraissait s'être mépris en Autriche sur les dispositions de la Prusse, et que c'était à tort que l'on avait cru à son consentement; mais que l'erreur n'était point de son fait, et qu'il avait entre les mains la communication qui lui avait été adressée par le Comte de Blome.»

En dépit des protestations contre l'immixtion de l'étranger dans les affaires intérieures de l'Allemagne, l'idée d'une intervention

[1] Cf. des Méloizes, télégramme, 14 juillet, et p. 36, note 2.

française avait fini par apparaître comme l'unique chance de salut, et ce n'est pas sans désappointement qu'on l'abandonne. « M. de Pfordten, ajoute des Méloizes, me disait à ce propos que, malgré les raisonnements de certains journaux, il se refusait à croire que la France abandonnât l'Autriche aux exigences de la Prusse. »

La dépêche se termine par des nouvelles militaires.]

3034. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Suède, 337, n° 184.)

Stockholm, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

J'ai reçu la dépêche n° 9[1] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser.

Le Comte de Manderström a bien voulu me lire, hier, à titre tout confidentiel, une longue dépêche qu'il venait de terminer pour le Ministre de Suède à Saint-Pétersbourg[2] et qu'il lui envoie par courrier.

Il y envisage la situation actuelle de l'Europe au point de vue des éventualités possibles, et indique le rôle que les Royaumes-Unis s'efforceront de garder.

Le Ministre des Affaires étrangères, dont je résumerai les idées autant qu'une lecture rapide m'en a laissé souvenir, a peine à admettre que la lutte puisse rester circonscrite entre les trois adversaires d'aujourd'hui.

Il croit du côté des deux vainqueurs, de la Prusse principalement, à des désirs d'agrandissement qui jouent encore au plus fin et affectent des formes avec la France et l'Empereur, mais qui seront sans scrupule pour atteindre leur but. En agissant ainsi, la Prusse ne fera que suivre sa politique traditionnelle : elle s'y croira d'autant plus autorisée que ses succès semblent avoir, dans leur rapidité inouïe, une sorte de fatalité. L'Europe s'entendra-t-elle pour laisser le champ libre aux convoitises croissantes de la Prusse ?

[1] C'est la circulaire du 5 juillet.

[2] Oscar Magnus de Björnstierna.

M. de Manderström se demande si le Gouvernement russe se résignera à voir, pour satisfaire ses rancunes contre l'Autriche, anéantir cette Puissance au profit d'une grande Allemagne dans les mains de la Prusse. Il est d'avis, comme M. Björnstierna qui le lui mande de Saint-Pétersbourg, que le sentiment politique en Russie est prêt, devant les intérêts russes, à oublier ses rancunes contre Vienne; mais il craint que les ressentiments de la Famille impériale et de la vanité froissée du Prince Gortchakoff puissent se complaire dans la vue d'une humiliation sans exemple, quelque sagesse il y eût à pardonner.

M. de Manderström prévoit qu'une Prusse devenue Allemagne, ou peu s'en faut, aura difficulté, avec le temps, à garder le Duché de Posen, et, dans cette perspective que la politique russe, de nature sur le qui-vive, peut et doit entrevoir aussi, ils pressent un encouragement futur donné à la reconstitution de la Pologne. Devant cette conséquence, la Russie peut oublier bien des rancunes envers la Maison de Habsbourg.

Quant à la France, le Ministre ne suppose pas qu'elle puisse consentir à ce que la Prusse satisfasse ses ambitions au nom du principe de l'unité et de la nationalité germaniques au delà de certaines bornes. Il croit ces bornes fixées dans la pensée de l'Empereur, et n'admet pas que les habiletés astucieuses ou audacieuses de M. de Bismarck les puissent reculer longtemps à sa volonté, en produisant des lenteurs qui créeraient des faits accomplis et s'imposant comme nécessaires à accepter.

Si la France et la Russie s'entendaient, M. de Manderström ne doute pas que l'Angleterre ne fût au moins spectatrice, avec l'offre toujours prête de ses bons offices, au besoin.

S'il en était ainsi, la Suède et la Norvège n'auraient point à sortir de leur neutralité, et personne ne songerait à les en tirer. Cette union active des trois grandes Puissances, ou au moins contemplative pour l'Angleterre, rassurerait les Royaumes-Unis contre les tendances excessives de la Prusse, dans l'Allemagne et dans la Baltique, tendances qui sont déjà pour eux un sujet de préoccupations sérieuses et prévoyantes.

Mais, si la France, l'Angleterre, la Russie n'étaient point d'accord dans le parti qu'elles prendraient en Allemagne, les Royaumes-Unis, placés entre l'enclume et le marteau, ne man-

queraient pas d'être sollicités en sens divers, et il y aurait pour eux des périls qu'ils n'accepteraient de courir qu'à la dernière extrémité et forcés par les événements. Ils ne veulent donc pas que rien puisse faire supposer qu'ils soient disposés à sortir de la neutralité la plus stricte, et ils l'affirmeront, tant qu'il dépendra d'eux, par leurs paroles et leurs actes.

Après cette communication, M. de Manderström a ajouté : « Vous voyez donc que je crois à la guerre, mais je crois que vous n'êtes pas encore prêts. »

Je n'ai pas voulu combattre les idées qui m'étaient communiquées confidentiellement. J'ai seulement fait observer à mon interlocuteur qu'il m'était impossible de ne pas avoir remarqué que, depuis le début de la guerre, la Prusse avait laissé les Provinces rhénanes dégarnies ; que ces provinces, unies à la Prusse, contre la France, étaient tout ce qui subsistait encore, contre nous, des traités de 1815 ; que, d'après l'issue de la guerre, le sort de ces provinces pouvait, devait avoir été arrêté d'avance, sans qu'il s'agît de ce côté d'une acquisition pour la France, mais bien plutôt de les constituer de telle façon qu'elles ne seraient plus une menace pour elle, mais un État indépendant comme la Belgique et la Hollande, ce qui serait, pour la paix future de l'Europe, dans ces parages, une assurance positive de tranquillité et de sécurité affermie à longue durée, un gage d'union pour la solution, sur d'autres points, des autres grandes questions européennes.

3035. L. Pillet, Consul général à Venise, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, Venise, 27, n° 52.)

Venise, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

[Pillet annonce l'arrivée de la frégate *La Provence* à Venise[1]. A cette occasion, il tient à renseigner Drouyn de Lhuys sur l'état de l'opinion en Vénétie. Il constate que les événements survenus depuis la cession du pays à la France, en particulier l'attitude du

[1] Cf. Chasseloup-Laubat à Surville, 10 juillet.

roi Victor-Emmanuel et l'offensive des troupes italiennes, ont jeté dans les esprits le trouble et l'incertitude. Pillet lui-même, qui est sans nouvelles, se trouve hors d'état d'éclairer et de diriger l'opinion. Il est obligé de laisser sans réponse les questions qui lui sont posées. J'invoque, ajoute-t-il, la rupture des communications : «Malheureusement, si les bonnes nouvelles se font attendre, les mauvaises et les fausses sont moins lentes à se répandre, et c'est ainsi que je vois se pervertir l'opinion, sans pouvoir porter remède, comme je le voudrais et comme il serait peut-être encore facile de le faire, si j'avais le bonheur d'être tant soit peu renseigné.» Mais le Consulat n'a reçu aucune communication du Département depuis la circulaire du 5, qui n'est arrivée que le 14. Le matin même, Pillet ayant appris que le télégraphe fonctionnait entre Padoue, Rovigo et Bologne, a fait porter un télégramme à Padoue; il espère que ce télégramme aura pu être transmis[1].]

3036. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 90[2].)

Vienne, 17 juillet 1866.
(Cabinet, 19 juillet.)

J'ai reçu dans la soirée du 12 de ce mois les deux télégrammes que Votre Excellence m'avait expédiés le même jour, l'un à 2h 1/4 après-midi et l'autre à 7h 3/4 du soir, pour me recommander d'insister auprès du Cabinet de Vienne afin qu'il acceptât comme principale condition de l'armistice la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique.

Le 13, j'ai répondu à Votre Excellence[3] que l'Autriche ne pouvait se prononcer sans connaître l'ensemble des préliminaires

[1] Ce télégramme n'a pas été conservé dans la correspondance, mais il est évidemment parvenu, puisque, en télégraphiant à Pillet le lendemain, 18 juillet (cf. ci-après), Drouyn de Lhuys a, de sa main, ajouté sur la minute : par Bologne et Rovigo.

[2] Cette dépêche a été publiée par Rothan (*La Politique française en 1866*, Appendice, p. 439-445).

[3] Par télégramme.

à l'acceptation desquels l'armistice et la paix paraissaient subordonnés.

Le 14 au matin, M. Lefebvre de Béhaine est arrivé à Vienne porteur de propositions que le roi de Prusse avait consenti à faire à l'Autriche pour une abstention d'hostilités de trois jours[1]. Votre Excellence en trouvera la copie ci-jointe[2].

Ces propositions n'ont pas été acceptées par le Gouvernement autrichien, parce qu'elles étaient impraticables en ce qui concernait l'armée du Sud, déjà en route et qu'il était impossible d'arrêter, et parce qu'elles permettaient aux Prussiens, tout en restant à trois milles d'Olmütz, d'y cerner l'armée du Général Benedek et d'empêcher définitivement sa jonction avec les corps de l'armée du Sud et les autres forces qui sont près de Vienne.

Le Cabinet de Vienne y a substitué un contre-projet[3] traçant une ligne de démarcation comme limite infranchissable de part et d'autre, et laissant à chacun en deçà de cette ligne la liberté de ses mouvements. M. le Comte de Mensdorff ne pensait pas que la Prusse acceptât ses propositions, et en effet on a appris le 16 qu'elle les refusait[4]. M. Lefebvre de Béhaine les avait emportées au quartier général le 14 à midi.

Le 15, j'ai reçu à 3h du matin votre télégramme du 14 (5h 36 du soir) contenant les préliminaires de paix dont l'Empereur recommande très fortement l'acceptation à la Cour de Berlin.

Je les ai communiqués le même jour au Gouvernement autrichien, et j'ai répondu par le télégraphe à Votre Excellence que l'Autriche attendait, pour se prononcer, de savoir si la Prusse les acceptait. Le Cabinet de Vienne veut éviter de prendre des engagements éventuels en vue d'un résultat qui lui échapperait, tout en laissant subsister le sacrifice qu'il aurait consenti conditionnellement, ainsi qu'il est advenu quand il a cédé la Vénétie pour avoir un armistice en Italie.

J'ai dit à Votre Excellence que mon impression personnelle était que l'Autriche accepterait les préliminaires recommandés par Sa Majesté à la Prusse; je le crois toujours en principe, mais les

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine à Benedetti, 15 juillet.

(2) Cf. ci-dessus, p. 59.

(3) Cf. ci-dessus, p. 60.

(4) Cf. Benedetti, 15 juillet.

entretiens postérieurs que j'ai eus avec les Ministres dirigeants, qui sont le Comte de Mensdorff et le Comte Esterhazy, me font prévoir des résistances au sujet de l'indemnité des frais de guerre. Le Gouvernement croit qu'il ne pourra pas les obtenir de la nation, surtout en ce moment où elle est surexcitée au plus haut degré par la conduite des armées prussiennes envers les populations. Partout où elles ont passé, elles n'ont plus rien laissé derrière elles, et, d'après les bruits qui circulent, il faudrait remonter aux temps reculés des invasions barbares pour trouver des exemples de ce qui s'est fait en Bohême et en Moravie.

M. Benedetti est arrivé hier matin du quartier général prussien, où il se trouvait dans l'impossibilité de se mettre directement en communication avec Votre Excellence. J'ai eu l'honneur de vous adresser les télégrammes qu'il vous a envoyés[1], et le courrier anglais qui porte cette dépêche porte aussi sa correspondance[2]. Je lui ai communiqué ce matin le télégramme de Votre Excellence daté d'hier soir[3], et il va repartir pour le quartier général, où il pressera l'acceptation des préliminaires de paix. D'après ce que nous croyons savoir ici, ces préliminaires dépasseraient en quelques points ce que la Prusse demande, et il serait possible d'obtenir pour l'Autriche des conditions moins désavantageuses. Si, comme il est permis de le croire, le Cabinet de Vienne est informé que la Prusse exige pour faire la paix moins que ce que nous lui offrons, il ne faudrait pas s'étonner qu'il fît quelque difficulté au premier abord, mais il sera toujours facile dans le cours de la négociation d'arriver à la limite réelle des conditions prussiennes.

En ce moment, il se fait des deux côtés des mouvements de troupes assez considérables. L'armée autrichienne qui était à Olmütz et présente environ un effectif de cent douze mille hommes (d'après les rapports qui m'ont été cités), se replie sur Vienne, dans le but d'opérer sa jonction avec les corps de l'armée du Sud qui arrivent ou qui vont arriver. Il y en a déjà trente mille à Saint-Pölten, et, comme on a organisé de dix à douze trains par jour, on pourra avoir environ quatre-vingt mille hommes, avec le matériel correspondant, dans quatre jours. Des divisions de

(1) Télégrammes du 16 et du 17 juillet.

(2) En particulier la dépêche du 15, timbrée au Cabinet le 20.

(3) Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 16 juillet.

cavalerie observent la marche des Prussiens, et on disputera le passage du Danube. Il est également probable qu'il se livrera une bataille entre Vienne et Presbourg.

L'Empereur d'Autriche ne paraît pas devoir se rendre à Pesth; il restera à Vienne jusqu'au dernier moment, et, si la ville est prise par les Prussiens, Sa Majesté ne quittera pas le quartier général de son armée, la lutte dans ce dernier cas devant être continuée à outrance.

Du côté des Prussiens, l'armée du Prince Frédéric-Charles était avant-hier en possession de la ligne de la Thaya et portant sa gauche sur Lundenbourg dont il devait s'emparer le plus tôt possible[1]. L'armée du Prince royal, ayant reconnu que l'armée de Benedek se portait sur Vienne, s'est mise en route pour prendre la gauche de l'armée du Prince Frédéric-Charles, et toutes deux se portent sur les frontières de la Basse-Autriche, hésitant encore si elles marcheront sur Vienne ou sur Presbourg.

Tout ce que la Prusse possède de forces militaires est aujourd'hui engagé dans cette campagne[2], en sorte que les derrières de l'armée commencent à se dégarnir à mesure qu'elle avance, et c'est une cause d'affaiblissement qui devient d'un certain poids, surtout si la guerre se prolonge encore quelque temps. De telle sorte qu'en ce moment on peut dire avec raison que, si la Prusse tient l'Autriche, l'Autriche aussi de son côté et sous un autre point de vue tient la Prusse, car jamais la Prusse n'a été et ne sera plus désarmée chez elle et sur le Rhin qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela est si vrai que les Prussiens en conviennent eux-mêmes et que du Rhin à Berlin il n'y aurait pas quinze mille hommes à rencontrer.

Si j'insiste sur ce point et si j'appelle l'attention de Votre Excellence sur cet état de choses exceptionnel qui ne se représentera peut-être plus d'ici à longtemps, c'est que, avec les informations que j'ai et la conviction qui m'anime, je croirais manquer à mon devoir et me reprocherais comme une faute de ne pas faire ressortir aux yeux de mon Gouvernement les avantages incalculables qu'il recueillerait d'une simple démonstration militaire vers les provinces

[1] Cf. Gramont, télégramme, 16 juillet, 5h 10 soir.

[2] La fin de la dépêche, à partir de ce paragraphe, a été publiée par Émile Ollivier (t. VIII, p. 467-470).

rhénanes pour appuyer sa médiation. La guerre avec la Prusse est *complètement impossible.* Le Cabinet de Berlin ne peut à aucun prix en risquer les chances, car il ne peut se placer entre deux armées comme celles de la France et de l'Autriche. Une démonstration militaire, l'envoi d'un corps d'armée sur le Rhin, est positivement une mesure que l'Empereur peut exécuter sans le moindre danger et dont l'effet est certain. Je crains, Monsieur le Ministre, et Votre Excellence me pardonnera de lui parler avec cette franchise que la solennité du moment peut seule excuser, je crains que les préliminaires de paix proposés à la Prusse ne portent pas, à un degré suffisamment voisin de la réalité, l'empreinte de la force que les circonstances donnent à la médiation de la France. J'ai des raisons sérieuses de croire qu'en faisant une démonstration militaire, sans même lui donner un caractère agressif, l'Empereur sera étonné de l'effet qu'elle produira, et qu'à l'instant même il ne tiendra plus qu'à lui de dicter les conditions de la paix au lieu de les soumettre. Je ne parle pas de prendre les Provinces rhénanes, ce qui peut se faire en ce moment sans coup férir, et ce qui pourra se faire encore de même pendant quelques semaines, mais seulement d'en faire naître l'idée, et, je le répète, sans guerre, sans combat, sans dangers et sans perte, la médiation de l'Empereur, aujourd'hui hésitante et presque compromise, devient triomphante et efficace. Je suis frappé de ce fait que de tous les côtés on critique nos efforts de pacification, les uns parce qu'ils se plaignent d'être arrêtés et gênés dans leur essor, les autres parce qu'ils se voient abandonnés à leur destin ; notre œuvre de paix accomplie dans de telles conditions ne nous laissera pas un ami, et cela me fait croire qu'il y aurait quelque avantage à les modifier dans le sens que j'ai pris la liberté d'indiquer. Il va sans dire que je n'ai pas la prétention d'être à l'abri des erreurs dans mes appréciations générales, mais, je le répète, de même qu'il y a quelque temps j'affirmais devant Sa Majesté que l'Autriche céderait la Vénétie avant la guerre, ce qu'elle a fait par la Convention secrète du 12 juin, de même j'affirme avec la même confiance, aujourd'hui, qu'une démonstration militaire sérieuse est nécessaire à mes yeux pour appuyer la médiation de l'Empereur, et lui donner l'autorité dont, à vrai dire, elle paraît manquer depuis qu'elle s'est produite. J'ajoute aussi, et c'est là le point le plus important, qu'il est absolument impossible que la Prusse

s'expose à une guerre avec nous, que M. de Bismarck n'admet pas même cette éventualité, bien résolu à l'éviter à tout prix, et que par conséquent la démonstration militaire est sans dangers ultérieurs.

3037. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lieutenant-Colonel Merlin, 1866-1867. Archives historiques dn Ministère de la Guerre.)

Vienne, 17 juillet 1866.

Par une lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous exposer l'état dans lequel se trouvent les affaires militaires dans ce pays-ci. Permettez-moi de vous faire part dans celle-ci des considérations générales qui me paraissent dominer la situation. Les désastres que vient d'éprouver l'armée autrichienne tiennent avant tout à une cause qui affecte en ce moment l'Empire tout entier, gouvernement, administration, armée! C'est le défaut d'hommes spéciaux, réunissant au caractère l'instruction nécessaire à l'exercice des hautes fonctions. Dans l'armée, s'il s'agit de nommer à des grades dans le cadre des officiers généraux, on se contente, en temps de paix, de prendre des hommes de qualité, titrés, aimables, braves d'ailleurs, ils le sont tous! La guerre venue, où trouver un commandant en chef? Autrefois, le Conseil aulique dirigeait les généraux; quelques échecs ont éloigné et le Gouvernement et l'opinion publique de ce système; il a fallu s'en rapporter à un seul homme, et on a pris celui que l'opinion publique elle-même plaçait au-dessus de tous. L'Autriche saura ce que lui coûtera ce choix malheureux, mais il existe d'autres causes qui s'opposent à la formation même d'hommes assez distingués pour accepter de pareils commandements: c'est le système général des avancements dans l'armée, absence de règles, prépondérance des titres nobiliaires, dont ceux qui en sont porteurs profitent pour se dispenser complètement de faire des études spéciales et sérieuses. Un autre motif à signaler est le sentiment d'indiscipline, non pas violent, mais pour ainsi dire latent, qui existe partout et qui tient au rôle presqu'effacé du Ministre de la Guerre en face des propriétaires de régiments. Cet

esprit est propagé par la différence des positions d'un officier subalterne, prince ou duc, en face d'un officier supérieur d'extraction roturière. Une certaine mollesse générale produit encore l'inconvénient que ceux qui sont appelés à donner des ordres ne s'assurent jamais comment et si ils ont été exécutés. Ainsi, à la suite de l'émotion produite par le fusil des Prussiens, l'Empereur a donné l'ordre que le plus grand nombre possible d'armes se chargeant par la culasse fût confectionné. L'arsenal aurait pu en confectionner un assez grand nombre, mais dans ce moment il est plutôt question de l'évacuer que de l'outiller à nouveau. On s'est donc adressé au commerce, à tous les ateliers de mécaniciens, y compris ceux des chemins de fer, pour confectionner des armes. L'ingénieur d'un de ces chemins s'est rendu avant-hier avec son chef mécanicien à l'arsenal pour prendre connaissance des pièces qu'il s'agissait de fabriquer. On lui répondit qu'on n'était pas encore fixé sur le modèle à adopter ! ! Ainsi l'ordre de l'Empereur, donné il y a plus de dix jours, n'a encore reçu aucun commencement d'exécution. Non seulement on ne confectionne pas deux mille fusils par jour à l'arsenal, mais on n'y connaît pas encore le modèle adopté. J'ai voulu m'éclairer à ce sujet et j'ai été ce matin chez l'associé de Lindner ; l'Empereur a adopté son système, le Ministre de la Guerre également ; on a convoqué l'inventeur pour savoir combien il pourrait fournir d'armes dans un temps donné. Cinquante mille fusils transformés en six semaines, a-t-on répondu, à la condition que le traité serait signé sur l'heure, afin de profiter de toutes les mains-d'œuvre d'armurier actuellement sans ouvrage. Aujourd'hui, 17 juillet, le traité n'est pas signé, pas une arme n'est faite. L'arsenal doit être évacué ; il y a peut-être un million de tonnes à enlever ; le chemin de fer a reçu l'ordre de se préparer en construisant des rampes et en plaçant des grues. Depuis cinq jours, l'Administration du Chemin est prête, la voie libre, les wagons sur place, mais à l'emplacement d'une rampe, il existe une barrière qu'il faudrait démolir, ce qui ne peut avoir lieu sans rapport, instruction, ordre, etc... Voilà cinq jours de perdus, les Prussiens arriveront et prendront les armes ! Lenteur, défaut d'initiative, défaut d'instruction et peu de goût pour l'étude, voilà les dissolvants de cette armée, du reste belle et bien tenue comme instrument, mais mal employée. Je suis persuadé qu'armés de fusils à aiguille, les Autrichiens

seraient encore battus et devront l'être, avant de se décider à changer de tactique. Ils ne veulent pas admettre le combat avec ou par des tirailleurs; ils craignent de les voir enlever par la cavalerie, etc... Le sentiment du moment est celui d'un grand découragement au point de vue civil, politique et militaire.

P.-S. — Dès que son traité sera signé avec le Gouvernement autrichien, l'associé de Lindner, M. Rathsak, partira avec son fusil pour Paris, probablement la semaine prochaine.

3038. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Berlin, Munich, Stuttgart, Bruxelles, La Haye et Augsbourg. (Minute. Angleterre, 738, n° 83.)

Paris, 18 juillet 1866 (1).

Vous connaissez la nature des propositions qui nous ont été faites par le Cabinet de Vienne au commencement de ce mois relativement à la Vénétie, et vous savez dans quelles conditions l'Empereur a offert d'interposer ses bons offices auprès des parties belligérantes (2). Je crois néanmoins utile de rappeler ici sommairement, pour les bien préciser, les points principaux de cette négociation.

C'est le 3 juillet (3) que M. l'Ambassadeur d'Autriche nous a communiqué un télégramme renfermant les propositions de sa Cour.

Elle consentait à nous céder la Vénétie, en demandant :

1° Que la France occupât les forteresses de cette province et obtînt de l'Italie un armistice;

(1) Cette circulaire, dont la minute se trouve dans les fonds *Angleterre* et *Autriche*, sous la date du 18, semble n'avoir été envoyée le 18 qu'à Vienne, et le 20 seulement aux autres postes indiqués ici. Elle fut, de plus, adressée le 23 à Florence, Rome et Madrid.

(2) Cf. Napoléon III à Guillaume Ier, 4 juillet.

(3) Cette date du 3 est en contradiction avec le récit d'Émile Ollivier (t. VIII, p. 410), qui reporte au 4, c'est-à-dire au lendemain de Sadowa, la démarche de Metternich. Voir t. X, p. 314, note 3, une indication donnée par Sybel, qui concorderait plus exactement avec la date du 2, indiquée par Gramont, dans un télégramme réservé du 24 juillet, 2h 25 soir.

2° Que pendant l'armistice la cession fût réglée par une convention définitive;

3° Que l'Autriche pût transporter aussi en Allemagne le matériel et les troupes qui se trouvent en Vénétie.

Le Gouvernement de Sa Majesté a répondu :

1° Qu'il acceptait en principe la cession de la Vénétie à régler par une convention qui serait conclue pendant la suspension d'armes;

2° Qu'il ne pouvait pas proposer la cessation des hostilités à la Cour de Florence seulement, puisqu'il y avait partie liée entre elle et la Prusse;

3° Qu'il était prêt à agir en faveur d'un armistice auprès de ces deux Puissances, et qu'il y ajouterait la proposition d'une médiation sur la base de la lettre de l'Empereur du 11 juin.

L'Autriche a accepté l'interposition de nos bons offices dans ces conditions, et l'Empereur a écrit immédiatement aux Rois de Prusse et d'Italie les deux lettres en date du 4 dont je vous ai communiqué la copie.

Le 5 et le 6, M. le Prince de Metternich a fait de nouvelles démarches auprès de l'Empereur et auprès de moi; il demandait que le Gouvernement français insistât avec énergie à la Cour d'Italie séparément pour obtenir d'elle un armistice ou bien des garanties qu'elle ne continuerait pas d'attaquer l'Autriche. Nous nous sommes maintenus sur le terrain où nous nous étions placés dès le principe, et nous avons déclaré au Prince de Metternich que nous ne pouvions consentir soit à faire occuper les forteresses par une garnison française, soit à exercer une médiation armée, soit enfin à demander séparément un armistice à l'Italie. Il était à prévoir que la première condition que la Prusse mettrait à l'armistice serait certainement le *statu quo* militaire. Aussi avons-nous fait observer que c'était avant et non pendant la suspension des hostilités que l'Autriche pourrait retirer ses troupes de la Vénétie pour les envoyer en Allemagne, et c'est effectivement ce qu'elle a fait, du moins en partie.

Le Cabinet de Berlin nous a déclaré qu'il ne consentirait à un armistice que moyennant la conclusion de préliminaires de paix. Décidé à ne pas employer la force des armes pour assurer le résultat des négociations, et tenant compte des succès de la Prusse,

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'Empereur a fait savoir à la Cour de Vienne, en l'informant de cette résolution du Gouvernement prussien, qu'il se voyait à regret forcé de s'écarter des bases indiquées dans sa lettre du 11 juin[1], et il a recommandé aux belligérants l'acceptation de préliminaires qui nous ont paru tenir compte autant que possible, dans la situation nouvelle, des intérêts de toutes les parties.

Le Prince Napoléon s'est rendu à Florence, et M. Benedetti au quartier général du Roi Guillaume pour amener la suspension des hostilités. Les démarches que nous continuons à faire en ce moment auprès des Cours de Prusse et d'Italie et qui ont déjà déterminé le Gouvernement prussien à adhérer au projet de préliminaires sont donc l'accomplissement des engagements que nous avons pris, et je tenais, dans un simple intérêt de vérité historique, à reproduire ici, à côté des demandes de l'Autriche, les réponses loyales et franches du Gouvernement de l'Empereur[2].

3039. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Paris, 18 juillet 1866.

Quand vous aurez rempli votre mission au quartier général prussien, retournez à Vienne pour y attendre de nouvelles instructions. Ne venez pas à Paris[3].

[1] Aucune indication de ce genre ne se trouve, ni dans les deux télégrammes adressés à Gramont par Drouyn de Lhuys, le 12 juillet, ni dans la dépêche du 13, qui recommande à la Cour de Vienne l'acceptation des préliminaires de paix.

[2] A la dépêche adressée à Vienne a été ajouté le post-scriptum suivant : «J'ai donné lecture de la présente dépêche à S. Exc. M. le Prince de Metternich, qui reconnaît la parfaite exactitude de la relation qu'elle contient.» (Autriche, 492, n° 77.)

[3] Cf. Benedetti, télégramme, 16 juillet.

3040. Drouyn de Lhuys à L. Pillet, Consul général à Venise[1]. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, Venise, 27.)

Paris, 18 juillet 1866, 6h 3/4 soir[2].

Dans le cas où les autorités autrichiennes offriraient de remettre Venise soit à vous, soit au Commandant de *La Provence*, n'acceptez pas avant d'avoir reçu de nouveaux ordres et référez ici immédiatement[3].

3041. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Vienne, 18 juillet 1866.

Je retourne dans quelques instants au quartier général; mais, à moins que le Roi et M. de Bismarck ne m'aient totalement dissimulé leurs véritables intentions ou qu'ils aient des raisons que j'ignore pour souscrire à nos préliminaires, je ne puis m'empêcher de craindre que tous mes efforts ne restent infructueux. Je reçois votre dépêche de cette nuit[4]. Je m'y conformerai.

(1) Le texte du télégramme et les indications d'envoi sont de la main de Drouyn de Lhuys, qui y a ajouté la mention : «Par Bologne et Rovigo.»

(2) Cf. Pillet, 17 juillet.

(3) Ce télégramme est précédé, dans la correspondance, d'une lettre particulière de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, à Drouyn de Lhuys, en date du 18. En voici le texte :

Voici une dépêche chiffrée que je vous prie de faire parvenir le plus promptement possible à votre Consul à Venise afin qu'il la remette à M. de Surville, commandant *La Provence*, aussitôt que cet officier arrivera.

Il serait utile, je crois, que le Consul se fît avertir de la présence de *La Provence* sur la côte, et que vous lui donniez des instructions dans le sens de la dépêche chiffrée que je vous envoie et que l'Empereur a approuvée.

Voici la traduction de cette dépêche :

«Attendez de nouveaux ordres avant d'accepter la cession de Venise si elle vous était offerte. Écrivez-moi s'il en était question.»

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 18 juillet.

3042. Le Baron de Vaux, Vice-Consul à Bologne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Bologne, 18 juillet 1866, 11h 30 matin.
(Reçu à 12h 40.)

S. A. le Prince Napoléon est arrivé ce matin[1] et repart à quatre heures pour le quartier général.

3043. Le Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Télégr. Copie. Prusse, 358.)

Brünn, 18 juillet 1866, 2h 40 soir[2].

Votre télégramme du 14, n° 59, a été reçu hier soir. Communication directe rétablie depuis. La réponse approuvée par Sa Majesté quant à l'affaire principale est en préparation pour partir.

3044. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 32)

Bade, 18 juillet 1866.
(Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Les journaux allemands ont publié une lettre adressée à M. de Bismarck par M. de Roggenbach, l'ancien Ministre des

(1) Cf. Poujade, 17 juillet.

(2) La copie de ce télégramme, prise au bureau récepteur, porte les indications administratives suivantes : «Le 19 juillet, commencée à 8h 6 m.; terminée à 8h 10 m.» — D'après Sybel (t. V, p. 283-286), le télégramme du 14 juillet, dans lequel Goltz rendait compte de sa conversation du même jour avec Napoléon III (cf. p. 31, note 1), serait parvenu au quartier général prussien le 17. Bismarck aurait répondu le 17 par deux télégrammes. Dans le premier, il aurait indiqué la nécessité d'ajouter les annexions aux bases de la paix; dans le second, il aurait rappelé que ce qui importait surtout à la France, c'était l'indépendance de l'Allemagne du Sud, et déclaré que, si l'attitude de la France n'encourageait pas l'Autriche, les Prussiens pourraient s'abstenir de marcher sur Vienne.

Affaires étrangères grand-ducal. Je crois utile de la mettre sous les yeux de Votre Excellence dans le cas où elle ne serait pas encore parvenue à sa connaissance; elle en trouvera ci-joint une traduction[1]. La forme violente de ce document avait d'abord fait douter de son authenticité; mais, si l'on tient compte des différentes feuilles dans lesquelles il a été inséré et du temps qui s'est écoulé depuis sa publication, sans qu'il ait été fait aucune observation par les parties intéressées, il y a tout lieu de croire à son entière exactitude. Il emprunte d'ailleurs une assez grande importance aux circonstances dans lesquelles il se produit et à la situation personnelle de l'auteur. J'entends dire que cette démarche de M. de Roggenbach est en général jugée assez sévèrement dans ce pays. Elle a de plus vivement froissé ses anciens Collègues du Ministère et fait même, dit-on, une assez pénible impression sur le Grand-Duc. Mais, comme c'est pour l'Allemagne entière, et non pour le Grand-Duché, que cette lettre a été écrite, ce n'est pas à ce dernier point de vue seulement qu'il faut l'examiner.

Les idées de M. de Roggenbach et le but vers lequel il pousse M. de Bismarck, en lui promettant éventuellement son concours, peuvent se résumer en ces quelques mots : exclusion de l'Autriche et fédération de l'Allemagne entière sous l'hégémonie prussienne. Tel est aussi, Monsieur le Ministre, le programme développé par les chefs du parti prussien, dont j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence l'active propagande[2]. Leurs efforts ne sont pas stériles, et le nombre de leurs adhérents s'augmente de jour en jour. Il est curieux de voir des gens qui ne parlaient, il y a quinze jours, que de l'anéantissement de la Prusse, accepter aujourd'hui et même désirer la domination de cette Puissance. Ils veulent une Allemagne unie et puissante, et, comme l'Autriche ou la Bavière ne leur présentent pas sous ce dernier rapport un point d'appui suffisant, c'est vers la Prusse qu'ils se tournent. Le Gouvernement grand-ducal lui-même paraît subir l'influence de ce revirement d'opinion, et M. d'Edelsheim me disait hier qu'il était impossible de se dissimuler que l'idée d'une Confédération du midi de l'Al-

[1] La traduction est jointe à la dépêche.
[2] Cf. Cadore, 11 juillet.

lemagne, sous la suprématie de la Bavière, ou même sous celle de l'Autriche, était excessivement impopulaire dans le pays.

Les partis extrêmes, démocrates ou catholiques, persistent à vouloir la continuation de la lutte.

3045. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 84.)

Florence, 18 juillet 1866.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

[Le Baron de Malaret accuse réception du télégramme de Drouyn de Lhuys du 16 juillet. Il s'est mis aussitôt à la disposition du prince Napoléon.

Le Baron Ricasoli vient de passer trois jours à Florence. Malaret a pu le voir quelques instants.]

J'ai cru comprendre que les informations qu'il [le Baron Ricasoli] a reçues directement de Paris lui donnent lieu de penser que l'Empereur apprécie avec sa bienveillance habituelle la situation où se trouve aujourd'hui l'Italie. Il s'est plu à constater avec moi l'apaisement qui s'est fait dans l'opinion publique; et il m'a exprimé l'espoir que la situation actuelle, si compliquée qu'elle fût, pourrait se dénouer sans compromission d'aucune sorte pour les intérêts ou la dignité de l'Italie. M. le Baron Ricasoli est reparti hier au soir pour le quartier général; je suppose que le départ de Paris du Prince Napoléon a été le motif déterminant de son voyage.

Hier et ce matin, le télégraphe a apporté à Florence la nouvelle du refus que l'Autriche aurait opposé aux conditions de l'armistice et de nouveaux combats favorables aux armes prussiennes. Si ces nouvelles sont exactes, les résolutions du Gouvernement du Roi, toujours subordonnées à celles du Cabinet de Berlin, se trouveront forcément ajournées jusqu'au moment où l'on connaîtra l'issue de la bataille que l'on suppose devoir se livrer aux environs de Vienne.

[M. Visconti-Venosta est toujours auprès du Roi et y restera sans doute tant que la guerre ne sera pas terminée. Le Général Cialdini poursuit sa marche sans rencontrer de résistance.]

3046. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 81, n° 64.)

Hanovre, 18 juillet 1866.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Votre Excellence connaît l'effet produit en Allemagne par la cession de la Vénétie à la France. On n'a vu dans cet acte qu'un expédient de la part de l'Autriche pour mettre la France en demeure de sortir de sa prudente et si sage neutralité. Personne ne s'est trompé sur la portée politique de cette mesure, qui n'a eu d'autre résultat que de soulever les passions populaires contre l'Autriche et même directement contre la France.

J'ai transmis à Votre Excellence, par ma dépêche n° 62[1], l'appel au peuple signé par tous les membres du parti libéral dans le nord de l'Allemagne, auquel, plus tard, a adhéré également celui du sud. Je dois constater que, malheureusement, pendant quelques jours, tous les partis, à l'exception de celui de l'Autriche, se sont trouvés unis dans leur exaltation contre la France, attendu qu'ils la croyaient déjà prise au piège que lui tendait le Cabinet de Vienne, pour la forcer à tirer l'épée contre les aspirations libérales de l'Allemagne.

En effet, dans ma dépêche du 8 de ce mois, je rendais compte à Votre Excellence d'une conversation que je venais d'avoir avec un des hommes les plus distingués de ce pays, et qui exprimait le vœu le plus ardent que l'Empereur ne se laissât pas entraîner avec une Puissance si près de sa chute, si peu estimée en Allemagne, qu'il n'aurait même pu soutenir qu'au prix des plus énormes sacrifices et contrairement à ses propres intérêts. Il est évident, aujourd'hui, que les peuples allemands ne comptent plus que sur la Prusse pour fixer leurs destinées, et que lutter à cette heure contre cet État, c'est vouloir s'attirer toutes les haines du sentiment national. La Prusse continue en Allemagne l'œuvre commencée par Napoléon Ier. Elle détruit les derniers restes de l'individualisme des petits Princes qui, depuis cinquante ans, n'ont fait qu'entraver le développement progressif de la civilisation du

[1] Du 13 juillet.

pays. Autant donc, la semaine dernière, on était sous le coup des plus vives inquiétudes, en présence de la nouvelle attitude que l'on craignait de voir prendre à la France dans sa politique, autant on a appris avec satisfaction que l'Empereur était dans les meilleurs termes avec le Roi de Prusse, et qu'il reconnaissait tout ce qu'il y avait de fondé dans les projets de réforme présentés par le Cabinet de Berlin, dans le courant de juin dernier.

Le maintien de la politique impériale dans les voies qu'elle avait adoptées jusqu'à ce jour a produit déjà les plus heureux résultats. Le parti du progrès se modère, dès l'instant qu'il ne voit plus une alliance se former entre Vienne et Paris, et partout, ainsi qu'il vient d'en donner l'exemple à Berlin, il engage ses partisans, dans les réunions populaires au sujet du Parlement allemand, à ne plus montrer d'irritation contre la France, mais à reconnaître au contraire que l'Empereur Napoléon est animé des dispositions les plus sympathiques à la réforme allemande.

Pour résumer en un mot la situation actuelle de l'Allemagne, nous y voyons la Prusse porter sur son drapeau la grande idée de la reconstitution de la Confédération germanique, en faisant crouler en un mois tous les trônes des petits Souverains derniers représentants de l'absolutisme; puis un peuple confiant dans sa force, qui, depuis longtemps plein d'admiration pour les grandes institutions qui régissent la France, compte en ce moment sur son Souverain, qu'il regarde comme le Prince le plus éclairé de l'époque, pour mener à bonne fin l'œuvre de sa réforme.

3047. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 91.)

Vienne, 18 juillet 1866.
(Cabinet, 20 juillet 1866; Dir. pol., 13 avril 1867.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, sous le n° 74, et Votre Excellence aura déjà trouvé, dans ma correspondance télégraphique et écrite, la réponse à la plupart des questions qui y sont posées.

Bien que le Cabinet de Vienne attende, pour se prononcer, de savoir si les préliminaires de paix recommandés par Sa Majesté

sont acceptés par la Prusse, le langage du Ministère autrichien m'autorise à dire qu'il accepte cette condition principale de la sortie de l'Autriche de la Confédération. Je crois même qu'ils finiront par accepter l'ensemble des préliminaires. Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai exposé avec une entière franchise au Cabinet de Vienne la résolution prise par l'Empereur, et je lui ai fait savoir que, par les mêmes raisons qui lui ont fait adopter, dès le principe, une politique de neutralité, Sa Majesté ne voulait pas imposer à la nation les sacrifices et les malheurs toujours inséparables de la guerre. M. le Comte de Mensdorff, en entendant cette déclaration, m'a répondu qu'il n'avait jamais espéré que la France entreprît une guerre dans le seul but de sauver l'Autriche, mais qu'il avait cru pouvoir compter, d'après les assurances données à l'Ambassadeur d'Autriche à Paris, sur un concours un peu plus effectif, c'est-à-dire sur quelque démonstration qui fût de nature à attester la politique française et à faire savoir à l'Europe que, après la cession de la Vénétie, le territoire autrichien devait être respecté par l'Italie comme par la Prusse. En terminant cette phrase, M. le Comte de Mensdorff, qui était allé à son bureau, en revint avec un papier qu'il plaça sous mes yeux, et dans lequel je reconnus une lettre autographe de l'Empereur annonçant au Prince de Metternich l'envoi d'une escadre à Venise[1]. Il me demanda si je savais quand cette flotte devait partir.

M. Benedetti a vu hier MM. de Mensdorff et d'Esterhazy, et, après une conférence à laquelle j'ai pris part[2], il a pu se convaincre par lui-même des dispositions du Cabinet de Vienne qui ne paraissent pas de nature à devoir empêcher le succès de notre médiation.

Il vient de repartir pour le quartier général du Roi de Prusse

[1] D'après Sybel (t. V, p. 237), Drouyn de Lhuys aurait adressé à Malaret, le 9 juillet (au moment où le Cabinet des Tuileries était le plus irrité contre l'attitude du gouvernement italien), un télégramme dans lequel il insistait sur le mécontentement de l'Empereur et menaçait l'Italie d'une alliance franco-autrichienne et de l'envoi d'une escadre française à Venise. Le télégramme ne se trouve pas dans la correspondance; mais ce passage de la dépêche de Gramont vient à l'appui de l'indication donnée par Sybel (cf. t. X, p. 369, note 4).

[2] Cette conférence a été indiquée par Sybel (t. V, p. 287), qui la date du 18 juillet.

qui se trouve à Lundenbourg, et je l'ai fait accompagner, sur sa demande, par M. le Baron de Bourgoing.

Les dépêches télégraphiques qu'il a adressées à Votre Excellence, pendant son séjour à Vienne, vous ont fait connaître son opinion sur les chances de succès de la mission qui lui est confiée[1]. Il croit que la Prusse n'acceptera les préliminaires qu'autant qu'il y sera ajouté une clause qui lui assure le moyen de relier les deux parties de la Monarchie au moyen d'annexions territoriales, dont le Hanovre et la Hesse électorale feraient les frais. A ce prix, selon lui, la Saxe pourrait être sauvée, et, sans cette concession, la Saxe serait réclamée par la Prusse, soit pour l'absorber complètement, soit pour la faire entrer dans le groupe qu'elle soumet à son autorité.

Le Cabinet de Vienne, pressenti sur cette éventualité, nous a laissé entendre qu'il souscrirait facilement à la contiguïté des frontières prussiennes aux dépens du Hanovre et de l'Électorat, attachant beaucoup plus de prix à sauver l'indépendance de la Saxe.

M. Benedetti paraît croire aussi qu'il eût été possible de laisser à l'Autriche la liberté de créer quelques liens politiques avec la Confédération du Sud[2].

Le Courrier de cabinet que Votre Excellence a mis à sa disposition porte sa correspondance, ainsi que cette dépêche, jusqu'à Strasbourg, où il mettra le tout à la poste, pour revenir ici le plus tôt possible.

3048. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin[3]. (Minute. Prusse, 358, n° 73[4].)

Paris, 19 juillet 1866.

Ainsi que je vous l'ai mandé par mon télégramme du 17 de ce mois[5], M. le Comte de Goltz a transmis au quartier général du

[1] Voir, en particulier, le télégramme transmis par Gramont le 16 juillet, et le télégramme de Benedetti du 18.

[2] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : « C'est précisément ce que veut dire « existence internationale indépendante ».

[3] En marge : Au quartier général du Roi de Prusse, par Vienne.

[4] Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques,* 1867, *Allemagne et Italie,* p. 74-75, et dans les *Arch. diplom.,* 1867, t. Ier, p. 201.

[5] Ce télégramme ne figure pas dans la correspondance.

Roi de Prusse le projet de préliminaires que je vous ai adressé par la voie de Berlin [1]. Par suite de l'interruption des correspondances télégraphiques en Bohême, ce document, expédié de Paris le 14, n'est parvenu que le 17 à Brünn. M. l'Ambassadeur de Prusse n'a point encore reçu la réponse que nous attendons, mais M. le Comte de Bismarck annonce en date d'hier qu'elle va lui être adressée incessamment [2]

Dans cet état de choses, je n'ai aucune instruction nouvelle à vous donner aujourd'hui, et je ne puis que m'en référer à celles que vous possédez déjà.

Le projet de préliminaires que vous avez entre les mains a été instamment recommandé par l'Empereur à la Cour d'Autriche [3], et, comme vous le savez, le Cabinet de Vienne se montre disposé à y donner son adhésion si le Gouvernement prussien l'accepte également [4]. Le rôle que nous remplissons est celui d'intermédiaires amicaux et se borne à user de toute notre influence pour amener les Puissances belligérantes sur un terrain commun; mais nous ne sommes ni des arbitres imposant aux deux parties des solutions, ni des négociateurs prenant une part directe aux arrangements que nous désirons les voir conclure entre elles. Nous n'avons donc pas à signer ces préliminaires; mais, sous la réserve que j'indique, nous ne devons négliger aucun effort pour assurer et hâter l'adoption de l'arrangement que nous avons proposé. Je vous invite à combiner dans ce but vos efforts avec M. le Duc de Gramont; vous êtes, l'un et l'autre, au foyer même des négociations qui sont engagées; vous pouvez juger sur place de ce qui est de nature à seconder ou à contrarier nos démarches, et vous êtes en mesure, par votre action commune, de contribuer puissamment au succès de notre médiation.

Le Prince Napoléon a quitté Paris le 16 pour se rendre en Italie [5]. S. A. Impériale est chargée d'agir, au nom de l'Empereur, auprès du Roi Victor-Emmanuel en vue de faciliter de ce côté l'ac-

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et à Gramont, télégramme, 14 juillet.

(2) Cf. Bismarck à Goltz, télégramme, 18 juillet, et la note.

(3) Cf. les deux télégrammes de Drouyn de Lhuys à Gramont, 12 juillet.

(4) Cf. Gramont, télégramme, 15 juillet.

(5) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, 16 juillet, Poujade, 17 juillet, et de Vaux, 18 juillet, télégrammes.

ception de l'armistice et de préparer ainsi la prompte conclusion des arrangements relatifs à la Vénétie. Notre intention est qu'elle soit remise à l'Italie sans conditions, et je ferai connaître à M. le Duc de Gramont l'intérêt que le Gouvernement de l'Empereur attache à pouvoir régler cette affaire aussitôt que l'armistice sera conclu.

3049. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 19 juillet 1866, 5h soir.

Le Cabinet de Berlin, trouvant dans les préliminaires de paix que vous connaissez des garanties suffisantes pour consentir à la conclusion immédiate d'un armistice, s'engage, sous la condition de réciprocité de la part de l'Autriche, à s'abstenir de tout acte d'hostilité pendant cinq jours, terme dans lequel la Cour de Vienne aurait à notifier son acceptation des préliminaires ci-dessus rappelés[1]. Pressez vivement le Gouvernement italien de donner son

[1] D'après Sybel (t. V, p. 296-297), Goltz communiqua le 19 juillet à Drouyn de Lhuys, puis à l'Empereur, le télégramme que Bismarck lui avait adressé le 17 et qui posait comme condition de l'armistice l'acquisition par la Prusse de trois ou quatre millions d'âmes (cf. p. 100, note 2). Bismarck y faisait l'offre d'une suspension d'hostilités de cinq jours, si l'Empereur acceptait la condition posée. D'après Sybel, Napoléon III aurait déclaré à Goltz que l'étendue des annexions projetées était «une question de détail (*eine Detailfrage*), dont on ne devait pas compliquer à l'avance les autres négociations». Émile Ollivier indique (t. VIII, p. 476-477) que Drouyn de Lhuys se serait montré moins accommodant que l'Empereur; qu'après les concessions faites par Napoléon à Goltz, il n'aurait pas fait revenir l'Empereur sur les annexions concédées, mais qu'il l'aurait enchaîné de nouveau à la politique des compensations et que Benedetti aurait reçu l'ordre «de montrer dans le nuage obscur de notre diplomatie une lueur de foudre en formation». «Si Sa Majesté, lui aurait écrit Drouyn de Lhuys, n'a pas voulu compliquer une œuvre «d'intérêt européen» en traitant prématurément avec la Prusse des questions territoriales qui touchent particulièrement la France, et qui, du reste, ne figuraient pas dans les préliminaires, il lui semblait suffisant de les avoir indiquées, et elle se réservait d'en poursuivre l'examen d'un commun accord avec le Cabinet de Berlin lorsque son rôle de médiateur serait terminé.» Émile Ollivier ne donne aucune référence, et nous ne savons pas à quel télégramme ou à quelle dépêche il se réfère ici.

adhésion. Je demande par le télégraphe celle du Gouvernement autrichien.

Communiquez ce télégramme à S. A. I. le Prince Napoléon.

3050. Drouyn de Lhuys à L. Pillet, Consul général à Venise. (Confidentielle. Minute à chiffrer. Autriche, Venise, 27, n° 3.)

Paris, 19 juillet 1866.

Ma dépêche du 14 juillet vous a fait connaître les démarches que le Gouvernement de l'Empereur accomplit en ce moment en vue d'amener une suspension d'armes entre les parties belligérantes. Vous savez d'autre part que M. le Capitaine de Vaisseau de Surville avait été envoyé à Venise avec la frégate *La Provence*, pour protéger nos nationaux et, au besoin, pour recevoir la remise de la ville[1]. Les efforts du Gouvernement de l'Empereur pour déterminer l'Italie et la Prusse à signer un armistice n'ayant pas encore atteint le résultat que nous avons en vue, il n'y a pas lieu, pour le moment du moins, à procéder à une remise de la Vénétie ou de la ville de Venise entre les mains de la France. J'ai eu soin de vous envoyer par mon télégramme en date d'hier soir des directions qui précisent la ligne de conduite que vous aurez à suivre, et je ne puis que vous les renouveler aujourd'hui. Si donc les autorités autrichiennes offraient de remettre Venise soit à vous, soit au Commandant de *La Provence*, vous devriez m'en référer et attendre de nouveaux ordres. M. le Ministre de la Marine a donné par le télégraphe au Commandant de *La Provence* des instructions semblables, et je vous invite à vous concerter avec lui pour remplir à ce sujet les intentions du Gouvernement de l'Empereur. Je n'ai pas besoin d'insister sur la réserve qui vous est commandée dans cette circonstance, et je m'en rapporte pleinement à votre circonspection et à votre tact pour éviter à cet égard toute compromission.

(1) Cf. Chasseloup-Laubat à Surville, 10 juillet.

3051. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 492, n° 78.)

Paris, 19 juillet 1866.

Il ne s'est produit aucun changement dans la situation depuis mon télégramme du 17 [1].

[Dans la suite de la dépêche, Drouyn de Lhuys rappelle au Duc de Gramont les événements des derniers jours, le rôle et les espérances du Gouvernement impérial, dans des termes presque identiques à ceux de sa dépêche du même jour à Benedetti, avec qui Gramont devait agir de concert.]

Vous êtes, l'un et l'autre [2], au foyer même des négociations qui sont engagées; vous pouvez juger sur place de ce qui est de nature à seconder ou à contrarier nos démarches, et vous êtes en mesure par votre action commune de contribuer puissamment au succès de notre médiation. Éloignés au contraire du théâtre des événements, nous avons à subir les retards qu'éprouve aujourd'hui la transmission des correspondances, et nous ressentons plus vivement que jamais le besoin de recevoir toutes les informations propres à nous éclairer. Dans des circonstances si importantes, j'attache un prix particulier à vos appréciations, Monsieur le Duc, et je m'en rapporte à votre dévouement éprouvé pour le service de Sa Majesté et pour les intérêts de sa politique.

Comme je vous en ai informé dans ma dépêche d'hier sous le n° 77 [3], le Prince Napoléon s'est rendu en Italie. S. A. Impériale est chargée d'agir, au nom de l'Empereur, auprès du Roi son beau-père en vue de faciliter de ce côté l'acceptation de l'armistice et de préparer ainsi la prompte conclusion des arrangements relatifs à la Vénétie. Si, comme nous l'espérons, les parties belligérantes s'entendent prochainement pour une suspension d'armes, nous avons la confiance de trouver le Cabinet de Vienne animé des dispositions les plus propres à faire disparaître toute difficulté en ce qui touche à la remise de la Vénétie. Il doit comprendre que le temps

(1) Il n'y a, dans la correspondance, à la date du 17 juillet, que les deux télégrammes adressés à Gramont par Drouyn de Lhuys, «pour Benedetti».

(2) Gramont et Benedetti.

(3) Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques..., 18 juillet.

qui presse et les événements de la guerre ne permettent plus d'en discuter les conditions. Nous comptons sur tout le bon vouloir dont il nous a déjà donné les témoignages pour régler définitivement cette affaire, dès que l'armistice aura été conclu.

3052. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 19 juillet 1866, 5h soir.

Le Cabinet de Berlin, trouvant dans les préliminaires que je vous ai communiqués par mon télégramme du 14 des garanties suffisantes pour consentir à la conclusion immédiate d'un armistice, s'engage, sous la condition de réciprocité de la part de l'Autriche, à s'abstenir de tout acte d'hostilité pendant cinq jours, terme dans lequel la Cour de Vienne aurait à faire connaître son acceptation des préliminaires ci-dessus rappelés [1]. Pressez vivement le Cabinet de Vienne de donner son adhésion, et faites-nous connaître sa réponse par le télégraphe.

L'avantage pour l'Autriche d'accepter les préliminaires de paix est évident. Sa sortie de la Confédération n'est qu'un mot. Les États du Sud, *recevant une existence internationale indépendante*, pourront, le cas échéant, former des alliances avec l'Autriche : quoique cela ne soit pas dit, cela ressort du texte.

L'Autriche maintient l'intégrité de son territoire ; elle met un terme aux entreprises de l'Italie dans le Tyrol et dans l'Adriatique. Pendant l'armistice, elle répare ses pertes. Si elle refuse, elle met contre elle tous ceux qui désirent la paix, et s'expose à de nouveaux désastres et à des conditions plus dures. Dans le cas d'un refus de la part du Cabinet autrichien, l'Empereur retirerait sa médiation.

Donnez à M. Benedetti copie du premier paragraphe de ce télégramme.

[1] Cf. p. 108, note 1. Toute la première partie de ce télégramme a été publiée dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 75, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 202.

3053. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 358, n° 159.)

Nikolsbourg, 19 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Parti hier de Vienne ainsi que je vous l'ai annoncé [1], j'ai, au milieu de la nuit, rejoint à Nikolsbourg le Roi de Prusse qui avait, dans la soirée, transporté son quartier général au château de ce nom appartenant au Comte de Mensdorff.

M. le Prince de Reuss est arrivé, de son côté, peu d'heures après moi, et j'ai trouvé le Comte de Bismarck en possession de nos préliminaires, que M. de Goltz lui avait d'ailleurs fait connaître déjà par la voie du télégraphe. Avant que cette dépêche ne vous parvienne, vous aurez appris par son Ambassadeur que le Roi, sans les décliner absolument, désirait, avant d'ouvrir les pourparlers avec l'Autriche, connaître ce qu'on en pensait à Vienne, et qu'en admettant, pour complaire à l'Empereur, qu'ils pourraient faciliter la conclusion d'un armistice, Sa Majesté ne les jugeait pas propres à servir de bases au rétablissement de la paix [2].

Dès que je me suis présenté chez lui, M. de Bismarck m'a fait part des dispositions du Roi et des communications qu'il avait échangées avec M. de Goltz. Je lui ai annoncé, de mon côté, que l'Autriche consentait à traiter d'un armistice aux conditions suggérées par la France, et je lui ai représenté que, en refusant d'y acquiescer, la Prusse assumait seule la responsabilité des suites ultérieures de la guerre, en créant à l'Empereur une situation dont je me suis permis de lui rappeler de nouveau les exigences. Le Président du Conseil a prétendu que M. de Goltz a méconnu ses instructions, et, pour la première fois depuis que j'ai paru au

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 18 juillet. — D'après Sybel (t. V, p. 287), Benedetti avait quitté Vienne à la suite d'une conférence à laquelle avaient assisté Mensdorff, Esterhazy et Gramont, et dans laquelle Mensdorff, sans être absolument affirmatif, avait fait espérer que l'Autriche accepterait les conditions prussiennes si la Prusse accordait à la Saxe le maintien de son indépendance et de son intégrité territoriale.

[2] C'est tout à fait le sens du télégramme adressé le 17 juillet par Bismarck à Goltz et dont Sybel (t. V, p. 285) a publié le texte original (cf. p. 100, note 2, et p. 108, note 1).

quartier général, il m'a donné lecture d'une dépêche qu'il lui a adressée de Pardubitz, le 8 de ce mois [1], pour lui faire connaître les intentions du Roi en ce qui concerne la question des remaniements territoriaux. Après avoir établi que la Prusse est fondée à revendiquer un agrandissement important, il l'invitait à s'en expliquer avec le Gouvernement de l'Empereur, lui recommandant d'indiquer, comme maximum des prétentions de la Prusse, l'annexion des pays occupés par ses armées dans le nord de l'Allemagne, et l'autorisant à les réduire successivement à un minimum qui devait se composer de l'un des quatre cercles de la Saxe de deux fractions du Hanovre comprises l'une à l'ouest du Grand-Duché d'Oldenbourg, l'autre au sud du Duché de Brunswick, enfin de la partie de la Hesse touchant, à l'est et à l'ouest, aux frontières de la Prusse. J'ai refusé de suivre le Président du Conseil sur ce terrain, en lui répondant qu'il ne m'appartenait pas d'apprécier la conduite de l'Ambassadeur du Roi à Paris, et je me suis appliqué à lui énumérer les avantages que la Prusse recueillait de la double résolution, consentie par l'Autriche, de reconnaître la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et de ne mettre aucun obstacle à la constitution d'une Confédération du Nord, dont toutes les forces militaires seraient placées sous le commandement du Roi. Votre Excellence sait, par ma correspondance, ce que je pense de cette combinaison, et j'ai si bien démontré à M. de Bismarck que la Prusse devenait une Puissance disposant des ressources de trente millions d'habitants qu'il a dû en convenir après avoir voulu le contester. Mais ce résultat, selon lui, touchait peu le Roi, et satisferait moins encore l'armée et l'opinion publique en Prusse, qui ne comprendraient jamais que, après une guerre heureuse qui a mis les troupes prussiennes en possession des territoires de plusieurs États et d'une grande portion de l'Empire d'Autriche, on fît la paix pour les restituer intégralement et sans profiter de ces succès pour mettre fin à l'étrange conformation de la Monarchie. J'ai répliqué que la Prusse acquerrait les Duchés et qu'elle obtiendrait le remboursement d'une partie de ses frais de guerre; que, par conséquent, la paix conclue aux

[1] Il s'agit sans doute de la dépêche que Sybel (t. V, p. 257-260) a citée ou analysée en la datant du 9 juillet (cf. p. 31, note 1).

IMPRIMERIE NATIONALE.

conditions déterminées par nos préliminaires, en lui donnant en Allemagne une situation prépondérante, reculait ses frontières dans le Nord sans laisser à la charge du peuple prussien la totalité de ses sacrifices pécuniaires. M. le Comte de Bismarck n'a pas moins soutenu, en invoquant les considérations qu'il avait fait valoir dans nos conversations antérieures et que je crois superflu de reproduire ici, que le Roi était placé dans la nécessité de continuer la guerre s'il ne lui était fait aucune concession territoriale.

Nous avons repris trois fois notre entretien dans la journée, et j'ai insisté, en dernier lieu, pour connaître l'accueil que la Prusse ferait définitivement à nos propositions. A cinq heures, le Roi a tenu un Conseil à l'issue duquel j'ai revu M. de Bismarck, qui m'a déclaré que, ne voulant pas décliner la médiation de l'Empereur, Sa Majesté consentirait à négocier un armistice sur les bases que nous avons libellées, mais qu'elle ne peut les envisager comme des conditions suffisantes pour la conclusion de la paix; qu'il a fait pressentir cette résolution au Comte de Goltz, et qu'il lui prescrira, d'ordre du Roi, de s'en ouvrir franchement avec le Gouvernement de l'Empereur (1).

Quelque formelle que fût cette déclaration, je jugeai utile et urgent de prendre acte, en quelque sorte, de la décision du Roi, et de la rendre irrévocable en me faisant autoriser sans retard à en informer Votre Excellence et à faire inviter le Cabinet de Vienne à envoyer ses Plénipotentiaires au quartier général. Il m'a paru d'autant plus indispensable de ne pas perdre un instant que le Roi avait, en sortant du Conseil, fait mander au quartier général le Prince royal pour l'instruire de sa détermination et prendre l'avis de l'héritier du Trône, et M. de Bismarck a même prétendu que Sa Majesté a annoncé l'intention d'abdiquer plutôt que de renoncer à rentrer dans sa capitale sans apporter à son peuple le juste prix

(1) Ce passage de la dépêche de Benedetti a été ainsi résumé par Émile Ollivier (t. VIII, p. 474) : «Le Roi ne put cependant se résoudre à l'armistice : il n'accorda qu'une courte suspension d'armes de cinq jours, et en faisant télégraphier par Benedetti qu'il ne considérait pas les préliminaires comme des conditions suffisantes (19 juillet); il chargea Goltz d'expliquer que les événements militaires, ainsi que l'avis unanime de la nation, lui avaient fait une nécessité d'un certain accroissement de la Prusse aux dépens de ses ennemis, ce qui n'était pas mentionné dans les préliminaires.»

des succès de l'armée. J'ai donc proposé au Premier Ministre du Roi de préparer devant lui une dépêche télégraphique pour vous annoncer la résolution qui venait d'être prise, et j'ai rédigé, séance tenante, celle que je vous expédie à la date de ce soir [1], à l'exception, bien entendu, du premier et du dernier paragraphe. J'en ai soumis moi-même le texte au Roi, qui l'a approuvé, et je fais partir cette nuit M. de Bourgoing, qui m'a accompagné dans cette prévision, avec l'assentiment de M. le Duc de Gramont, pour porter à mon Collègue l'avis que le Cabinet de Vienne peut désigner des Plénipotentiaires et les envoyer au quartier général. Je prie en même temps l'Ambassadeur de Sa Majesté de vous transmettre ma dépêche télégraphique.

Il a été entendu que la réserve dont il y est fait mention ne devait être ni discutée ni produite dans les négociations qui vont s'ouvrir pour la conclusion de l'armistice, mais je ne saurais garantir qu'on ne saisira pas ce prétexte ou qu'on n'en cherchera pas un autre pour les faire échouer. La durée de la trêve peut devenir un sujet de rupture; on semble ici vouloir en fixer le terme à une date rapprochée, et on doit désirer à Vienne un délai prolongé. D'autre part, M. de Bismarck m'a donné à entendre que la Prusse ne saurait admettre les États secondaires, notamment ceux auxquels il croit devoir demander des sacrifices territoriaux, au bénéfice de l'armistice, sans préjuger la question à son désavantage, et l'Autriche, de son côté, ne peut souscrire à une condition qui lui imposerait l'obligation d'abandonner ses alliés. J'espère cependant que le Gouvernement prussien se montrera accommodant sur ces divers points, et c'est à cela que je vais maintenant employer tous mes efforts. Mon intention toutefois n'est pas de prolonger mon séjour au quartier général; j'y attendrai les Plénipotentiaires autrichiens; mais, immédiatement après leur arrivée, et pouvant tenir alors les négociations pour ouvertes, je retournerai à Vienne, pour y attendre vos instructions, ainsi que vous me l'avez ordonné. Il me semble que je me conformerai ainsi à vos intentions sur toute chose.

[1] Transmis le 20 juillet, de Vienne, par Gramont.

3054. Le Marquis de Turgot, Ambassadeur à Berne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Suisse, 594, n° 21.)

Berne, 19 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

[Après avoir rendu compte des travaux des Chambres, le Marquis de Turgot remarque «une certaine détente dans l'opinion publique, qui ne paraît plus autant s'inquiéter des événements qu'il y a quelques semaines». «La presse elle-même de ce pays, ajoute-t-il, semble moins acharnée dans les prédictions qu'elle se plaisait à répandre sur les projets annexionnistes du Gouvernement de l'Empereur». Les sympathies des patriciens de Berne à l'égard de l'Autriche paraissent notablement refroidies par les défaites autrichiennes.]

3055. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842, n° 93.)

Augsbourg, 19 juillet 1866.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Je suis arrivé ici le 17 après avoir passé vingt-quatre heures à Stuttgart pour voir le Roi et la Reine qui, d'après ce qu'on m'avait dit, s'attendaient à ma visite.

Le Roi, qui m'a reçu séparément, m'a parlé des opérations du 8e corps; il s'est plaint, mais assez doucement, de quelques-uns de ses alliés et du peu d'empressement mis par le Prince Charles de Bavière à se joindre aux autres troupes fédérales. Puis Sa Majesté m'a exprimé l'espoir que le contingent wurtembergeois serait bientôt dans le cas de prouver ce qu'il peut faire, et elle s'est montrée très décidée à suivre, jusqu'au bout, la fortune de l'Autriche. La conversation est restée ensuite dans les généralités.

La Reine cause davantage et, comme en toutes circonstances, elle a daigné me donner des marques de confiance. Quel changement s'est opéré dans les idées de Sa Majesté depuis 1859! Sa

haine contre l'Autriche, ses affections pour sa famille maternelle[1], tout est oublié.

Entrant de suite dans le vif de la question : « Que fait-on à Paris? m'a-t-elle dit; la France ne compte-t-elle pas arrêter en chemin M. de Bismarck, et l'Europe laissera-t-elle la Prusse étendre sa domination sur toute l'Allemagne? »

Je n'étais malheureusement pas en mesure de donner à Sa Majesté, en ce qui nous concernait, une réponse complètement rassurante à cet égard, et je devais me borner à lui dire que, d'après le *Moniteur*, les choses n'en étaient pas au point où elle les supposait.

« Quoi que l'on fasse, reprit la Reine, soit que la Prusse obtienne la ligne du Mein comme frontière, soit que, plus modérée en apparence, elle se contente de l'annexion des Duchés, d'une portion du Hanovre et de la Hesse électorale, avec la direction militaire et politique dans le Nord de l'Allemagne, du moment que l'Autriche sera exclue de la Confédération ou ne s'y trouvera plus représentée que par ses provinces purement allemandes, toutes les combinaisons aboutiront forcément au même résultat, à la domination complète de la Prusse sur les États allemands, autant dire à la médiatisation de fait de tous les Souverains; car que pourraient les États du Sud livrés à eux-mêmes, vis-à-vis d'un Gouvernement qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à ses fins, et qui disposera d'un Parlement où les trois quarts des voix lui seraient assurées d'avance? La Prusse obtiendra ce résultat d'autant plus facilement que le prestige d'un triomphe aussi complet et aussi rapide lui donnera, même dans le Sud, bien des partisans qui seront séduits par la perspective de l'unité allemande. Qui empêchera de faire en Allemagne ce qu'on a fait en Italie? Aujourd'hui, les Gouvernements qui luttent contre la Prusse peuvent encore arrêter ce mouvement de l'opinion; plus tard, ils n'en auront plus la force. Aujourd'hui, ils sont en mesure d'aider la France dans une entreprise qui peut être considérée comme étant d'ordre général; dans deux ans, dans six mois peut-être, ils seront obligés de suivre le mouvement que leur imprimera la

[1] La reine Olga était fille du tsar Nicolas Ier et de la tsarine Alexandra, fille elle-même du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Elle était donc nièce de Guillaume Ier.

Prusse et de tourner leurs forces contre la seule Puissance qui pourrait les sauver; car, soyez-en certain, je le sais, c'est par une guerre avec la France que M. de Bismarck compte établir l'unité définitive de l'Allemagne. »

Je me suis permis de faire observer à Sa Majesté que la Russie avait au moins autant d'intérêt que la France à empêcher l'établissement d'une Puissance de quarante millions d'âmes à ses frontières; car, sans parler de la question d'équilibre européen, la Prusse pouvait non seulement convoiter les provinces allemandes réunies à l'Empire depuis le siècle dernier, mais encore faire contrepoids à l'influence de la Russie dans la Baltique.

« Ajoutez encore, dit Sa Majesté, que l'Autriche se trouverait dans la nécessité, si elle perd sa position en Allemagne, de se tourner du côté de l'Orient pour y chercher des compensations. Tout cela est vrai. Aussi ne puis-je rien comprendre à ce qui se passe à Saint-Pétersbourg. Avant mon départ, mon frère semblait partager ma manière de voir et, à présent, tout paraît changé. Je n'ai, du reste, pour me guider, que des lettres très vieilles de date, et les événements vont si vite. Je suis obligée d'écrire par l'entremise de M. de Budberg depuis que le chemin de fer de Cracovie est entre les mains des Prussiens et, par conséquent, ma correspondance m'arrive très en retard et très irrégulièrement. »

Je n'ai pas voulu ajouter au chagrin de la Reine en lui disant toute ma pensée sur l'attitude réservée que garde le Cabinet russe. L'Empereur Alexandre peut être bien disposé pour l'Autriche; le Prince Gortchakoff, lui, ne l'est pas. Tous deux, le Souverain et le Ministre, ne seraient pas fâchés de voir la France aux prises avec la Prusse. Pendant la lutte, la Russie aurait les mains libres du côté de la Mer Noire; car l'Angleterre ne l'effraie plus!

La Diète s'est réunie hier pour la première fois à Augsbourg [1]. Mais cette séance a été purement de forme. Il faut bien le dire d'ailleurs, Monsieur le Ministre, cette Assemblée mutilée et abandonnée par tout le monde, ou peu s'en faut, est dans un complet désarroi et conserve peu d'espoir dans l'issue d'une nouvelle lutte engagée sous les murs de Vienne. Aussi l'état des choses en Allemagne semble-t-il annoncer que la politique séculaire de la France est au

[1] Cf. Reculot, télégramme, 14 juillet.

moment de subir un terrible échec : car, comme l'a dit la Reine de Wurtemberg, la Prusse se prépare à jouer le rôle qu'a si bien rempli le Piémont en Italie.

La seule combinaison qui pourrait empêcher les États moyens d'être entièrement absorbés par les vainqueurs de Koeniggraetz, ce serait la constitution d'une Confédération composée des États du Sud, mais avec la Saxe et la Hesse électorale. Ce groupe serait assez grand par lui-même, en apparence du moins, pour ménager les susceptibilités des Allemands, et, appuyé sur l'Autriche ainsi que sur la France, il lui serait possible de résister à l'ennemi commun, qui est la Prusse, dont l'ambition effrénée, on ne saurait assez le répéter, ne fait que croître chaque jour et qui, pour arriver à son but, ne dédaignera aucun allié, pas même la Révolution.

Mais, évidemment, le Gouvernement de l'Empereur ne pourrait faire prévaloir cette combinaison que par une pression diplomatique très forte et, s'il le fallait, par une intervention armée, intervention qui, j'en ai l'intime conviction, serait pleinement justifiée par l'intérêt permanent de la France. Il y a donc péril en la demeure, Monsieur le Ministre, et le sentiment de mon devoir m'a forcé de faire connaître encore une fois à Votre Excellence toute ma pensée sur l'extrême gravité de la situation actuelle.

3056. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 20 juillet 1866, 12h 1/2 matin.
(Reçu à 3h matin.)

Le Baron Ricasoli et M. Visconti sont au quartier général. En leur absence, j'ai cherché à voir le Prince de Carignan, pour lui communiquer la dépêche télégraphique relative à l'armistice de cinq jours[1]. Je viens du Palais Pitti; le Prince Régent est couché.

N'ayant pas de chiffre avec le Prince Napoléon, j'ai télégraphié à M. Visconti, par l'intermédiaire du Ministère des Af-

[1] Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 19 juillet.

faires étrangères, la teneur de votre télégramme, en le priant de la communiquer à S. A. Impériale.

On assure que le Baron Ricasoli est attendu ici demain matin. Je le verrai à son arrivée et vous télégraphierai immédiatement après.

3057. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 20 juillet 1866, 3h 55 soir.
(Reçu à 7h 1/2 soir.)

Le Baron Ricasoli, qui était attendu ce matin, a ajourné son retour. Il n'arrivera que la nuit prochaine.

En son absence et en l'absence de M. Visconti, il m'est matériellement impossible d'exercer une action quelconque sur le Gouvernement italien qui, par le fait, n'existe pas à Florence.

Désirez-vous que je me rende au quartier général, avec la presque certitude de me croiser cette nuit avec le Baron Ricasoli, ou préférez-vous que j'attende ici son arrivée? Si je reçois votre réponse à temps, je pars ce soir à onze heures.

Le Prince Napoléon a dû recevoir la nuit dernière communication de votre dépêche télégraphique relative à l'armistice [1]; il est donc en mesure d'exercer une influence efficace sur les résolutions du Gouvernement italien.

3058. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492 [2].)

Vienne, 20 juillet 1866, 4h 5 soir.
(Reçu à 6h 1/4 soir.)

L'Autriche accepte les conditions de l'armistice de cinq jours. J'informe M. Benedetti.

[1] Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 19 juillet.

[2] L'existence de ce télégramme est indiquée par É. Ollivier (t. VIII, p. 475).

Je puis affirmer, avec certitude, que la Cour de Vienne a accepté les préliminaires tels qu'ils sont dans votre télégramme du 14, se réservant de résister toutefois à la demande d'indemnité; mais, comme le Cabinet de Vienne veut utiliser, à cet effet, le délai de cinq jours qu'il a pour faire sa réponse, je vous prie de ne pas regarder mon affirmation comme officielle et de ne pas en faire part au Gouvernement prussien. Cette question d'indemnité blesse au plus haut degré le sentiment national, et je crois, d'après le langage tenu par M. de Bismarck à Brünn, que le Roi serait assez disposé à y renoncer[1].

3059. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vienne, 20 juillet 1866, 8h 10 soir.
(Reçu, le 21 juillet, à 8h matin.)

Je vous transmets la dépêche ci-après, *chiffre de Berlin :*

Nikolsbourg, 19 juillet, 10h soir.

«J'ai rejoint ici, la nuit dernière, le quartier général. Après divers entretiens que j'ai eus avec M. de Bismarck, le Roi a tenu un Conseil, et il a été convenu que je vous manderais ce qui suit[2].

«Le Roi Guillaume consent à conclure un armistice sur nos bases, mais en les acceptant comme conditions d'une suspension d'hostilités et non comme conditions de paix, se proposant, dès l'ouverture des négociations définitives, de réclamer des concessions territoriales promises au nord de l'Allemagne; sous cette réserve, le Roi m'autorise à faire savoir au Duc de Gramont qu'il recevra à son quartier général les Plénipotentiaires de l'Empereur François-Joseph, qui pourront être ici le 21 au soir ou le 22. Mais M. de Bismarck me fait remarquer qu'il est indispensable de faire intervenir à ces arrangements préliminaires un Plénipotentiaire italien, sans la présence et le concours duquel on ne peut ouvrir les pourparlers. Le Comte de Barral est ici, et il est es-

(1) Cf. Gramont, 20 juillet, n° 93.
(2) Cf. la dépêche de Benedetti datée de Nikolsbourg, 19 juillet.

sentiel qu'il soit autorisé, par le télégraphe, à se joindre comme Plénipotentiaire à ceux de la Prusse et de l'Autriche.

Le Roi, vivement secondé par son entourage militaire, n'a pris cette résolution qu'après l'avoir obstinément repoussée. En l'adoptant, il a mandé le Prince royal, voulant s'en expliquer avec lui; mais j'ai pu, en insistant, obtenir d'envoyer mon expédition au Duc de Gramont, sans attendre l'arrivée de S. A. Royale.»

Signé : Benedetti.

3060. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 20 juillet 1866, 7h 20 soir.

L'Autriche accepte la proposition de la Prusse de s'abstenir pendant cinq jours de tout acte d'hostilité[1].

Prévenez-en le Prince Napoléon et le Gouvernement italien, sans aucun retard.

3061. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 20 juillet 1866, 9h 1/4 soir.

Attendez à Florence les ordres du Prince Napoléon[2]. Télégraphiez à Son Altesse les informations importantes que je vous transmets.

3062. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute. Angleterre, 738.)

Paris, 20 juillet 1866, 9h 1/4 soir.

L'Autriche accepte la trêve de cinq jours[3].

(1) Cf. Gramont, télégramme, 20 juillet.
(2) Cf. Malaret, télégramme, 20 juillet, 3h 55 soir.
(3) Cf. Gramont, télégramme, 20 juillet.

3063. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 20 juillet 1866, 11h 50 soir.
(Transmis, le 21 juillet, à 4h matin[1].)

Informez directement le quartier général prussien de l'acceptation par l'Autriche de la suspension des hostilités pendant cinq jours.

3064. Rapport de M. Magne, Membre du Conseil privé, à l'Empereur. (Rothan, *La Politique française en 1866*, Appendice, p. 459-462[2].)

Paris, 20 juillet 1866.

Je n'ose pas, malgré le vif désir que j'en aurais, demander à Votre Majesté, au milieu de ses préoccupations, l'honneur de la voir pour prendre congé d'elle.

Mais voudrait-elle me permettre, avant de quitter Paris, de lui communiquer les impressions que j'ai pu recueillir dans le public sur deux points de la politique actuelle? Certainement ce n'est pas le public qui doit décider les affaires; mais les tendances de l'opinion sont un élément qu'il est essentiel de bien connaître, et je ne crois pas sortir de mes devoirs de membre du Conseil privé en apportant à Votre Majesté le contingent de mes informations.

Il existe dans l'opinion plusieurs petits courants plus ou moins favorables les uns à la Prusse et à l'unité allemande, les autres à l'Italie et à ses agrandissements, les autres à l'Autriche.

Mais le grand courant de l'esprit public n'est ni prussien, ni

[1] Une note, jointe au télégramme, nous apprend qu'il ne fut expédié que le 21 à quatre heures du matin.

[2] Émile Ollivier indique (t. VIII, p. 529) que, dans le monde officiel, l'unanimité se serait faite sur la nécessité de compensations pour la France. Il cite plusieurs témoignages de dates différentes, les uns antérieurs, les autres postérieurs à la dépêche confidentielle de Drouyn de Lhuys à Benedetti du 23 juillet, celui de La Valette, celui de Rouher (lettre à Conti du 6 août), celui du prince Napoléon (lettre à l'Empereur du 14 juillet, ci-dessus, p. 31, note 1), et enfin celui de Magne dans sa lettre du 20 que nous publions ici.

italien, ni autrichien, il est essentiellement national; il se préoccupe avant tout des intérêts français. A aucune époque peut-être cette disposition ne s'était montrée avec une égale énergie.

Comme la grande masse de la nation vit du travail et des affaires, elle désire sincèrement la paix; elle est très reconnaissante envers l'Empereur de ses efforts pour nous conserver ce grand bien; elle tient compte des difficultés, et, quand une suspension des hostilités pourra être annoncée, les démonstrations publiques prouveront à l'Empereur, j'en suis sûr, que, malgré ces retards, il n'a pas perdu le bénéfice de sa médiation.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'attitude des Puissances et leur lenteur à se prononcer en présence de l'article du *Moniteur* ont causé un sentiment pénible; on aurait voulu que la voix de la France fût plus promptement entendue, cela est certain.

Mais on a parfaitement compris que l'Empereur n'ait pas pris les armes pour procurer à l'Autriche l'avantage de les déposer plus tôt. L'Autriche n'inspire aujourd'hui que cet intérêt, si voisin de l'indifférence, qui s'attache aux forts devenus faibles par leur faute, n'ayant su rien prévoir et rien préparer. Jusqu'ici tout est pour le mieux.

A mon sens, les grandes difficultés commenceront lorsqu'il s'agira d'arranger définitivement les choses. Plus l'Empereur aura joué un rôle actif et prépondérant dans les négociations, plus on lui demandera compte des résultats au point de vue des intérêts français. Dans notre pays, où le sentiment domine encore plus que le calcul, l'opinion a des retours subits auxquels il faut s'attendre. Tout ce que j'ai entendu en haut et en bas, dans le militaire et dans le civil, me donne la plus profonde conviction que les rapides progrès et les prétentions présumées de la Prusse inquiètent, et que l'ingratitude injustifiable de l'Italie irrite les esprits même les plus calmes. Le sentiment national serait profondément blessé, cela me paraît hors de doute, si en fin de compte la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accumulent autour de lui.

Pour empêcher une telle dérogation au programme de l'Empereur, le pays, qui jusqu'ici s'est passionné pour la paix, se montrerait tout aussi ardent pour les mesures extrêmes. Il ne tarderait pas à pousser à la guerre, ce qui serait un affreux malheur.

Je ne vois qu'un moyen plausible de l'éviter : c'est, après avoir bien médité le plan des concessions possibles, de déclarer nettement, clairement, ce que la France veut, ce qu'elle est résolue à faire prévaloir, ce qu'elle est au besoin en état d'*imposer*.

Or, il se dit beaucoup trop, depuis quelque temps, que la France *n'est pas prête*. Il est évident que sa voix sera d'autant moins écoutée que cette opinion sera plus répandue. Dans les congrès, comme à la guerre, la fortune aime à sourire à ceux qui sont forts et résolus.

Voilà pourquoi, plus on est partisan de la paix, plus on doit désirer que l'Empereur use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se mettre en état d'appuyer ses prétentions, lorsque le moment sera venu de les préciser. Alors il ne serait plus temps d'y songer. Rien ne nous excuserait d'être pris au dépourvu au milieu des complications qu'il est si naturel de prévoir. Rien, d'ailleurs n'est contraire à l'esprit d'économie comme l'imprévoyance qui s'expose, à un moment donné, à subir l'urgence et la précipitation des préparatifs.........................

3065. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 368, n° 46.)

[Paris,] 20 juillet 1866.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 11 de ce mois et au n° 79[1].

J'ai trouvé joint à votre dépêche n° 78[2] le projet d'arran-

[1] Dans la dépêche n° 79, du 11 juillet, Moustier donnait quelques détails sur l'attitude d'Ignatieff à Constantinople.

[2] La dépêche n° 78, du 11 juillet, développait les indications contenues dans le télégramme de même date.

gement proposé par le Gouvernement du Sultan, concernant les Principautés-Unies, et que M. Jon Ghika va porter à Bucarest[1].

Comme vous le dites très justement, cette question a fait un grand pas, et nous pouvons nous féliciter de voir que la Porte se soit enfin résolue à entrer dans la voie que nous n'avons cessé de lui conseiller au nom même de ses propres intérêts. Mais, tout en rendant hommage à l'esprit de bonne et sage politique qui a inspiré la conduite du Gouvernement ottoman dans ces difficiles conjonctures, il serait désirable, à notre avis, qu'il ne subordonnât pas la reconnaissance du Prince de Hohenzollern à des conditions qui auraient pour effet soit de diminuer les privilèges antérieurement acquis aux Principautés-Unies, soit de porter atteinte à la disposition du traité de 1856 qui a placé ce pays sous la garantie collective des Puissances signataires, avec la Turquie, de cet acte international.

L'article 14 du projet d'arrangement[2] tend évidemment à substituer à cette entente collective l'action isolée de la Turquie, et nous ne saurions, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire[3], consentir à une dérogation aussi importante du traité de Paris. J'espère donc, Monsieur le Marquis, que le Gouvernement ottoman, après un nouvel examen de la question, ne refusera pas de faire droit aux observations si fondées que vous lui avez présentées sur ce point[4]; il comprendra qu'il ne saurait persister dans sa prétention sans encourir le reproche qu'il était à bon droit disposé à adresser à la Russie, quand il avait supposé, d'après les instructions transmises au Représentant de cette Puissance, qu'elle aurait eu l'intention de dénoncer le traité de 1856[5].

(1) Le projet d'arrangement, en quatorze articles, était joint en effet à la dépêche n° 78.

(2) L'article 14 était ainsi conçu : «Tout acte contraire aux dispositions ci-dessus mentionnées sera considéré comme une violation de l'engagement pris, et rendra à la Cour suzeraine toute sa liberté d'action pour prendre telle mesure qu'elle jugera convenable à l'effet de sauvegarder ses droits.»

(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Moustier, télégramme, 11 juillet.

(4) Cf. Moustier, télégramme, 11 juillet.

(5) Il s'agit ici des instructions qui avaient ordonné à Budberg, ambassadeur de Russie à Paris, de se retirer de la Conférence. Cf. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne, 2 juillet, et télégramme à Moustier, même date.

Le Gouvernement ottoman a sans doute raison d'espérer, en retour de ses concessions actuelles, que le concours de la Moldo-Valachie ne lui ferait pas défaut, dans certaines éventualités; mais cette sorte d'alliance défensive ne doit-elle pas résulter des amicales relations qu'un échange de bons procédés établira de plus en plus, entre le suzerain et le vassal, plutôt que d'un engagement écrit et dont la portée générale risque d'éveiller parmi les populations chrétiennes des provinces voisines des susceptibilités qu'il vaudrait mieux ne pas provoquer[1]?

Que la Porte veuille interdire au Gouvernement moldo-valaque la faculté de conférer des décorations, il n'y a pas grand inconvénient; mais lui interdire également le droit de battre monnaie, ne serait-ce pas faire une chose fâcheuse au point de vue des transactions commerciales[2]? Peut-être suffirait-il, pour concilier tous les intérêts, qu'il fût dit que la monnaie fabriquée par le Gouvernement princier devrait porter un signe quelconque rappelant la suzeraineté du Sultan.

Vous n'aurez pas manqué, Monsieur le Marquis, de mettre le Gérant du Consulat général de Sa Majesté à Bucarest[3] en mesure d'agir officieusement dans le sens de la conciliation, en recommandant l'adoption de toutes les dispositions de l'arrangement proposé qui ne soulèvent point d'objection vraiment sérieuse.

Il est à croire, d'après ce que vous me mandez des dispositions personnelles du Sultan, que la présence du Prince de Hohenzollern à Constantinople pourrait aplanir bien des difficultés et contribuer à amener un arrangement plus favorable[4]. Je suppose

[1] Allusion à l'article 6 ainsi conçu : «De même que le Gouvernement de S. M. le Sultan, qui n'a rien de plus à cœur que le développement de la prospérité ainsi que le maintien des privilèges et des droits de ces deux Provinces qui font partie intégrante de son Empire, n'épargnera, le cas échéant, aucun effort pour écarter tout danger qui les menacerait, de même lesdites Principautés seront prêtes à concourir, dans les limites de leurs moyens et selon la gravité des circonstances, à la défense des intérêts généraux de l'Empire contre tout ce qui serait de nature à y porter atteinte, et donner ainsi une nouvelle preuve de leurs sentiments de loyauté et d'attachement envers la Cour suzeraine.»

[2] Allusion à l'article 12 : «Comme par le passé, les Principautés ne conféreront pas de décorations et ne battront pas de monnaies.»

[3] Le baron d'Avril.

[4] Cf. Moustier, télégramme, 11 juillet.

que Son Altesse aura été exactement renseignée à cet égard et qu'elle comprendra combien il est important qu'elle se rende le plus tôt possible auprès du Sultan.

3066. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 365, n° 50.)

[Paris], 20 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys confirme son télégramme de la veille, et envoie au Baron de Malaret une copie des préliminaires de paix dont le Gouvernement français recommande l'acceptation à Berlin et à Vienne.]

3067. Le Baron de Bourqueney, Secrétaire de Légation à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Confédération germanique, 842.)

Francfort, 20 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

[Le Baron de Bourqueney rend compte des réquisitions faites par les Prussiens à Francfort depuis leur entrée en ville et de l'irritation qu'elles ont provoquée. Après avoir levé une première réquisition de six millions de florins, le Général de Manteuffel en exige vingt-cinq autres dans un délai très court.

Bourqueney a confié sa dépêche à une personne sûre, munie d'un sauf-conduit jusqu'à Darmstadt.]

3068. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse. (Minute. Ministère des Affaires étrangères. Guerre de 1866 [1].)

Vienne, 20 juillet 1866.

J'ai l'honneur d'adresser, sous ce pli, à Votre Excellence une lettre que j'écris à M. Benedetti pour l'informer que la Cour de

[1] Cette dépêche, ainsi que quelques autres que l'on trouvera plus loin, fait partie d'un dossier intitulé : *Guerre de 1866*, renfermant un certain nombre de pièces qui n'ont pas été insérées dans les volumes de la Correspondance.

Vienne accepte les conditions d'un armistice[1] que je viens de lui communiquer à la suite d'un télégramme de M. Drouyn de Lhuys que j'ai reçu ce matin[2].

Dans le cas où M. Benedetti aurait déjà quitté le quartier général ou en serait absent pour le moment, je prie Votre Excellence de vouloir bien ouvrir la lettre, en prendre connaissance et me faire parvenir la réponse le plus tôt possible.

3069. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 492, n° 93.)

Vienne, 20 juillet 1866.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Lorsque Sa Majesté le Roi de Prusse est entré à Brünn, grande ville manufacturière, capitale de la Moravie, il a fait appeler le bourgmestre M. Gikra, membre du Reichsrath, appartenant à la fraction libérale et avancée du parti allemand et qui passe généralement pour un homme éclairé. Le Roi eut avec lui une conversation de quelques instants et le retint à dîner. Le lendemain, M. de Bismarck se rendit, dans la matinée, chez M. Gikra où il resta deux heures. M. Hering, très riche industriel de Brünn[3], était présent à cette visite; il est arrivé hier à Vienne avec un autre habitant notable de la ville, nommé M. Gomperg, muni d'une passe prussienne et chargé de rétablir des communications postales avec Brünn sous de certaines restrictions. M. Hering résume ainsi les paroles de M. de Bismarck.

Celui-ci aurait déclaré à M. Gikra que la guerre n'avait d'autre but que d'obliger l'Autriche à sortir de la Confédération. La Prusse voulait, à tout prix, établir son influence et son autorité exclusive jusqu'à la ligne du Mein; si l'Autriche acceptait ce programme, la paix pouvait se négocier immédiatement; dans le cas contraire, la guerre devait continuer jusqu'à ce que l'Autriche fût contrainte à accepter. Il ne s'opposait pas à ce que l'Autriche se

(1) Nous n'avons pas la lettre de Gramont à Benedetti.
(2) Évidemment le télégramme du 19 juillet, 5h soir.
(3) Et président du tribunal de commerce. (Sybel, t. V, p. 282.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

reliât, par des traités réciproques, aux États du Sud de l'Allemagne, pourvu que la Prusse eût sa liberté d'action dans le Nord. Quant aux frais de la guerre, il savait que l'Autriche ne pouvait pas les payer, et, bien qu'il eût fait figurer une indemnité de guerre dans les préliminaires, le Roi ne comptait pas insister sur cette condition. Il était très regrettable qu'on eût à Vienne provoqué la médiation de la France, et il eût été beaucoup plus sage et plus pratique de s'entendre directement. L'Empereur Napoléon ne manquerait pas de demander quelque avantage en retour de sa médiation, ce qui imposerait à la Prusse l'obligation de réclamer une compensation du sacrifice nécessaire pour payer la médiation française. Si, au contraire, et il en était encore temps, l'Autriche s'entendait directement avec la Prusse, cette compensation devenait inutile, et la paix pourrait se conclure plus facilement et plus promptement.

M. Hering, arrivé à Vienne hier, s'est empressé de porter ces paroles à la connaissance du Gouvernement autrichien et des personnes les plus notables de la ville[1].

3070. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 21 juillet 1866, 12h 3/4 matin.

J'ai télégraphié à S. A. le Prince Napoléon et à M. Visconti les informations que vous m'avez adressées[2].

[1] Sybel a signalé cette tentative d'entente directe avec l'Autriche (t. V, p. 282-283). D'après lui, Mensdorff aurait déclaré qu'il était prêt à négocier sur les bases indiquées par Bismarck; mais, lorsque Hering arriva à Nikolsbourg, Benedetti y était déjà, et Bismarck venait d'accepter, en principe, la médiation française (*ibid.*, p. 289; cf. Benedetti, 19 juillet). L'entretien du bourgmestre Gikra et de Bismarck est également rapporté par Émile Ollivier (t. VIII, p. 465), qui cite une partie des propos de Bismarck, mais sans aucune précision de date.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 20 juillet, 9h 1/4 soir.

3071. Note envoyée à l'Empereur le 21 juillet 1866. (Minute. Prusse, 358.)

La Prusse et l'Autriche acceptent une suspension d'armes de cinq jours[1]. On attend la réponse de l'Italie.

A l'expiration des cinq jours ou avant, l'Autriche aura fait connaître si elle accepte ou non les préliminaires recommandés par l'Empereur pour servir de bases aux négociations du traité de paix. Si elle les repousse, la guerre continue — l'effort pacifique est épuisé — et la médiation offerte en vue de faciliter la paix est retirée.

Si les préliminaires sont acceptés, il doit être procédé immédiatement à la conclusion d'un armistice. La négociation en appartient exclusivement aux belligérants. Les considérations militaires, dont ils sont seuls juges, et sur lesquelles seuls ils peuvent transiger, y ont la plus grande part. En outre, l'observation d'un armistice est une question d'honneur dans laquelle, en prévision de récriminations possibles, il peut être compromettant pour un neutre de se trouver impliqué.

L'armistice conclu, les négociations s'ouvrent sur les bases indiquées pour donner aux préliminaires acceptés d'avance le développement et la forme définitive d'un traité de paix. De quelle manière doit alors s'exercer la médiation?

La médiation est un rôle intermédiaire entre l'arbitrage et l'interposition de simples bons offices. Il dépend du médiateur d'incliner vers l'arbitrage ou de ne pas excéder les bons offices. Il semble que c'est cette seconde alternative qui convient le mieux aujourd'hui au Gouvernement de l'Empereur. Jusqu'ici la médiation de Sa Majesté consiste à dégager des prétentions connues des belligérants, et des situations respectives créées par les faits de la guerre, les éléments d'un arrangement équitable et acceptable pouvant conduire au rétablissement de la paix entre les Puissances impliquées dans la guerre. Si la paix se conclut sur ces données, l'Empereur aura rendu aux intérêts généraux un éclatant service en arrêtant le développement d'un état

[1] Cf. Gramont, télégrammes, 20 juillet, 4h 6 soir et 8h 10 soir.

de choses rempli d'incertitudes et de périls pour l'Europe entière. Mais, étrangers aux événements qui ont amené la guerre et dont les résultats n'affectent que par voie de conséquence les intérêts français, il ne semble pas qu'il nous convienne que cette paix soit absolument notre œuvre. Elle est surtout, et nous devons lui conserver ce caractère, l'œuvre des événements et des circonstances. Les événements sont acquis, mais les circonstances peuvent changer; et nous ne devons pas nous interdire, par une participation trop directe aux actes à intervenir, la faculté de réagir contre les conséquences possibles du traité qui, soit par l'interprétation abusive de ses clauses, soit par leur application excessive, se trouveraient dans l'avenir porter préjudice aux intérêts de la France.

Les Puissances européennes, signataires des traités qui avaient constitué l'état politique de l'Europe, s'abstiennent aujourd'hui d'intervenir, mais elles se réservent évidemment d'apprécier les changements qui vont y être apportés. Nous n'avons pas à nous préoccuper du point de vue auquel elles se placeront pour les juger. Mais nous ne devons pas nous lier de telle sorte aux actes qui les consacreront, et dont les conséquences pour nous-mêmes sont incertaines, que nous soyons tenus par notre signature de les faire accepter et au besoin de les défendre.

Ces considérations, si elles sont trouvées justes, doivent engager à décliner la proposition qui pourrait être faite de transporter à Paris le siège des négociations. Ce serait évidemment donner par trop l'attache de la France au traité à conclure. L'organisation nouvelle de l'Allemagne devant être l'un des objets principaux de ce traité, la volonté de ménager les susceptibilités allemandes, toujours si prêtes à s'éveiller à notre égard, nous fournit une raison très naturelle d'écarter toute apparence d'une ingérence protectrice dans ses affaires intérieures.

Les négociations nous paraissent devoir se suivre à Vienne, à Berlin, ou mieux encore dans une ville d'Allemagne au choix des belligérants. Selon ce qu'il en serait décidé, l'Empereur y serait représenté par son Ambassadeur en Autriche ou en Prusse. Le rôle du Représentant français consisterait à faciliter l'entente des négociateurs sur la base des préliminaires, à y rappeler les prétentions qui s'en écarteraient trop, et à fournir un avis moyen

sur les interprétations contradictoires ou excessives auxquelles les divers articles pourraient donner lieu. Il devrait éviter autant que possible dans ses communications avec les négociateurs l'usage des notes, des pièces écrites et des notifications officielles. Muni d'instructions générales du Gouvernement de l'Empereur, il recevrait par le télégraphe, par courriers ou par messages verbaux, les directions particulières qui lui seraient nécessaires dans le cours de la négociation. Il serait le conseiller impartial et le conciliateur équitable des parties intéressées; mais, en leur facilitant leur œuvre, il leur en laisserait la responsabilité, et il ne devrait dans aucun cas apposer sa signature à l'instrument définitif de la paix.

3072. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 358, n° 75.)

Paris, 21 juillet 1866.

Ainsi que vous le savez par la dépêche télégraphique en date du 19 juillet que M. le Duc de Gramont vous a remise de ma part [1], M. le Comte de Goltz a été chargé de nous annoncer l'adhésion de la Prusse au projet de préliminaires recommandé par l'Empereur. Le Cabinet de Berlin a proposé en conséquence, sous la condition de la réciprocité, de s'abstenir de tout acte d'hostilité pendant cinq jours, terme dans lequel la Cour de Vienne aurait à faire connaître son acceptation des bases générales de la paix. J'avais invité M. le Duc de Gramont à insister vivement auprès du Cabinet autrichien pour le déterminer à adhérer à cette offre. Nous avons appris dans la soirée d'hier l'assentiment de la Cour de Vienne.

Les dispositions dans lesquelles elle se montre donnent lieu d'espérer qu'elle acceptera les préliminaires, et que les Puissances belligérantes pourront signer sans retard un armistice et ouvrir des négociations pour le rétablissement de la paix [2].

J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux dépêches que vous m'avez adressées de Czernahora en date du 12 juillet et de Brünn en date du 15. Je joins ici un duplicata de la dépêche que je vous ai expédiée le 19 par le courrier de Vienne.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 19 juillet, 5 h soir.

[2] Cf. Gramont, télégramme, 20 juillet, 4 h 5 soir.

3073. DROUYN DE LHUYS AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE L'EMPEREUR À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES ET VIENNE. (Minute. Prusse, 358, n° 76.)

Paris, 21 juillet 1866 [1].

Vous n'ignorez point que le Prince de Hohenzollern a envoyé à Constantinople un Agent spécial chargé de solliciter l'investiture du Sultan et de débattre la condition d'une entente à ce sujet entre le Gouvernement moldo-valaque et la Porte [2].

A la suite des pourparlers qui ont eu lieu, Aali-Pacha a préparé un projet d'arrangement que vous trouverez ci-joint. Plusieurs articles ont provoqué de la part de M. le Marquis de Moustier des observations qu'il a résumées dans une récente dépêche dont je vous transmets un extrait également ci-annexé [3]. Je complète ces documents en vous communiquant les réflexions que j'ai adressées hier à M. de Moustier. Sous ces réserves dont nous nous plaisons à espérer que la Porte tiendra compte, le projet rédigé par Aali-Pacha, ainsi que les assurances données en outre à l'Envoyé du Prince au sujet de l'hérédité, méritent toute notre approbation. La politique adoptée par la Porte dans cette circonstance est conforme à l'opinion que nous avons constamment professée, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir cette Puissance reconnaître définitivement l'opportunité d'un accord sur les bases auxquelles le vœu des populations s'est attaché depuis dix ans avec tant de persévérance.

Vous n'aurez aucun usage à faire des pièces ci-jointes auprès de M. le Prince Gortchakoff. Je vous les envoie uniquement pour votre information personnelle et afin de vous tenir au courant de la négociation engagée à Constantinople par le Prince de Hohenzollern [4].

[1] Cette dépêche ne fut envoyée à Vienne que le 23.

[2] Cf. Moustier, télégrammes, 30 juin, 5 et 11 juillet.

[3] Dépêche de Moustier du 11 juillet, qui développe les observations présentées dans le télégramme de même date.

[4] Le dernier paragraphe n'a été adressé qu'à Saint-Pétersbourg.

3074. Drouyn de Lhuys au Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich. (Minute. Bavière, 241.)

Paris, 21 juillet 1866.

[Le Ministre de la Guerre voudrait être renseigné sur l'armement des troupes bavaroises, en particulier savoir «si elles sont pourvues d'armes se chargeant par la culasse et si ces armes diffèrent de celles dont se sert l'armée prussienne».]

3075. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 237, n° 61.)

Paris, 21 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys informe le Baron de Talleyrand que la Prusse a accepté les préliminaires de paix proposés par le Gouvernement français, qu'elle a offert à la Cour de Vienne une suspension d'hostilités de cinq jours, et que la Cour de Vienne y a donné son adhésion.]

3076. «Memento remis par M. le Comte de Goltz», Ambassadeur de Prusse à Paris[1]. (Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

21 juillet 1866.
(Dir. pol., 19 décembre 1866.

Les propositions communiquées par le Gouvernement de l'Empereur à la Prusse et à l'Autriche n'excluant pas, mais ne réservant pas non plus expressément les acquisitions territoriales dans le Nord de l'Allemagne demandées par la nation prussienne comme prix de ses sacrifices ainsi que dans l'intérêt de sa sécurité et de la consolidation de l'Union de l'Allemagne du Nord, acquisitions sans lesquelles la Prusse ne saurait par conséquent conclure la *paix*, cette omission n'aurait pas permis au Gouvernement du Roi de les accepter comme base de paix, sans en avoir préalablement obtenu une

[1] La mention «Memento remis par M. le Comte de Goltz» est de la main de Drouyn de Lhuys. Le memento se réfère évidemment à la conversation que Goltz avait eue avec l'Empereur le 19 juillet. — Cf. p. 108, note 1.

interprétation dans le sens indiqué. Mais les intentions manifestées par le Gouvernement de l'Empereur lui donnent une garantie suffisante, relativement à l'issue finale des négociations, pour consentir de son côté à un armistice dès que l'Autriche aura accepté le programme formulé dans ces propositions. A cet effet, le Gouvernement du Roi offre à l'Autriche un délai de cinq jours à partir du moment où il aura connaissance de l'approbation donnée par le Gouvernement français aux vues ci-dessus énoncées. Pendant ces cinq jours, il s'engage, sous la condition de réciprocité de la part de l'Autriche, à s'abstenir de tout acte d'hostilité. Si, avant l'expiration de ce délai, le Cabinet de Vienne n'adoptait pas les propositions françaises, la question de l'armistice devrait être considérée comme résolue dans le sens négatif, et la Prusse, en continuant la guerre, croirait pouvoir compter, comme dans le passé, sur la neutralité bienveillante de la France. Si, au contraire, l'Autriche acceptait dans les cinq jours les propositions françaises, le Gouvernement du Roi s'empresserait de proposer au Cabinet de Florence la conclusion immédiate d'un armistice dans le but d'entrer en négociations de paix et sous les conditions militaires qui seraient jugées indispensables.

3077. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 21 juillet 1866, midi 35.
(Reçu à 11h 45 soir.)

M. Benedetti me charge de transmettre la dépêche télégraphique suivante :

« Nikolsbourg, 20 juillet, 8h soir.

Le Prince royal est arrivé[1]. Jugeant sainement la situation, il s'est appliqué à exercer une influence conciliante sur l'esprit du Roi mal conseillé par les généraux. M. de Goltz mande d'ailleurs que la question territoriale n'a jamais été écartée par l'Empereur et que Sa Majesté admet qu'elle devra être traitée dans les négociations définitives.

[1] Cf. Gramont, télégramme, 20 juillet, 8h 10 soir.

Nous attendons les Plénipotentiaires autrichiens; à leur arrivée, je retournerai à Vienne me mettre à votre disposition, à moins d'instructions contraires qui me parviendraient en temps opportun si vous me les transmettiez sans retard par le Duc de Gramont[1].

Le Gouvernement prussien se propose, le temps étant contre lui, de hâter la conclusion de l'armistice et l'ouverture des négociations définitives, en se réservant de les rompre promptement s'il reconnaissait qu'elles ne sauraient aboutir.

Le Roi ne voulant pas se séparer de son armée, le Comte de Bismarck est d'avis de réunir les Plénipotentiaires chargés de négocier la paix dans les environs de Vienne. — Signé : Benedetti. »

3078. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 21 juillet 1866, 2h10 soir.
(Reçu à 10h soir.)

L'Autriche accepte sans réserve les préliminaires proposés par votre télégramme du 14.

Le Comte Karolyi et le Général Degenfeld, Plénipotentiaires autrichiens, partent demain matin pour le quartier général prussien.

Le Cabinet de Vienne demande que M. Benedetti reste au quartier général pendant qu'ils y seront, sa médiation pouvant être fort utile.

3079. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 21 juillet 1866, 11h45 soir.

M. Benedetti est autorisé à rester au quartier général prussien[2]. Adressez-lui toutes les informations utiles. Je télégraphie

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 21 juillet, 11h45 soir.
(2) Cf. Gramont, télégramme, 21 juillet, 2h10 soir.

à Florence l'annonce de l'acceptation des préliminaires par l'Autriche [1]. Communiquez ce télégramme à M. Benedetti. Dites-lui d'insister pour que le Cabinet prussien presse l'Italie de suspendre les hostilités et de négocier l'armistice.

3080. DROUYN DE LHUYS AU BARON DE MALARET, MINISTRE À FLORENCE. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 21 juillet 1866, 11h45 soir.

L'Autriche accepte les préliminaires [2] : je l'ai annoncé par le télégraphe au quartier général prussien. Insistez pour que l'Italie suspende les hostilités et négocie l'armistice. Communiquez ce télégramme au Prince Napoléon.

3081. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 358, n° 160.)

Berlin, 21 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Je suis revenu à Berlin avant-hier soir [3]. J'ai pris aussitôt connaissance des dépêches que Votre Excellence a adressées à l'Ambassadeur de Sa Majesté jusqu'au n° 72 inclusivement [4].

A la distance de plus en plus considérable où le quartier général se trouve de Berlin, nul ne saurait ici me fournir sur les événements autre chose que des conjectures. Depuis deux jours, c'est dans les comptes rendus télégraphiques des articles du *Moniteur* qu'on va chercher la vérité. L'opinion publique, un instant très troublée, très inquiète de l'attitude que prendrait la France, a recouvré depuis trois jours un grand calme et une véritable confiance.

Je me suis entretenu hier quelques instants avec M. le Baron

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 21 juillet, 11h45 soir.
(2) Cf. Gramont, télégramme, 21 juillet, 2h10 soir.
(3) D'après la dépêche du 16 juillet, Lefebvre de Béhaine avait dû quitter Brünn le 17.
(4) Dépêche du 16 juillet.

de Werther des préliminaires de paix proposés par l'Empereur au Roi de Prusse. M. de Werther les connaissait déjà en substance par M. le Prince de Reuss, et il s'en montre satisfait.

Je n'ai pas cru nécessaire d'entrer avec lui dans l'examen approfondi du paragraphe qui réserve aux États allemands du Sud la liberté de former entre eux une union jouissant d'une existence internationale indépendante. Sur ce point d'une importance si capitale pour la stabilité du nouvel ordre de choses qu'il s'agit aujourd'hui de fonder en Europe, M. de Bismarck m'avait, la veille au soir de mon départ du quartier général, exprimé spontanément des vues tout à fait conformes à la pensée du Gouvernement de l'Empereur : dans le cours d'une conversation dont je me réserve de rendre un compte détaillé à Votre Excellence, le Président du Conseil m'avait dit que tout son désir était d'empêcher les Gouvernements du Midi, Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse grand-ducale, de confondre leurs destinées avec celles de l'Allemagne du Nord reconstituée sous l'égide de la Prusse.

Sans invoquer cette déclaration, j'ai seulement demandé à M. de Werther quels étaient les projets du Cabinet de Berlin au sujet de Mayence. Le Ministre des Affaires étrangères par intérim m'a répondu que le Gouvernement prussien ne songeait pas à s'emparer de Mayence : la prolongation des hostilités de la part du huitième corps fédéral pourrait seule déterminer la Prusse à des opérations offensives contre cette place forte, opérations qui d'ailleurs auraient un caractère tout militaire et nullement politique.

Lundi soir, avant de connaître l'entrée des troupes royales à Francfort, et en me parlant des opérations militaires dirigées par le Général de Falkenstein contre la Bavière et la Hesse grand-ducale, M. le Comte de Bismarck m'avait dit que la ligne du Mein était évidemment élastique à l'est[1]; il a en outre ajouté qu'il ne tenait pas du tout à y comprendre la ville et le territoire de Francfort. Quant à la partie du Grand-Duché de Hesse située au nord du Mein, le Président du Conseil m'a avoué qu'il y aurait là matière à négociations.

[1] Il faudrait évidemment : à l'ouest.

3082. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Copie[1]. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 21 juillet 1866.

J'ai reçu ce matin à dix heures la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier en double expédition, et je me suis empressé de me mettre en communication avec le Ministre des Affaires étrangères de S. M. le Roi de Prusse sur les propositions qui en font l'objet[2]. Le temps matériel manquant totalement pour faire parvenir à leur destination les ordres du quartier général dans les délais offerts par le Cabinet de Vienne, il a été convenu que le terme de cinq jours durant lequel on devra s'abstenir de tout acte d'hostilité, datera de demain 22 juillet, à midi, et que des instructions seront expédiées sans retard afin que les officiers commandant les avant-postes prussiens en instruisent immédiatement les officiers commandant les avant-postes autrichiens.

Ainsi que vous en exprimez le désir, il sera pris des dispositions pour établir d'urgence des moyens de communication rapides entre le quartier général du Roi et les avant-postes prussiens sur la grand'route de Nikolsbourg à Vienne. Il ne serait pas moins utile de rétablir la ligne télégraphique entre Vienne et Ludenbourg, que les agents prussiens auraient soin de relier avec Nikolsbourg, et vous jugerez sans doute opportun d'en entretenir M. le Comte de Mensdorff, en lui annonçant que le chef de ce service au quartier général du Roi s'y prêtera pour ce qui le concerne.

Le Roi était parti pour Eisgrub, où se trouve le quartier général du Prince royal, au moment où j'ai reçu votre dépêche, et il a fallu attendre le retour de Sa Majesté pour prendre ses ordres avant d'expédier les instructions destinées à assurer l'abstention de tout acte d'hostilité. Ces instructions partent ce soir à sept heures, et je vous en donne avis pour le cas où il surviendrait un incident provenant de ce retard. Vous remarquerez que je ne fais pas mention de la réciprocité, bien qu'elle subsiste, qui oblige les deux parties à s'abstenir de tout acte agressif, et que je ne désigne pas cet arran-

(1) En tête, l'indication : «Jointe à la dépêche du 23.» — Cf. p. 156, note 2.

(2) Cf. la dépêche de Gramont à Bismarck, 20 juillet, et la note 1, p. 129.

gement du nom de suspension d'hostilités. Ceci tient à ce que le Ministre d'Italie, qui a rejoint le quartier général, est sans pouvoirs pour cette éventualité, et qu'il ne cesse néanmoins, pour se conformer aux directions de sa Cour, de rappeler que, aux termes de leurs engagements réciproques, la Prusse et l'Italie ne peuvent traiter ni d'une suspension d'armes, ni d'un armistice, ni de la paix, que d'un commun accord.

Pour tout concilier, le Comte de Bismarck a suggéré de considérer l'abstention de tout acte de guerre pendant le délai de cinq jours comme une mesure spontanément prise par le commandant en chef de l'armée prussienne sans accord stipulé avec le commandant en chef de l'armée autrichienne, et de me donner avis de cette résolution en m'autorisant à en faire l'usage que je jugerai convenable en ma qualité de Représentant de la Puissance médiatrice. Cette communication oblige les Prussiens envers nous, et ils s'interdisent par conséquent, durant le terme convenu, de prendre l'initiative de toute agression en avant de leurs lignes, bien qu'il n'existe aucune entente directe entre les deux armées. Grâce à cette combinaison, l'Italie n'est pas fondée à prétendre que la Prusse méconnaît les clauses de l'acte qui les lie. M. le Comte de Barral a eu cependant l'intention, pendant un moment, de protester; mais, sur nos observations, il s'est borné à informer son Gouvernement des communications qui lui ont été faites, à cette occasion, par le Comte de Bismarck. Cet incident prouve combien il est indispensable que le Cabinet de Florence fasse savoir à celui de Berlin qu'il ne met pas obstacle aux négociations pour la conclusion d'un armistice. Tel est le sentiment de M. le Comte de Bismarck, qui attache le plus grand prix à ménager l'Italie et à respecter lui-même les obligations contractées de part et d'autre, pour le cas où les hostilités devraient être reprises, et je doute qu'il consente à ouvrir sans l'assentiment de son allié les négociations avec les Plénipotentiaires autrichiens attendus au quartier général du Roi. Sur son invitation, le Comte de Barral a demandé des instructions pour ce cas, et M. d'Usedom a été chargé d'en presser l'expédition; mais, au moment où je vous écris, le Ministre d'Italie est encore dépourvu de tout pouvoir et de toute direction.

Il vous paraîtra sans doute convenable de faire connaître au Gouvernement de l'Empereur cet état de choses par le télégraphe,

en l'informant des communications que je vous adresse et dont je je crois superflu dès lors de l'instruire de mon côté.

Je vous envoie ci-joint, pour votre information, copie d'une note verbale que j'ai rédigée de concert avec le Président du Conseil pour fixer ce qui a été entendu entre nous.

P.-S. — Au moment d'expédier cette dépêche, M. de Bismarck, sur l'avis d'un Conseil qui vient d'être tenu en présence du Roi, me remet la seconde annexe que vous trouverez ci-jointe[1] et dont je dois vous prier de donner communication sans retard au Gouvernement autrichien. Sur la demande que j'en ai faite, il m'a été garanti que la ligne de démarcation qu'on y a indiquée, indispensable pour prévenir les rencontres accidentelles de troupes appartenant aux deux armées, est déjà occupée par les Prussiens qui ont même franchi le Russbach et devront, par conséquent, en certains points, revenir sur leurs pas; qu'elle ne leur assure, en somme, aucun avantage particulier ou nouveau[2].

3083. Le Comte de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Orig. Ministère des Affaires étrangères. Guerre de 1866[3].)

Nikolsbourg, 21 juillet 1866.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre communication en date d'hier[4], et je me suis empressé d'en remettre l'annexe à M. Benedetti.

La déclaration ci-jointe y servira de réponse. Comme la lettre

(1) Cette annexe, qui manque ici, a été conservée dans la correspondance d'Autriche. — Cf. ci-après Bismarck à Gramont, 21 juillet.

(2) La dernière partie du post-scriptum, depuis : «Sur la demande que j'en ai faite...» a été reproduite, avec quelques modifications, dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 75, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 202.

(3) Cf. p. 128, note 1. — Cette pièce, ainsi que les autres pièces du même dossier, n'a été évidemment versée que plus tard dans les fonds du ministère des Affaires étrangères. Elle se trouve en copie, ainsi que son annexe, dans la correspondance d'Autriche, t. 492, à la suite de la dépêche de Gramont du 22 juillet.

(4) Cf. Gramont à Bismarck, 20 juillet.

que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne précise pas les conditions d'un armistice que l'Autriche accepte à la suite du télégramme de M. Drouyn de Lhuys, je dois ajouter que, en donnant la déclaration ci-jointe, je suis parti de la supposition que ces conditions sont les mêmes que le Comte de Goltz m'a télégraphiées. L'annexe de la présente ne nous engagerait par conséquent qu'en tant que la supposition susindiquée est fondée.

P.-S. — M. Benedetti vient de me communiquer l'annexe de sa lettre et me donner par là la conviction que les conditions télégraphiées à Votre Excellence et à moi sont les mêmes[1].

3084. Annexe à la dépêche du Comte de Bismarck au Duc de Gramont. (Copie faite au quartier général prussien. Ministère des Affaires étrangères. Guerre de 1866.)

A dater de demain dimanche 22 juillet à midi, les troupes prussiennes s'abstiendront pendant cinq jours de tout acte d'hostilité. Il sera donné, à cet effet, des ordres aux avant-postes, et les officiers commandants en instruiront sans délai les officiers commandants des avant-postes autrichiens.

Le quartier général prussien prendra des mesures pour que des moyens de communications rapides soient établis immédiatement entre Nikolsbourg et ses avant-postes par la grand'route de Vienne.

Il est désirable que la ligne télégraphique de Vienne à Ludenbourg soit rétablie sans retard.

Pour prévenir toute rencontre accidentelle entre les troupes, les troupes prussiennes adopteront une ligne de démarcation qu'elles ne franchiront pas pendant les cinq jours. La direction générale de cette ligne suivra le cours du Danube, en y substituant en face de Vienne celle du Russbach; la ligne qui joindra les deux courants d'eau sera tracée de manière à rester à une distance convenable des fortifications autrichiennes. Pour régler ces détails, un général prussien se trouvera à Eibesbrünn, sur la route de Brünn à Vienne, le 22, dès dix heures du matin.

[1] La signature et le post-scriptum sont autographes.

3085. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 85.)

Florence, 21 juillet 1866.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Votre Excellence sait, par mes dernières dépêches télégraphiques, que j'ai accompli de mon mieux les ordres qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser. En l'absence de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Affaires étrangères, j'ai adressé sans retard au quartier général les informations importantes dont je ne pouvais faire aucun usage à Florence. Je sais qu'elles sont parvenues en leur temps au Gouvernement du Roi aussi bien qu'au Prince Napoléon, qui les avait, d'ailleurs, reçues directement, et je suppose que S. A. Impériale a déjà rendu compte au Gouvernement de l'Empereur, avec plus de détails que je ne puis le faire moi-même, des délibérations qui ont eu lieu à Ferrare et des résolutions qui ont pu y être prises ou préparées [1].

M. le Baron Ricasoli est revenu à Florence aujourd'hui vers deux heures, et, bien que les informations qu'il m'a données laissent à désirer sur beaucoup de points, l'ensemble de son langage et le ton général de sa conversation me donnent lieu de penser que l'intervention du Prince Napoléon, le développement des événements de la guerre et peut-être aussi la réflexion, ont exercé une heureuse influence sur l'attitude et les dispositions du Gouvernement du Roi. En ce qui concerne la suspension d'armes, M. le Président du Conseil m'a dit que, du moment où elle était acceptée par la Prusse et par l'Autriche, l'Italie ne pouvait avoir la pensée de s'y opposer. Il a cependant ajouté que l'éloignement de divers corps de troupes, et particulièrement des volontaires de Garibaldi, pourrait rendre difficile un temps d'arrêt complet et immédiat dans les opérations militaires, particulièrement dans des contrées où les communications sont souvent arrêtées par des obstacles matériels; mais il n'y aurait là, selon lui, qu'une question de date relativement peu importante, puisque l'éventualité d'un choc sérieux entre les armées d'Autriche et d'Italie se trouvait

[1] Les télégrammes ou dépêches adressés à l'Empereur ou à Drouyn de Lhuys par le prince Napoléon n'ont pas été conservés dans la correspondance.

pour ainsi dire écartée par la force même des choses. Tout cela n'est pas bien clair, et, en toute autre circonstance, j'aurais cru de mon devoir d'insister pour obtenir des explications plus complètes. Si je ne l'ai point fait, c'est que, ayant la certitude que S. A. le Prince Napoléon a transmis au Gouvernement de l'Empereur tous les détails qu'il lui importe de connaître, j'ai cru devoir réserver pour plus tard une insistance qui, dans l'état actuel des choses, me paraissait sans utilité.

En ce qui touche les préliminaires qui doivent éventuellement servir de base à une paix définitive, Votre Excellence doit savoir à l'heure où j'écris que, conformément à mes prévisions, le Gouvernement du Roi se montre plus modéré et plus pratique que ne l'étaient, il y a quelques jours, les journaux et le public italiens. En fin de compte, ses prétentions se bornent à la Vénétie qui ne fait plus question pour personne, et à cette partie du Tyrol qui, à un certain point de vue, peut être raisonnablement considérée comme terre italienne. M. le Baron Ricasoli m'a dit avoir fait valoir auprès du Prince Napoléon les motifs qui militent en faveur de cette dernière prétention. Il paraît compter sur la bienveillance de S. A. Impériale pour plaider cette cause auprès de l'Empereur, et sur l'Empereur lui-même pour se faire une fois de plus, dans cette circonstance, le protecteur et le patron des intérêts de l'Italie. En somme, Monsieur le Ministre, j'ai pu constater chez M. le Président du Conseil une appréciation calme et mesurée de la situation, et si, comme il faut l'espérer pour tout le monde, la Cour de Vienne se résigne aux sacrifices que lui impose la mauvaise fortune de ses armes, je pense que l'Italie, dont les intérêts seront, en tout état de cause, plus que sauvegardés, ne voudra et ne pourra apporter, en ce qui la concerne, aucun obstacle sérieux à la conclusion définitive de la paix.

La surexcitation de l'opinion publique, dont j'ai eu souvent l'occasion de vous entretenir, et les exagérations qui en ont été la conséquence, se calment d'ailleurs de jour en jour. L'apaisement des esprits coïncide donc avec les bonnes dispositions du Gouvernement du Roi. Il faut sans doute en faire honneur au bon sens natif des Italiens, qui peut s'égarer un moment, mais que je ne crois pas capable de très longues erreurs. Peut être aussi l'heureux changement que je constate doit-il être attribué, en grande partie

IMPRIMERIE NATIONALE.

du moins, à l'attitude de la Prusse. Puisque le Cabinet de Berlin accepte les propositions de l'Empereur, c'est qu'il a le bon esprit d'être modéré dans la victoire, et S. M. le Roi Guillaume a été un allié trop efficace pour ne pas exercer une influence considérable et d'ailleurs très légitime sur la ligne de conduite et les résolutions de l'Italie.

Votre Excellence me pardonnera si ma correspondance avec elle s'est ralentie pendant ces derniers jours. Les affaires de la politique et celles de la guerre se trouvaient, pour ainsi dire, concentrées au quartier général. La présence au camp de S. A. le Prince Napoléon m'était une garantie que le Gouvernement de l'Empereur était aussi bien informé qu'on peut l'être de la marche des événements, et je n'aurais eu rien d'intéressant à signaler à Votre Excellence si ce n'est le désir passionné d'une victoire quelconque, désir partagé par toutes les classes de la population et que, jusqu'à présent, la Providence ne paraît pas avoir exaucé. Je tiens, en effet, de M. le Président du Conseil que, dans un combat naval qui a eu lieu en face de l'île de Lissa, la flotte italienne a perdu deux bâtiments, le *Roi d'Italie* et le *Palestro*, et qu'elle est rentrée à Ancône pour réparer ses avaries [1]. On ignore encore les détails de ce fait d'armes. On sait seulement que le premier de ces bâtiments a coulé à fond, et que le second, à bord duquel un incendie s'est déclaré pendant le combat, a sauté avec tout son équipage.

3086. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 153.)

Londres, 21 juillet 1866.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne a fait part à Lord Stanley de la nouvelle contenue dans le télégramme du 20; il en a informé aussi le Prince de Galles, qui lui avait «témoigné le plus vif désir d'être informé des nouvelles» qu'il recevrait. Il semble que Lord Stanley considère les bases d'arrangement proposées par

[1] La bataille de Lissa avait eu lieu le 19 juillet.

le Gouvernement impérial «comme très modérées et ménageant autant que faire se peut, dans la situation donnée, les intérêts de l'Autriche».]

Le Gouvernement de la Reine a été interpellé hier presque simultanément dans les deux Chambres du Parlement, sur l'attitude qu'il avait cru devoir adopter en présence de la guerre actuelle, et sur les principes dont il comptait s'inspirer pour l'avenir. A la Chambre des Lords, le Comte Derby a déclaré que le Cabinet, se conformant au vœu général du pays, était résolu à ne prendre part à aucune intervention active dans le conflit européen. Il a ajouté que, si l'appui ou les bons offices du Cabinet de Londres paraissaient utiles pour coopérer avec la France dans le but de rétablir la paix, le Gouvernement ne les refuserait point, mais qu'il s'abstiendrait tant que ses bons offices ne seraient point invoqués. Lord Russell a approuvé en quelques mots cette déclaration.

A la Chambre des Communes, Lord Stanley n'a pu éviter d'entrer dans quelques détails sur la situation du Gouvernement par rapport aux négociations pendantes. Il a établi, en commençant, qu'il n'y avait jamais eu de grande guerre européenne qui intéressât moins directement l'Angleterre. Il a déclaré que le seul acte diplomatique auquel le Cabinet de la Reine avait été appelé à prendre part avait été d'appuyer en termes généraux, dans un simple but d'humanité, la proposition du Gouvernement français en faveur d'une cessation temporaire des hostilités; mais il a écarté avec soin toute idée d'une participation de l'Angleterre à l'action d'une médiation dont elle ne connaîtrait pas exactement les termes. Évitant ensuite de répondre à M. Gladstone qui s'était prononcé nettement en faveur de la constitution de l'unité italienne et d'un pouvoir fort et national en Allemagne, il s'est borné à constater qu'il ne pouvait voir aucun danger, pour l'Angleterre du moins, dans l'établissement d'une Puissance compacte en Allemagne; que, par conséquent, la prévoyance humaine ne révélant aucun danger pour le pays d'être entraîné dans la guerre, il lui convenait d'observer une attitude parfaite de neutralité et de désintéressement en s'abstenant de toute ingérence menaçante comme de tout encouragement illusoire donnés à l'un ou l'autre des belligérants; que le Gouvernement était en ce moment libre

de tout engagement politique; qu'il ne refuserait point, à la vérité, ses conseils s'ils étaient réclamés, ce qui paraissait probable, mais qu'il aurait soin en même temps d'en décliner entièrement la responsabilité au point de vue des faits. Ces explications de Lord Stanley ont obtenu la complète approbation de la Chambre.

3087. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 47.)

Munich, 21 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet 1866; Dir. pol., 13 avril 1867.)

M. de Pfordten part ce soir pour Vienne.

Il m'a dit hier que, l'Empereur François-Joseph lui ayant témoigné le désir de le voir, il ne pouvait se refuser à faire ce voyage, malgré toutes les raisons qu'il aurait de ne pas quitter Munich en ce moment. Il n'a pas, m'a-t-il dit, l'intention de prolonger son séjour en Autriche, à moins que les négociations de paix ne s'engagent immédiatement, auquel cas il devrait rester à Vienne pour y prendre part.

Le Ministre bavarois a eu ces jours-ci avec ses Collègues des États du Sud, réunis à Munich, des conférences multipliées qui l'ont mis à même de se concerter avec eux sur la politique à suivre, et il m'a paru en résumer la tendance en me disant qu'il portait à Vienne des conseils de paix.

Il a ajouté que, d'après ce qui lui est revenu des idées de l'Empereur, ce ne serait pas de la Bavière que viendraient les objections. Avant la guerre, la Bavière avait eu occasion de s'exprimer en ce qui concerne le projet prussien d'exclure l'Autriche de la Confédération, et M. de Pfordten avait déclaré qu'il comprenait une Confédération constituée en dehors des deux grandes Puissances, mais qu'il ne la comprenait pas avec le concours de l'une à l'exclusion de l'autre. Votre Excellence sait d'ailleurs que son adhésion est depuis longtemps acquise à l'idée d'une fédération restreinte. Comme je lui parlais de l'opposition que cette idée rencontre dans une partie de la presse, il m'a répondu qu'il ne s'en effrayait point, qu'il y voyait seulement un motif pour user

de circonspection. «Si cette combinaison prévaut, a-t-il ajouté, nous serons obligés de la soumettre à nos Chambres, et, en la faisant envisager comme une conséquence forcée de la situation, j'ai tout espoir de la faire accepter. Il en serait autrement si l'on y pouvait voir le résultat d'une négociation avec la France. Dans la disposition des esprits, cette manière de présenter la question soulèverait des difficultés probablement insurmontables. Nous avons conséquemment un grand intérêt à ne pas nous placer à ce point de vue. Nous savons que la combinaison rentre dans les idées de l'Empereur Napoléon, et nous ne devons pas en demander davantage.»

M. de Pfordten est d'autant plus désireux de voir cette union se constituer qu'elle lui semble offrir, dans les conditions présentes, l'une des meilleures garanties que la Bavière puisse obtenir. Mais la contagion des idées unitaires lui apparaît en même temps comme un grave danger, et l'on ne peut se dissimuler que la convocation d'un Parlement national, sous le prestige des armes prussiennes, ne justifie cette appréhension. On peut espérer cependant que la différence des religions atténuera, du moins en Bavière, la force de cet entraînement. En outre, les États du Sud jouissent de lois libérales qui peuvent compenser dans une certaine mesure les satisfactions un peu abstraites de l'unitarisme. L'on ne saurait donc contester qu'une Allemagne restreinte et indépendante n'ait des chances de vitalité.

Le Ministre bavarois espère toujours que les prétentions de la Prusse n'iront en aucun cas jusqu'à comprendre la Bavière dans ses projets d'absorption ou d'hégémonie. Il affirme que, si de telles ambitions se produisaient, il y ferait une opposition absolue au nom du Roi qui, m'a-t-il dit, déposerait sa couronne plutôt que de souscrire à une altération quelconque de ses prérogatives.

La *Gazette de Bavière* a enfin publié hier le détail des pertes essuyées par l'armée bavaroise dans les combats du 2, du 4 et du 10 juillet. Ces pertes se sont élevées dans cette dernière journée, à Kissingen et à Nudlingen, à 458 hommes, morts, blessés ou disparus. Ce chiffre montre combien on avait exagéré l'importance des engagements qui ont eu lieu sur ces deux points, et confirme les critiques à l'adresse de la direction supérieure de l'armée.

Le Ministre est convenu avec moi de l'insuffisance de cette direction, en ajoutant que, si l'avenir amenait une action en commun avec la France, il faudrait à l'armée bavaroise un de nos maréchaux pour la commander. Il aurait pu réclamer également, pour cette hypothèse, le concours de notre intendance, car les services des approvisionnements et des ambulances ont présenté des lacunes non moins graves que le commandement en chef.

M. de Pfordten considère la jonction des deux corps de l'armée fédérale comme étant enfin assurée.

3088. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 94.)

Vienne, 21 juillet 1866.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

J'ai reçu aujourd'hui par le Courrier de cabinet expédié le 19 les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 19 de ce mois et au n° 80 (1). J'envoie à M. Benedetti, qui est au quartier général prussien, celles qui lui sont destinées.

M. le Baron de Bourgoing, qui avait accompagné M. Benedetti le 18 au quartier général, est revenu hier soir, et Votre Excellence trouvera ci-jointes les dépêches qu'il a rapportées (2), que j'expédie avec celle-ci par un courrier autrichien. M. de Bourgoing était aussi chargé par M. Benedetti d'adresser à Votre Excellence le télégramme chiffré qui a été expédié hier soir (3).

M. Bartholdi avait porté au quartier général la dépêche chiffrée de M. de Goltz que Votre Excellence m'avait transmise le 19 pour la faire parvenir sans retard au Comte de Bismarck. Il est revenu de Nikolsbourg ce matin, et je vous ai aussitôt expédié le second télégramme que M. Benedetti lui avait remis hier à 8h du soir,

(1) La dépêche du 19 juillet, n° 80, reproduisait les termes du télégramme du même jour.

(2) Le correspondance n'en contient qu'une, celle qui est datée de Nikolsbourg, 19 juillet, et qui a été timbrée au Cabinet le 23, comme la dépêche de Gramont.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 20 juillet, 8h 10 soir.

ainsi qu'un télégramme chiffré du Comte de Bismarck pour M. de Goltz.

Le Cabinet de Vienne a renoncé aux réserves qu'il voulait faire au sujet de l'indemnité des frais de la guerre; il accepte purement et simplement les préliminaires de paix tels qu'ils sont dans votre télégramme du 14 de ce mois.

M. le Comte Karolyi et le Lieutenant-Général Comte de Degenfeld, ancien Ministre de la Guerre, ainsi que le Baron de Brenner, partent demain matin pour Nikolsbourg en qualité de Plénipotentiaires pour y négocier l'armistice.

M. Benedetti annonce l'intention de revenir à Vienne aussitôt que les Plénipotentiaires autrichiens seront arrivés au quartier général [1]; le Cabinet de Vienne demande instamment qu'il n'en fasse rien, sa médiation même officieuse pouvant être d'une très grande utilité dans le cas où il surgirait quelque difficulté imprévue.

Je crois aussi que l'on soupçonne ici le Cabinet de Berlin de chercher un prétexte qu'il sera toujours facile de trouver pour empêcher les négociations d'aboutir, et pour ce cas on ne serait pas fâché d'avoir un témoin impartial capable d'apprécier la situation. Dans le cas où Votre Excellence jugerait à propos que M. Benedetti restât au quartier général, il serait bon de l'en informer par un télégramme à mon adresse [2].

P.-S. — S. M. le Roi de Hanovre est à Vienne depuis deux jours.

3089. DROUYN DE LHUYS AU DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 22 juillet 1866, 11h 3/4 matin.

Transmettez à M. Benedetti ce qui suit :

Restez au quartier général prussien jusqu'à nouvelles instructions [3].

[1] Dans son télégramme du 20 juillet, transmis par Gramont le 21.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 21 juillet, 11h 45 soir.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 21 juillet, 11h 45 soir.

3090. Le Chevalier Nigra, Ministre d'Italie à Paris, à Drouyn de Lhuys. (Copie. Italie, 365.)

Paris, 22 juillet 1866.

L'Empereur m'a fait l'honneur de me communiquer aujourd'hui le télégramme qu'il avait reçu du Roi mon Souverain, par lequel le Roi annonçait qu'il acceptait en principe l'armistice, mais qu'il attendait, avant de conclure définitivement, les communications que le Roi de Prusse s'est réservé de lui faire après avoir connu la réponse de l'Autriche.

L'Empereur m'a demandé de lui répéter ce que le Roi lui avait fait savoir soit directement, soit par le Prince Napoléon, soit par moi, sur les conditions que le Roi désirait apposer à l'armistice, comme préliminaires de paix. J'ai rappelé à l'Empereur : 1° Que le Roi désirerait que l'on ne parlât pas de la question romaine dans les négociations concernant la Vénétie. L'Empereur m'a répété à son tour qu'il n'en serait pas question;

2° Que la forme de la cession de la Vénétie serait réglée dans ce sens que, tout en se servant de l'intermédiaire de la France, l'Autriche serait d'accord sur le principe de la cession à l'Italie.

L'Empereur me répéta que, pour donner une satisfaction au sentiment national de l'Italie, il pensait adresser au Roi une lettre proposant que la Vénétie soit libre de disposer de son sort par le suffrage universel;

3° Que le Gouvernement italien se réservait de soutenir, dans les négociations de la paix, la question du Tyrol italien, et qu'il demandait à l'Empereur de l'appuyer dans cette demande. L'Empereur m'a dit qu'il ne pouvait prendre aucun engagement à ce sujet.

Je m'empresse, mon cher Ministre, de vous rendre compte de cette conversation, pour toute bonne fin. J'en ai informé mon Gouvernement, qui avait déjà reçu par moi des communications précédentes dans le même sens.

J'ai aussi télégraphié pour qu'on fasse passer par l'entremise de Votre Excellence et du Duc de Gramont les télégrammes adressés au Comte de Barral qui est au camp prussien.

3091. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 22 juillet 1866, 9h 30 soir.

Informez le Comte de Barral au quartier général prussien qu'il peut faire passer par vous ses télégrammes pour le quartier général italien afin de gagner du temps [1].

3092. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 22 juillet 1866, 8h 30 soir.
(Reçu, le 24 juillet, à 11h 25 matin.)

Les Plénipotentiaires autrichiens sont arrivés ce soir [2]; les dispositions me paraissent bonnes de part et d'autre; je n'aperçois pas de difficultés insurmontables ou qui puissent faire prolonger les négociations au delà du délai convenu pour la suspension des hostilités datant d'aujourd'hui à midi. On ouvrira demain les conférences que l'on appellera des pourparlers, le Comte de Barral n'ayant encore reçu aucune instruction autorisant la Prusse à conclure un armistice. On attend le Général Govone parti de Florence le 18 [3]. Le Comte de Goltz télégraphie que l'Empereur

[1] Cf. la lettre précédente de Nigra. — Le dossier du ministère des Affaires étrangères intitulé : «Guerre de 1866» contient un certain nombre de télégrammes en clair de Drouyn de Lhuys à Gramont, et de Gramont à Benedetti ou à Drouyn de Lhuys, qui accompagnaient des télégrammes chiffrés transmis à Barral ou adressés par lui à Florence.

[2] Cf. Gramont, télégramme et dépêche, 21 juillet.

[3] Le 19 juillet, à Ferrare, Victor Emmanuel avait chargé Govone d'une mission près du quartier général prussien, et lui avait donné des instructions qui furent complétées par Ricasoli et Visconti-Venosta. Ces instructions confidentielles, datées de Ferrare (19 juillet), ont été publiées en Appendice dans les *Mémoires* du Général Govone (p. 503-506). Le 22 au matin, Govone était à Paris, d'où il repartait aussitôt pour Berlin. Par Gœrlitz, Reichenberg, Prague et Brünn, il arriva le 26 juillet, à deux heures de l'après-midi, à Nikolsbourg (cf. le Journal de Govone publié dans ses *Mémoires*, p. 286-287, et l'Appendice, p. 509-510).

admet la convenance d'un arrangement qui augmenterait la population de la Prusse de trois à quatre millions [1].

3093. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 22 juillet 1866, 11^h 25 matin.
(Reçu à 1^h soir.)

Je viens de communiquer au Baron Ricasoli l'acceptation des préliminaires par l'Autriche [2]. Il télégraphie immédiatement cette nouvelle au Roi, et m'a promis de me communiquer la réponse de Sa Majesté aussitôt qu'elle lui sera parvenue. Le Baron Ricasoli est personnellement d'avis que, dans l'état des choses, l'Italie ne saurait avoir d'objection à un armistice; il ne peut, cependant, répondre officiellement à cet égard sans connaître l'opinion du Roi. Je vous télégraphierai aussitôt qu'on aura reçu une réponse de Ferrare.

J'ai transmis votre télégramme au Prince Napoléon.

(1) Le 22 juillet, à la suite d'un télégramme de Bismarck du 20, qui est cité incomplètement par Sybel (t. V. p. 297), Goltz avait eu un entretien avec l'Empereur. Napoléon III, d'après Sybel (*ibid.* p. 298-299), avait consenti à approuver l'annexion de trois à quatre millions d'âmes. Il avait réservé seulement l'existence de la Saxe, au sujet de laquelle Goltz avait déclaré que la Prusse ne désirait que les cercles de Leipzig et de Bautzen. Quant à l'annexion du Hanovre et de la Hesse-Cassel, l'Empereur n'avait rien objecté, et il avait même offert à Goltz un lambeau de la Thuringe. Il avait parlé de l'annexion de l'Ober-Hessen et de la nécessité de donner au Grand Duc, en échange, la Bavière rhénane. Goltz avait cru comprendre que Napoléon liait à cette idée celle d'une rectification de frontière à son profit. C'est cet entretien que Goltz, après en avoir causé avec Drouyn de Lhuys, fit connaître télégraphiquement à Bismarck.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 21 juillet.

3094. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 22 juillet 1866, 7h 35 soir.
(Reçu à 8h 45 soir.)

Le Prince Napoléon m'appelle à Ferrare. Je pars ce soir. J'emporte mon chiffre. Veuillez m'adresser au quartier général les communications que vous auriez à me faire parvenir.

Je vous préviendrai par le télégraphe de mon retour à Florence.

3095. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 22 juillet 1866.
(Reçu, le 23 juillet, à minuit 20.)

Le Baron Ricasoli subordonne son adhésion à l'armistice à un accord préalable à intervenir entre le Gouvernement de l'Empereur et le Gouvernement du Roi relativement aux préliminaires de paix concernant l'Italie. Je pars à l'instant pour Ferrare et vous écrirai de là.

3096. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 22 juillet 1866, midi 10.
(Reçu à 2h soir.)

La suspension d'hostilités commence aujourd'hui à midi. Le Comte de Barral n'ayant pas voulu y souscrire faute d'instructions, elle n'a pas le caractère d'une convention, mais seulement celui d'une mesure spontanée prise par l'armée prussienne. Il est absolument nécessaire de presser le Gouvernement italien pour qu'il envoie des pouvoirs à son Représentant, car celui-ci refuse de s'associer aux négociations d'armistice et menace de protester.

3097. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 96.)

Vienne, 22 juillet 1866.)
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint copie à Votre Excellence d'une lettre que j'ai reçue ce matin de M. le Comte de Bismarck[1] et d'une dépêche qui m'a été adressée par M. Benedetti[2] relativement à la conclusion de la suspension d'armes de cinq jours, convenue entre le Cabinet de Vienne et celui de Berlin. A cette dernière dépêche sont jointes deux annexes déterminant les conditions d'exécution de cet accord[3]. Votre Excellence aura appris par le télégramme que je lui ai adressé ce matin[4] que l'on attendait toujours au quartier général l'adhésion de l'Italie à la négociation d'armistice. La dépêche de M. Benedetti la mettra au courant des résistances de M. le Comte de Barral, qui, en l'absence d'instructions de son Gouvernement, était prêt à protester contre la décision de la Prusse.

Aussitôt après avoir reçu la dépêche de M. Benedetti que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, je me suis rendu chez M. le Comte de Mensdorff, qui a immédiatement pris les ordres de l'Empereur relativement aux mesures à adopter pour le règlement de la ligne de démarcation que les deux armées doivent considérer comme limite pendant la suspension d'armes. Cette trêve commençant aujourd'hui même à midi, un Général autrichien a été envoyé sans retard à Eibesbrünn près du cours d'eau de la Russbach qui doit être pris pour ligne de démarcation. Ce Général a rencontré là un Général prussien qui l'y attendait, et avec lequel il a arrêté les conditions pratiques d'exécution de l'arrangement adopté par les belligérants.

[1] Cf. Bismarck à Gramont, 21 juillet.

[2] Cette copie est évidemment celle de la dépêche de Benedetti à Gramont, du 21 juillet. Elle a été reliée dans la correspondance de Prusse à la suite de la dépêche de Benedetti du 23, et porte en tête : «Jointe à la dépêche du 23». Mais cette indication doit être inexacte. L'écriture de la copie montre qu'elle a été faite à Vienne.

[3] Cf. l'annexe à la dépêche de Bismarck du 21 juillet.

[4] En réalité à midi 10.

3098. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492.)

Vienne, 22 juillet 1866.

J'ai reçu la dépêche télégraphique ci-jointe qui m'aurait été expédiée par Votre Excellence le 21 à 4h 1/4 de l'après-midi et qui m'est arrivée le lendemain 22 à 2h de l'après-midi [1].

Quand elle m'est parvenue, la trêve des deux armées était signée depuis trois heures.

J'avais d'ailleurs déjà reçu à midi le télégramme chiffré que Votre Excellence m'avait adressé le 22 à 1h du matin [2].

Je prie Votre Excellence de remarquer que la dépêche que je lui envoie sous ce pli porte à la colonne des observations les mots *mit Post von Gallen eingelangen* (arrivée de Gallen par la poste). Je ne m'explique pas comment partie de Paris huit heures avant celle du 22 au matin elle est arrivée deux heures après et a dû être transmise par estafette. J'appellerai aussi l'attention de Votre Excellence sur l'absence de signature qui ôte au télégramme une garantie utile.

3099. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Ministère des Affaires étrangères. Guerre de 1866 [3].)

Vienne, 22 juillet 1866.

M. le Comte de Mosbourg vous a déjà accusé réception de votre expédition d'hier qui est arrivée ici dans la matinée [4]. Tous les ordres nécessaires ont été donnés, et le Général Comte de Degen-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 20 juillet, 11h 50 soir, et la note ajoutée à la minute.

[2] Vraisemblablement celui dont la minute autographe est datée du 21 juillet, 11h 45 soir.

[3] Cf. p. 128, note 1.

[4] Il s'agit évidemment de la dépêche dont Gramont envoya la copie à Drouyn de Lhuys avec sa propre dépêche du 22 juillet, n° 96. — Cf. Benedetti à Gramont, 21 juillet, et p. 156, note 2.

feld a dû se rencontrer ce matin avec le Général Prussien pour régler les conditions de la suspension d'hostilités (1).

J'ai immédiatement expédié à Paris un télégramme pour informer le Ministère des Affaires Étrangères des difficultés suscitées par le Représentant du Gouvernement italien, et insister sur la nécessité de presser le Cabinet de Florence d'envoyer au Comte de Barral les pouvoirs nécessaires pour souscrire à la suspension d'hostilités et à l'armistice (2). J'ai également annoncé que la trêve commencerait aujourd'hui à midi.

Je viens de recevoir de Paris le télégramme suivant :

[Le Duc de Gramont reproduit ici le texte du télégramme de Drouyn de Lhuys du 21 juillet, 11h 45 soir.]

Ce télégramme, daté de ce matin 22 à 1h 5m du matin (3), et arrivé à Vienne à midi, répond évidemment à la demande faite par le Cabinet de Vienne que vous soyez au quartier général pendant les négociations.

Ayant transmis par télégraphe ce qu'il y avait de plus urgent dans votre lettre d'hier, j'en enverrai la copie au Département, demain ou après-demain (4), par une occasion sûre que j'aurai à ma disposition. Je crois aller ainsi au-devant de votre désir, et cela vous dispensera d'écrire de nouveau à ce sujet.

3100. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, et au Comte de Sartiges, Ambassadeur à Rome. (Télégr. Minute. Angleterre, 738.)

Paris, 23 juillet 1866.

L'Autriche accepte les préliminaires de paix admis déjà par la Prusse. Les Plénipotentiaires de ces deux Puissances sont réunis au

(1) Cf. Gramont, 21 juillet, n° 94, et Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.

(2) Benedetti à Gramont, 21 juillet, et Gramont, télégramme, 22 juillet, midi 10.

(3) La minute porte en tête : 11h 45 soir; 1h 5 est l'heure de l'expédition par le télégraphe.

(4) Il semble bien que Gramont l'envoya le jour même.

quartier général prussien pour négocier l'armistice. On attend la réponse définitive de l'Italie, qui a déclaré qu'elle accepte en principe [1].

3101. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute [2] à chiffrer. Italie, 365.)

Paris, 23 juillet 1866, 2h 3/4 soir.

La Prusse et l'Autriche ont accepté les préliminaires de paix, et négocient l'armistice. L'Empereur ajoute aux préliminaires la déclaration qu'il fait à l'Italie que la Vénétie lui sera remise sans conditions [3]. Il ne doit donc y avoir aucune objection à la désignation immédiate d'un plénipotentiaire italien pour conclure l'armistice [4].

3102. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Paris, 23 juillet 1866, 6h soir.
(Reçu, le 24 juillet, à 1h 25 matin.)

L'Autriche entend-elle que, aussitôt que l'armistice sera conclu, la Vénétie soit remise à la France, pour être immédiatement rétrocédée à l'Italie [5] ?

Répondez-moi par le télégraphe.

(1) Cf. Malaret, télégramme, 22 juillet, reçu le 23 à minuit 30.
(2) La minute est de la main de Drouyn de Lhuys.
(3) Note marginale au crayon : «Sauf dette.» — «Sauf naturellement, écrira Drouyn de Lhuys à Malaret le 24 juillet, l'obligation pour le Gouvernement italien de prendre à sa charge la dette afférente à la Vénétie.»
(4) Cf. Gramont, télégramme, 22 juillet, midi 10.
(5) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, 23 juillet.

3103. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Ferrare, 23 juillet 1866, 2h 1/4 soir.
(Reçu à 4h 3/4 soir.)

Je suis arrivé ce matin à Ferrare[1]. Le Baron Ricasoli y est attendu aujourd'hui à quatre heures. Dès son arrivée, la suspension d'hostilités sera de nouveau discutée avec lui. Le Prince Napoléon espère pouvoir télégraphier à l'Empereur, vers six heures, le résultat de cette conférence. Je vous télégraphierai de mon côté.

3104. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 23 juillet 1866, 4h 15 soir.

Les Plénipotentiaires ont tenu leur première réunion[2]; ceux de l'Autriche en sont très satisfaits et pensent que l'armistice sera conclu avant la fin de la suspension d'hostilités. Le Comte de Barral est toujours sans instructions[3]; le Comte de Bismarck télégraphie à Florence. Le service télégraphique par Berlin est rétabli sur toute la ligne.

3105. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Ferrare, 23 juillet 1866, 8h soir.
(Reçu à 9h 15 soir.)

Le Gouvernement italien consent à la suspension des hostilités.

(1) Cf. les trois télégrammes de Malaret, 22 juillet.
(2) Cf. Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.
(3) Cf. Gramont, télégramme, 22 juillet, midi 10.

3106. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492).

Paris, 23 juillet 1866, 11h 45 soir.

L'Italie accepte la suspension des hostilités pour huit jours (1).

Le Général La Marmora est parti de Ferrare ce soir à sept heures pour s'entendre à ce sujet avec le commandant autrichien à Vérone. Pendant cette suspension, on traitera de l'armistice. Donnez ces informations au Gouvernement autrichien et demandez lui l'envoi immédiat des instructions nécessaires. Communiquez ce télégramme à M. Benedetti (2).

3107. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Nikolsbourg, 23 juillet 1866, 11h 1/2 soir (3).

Contrairement aux dispositions qui m'avaient été témoignées à Vienne, les Plénipotentiaires autrichiens se montrent autorisés à régler la question des frais de guerre au moyen de la cession d'une partie de la Silésie autrichienne, et à ne mettre aucun obstacle aux agrandissements de la Prusse dans le nord de l'Allemagne si elle consent à respecter l'intégrité de la Saxe. Ce double arrangement convient à M. de Bismarck; le Roi le trouve insuffisant. Si Sa Majesté se détermine à partager l'avis de son Ministre, on ajoutera à mes bases des clauses nouvelles qui les convertiront en véritables préliminaires de la paix qui serait désormais assurée.

Si le 27 on n'avait pas encore l'assentiment de l'Italie (4), ou si on

(1) Cf. Malaret, télégramme, 23 juillet, 8h soir.

(2) Ce télégramme figure dans les Archives de l'Ambassade de Berlin; il est adressé à Benedetti et porte la date du 24.

(3) Le déchiffrement de ce télégramme se trouve dans la correspondance (Prusse, 358). Mais il y est daté du 24 juillet, midi 45, et porte la mention : reçu le 24 juillet à 9h 45 soir. Il est donc très vraisemblable que Benedetti ne l'expédia pas immédiatement.

(4) Cf. le télégramme précédent.

IMPRIMERIE NATIONALE.

n'était pas entièrement d'accord, la suspension d'hostilités serait prorogée de quelques jours.

3108. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin[1].
(Minute. Prusse, 358, n° 78.)

Paris, 23 juillet 1866[2].

La parfaite connaissance que vous avez de l'état des choses et la position que vous occupez à la Cour de Berlin, dont l'ascendant militaire pèsera d'un si grand poids dans la balance diplomatique, ont déterminé l'Empereur à vous désigner pour assister aux négociations relatives à la conclusion de l'armistice et au rétablissement de la paix.

La négociation de l'armistice appartient exclusivement aux belligérants. Elle se rattache à des considérations militaires dont ils sont les seuls juges et sur lesquelles, seuls, ils peuvent transiger. En outre, l'observation d'un armistice soulève des questions d'honneur et peut susciter des récriminations où il serait compromettant pour un neutre de se trouver impliqué. Vous devrez donc vous abstenir de toute intervention directe et vous borner aux démarches purement officieuses que les parties intéressées seraient dans le cas de vous demander.

L'armistice conclu, les négociations s'ouvriront sur les bases indiquées pour donner aux préliminaires acceptés d'avance les développements et la forme définitive d'un traité de paix.

La médiation est un rôle intermédiaire entre l'arbitrage et l'interposition de simples bons offices. Il dépend du médiateur d'incliner vers l'arbitrage ou de ne pas excéder les bons offices. C'est cette seconde alternative qui convient le mieux aujourd'hui au Gouvernement de l'Empereur. Jusqu'ici, les efforts de Sa Majesté ont eu pour but de dégager des prétentions connues des belligérants et des situations respectives créées par la guerre, les éléments d'une conciliation. Si la paix se rétablit sur ces données, l'Empereur aura

(1) Drouyn de Lhuys a ajouté en tête l'indication : «Au quartier général du Roi de Prusse.»

(2) Le texte de ces instructions doit être comparé à la «Note envoyée à l'Empereur le 21 juillet», qui leur a servi de base.

rendu à l'Europe un éclatant service. Mais, étrangers aux événements qui ont amené le conflit et dont les résultats n'affectent que par voie de conséquence les intérêts français, il n'entre pas dans nos vues que cette paix soit absolument notre œuvre. Elle est surtout, et nous devons lui conserver ce caractère, l'œuvre des événements et des circonstances. Nous n'entendons pas nous lier de telle sorte aux conséquences qui la consacreront, que nous soyons tenus par notre signature de les faire accepter et au besoin de les défendre.

D'après ces considérations, j'ai décliné, dans mes entretiens avec M. le Comte de Goltz, la proposition qui pourrait nous être faite de transporter à Paris le siège des négociations. Ce serait évidemment donner par trop l'attache de la France au traité à conclure. L'organisation nouvelle de l'Allemagne devant être l'un des objets principaux de ce traité, le désir de ménager des susceptibilités toujours si promptes à s'éveiller nous fournit une raison très naturelle d'écarter l'apparence d'une immixtion dans les affaires intérieures de ce pays. Les négociations nous paraissent donc devoir s'ouvrir dans une ville d'Allemagne, autre que Vienne et Berlin, au choix des belligérants.

Le rôle du Représentant français consistera à faciliter l'entente des négociateurs sur la base des préliminaires, à y rappeler les prétentions qui s'en écarteraient trop, et à fournir un avis moyen sur les interprétations contradictoires ou excessives auxquelles les divers articles pourraient donner lieu. Il évitera autant que possible, dans ses communications avec les négociateurs, l'usage des notes et des pièces officielles. Il sera le conseiller impartial et le conciliateur équitable des parties intéressées; mais, en leur facilitant leur œuvre, il leur en laissera la responsabilité, et, ainsi que je l'ai dit plus haut, il ne devra pas apposer sa signature à l'instrument définitif de la paix, à moins que la marche des événements ou des considérations nouvelles ne déterminent le Gouvernement de l'Empereur à modifier son attitude, ce que je vous ferais connaître par des instructions ultérieures.

3109. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 78 *bis*.)

Paris, 23 juillet 1866.

Il est un point que je ne touche pas dans les instructions que je vous adresse en date de ce jour, sous le n° 78, et qui sera certainement un des objets essentiels de la négociation du traité de paix : je veux parler des remaniements de territoires en Allemagne. Ils ne sont ni admis, ni exclus par les préliminaires; mais les déclarations du Roi Guillaume, de M. de Bismarck et de M. de Goltz nous ont préparés à les voir produire par le Cabinet de Berlin[1], soit qu'il les présente comme la condition du rétablissement de la paix entre la Prusse et les alliés de l'Autriche qui n'ont point adhéré aux préliminaires[2], soit qu'elle les admette en déduction d'énormes frais de guerre que l'insolvabilité de la Cour de Vienne et des autres États ne pourrait acquitter.

L'Empereur n'est pas résolu à repousser de telles prétentions d'une façon péremptoire. Sa Majesté serait même disposée à les satisfaire à de certaines conditions et dans certaine mesure : le Royaume de Saxe devrait être maintenu comme État indépendant; les nouvelles acquisitions de la Prusse ne dépasseraient pas en population le chiffre de quatre millions d'âmes; enfin, dans ce cas, la France obtiendrait une rectification de frontières qui lui restituerait ses limites de 1814, en y ajoutant le Luxembourg, sauf une compensation à régler avec le Roi des Pays-Bas[3].

Cette partie fort délicate de la négociation, ébauchée d'abord dans des entretiens entre vous et M. de Bismarck, pourrait être la matière d'une convention secrète.

(1) Cf. p. 108, n. 1; Benedetti, 19 juillet, n° 159; Gramont, télégramme, 20 juillet, 8h 10 soir; Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.

(2) Dans un télégramme adressé à Goltz, le 20 juillet, et que Sybel cite en partie (t. V, p. 297), Bismarck indiquait que les préliminaires proposés par l'Empereur pourraient suffire pour une paix séparée avec l'Autriche, mais qu'ils ne suffiraient point pour une paix avec les alliés de l'Autriche. Bismarck ajoutait que, d'ailleurs, ceux-ci n'avaient pas sollicité la médiation impériale. Cf. ci-dessus, p. 154, n. 1.

(3) Cf. ci-dessus, p. 154, n. 1.

J'appelle dès à présent votre attention de ce côté, en vous invitant à me faire connaître votre pensée et me réservant de vous envoyer ultérieurement des instructions complémentaires.

3110. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Munich, Stuttgart et Carlsruhe. (Minute. Bavière. 241, n° 25.)

Paris, 23 juillet 1866.

Vous savez que l'Autriche a déjà accepté la suspension d'armes de cinq jours, terme dans lequel elle doit se prononcer sur les préliminaires, et nous avons des raisons de croire qu'elle donnera son assentiment à ces bases [1]. Je crois utile de vous en transmettre le texte pour votre information et à titre purement confidentiel [2]. Sa Majesté, en recommandant ces conditions aux Cours belligérantes, a pensé que ces Gouvernements reconnaîtraient qu'elles tiennent compte, dans une mesure équitable, à la fois de la situation qu'a créée la fortune des armes et des égards que réclame la dignité des Puissances. Vous remarquerez que nous nous sommes préoccupés d'une manière toute spéciale de la situation des Etats de l'Allemagne du Midi. Nous attachons un grand prix à toutes les clauses qui consacrent leur position autonome et qui assurent leur avenir. Les États allemands situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une Union de l'Allemagne méridionale qui jouira d'une existence internationale indépendante. Ils auront donc la faculté de se grouper comme ils l'entendront, et ils régleront à l'amiable leurs rapports avec la Confédération du Nord. Ces garanties seront la sauvegarde des Puissances qui ont résisté par les armes aux entreprises de la Prusse, et elles leur permettront de chercher d'une part dans des liens réciproques, librement consentis, et, d'autre part, dans un rapprochement spontané avec les populations allemandes de l'Autriche, ou, d'une manière générale, dans une alliance avec cet Empire, l'appui nécessaire à leur indépendance. Nous avons la confiance que le Cabinet de

(1) En réalité, l'Autriche avait accepté dès le 21 les préliminaires eux-mêmes. Cf. Gramont, télégramme, 21 juillet, 2h 10 soir.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et Gramont, 14 juillet.

Munich[1] verra dans nos démarches une nouvelle preuve de notre sympathie pour ses intérêts. Il appartient maintenant aux Gouvernements de l'Allemagne méridionale de s'entendre entre eux et avec le Cabinet de Vienne pour tirer le meilleur parti possible de cette situation, et de seconder les efforts que nous ne manquerons pas de faire pour donner à ces idées la précision et le développement qu'elles comportent.

3111. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 492, n° 81.)

Paris, 23 juillet 1866.

Le rôle de conciliation que le Gouvernement de l'Empereur a accepté en vue de faciliter le rétablissement de la paix nous appelle à suivre les négociations qui vont s'ouvrir entre l'Autriche et la Prusse, et exige que nous soyons représentés au siège des délibérations. Nos efforts devront surtout s'exercer sur la Puissance à laquelle appartient en ce moment l'ascendant militaire, et la mission dont il s'agit revient naturellement à celui des Agents de l'Empereur qui par sa position se trouve déjà en rapports avec cette Puissance. Sa Majesté a en conséquence désigné M. Benedetti pour assister aux négociations relatives à l'armistice, ainsi qu'aux arrangements définitifs pour la paix. Je vous envoie ci-joint, à titre d'information personnelle, une copie des instructions que je lui adresse aujourd'hui[2] et que je vous prie de lui faire parvenir par la voie la plus rapide et la plus sûre. Ce document vous éclairera sur l'attitude que nous nous proposons de garder en présence du débat qui va s'engager entre les parties intéressées, et sur la limite exacte dans laquelle nous croyons devoir renfermer notre intervention. Vous y puiserez vous-même, Monsieur le Duc, les directions qui vous sont nécessaires à cet égard. Vous aurez, en effet, de votre côté à employer votre

[1] De Stuttgart. De Carlsruhe.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 23 juillet, n° 78. — Il est évident que la copie de la dépêche n° 78 *bis* n'était pas jointe à celle de la dépêche n° 78.

influence auprès du Cabinet de Vienne de la manière la plus conforme aux vues développées dans ma correspondance avec vous, et le Gouvernement de Sa Majesté compte sur votre concours le plus dévoué pour seconder l'œuvre de pacification dont le succès dépend à la fois des dispositions conciliantes des deux Cours.

3112. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et à Benedetti, Ambassadeur à Berlin (au quartier général prussien). (Minute. Autriche, 492, n° 82.)

Paris, 23 juillet 1866.

Je vous ai fait connaître par le télégraphe les conditions qui ont paru à l'Empereur pouvoir être acceptées par les parties belligérantes comme bases préliminaires d'une négociation pour la paix [1]. Le Gouvernement de Sa Majesté a pensé que les Cours auxquelles ces conditions ont été proposées rendraient justice à l'esprit de modération dans lequel elles ont été conçues, et reconnaîtraient qu'elles tiennent compte, dans une mesure équitable, à la fois de la situation qu'a créée la fortune des armes, et des égards que réclame la dignité des Puissances.

La première clause stipule l'intégrité du territoire autrichien, à l'exception de la Vénétie, province déjà détachée en principe de l'Empire. Après une guerre malheureuse, le Cabinet de Vienne doit se féliciter d'obtenir une pareille garantie qui le protège contre toute demande exorbitante de la Prusse et coupe court aux prétentions des Italiens sur l'Istrie ou le Tyrol.

L'Autriche consentira à la formation d'une Confédération nouvelle dans l'Allemagne du Nord, sous l'hégémonie de la Prusse. Avant même l'ouverture des hostilités, l'exclusion de l'Autriche a été proclamée par le Cabinet de Berlin comme le but principal de la guerre : la rédaction proposée satisfait à cette exigence, mais sous une forme qui ménage les justes susceptibilités de la Cour de Vienne et qui n'a rien de blessant pour son honneur.

Les États de l'Allemagne méridionale demeurent libres de se

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et Gramont, 14 juillet, n° 71.

grouper comme ils l'entendront; ils régleront à l'amiable leurs rapports avec la Confédération du Nord; ils conserveront une existence internationale indépendante. Ces clauses consacrent l'autonomie des Puissances qui ont résisté par les armes aux entreprises de la Prusse, et elles leur permettent de chercher, d'une part, dans des liens réciproques, librement consentis, et d'autre part dans un rapprochement spontané avec les populations allemandes de l'Empire d'Autriche ou, d'une manière générale, dans une alliance avec cet Empire, l'appui nécessaire à leur indépendance.

Enfin le Cabinet de Berlin pourra réclamer de celui de Vienne le payement d'une partie des frais de la guerre. Cet article, très élastique en lui-même, permet de maintenir dans des limites modérées les revendications pécuniaires qui sont la conséquence des hostilités. Il fournit en outre le moyen d'introduire dans la discussion, en faveur de la Prusse, le principe de compensations territoriales que demande déjà cette Puissance, mais qui ne pourront être prises aux dépens de l'Autriche.

3113. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 161.)

Berlin, 23 juillet 1866.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Pendant la journée que j'ai passée au quartier général avant de retourner à Berlin [1], M. de Bismarck a repris avec moi plusieurs des questions dont il venait d'entretenir M. Benedetti ; le Président du Conseil a recherché toutes les occasions de m'exposer ses vues et ses sentiments sur la situation actuelle de la Prusse en Allemagne et sur les conséquences qui peuvent en découler.

Entrant brusquement dans le vif de la question, il m'a dit qu'il espérait bien que tout serait réglé de façon à élever des barrières infranchissables entre le Nord constitué sous l'égide de la Prusse et les États du Sud. «La limite en deçà de laquelle nous voulons dominer une fois fixée, m'a-t-il dit, nous ne désirerons qu'une

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 21 juillet, n° 160.

chose, abandonner le reste de l'Allemagne, la Bavière et les États du Midi à leur propre destinée et repousser toute solidarité avec eux. » Je lui ai demandé quelle était au juste la limite à laquelle la Prusse désirait atteindre, et c'est alors qu'il m'a dit, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire avant-hier à Votre Excellence, d'une part qu'à l'est[1], c'est-à-dire du côté de la Basse Bavière, la ligne du Mein était élastique, d'autre part qu'il serait difficile au Cabinet de Berlin de ne pas tenir compte de ce fait qu'une partie du territoire du Grand-Duché de Hesse est située au nord de Francfort. M. de Bismarck m'a semblé beaucoup plus net en ce qui concerne le Duché de Nassau, et il m'a parlé, avec une vivacité que l'orateur le plus libéral du parti progressiste n'aurait pas désavouée, des abus criants que se permet le Gouvernement de ce petit pays. Il en serait évidemment moins préoccupé si le Duché de Nassau ne faisait pas face sur la rive droite du Rhin aux possessions de la Prusse sur la rive gauche de ce fleuve.

Quant aux destinées à venir des États du Midi de l'Allemagne, je me suis permis de lui demander si elles étaient de la part du Roi l'objet d'un détachement aussi complet. M. de Bismarck m'a répliqué que peu à peu Sa Majesté en arrivait sur ce point aux mêmes conclusions, et qu'il ne négligeait rien pour confirmer son Souverain dans ces dispositions. Je lui ai parlé des tendances de l'opinion : à cet égard il a reconnu qu'il fallait agir avec beaucoup de prudence et apporter dans l'œuvre toute nouvelle de la séparation politique dont la Prusse reconnaissait la première la nécessité au point de vue des intérêts européens les plus essentiels, une grande circonspection, des soins constants, en même temps qu'une science profonde de cet art de la politique dont les calculs peuvent paralyser ou retarder le triomphe des entraînements populaires. M. de Bismarck ne m'a paru ni effrayé de cette tâche, ni désireux de ne pas en partager le poids et la responsabilité avec nous dans les négociations qui vont s'ouvrir. En ce moment, cet esprit qui était ou semblait être si téméraire avant la guerre, est évidemment ramené à la modération par le succès même et par la sage ambition de ne compromettre aucun des avantages dès aujourd'hui acquis à la Prusse.

[1] Il faut évidemment lire : à l'ouest.

J'ai dû me demander si le Président du Conseil ne m'avait pas exprimé des vues toutes personnelles et par conséquent d'une valeur illusoire à nos yeux : mais j'ai acquis la certitude que le Roi, sans doute inspiré par son Ministre, n'était pas éloigné de se placer au même point de vue. Le soir même en effet du jour où j'avais eu avec M. de Bismarck la conversation dont je viens de vous reproduire les traits principaux, le Comte de Barral, Ministre d'Italie, m'a raconté que le Roi, en lui parlant de la satisfaction causée à ses troupes par leurs triomphes en Bohême, avait ajouté que l'idée unitaire et révolutionnaire préoccuperait beaucoup moins désormais l'opinion publique dans le Nord de l'Allemagne, et que la grandeur militaire et politique acquise par la Prusse ferait oublier la chimère de l'unité germanique.

3114. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig., avec déchiffrement. Prusse, 358, n° 162.)

Nikolsbourg, 23 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai reçu hier la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 73 [1], et votre message télégraphique en date d'hier midi [2] m'est parvenu ce matin. J'attendrai au quartier général prussien de nouvelles instructions ainsi que vous me le prescrivez, et suivant vos intentions je ne négligerai aucun effort pour assurer la conclusion de l'armistice sans concourir aux conférences ni prendre une part directe aux négociations. M. de Bismarck avait pensé que la médiation de l'Empereur m'imposait le devoir d'assister les Plénipotentiaires, et il a réclamé ma présence aux réunions: j'ai décliné sa proposition malgré son insistance, en déterminant, suivant votre manière de l'envisager, le rôle qui m'est attribué [3].

M. le Duc de Gramont a dû vous annoncer hier que toutes les

[1] Du 19 juillet.

[2] Télégramme du 22 juillet, 11^{h} 3/4 matin, adressé à Gramont et transmis par lui à Benedetti.

[3] Par la dépêche du 19 juillet, n° 73.

dispositions venaient d'être prises pour une suspension d'armes de cinq jours [1] commençant à midi et devant expirer le 27 à la même heure. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour ordre, copie de la dépêche que j'ai adressée à mon Collègue [2] pour l'instruire des mesures prises à cet effet au quartier général et de celles qui devaient être concertées entre les avant-postes des deux armées, en le priant d'en informer le Gouvernement autrichien pour qu'il eût à donner de son côté les ordres nécessaires. J'apprends aujourd'hui que tout a été réglé, de part et d'autre, avec une parfaite convenance.

De mon côté, je vous ai mandé hier soir par le télégraphe l'arrivée à Nikolsbourg de M. le Comte Karolyi, du Général Comte Degenfeld et du Baron Brenner, Plénipotentiaires pour l'Autriche [3]. Le Roi de Prusse a désigné le Comte de Bismarck et le Général de Moltke. Le Comte Karolyi, après avoir pris quelques instants de repos, a fait visite au Président du Conseil; je les ai vus tous deux après ce premier entretien, et ils m'ont paru également convaincus qu'ils parviendront à s'entendre. Je leur ai fait remarquer, pour ma part, que les questions politiques se trouvent fixées en principe par nos préliminaires également agréés par les deux parties, et qu'il ne saurait être élevé, quant à présent, ni d'un côté ni de l'autre, des prétentions qui ne nous ont pas été communiquées où dont il ne nous a pas été demandé de faire mention dans notre programme au moment où nous avons soumis nos bases à leur acceptation; ces prétentions, s'il en existe, ai-je ajouté, doivent être réservées pour les négociations définitives. Quant aux questions militaires, ai-je dit encore, touchant la situation respective des deux armées durant l'armistice, elles sont réglées, en quelque sorte, par les précédents et j'ai exprimé la confiance qu'elles ne soulèveront aucune difficulté sérieuse.

Dans son entretien avec le Plénipotentiaire de l'Autriche, M. de Bismarck a tenu à ne pas lui dissimuler l'intention bien arrêtée de la Prusse de ne conclure la paix qu'à la condition d'obtenir des avantages territoriaux, et il lui a indiqué le maximum de ses revendications sans rien préciser. Je pense toutefois qu'il

[1] Cf. Gramont, télégramme, 22 juillet, midi 10.
[2] Cf. Benedetti à Gramont, 21 juillet, et p. 156, n. 2.
[3] Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.

ne demandera pas que le principe en soit posé dans l'arrangement qui se négocie en ce moment [1].

De son côté, le Comte Karolyi m'a confié qu'il lui a été recommandé : de dégager l'Autriche de l'obligation de rembourser à la Prusse une partie des frais de guerre, moyennant sa renonciation à ceux qui lui sont encore dus pour la campagne faite contre le Danemark; — d'obtenir une assurance qui garantisse, à côté de l'intégrité de l'Autriche, celle de la Saxe; — de stipuler enfin que les troupes prussiennes renonceront à vivre, dans les provinces qu'elles continueront à occuper durant les négociations pour la paix, par voie de réquisitions, en ce sens qu'elles paieront ou qu'il sera pris des dispositions pour acquitter le montant des approvisionnements qui leur sont nécessaires.

Je ne saurais dire comment ces ouvertures seront accueillies, et j'emploierai tous mes soins à les faire agréer; mais j'engagerais le Plénipotentiaire autrichien à y renoncer si elles devaient faire échouer sa mission, en lui représentant que l'objet essentiel des vœux de l'Autriche, celui auquel elle doit attacher le plus grand prix, consiste en ce moment à s'assurer, pour toutes les éventualités, un répit de quelques semaines.

Les négociateurs tiennent en ce moment leur première conférence, et je me plais à espérer, en somme, qu'ils réussiront à se mettre d'accord avant l'expiration du délai de cinq jours pendant lequel les hostilités demeurent suspendues.

Bien que les communications télégraphiques soient rétablies sur toute la ligne depuis avant-hier, le Ministre d'Italie n'a encore reçu aucune instruction de son Gouvernement, et j'ai dû insister auprès de M. de Bismarck pour le déterminer à ouvrir sans la participation de M. de Barral, qui l'a refusée [2], les pourparlers avec les Plénipotentiaires autrichiens. Mais il me déclare qu'il ne saurait rien conclure ni signer avant d'être assuré que le Cabinet de Florence consent, de son côté, à traiter d'un armistice avec l'Autriche, soit en communauté avec la Prusse, soit séparément en Italie. Ainsi que vous avez chargé M. de Gramont par votre télégramme d'hier de me le recommander, j'ai demandé au Président

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 23 juillet, n° 78 *bis*, et les notes.

[2] Cf. Gramont, télégramme, 22 juillet, midi 10.

du Conseil et j'ai obtenu qu'il prescrivît de nouveau à M. d'Usedom, par voie télégraphique, de redoubler d'efforts pour décider le Gouvernement italien à prendre une résolution conforme à celle qui a été adoptée par la Prusse, et à en instruire, sans retard, le Comte de Barral. Je vous ai annoncé hier que le Général Govone est en route pour rejoindre le quartier général prussien; l'avis en a été transmis à M. de Bismarck par le Ministre du Roi à Florence, sans indiquer l'objet de la mission confiée à cet officier général.

[*Déchiffrement*] M. le Comte de Goltz mande par le télégraphe, comme je vous l'annonçais hier par la même voie [1], que l'Empereur reconnaît la convenance d'un arrangement qui permettrait à la Prusse d'acquérir des territoires comprenant de trois à quatre millions d'habitants, ce qui implique ou est considéré par le Président du Conseil comme un assentiment de Sa Majesté à l'annexion de la totalité du Hanovre et de la Hesse électorale au moins à la Monarchie prussienne. D'autre part, M. de Bismarck estime qu'aux termes du premier paragraphe de nos préliminaires, l'Autriche n'est pas moins exclue de la Confédération du Midi, dans le cas où elle viendrait à se constituer, que de la Confédération du Nord. Votre Excellence appréciera s'il convient de redresser les informations transmises par l'Ambassadeur de Prusse et la manière dont le Président du Conseil entend la position réservée à l'Autriche [2].

P.-S. — La pièce qui devait être annexée à cette dépêche ayant été transmise hier à Votre Excellence par M. de Gramont, je crois superflu de l'ajouter ici [3].

Je viens de voir le Comte Karolyi; il sortait de la conférence, et, sur l'assurance qu'il m'en a donnée, je vous télégraphie que les dispositions dans lesquelles il a trouvé M. de Bismarck lui donnent tout lieu de croire qu'ils tomberont d'accord sur tous les points et avant l'expiration du délai convenu pour la suspension des hostilités [4].

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.
(2) Le déchiffrement se termine ici.
(3) Cf. Gramont, 22 juillet, n° 96.
(4) Cf. Benedetti, télégramme, 23 juillet, 4h 15 soir.

3115. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 358, n° 163.)

Berlin, 23 juillet 1866.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Les journaux ont parlé de l'invitation que M. le Ministre de l'Intérieur a récemment adressée à plusieurs des notabilités libérales de l'Allemagne de venir s'entendre avec lui au sujet du futur Parlement national. J'ai recueilli à une source très sûre des renseignements qui ne me permettent pas de douter que cette démarche de M. le Comte Eulenbourg a été surtout dictée par la crainte de notre intervention. C'est le 16 de ce mois que MM. de Benningsen, Miquel et Gumbrecht, de Hanovre, Oetker, de Cassel, Biedermann, de Saxe, se sont rencontrés dans le Cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur avec le Bourgmestre de Berlin, M. Seydl, et MM. les Députés Duncker et Michaelis, libéraux à moitié ralliés à la politique du Gouvernement. D'un ton très dégagé, M. le Comte Eulenbourg a annoncé à ces divers personnages qu'il les avait appelés près de lui pour concerter une puissante agitation populaire contre l'immixtion éventuelle de la France dans les affaires allemandes. On ne m'a pas dit, et je n'aurais d'ailleurs pu le croire, que ces ouvertures si bien en rapport avec les dispositions du tempérament germanique moderne avaient été repoussées ou déclinées. Toutefois, il est certain que M. de Benningsen et ses amis ont de suite amené M. le Ministre de l'Intérieur sur le terrain du conflit constitutionnel : ils ont demandé au Collègue de M. de Bismarck quelles étaient à cet égard les intentions du Gouvernement. Le Comte Eulenbourg leur a répondu, avec beaucoup d'aplomb, que les dernières élections venaient d'infliger à l'opposition un échec très grave, très décisif, et que le moment était fort peu opportun de venir solliciter du Gouvernement un programme de concessions à l'intérieur.

On s'est séparé sans pousser plus loin l'examen des questions, de nature si différente, qui avaient décidé le Ministre à provoquer cette conférence, et les membres de la réunion à l'accepter. Je serais porté à croire que les informations satisfaisantes transmises de Paris par le Comte de Goltz avaient déjà modifié d'une façon

très sensible, lundi [1], les sentiments sous l'empire desquels le Comte Eulenbourg avait cru, peu de jours avant, devoir appeler à Berlin quelques-uns des chefs unitaires du Nord de l'Allemagne.

3116. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 250, n° 68.)

Copenhague, 23 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Le Comte Wachtmeister, Ministre de Suède à Copenhague, qui avait reçu par le télégraphe, le matin même, la substance des préliminaires de paix proposés par l'Empereur, s'est empressé de faire connaître au Comte Frijs la clause relative à la rétrocession éventuelle des districts septentrionaux du Sleswig. Le Comte Frijs avait reçu la veille au soir la même nouvelle de Vienne et de Berlin, mais il a été heureux d'en avoir ainsi confirmation.]

M. le Comte Frijs a laissé éclater toute sa satisfaction; il reconnaît là la main amicale de la France, et m'a exprimé avec empressement toute sa gratitude envers l'Empereur et son Gouvernement. Sa confiance dans la persévérance de notre appui était toujours entière; mais il ne m'a pas caché que les succès prodigieux de la Prusse l'avaient vivement préoccupé dans ces derniers temps, comme pouvant provoquer de la part de cette Puissance des exigences parallèles dans la question des Duchés, et l'amener à vouloir leur annexion intégrale.

[Le Ministre des Affaires étrangères est encore très préoccupé de savoir si l'île d'Alsen, Duppel et Flensbourg seront compris dans la partie du territoire où les habitants seront appelés à voter. En présence des termes généraux dans lesquels est rédigé l'article des préliminaires [2], Dotézac n'a pas voulu éveiller des espérances

[1] Il s'agit évidemment du lundi 16 juillet. D'après Sybel (t. V, p. 282-286), Bismarck ne reçut que le 17 un télégramme de Goltz, qui lui faisait connaître les conditions acceptées par Napoléon le 14. La veille, le succès de la médiation française lui paraissait encore très douteux.

[2] «Les Duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts au nord du Sleswig, dont les populations librement consultées désireraient être rétrocédées au Danemark.»

que l'avenir pourrait ne pas réaliser, et il s'est contenté d'assurer le Comte Frijs que, sur ce point aussi, le bienveillant appui du Gouvernement impérial était acquis, dans la mesure du possible, au Danemark.

Le Comte Wachtmeister n'a pas laissé ignorer au Comte Frijs que sa Cour avait recommandé au Gouvernement de l'Empereur la cause du Danemark; mais le Cabinet de Copenhague, ajoute Dotézac en terminant, «sait que notre amitié n'a pas besoin d'encouragement».]

3117. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 97.)

Vienne, 23 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les quatre télégrammes chiffrés qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 juillet pour être transmis au quartier général prussien [1] me sont exactement parvenus.

J'ai fait partir hier, 22 juillet, à huit heures du soir pour Nikolsbourg M. le Comte du Luart, attaché à mon Ambassade, que j'ai chargé de porter ces communications à M. Benedetti, avec prière de remettre immédiatement à M. le Comte de Bismarck les trois messages télégraphiques qui lui étaient destinés.

P.-S. — J'ai transmis également à M. le Comte de Barral l'invitation à faire passer par mon intermédiaire ses télégrammes pour le quartier général d'Italie [2].

[1] Ce devaient être, d'après la phrase suivante, trois télégrammes de Goltz à Bismarck et le télégramme de Drouyn de Lhuys expédié à 11h 3/4 matin.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 9h 30 soir. Le billet par lequel Gramont en avertit Barral se trouve, en minute, au ministère des Affaires étrangères (Guerre de 1866).

3118. Napoléon III à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Prusse, 358.)

Saint-Cloud, 24 juillet 1866, 8h 55 matin.

L'Autriche a-t-elle répondu au sujet de la remise des forteresses[1]? Dois-je envoyer le Général Lebœuf?

3119. Drouyn de Lhuys à Napoléon III. (Télégr. Minute. Prusse, 358.)

[Paris,] 24 juillet 1866, 9h56 matin.

Je n'ai pas encore la réponse de Vienne à mon télégramme d'hier. Mieux vaut, je crois, l'attendre avant d'envoyer le Général.

3120. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 365, n° 52.)

[Paris,] 24 juillet 1866.

[Drouyn de Lhuys accuse réception des dépêches du Baron de Malaret jusqu'au n° 84[2], et de ses télégrammes envoyés de Ferrare la veille. Il confirme le contenu de son propre télégramme du 23.]

Je dois en outre vous dire, Monsieur le Baron, qu'il a été entendu, à la suite de communications échangées entre l'Empereur et le Roi Victor-Emmanuel, que la forme de la cession de la Vénétie serait réglée en ce sens que, tout en s'effectuant par l'intermédiaire de la France, le principe de la cession à l'Italie serait admis par l'Autriche. Enfin l'Empereur, voulant donner une satisfaction au sentiment national de l'Italie en même temps qu'aux droits des populations, a l'intention d'adresser au Roi une lettre

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 23 juillet, 6h soir.
[2] Dépêche du 18 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour lui demander d'appeler la Vénétie à disposer elle-même de ses destinées par le suffrage universel.

[Le Gouvernement italien doit déjà savoir que l'Empereur ne peut s'engager à appuyer ses revendications sur le Tyrol italien.]

3121. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 24 juillet 1866, 11h matin.
(Reçu, le 25 juillet, à 11h25 soir.)

Le Comte de Barral a reçu les instructions qui l'autorisent à participer aux conférences et à signer l'armistice, sous les trois conditions suivantes : remise directe de Vérone, renonciation de l'Autriche à tout dédommagement pour l'abandon de la Vénétie, cession du pays de Trente.

M. de Bismarck considère que la dernière de ces prétentions excède les prévisions du traité d'alliance, et il engage le Roi à signer les préliminaires de paix si elle est, comme tout le fait supposer, déclinée par les Plénipotentiaires autrichiens. En dehors de cet incident, les négociations se poursuivent de manière à en laisser espérer le prochain succès.

M. von der Pfordten est arrivé.

3122. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1866, 2h10 soir.
(Reçu à 6h soir.)

La réponse de l'Empereur Alexandre à la lettre de l'Empereur Napoléon [1] est partie ce matin; elle est conçue dans un esprit très amical et répond à tous les points touchés par Sa Majesté.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, 16 juillet, n° 60.

3123. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vienne, 24 juillet 1866, 2h 25 soir[1].
(Reçu à 4h3/4 soir.)

Voici la réponse du Cabinet de Vienne à la question posée dans votre télégramme d'hier soir[2] :

Réservée. — Le 2 juillet[3], l'Autriche a proposé de céder la Vénétie à la France de la manière stipulée par la note additionnelle de la Convention secrète du 12 juin[4], à condition que S. M. l'Empereur lui ferait avoir un armistice immédiat pour régler l'évacuation des places et l'enlèvement du matériel de guerre. L'armistice n'a pas été obtenu alors; mais, si on l'obtient aujourd'hui et si l'Autriche, par cette cession, ne s'expose pas en cas de rupture après l'armistice à être attaquée par l'Italie, elle consent à la remise et à la rétrocession immédiate telle qu'elle l'a proposée le 2 juillet. Si au contraire l'Italie veut recommencer la guerre après l'armistice, l'Autriche ne croirait pas pouvoir se dessaisir des forteresses et créer gratuitement une meilleure position à ses ennemis.

3124. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Bade, 46.)

Baden, 24 juillet 1866, 4h52 soir.
(Reçu à 6 h. 15 soir.)

Les troupes badoises et wurtembergeoises, attaquées hier par les Prussiens près de Wertheim, dans le Grand-Duché, ont été forcées de se retirer, et l'on craint qu'elles ne soient coupées du reste de l'armée fédérale. Les détails manquent, mais on sait que

(1) La minute de ce télégramme, conservée aux Archives de l'Ambassade de Vienne, porte l'indication «écrit à 1h1/4 soir».

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 23 juillet, 6h soir.

(3) Cf. p. 96, note 3.

(4) Cf. le texte de la note additionnelle, en annexe à la dépêche très confidentielle de Gramont, du 23 juin, négoc. secr., n° 38.

les Badois ont beaucoup souffert et que les Prussiens se sont avancés jusqu'à Bischofsheim sur la Tauber.

Le baron d'Edelsheim a donné sa démission.

3125. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Ferrare, 24 juillet 1866, 5h15 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Le Prince Napoléon vient de me communiquer la dépêche télégraphique qu'il adresse en ce moment à l'Empereur, relativement à la remise des forteresses [1].

Je crois de mon devoir de dire confidentiellement à Votre Excellence que mon appréciation de la situation est parfaitement conforme à celle de Son Altesse.

3126. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Turquie, Belgrade, 16, n° 215.)

Belgrade, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 1er août.)

Le Ministre de la Guerre [2] m'a dit que le Gouvernement du Prince a envoyé des agents de confiance étudier en Hongrie les dispositions des populations à l'égard de l'Autriche. Les rapports qui lui ont été faits donnent à penser qu'aucun mouvement insurrectionnel n'y est à craindre, pour le moment au moins. Le Gouvernement n'attache aucune importance aux troubles qui ont eu lieu à Débreczin. Quant aux Serbes de la rive gauche de la Save, il est sûr qu'ils ne suivront d'autre conseil que ceux qui leur seront donnés de Belgrade [3], et ces conseils sont encore de ne

(1) Ce télégramme du prince Napoléon n'a pas été conservé. Il en est ainsi, d'ailleurs, de toutes les dépêches ou télégrammes expédiés de Florence par le rince.

(2) Milivoj Petrovic.

(3) Cf. Botmiliau, 8 juin.

rien faire qui puisse provoquer des événements pour lesquels on n'est pas suffisamment préparé. Mais, si la guerre se prolonge, si elle s'étend, si, surtout, elle a de nouveaux revers pour l'Autriche, les dispositions actuelles peuvent changer. Il y a ici une certaine inquiétude. Les opérations commerciales sont à peu près suspendues. Les hommes qui appartiennent au parti d'action disent plus haut que jamais que le moment est venu de réclamer la démolition des forteresses. On peut y avoir des symptômes qu'il ne faut peut-être pas négliger. Cependant, le Pacha, avec lequel je m'en suis entretenu, est tranquille, et je ne crois pas en effet qu'il y ait encore des craintes sérieuses à concevoir.

3127. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 164.)

Berlin, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

[Lefebvre de Béhaine annonce que les Chambres sont convoquées pour le 30 juillet.]

3128. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 165.)

Nikolsbourg, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet.)

Le Comte de Barral a reçu aujourd'hui les instructions qui l'autorisent à participer aux conférences ouvertes à Nikolsbourg[1]. En les lui adressant, son Gouvernement lui prescrit de subordonner son adhésion à la conclusion de l'armistice aux trois conditions suivantes :

1° La remise directe de Vérone;

2° La renonciation de l'Autriche à tout dédommagement pour l'abandon de la Vénétie;

3° La cession du Trentin.

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 24 juillet, 11h matin.

Le Ministre d'Italie a fait part des ordres de sa Cour à M. de Bismarck.

Sans s'arrêter aux deux premières clauses et en se montrant même disposé à les appuyer, dans une certaine mesure, le Président du Conseil n'a pas hésité à déclarer que la troisième constituait une prétention nouvelle et inattendue, et que, l'acquisition de la Vénétie remplissant, en ce qui concerne l'Italie, l'objet du traité d'alliance, il ne pouvait admettre que la Prusse fût tenue de continuer la guerre pour lui assurer des avantages excédant leurs engagements respectifs.

Dans un entretien que j'ai eu plus tard avec lui, M. de Bismarck s'est montré fort mécontent des exigences du Gouvernement italien, et il m'a paru décidé à passer à la signature des préliminaires de paix avec les Plénipotentiaires autrichiens, dès qu'ils en auraient fixé les termes, sans se laisser arrêter par l'abstention du Représentant de l'Italie, s'il se refuse d'y participer, en maintenant une réclamation qui serait à peine justifiable, m'a dit le Président du Conseil, dans le cas où l'armée italienne aurait conquis sur l'ennemi commun le territoire dont le Cabinet de Florence exige l'abandon.

J'ai de mon côté représenté à M. le Comte de Barral que la cession qu'il avait ordre de demander ne pouvait être ni soutenue par la Prusse ni consentie par l'Autriche, et qu'elle aurait uniquement pour résultat de nuire aux relations des deux Cours alliées; je n'ai pas manqué de lui faire sentir combien, pour ma part, je trouvais étrange la prétention d'exiger du Cabinet de Vienne, qui avait cédé à la France la Vénétie, la remise directe de Vérone; et je ne lui ai pas dissimulé que le Gouvernement de l'Empereur serait fondé à ressentir vivement un procédé que je ne voulais pas qualifier. Le Ministre d'Italie n'a pas méconnu la justesse de ces observations, mais il m'a assuré que ses ordres étaient impératifs et ne lui laissaient aucune latitude.

Le Général Govone, arrivé hier à Berlin [1], est attendu demain ici. M. de Barral suppose qu'il lui apporte des instructions détaillées.

[1] Le 23, à 7^h du matin. Cf. Govone, *Mémoires* (p. 286), et ci-dessus p. 153, note 3.

3129. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Prusse, 358, n° 166[1].)

Nikolsbourg, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet.)

Avec ce sens pratique des choses dont il est doué et sa résolution habituelle, M. de Bismarck, ne perdant jamais de vue le double but qu'il s'est toujours proposé, après s'être assuré, dans sa première entrevue avec les négociateurs du Cabinet de Vienne, qu'ils n'avaient rien à réduire des clauses relatives à la future organisation de l'Allemagne et que l'Autriche était franchement résignée à ne pas en faire partie, M. de Bismarck, dis-je, n'a pas tardé à poser, comme objet essentiel de leurs conférences, les questions qui manquaient de base précise ou qui n'avaient pas été touchées dans nos préliminaires. A des clauses pour un armistice, il s'est immédiatement proposé de substituer celles de la paix, et il a amené les Plénipotentiaires autrichiens à traiter de la quotité des frais de guerre et des avantages territoriaux qu'il revendique pour la Prusse.

Les trouvant disposés à porter la discussion sur ce terrain, il a établi que les frais de la guerre pouvaient être évalués, en les réduisant aux dépenses les plus essentielles, pour rester dans les termes offerts par la France, à quatre-vingt-dix millions de thalers, que cette somme pouvait être mise pour une moitié à la charge de l'Autriche, laissant l'autre moitié à la charge de ses alliés, en faisant remarquer que, si cette distribution devait être calculée, suivant la plupart des précédents, sur la puissance et la population des parties, elle se trouverait sensiblement modifiée au préjudice du Gouvernement impérial. Il a d'ailleurs admis, sur la demande des Plénipotentiaires autrichiens, qu'il serait tenu compte des frais de guerre qui sont encore dus à l'Autriche pour sa participation à la campagne des Duchés, et on a reconnu, de part et d'autre, que le chiffre définitif que cette Puissance aurait à payer à la Prusse pourrait être fixé entre vingt-cinq et trente millions de thalers (en francs : 93,750.000 et 112.500,000).

[1] Quelques fragments de cette dépêche, avec le début de la dépêche de Benedetti, du 23 juillet, n° 162, ont été reproduits dans les *Documents diplomatiques*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 76, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 203, avec la date du 23 juillet.

Ceci débattu, le Président du Conseil a offert de renoncer à toute indemnité de guerre, pour ce qui concerne le Cabinet de Vienne, s'il consentait à faire à la Prusse la cession de la Silésie autrichienne. Le Comte Karolyi n'a pas décliné cette ouverture; il a uniquement soutenu que la substitution qui lui était proposée constituerait, pour l'Autriche, un sacrifice plus important que celui qui résulterait du payement de la somme dont le montant venait d'être approximativement déterminé. Modifiant les termes dont il avait fait usage, le Président du Conseil a annoncé que le Roi pourrait se contenter d'une rectification de la frontière, pourvu que l'importance et les points essentiels en fussent déterminés d'avance; la discussion s'est engagée sur cette base, et il a été entendu de part et d'autre que le territoire dont l'Autriche ferait l'abandon à la Prusse ne devrait excéder ni une étendue de cent vingt-cinq milles géographiques carrés ni une population de cent mille habitants. M. le Comte Karolyi et ses collègues toutefois, comme M. de Bismarck lui-même, n'ont accepté l'alternative de substituer l'une de ces deux combinaisons à l'autre qu'en se réservant d'en référer à leurs Souverains respectifs, ce que les Plénipotentiaires autrichiens ont fait dès hier soir en expédiant un courrier à Vienne.

Comme j'ai pu vous l'annoncer dès hier, M. de Bismarck a déclaré aux négociateurs de l'Autriche que le Roi mettait à la conclusion de la paix une première condition, celle de l'agrandissement de la Prusse dans le Nord de l'Allemagne [1]. A cet égard ni le Président du Conseil ni le Comte Karolyi ne m'ont donné tous les éclaircissements que j'aurais pu désirer sur les explications qu'ils ont échangées. J'ai appris par le premier Plénipotentiaire de l'Autriche que M. de Bismarck s'était montré, sur ce point, fermement résolu à rompre les négociations s'il ne recevait l'assurance que la Cour de Vienne y acquiescerait, et qu'il s'était prévalu, en produisant les dernières dépêches télégraphiques de M. de Goltz, de l'assentiment de la France [2]. De son côté, le Président du Conseil m'a assuré que les négociateurs autrichiens

[1] Cf. Benedetti, 23 juillet, n° 162.

[2] Cf. p. 108, note 1. — Rothan a reproduit, entre guillemets, le sens, mais non le texte exact de cette phrase (*La Politique française en 1866*, p. 319, note 2).

s'étaient bornés à défendre l'intégrité territoriale de la Saxe. En réalité, je crois pouvoir conclure des confidences et des aveux qui m'ont été faits de part et d'autre que sur cette question on se mettra promptement d'accord, la Prusse en consentant à respecter la délimitation actuelle du Royaume saxon, l'Autriche en promettant de ne mettre aucun obstacle aux arrangements qui pourront être pris pour ce qui concerne le Hanovre, la Hesse électorale ou les possessions d'autres États secondaires.

Tels sont les points qui ont été abordés jusqu'à présent et les transactions dont ils pourraient devenir l'objet. Je dois toutefois ajouter que, dans l'opinion du Comte Karolyi, les remaniements territoriaux ne sauraient s'accomplir, comme la réorganisation de l'Allemagne elle-même, sans le concours ou l'adhésion de toutes les grandes Puissances, sinon de celles qui ont participé aux actes de 1815, et en se désintéressant, pour obtenir une paix immédiate, de tout ce qui ne la touche pas directement, l'Autriche semble, autant que je puis en juger par le langage de son premier Plénipotentiaire, compter sur l'intervention diplomatique de l'Europe pour contenir et modérer les vues ambitieuses de la Prusse. M. de Bismarck ne prévoit pas cette éventualité ou affecte de ne pas s'en préoccuper; il raisonne sans cesse dans la conviction qu'il lui suffit, pour régler toutes les questions qu'il a soulevées et dont il lui reste à poursuivre la solution, d'obtenir l'abstention de l'Autriche et l'acquiescement de la France; c'est ainsi qu'il me semble se persuader que, après avoir conclu la paix avec la Cour de Vienne sous la condition qu'elle s'abstiendra de toute immixtion dans le Nord de l'Allemagne, il ne lui restera plus, après s'en être expliqué, je ne dis pas entendu, avec le Gouvernement de l'Empereur, qu'à prendre les mesures qu'il a en vue contre les autres États allemands qui ont combattu la Prusse; ceux du Midi auront à remettre à la Prusse une indemnité de guerre pour prix du rétablissement de la paix si on ne leur impose pas d'autres sacrifices; ceux du Nord qui se sont alliés à l'Autriche seront, si M. de Bismarck peut donner suite à ses projets, incorporés à la Monarchie prussienne par voie législative, les limites du Royaume, aux termes de la Constitution, ne pouvant être restreintes ni étendues qu'en vertu d'un vote des Chambres. Le Président du Conseil reconnaît néanmoins que

ces remaniements, ainsi que la réorganisation de l'Allemagne, devraient ultérieurement faire l'objet d'un acte général auquel interviendraient, dans un Congrès qui se tiendrait à Paris, toutes les grandes Puissances qui, en les sanctionnant, les admettraient comme faisant partie du droit public européen.

Pour me résumer à cet égard, je dirai donc que l'Autriche, liée par un traité à la Bavière et par un devoir d'honneur à la Saxe, me paraît se proposer uniquement de conclure la paix en faisant participer la première de ces deux Puissances aux préliminaires et en stipulant, pour la seconde, la restitution intégrale de son territoire. Pour les autres États allemands, elle se contentera de les faire admettre au bénéfice de l'armistice, en leur abandonnant, ainsi qu'au Cabinet de Munich lui-même, le soin de régler, comme ils l'entendront, le rétablissement définitif de leurs relations avec la Prusse. Je ne saurais dire si de cette situation elle espère voir surgir des difficultés qui provoqueraient une intervention des grandes Puissances et lui permettraient de trouver des alliés.

Je suis tenté de croire que le Comte Karolyi n'a pas entièrement caché au Comte de Bismarck la conduite que sa Cour est dans l'intention de tenir à l'égard d'alliés qui l'ont si mal secondée durant la guerre. J'attribue cependant à ce qu'il lui en a appris le désir que je constate depuis hier chez le Président du Conseil de hâter la signature des préliminaires, et la conviction qu'il m'a exprimée de pouvoir en concerter le développement avec les négociateurs de l'Autriche de telle manière que toutes les conditions de la paix y soient implicitement comprises et résolues. S'il obtient ce résultat, le Président du Conseil proposerait au Roi de désigner de nouveaux Plénipotentiaires pour suivre les négociations définitives et rédiger le traité de paix, en demandant à Sa Majesté l'autorisation de retourner à Berlin où l'appellent la prochaine convocation des Chambres et d'autres intérêts de toute nature non moins urgents. Le Roi ne désirant pas se séparer de son armée et voulant la ramener lui-même en Prusse, ces négociations seraient ouvertes soit à Nikolsbourg même, soit dans une résidence plus rapprochée de Vienne.

Je vous ai rendu compte des dispositions du Comte de Bismarck; il me reste à vous entretenir de celles du Roi, qui en

diffèrent sensiblement. Sans tenir suffisamment compte ni des nécessités politiques, ni de l'engagement qu'il a contracté en acceptant nos préliminaires, partageant d'autre part les vues de son État-Major et se préoccupant avant tout du jugement que l'armée, plutôt que le pays, portera des avantages qui lui seront concédés, le Roi se place à un point de vue différent de celui de son Ministre. La Confédération du Nord étant une conception politique imaginée par le Président du Conseil, le Roi n'y attache pas le même prix que M. de Bismarck; il estime d'ailleurs que l'opinion publique n'appréciera pas à sa juste valeur la situation que la Prusse acquiert au moyen de la nouvelle organisation de l'Allemagne, et il considère que son peuple lui sera bien plus reconnaissant s'il obtient un agrandissement territorial important. S'étant persuadé qu'il n'a rien négligé pour conjurer la guerre et qu'il y a été contraint par l'Autriche et par ses alliés, il ne pense pas seulement qu'il est équitable d'en exiger des réparations qui dédommagent le peuple prussien de tous ses sacrifices: il voudrait encore que des compensations, soit en argent soit en territoires, fussent accordées aux États qui ont refusé de se joindre à ses ennemis, et il prétend notamment que l'Autriche et la Saxe ne sauraient se libérer en ne s'imposant que l'une de ces deux concessions. Jugeant les choses autrement et désirant profiter, sans courir d'autres chances, de la situation inespérée que la fortune de la guerre et l'état de l'Europe ont faite à la Prusse, M. de Bismarck, comprenant qu'un incident imprévu peut la compromettre, a plutôt obéi, dans ces premiers pourparlers avec les Plénipotentiaires autrichiens, à sa propre manière de voir qu'aux intentions du Roi, et depuis hier il soutient une véritable lutte pour amener son Souverain à accepter les arrangements qu'il voudrait faire prévaloir. Ne pouvant y réussir, il a appelé à son aide le Prince royal, qui est venu s'établir au quartier général de Sa Majesté pour lui prêter son concours. Après avoir été témoin à Berlin de l'opposition que l'héritier du Trône faisait, auprès du Roi, à la politique du Premier Ministre, j'assiste à Nikolsbourg, par un étrange retour des choses, à l'opposition que le Prince et le Ministre font ensemble aux vues du Roi[1]. Je suis du reste porté

[1] Cf. Gramont, télégramme, 21 juillet, midi 35.

à croire que leurs efforts réunis triompheront de la résistance de Sa Majesté.

Je ne néglige, de mon côté, aucune occasion pour faciliter le succès de la tâche confiée aux négociateurs, et j'ai pu aujourd'hui même, après avoir eu l'honneur de dîner à la table du Roi, soumettre à Sa Majesté quelques considérations qui m'ont paru la toucher; mais, n'ayant aucune autre instruction, Votre Excellence comprendra que je m'abstienne d'exprimer, sur les projets que M. de Bismarck est au moment de réaliser, un avis qui pourrait se trouver en contradiction avec les intentions du Gouvernement de l'Empereur.

3130. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 86.)

Ferrare, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 3 août.)

[Le Baron de Malaret commente, sans y ajouter rien d'essentiel, ses télégrammes des 22 et 23 juillet, jusqu'à son arrivée à Ferrare.]

Pendant toute la journée du 22, S. A. Impériale n'avait épargné aucun effort pour amener le Roi et son Ministre des Affaires étrangères à consentir immédiatement à la suspension des hostilités, quitte à discuter plus tard la valeur pratique des prétentions émises par le Gouvernement italien en ce qui touche les conditions de la paix. Le Roi, quoique très favorablement disposé, avait jugé opportun de ne point agir en cette circonstance en dehors de son Premier Ministre. M. le Baron Ricasoli, mandé à Ferrare par le télégraphe, était attendu dans l'après-midi; la réponse officielle du Gouvernement du Roi devait donc forcément subir un retard de quelques heures. Sa Majesté avait d'ailleurs promis au Prince Napoléon d'user au besoin de l'autorité qui lui appartient pour vaincre les résistances probables de M. le Président du Conseil et l'amener à donner son assentiment à une suspension d'hostilités sans conditions et sans discussions préalables. M. le Président du Conseil, attendu primitivement à deux heures, n'est arrivé qu'à cinq; il est immédiatement entré en conférence

avec le Roi et M. le Ministre des Affaires étrangères, et, dans la soirée, le Prince Napoléon était en mesure de faire connaître à l'Empereur l'adhésion du Gouvernement italien à une suspension d'hostilités sans conditions préalables d'aucune espèce. J'ai moi-même transmis cette nouvelle à Votre Excellence par voie télégraphique.

M. le Général La Marmora, mandé à la hâte de Rovigo pour prendre part à la délibération dont je viens de parler, a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de la franchise de son caractère et de ses sentiments de déférence pour l'Empereur. Loin de soulever contre la mesure proposée des objections analogues à celles de ses Collègues, il a subordonné, dès le premier moment, toutes les considérations secondaires à la nécessité de marcher d'accord avec le Gouvernement français. Dans le cours d'un entretien qu'il a eu avec S. A. le Prince Napoléon, il s'est déclaré prêt à envoyer à Vérone un officier chargé de s'entendre avec le quartier général autrichien sur les conditions d'une suspension d'armes immédiate, et, lorsqu'il est parti de Ferrare, le Prince Napoléon avait sa parole que cette démarche serait faite dans le plus bref délai possible. On sait que le Général La Marmora a tenu sa promesse. Un officier italien est parti pour Vérone dès le 23 au soir; mais on ignore encore, à l'heure où j'écris, le résultat de sa mission, qui sera sans doute connu à Ferrare dans la journée de demain. Tout paraît donc en très bonne voie, si ce n'est complètement réglé, en ce qui concerne la suspension d'armes. C'est beaucoup si l'on considère les conséquences probables de cette première concession et les difficultés inattendues, mais très sérieuses, qu'il a fallu vaincre pour l'obtenir. Ce premier succès aurait été fort douteux, ou se serait, du moins, fait attendre plus longtemps, si le Gouvernement de l'Empereur n'avait été puissamment servi en cette circonstance par l'infatigable énergie et l'incontestable autorité de S. A. le Prince Napoléon. Il n'y a cependant là qu'un premier pas en avant, et ce n'est pas le plus difficile.

Le Gouvernement du Roi se réserve, lorsqu'il s'agira de conclure un armistice, de faire valoir de nouveau les prétentions qu'il n'a que momentanément abandonnées en consentant à une suspension d'armes. Je veux parler de la cession éventuelle du pays de Trente et de la remise sans intermédiaire de la forteresse de Vérone. Les

demandes relatives à l'Istrie et à Trieste ne me paraissent point sérieuses. Votre Excellence me pardonnera si, tout en cherchant à lui donner autant que possible un aperçu complet de l'état des négociations, je me borne à lui transmettre avec quelques détails le résultat des démarches que j'ai faites personnellement pour seconder de mon mieux le Prince Napoléon et d'après les ordres de S. A. Impériale.

Le jour de mon arrivée, j'ai vu M. Visconti-Venosta. Il attendait M. le Président du Conseil d'heure en heure, et, comme l'esprit d'initiative n'est pas au nombre des qualités d'ailleurs très réelles qui le distinguent, je n'ai pu obtenir de lui que des appréciations générales sur la situation, et l'expression d'un regret que je crois sincère de la voir aussi compliquée. M. le Président du Conseil, avec qui j'ai eu ce matin même un assez long entretien, a été un peu plus explicite. Après s'être fait honneur de l'esprit de conciliation dont il croit avoir fait preuve en donnant son consentement à une suspension d'hostilités, il m'a dit que, en ce qui concerne l'armistice, l'Italie ne pouvait être traitée moins favorablement que ne l'avait été la Prusse. Il demandait, en conséquence, que l'on se mît d'accord dès à présent sur les bases de pacification qui regardent spécialement l'Italie, et réclamait, comme l'avant-veille, la cession du Pays de Trente et la remise des forteresses sans aucun intermédiaire.

J'ai fait observer à M. le Président du Conseil que les préliminaires de paix, déjà acceptés en Allemagne par les vainqueurs comme par les vaincus, ne pouvaient se refaire à volonté; que l'intégrité territoriale de l'Autriche, sauf la Vénétie, avait été formellement stipulée par l'Empereur, et que, dans l'état des choses, S. M. Impériale ne pouvait revenir sur ce qu'elle avait proposé elle-même, et demander à l'Autriche une nouvelle cession de territoire à laquelle l'Italie semblait ne pas avoir attaché une importance capitale, lorsqu'en négociant son traité secret avec la Prusse elle avait dû nécessairement se préoccuper des avantages qu'il pouvait lui paraître indispensable de revendiquer après la victoire. J'ai ajouté, sans engager, bien entendu, d'autre opinion que la mienne, que les prétentions nouvelles du Gouvernement italien en ce qui touche le pays de Trente pouvaient, à la rigueur, s'appuyer en théorie sur des motifs soutenables, et même plausi-

bles, au double point de vue des intérêts de l'Italie et des garanties à donner à la paix européenne; que le Gouvernement du Roi restait libre de faire valoir ces motifs lorsqu'il serait appelé en temps opportun à discuter les conditions de la paix définitive; mais que ce temps ne pouvait venir qu'après la conclusion de l'armistice, et que jusque là une délibération prématurée et sans issue possible ne me semblait présenter que des inconvénients et des dangers. J'ai également eu recours aux arguments que j'ai déjà fait valoir à plusieurs reprises auprès du Gouvernement du Roi pour chercher à faire comprendre à M. le Président du Conseil que la remise des forteresses par l'intermédiaire de la France n'avait rien de blessant pour l'amour-propre de l'Italie.

Sur ce dernier point, je n'espère pas avoir réussi à ébranler sa conviction. En ce qui touche le pays de Trente, M. le Baron Ricasoli a bien voulu me dire qu'il comprenait la force de mes objections et qu'il se réservait de les méditer à loisir. Modifiant dans une certaine mesure ses prétentions premières, il m'a laissé entendre que, à la grande rigueur, le Gouvernement italien pourrait se résoudre à ne discuter qu'à la paix la question du Tyrol, s'il avait l'espérance fondée que, le moment venu, l'Empereur et son Gouvernement useraient de leur influence pour amener sur ce point particulier une solution conforme aux intérêts et aux vœux de l'Italie. J'ai quitté M. le Président du Conseil en lui promettant de faire connaître à S. A. le Prince Napoléon et à Votre Excellence le désir qu'il venait de m'exprimer . . . .

. . . .

Le Prince Napoléon me fait appeler; je prévois qu'il me sera impossible de terminer avant l'heure de la poste cette dépêche déjà bien longue et cependant incomplète. Je me décide donc à la faire copier telle quelle et à vous l'envoyer. Je n'y ajouterai qu'un mot qui me paraît être le nœud de la situation : *la Prusse fait ici tous ses efforts pour amener l'Italie à refuser l'armistice et à lui donner par là un prétexte pour continuer la guerre ; cela est certain.*

3131. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 37.)

La Haye, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Le Vice-Consul de France dans le Grand-Duché de Luxembourg me consulte sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à ce qu'il s'abstint, cette année, de faire chanter le *Te Deum* habituel du 15 Août. M. Mahon me dit que, d'ordinaire, les médaillés de Sainte-Hélène des environs de Luxembourg, qui sont encore assez nombreux, assistent à cette cérémonie et ne manquent pas d'y faire éclater publiquement des sympathies françaises. Il pense que les circonstances actuelles ne peuvent que donner un accent plus prononcé cette année à leurs démonstrations, dont s'offusqueraient sans doute et l'autorité militaire prussienne, très ombrageuse en ce moment, et le Gouvernement grand-ducal, qui n'est pas exempt d'inquiétudes sur l'avenir réservé au pays. Mon impression personnelle me porte à approuver les scrupules dont me fait part M. Mahon, et à l'engager à éviter toute occasion de manifestations de ce genre. Mais je ne veux pas lui répondre avant d'avoir consulté Votre Excellence, et je prends la liberté de la prier de vouloir bien me faire connaître ses intentions.

3132. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Russie, 237, n° 63.)

Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 3 août.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche n° 59 [1] qui m'a été remise par le Courrier de cabinet Giloux.

La nouvelle d'une suspension d'armes en Allemagne et de l'acceptation par l'Autriche de bases pour la paix, l'envoi des Comtes Karolyi et Degenfeld au quartier général prussien, en un mot le succès avéré de la médiation acceptée par l'Empereur, ont produit à Saint-Pétersbourg un effet d'autant plus grand que tous

[1] Du 16 juillet.

les journaux semblaient repousser unanimement la probabilité d'un résultat aussi prompt et aussi satisfaisant.

Je me suis rendu hier à Péterhof pour y voir le Prince Gortchakoff, qui depuis quatre jours s'y trouve installé. Il a bien voulu compléter par ses informations officielles les renseignements que m'avait apportés la télégraphie privée; et, en m'entretenant des faits importants qui venaient de se produire, il s'est plu à rendre justice à la vigoureuse action diplomatique que l'Empereur avait exercée tant à Vienne qu'à Berlin. Le Vice-Chancelier regarde dès à présent la paix comme assurée, et le Congrès comme prochain. Il m'a même laissé voir une certaine hâte d'être appelé à y figurer. «Les grandes Puissances neutres, me disait-il, sont en devoir de revendiquer, dès à présent, une part dans les arrangements préliminaires qui doivent précéder la réunion d'un Congrès.»

Je l'ai assuré qu'à cet égard il aurait toute satisfaction de la part de Votre Excellence. Le Prince Gortchakoff se montre de plus en plus disposé à s'entendre avec la France sur les questions aujourd'hui pendantes. D'après ce qu'il m'a dit hier, je dois le croire sincèrement désireux de sortir de la réserve à laquelle il s'était volontairement condamné depuis l'ouverture des hostilités. (1).

3133. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Russie, 237 (2).)

Saint-Pétersbourg, 24 juillet 1866.

[Le Baron de Talleyrand sollicite l'autorisation de quitter son poste pendant quelques semaines, si les nécessités du service le permettent, et prie Drouyn de Lhuys de vouloir bien prendre à ce sujet les ordres de l'Empereur.]

(1) La dernière partie de cette dépêche, depuis: «Les grandes Puissances neutres...» a été citée par F. CHARLES-ROUX (p. 388).

(2) En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys: «J'ai répondu par télégramme, le 28, que l'Empereur désirait qu'il ajournât sa demande de congé.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

3134. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Suède, 337, n° 185.)

Stockholm, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 3 août.)

[Le Comte de Manderström vient d'apprendre, par le télégraphe, la conclusion de l'armistice et les clauses des préliminaires de paix proposés par l'Empereur aux belligérants. Il se préoccupe beaucoup de savoir comment sera interprété l'article relatif aux districts septentrionaux du Sleswig, et si la Prusse n'en restreindra pas le sens à l'excès.

« Sans avoir d'arrière-pensées *scandinaves,* M. de Manderström ne se refuse pas à l'idée, dans un avenir quelconque, d'une possibilité de certaine union fédérative entre les Royaumes-Unis et le Danemark. Dans cette prévision, à quelque terme qu'elle soit remise dans un avenir problématique, le Ministre des Affaires étrangères désire que le Danemark puisse être un État viable par lui-même. » Il est d'ailleurs probable, ajoute Fournier, que, si l'Allemagne devient une Puissance maritime importante, le Danemark sera de plus en plus contraint de se rapprocher d'elle.]

3135. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 98.)

Vienne, 24 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une dépêche de M. Benedetti qui m'est arrivée ce matin du quartier général de Prusse [1].

M. von der Pfordten [2] s'y est rendu aujourd'hui de très bonne heure dans l'intention de prendre part aux négociations relatives à l'armistice. En ce qui touche la suspension d'armes de cinq jours, il ne paraît pas tenir à ce que le bénéfice en soit étendu à la Bavière et

(1) Évidemment la dépêche du 23 juillet, n° 162, timbrée au Cabinet le 26 juillet, comme la dépêche de Gramont qu'elle accompagnait.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 24 juillet, 11 h. matin.

aux Confédérés. Le Prince Charles de Bavière ayant demandé hier par télégraphe s'il devait considérer la suspension d'hostilités comme convenue entre son corps d'armée et l'armée prussienne qu'il avait devant lui, on lui a répondu que non, et qu'il pouvait continuer son mouvement qui, à ce qu'il paraît, est agressif, depuis qu'il a été rejoint par le corps du Prince de Hesse.

M. von der Pfordten est complètement rallié au programme des préliminaires de paix recommandés à la Prusse; mais il conseille fortement au Cabinet de Vienne de continuer la guerre plutôt que de céder une parcelle de territoire, la Vénétie exceptée. Il paraît résolu à tenter des efforts suprêmes pour conserver aussi l'intégrité de la Saxe, et, pour assurer ce résultat, il souscrirait facilement à des annexions territoriales que la Prusse prendrait aux dépens du Hanovre, de la Hesse électorale et du Brunswick. J'ai lieu de croire que cette manière de voir est partagée par le Cabinet de Vienne. Aussi trouve-t-on ici la présence du Roi de Hanovre [1] fort inopportune, d'autant plus qu'il est assez violent dans son langage et dit à tout le monde qu'il faut absolument continuer la guerre, annonçant qu'il abdiquera plutôt que d'accepter les propositions que la Prusse fait à ses futurs Confédérés.

Votre Excellence verra par le rapport de M. Benedetti que les négociations pour l'armistice paraissent s'ouvrir sous d'assez bons auspices. Malgré l'abstention du Ministre d'Italie, les Plénipotentiaires en préparent les bases, et il faut espérer que le Cabinet de Florence les acceptera. Pendant ce temps il se fait ici, tant dans le peuple que dans l'armée, un revirement notable dans le sens de la guerre. L'armée paraît avoir repris la confiance qu'elle avait perdue, elle se croit aujourd'hui en nombre supérieur à celui des ennemis, elle a une position stratégique très forte, elle est reposée et approvisionnée et demande le combat. On comprend qu'une victoire sur les Prussiens changerait du tout au tout la situation respective, et que les ennemis se perdraient presque tous dans leur longue retraite à travers des populations hostiles qui ne manqueraient pas de se soulever à la nouvelle d'un succès des armées impériales. Le dernier fait d'armes qui se passait une heure avant la conclusion de la trêve aux environs de Presbourg a

[1] Il était arrivé à Vienne le 19 juillet. Cf. Gramont, 21 juillet, n° 94.

été favorable aux Autrichiens, et les Prussiens étaient déjà repoussés quand est arrivé par un parlementaire l'ordre d'arrêter le combat[1].

3136. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 24 juillet 1866.

Je regrette tous les jours de ne pouvoir être mieux informé des événements militaires qui nous touchent presque; mais le silence est tellement l'essence de ce Gouvernement, que la suspension d'armes a été connue à Vienne par la lecture des journaux français. Cependant un pareil événement touche assez l'Autriche pour que sa capitale en soit informée la première. Je témoignais il y a deux jours à notre Ambassadeur mon mécontentement à cet égard; je me plaignais du peu d'abandon et de laisser-aller du petit nombre de personnes du pays auprès desquelles nos relations nous permettent de nous renseigner. Le Duc me répondit : « Je vais vous dire pourquoi le mutisme est si bien appliqué vis-à-vis de nous sur tout. C'est que tout ce que nous écrivons à Paris est immédiatement connu de M. de Goltz ; j'en ai la preuve ; des observations faites par moi au Ministre des Affaires étrangères sont reproduites au Gouvernement prussien dans les mêmes termes. Soyez sûr que, si vous annoncez au Ministre de la Guerre qu'il y a ici, ou qu'il n'y a pas, de fusil à système dans l'armée, les Prussiens le sauront quatre jours après. » Je protestai vivement en ce qui nous concerne, mais je crois devoir, Monsieur le Maréchal, appeler votre attention sur ce point, aujourd'hui surtout que je réclame en haut lieu quelques réponses officielles sur les ques-

(1) Le matin du 22, le général Fransecky, avec deux divisions prussiennes, avait attaqué Blumenau, en avant de Presbourg. A 10h, il apprit que l'armistice devait commencer à midi; il voulut attendre l'effet d'un mouvement tournant dont il avait confié l'exécution au général von Bose, et n'arrêta pas le combat. Mais, à midi, les Autrichiens tenaient les Prussiens en échec sur le front, et les six bataillons du général von Bose se trouvaient dans une situation assez critique, entre la garnison de Blumenau et trois brigades autrichiennes qui venaient la renforcer.

tions que vous m'avez posées. Je m'adresse aussi d'autres côtés, mais les gens intelligents sont rares ici, et tout ce qui pourrait m'éclairer est à l'armée.

J'aurai l'honneur de vous adresser après-demain une dépêche sur l'armée saxonne. Si l'armée autrichienne lui ressemblait, elle serait à Berlin depuis longtemps.

3137. Napoléon III à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Autriche, 492.)

Saint-Cloud, 25 juillet 1866, 3h35 soir.

Le Prince de Metternich me prie de télégraphier à M. Benedetti pour demander une prolongation de suspension d'hostilités.

Écrivez-lui par le télégraphe.

3138. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin [1]. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 358 [2].)

Paris, 25 juillet 1866, 4 h. 1/4 soir.

Demandez au Roi, de la part de l'Empereur, une prolongation de la suspension des hostilités.

3139. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 25 juillet 1866, 5h1/2 soir.

L'Empereur admet que la cession de la Vénétie et des forteresses ne soit effectuée qu'à la paix, et non pendant l'armistice; mais

[1] En marge: «Au quartier général prussien, par Vienne.» — Cette indication, ainsi que la minute même du télégramme et la mention «à chiffrer», est de la main de Drouyn de Lhuys.

[2] Cf. ci-après le télégramme plus développé envoyé à Benedetti, par Gramont, à 7h45 soir.

cette cession devra avoir lieu sans conditions, car les préliminaires n'en mentionnent aucune et les Italiens déclarent qu'ils n'en accepteraient pas. Cela n'empêchera point l'Empereur de prendre alors avec l'Autriche les arrangements qui paraîtront possibles et convenables[1].

3140. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Déchiffrement. Archives de l'Ambassade de Vienne, 72[2].)

Paris, 25 juillet 1866, 7h45 soir.
(Reçu, le 26 juillet, à 8h40 matin.)

Envoyez la dépêche suivante à M. Benedetti : Demandez au Roi, de la part de l'Empereur, une prolongation de la suspension des hostilités[3].

Le Prince de Metternich me communique un télégramme de Vienne déclarant que l'intégrité de l'Empire d'Autriche et du Royaume de Saxe sont des conditions *sine qua non*. La Cour de Vienne demande l'appui de l'Empereur pour faire réduire les frais de la guerre et pour que la Saxe ne soit pas comprise dans l'Union du Nord. Ces deux derniers points très importants, mais pas absolument essentiels.

3141. Le Prince Napoléon à Napoléon III. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Ferrare, 25 juillet 1866, midi 40.

La suspension des hostilités a été convenue pour huit jours entre le Colonel italien Driquet et le Commandant autrichien de Legnago, après réponse de Vienne.

(1) Cf. Gramont, télégramme, 24 juillet, 2h25 soir.

(2) Ce télégramme a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 77, et dans *les Arch. diplom.*, 1867, t. Ier p. 204, jusqu'à : «La Cour de Vienne...» Il a été reproduit également par Rothan (*La Politique française en 1866*, p. 320, note 1), sauf la dernière phrase, avec la date inexacte du 13 juillet.

(3) Cette première phrase est un duplicata du télégramme adressé directement à Benedetti, le même jour, à 4h1/4 soir.

La suspension est en vigueur depuis ce matin quatre heures, mais elle ne pourra être connue dans tous les corps italiens fort éloignés avant la fin de la journée.

Reçu dépêche de Votre Majesté, d'hier soir douze heures, et m'y conforme.

3142. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 358, n° 167.)

Nikolsbourg, 25 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet.)

Le Baron de Pfordten est arrivé hier soir [1], et s'est rendu immédiatement chez M. de Bismarck. Le Ministre des Affaires étrangères de Bavière a annoncé à celui de Prusse qu'il était muni des pouvoirs nécessaires pour traiter d'un armistice et même des bases de la paix, et ils sont entrés en explication sur les conditions qui pourraient être concertées pour mettre fin à la guerre. M. de Bismarck n'a pas tardé à déclarer à son interlocuteur que la Prusse exigerait à la fois de la Bavière une cession territoriale et le paiement des frais de guerre. M. de Pfordten lui a répondu que ses instructions, approuvées par le Roi, ne prévoyaient pas la première de ces deux exigences, et qu'il lui était impossible d'engager son Souverain à cet égard. Après un entretien qui s'est cependant prolongé fort tard, ils se sont séparés sans même convenir de se revoir.

M. de Pfordten est venu me trouver ce matin et m'a demandé de lui prêter mes bons offices. J'ai vu, quelques instants après, M. de Bismarck. Le Président du Conseil m'a remis sous les yeux une dépêche télégraphique [*Déchiffrement*] du Comte de Goltz par laquelle cet Ambassadeur mande que l'Empereur, reconnaissant que l'on ne saurait demander à la Hesse grand-ducale d'appartenir à la Confédération du Nord pour la portion de son territoire placée sur la rive droite du Mein et à celle du Midi pour la partie située sur la rive gauche, pensait qu'il y aurait lieu de prendre des arrangements pour déterminer la Hesse à renoncer à la pre-

[1] Cf. le télégramme de Benedetti du 24 juillet, où il annonçait, dès 11h du matin, l'arrivée de Pfordten à Nikolsbourg.

mière de ces deux possessions en l'indemnisant dans le Palatinat[1]. M. de Bismarck a ajouté que cette combinaison ne devenait possible qu'en obtenant de la Bavière l'acceptation d'une clause stipulant, en principe au moins, une rectification de frontière, et que c'était en vue de la décider à y adhérer qu'il s'était attaché à convaincre M. von der Pfordten de la nécessité de consentir à l'abandon d'une fraction du territoire bavarois.

Votre Excellence sait qu'il existe entre l'Autriche et la Bavière un traité qui, comme celui conclu entre la Prusse et l'Italie, porte qu'aucune des deux parties ne saurait conclure ni armistice ni paix que du consentement de l'autre. Or, M. de Pfordten ne pouvant souscrire au double engagement qui lui était demandé par M. de Bismarck, les Plénipotentiaires de l'Autriche se trouvaient de leur côté placés dans l'alternative de méconnaître les engagements pris par leur Gouvernement avec le Cabinet de Munich ou de renoncer à poursuivre la négociation qui leur a été confiée.

Désirant, pour me conformer aux intentions du Gouvernement de l'Empereur, contribuer à prévenir cette dernière éventualité, et après m'en être successivement entendu avec toutes les parties, j'ai suggéré un expédient qui semble devoir être agréé, et voici, en quelques mots, comment on procédera : les bases de paix concertées entre les Cabinets de Vienne et de Berlin contiendront une clause stipulant que les alliés de l'Autriche seront admis ou invités à accéder à l'armistice, pour ensuite avoir à ouvrir avec la Prusse des négociations séparées dans lesquelles on traiterait des conditions de la paix[2]. M. de Pfordten acquiescerait à l'armistice en se portant fort de l'accession des autres États, au moment où les négociateurs des deux grandes Puissances allemandes procéderaient à la signature de l'acte qu'ils élaborent. Le Prince Charles de Bavière, Commandant en chef des troupes alliées, et le Commandant des forces prussiennes opérant sur le Mein se-

[1] Il s'agit évidemment du télégramme que Goltz envoya au quartier général après sa conversation du 22 juillet avec Napoléon III. Cf. p. 154, note 1, et Sybel, t. V, p. 298-299. — Rothan a cité cette phrase (*La Politique française en 1866,* p. 322, note), mais en modifiant tout à fait le texte, sans d'ailleurs en changer le sens.

[2] Le déchiffrement se termine ici.

raient immédiatement invités à suspendre les hostilités, en conservant leurs positions respectives. Je dois ajouter que M. de Bismarck exige que l'armistice ait, pour les États secondaires, une durée moins étendue que celle qui sera fixée avec l'Autriche, afin de les contraindre à convenir sans de longs retards des bases de la paix, sinon de la paix elle-même.

Les Plénipotentiaires autrichiens ont recu ce matin les instructions qu'ils ont sollicitées de leur Cour après leur première conférence avec les négociateurs de la Prusse et dont je vous ai rendu compte dans une dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier [1]. Il paraîtrait qu'on désire à Vienne décliner la proposition de substituer une rectification territoriale au paiement des frais de guerre ; on voudrait en même temps obtenir une réduction notable de la somme exigée à ce titre et que M. de Bismarck a posée comme le minimum des prétentions de la Prusse. Les Plénipotentiaires tiennent en ce moment une nouvelle réunion où ces points sont de nouveau débattus. Il en est deux autres non moins importants sur lesquels on est d'accord en principe : la Prusse consent à restituer intégralement le Royaume saxon à son Souverain, et l'Autriche s'oblige à ne mettre aucun obstacle aux remaniements territoriaux qui pourraient être effectués dans le Nord de l'Allemagne. Ce double engagement sera consigné dans un acte séparé; mais il est à craindre que sa rédaction ne donne lieu à un nouveau dissentiment. La Prusse entend que la Saxe ne saurait s'empêcher de faire partie de la Confédération du Nord, et le Roi Jean semble vouloir s'y refuser; les Plénipotentiaires autrichiens ne sont pas du moins autorisés à y consentir en son nom, et il leur a été prescrit au contraire de chercher à obtenir pour lui, à ce sujet, la plus entière liberté, ou du moins de pressentir le Cabinet prussien. Je me suis permis de leur suggérer de passer ce point sous silence en le réservant pour les négociations définitives, ou de proposer, s'ils ne pouvaient l'omettre, une clause qui ne préjuge rien.

Je reçois une dépêche de M. le Duc de Gramont par laquelle il me communique le message télégraphique que vous lui avez adressé hier pour lui annoncer que l'Italie acceptait une suspen-

[1] Cf. Benedetti, 24 juillet, n° 166.

sion d'hostilités[1]. Les Plénipotentiaires autrichiens ont reçu avis, de leur côté, que cet arrangement a été signé hier et qu'il restera en vigueur jusqu'au 2 août. M. de Bismarck et le Comte de Barral n'en sont pas encore informés officiellement. Je vous ai dit hier que le Ministre d'Italie avait reçu des instructions qui, en l'invitant à prendre part aux conférences, lui prescrivent de formuler des prétentions dont je vous ai fait connaître la substance[2]. Il reste à savoir maintenant si la suspension d'armes conclue directement par l'Autriche et l'Italie sera suivie, sur les lieux, de l'ouverture de négociations pour convenir des bases de la paix, ou si les questions qui peuvent en faire l'objet doivent être traitées ici. On attend les avis de Florence; mais ces retards, à supposer que les Plénipotentiaires allemands parviennent, au moment où je vous écris, à se mettre d'accord sur tous les points essentiels, deviennent un obstacle à la conclusion de tout arrangement dans le délai de cinq jours pendant lequel les hostilités demeurent suspendues de ce côté et qui expire après-demain à midi. Je me propose d'insister, dès ce soir, pour qu'il soit au besoin prorogé jusqu'au terme fixé entre l'Autriche et l'Italie.

P.-S. — Les Plénipotentiaires viennent de se séparer. La combinaison ayant une rectification de frontières pour objet a été abandonnée, et on a débattu le chiffre de l'indemnité de guerre; M. de Bismarck l'a ramené à vingt-cinq millions de thalers; le Comte Karolyi a insisté pour le réduire à vingt; il verra ce soir le Roi et il tâchera de lui faire agréer ce dernier chiffre. J'ai été reçu aujourd'hui par Sa Majesté, et, si je ne me trompe, je crois l'avoir disposée à accueillir favorablement les instances du Représentant de l'Autriche. Ceci réglé, et tout étant convenu en ce qui concerne la Saxe, on se trouvera d'accord sur tous les points. A moins donc d'un incident imprévu, on pourrait signer demain, sans être tenu de prolonger la suspension des hostilités. Pour ce

(1) Cette dépêche de Gramont est ainsi conçue :

Vienne, 24 juillet 1866.

Mon cher Collègue, Je viens de recevoir le télégramme suivant, avec invitation de vous le communiquer, et je vous en ai envoyé la substance par le télégraphe militaire qu'on m'assure avoir été établi entre Nikolsbourg et le quartier général autrichien.

Suit le texte du télégramme de Drouyn de Lhuys à Gramont, daté de Paris, 23 juillet, 11h45 soir. (Affaires étrangères. Guerre de 1866.)

(2) Benedetti, télégramme, 24 juillet, 11h matin.

qui concerne la Saxe, les Plénipotentiaires de l'Autriche, préférant obéir à leurs instructions, ont cru devoir, contrairement à mon avis, indiquer qu'elle demeurait libre d'adhérer à la Confédération du Nord ou à celle du Midi. M. de Bismarck leur a répondu que la Prusse n'y consentira que quand ses ennemis seront maîtres de Berlin.

M. de Barral n'a pas assisté à la Conférence qui s'est tenue aujourd'hui ; il ne l'a pas désiré, et M. de Bismarck n'a pas insisté. Rien ne venant le fixer d'une manière exacte sur les véritables intentions du Cabinet de Florence, et ne pouvant faire dépendre la conclusion de la paix des prétentions que ce Gouvernement élève en dernier lieu, le Président du Conseil signera les préliminaires de paix avec les Plénipotentiaires autrichiens, mais il demeurera entendu entre eux que les engagements pris resteront en suspens jusqu'à ce que la Prusse soit en mesure de déclarer à l'Italie que la Vénétie lui est acquise et que le but de leur traité est réalisé en ce qui la concerne. Pour pouvoir lui faire cette notification, le Comte de Bismarck compte s'adresser au Gouvernement de l'Empereur, et suppose que nous l'autoriserons à s'expliquer dans ce sens à Florence.

8 h. du soir. — Après avoir entendu M. le Comte Karolyi et l'avoir congédié, le Roi lui a fait savoir par M. de Bismarck qu'il consentait à fixer à vingt millions de thalers le montant de l'indemnité de guerre que l'Autriche aurait à payer à la Prusse.

3143. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 168.)

Paris, 25 juillet 1866.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

De tous les membres du Corps diplomatique, l'Envoyé de Belgique est certainement celui que les événements dont l'Allemagne est en ce moment le théâtre préoccupent au plus haut degré. En cela, M. le Baron Nothomb n'est pas seulement dominé par ses lumières et par la prescience qu'elles lui donnent des résultats probables de la guerre actuelle : il obéit aussi à un instinct de défiance

que le langage de M. de Bismarck et de ses amis ne justifie que trop. Votre Excellence va en juger. Le 16 de ce mois, la veille au soir de mon départ du quartier général de Brünn, je revenais avec le Président du Conseil de chez le Roi; se pliant avec complaisance à une habitude qui se prend évidemment bien vite quand on est dans les rangs d'une armée victorieuse, il me parlait avec admiration et orgueil des derniers exploits des troupes royales. Je ne cherchais pas à changer de sujet de conversation; ce fut le Président du Conseil lui-même qui poursuivit, sur un ton très gai et nullement agressif, que ces succès inattendus avaient causé en Europe une grande surprise et quelque jalousie. Je relevai ce dernier mot; je lui dis que, en présence des convoitises ambitieuses que révélait le programme politique de la Prusse, surtout le projet de réforme du 9 juin[1], il était bien naturel que, de toutes parts, sur le continent, on se demandât sur quelles bases reposerait le nouveau droit public de l'Europe, celui qui avait depuis 1815 réglé les rapports des Puissances entre elles étant de fait renversé et les barrières qui s'opposaient aux ambitions et aux convenances de chacune d'elles n'existant plus en principe au moins, ainsi que la manière dont la Prusse agissait envers les États placés dans sa sphère d'action le prouvait à tous les yeux.

En m'exprimant ainsi, j'ai procuré, je n'en saurais douter, un très vif plaisir au Comte de Bismarck. Il m'a demandé si je connaissais les diverses phases de la politique suivie depuis 1852 par l'Allemagne vis-à-vis du Danemark, et si je me rappelais les fameux engagements de février[2] que la Prusse et l'Autriche avaient pu invoquer après douze ans de négociations pour s'emparer du Sleswig. «Eh bien, a-t-il ajouté, votre situation est bien simple : il faut aller trouver le Roi des Belges, lui dire que les inévitables agrandissements politiques et territoriaux de la Prusse vous paraissent inquiétants, qu'il n'y a guère qu'un moyen pour vous de parer à des éventualités dangereuses et de rétablir l'équilibre

[1] Le projet de réforme fédérale du 9 juin, élaboré par Bismarck, fut communiqué par lui aux confédérés de la Prusse par lettre circulaire du 10 (cf. t. X, p. 103). Le texte de la circulaire et celui du projet de réforme ont été publiés dans les *Arch. diplom.*, 1866, t. III, p. 58-62.

[2] Il doit s'agir des engagements contenus dans la Déclaration royale danoise du 28 janvier 1852. (Cf. t. Ier p. 31, note 2.)

dans des conditions rassurantes pour l'Europe et pour vous. Ce moyen, c'est d'unir les destinées de la Belgique aux vôtres par des liens si étroits que cette Monarchie, dont l'autonomie serait d'ailleurs respectée, devienne au Nord le véritable boulevard de la France rentrée dans l'exercice de ses droits naturels (1). »

Nous touchions le seuil de la maison où M. de Bismarck avait bien voulu me donner l'hospitalité, lorsqu'il finissait l'exposé de ce programme. Je me hâtai de dire bonsoir à mon compromettant interlocuteur, après lui avoir fait observer sur le ton de la plaisanterie que, non content d'appliquer un système nouveau à l'Allemagne, il avait l'ambition de faire école en Europe, ce qu'il ne contesta pas. Je ne fais pas un pas à Berlin sans voir qu'il a déjà formé beaucoup de professeurs pour répandre, avec moins d'originalité, il est vrai, les idées que je n'ai pas cru devoir laisser ignorer à Votre Excellence (2).

M. le Baron Nothomb a, je le répète, l'instinct de cette situation : il l'a depuis quatre ans. Il m'a raconté que, à l'avènement, de M. de Bismarck au pouvoir, il avait écrit à son Gouvernement qu'il fallait redoubler de sagesse, de prudence, la Belgique devant être un jour où l'autre abandonnée à ses propres destinées par l'Angleterre et ne pouvant pas davantage compter sur la Prusse pour assurer son indépendance internationale.

3144. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Bade, 46, n° 34.)

Bade, 25 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

[Le Marquis de Cadore confirme la démission du Baron d'Edelsheim (3). « Tout lui manquait à la fois, même l'opinion publique,

(1) Ces propos de Bismarck ont été cités, avec quelques modifications de texte, par Rothan (*La Politique française en 1866*, p. 338-339), et par É. Ollivier (t. VIII, p. 463-464).

(2) Ce paragraphe a été cité par d'Harcourt (*Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*, p. 291).

(3) Cf. Cadore, télégramme, 24 juillet.

qui avait été son principal appui et qui se retourne maintenant du côté de la Prusse.» Une adresse votée par la majorité de la Chambre vient d'en fournir une preuve. Elle proteste contre la séparation éventuelle de l'Allemagne du Sud et de l'Allemagne du Nord, c'est-à-dire, ajoute le Marquis de Cadore, «contre une combinaison qui fait partie des préliminaires de paix que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'envoyer».

Le Marquis de Cadore ne peut savoir quelle est, à ce sujet, la manière de voir du Cabinet de Carlsruhe. «Quant au Grand-Duc, je suis à peu près certain que l'idée de faire partie d'une Confédération restreinte, avec les autres Etats du Midi, sous la domination ou l'influence de la Bavière ou de l'Autriche, ne saurait lui plaire.»

Le Grand-Duc s'est mis en rapport direct avec le Roi de Prusse, et la démission du Baron d'Edelsheim semble un indice de ses dispositions à traiter séparément.]

3145. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 81, n° 66.)

Hanovre, 25 juillet 1866.
(Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

[Le Comte de Reiset signale que le Roi de Hanovre a fait transporter en Angleterre 1,200,000 thalers provenant des caisses publiques, pour soustraire cette somme aux mains des envahisseurs. La Prusse a riposté en mettant sous séquestre tous les revenus de la Couronne et même, assure-t-on, la liste civile du Prince royal.]

Les Prussiens agissent vis-à-vis du Hanovre comme en pays conquis, et ne se préoccupent que de leurs intérêts. Ils se sont emparés de Gestemunde, dont ils veulent faire, à leur profit, un port militaire. Dans la Frise orientale, des émissaires prussiens parcourent cette province, cédée en 1815 au Hanovre par la Prusse, pour obtenir des populations qu'elles demandent leur annexion. Le parti prussien déclare également que le Hanovre devra céder toute la partie méridionale de son territoire entre Cassel et Göttingue, et que le Duché de Brunswick, qui doit revenir à la Couronne hano-

vrienne, passera à celle de Prusse. On parle aussi de compensations accordées au Grand-Duc d'Oldenbourg, pour la renonciation à la portion de ses droits sur les Duchés de l'Elbe. S'il en est ainsi, et que tous ces projets soient mis à exécution, on se demande ce qui resterait au Roi de Hanovre? Le Cabinet de Berlin, en annonçant à l'Europe qu'il ne veut rien annexer, travaille cependant dans un sens opposé. Il cherche à se faire partout des partisans, et, s'il consent encore à ne pas renverser quelques Souverains, il les réduira à un tel état de vasselage qu'ils ne seront en réalité que ses préfets. La Prusse aurait, dit-on, le plus grand désir d'en finir une fois pour toutes avec tous les États du Nord en se les annexant, mais on assure qu'elle croit ne pas pouvoir le faire sans que la France vienne à son tour revendiquer les Provinces rhénanes, et que c'est là le seul motif qui l'empêche de trancher dans le vif. Malgré cela, pour arriver au même but, c'est-à-dire accroître sa puissance militaire et politique, elle tourne la difficulté; elle cache ses projets ambitieux sous le voile de la modération envers les petits Souverains, qu'elle ne conservera que de nom, pour pouvoir toujours dire à la France que rien n'est changé dans la carte de l'Allemagne. Telles sont aujourd'hui les tendances de la politique prussienne dans le Nord de l'Allemagne.

3146. Dieudé Defly, Consul général à Milan, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, Milan, 4, n° 258.)

Milan, 25 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[Dieudé Defly signale la façon dont les journaux égarent l'opinion publique en présentant la bataille de Lissa comme une victoire, ce qui d'ailleurs ne les empêche pas de critiquer violemment l'incapacité de l'Amiral Persano.

«La nouvelle de l'adhésion du Gouvernement italien à la suspension des hostilités, annoncée par le *Moniteur* du 24, a été très froidement accueillie à Milan, quoiqu'elle soit considérée comme le premier pas vers la paix.» La cession de la Vénétie ne satisfait pas l'opinion, qui réclame aussi le Tyrol.

La modération de la Prusse victorieuse obligera pourtant l'Italie à modérer aussi ses prétentions. « On se résignera donc à prendre possession de la Vénétie, mais en revendiquant le Tyrol italien aussi énergiquement que possible, et sans renoncer à l'Istrie pour un temps plus ou moins rapproché. Nous verrons ensuite la question romaine, exploitée par les mécontents, reprendre tout son empire sur les imaginations, et l'on n'épargnera rien pour remercier l'Empereur des efforts qu'il a faits pour la paix en lui suscitant, ainsi qu'au Gouvernement italien, toutes les difficultés susceptibles de compromettre les relations entre la France et l'Italie. » — Defly craint que les tendances de l'esprit public ne préparent pour l'hiver des troubles sérieux.]

3147. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 86.)

Stuttgart, 25 juillet 1866, 3h 10 soir.
(Reçu à 7h 15 soir.)

Dans le cas où l'armistice entre le Gouvernement prussien et le Gouvernement autrichien serait prolongé, le Gouvernement wurtembergeois s'adresse au Cabinet français pour que les armées fédérales soient comprises dans l'armistice.

3148. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Baden, 25 juillet 1866.

Je n'ai pas eu le temps hier à Vienne de joindre à mes dépêches pour le Ministre un mot pour vous. J'espère que celui-ci vous arrivera à peu près en même temps. Je tiens à attirer votre attention sur le sujet dont je traite dans ma lettre confidentielle au Ministre. Elle est très importante pour assurer ici ma position; vous me comprenez de reste; il doit en être de même pour tout ce

qui concerne certaines administrations qui ne doivent donner aucun renseignement! Les mouvements de troupes sont tellement tenus secrets que la correspondance leur est interdite, et que plus de trente mille lettres adressées à des militaires restent à la poste faute de savoir quelle direction leur donner. L'État-Major général de l'armée du Nord pourrait se charger de les faire parvenir par un service spécial, mais on craint!! je ne sais quoi! Vous jugez s'il m'est facile d'être renseigné. Le moyen que vous m'indiquez de vous faire parvenir des lettres importantes a été tenté par moi, mais n'a pas réussi; je vous en dirai davantage une autre fois.

Samedi, à Vienne, j'avais témoigné au Baron de Koenneritz, Ministre de Saxe, le désir de faire la connaissance de quelques officiers saxons pour avoir quelques renseignements techniques sur la campagne. Dimanche matin à onze heures, je recevais une dépêche télégraphique de l'Aide de Camp du Prince royal, qui me donnait rendez[-vous] pour neuf heures à quatre lieues d'ici, pour assister à une revue des troupes saxonnes cantonnées entre Baden et Vienne. Je répondis par dépêche télégraphique pour m'excuser, et lundi je me rendis à Hetzendorf, jolie petite résidence impériale bâtie par Marie-Thérèse, derrière le parc de Schönbrünn, actuellement quartier général du Prince royal, pour renouveler mes excuses en personne. Le Prince me reçut très gracieusement, nous causâmes un peu métier, et Son Altesse m'invita à dîner pour le même jour à trois heures. Je rentrai à Vienne faire mes affaires, et à trois heures je retournai à Hetzendorf, lorsqu'un officier de l'État-Major du Prince, et bientôt le Prince lui-même vint me faire ses excuses de ne pouvoir assister au dîner, l'Empereur étant venu en personne l'inviter à Schönbrünn, avec la Princesse royale arrivée le matin même. S. A. Royale m'invita donc à revenir dîner avec elle aujourd'hui, et je restai à Hetzendorf, où je dînai avec l'État-Major saxon, dont j'ai été on ne peut plus satisfait. Aujourd'hui à trois heures, j'y retournerai, et dès demain je rendrai compte au Ministre des impressions militaires de ces Messieurs sur la campagne, par le prochain courrier sûr! J'en ai déjà entendu assez pour être persuadé que l'armée saxonne est une vaillante troupe qui a bien fait son devoir et qui est peu impressionnée par le fusil à aiguille, qu'elle considère comme une arme dont il faut se couvrir et se garer, comme on cherche à se couvrir d'un boulet

IMPRIMERIE NATIONALE.

quand on le peut. Je me prépare un petit questionnaire pour ne rien omettre d'important.

Toujours rien de nouveau sur le fusil à système. Le marché en question n'est pas signé. Gardez pour vous ces renseignements, dont les Prussiens seraient avides.

J'ai lu tous les comptes rendus de la bataille de Sadowa; les Prussiens, avec leur habileté, n'ont mentionné nulle part la surprise de Chlum. Ils attribuent la victoire à une action de vigueur directe, cela n'est *pas*. Je sais de plusieurs côtés, de la manière la plus positive, que c'est un feu à dos et en flanc qui a provoqué la retraite des troupes autrichiennes. Je vous donnerai des renseignements sur l'artillerie.

P.-S. — Vous savez d'ailleurs que je suis de votre avis sur l'effet du fusil à aiguille; ce n'est qu'un facteur, comme disent les Allemands; les causes des insuccès sont ailleurs.

3149. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Russie, 237, n° 64.)

Paris, 26 juillet 1866.

Vous savez que l'Autriche et la Prusse ont accepté en principe les préliminaires à l'adoption desquels le Cabinet de Berlin subordonnait la conclusion d'un armistice. L'Italie de son côté a consenti à une suspension d'armes de huit jours [1]. Nous nous plaisons à espérer qu'une entente définitive va s'établir incessamment sur ce point et que les négociations pour la paix ne tarderont pas à commencer.

Le texte lui-même des préliminaires vous est déjà connu. En recommandant ces conditions aux belligérants, l'Empereur a pensé qu'elles tenaient compte, dans une mesure équitable, à la fois de la situation qu'a créée la fortune des armes et des égards que réclame la dignité des Puissances.

[1] Cf. Malaret, télégramme, 23 juillet, 8h soir.

Ainsi que vous l'aurez certainement remarqué, nous nous sommes préoccupés d'une manière toute spéciale de la situation des États de l'Allemagne méridionale. Nous attachons un grand prix à toutes les clauses qui consacrent leur position autonome et qui assurent leur avenir. Les pays situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une union qui jouira d'une existence internationale indépendante. Ils auront donc la faculté de se grouper comme ils l'entendront, et ils régleront à l'amiable leurs rapports avec la Confédération du Nord. Ces garanties leur permettront de chercher d'une part dans des liens réciproques, librement consentis, et d'autre part dans un rapprochement spontané avec les populations allemandes de l'Autriche ou même dans une alliance avec cet Empire l'appui nécessaire à leur indépendance.

Tels sont du moins les avantages que nous avons eu en vue d'assurer à l'Autriche et à ses alliés par cette clause des préliminaires.

Au surplus, Monsieur le Baron, l'intention du Gouvernement de l'Empereur n'est pas de prendre une part directe aux stipulations de la paix [1]. La conclusion de l'armistice se rattache à des considérations militaires dont les belligérants sont seuls juges, et notre action à cet égard doit se borner aux démarches purement officieuses que les parties intéressées seraient dans le cas de nous demander. Quant aux arrangements diplomatiques, nous avons employé notre influence pour les rendre possibles, et nous touchons au but de nos efforts. Mais, étrangers aux événements qui ont amené le conflit et dont les résultats n'affectent que par voie de conséquence les intérêts français, nous n'avons aucune raison d'apposer notre signature aux actes qui interviendront. L'organisation nouvelle de l'Allemagne devant être d'ailleurs l'un des objets principaux du traité, nous voulons ménager des susceptibilités toujours promptes à s'éveiller et écarter l'apparence d'une immixtion dans les affaires intérieures de ce pays. La France conservera donc le rôle qu'elle a adopté en interposant ses bons offices pour amener les parties sur le terrain d'une discussion pacifique. Elle sera le conseiller impartial et le conciliateur équitable des Puissances en armes; mais,

[1] Cf., à propos de ce dernier paragraphe, les instructions de Drouyn de Lhuys pour Benedetti, 23 juillet, n° 78.

en leur facilitant leur œuvre, elle ne croit pas pouvoir en assumer la responsabilité.

L'Empereur a désigné M. Benedetti pour assister aux négociations, et nous avons suggéré d'en fixer le siège dans une ville autre que Vienne ou Berlin, suivant les convenances des belligérants.

3150. Le Comte de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris, à Napoléon III. (Rothan, *La Politique française en 1866*, Appendice, p. 463-464.)

Paris, 26 juillet 1866.

La nature de la communication que Votre Majesté a daigné me faire faire aujourd'hui par son Ministre des Affaires étrangères justifiera à ses yeux que je m'adresse directement à Elle [1]. La haute bienveillance dont Votre Majesté n'a cessé de m'honorer et la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner dans des négociations difficiles me font doublement désirer qu'elle ne doute ni des sentiments personnels ni de la loyauté et des tendances politiques du Gouvernement du Roi.

Je viens d'adresser des télégrammes à M. de Bismarck et à notre Ministre à Florence pour tirer au clair ce que la situation peut avoir d'obscur. En attendant, je copie ici textuellement ce que M. de Bismarck m'a télégraphié le 23 à 12 heures 30 minutes de l'après-midi.

? . . . . [2].

Apparemment, M. de Bismarck venait de recevoir le télégramme par lequel je lui avais annoncé que Votre Majesté appuierait les

[1] Le 24 juillet au soir, ou le 25 juillet, le gouvernement impérial avait dû apprendre par un télégramme du prince Napoléon la nouvelle que lui mandait Malaret, le 24 juillet, après une conversation avec le prince : «La Prusse fait ici tous ses efforts pour amener l'Italie à refuser l'armistice et à lui donner par là un prétexte pour continuer la guerre. Cela est certain.» Le 26 juillet, en effet, Drouyn de Lhuys télégraphia à Benedetti son étonnement de cette attitude de la Prusse, après toutes les concessions que lui avait faites la France, et le chargea de réclamer à Bismarck des explications. Il dut, en même temps, protester auprès de Goltz, et ce serait là l'origine de la lettre publiée par Rothan cf. *La Politique française en 1866*, p. 296-299).

[2] Ce point d'interrogation et ces points de suspension sont dans le texte.

annexions dans le Nord de l'Allemagne jusqu'au chiffre de quatre millions d'habitants [1].

Je ferai, en outre, très respectueusement observer à Votre Majesté que l'Italie a un plus grand intérêt que nous à continuer la guerre et qu'elle peut désirer, ainsi que ceux qui sont dévoués à sa cause, que la responsabilité n'en retombe pas, aux yeux de Votre Majesté, sur elle.

J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté daignera encore me recevoir avant son départ et que je serai alors à même de la persuader, mieux que par ces lignes, de la bonne foi avec laquelle nous sommes entrés dans les négociations amenées par la médiation de l'Empereur.

3151. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 26 juillet 1866, 2h 1/2 soir.

Veuillez transmettre à M. Benedetti le télégramme suivant :

« Nous apprenons que, malgré toutes les concessions faites par l'Empereur à la Prusse, afin d'amener la paix, cette Puissance invite l'Italie à résister à nos ouvertures, afin de faire rompre les négociations pour l'armistice [2]. L'Empereur demande à M. de Bismarck de répondre loyalement ce qu'il en est, afin que l'Empereur sache s'il doit ou non compter sur les bons procédés de la Prusse. »

[1] Goltz fait ici allusion au télégramme qu'il adressa à Bismarck après sa conversation avec Napoléon III, le 22 juillet (cf. ci-dessus, p. 154, note 1). Sybel ne nous renseigne pas sur le télégramme de Bismarck du 23. Il indique simplement, à la date du 24, un rapport de Bismarck au Roi, où il insistait sur la nécessité de conclure vite, aux conditions acceptées par la France et l'Autriche (t. V, p. 302-305). D'autre part, Benedetti, dans sa dépêche du 28, qui est une réponse au télégramme de Drouyn de Lhuys du 26, signale que, dès que Goltz lui eût fait parvenir (par le télégramme du 22) l'assurance que Napoléon III faciliterait les annexions prussiennes, Bismarck chargea Usedom de changer de langage et de conseiller la modération.

[2] Cf. Malaret, 24 juillet, n° 86. Cette dépêche n'arriva au Cabinet que le 28. Mais le prince Napoléon avait dû télégraphier aux Tuileries dans le même sens.

3152. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 26 juillet 1866, 4h 1/2 soir.

Envoyez le télégramme suivant à M. Benedetti :

« La Bavière et le Wurtemberg ainsi que les autres États engagés dans la guerre nous demandent d'appuyer leurs démarches tendant à les faire comprendre dans l'armistice. Faites ce qui vous sera possible pour que ce vœu soit réalisé [1]. »

3153. Drouyn de Lhuys au Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart. (Télégr. Minute à chiffrer [2]. Prusse, 358.)

Paris, 26 juillet 1866, 4h 1/2 soir [3].

J'invite M. Benedetti à appuyer la demande des États secondaires à l'effet d'être compris dans l'armistice.

3154. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Vienne, 26 juillet 1866, midi 25.
(Reçu à 4h 1/2 soir.)

M. Benedetti me prie de transmettre à Votre Excellence le télégramme suivant :

« Nikolsbourg, 25 juillet [4].

L'Autriche renonçant à traiter sur la base d'une rectification de frontières, on a débattu le montant des frais de guerre, demeuré fixé à vingt millions de thalers. La Prusse s'engage à restituer la

[1] Cf. Damrémont, télégramme, 25 juillet, et Drouyn de Lhuys à Damrémont, télégramme, 26 juillet.

[2] Minute autographe de Drouyn de Lhuys.

[3] Cf. Damrémont, télégramme, 25 juillet.

[4] Cf. Benedetti, 25 juillet, n° 167. — Ce télégramme a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 77, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 204.

Saxe intégralement. L'Autriche promet de ne pas s'opposer à l'agrandissement de la Prusse dans le Nord. Les autres points sont réglés suivant nos bases. Les Plénipotentiaires autrichiens désirent cependant en référer encore à Vienne. S'ils y sont autorisés en temps opportun, on pourra signer demain.

M. de Pfordten accédera à *l'armistice* pour la Bavière, en se portant fort de l'accession des autres États du Midi. Ces États ouvriront, pour leur compte, des négociations nouvelles de paix avec la Prusse. Les hostilités seront immédiatement suspendues sur le Mein et sur le Rhin.

Rien ne pouvant être concerté en ce moment avec l'Italie, le Président du Conseil se propose de procéder à la signature sans la participation de son Représentant; mais il demeurera entendu avec les négociateurs de l'Autriche que les engagements pris resteront en suspens jusqu'à ce que la Prusse soit en mesure de déclarer à l'Italie que la Vénétie lui est acquise et que l'objet de leur traité est atteint en ce qui la concerne.

M. de Bismarck compte s'adresser au Gouvernement de l'Empereur et suppose que nous l'autoriserons à s'expliquer dans ce sens à Florence.

BENEDETTI. »

3155. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 26 juillet 1866, 3h 25 soir.
(Reçu à 7h 45 soir.)

Les Plénipotentiaires de l'Autriche avaient demandé hier une prolongation de suspension d'hostilités de cinq jours que le Roi de Prusse a refusée.

Les conditions militaires de l'armistice sont le droit pour la Prusse d'occuper toute la Bohême et toute la Moravie, et d'y faire vivre l'armée de réquisitions. Ces conditions paraissent inacceptables au Cabinet de Vienne; d'un autre côté, il ne paraît pas vouloir céder sur l'incorporation de la Saxe dans la Confédération prussienne. Il est donc probable que les hostilités recommenceront demain [1].

[1] Cf. Benedetti, 26 juillet, télégramme, et n° 9.

Plutôt que d'entrer seule dans la Confédération prussienne, la Saxe propose une seule Confédération comprenant toute l'Allemagne, sauf l'Autriche, sous l'hégémonie prussienne.

3156. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 26 juillet 1866, 4h 10 soir.
(Reçu à 10h 30 soir.)

Une dépêche du Roi à la Reine dit que les négociations de paix marchent dans des conditions satisfaisantes et que la question des frais de la guerre seule soulève quelques divergences.

Une députation de Francfort vient d'arriver ici; M. de Rothschild et trois autres notables sollicitent la permission de se rendre au quartier général. Le Baron de Werther n'a pas cru pouvoir la leur accorder officiellement, et il a conseillé à M. de Rothschild de partir seul avec un des membres de la députation. Le Baron de Werther désavoue l'attitude des autorités militaires prussiennes à Francfort, et dit qu'il n'a jamais pu être question du bombardement et du pillage dont on a eu tort de parler. Le dernier engagement entre les troupes fédérales et les Prussiens a été, de l'aveu du Baron de Werther, très meurtrier pour les Prussiens [1].

3157. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 170 [2].)

Nikolsbourg, 26 juillet 1866 [3].

J'ai reçu, la nuit dernière, les dépêches que Votre Excellence m'a adressées par la voie de Vienne le 23 de ce mois sous les

(1) Il s'agit probablement des combats livrés par Manteuffel, le 24 juillet, pour franchir la Tauber.

(2) En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Approuver ce qu'il a fait.»

(3) La dépêche ne porte ni le timbre du Cabinet ni celui de la Direction politique.

n[os] 77 [1] et 78 [2]; celles que vous m'avez expédiées par la voie de Berlin, à une date antérieure, ne me sont pas encore parvenues [3].

Votre Excellence suppose, et je croyais moi-même qu'on négocierait à Nikolsbourg un armistice et qu'on ouvrirait ultérieurement des conférences pour convenir des conditions de la paix et la conclure. Dans cette prévision, vous voulez bien me tracer la conduite que j'aurais eu à tenir dans la première et dans la seconde de ces deux phases. Vous savez déjà, par ma correspondance, que les choses ne suivront cette marche qu'en ce qui concerne la forme [4], et qu'en réalité la paix entre l'Autriche et la Prusse peut être considérée comme conclue par les deux actes qui ont été revêtus aujourd'hui de la signature des Plénipotentiaires. Celui de ces actes, en effet, qui a pour objet les bases sur lesquelles il sera mis fin à la guerre, contient toutes les stipulations essentielles auxquelles le rétablissement de la paix pouvait être subordonné, sauf peut-être quelques points sans aucune importance; il ne restera donc aux Plénipotentiaires chargés des négociations définitives qu'à régler ces détails et à reproduire textuellement, dans un instrument dressé suivant les traditions de la diplomatie, les clauses convenues et arrêtées dès ce moment. Tel est le sentiment du Comte de Bismarck, et, afin d'éviter qu'on essaye de remettre en délibération les engagements acceptés de part et d'autre ou d'en modifier les termes, il a eu soin de stipuler qu'ils seraient ratifiés par les deux Souverains.

Dans cet état de choses, le Président du Conseil considère comme entièrement achevée la tâche qu'il remplissait au quartier général, et, à moins que le Roi n'en décide autrement, il se propose de retourner à Berlin dès qu'il aura échangé avec les Plénipotentiaires de l'Autriche les actes de ratification. C'est là qu'il

[1] Dépêche de Drouyn de Lhuys à Gramont et à Benedetti, 23 juillet.

[2] Du 23 juillet également.

[3] La dernière dépêche dont Benedetti eût accusé réception était celle du 19 juillet, n° 73 (cf. Benedetti, 23 juillet, n° 62). Benedetti n'avait donc pas encore reçu les n[os] 74 (circulaire du 18 juillet, envoyée le 20 à Berlin), 75 et 76, du 21 juillet.

[4] Toute la fin du paragraphe, à partir de ce membre de phrase, a été publiée dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 81-82, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. I[er], p. 207.

ouvrira les négociations de paix avec les États du Midi de l'Allemagne, pendant qu'un autre Plénipotentiaire prussien sera chargé de rédiger avec les négociateurs du Cabinet de Vienne, sur un point des environs de Vienne qui reste à déterminer, l'acte final destiné à consacrer solennellement la restauration des rapports officiels entre les deux grandes Puissances allemandes.

Votre Excellence jugera certainement qu'après le départ du Président du Conseil ma présence au quartier général ne saurait être d'aucune utilité, et qu'il convient au contraire que je rentre à mon poste en même temps que lui. C'est à Berlin que se traiteront les questions que soulève le rétablissement de la paix entre la Prusse et les alliés de l'Autriche, notamment celles qui se rattachent à des remaniements territoriaux, et j'ai la confiance que Votre Excellence m'approuvera de ne pas prolonger mon séjour à l'armée, bien que le Roi désire y attendre la conclusion définitive de la paix.

J'ose croire d'autre part de (*sic*) m'être exactement conformé à vos intentions durant les conférences qui viennent de se terminer heureusement. J'ai décliné d'y assister, et je n'ai consenti ni à recevoir ni à remettre des notes ou des pièces officielles. J'y ai participé néanmoins en exerçant, par voie de conseil, une intervention officieuse et amicale pour toutes les parties, et j'ai la confiance que mes bons offices ne sont pas toujours restés infructueux; les Plénipotentiaires des deux Cours ont tenu du moins à le reconnaître par des témoignages non équivoques.

3158. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Orig. Mémoires et documents. Autriche, 67, n° 9.)

Nikolsbourg, 26 juillet 1866.
(Dir. pol., 19 décembre.)

Ainsi que j'ai l'honneur de vous l'annoncer par le télégraphe (1), les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont signé aujourd'hui deux actes stipulant, l'un, les bases de la paix, l'autre, un armistice de quatre semaines. Ces documents ont été rédigés en

(1) Cf. Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir.

allemand, et je m'empresse de vous en envoyer ci-joint une traduction qui a été préparée dans les bureaux du Président du Conseil. Vous remarquerez d'ailleurs que les dispositions en sont exactement conformes à ce que je vous en ai fait pressentir [1], et je n'ai donc aucune observation à y ajouter.

P.-S. — Je n'aurai que demain la traduction de la Convention d'armistice passée entre les commissaires militaires, et je dois me borner aujourd'hui à vous envoyer celle de l'acte qui stipule les préliminaires de la paix. Il y a été ajouté au dernier moment un article IX qui proroge la suspension des hostilités jusqu'au 2 août et dispose que l'armistice commencera à cette date. On a voulu, par cette clause, laisser à l'Italie et aux Généraux commandant les armées belligérantes dans le Midi de l'Allemagne le temps nécessaire pour convenir d'un arrangement analogue, et pour qu'il soit inauguré partout le même jour.

3159. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Mémoires et documents, Autriche 67, n° 9 *bis*.)

Nikolsbourg, 26 juillet 1866.
(Dir. pol., 19 décembre.)

M. de Gramont m'a fait parvenir, en m'expédiant un courrier, la dépêche confidentielle que vous m'avez adressée le 23 de ce mois sous le n° 78 *bis*, et je l'ai reçue ce matin.

En me faisant part des conditions auxquelles l'Empereur juge que nous pourrions accéder aux agrandissements de la Prusse, Votre Excellence ajoute que cette partie fort délicate de la négociation, ébauchée entre M. de Bismarck et moi, pourrait être l'objet d'une convention secrète, et elle m'invite à lui faire connaître ma pensée.

Je vous ai rendu un compte fidèle et détaillé de la marche rapide que le Président du Conseil a imprimée à ses négociations avec l'Autriche, et de la manière dont il entendait procéder soit à l'égard des États du Midi soit à l'égard de ceux du Nord dont il se propose

[1] Cf. Benedetti, 25 juillet, n° 167.

d'annexer les possessions à la Monarchie par un simple vote des Chambres prussiennes. J'ai eu soin également de vous mander, même par le télégraphe, les assurances réitérées que M. de Goltz transmettait à sa Cour sur les dispositions de l'Empereur à ce sujet[1]. Prévoyant que vous auriez des instructions à me donner sur une question d'une pareille importance, j'ai invariablement répondu à M. de Bismarck, toutes les fois qu'il m'en a entretenu, que, sans contester l'exactitude des informations recueillies par l'Ambassadeur du Roi à Paris, je devais attendre, avant de les tenir pour certaines, qu'elles me fussent communiquées par Votre Excellence.

Je constatais en même temps, bien qu'il n'y fût encouragé, à aucun degré, par mon langage ou par mon attitude, qu'il se familiarisait avec la pensée que la bienveillance de la France resterait acquise à la Prusse à titre gratuit, et j'ai même eu occasion de me convaincre qu'il a fait usage de cet argument auprès du Roi pour décider Sa Majesté à se montrer conciliante avec l'Autriche et à hâter la conclusion des préliminaires de paix; je serais en outre tenté de croire qu'il en agissait ainsi dans la prévision d'une ouverture venant de notre part.

Je remarquais également qu'il attachait le plus grand prix à régler les conditions de la paix avec les Cours de l'Allemagne du Midi dans le plus court délai, et vous verrez qu'il a exigé que la durée de l'armistice, fixée pour l'Autriche à quatre semaines, fût réduite à trois pour ses alliés.

Devant ces dispositions, j'ai pensé que je m'exposais à compromettre par un retard regrettable le succès de notre proposition si je me bornais à vous en faire connaître mon sentiment, et qu'il était au contraire de mon devoir de m'en ouvrir sans retard avec le Président du Conseil, afin de ne pas le laisser plus longtemps dans la persuasion qu'il m'avait témoignée et de ne pas l'autoriser à nous opposer plus tard l'ignorance dans laquelle il serait resté de nos véritables intentions. Pour aller au-devant de cette objection, et pour qu'il n'eût aucune raison de prétendre que sa bonne foi a été surprise, j'ai même jugé convenable de m'en entendre avec lui avant l'ouverture de la dernière conférence qu'il devait avoir dans

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir; 23 juillet, n° 162; 24 juillet, n° 166.

la journée avec les négociateurs autrichiens, au risque de mettre un obstacle à la conclusion des préliminaires de paix.

J'ai donc été trouver M. de Bismarck, et, après lui avoir rappelé que je n'avais cessé jusqu'à présent de lui déclarer que je n'étais pas instruit des vues du Gouvernement de l'Empereur en ce qui concerne les remaniements de territoire, je lui ai appris que je venais d'en être informé par une communication de Votre Excellence, et je lui ai offert d'en conférer avec lui soit immédiatement soit dans un autre moment; sur le désir qu'il m'en a exprimé, nous nous sommes expliqués sans autre retard.

Comme je le prévoyais, le Président du Conseil s'est montré fort surpris de ma communication, et m'a représenté qu'elle constituait un nouvel élément de négociation qui l'obligerait à suspendre tout arrangement avec l'Autriche et déterminerait vraisemblablement le Roi à continuer la guerre. Je lui ai résolument répliqué que c'était là une question dont Sa Majesté et son Gouvernement étaient seuls juges. J'ai tenu à ne pas lui laisser supposer un instant que la crainte de voir reprendre les hostilités nous déterminerait à laisser la Prusse s'agrandir seule. J'ai d'ailleurs ajouté que le sacrifice qu'elle s'imposerait était sans importance et disparaîtrait devant l'étendue des avantages politiques et territoriaux qui lui demeuraient acquis, grâce, dans une certaine mesure, à l'attitude de la France. J'ai rappelé le vœu qu'il m'avait souvent exprimé de nouer étroitement les rapports des deux pays, et je lui ai fait remarquer que les concessions qu'on nous accorderait seraient à la fois un gage de la solidité des arrangements pris dans le Nord de l'Allemagne et de l'entente commune dans toutes les questions. Prenant une carte et examinant l'importance du territoire que la Prusse aurait à nous céder, M. de Bismarck m'a assuré que, pour sa part, il n'aurait aucune difficulté à rétablir la frontière de 1814, et il a reconnu, après m'avoir objecté qu'aux termes de la Constitution le Gouvernement du Roi ne peut y consentir sans l'approbation des Chambres, que, en leur présentant une proposition unique, ne comportant, comme le serait un traité général, aucune modification pour tous les changements qui seraient concertés, la Représentation nationale se résignerait à y acquiescer; mais le Président du Conseil ne prévoyait pas comment on pourrait indemniser le Roi des Pays-Bas pour l'abandon du Luxem-

bourg. Les provinces prussiennes limitrophes de la Hollande font depuis trop longtemps partie intégrante du Royaume et sont trop étroitement unies à la Monarchie pour qu'on puisse songer à en détacher le plus petit district. Aucun effort, aucune éventualité ne déterminerait, selon lui, ni le Roi ni aucun de ses Ministres à s'y prêter. Il conviendrait donc de chercher une autre base de transaction, ou de trouver dans le Palatinat un équivalent du Luxembourg soit pour nous soit pour le Roi des Pays-Bas. La Bavière devra se résoudre à sortir diminuée de la guerre actuelle; M. de Bismarck ne l'a pas caché à M. de Pfordten, qui s'est borné à répondre qu'on pourra en traiter, et les possessions bavaroises de la rive gauche du Rhin fourniraient le moyen de s'entendre.

Le Président du Conseil, cependant, n'a pas pu se décider à faire part au Roi de notre entretien; il a pensé que, dans la disposition d'esprit où elle est après les victoires remportées par ses armées et campant aux portes de Vienne, Sa Majesté ne concevrait pas la convenance d'un accord de cette nature même avec la France, et qu'il était indispensable de la préparer au sacrifice que nous lui demandions, si nous ne voulions pas compromettre, au moment de conclure les préliminaires de paix, le fruit des efforts faits pour atteindre ce résultat.

Il m'a paru, de mon côté, que je resterais dans les termes autant que dans l'esprit des instructions de Votre Excellence en me rapprochant de la manière de voir de M. de Bismarck. Ayant été témoin de l'opiniâtreté du Roi à maintenir, durant les négociations ouvertes avec les Plénipotentiaires de l'Autriche, des prétentions excessives, et ayant eu occasion de m'en assurer en approchant Sa Majesté, à leur demande, pour essayer de la fléchir, je ne pouvais douter de la disposition défavorable dans laquelle nos communications la trouveraient en ce moment. Or je devais, d'une part, éviter de faire échouer l'armistice que nous recommandions et dont la conclusion dégagera l'Empereur de la situation que lui a créée la cession de la Vénétie; de l'autre, il y a avantage à attendre, pour mettre le Roi dans l'obligation de réfléchir sérieusement à l'accueil dû à nos propositions, qu'une suspension prolongée des hostilités ait rendu à la Cour de Vienne et aux États du Midi de l'Allemagne la confiance qui leur manque totalement aujourd'hui. Tenant compte de ces considérations, j'ai déclaré à M. de Bismarck que je n'entendais pas

indiquer le moment exact où la question que je venais de lui soumettre pouvait être débattue, et que je la livrais à son examen avec la confiance qu'il en reconnaîtrait l'opportunité.

Le Président du Conseil m'a fait observer qu'en la lui communiquant officiellement je le plaçais dans l'obligation d'en entretenir le Roi sans retard. «Je vous en fais, si vous voulez, la confidence pour vous seul et à titre particulier, mais je ne reste pas moins tenu, pour ce qui me concerne, de faire savoir à mon Gouvernement dans quels termes je m'en suis expliqué avec vous.» M. de Bismarck a accepté cet expédient, et il a été entendu qu'il se préparerait, de son côté, à se concerter avec nous, et que, du mien, je prierais Votre Excellence de me faire parvenir un projet de Convention, sur les clauses et les termes de laquelle il serait plus aisé d'ouvrir une discussion utile.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous dire, ainsi que vous m'y invitez, mon sentiment sur le résultat probable de nos efforts en cette occasion. Votre Excellence n'a pas oublié les observations que j'ai pris la liberté de lui soumettre quand elle m'a demandé de lui faire connaître l'état de l'opinion publique en Prusse à notre égard. J'avais l'honneur de vous écrire alors [1] que M. de Bismarck était le seul homme, dans tout le Royaume, qui comprît l'avantage que le Gouvernement prussien aurait à combiner avec la France une alliance intime et constante au prix d'un sacrifice territorial. On était, cependant, à ce moment, en présence d'éventualités qui pouvaient mettre le Royaume en un grave péril. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette disposition des esprits ne s'est pas modifiée à la suite des succès obtenus par les armes prussiennes contre l'Autriche et la plupart des États allemands coalisés. Le Roi notamment, et les fonctionnaires auxquels il accorde habituellement sa confiance, envisageront, à première vue, comme une concession humiliante l'abandon, dans les circonstances présentes, d'une parcelle quelconque du territoire à la fois prussien et allemand. Je vous disais, dans la dépêche que je rappelais tout à l'heure, que le Prince royal lui-même, esprit sage et modéré cependant, et qui n'avait cessé de combattre la politique du Premier Ministre parce qu'elle conduisait à la guerre, ne se montrait pas moins résolu à

[1] Cf. Benedetti, 8 juin, n° 124.

l'affronter plutôt que de conseiller au Roi de céder le Comté de Glatz ou telle autre portion du pays à l'Autriche, qui, de l'avis de quelques personnes, aurait pu, dans ce cas, consentir à l'annexion des Duchés à la Monarchie prussienne. Est-ce à dire qu'à mon sens il serait superflu ou inopportun d'exiger de la Prusse, au moment où elle s'agrandit notablement, des garanties pour notre sûreté? Tel n'est assurément pas mon avis. Quelque absolu qu'on soit en Prusse en pareille matière, il est manifeste pour moi qu'on pressent la démarche que le Gouvernement de l'Empereur se propose; personne n'a jamais cru que la France assisterait à la constitution d'un pouvoir puissant, étendant sa domination dans tout le Nord de l'Allemagne de Königsberg à Trèves, sans prétendre redresser ses frontières; ce sentiment s'est surtout révélé autour de moi depuis que je suis au quartier général; et Prince et Généraux apprenant que l'Empereur, suivant M. de Goltz, ne s'opposerait pas aux acquisitions que la Prusse avait en vue, s'enquerraient aussitôt du prix que Sa Majesté mettait à son assentiment. Notre désintéressement était un véritable sujet de surprise. On ne sera donc pas étonné en apprenant que la France, comme on inclinait à le présumer, désire se couvrir contre les dangers auxquels l'exposent les avantages que la Prusse entend revendiquer, et l'on ne pourra pas soutenir que nos prétentions sont exorbitantes. Si d'ailleurs toute extension de la France de ce côté de ses frontières soulevait le plus vif sentiment d'irritation, c'est qu'on y voyait une cause nouvelle d'affaiblissement pour la Prusse, et on n'aura plus la même difficulté à y consentir, aujourd'hui que la Monarchie prussienne au contraire s'élève si haut parmi les grandes Puissances de l'Europe. On le regrettera, mais on finira par se persuader que, à moins de s'aliéner la France quand déjà on a humilié l'Autriche en l'expulsant de l'Allemagne, et de s'exposer à un rapprochement qu'on a tout intérêt à conjurer, il convient d'accueillir favorablement un arrangement qui, en nous désintéressant, permet à la Prusse d'employer toutes ses ressources à raffermir paisiblement la situation prépondérante qu'elle a conquise. Cette conviction, nous devrons la faire naître et la faire partager par le Roi et son entourage, en conservant notre attitude calme et amicale, mais en tenant un langage qui n'autorise aucune illusion. Après le succès inespéré dont sa politique a été couronnée, le Gouvernement est

tout puissant en Prusse, et il serait mal venu à soutenir qu'il lui serait impossible de faire agréer aux Chambres et au pays la concession que nous lui demandons, et je me trompe fort ou il s'y résoudra, si nous ne lui permettons pas de douter que nous en faisons la condition des rapports cordiaux que nous entretenons avec lui. Je ne crois pas que M. de Bismarck essaie de se dérober sérieusement à cette nécessité, et nous devrons l'aider à la faire accepter par le Roi. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Paris peut assurément y contribuer de la manière la plus efficace.

Quant à la nature même des réclamations que nous pouvons élever, je n'en dirai qu'un mot. Le redressement de notre frontière est naturellement indiqué comme la première des concessions qui devront nous être faites. Mais je ne puis m'empêcher de partager l'opinion de M. de Bismarck quand il considère comme une difficulté invincible d'offrir au Roi des Pays-Bas un dédommagement en Prusse pour le déterminer à nous restituer le Luxembourg. Puisque Votre Excellence veut bien me le permettre, j'ajouterai qu'il serait préférable de trouver une autre combinaison pour obtenir le Luxembourg ou une possession équivalente. Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devrions la chercher en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre avec nous [1].

En attendant les nouvelles instructions de Votre Excellence, je ne perdrai aucune occasion pour décider le Président du Conseil à se prêter de bonne foi au succès de cette négociation et l'engager à y disposer favorablement le Roi.

2160. DOTÉZAC, MINISTRE À COPENHAGUE, À DROUYN DE LHUYS.
(Orig. Danemark, 250, n° 69 [2].)

Copenhague, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

J'ai reçu ce matin la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser la veille au soir [3], sur l'article des

(1) BENEDETTI a cité cette phrase, isolément, dans *Ma Mission en Prusse*, p. 190.
(2) Un résumé très succinct de cette dépêche a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 82, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 207.
(3) Ce télégramme n'a pas été conservé dans la correspondance.

IMPRIMERIE NATIONALE.

préliminaires qui concerne la rétrocession du Nord du Sleswig au Danemark. Je me suis empressé de la porter à la connaissance de M. le Comte Frijs, et, pour motiver l'avance du Cabinet de Stockholm, j'ai expliqué que Votre Excellence avait sans doute voulu, avant de me transmettre cette communication, attendre l'adhésion des belligérants aux propositions de l'Empereur. M. le Ministre des Affaires étrangères a acquiescé à cette observation. Il venait, du reste, de recevoir un télégramme identique de M. le Comte de Moltke-Hvitfeldt.

M. le Comte Frijs, en présence de la constatation authentique du résultat de nos démarches en faveur du Danemark, m'a renouvelé avec émotion ses sentiments de profonde reconnaissance envers l'Empereur et son Gouvernement. L'expression «populations *librement* consultées» lui a été particulièrement agréable, en ce que le Cabinet de Copenhague ne doute pas, et tous les renseignements à cet égard sont concordants, [que] dans le cas où, suivant son ardent désir, l'île d'Alsen, Duppel et Flensbourg seraient appelés à se prononcer, les populations de ces districts ne réclamassent leur retour au Danemark, sans en excepter la ville de Flensbourg, que ses intérêts économiques rattachent d'ailleurs au Royaume.

J'ai observé sur ce point la même réserve que dans ma conversation précédente. Le Comte Frijs appelle donc de tous ses vœux la conclusion de la paix, et, malgré le déplaisir qu'excite la grandeur des succès militaires de la Prusse, l'intérêt l'emporte sur de profondes rancunes et sur le regret de l'agrandissement de cette Puissance.

Au reste, plus que jamais, on est frappé ici de l'écroulement si rapide de l'Autriche et des causes qui l'ont provoqué. Une lettre confidentielle de M. de Moltke du 22 est venu augmenter cet étonnement. M. de Moltke mande qu'il tient de la meilleure source que le trésor autrichien a payé pendant plusieurs mois une armée de 800,000 hommes, alors que l'effectif s'élevait à peine à 600,000 combattants et, que, au moment où il écrit, on ignorait encore à Vienne où se trouve le Général Benedek avec son armée qu'on évalue à 90,000 hommes.

3161. Le Comte Frijs, Ministre des Affaires étrangères de Danemark, au Comte de Moltke-Hvitfeldt, Ministre à Paris. (Copie. Danemark, 250 [1].)

26 juillet 1866.

Je viens de recevoir la dépêche télégraphique que vous m'avez envoyée lundi passé relativement à l'article des préliminaires de paix qui a trait aux Duchés, et M. Dotézac a de son côté reçu une communication analogue de son Gouvernement qu'il a bien voulu porter à ma connaissance. Je vous prie, Monsieur le Comte, d'exprimer à M. Drouyn de Lhuys toute la reconnaissance qu'inspire au Gouvernement du Roi ce premier résultat des efforts que le Gouvernement de l'Empereur n'a cessé de tenter pour redresser dans la mesure du possible le sort injuste fait au Danemark par la paix de Vienne. Nous ignorons encore l'étendue qui sera donnée dans l'application aux termes généraux : *les districts du Nord du Sleswig*, et je n'ai pas besoin de vous faire observer combien l'intérêt que la rétrocession du Nord de Sleswig peut avoir pour nous est subordonné à la solution de cette question. Je me contente à ce sujet de vous rappeler qu'il n'y a pas longtemps, nous avons eu l'occasion de nous expliquer sur les considérations nationales et politiques, stratégiques et commerciales, qui exigent que tous les districts jusqu'au-dessous de Flensbourg au moins soient appelés à manifester librement à quel pays ils désirent être unis. Dans ce moment rempli des préoccupations les plus graves pour le Gouvernement impérial, je ne voudrais donc pas revenir ici sur ces explications, d'autant moins que je me tiens pour assuré que le Gouvernement de l'Empereur, dans la marche ultérieure des négociations, continuera à vouer à nos intérêts cette bienveillance et cette sympathie active dont nous constatons déjà les effets.

Il y a un point toutefois sur lequel il me semble nécessaire d'appuyer tout spécialement et sur lequel je voudrais pouvoir prévenir une appréciation inexacte de la part du Cabinet des Tuileries. Je veux parler de la ville commerçante de Flensbourg et de sa position future par rapport à une nouvelle frontière à tracer dans le Sleswig.

[1] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Pièce à consulter lorsqu'il s'agira de la rétrocession des districts danois du Sleswig.»

Des hommes d'État allemands ont prétendu que Flensbourg ne désirait pas appartenir au Danemark, que ses intérêts y étaient opposés, et que son avenir serait bien plus brillant si elle demeurait attachée aux destinées de l'Allemagne.

C'est cette appréciation que je désire réfuter. Toute l'histoire de la ville est là pour prouver que, dans toutes les vicissitudes qu'ont subies les pays environnant le bassin de la Baltique, la prospérité ou la décadence de Flensbourg a dépendu uniquement de la plus ou moins grande facilité qui lui était faite d'approvisionner les pays septentrionaux. Les pays situés au sud de Flensbourg ne l'ont jamais intéressé autrement que comme une des sources d'où elle tirait les marchandises que lui demandait le Nord.

Les sentiments de la partie danoise de la population de Flensbourg ne sont pas douteux; mais même dans la partie allemande prévaut cette opinion que le commerce de la ville marche inévitablement à sa perte, si elle doit continuer à faire partie des territoires séparés du Danemark par une ligne douanière, et qu'il ne pourra rentrer dans la voie de la prospérité que si la ville est de nouveau rattachée au Royaume.

Dans la lettre allemande, accompagnée d'une traduction française, que je joins à cette dépêche [1], vous verrez, Monsieur le Comte, quelles sont à cet égard les réflexions d'un des bourgeois notables de Flensbourg dont j'ai réclamé l'avis, et dont les appréciations tirent une grande autorité de sa vieille expérience et de la position qu'il occupe parmi ses concitoyens. Allemand de naissance et d'éducation, ses opinions ne sauraient être suspectes de partialité pour le Danemark. Il affirme — et il est facile de le croire — que ses sympathies ou ses antipathies ne sont pour rien dans les assertions qu'il met en avant. Il n'a qu'un objet devant les yeux : décider si Flensbourg doit naturellement appartenir au Sleswig danois ou au Sleswig allemand. Pour résoudre cette question, il ne met en ligne de compte que les intérêts industriels et commerciaux du Duché. Il se demande tout pratiquement : est-ce que la ville de Flensbourg n'est pas sur la pente du déclin? ne faut-il pas aviser aux moyens de l'y arrêter? et cette nécessité

[1] La traduction est jointe à la dépêche.

reconnue, y a-t-il d'autre façon d'y parvenir que de la replacer dans les seules conditions qui lui sont naturelles, et la rattacher politiquement et commercialement aux provinces qu'il est dans son rôle d'approvisionner?

Je vous prie donc, Monsieur le Comte, de faire bien comprendre à M. Drouyn de Lhuys à quel degré il importe que la ville de Flensbourg soit comprise dans les territoires qui seront consultés sur leur sort futur, et je vous autorise à cet effet de faire de l'annexe de cette dépêche tel usage que vous jugerez utile. Vous ne perdrez pas de vue toutefois qu'une certaine prudence est nécessaire pour ne pas exposer l'auteur de cette lettre à des désagréments de la part de ceux qui ne partagent pas sa manière de voir. Quoiqu'il n'ait pas signé ce document, il ne serait pas impossible en effet que les soupçons une fois éveillés pussent se porter sur sa personne[1].

3162. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Italie, 365, n° 87.)

Ferrare, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 3 août.)

Le Prince Napoléon s'étant réservé de faire connaître par le télégraphe à l'Empereur et à son Gouvernement la modification importante qui s'est produite pendant la journée d'hier dans l'attitude du Gouvernement italien, je n'aurais point à revenir sur les faits signalés par le télégramme de Son Altesse[2] si je ne pensais que, quelle que puisse être l'exactitude des communications de cette nature, elles gagnent toujours quelque chose à être expliquées et commentées. Voici quelle était la situation à la date d'hier au soir; il ne me paraît pas probable qu'elle puisse se modifier sensiblement avant l'arrivée d'une réponse de l'Empereur. Je reviens rapidement sur les faits.

[1] En tête de la traduction jointe à la dépêche, Drouyn de Lhuys a écrit au crayon : «Ne pas citer cette lettre textuellement à la Prusse pour qu'on n'en découvre pas l'auteur.»

[2] Ce télégramme du prince Napoléon n'a pas plus été conservé que les précédents.

Dans la nuit du 24 au 25, le Gouvernement du Roi a été informé que le Général Médici, après un nouveau succès de la division qu'il commande, avait pris position à quelques kilomètres de Trente. Cette nouvelle, coïncidant à peu de chose près avec la conclusion de la suspension d'hostilités qui doit nécessairement arrêter, en Tyrol comme ailleurs, la marche des opérations militaires, a causé à M. le Baron Ricasoli et à M. Visconti-Venosta la plus vive émotion. L'un et l'autre ont profondément regretté d'avoir donné la veille leur consentement à une cessation d'hostilités au moment même où l'armée italienne se trouvait près d'occuper la ville de Trente et la plus grande partie du Tyrol italien, dont la réunion à l'Italie est devenue, comme le sait Votre Excellence, une des conditions de paix posées par le Gouvernement du Roi.

M. le Ministre des Affaires étrangères s'est présenté dans la matinée chez le Prince Napoléon. Il a déclaré à Son Altesse, avec une animation qui ne lui est point ordinaire, que la perspective d'une paix ou même d'un armistice, sans que la possession du Trentin fût assurée à l'Italie, était désormais inadmissible. Suivant lui, aucun Ministère ne consentirait à prendre, vis-à-vis de l'unanimité du sentiment public, une aussi lourde responsabilité, et le Roi lui-même ne saurait l'encourir. M. Visconti-Venosta proposait la combinaison suivante :

Cession du Trentin faite par l'Autriche à l'Italie, à titre de rectification de frontières, et même moyennant une indemnité si cette indemnité était jugée indispensable. La délimitation de la partie du Tyrol revendiquée par l'Italie serait fixée par une ligne passant entre Trente et Bolzano.

Cession directe des forteresses, et plébiscite dans la Vénétie et le pays de Trente.

Cette affaire une fois réglée, le Gouvernement italien se déclarait résolu à conclure avec l'Autriche une paix même séparée, en s'abritant derrière les conditions plus qu'accomplies de son traité avec la Prusse, et en laissant au besoin cette Puissance continuer la guerre à elle seule si elle le jugeait convenable. Dans le cas contraire, l'Italie restait forcément liée à la Prusse, et, pour me servir des expressions de M. Visconti-Venosta, la question relativement restreinte du Trentin devenait une question européenne.

Le Gouvernement du Roi demandait les bons offices de l'Empe-

reur pour obtenir de la Cour de Vienne les concessions que je viens d'indiquer; il ajoutait que l'assentiment de l'Autriche devait précéder la conclusion d'un armistice.

Telles sont en substance les prétentions actuelles du Gouvernement italien. Elles ne diffèrent point de celles qui avaient été formulées en premier lieu par M. le Baron Ricasoli, et je n'ai pas à me prononcer sur leur valeur pratique. La situation se trouve cependant sensiblement modifiée en ce sens que, l'attitude diplomatique du Gouvernement prussien en Italie étant de nature à faire croire que le Cabinet de Berlin désire la continuation de la guerre et agit en conséquence, la question à examiner et à résoudre est celle de savoir jusqu'à quel point, dans cette hypothèse, il importerait à la politique de l'Empereur de détacher l'Italie de la Prusse.

Les Ministres du Roi déclarent que le Gouvernement et le pays veulent, avant toute chose, obtenir à la fin de la guerre un résultat assez complet pour que, toute chance de conflit probable étant écartée entre l'Italie et l'Autriche, la première de ces Puissances puisse consacrer toute son activité et toutes ses forces au règlement de ses affaires intérieures. A ce point de vue, la possession du pays de Trente est, à leurs yeux, une nécessité.

Ils désirent vivement, disent-ils, atteindre le but qu'ils poursuivent par la médiation de l'Empereur et en resserrant encore les liens de tout genre qui les unissent à la France.

Il ajoutent, en ce qui nous concerne, que, la Prusse n'ayant accepté qu'à contre-cœur les préliminaires de paix et ne dissimulant pas, du moins en Italie, son désir de continuer la guerre, il est de notre intérêt de déjouer ce calcul soit en arrêtant cette Puissance dans le cas où elle jugerait le concours armé de l'Italie indispensable pour l'accomplissement de ses desseins, soit en l'obligeant à les poursuivre à l'aide de ses seules forces et sans alliés. Dans les deux hypothèses, la médiation de l'Empereur ne serait pas restée sans effet, et, si l'intervention de Sa Majesté n'avait pu suffire pour pacifier entièrement l'Europe, elle aurait du moins réussi à faire prévaloir, en ce qui concerne l'Italie, la politique inaugurée par la campagne de 1859. Dans la pensée du Gouvernement du Roi, l'Autriche elle-même devrait se montrer satisfaite d'acquérir au prix d'un sacrifice relativement très minime la libre disposition de ses forces et la certitude que ses démêlés avec l'Italie, qui ont toujours

été pour elle une cause de faiblesse et même d'impuissance, sont à jamais terminés.

Je dois me borner pour aujourd'hui à transmettre à Votre Excellence cet aperçu très incomplet des arguments dont M. le Président du Conseil et M. Visconti-Venosta ont fait usage pour motiver et justifier leurs prétentions. Je ne me permets pas, je le répète, d'en apprécier la valeur, et, dans le cas où je voudrais le faire, le peu de temps dont je puis disposer me rendrait cette tâche à peu près impossible. Je suis ici, d'après vos ordres, à la disposition du Prince Napoléon; S. A. Impériale a la bonté de m'appeler très souvent auprès d'elle : c'est un honneur dont je suis bien loin de me plaindre, mais qui apporte à ma correspondance avec Votre Excellence des obstacles qu'il ne m'est pas toujours permis de surmonter.

Pressé par l'heure de la poste, je suis obligé de terminer cette dépêche. Je ferai mes efforts pour la compléter demain. En résumé, le Gouvernement italien paraît très résolu à se détacher de la Prusse si l'Empereur peut obtenir pour lui les satisfactions qu'il demande. Dans le cas contraire, il semble déterminé à refuser l'armistice et à continuer la guerre dans les conditions actuelles, à l'expiration de la suspension d'hostilités qui a été signée hier. Telle était la situation lorsque le Prince Napoléon a adressé à l'Empereur son dernier télégramme et, à ma connaissance, elle ne s'est point modifiée.

3163. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, Kiel, 15, n° 1220.)

Kiel, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Meroux de Valois donne quelques renseignements sur la composition des trois partis qui se trouvent en présence dans les Duchés. Le parti prussien ou annexioniste «se compose des membres de la noblesse, des grands propriétaires, des principaux négociants des villes, des magistrats des Cours d'Appel du Holstein et du Sleswig, des fonctionnaires et d'une vingtaine de professeurs de l'Université». Le parti unitaire allemand comprend «des avocats, des pro-

fesseurs (douze ou quinze), des maîtres d'écoles, de petits propriétaires, des médecins, beaucoup d'employés subalternes et quelques milliers d'artisans des villes». Le parti anti-prussien «comprend toutes les populations rurales des Duchés»; il est «toujours le plus nombreux, mais aussi le plus impuissant». Les paysans, même en Holstein «envoient leurs fils en Danemark pour les soustraire au service militaire prussien».

Les Danois des districts septentrionaux espèrent toujours qu'ils seront rendus au Danemark. Au nord de Flensbourg, on fait signer secrètement une adresse à l'Empereur Napoléon.]

3164. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 156.)

Londres, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet 1866; Dir. pol., 20 avril 1867.)

Les dépêches que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, le 20 de ce mois, sous les nos 82 et 83 [1], me sont exactement parvenues. Je la remercie de m'avoir fait connaître les faits principaux de la négociation relative à la cession de la Vénétie à l'Empereur, et à l'interposition des bons offices de Sa Majesté auprès des parties belligérantes. Je n'ai pas manqué d'user de ces indications pour rectifier les appréciations, erronées sur quelques points, qui se produisaient autour de moi.

La nouvelle de l'acceptation par les Puissances belligérantes d'une suspension d'armes et des négociations engagées au quartier général prussien, en vue de la conclusion d'un armistice, a été favorablement accueillie en Angleterre. Quelque lentes et laborieuses que puissent être ces négociations, on aime à espérer qu'elles conduiront à la paix. Dans les sphères officielles, toutefois, on ne s'exprime encore qu'avec beaucoup de réserve sur la valeur et la durée probable des arrangements qui interviendront entre l'Autriche et la

[1] Dans la dépêche n° 82, du 20 juillet, Drouyn de Lhuys annonçait à La Tour d'Auvergne la proposition prussienne d'une suspension d'hostilités de cinq jours. Le n° 83 est la circulaire du 18 juillet; le numéro qu'elle porte ici semble indiquer qu'elle n'avait été expédiée à Londres que le 20.

Prusse, et l'on semble désirer que l'Europe ne soit pas appelée, pour le moment du moins, à les sanctionner. Lord Stanley, sans dire positivement que le Cabinet de Londres déclinerait, le cas échéant, de prendre part à un Congrès, m'a donné cependant à entendre récemment qu'il préférerait, dans les circonstances actuelles, n'avoir pas à se prononcer sur une pareille proposition. Peu de jours auparavant, Lord Clarendon, qui venait de discuter longuement cette question avec son successeur, s'était exprimé avec moi dans le même sens, en ajoutant qu'il pensait que l'Empereur lui-même ne devait pas souhaiter que l'Europe vînt consacrer par son approbation des résultats qui s'écartaient sensiblement, suivant lui, du programme tracé dans la lettre que Sa Majesté vous a adressée le 11 juin dernier. Il est, d'ailleurs, intéressant d'observer à quel point les succès obtenus par la Prusse ont modifié à l'égard de cette Puissance l'opinion de l'Angleterre. Lord Stanley m'avouait naïvement, il y a peu de jours, que sur dix membres du Parlement sept étaient aujourd'hui favorables à la politique prussienne. Je crois qu'il n'exagérait rien en parlant ainsi. Le nombre, en effet, de ceux qui, en dehors des régions de la Cour, sont demeurés fidèles à la cause de l'Autriche qui avait, tout d'abord, excité tant et de si vives sympathies, diminue de jour en jour. Non seulement on ne s'étonne plus des exigences de la Prusse, mais, au besoin, on les encouragerait, et l'on verrait notamment sans regret s'établir au centre de l'Europe un État assez compact et assez fort pour contrebalancer d'un côté l'influence de la Russie, et de l'autre celle de la France, en tenant également en échec ces deux Puissances.

Lord Stanley est, peut-être, trop indifférent par système à tout ce qui se passe sur le continent pour s'associer avec quelque vivacité à ce sentiment; la réserve de son langage ne permet guère, en tout cas, de constater exactement quelle est, à cet égard, sa manière de voir; mais les tendances de l'opinion publique sont, sans aucun doute, en ce moment, telles que je les indique. Elles ne sauraient manquer de venir, dans une certaine mesure, en aide à la politique de M. de Bismarck, et c'est sous ce rapport surtout qu'elles méritent de fixer l'attention.

3165. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 29.)

Stuttgart, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[Le Comte de Damrémont rend compte d'une conversation avec le Baron de Varnbüler sur les conditions probables des préliminaires de paix. Le Baron croit que les Ministres des États secondaires devront être appelés à discuter les conditions de la paix. Il désire vivement que la Confédération du Sud, si elle se réalise, ne soit pas trop restreinte, qu'elle comprenne la Saxe et que la Bavière n'y exerce aucune hégémonie; «il est convaincu que tout le monde préférerait se soumettre à la Prusse que d'admettre l'hégémonie de la Bavière». Il est satisfait de la possibilité laissée aux États du Sud de former une Fédération avec l'Autriche. Il voudrait aussi «que l'organisation de l'Allemagne fût réglée définitivement par le traité de paix même et ne fût pas laissée au libre arbitre des différentes Cours».

Le Comte de Damrémont constate que le parti prussien et le parti autrichien en Wurtemberg se sont affaiblis l'un et l'autre, et cela au profit du parti démocratique. Il lui semble que «c'est là le dangereux courant vers lequel se précipitent les populations allemandes».

On a appris le matin que la Prusse ne voulait accorder aucune prolongation d'armistice. La démarche que le Comte de Damrémont sollicitait par son télégramme n'a donc plus de raison d'être [1].]

3166. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 99.)

Vienne, 26 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet 1866; Dir. pol., 13 avril 1867.)

J'ai reçu hier par le courrier expédié de Paris le 23 les dépêches

[1] Cf. Damrémont, télégramme, 25 juillet, 3h soir, et Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 26 juillet, 4h 30 du soir.

que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 23 de ce mois et au n° 83 [1].

Le jour même, j'ai expédié un courrier au quartier général de Prusse pour porter à M. Benedetti celles qui lui étaient destinées. Il m'avait envoyé le matin, en m'invitant à en prendre connaissance, les deux dépêches datées du 24 [2] que Votre Excellence trouvera ci-jointes.

Le Cabinet de Vienne ne connaît pas encore les conditions que le Gouvernement italien paraît vouloir mettre à l'armistice, ni l'accueil qui leur a été fait par M. le Comte de Bismarck. La remise *directe* de Vérone, qui a pour but de protester contre la cession faite à la France, ne s'accorde pas avec le télégramme que Votre Excellence m'a adressé hier soir et qui commence par ces mots : « L'Empereur admet que la cession de la Vénétie et des forteresses ne soit effectuée qu'à la paix, et non pendant l'armistice. » D'un autre côté, la demande du Trentin est en contradiction avec les préliminaires de paix qui stipulent l'intégrité du territoire autrichien sauf la Vénétie. Je serai donc fort obligé à Votre Excellence si elle veut bien me faire savoir le plus tôt possible comment elle envisage les conditions posées par l'Italie, et si le Gouvernement de l'Empereur peut réduire les exigences du Cabinet de Florence au programme des préliminaires.

Le rapport de M. Benedetti donne à Votre Excellence le détail des pourparlers qui se sont établis entre les Plénipotentiaires autrichiens et M. de Bismarck ; je n'ai qu'à y ajouter quelques observations qui résultent de l'entretien que j'ai eu hier avec le Comte de Mensdorff.

On n'est pas tombé d'accord sur la quotité de l'indemnité, bien que le principe en ait été admis par l'Autriche, et les contre-propositions du Cabinet de Vienne prennent pour point de départ une somme de cinquante millions de thalers au lieu de quatre-vingt-dix millions. Ceci posé, en admettant les autres appréciations du Comte de Bismarck, il y aurait vingt-cinq millions à la charge de l'Autriche, et vingt-cinq millions à la charge de ses alliés. Des vingt-cinq

[1] La dépêche du 23 juillet, n° 83, n'est autre que la dépêche du 21 juillet aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne.

[2] N°s 165 et 166.

millions à la charge de l'Autriche, il faudrait déduire douze millions pour la dette prussienne relative aux frais de la guerre contre le Danemark et huit millions pour les réquisitions faites en Bohême et ailleurs — ces deux chiffres sont consentis par la Prusse, — ce qui réduirait l'indemnité autrichienne à cinq millions de thalers, soit dix-huit millions sept-cent cinquante mille francs (18,750,000 fr.)

Quant à la cession de la Silésie autrichienne ou à la rectification de frontières qui entamerait le territoire de la Bohême, le Cabinet de Vienne repousse formellement cette condition, et, plutôt que d'y adhérer, il paraît préférer courir de nouveau la chance des armes.

M. le Comte de Mensdorff m'a prié de faire appel à la médiation de l'Empereur pour obtenir que la Prusse se désiste d'une prétention aussi contraire aux préliminaires, et que dans la fixation de l'indemnité elle réduise ses exigences à la somme de dix-huit ou dix-neuf millions de francs.

L'Autriche ne s'opposera pas à ce que la Prusse accroisse son territoire dans le Nord de l'Allemagne, et sous la pression de ses revers militaires elle consentira à l'annexion des parties du Hanovre et des États voisins qu'il lui serait d'ailleurs fort difficile de défendre contre la Prusse; mais par contre il ne lui sera pas possible d'abandonner la Saxe dont l'armée a partagé son sort et s'est défendue mieux qu'elle ne l'a fait elle-même. L'Empereur d'Autriche considère ses devoirs envers le Roi de Saxe comme engageant l'honneur de l'Autriche, et il s'opposera jusqu'au dernier moment soit à un démembrement de la Saxe, soit à son incorporation dans la Confédération prussienne. M. le Comte de Mensdorff a insisté avec moi sur l'impossibilité de placer l'armée saxonne sous le commandement des ennemis qui viennent de la décimer. Cette question de la Saxe paraît être pour l'Empereur François-Joseph celle qui lui tient le plus à cœur; il la met au même rang qu'une cession de territoire autrichien, et paraît décidé à faire de l'une comme de l'autre un *casus belli*. Quant au Roi de Saxe, il déclare qu'à aucun prix ni lui ni son armée n'accepteront la domination prussienne, en présence d'une Confédération allemande du Sud.

Plutôt que de consentir à l'incorporation de la Saxe dans la Confédération prussienne, l'Empereur et le Roi préféreraient que la Confédération germanique tout entière, y compris la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Saxe, fissent avec la Prusse un grand État

allemand placé sous son hégémonie, dont l'Autriche ne ferait pas partie, mais avec lequel elle se réserverait de créer plus tard une alliance nécessaire à sa sécurité et à ses intérêts. Cette idée, qui a pour elle de nombreux partisans, serait certainement accueillie en Allemagne avec beaucoup de faveur, si les Gouvernements prenaient le parti de s'y résigner, et j'ai des raisons de croire que le Cabinet de Vienne la tient en réserve pour le cas où le sort des armes serait encore favorable à la Prusse après la reprise des hostilités. Le langage du Comte de Mensdorff ne m'autorise pas à dire que le Gouvernement autrichien s'y est positivement rallié, mais je crois être sûr qu'il s'en préoccupe, et certaines allusions m'indiquent très clairement que le cas échéant il s'en prévaudra; c'est pourquoi je n'hésite pas à la signaler à l'attention de Votre Excellence. En tout état de choses elle mérite d'ailleurs de fixer nos regards, car il est à peu près certain que, si la Confédération du Sud se trouve placée vis-à-vis de celle du Nord dans une infériorité trop marquée, elle manquera des éléments de vitalité nécessaires pour lui assurer une existence indépendante et durable, et les populations, faisant s'il le faut violence à leurs Gouvernements, les forceront, bon gré, mal gré, à se rallier au grand centre allemand dont elles voudront partager l'éclat et le prestige, plutôt que d'être effacées par son rayonnement. Ce sentiment se produira surtout en présence du Parlement allemand qui fait partie des institutions projetées par le Comte de Bismarck, et qui exercera toujours une puissante attraction sur le parti libéral des États voisins.

J'ai dit au commencement de cette dépêche que j'avais reçu le télégramme que Votre Excellence m'a adressé hier soir. Je vais voir le Comte de Mensdorff à midi, et je me réserve d'écrire à Votre Excellence aussitôt après le lui avoir communiqué.

3167. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Orig. Autriche, 492.)

Vienne, 26 juillet 1866.

L'heure est trop avancée pour que je puisse vous écrire officiellement, et je n'ai plus que quelques minutes pour vous dire deux mots à bâtons rompus. M. de Beust sort de chez moi, et, après m'avoir

tenu deux heures, il m'envoie, écrit par lui-même, le résumé ci-joint de sa conversation.

Les conditions militaires de la Prusse sont exorbitantes et remettent tout en question. M. de Bismarck dit que la possession de Prague et de Brünn donne à la Prusse le droit d'étendre son armée sur toute la Bohême et toute la Moravie, et il réclame aussi le droit de l'y faire vivre sans payer et par réquisitions. Or les réquisitions prussiennes dépassent ce que l'on peut imaginer, car non seulement ils prennent pour l'armée, mais ils enlèvent pour envoyer en Prusse. Les endroits où ils ont requis sont complètement dépouillés. Le Cabinet de Vienne, prévoyant ce résultat, voit qu'il ne pourra pas obtenir sans délai les vingt millions de thalers qu'on lui impose, et qu'alors la Prusse gardera ces provinces en gage. Aussi penche-t-il à refuser ces conditions et à recommencer la guerre. Ce soir les choses ont donc une très mauvaise tournure, et il est probable que les hostilités recommenceront demain.

Excusez ce griffonnage, il est quatre heures, et il faut fermer ma lettre car le train part à quatre heures et demie. Demain j'écrirai en chiffres.

3168. Annexe à la lettre particulière du Duc de Gramont, du 26 juillet. (Orig. Autriche, 492.)

M. de Beust vient de me dire ceci : Si l'Empereur d'Autriche avait déclaré au Roi de Saxe vouloir rompre les négociations et continuer la guerre, à moins que la Saxe ne préférât se soumettre, le Roi aurait répondu qu'il s'associait à toute résolution courageuse. Mais l'Empererеur a dit qu'il romprait les négociations, si le Roi l'exigeait. C'était le charger de tout le fardeau de la responsabilité. M. de Beust me déclare encore nettement que, si la Saxe faisait partie de la Confédération du Sud, il consacrerait toutes ses forces à la tâche non facile de la faire vivre et prospérer. Dans le cas contraire, la Saxe n'ayant plus qu'un simulacre d'existence, il regarderait comme tâche naturelle et impérieuse pour lui d'empêcher la Confédération du Sud de se former et de travailler à sa dissolution au profit d'une fusion générale, tâche nullement difficile, attendu qu'elle serait populaire et qu'avec elle il était sûr de rega-

gner tout le terrain qu'il avait avant la guerre. Si le Gouvernement de l'Empereur veut en tenir compte, il est essentiel et urgent qu'il pèse de toutes ses forces sur la Prusse pour que la question soit expressément, mais expressément (*sic*) réservée aux négociations à venir.

3169. Drouyn de Lhuys à Baudin, Ministre à La Haye. (Minute. Hollande, 665, n° 16.)

Paris, 27 juillet 1866.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 37 (1) au sujet du *Te Deum* qui se chante ordinairement le 15 août à Luxembourg. Je pense que dans les circonstances actuelles la célébration de cette solennité pourrait présenter des inconvénients. J'approuve donc votre manière de voir, et je vous invite à adresser des instructions dans ce sens à M. Mahon.

3170. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 27 juillet 1866, midi 45.

J'ai reçu hier le télégramme de M. Benedetti et le vôtre: ils présentent tous deux la situation sous un jour tout à fait différent (2); je suppose que le courrier que vous m'annoncez m'expliquera cette anomalie.

Veuillez transmettre sans retard à M. Benedetti la dépêche suivante: «En ce qui nous concerne, M. de Bismarck peut déclarer à la Cour de Florence que la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix (3).»

(1) Du 24 juillet.

(2) Benedetti, télégramme, 25 juillet, transmis par Gramont le 26 à midi 25, et Gramont, télégramme, 26 juillet, 3h 25 soir.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 26 juillet, midi 25. — Ce télégramme de Drouyn de Lhuys à Benedetti a été publié dans les *Doc. diplom.*, 1867, *Allemagne et Italie*, p. 78, et dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 205.

3171. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 27 juillet 1866.
(Reçu à 6h soir.)

J'apprends que la Russie réclame officiellement un Congrès européen. M. d'Oubril l'a déclaré hier soir au Baron Werther; ce dernier en a été fort troublé. « Tenez-vous, lui a dit M. d'Oubril, à ce que je vous adresse une note ? ». Le Baron de Werther a promis alors qu'il donnerait suite à la communication verbale de M. le Ministre de Russie. « Quant à Francfort, je ne vous en parle pas, a dit M. d'Oubril; c'est évidemment une mauvaise plaisanterie; je ne puis croire que le Roi de Prusse ait ordonné un pareil brigandage. »

L'ouverture de la session est ajournée, le Roi voulant y présider en personne [1].

3172. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 27 juillet 1866, 3h soir.

Je vous envoie le télégramme suivant de M. Benedetti :

Nikolsbourg, 26 juillet.

« Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont signé aujourd'hui, dans deux actes séparés, un armistice de quatre semaines et les bases de la paix sans rien ajouter d'essentiel aux clauses dont je vous ai communiqué la substance [2]. M. von der Pfordten a accédé, pour la Bavière et les autres États du Midi, à l'armistice. L'acte contenant les bases de la paix sera soumis aux ratifications des Souverains, qui pourront être échangées samedi [3]. »

C'est hier soir à cinq heures que l'Empereur a pris la résolution

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 24 juillet, n° 164.
[2] Cf. Benedetti, 24 juillet, n° 166, et 25 juillet, n° 167.
[3] Un duplicata de ce télégramme se trouve dans *Prusse*, 358.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'accepter les conditions de la Prusse et a envoyé, par le télégraphe, à ses Plénipotentiaires l'ordre de signer [1].

3173. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Ferrare, 27 juillet 1866, 3h40 soir.
(Reçu à 8h45 soir.)

A la suite du refus par l'Empereur des conditions posées par l'Italie pour l'armistice et afin de se prononcer sur celles que Sa Majesté Impériale a formulées elle-même en dernier lieu [2], le Roi a résolu que son Conseil des Ministres se réunirait demain à Florence, avec un certain nombre de généraux, pour arrêter une décision.

Le Baron Ricasoli est à Florence depuis hier; M. Visconti-Venosta part ce soir pour aller l'y joindre. D'après les ordres du Prince [3], je suivrai le Ministre des Affaires étrangères.

Le Roi ayant déclaré qu'il voulait laisser à son Ministère toute la responsabilité de la résolution à prendre, le présence de Son Altesse à Ferrare, où il n'y aura plus aucune action à exercer, semble sans objet.

Pour éviter une situation que la personnalité du Prince rendrait particulièrement fausse, Son Altesse compte se rendre ce soir à Bologne.

Immédiatement après le Conseil des Ministres qui doit avoir lieu demain à Florence, je télégraphierai à Son Altesse à Bologne la décision adoptée par le Gouvernement du Roi. Je la ferai connaître en même temps à Votre Excellence, et M. Nigra sera chargé de la communiquer officiellement au Gouvernement de l'Empereur.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 27 juillet, midi 45.

[2] Cf. Nigra à Drouyn de Lhuys, 22 juillet, et Drouyn de Lhuys à Malaret, 24 juillet.

[3] Du Prince Napoléon.

3174. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 171.)

Berlin, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

J'ai reçu les dépêches que vous avez adressées à l'Ambassadeur de Sa Majesté jusqu'au n° 76[1]. Elles m'ont été remises par M. de Frézals à son passage à Berlin.

J'ai fait part hier à M. de Werther des détails que Votre Excellence a bien voulu fournir à M. Benedetti, concernant la solution prochaine de l'affaire des Principautés-Unies. Le Cabinet de Berlin n'avait encore reçu aucun renseignement de son Représentant à Constantinople, et il a accueilli avec reconnaissance la communication que Votre Excellence m'avait mis en mesure de lui faire. Les garanties inespérées de stabilité dont le Trône du Prince Charles de Hohenzollern semble, grâce à nos efforts, devoir être entouré, ne peuvent que causer à la Cour de Prusse la plus grande satisfaction, «quelque indépendante qu'ait été et que doive rester, m'a répété M. de Werther, notre attitude dans cette circonstance».

3175. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 172.)

Berlin, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 4 août.)

[On se demande, à Berlin, quelles seront les conséquences parlementaires des victoires prussiennes. La *Gazette de la Croix* déclare que les victoires des armées prussiennes seront «aussi fatales à un parlementarisme impuissant qu'aux armées du Général Benedek», et que «faire des concessions aux libéraux en ce moment serait commettre une anomalie aussi étrange que si on pensait à offrir à l'Autriche abattue la cession gratuite du Comté

[1] Dépêche du 21 juillet, aux Agents diplomatiques à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne. — Frézals était alors premier secrétaire de l'Ambassade de France en Russie.

de Glatz». Voilà donc l'opposition bien avertie. On avait supposé un instant que, pour des nécessités financières, le Ministère ne serait pas éloigné de faire quelques avances de principe «à la seconde Chambre, et demanderait aux nouveaux Députés, afin de s'assurer leur concours dans l'avenir, une sorte de bill d'indemnité pour le passé». Mais il n'en est rien.]

Ce serait connaître bien mal M. de Bismarck et ses amis politiques que de supposer qu'il se reposera sur le parti libéral prussien, ou sur le Parlement qu'il est toujours question de convoquer, du soin de développer la politique ambitieuse qu'il vient de faire triompher par les armes. Il a la certitude de pouvoir satisfaire, dans une large mesure, l'ambition nationale; il a le sentiment très perspicace de l'appui qu'il trouverait au besoin bien vite en allumant ces convoitises patriotiques auxquelles il n'oppose aujourd'hui que le silence et une prudente réserve. Rien ne saurait donc le déterminer à se départir de son autorité. En ce moment, il en use pour aider au rétablissement de la paix. Il est certain que les préliminaires dont l'acceptation a été conseillée par Sa Majesté à l'Empereur d'Autriche et au Roi Guillaume sont loin, très loin de satisfaire aux exigences de l'opinion publique dans ce pays.

A mon grand regret, Monsieur le Ministre, je dois constater de la part de tous les journaux presque sans exception une tendance de plus en plus marquée à la défiance la plus agressive contre le Gouvernement de l'Empereur. La formation éventuelle d'une union internationale indépendante entre les États du Sud soulève des tempêtes contre l'étranger, et l'étranger c'est la France. En supposant même que l'on ne doive pas considérer comme sérieuse à l'intérieur la mission de ce futur Parlement dont M. de Thile, le Sous-Secrétaire d'État, ne peut parler sans rire, il est incontestable que le Gouvernement acquiert ainsi le moyen de paralyser l'action des amis de la liberté et du progrès en les devançant dans la poursuite des ambitions nationales. N'est-ce pas au fond ce que M. de Bismarck vient de faire? Et le spectacle saisissant que la Prusse a donné au monde sur les champs de bataille de la Bohême, les échos passionnés qui ont aussitôt et unanimement retenti dans tout le pays, n'ont-ils pas donné raison à sa politique? Quelle que soit donc l'insistance avec laquelle la diplomatie prussienne se défend aujourd'hui de toute pensée d'ambition, une fois la ligne

du Mein atteinte et acquise, avec quelque complaisance que M. de Bismarck, M. de Werther et M. de Thile constatent eux-mêmes les incompatibilités qui séparent la Bavière et les populations du Midi de celles du Nord, quelqu'éloignées que puissent être les chances d'un de ces grands mouvements révolutionnaires qui brisent toutes les barrières élevées par les traités internationaux, il n'en est pas moins vrai que dès aujourd'hui il y a là pour l'avenir une question ouverte, et un danger dont il serait puéril de méconnaître la gravité.

3176. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 173.)

Berlin, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 4 août.)

Dans l'entretien que j'ai eu hier avec M. de Werther, il a été question du Grand-Duché de Luxembourg. Le Ministre des Affaires étrangères par intérim m'ayant renouvelé au sujet de Mayence les assurances que j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence[1], et ayant ajouté que l'occupation de Darmstadt était également une mesure toute militaire, n'impliquant aucune vue politique, puisque le Grand-Duché de Hesse ne saurait être compris dans les États du Nord, je lui ai demandé, en ajoutant que c'était là une question dictée par une curiosité toute personnelle, à quelle catégorie était destiné à appartenir le Grand-Duché de Luxembourg? «Mais probablement à celle du Nord, m'a répondu M. de Werther. — Il est cependant bien à l'Ouest», ai-je répliqué. M. de Werther n'a pas cherché à poursuivre la conversation sur ce sujet, qu'il suppose devoir être traité au quartier général, entre l'Ambassadeur de l'Empereur et M. de Bismarck. Il a cependant reconnu que c'était là une question ouverte et considérée comme telle à Berlin malgré les stipulations qui garantissent à la Prusse le droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg. Comme je lui faisais observer que ce droit découlait de la Constitution fédérale qui est aujourd'hui sans valeur, M. de Werther m'a dit qu'il

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, 21 juillet.

était assuré à la Prusse par un traité particulier conclu avec le Roi des Pays-Bas. J'ai acquis en effet, depuis, la certitude que la position militaire privilégiée dont la Prusse a joui jusqu'ici à Luxembourg résultait de l'acte spécial qui fut signé à Francfort le 8 novembre 1816[1], et où il était d'abord établi (article II) que, sur la somme exigée du Roi de France pour mettre en bon état de défense les pays voisins de notre frontière, soixante millions de francs seraient accordés au Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg. Les articles IV, V, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XVI énumèrent les avantages abandonnés par le Grand-Duc au Roi de Prusse relativement à l'occupation et au commandement de la forteresse, ainsi qu'à la construction des nouveaux ouvrages de défense. Le nom de la Confédération germanique figure dans ce traité, mais simplement comme devant participer dans une certaine mesure aux dépenses, et il ressort de l'article IV que les stipulations arrêtées entre le Roi de Prusse et le Grand-Duc ont précisément pour but, à la suite du traité de Paris du 20 novembre, de modifier, sur ce point spécial, quelques-unes des dispositions de l'acte général de Vienne. Le Cabinet de Berlin pourrait bien arguer de ce texte pour établir que sa position privilégiée à Luxembourg repose sur des stipulations indépendantes de celles qui se trouvaient mentionnées dans l'acte constitutif de la Confédération aujourd'hui dissoute.

3177. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Berlin, 27 juillet 1866.

J'ai eu hier avec le Baron de Mohrenheim, Conseiller de la Légation de Russie, une conversation que je crois devoir faire connaître à Votre Excellence. En me parlant de ce qui se passe en ce moment sur le continent, de la guerre qui vient d'avoir lieu et des arrangements qui vont sans doute y mettre fin, M. de Mohrenheim s'est montré animé des plus sombres pressentiments. Il m'a dit «qu'il

[1] Cf. p. 43, note 1.

fallait renoncer à tout espoir de voir le retour de l'ordre, du droit et de la paix, tant que l'Europe ne serait pas placée dans des voies raisonnables par l'autorité d'une force régulatrice, qu'il était d'autant plus déplorable de ne pas voir s'exercer qu'elle existe et n'aurait qu'à se manifester pour tout sauver.» Je lui demandai où il voyait cette force. «Dans une entente sérieuse, durable et définitive entre la France et la Russie, m'a-t-il répondu. L'Empereur Napoléon est un grand Prince : les débuts de son règne ont été admirables; ce qu'il a fait de mieux peut-être, c'est la guerre d'Orient qui s'était terminée pour lui par la conquête morale de la Russie. Pourquoi l'entente qui s'était établie en 1856 entre nous[1], cette entente aux fécondes combinaisons de laquelle j'ai été initié par le Prince Gortchakoff, pourquoi l'entente ne renaîtrait-elle pas ? Aucun intérêt réel ne nous divise. Quittez le Mexique pour faire plaisir à nos amis des États-Unis; ne nous dites, ne nous demandez pas un seul mot sur la Pologne. Inspirez-nous confiance, et, quelque grave atteinte que vous ayez portée à nos bons rapports, la Russie vous reviendra cordialement; ne perdez pas de temps, vous avez déjà négligé une magnifique occasion : le 4 juillet, pourquoi l'Empereur Napoléon n'a-t-il pas offert à l'Empereur Alexandre de partager avec lui la responsabilité et les soins de la médiation à laquelle la France était sollicitée par l'Autriche ? Nous aurions, en réunissant nos efforts, sauvé l'Europe et réalisé le beau programme de la lettre de l'Empereur du 11 juin. Au lieu de cela, qu'avez-vous fait ? Vous êtes en ce moment seuls devant une Prusse qui avant peu, croyez-moi, sera menaçante. Que disait récemment Bismarck à notre Attaché militaire, le Général Kutusoff ? Qu'il était heureux de saluer en lui un nom, symbole d'un programme qui pourrait bientôt se réaliser. Nous laisserez-vous dans la nécessité de reconstruire au profit de la Prusse cette vieille machine stérile pour nous de l'Alliance du Nord ? Vous détestez les traités de 1815, nous détestons les traités du 30 mars. Vous n'avez rien à craindre de nous pour Constantinople; la malheureuse Autriche, malgré nos tendances vers l'Orient, serait bien heureuse de nous compter

[1] Préparée en 1856 par l'ambassade du duc de Morny à Saint-Pétersbourg, l'entente entre la France et la Russie s'affirma à l'entrevue d'Alexandre II et de Napoléon III à Stuttgart, en septembre 1857. La crise polonaise de 1863 y avait mis fin.

aujourd'hui parmi ses alliés. Faites la part de nos aspirations naturelles, de nos attractions inévitables et civilisatrices. Essayons de fonder un système : ne dût-il durer que cinquante ans comme celui de 1815, cela suffirait à la gloire de nos deux Souverains. Nous vous ferons la part belle; la politique est un marché : devant la Prusse agrandie et devenue pour vous dangereuse, la Russie assurée de votre alliance serait charmée que la France prît ses sûretés, revendiquât ses frontières; mais, je vous le répète, pas un mot sur la Pologne : ni l'Empereur, ni le Prince Gortchakoff ne seraient assez forts pour vous faciliter cette innocente fantaisie. Une belle occasion a été manquée, mais elle peut renaître; votre Empereur s'abstient heureusement de mettre sa signature au bas des transactions qui s'élaborent au quartier général prussien : cela conserve à sa médiation un prestige, une autorité qui relèveraient le prix de la proposition qu'il ferait à la Russie de la partager avec lui; alors nous nous donnerions à vous, nous sauverions le Midi de l'Allemagne, l'Autriche même, quoique vous l'ayez laissé entamer. Les passions furieuses et jalouses déchaînées contre vous par les unitaires allemands, par les révolutionnaires italiens, par l'oligarchie prussienne seraient réduites au silence. Pour tout cela un mot suffit. Convoquez un Congrès non pas demain, mais aujourd'hui, le plus tôt possible. Le Prince Gortchakoff part pour Paris à l'instant, va trouver M. Drouyn de Lhuys et l'Empereur. En moins d'une heure, sans l'intervention de Budberg qui est un Allemand, tout sera entendu, réglé, et il y aura de nouveau une Europe ! »

J'ai longtemps hésité, Monsieur le Ministre, avant de me décider à vous transmettre ces confidences qui ne sont que le développement de celles que M. de Mohrenheim m'avait déjà faites le soir même du jour où on connut à Berlin le résultat de la bataille de Kœniggraetz[1]. Cette première fois, j'avais demandé à mon interlocuteur sous quelle forme il pensait qu'il fût possible de répondre à de pareilles ouvertures, et il m'avait assuré qu'un mot à son chef, M. le Ministre de Russie, suffirait pour engager la question. Hier

[1] D'après sa lettre particulière du 28 juillet, Lefebvre de Béhaine avait aussitôt rendu compte à Benedetti de cette conversation. Mais Benedetti n'y fait allusion ni dans ses dépêches ni dans les lettres particulières qui nous ont été conservées.

soir je lui ai dit, avant de le quitter, que je ferais sans doute mon profit de tout ce que je venais d'entendre, et, tout en me répliquant qu'il n'avait pas en ce moment de caractère officiel, M. de Mohrenheim ne m'a pas paru craindre que ses idées fussent portées à votre connaissance, au contraire. M. de Mohrenheim jouit de la confiance de M. d'Oubril, et il a trouvé le moyen de ne pas me laisser ignorer que, pendant deux ans, il avait travaillé auprès du Prince Gortchakoff.

3178. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 35.)

Bade, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[Il ne semble pas que la démission du Baron d'Edelsheim[1] annonce un changement de politique; elle serait due au mécontentement du Grand-Duc, qui avait espéré qu'une suspension d'hostilités pourrait être conclue entre les Prussiens et les troupes fédérales.

Jusqu'ici le Grand-Duc est resté fidèle à la cause des États moyens; «mais les vues qu'il a émises à différentes époques sur la constitution de l'Allemagne ne laissent aucun doute sur l'opposition que rencontrera de sa part la formation d'une Confédération du Sud». Sa réponse à l'adresse des membres de la seconde Chambre[2] confirme cette appréciation; ses paroles laissent en effet supposer que «tous ses efforts tendront à empêcher une séparation de l'Allemagne par la ligne du Mein». Les sentiments du Grand-Duc sont d'ailleurs ceux de tout le pays légal. Quant à l'opinion publique, elle est encore trop surexcitée pour juger la situation avec clairvoyance. «Il faut donc attendre quelque temps pour savoir si les idées unitaires l'emporteront sur les sentiments religieux et sur l'esprit libéral, je dirais presque démocratique, qui anime la plupart des habitants de ce pays.»]

[1] Cf. Cadore, télégramme, 24 juillet.
[2] Cf. Cadore, 25 juillet.

3179. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Italie, 365, n° 88.)

Ferrare, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 3 août.)

Je n'ai que quelques minutes pour compléter la dépêche télégraphique que je vous expédie à l'instant.

Il semble que depuis hier au soir on ait ici quelques doutes sur la sincérité des dispositions belliqueuses de la Prusse. En présence des conditions nettement formulées dans le télégramme que l'Empereur a adressé hier au Prince Napoléon[1], M. Visconti-Venosta est très ébranlé. Le Roi s'efface. Il veut s'abriter derrière ses Ministres, et le Ministre des Affaires étrangères refuse de trancher une question aussi grave sans s'être concerté avec ses Collègues. Je pars en même temps que lui pour Florence, où divers généraux prendront part au Conseil qui doit avoir lieu demain. Je vous télégraphierai le résultat des délibérations. Avec le caractère du Baron Ricasoli, il est impossible de prévoir la résolution que le Gouvernement du Roi jugera à propos d'adopter. Si cependant la Prusse ne veut pas la guerre quand même, la situation est changée du tout au tout pour l'Italie. M. Visconti-Venosta, personnellement, penche pour l'acceptation de l'armistice sur la base de l'*uti possidetis*. Le Roi déclare qu'il se conformera à l'avis de son Ministère.

3180. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hanovre, 81, n° 67.)

Hanovre, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 4 août.)

[Le Comte de Reiset signale l'exaspération des populations contre les rigueurs et les exactions des Prussiens, surtout depuis leur conduite à Francfort. D'autre part, le parti libéral est très inquiet.]

Il pense que M. de Bismarck, après les avantages qu'il vient de

[1] Ce télégramme n'a pas été conservé dans la correspondance.

remporter, ne concédera rien de ce qui touche aux institutions constitutionnelles de l'Allemagne, et que, sous ce rapport, il restera dans les mêmes sentiments que par le passé. On avait espéré qu'il entrerait loyalement dans la voie du progrès, mais les dernières nouvelles de Berlin confirment complètement les tendances de l'article que Votre Excellence a pu lire dans la *Gazette de la Croix*, et qui laissent entrevoir que le mouvement actuel de la Prusse ne doit tourner qu'au profit des droits monarchiques en fortifiant les prérogatives de la Couronne. On est déjà en défiance contre le suffrage universel, et on appelle le parti libéral celui des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. M. de Benningsen, Président du National-Verein, qui habite Hanovre, se montre très désillusionné, très froissé de cette marche de la politique prussienne, et il ne voit dans la réunion du prochain Parlement qu'une Assemblée prussienne, composée de défenseurs des intérêts rétrogrades, et qui sera, en un mot, le jouet et à la merci de M. de Bismarck comme l'a été naguère la Chambre des Députés de Berlin.

[Le Comte de Reiset prévoit de grandes difficultés pour les Prussiens après la guerre si le pays n'est pas doté d'institutions libérales.]

Quant à ce qui concerne le Hanovre, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence précédemment[1], les Prussiens ont d'abord déclaré que, si le Roi Georges acceptait leurs propositions déjà connues, il pourrait rentrer dans ses États. Mais aujourd'hui sont-ils encore dans les mêmes intentions? Les journaux organes de M. de Bismarck ont commencé, en parlant de ce Souverain, par le nommer avec respect «le Roi de Hanovre», puis ensuite «le Roi Georges», et en ce moment «le ci-devant Roi». C'est ainsi que, par degrés et après avoir annoncé qu'ils avaient le projet d'annexer quelques parties du Hanovre, ils finiront par prendre le tout, si on les laisse faire. Ces mêmes feuilles déclarent, du reste, que les grandes Puissances sont très indifférentes au sort futur des États moyens de l'Allemagne; qu'il n'y aura pas de Congrès pour eux, que la Prusse s'y opposera, attendu qu'elle ne permettra jamais «l'immixtion de l'Étranger» dans les affaires intérieures de l'Allemagne.

[1] Cf. Reiset, 25 juillet.

Pendant qu'on bat ainsi en brèche à Berlin l'ancien Gouvernement hanovrien, en demandant l'incorporation entière des États du Roi de Hanovre, les autorités prussiennes s'évertuent ici à rechercher dans les archives du Ministère des Affaires étrangères certains documents qui seraient de nature à prouver que l'attitude du Hanovre avait été déloyale envers la Prusse. Sur le refus de communication des pièces demandées, les scellés ont été apposés sur les papiers du Ministère des Affaires étrangères.

Le trouble et l'anxiété sont donc partout : si la Prusse, comme on est porté à le croire, veut s'annexer en entier le Hanovre, l'Électorat, la Hesse supérieure et le Nassau, on doit s'attendre à ce que les Puissances garantes des traités de 1815, et surtout la France, qui en particulier a eu tant à en souffrir, voudront être consultées dès qu'il ne s'agira plus d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche, mais bien, comme il en est très sérieusement question à cette heure, d'une transformation complète de la carte d'Allemagne.

[Un *post-scriptum* est relatif à la démarche de certaines villes de Frise, Emden, Norden, Leer, Esens, demandant l'annexion de la Frise orientale à la Prusse.]

3181. Dervieu, Consul de France à Leipzig, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Saxe, Leipzig, 3, n° 7.)

Leipzig, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 6 août.)

La dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 21 juin dernier, *sous le timbre de la Direction politique*, contenait un exposé succinct de l'attitude de notre ville dans les premiers jours de l'occupation prussienne.

Les succès rapides des armées du Roi Guillaume, la discipline sévère observée par les différents corps qui ont traversé Leipzig, l'ordre qui n'a cessé de présider à ces grands mouvements de troupes, ont eu pour résultat immédiat de grossir les rangs du parti prussien, et d'y rallier presque tout ce qui n'appartient pas au monde administratif, à la magistrature et à la noblesse.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, le

grand commerce, l'industrie et la haute bourgeoisie avaient manifesté à plusieurs reprises leur désapprobation de la politique suivie dans ces derniers temps par le Cabinet saxon. Depuis l'occupation et à la suite des échecs terribles que cette politique vient de subir en Bohême, en Thuringe, en Bavière et sur les bords du Mein, cette désapprobation a pris le caractère d'irritation contre le Ministère Beust. On accuse le Gouvernement saxon d'avoir envenimé la crise au lieu de la conjurer, d'avoir envoyé l'armée, hors du pays, défendre une cause qui n'était point la cause nationale allemande, et dont le succès n'eût servi qu'à affermir le particularisme des États du Centre et du Sud, en reculant le but que poursuivent les libéraux allemands : une unité forte au dedans et respectée au dehors. Le Roi Jean lui-même, généralement aimé à cause de ses qualités personnelles, est accusé de faiblesse; on lui reproche d'être entré, par sympathie instinctive pour l'Autriche catholique, dans une alliance diamétralement opposée aux intérêts matériels de son peuple, en vue peut-être de quelques éventualités d'agrandissement pour la Maison de Saxe.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'état de l'opinion parmi les classes indépendantes de notre population. En grande partie adonnées au commerce ou à l'industrie, en relations d'affaires avec le monde entier, elles veulent avant tout un Gouvernement fort, qui puisse leur garantir l'ordre, la sécurité, la protection à l'étranger, conditions essentielles et vitales sans lesquelles les transactions sont paralysées. Ces classes veulent un ordre de chose durable qui prévienne le retour de crises politiques comme celle qui bouleverse en ce moment l'Allemagne. La position spéciale de Leipzig et de son rayon d'influence matérielle en a fait depuis longtemps une sorte de république urbaine, avec un patriciat s'appuyant sur lui-même, c'est-à-dire sur ses richesses et son influence commerciale en Allemagne. Peu importe, au fond, à nos exportateurs, à nos manufacturiers, que la Maison de Saxe soit agrandie ou abaissée; peu leur importe même le nom du Prince et le degré qu'il occupe dans la hiérarchie des Souverains allemands, pourvu qu'ils jouissent d'une forme de gouvernement suffisamment libérale, que toute protection et toutes facilités soient accordées au commerce, et que le marché de leur ville continue à être l'un des centres principaux des transactions européennes.

Il va sans dire que l'opinion et les vues politiques de la ville de Dresde doivent être assez contraires à ce courant d'idées : Leipzig, Dresde, représentent les deux pôles opposés autour desquels gravite l'opinion du peuple saxon.

Toutefois, on peut admettre que, même dans les provinces, surtout dans celles qui n'ont pas eu à supporter les plus lourdes charges de l'occupation et du passage continuel, les victoires si décisives des Prussiens, leur marche rapide jusqu'au cœur de la Monarchie autrichienne, jusque sous les murs de Vienne, où la suspension d'armes seule semble les avoir arrêtés, a produit la plus profonde sensation et fait bien des adeptes au parti qui voit désormais dans la Prusse la nation destinée à réaliser le rêve de *l'Allemagne unie.* J'ai eu occasion de m'assurer que, même parmi certaines classes de fonctionnaires royaux, les jeunes gens, principalement, se sentent électrisés par des succès aussi brillants qu'inattendus. Ils déplorent que leur armée se trouve parmi les vaincus, mais ils ne peuvent oublier que les vainqueurs représentent le parti *purement allemand,* et que le protestantisme du Nord, dont la Saxe fut le berceau, vient de remporter une victoire éclatante sur l'ultramontanisme du Sud.

Le Cabinet de Berlin était parfaitement renseigné sur la tendance des partis en Saxe : il savait à l'avance que le cercle de Leipzig ne se résignerait pas de trop mauvaise grâce à l'occupation prussienne. Peut-être bien considère-t-il cette ville comme un des territoires futurs de la Monarchie des Hohenzollern, devant être déjà traité en pays ami. Tous les ménagements possibles et compatibles avec l'état de guerre ont été observés jusqu'ici à son égard, et la conduite des généraux prussiens y fait contraste avec celle tenue à Francfort. Il faut ajouter, il est vrai, que la municipalité de Leipzig, qui est un modèle de bonne administration, semble s'être préparée à l'avance à satisfaire aux besoins des troupes ennemies, et que celles-ci ont été reçues chez l'habitant d'une façon qui, dans beaucoup de cas, peut être appelée plus que cordiale.

Ce qui a vivement impressionné notre population, c'est moins peut-être la bravoure sur le champ de bataille, que cet ordre admirable, cette spontanéité, cette précision des mouvements prussiens, auxquels, plus qu'aux fusils à aiguille, on doit attribuer leurs succès. Ces Royaumes envahis et conquis en quelques jours, ces Princes

abandonnant leurs capitales, cette confusion inouïe dans les conseils comme dans les actions des fédéraux, en regard de cette armée homogène, de ce commandement unique obéissant à une impulsion partant d'un même point, cet ensemble de faits, Monsieur le Ministre, a agi sur les imaginations de nos classes ouvrières, et, en leur inspirant une juste considération pour la force morale de la Prusse, leur a démontré, mieux que dix années de polémique, l'impuissance de la Constitution fédérale édifiée en 1815.

Le parti libéral ne néglige aucun effort ici pour favoriser les progrès de ce courant d'idées que les événements ont développé parmi nos classes moyennes. On ne saurait nier, toutefois, que le peuple saxon, dans les masses, ne soit fort attaché à son autonomie, fier de son passé historique, fier de la bravoure que son armée a déployée sur les champs de bataille de Bohême, et que les deux partis ont hautement reconnue : si, plus tard, on devait en venir à en appeler au libre suffrage universel pour décider de l'incorporation du cercle de Leipzig à la Prusse, qui convoitait déjà cet agrandissement en 1815, peut-être le résultat prouverait-il que nos classes populaires ne partagent pas au même degré l'égoïsme politique de nos hautes classes.

Ce qui me paraîtrait avoir le plus de chance d'être accepté par les diverses nuances du parti libéral, c'est, Monsieur le Ministre, une fédération d'États conservant leur autonomie et leur administration, mais avec une convention militaire et une représentation unique à l'étranger. Ce serait *une Allemagne mit preussischer Spitze* ou, si l'on veut, l'organisation et le commandement militaires entre les mains de la Prusse, qui vient de conquérir les droits les plus éclatants à la suprématie en Allemagne.

Les bruits qui courent au sujet des bases de la paix future font l'objet des discussions les plus animées dans nos cercles politiques. Le parti libéral rejette avec force l'idée d'une Confédération du Nord et d'une Confédération du Sud séparées par la ligne du Mein. Les organes de ce parti ont publié à ce sujet des articles extrêmement vifs, où l'idée de la ligne du Mein était signalée comme l'éternisation du dualisme germanique, et comme une porte ouverte laissée à l'Autriche pour s'immiscer à volonté dans les affaires de la Confédération : or son exclusion absolue est placée en tête du programme de nos libéraux.

Ce même parti a accueilli dans le premier moment avec une extrême défiance la nouvelle de la cession de la Vénétie à l'Empereur, et de la médiation dont Sa Majesté avait bien voulu prendre l'initiative. Les craintes d'une intervention armée de la France ont provoqué dans les feuilles ultra-libérales un orage d'articles gallophobes où «*l'ennemi héréditaire*» de l'Allemagne était fort rudement traité : c'est sous l'empire de ces défiances qu'a même paru dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (Gazette Brockhaus), organe principal du parti prusso-libéral à Leipzig, une adresse conçue en termes très vifs contre la France. Toutefois, ces craintes et cette irritation n'ont pas tardé à être contenues par les déclarations si franches et si loyales de notre Gouvernement; elles se taisent en ce moment devant les résultats considérables que vient d'obtenir l'intervention généreuse et désintéressée de l'Empereur.

Quelle que soit d'ailleurs l'issue des événements qui s'accomplissent en Allemagne, la nation y sera toujours une nation conservatrice et jamais agressive; il est même probable qu'elle puiserait dans le sentiment de sa force, et, partant, de sa sécurité et de son développement politique et moral à l'intérieur, des raisons de rapprochement avec les grandes unités représentées par la France et l'Italie.

[La dépêche se termine par des détails sur la situation locale.]

3182. LE COMTE DE DAMRÉMONT, MINISTRE À STUTTGART, À DROUYN DE LHUYS. (Déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 30.)

Stuttgart, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

Dans une réunion des Députés wurtembergeois qui a eu lieu ce matin, on s'est plaint d'être abandonné par l'Autriche pour laquelle on s'était engagé dans une guerre dont les conséquences ne peuvent être que funestes pour le pays; on s'est demandé quelles seraient les contributions de guerre à payer, si même la paix n'imposerait pas des sacrifices de territoire au profit des pays limitrophes. M. Varnbüler, qui avait été prié de se rendre à cette réunion en sa qualité de membre de la Chambre, a été interpellé

vivement sur tous ces points, et on lui a demandé d'indiquer sur qui et sur quoi il comptait s'appuyer pour sauver le Wurtemberg des désastres qui menaçaient. M. Varnbüler m'a dit avoir très nettement répondu que l'Autriche s'était résolument adressée à l'Empereur Napoléon, et que ce Souverain avait fait tout ce qui dépendait de lui pour venir en aide à l'Empire d'Autriche; que, si le Gouvernement wurtembergeois s'était adressé également à la France, il était certain que cet appel aurait été entendu et que le Wurtemberg aurait obtenu par l'entremise de l'Empereur de bonnes conditions de paix, mais que cette démarche n'avait pas eu lieu précisément parce que le Gouvernement connaissait les préjugés des membres de la Chambre, qui ne pouvaient se représenter qu'une France conquérante; que maintenant il était bien décidé à ne tenir aucun compte de ces vieux et absurdes préjugés, et que l'Empereur Napoléon était le seul Souverain à l'aide duquel on pouvait faire appel. Le Ministre, en me rapportant cette conversation, a ajouté : « Ce que j'ai dit aux Députés est ma conviction, et, chose remarquable, pas un ne s'est élevé (*sic*) pour me contredire. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que la haine qu'on a contre les Prussiens, la frayeur qu'inspire leur occupation ruineuse pour les pays qui la subissent sont extrêmes. Par contre, on dit que c'est à l'intervention de l'Empereur que la ville de Francfort s'est vue dégrevée d'une contribution de guerre de 25,000,000 de florins; que, si la France impériale avait voulu prendre la rive gauche du Rhin, rien ne lui aurait été plus facile, et qu'en présence de ces faits on doit avoir confiance dans la puissance et la générosité de l'Empereur. Encore un peu plus de haine et de terreur, et on dira que cette rive gauche du Rhin appartient à tout prendre à des ennemis, et qu'il ne serait pas très fâcheux qu'elle leur fût enlevée.

Le Baron de Neurath est parti ce matin pour négocier avec le Général de Manteuffel un armistice entre les troupes wurtembergeoises et prussiennes. M. Varnbüler s'est dirigé dans la journée sur Vienne, dans l'intention de sauvegarder autant que possible les intérêts de son pays dans les négociations qui vont avoir lieu pour la paix générale. Ce Ministre m'a écrit à la hâte le billet suivant (Stuttgart, 27 juillet) : « Je vous prie, Mon cher Comte, de vouloir bien intervenir auprès du Gouvernement de l'Empereur pour que les États du Sud soient soutenus par sa main puissante.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il est à craindre que la Prusse, dans le traité de paix, veuille faire prévaloir des idées de prédilection et de haine. La France, qui tend à établir une fédération autonome au Sud de l'Allemagne, reconnaîtra facilement qu'une inégalité dans le traitement des membres de cette Fédération y sèmerait dès l'origine le désordre et le mécontentement autant dans les populations que dans les Gouvernements. Les États alliés de l'Autriche ont défendu ensemble le même principe : traiter ces États d'une manière différente parce que la Prusse a des préférences, ce serait un procès (*sic*) peu équitable. La France, en patronnant une paix générale, s'attacherait non seulement les pays, mais elle défendrait aussi les Gouvernements contre les Prussophiles. Tout changement territorial en faveur de l'un ou de l'autre des États limitrophes du Sud serait le germe d'une haine implacable. »

3183. LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR À VIENNE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Autriche, 492, n° 100.)

Vienne, 27 juillet 1866.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

Je viens de recevoir de M. Benedetti les dépêches ci-jointes, savoir, deux datées du 26 de Nikolsbourg et une confidentielle fermée(1) que, d'après son désir, j'expédie immédiatement à Votre Excellence.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer également, il y a une heure, un télégramme de sa part, annonçant la signature de l'armistice(2). J'allais de mon côté vous en transmettre la nouvelle, et, pour ne pas faire double emploi, je me suis contenté d'ajouter quelques lignes qui vous donneront une idée des agitations par lesquelles la Cour de Vienne a dû passer dans la journée d'hier.

A quatre heures du soir, il était permis de considérer les négociations comme rompues(3). La rigueur des conditions militaires posées par la Prusse, ses exigences à l'égard de la Saxe qu'elle entendait en tout état de cause comprendre dans l'Association du Nord, semblaient avoir fait évanouir toutes les chances d'accom-

(1) Cf. les trois dépêches de Benedetti du 26 juillet.
(2) Cf. Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir.
(3) Cf. Gramont, télégramme, 26 juillet, 3h 25 soir.

modement. Mais à cinq heures, dans un Conseil présidé par l'Empereur et auquel assistait le Roi de Saxe, toutes ces questions furent de nouveau soumises à une discussion approfondie. Le Roi de Saxe ne voulut point assumer la responsabilité de la résistance, et, se rangeant à l'opinion générale, donna son consentement à l'envoi d'instructions aux Plénipotentiaires autrichiens sur la base des propositions prussiennes. L'ordre de signer leur fut expédié par le télégraphe. Le résultat des délibérations de ce Conseil est resté tellement secret que, à peine connu hier dans la soirée par quelques personnes, il n'était point encore arrivé ce matin jusqu'au Roi de Hanovre, qui m'a fait l'honneur de me recevoir à une heure.

P.-S. — J'ai reçu hier le télégramme chiffré que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'envoyer pour M. le Comte de Barral[1]. Les trois dépêches télégraphiques qu'elle m'a adressées pour être transmises à M. Benedetti me sont également parvenues[2]. Ces différents messages ont été portés aujourd'hui même au quartier général prussien.

3184. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Maréchal Randon, Ministre de la Guerre. (Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre).

Vienne, 27 juillet 1866.

[Le Lieutenant-Colonel Merlin rend compte d'une excursion qu'il vient de faire à Hetzendorf, auprès du Prince royal de Saxe et de son État-Major. Il adresse au Ministre les renseignements qui lui ont été donnés sur l'organisation de la petite armée saxonne et sur le rôle qu'elle a joué pendant la campagne. Il insiste, d'après le témoignage des officiers saxons, sur la tactique des Prussiens et sur les effets de leur tir.]

La première de toutes les précautions à prendre, en face d'une troupe armée de ce fusil, est de se garder avec soin et à distance, pour éviter les surprises; puis, autant que possible, de les attendre derrière des obstacles, soit naturels, soit artificiels.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 22 juillet, 9h 30 soir.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégrammes, 26 juillet, 2h 30 soir et 4h 30 soir. La correspondance n'en contient pas d'autre.

Ce qui excite l'admiration de tous, c'est l'habileté et l'intelligence du corps des officiers prussiens, l'activité et l'instruction des États-Majors, l'habileté des officiers de troupe à profiter des moindres accidents de terrain, des obstacles naturels, pour abriter leurs armes, qui ne se démasquent qu'au dernier moment et partiellement. Un officier saxon me disait : « Nous n'avons jamais vu les Prussiens à découvert. » Il ne faut donc pas marcher à eux inconsidérément, comme ne cessent de le faire les Autrichiens; il faut couvrir ses positions par des obstacles naturels, des tranchées, des fortifications de campagne; il faut les garder à d'assez grandes distances par des lignes de tirailleurs, des patrouilles qui puissent immédiatement signaler l'approche de l'ennemi.

Les officiers saxons reconnaissent ces difficultés, et sont décidés à agir en conséquence à la première occasion. Les Autrichiens feront-ils de même ? Il est permis d'en douter, lorsqu'on les voit constamment commettre les même fautes, malgré les terribles avertissements que la malheureuse campagne de Bohême leur a donnés. Il est plus commode de rechercher la cause d'une défaite dans l'existence d'armes nouvelles, qu'elles s'appellent canon rayé ou fusil à aiguille, que de l'attribuer à des principes et à des habitudes surannées de combattre conservées jusqu'à ce jour, malgré les progrès de la tactique moderne.

[Si l'infanterie prussienne a fait preuve d'une supériorité incontestable, on s'accorde à reconnaître que la cavalerie et l'artillerie ont été inférieures à la cavalerie et à l'artillerie autrichiennes. Quant au soldat prussien, en général, les officiers saxons ne le croient pas supérieur au soldat autrichien.]

Comment donc se fait-il qu'une armée dont les éléments, sauf l'armement de l'infanterie, sont généralement inférieurs à ceux de l'armée autrichienne ait pu avoir sur celle-ci une aussi immense supériorité ? La responsabilité en appartient tout entière à la mauvaise direction des officiers de tout grade, au défaut d'initiative des uns, à l'obéissance passive des autres, sentiments qui n'excluent ni l'un ni l'autre, malgré leur contradiction apparente, certaines désobéissances, assurément non préméditées, mais qui ont été fatales à l'armée; en un mot, une grande inintelligence militaire, malgré un courage incontestable.

Sans revenir sur les fautes stratégiques commises en Bohême,

on peut cependant signaler dans les régions les plus élevées du commandement une incertitude telle dans la direction des affaires, que, après avoir pris la décision de céder la Vénétie à la France pour en retirer l'armée du Sud, on eut la faiblesse d'accepter la bataille à Kœniggraetz ! Ou les troupes du Sud étaient inutiles, et alors pourquoi faire si vite un pareil sacrifice de territoire ? ou elles étaient nécessaires, et alors il fallait les attendre avant de livrer bataille. J'ai déjà signalé à Votre Excellence les erreurs de principes qui se renouvellent chaque jour : vouloir à tout prix défendre à la fois tous les points menacés, d'où il résulte qu'on est toujours inférieur à l'ennemi sur le point d'attaque véritable, même lorsque celui-ci est indiqué avec la plus grande certitude par les mouvements de l'ennemi. Ainsi, lors de la dernière affaire de Blumenau, on avait acquis la certitude morale et physique que l'ennemi menaçait très sérieusement la ville de Presbourg ; or Presbourg domine le Danube, commande par son château le fleuve et la rive droite, à tel point que celui qui en est possesseur peut facilement franchir le Danube, sans craindre une résistance sérieuse. Presbourg est donc la clef de la deuxième partie de la campagne. On avait sur l'une et l'autre rive du fleuve les cinquième et neuvième corps arrivés d'Italie, les troisième et dixième corps, une partie de l'armée de Dalmatie, et on n'avait placé en avant de Presbourg qu'une seule brigade ! On m'avait dit qu'on s'attendait à la voir attaquée (depuis trois jours) par des forces supérieures ! On savait que l'armée du Prince royal de Prusse avait passé la March en force ! Heureusement, l'avant-garde de Benedek arriva et fut envoyée, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, dans la nuit du samedi au dimanche, à proximité de Blumenau, où la brigade Mandel fut attaquée par 40,000 Prussiens le dimanche matin. La bravoure autrichienne ne se démentit pas, mais aussi son incurie fut la même que pendant toute la campagne. Il se confirme que vers onze heures du matin, après un combat heureusement soutenu par les Autrichiens, leur centre fut tourné par les Prussiens. Les hauteurs au nord de Blumenau n'ayant pas été suffisamment reconnues et occupées, furent enlevées par les Prussiens, qui ouvrirent leur feu sur le flanc de la position centrale des Autrichiens. Repoussés d'abord par un bataillon du régiment Roi des Belges, ils revinrent en force, et, sans la déclaration de suspen-

sion d'armes qui fut proclamée vers midi et demie, le succès momentanément obtenu sur les ailes eût pu se changer en une nouvelle défaite générale. Il est à remarquer que presque tous les combats malheureux des Autrichiens ont leur cause dans quelque surprise due au défaut de précautions prises pour se garder et surtout au défaut de connaissance de leur propre pays; croiriez-vous, Monsieur le Maréchal, qu'au moment de l'action et pour pouvoir se rendre compte de sa position, le Général autrichien demanda une carte, qu'il n'en trouva aucune, et qu'on dut expédier un officier d'État-Major au galop à Presbourg pour en chercher une?

[La dépêche se termine par de longues considérations sur l'insuffisance du corps d'État-Major et, en général, du corps d'officiers de l'armée autrichienne. — On vient d'apprendre à Vienne, par le *Moniteur* français, la transformation de la suspension d'armes en armistice, et l'on commence à parler des conditions probables des préliminaires de paix.]

3185. Drouyn de Lhuys au Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde. (Télégr. Minute à chiffrer. Saxe, 142.)

Paris, 28 juillet 1866, 3h 3/4 soir.

A la demande du Baron de Beust, prévenez M. de Falkenstein que l'intégrité de la Saxe est maintenue, mais qu'elle passe au Nord. Le Baron de Beust demande la prompte arrivée à Vienne du Comte de Hohenthal. Nous dire si et quand ce dernier pourra partir.

3186. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 237.)

Paris, 28 juillet 1866, 7h 1/2 soir.

L'Empereur désire que vous ajourniez votre demande de congé (1).

(1) Cf. Talleyrand, 24 juillet, sans numéro.

3187. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute[1]. Russie, 237, n° 65.)

Paris, 28 juillet 1866.

Une dépêche télégraphique de Berlin m'annonce que M. le Ministre de Russie à la Cour de Prusse a fait une démarche ayant pour objet de demander la réunion d'un Congrès européen[2]. L'Empereur Alexandre, dans sa lettre[3] récente à l'Empereur Napoléon, parle de son côté d'une manière générale des avantages qu'offrirait une entente des Puissances pour régler les questions pendantes, et M. le Baron de Budberg s'est placé avec moi dans un ordre d'idées analogue. Vous connaissez, Monsieur le Baron[4], tout l'intérêt que le Gouvernement de l'Empereur attache à marcher d'accord avec les autres Cabinets, et notamment avec celui de Saint-Pétersbourg[5], dans les grandes affaires qui réclament chaque jour l'attention des Gouvernements; en outre, nous avons toujours pensé que les contestations qui ont amené la guerre au centre de l'Europe relevaient de la compétence des grandes Cours. Toutefois, lorsque l'Empereur s'est décidé à s'interposer en faveur de la paix, les circonstances présentaient un caractère particulier d'urgence, et, dans la négociation qui vient d'aboutir à la signature de l'armistice ainsi que des préliminaires de paix, nous avons obéi à la même nécessité d'arrêter promptement nos résolutions afin de hâter celles que nous voulions provoquer de la part des belligérants. Nous nous sommes donc trouvés dans l'impossibilité d'en référer sur chaque point aux grandes Cours que nous eussions été heureux d'associer à nos efforts, et nous avons dû nous borner à réclamer l'appui de leurs bons offices pour faire cesser l'effusion du sang. Mais notre manière de voir n'a point changé sur l'utilité d'un concert entre les Puissances, pour aplanir les difficultés qui touchent au système politique de l'Europe, et nous nous empresserons de nous

(1) La minute pour Londres porte la mention : «A expédier en chiffres.»

(2) Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 27 juillet.

(3) Pour Londres : «une lettre».

(4) Pour Londres : «Prince».

(5) Pour La Tour d'Auvergne : «. . . avec celui de Londres».

prêter à une entente[1] avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg toutes les fois qu'il s'agira de débattre les grands intérêts qui nous sont communs avec lui[2].

3188. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys, (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 28 juillet 1866, 2 h.

Pendant qu'il sollicitait à Paris l'assentiment de l'Empereur à un agrandissement de la Prusse, M. de Bismarck demandait en effet[3] à Florence de décliner tout arrangement, et il en convient. Depuis qu'il l'a obtenu, il conseille à l'Italie d'accepter nos propositions, et insiste même pour qu'elle s'en tienne aux prévisions de leur traité. Il a signé les préliminaires de paix avec l'Autriche sans s'en entendre avec le Comte de Barral et sans lui en donner avis[4]; ce dernier l'a télégraphié à son Gouvernement. M. de Bismarck a engagé le Général Govone, avant-hier soir, à conclure un armistice de quatre semaines avec le Commissaire autrichien, ou à accéder pour l'Italie à l'acte signé avant-hier avec la Prusse et stipulant cet arrangement. L'Envoyé italien s'y est refusé, et a laissé à son Gouvernement le soin d'en concerter directement les termes avec l'Autriche[5].

[1] Pour Londres : « . . . nous nous empresserons de nous prêter à une entente toutes les fois qu'il s'agira de débattre les grands intérêts qui nous sont communs avec les autres Cabinets. »

[2] La dépêche est résumée, avec citation de la dernière phrase, par F. Charles-Roux (p. 389).

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 26 juillet, 2 h 30 soir, et ci-dessus p. 212 et 213, notes.

[4] Cf. Benedetti, 25 juillet, n° 167 ; 26 juillet, n° 9, et Gramont, télégramme, 26 juillet, midi 25 soir.

[5] Cf., dans les *Mémoires* de Govone (p. 511-518), le télégramme de Barral et de Govone, du 27 juillet à midi, et le rapport adressé par Govone à Visconti-Venosta le 28.

3189. LE MARQUIS DE CADORE, MINISTRE À CARLSRUHE, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Bade, 46.)

Bade, 28 juillet 1866, 2h 32 soir
(Reçu à 3h 1/4 soir.)

Le Ministère badois a donné sa démission[1]. Il sera remplacé, dit-on, par un Cabinet d'une couleur toute prussienne.

3190. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 28 juillet 1866, 4h 20 soir.
(Reçu, le 29 juillet, à midi 1/2.)

Les Plénipotentiaires autrichiens et prussiens ont échangé aujourd'hui les ratifications de leurs Souverains aux actes signés avant-hier[2]. L'armistice convenu avec la Bavière[3] a été également signé entre M. von der Pfordten et M. de Bismarck. L'ordre donné au Général de Manteuffel de s'abstenir de toute hostilité lui a été réexpédié cette nuit par voie de Vienne sur l'avis que des rencontres avaient eu lieu hier, et il lui a été prescrit de conclure avec le Commandant en chef des troupes du Midi un armistice de trois semaines commençant le 2 août[4].

Le Roi incline à aller à Berlin pour l'ouverture des Chambres, mais rien n'est décidé que le retour de M. de Bismarck. Je parti-

(1) Edelsheim, ministre des Affaires étrangères, avait démissionné dès le 24 juillet (cf. Cadore, 24 juillet, télégramme, et 25 juillet). Le Grand-Duc avait pris, en dehors de ses ministres, la résolution de rappeler son ministre auprès de la Diète, M. de Mohl, et d'envoyer un de ses aides de camp au quartier général prussien; les ministres donnèrent aussitôt leur démission. Un nouveau ministère fut immédiatement composé sous la présidence de M. Mathy, ministre des Finances et du Commerce. Cadore donne ces détails dans une dépêche du 28 juillet, qui suivit son télégramme du même jour. (Bade, 46.)

(2) Cf. Benedetti, 26 juillet, n° 9, et Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir.

(3) Cf. Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir.

(4) Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 28 juillet, 5h soir.

rai dans tous les cas avec lui. J'ai reçu votre dépêche confidentielle[1]. Vous aurez demain ma réponse. Je juge indispensable d'aller moi-même prendre vos ordres à Paris.

3191. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 28 juillet 1866, 5^{h} soir.

Le Baron de Werther vient de me faire connaître sommairement les conditions des préliminaires de paix : il m'a dit que la Prusse était d'accord avec l'Empereur[2]. La Prusse s'annexe purement et simplement le Hanovre, la Hesse électorale, la partie du Grand-Duché de Hesse au nord du Mein, Nassau et probablement Francfort. La Saxe est conservée intégralement, mais entre dans la Confédération du Nord. L'Autriche paye soixante-quinze millions de francs comme frais de guerre. L'armistice nouveau est de six semaines à partir du 2 août. Il y en a un de trois semaines à partir du même jour avec la Bavière. Le Général de Manteuffel vient de recevoir l'ordre d'éviter de nouveaux engagements, et de consentir à des armistices avec Bade, Darmstadt et le Wurtemberg si on les lui demande. La surprise ici dans le Corps diplomatique, même parmi les amis de la Prusse, équivaudra à de la stupeur.

3192. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 28 juillet 1866, 7^{h} 25.
(Reçu, le 29 juillet, à midi.)

M. de Bismarck vient d'annoncer au Comte de Barral que la Russie propose la réunion d'un autre Congrès, en lui exprimant

(1) Il semble qu'il s'agisse de la dépêche confidentielle du 23 juillet, n° 78 bis, bien qu'il soit un peu surprenant que Benedetti en accuse réception par télégramme le 28, alors qu'il l'avait reçue le 26 au matin. Mais il répondit de Nikolsbourg le 26 juillet, vraisemblablement dans la soirée, et cette dépêche du 26 (n° 9 bis) dut en effet arriver à Paris le 29, en passant par Vienne.

(2) Cf. Benedetti, 26 juillet, n° 9.

l'intention de ne rien négliger pour décliner cette ouverture. Je vous ai adressé aujourd'hui une autre dépêche. Le Roi a décidé de partir mardi pour retourner à Berlin.

3193. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 28 juillet 1866, 9h 20.
(Reçu, le 29 juillet, à minuit 1/4.)

Le Ministre de Russie a obtenu relativement aux préliminaires de paix les mêmes informations que moi. Seulement, on lui a donné l'assurance que, par égard pour la Russie, le Palatinat serait donné au Grand-Duché de Hesse-Darmstadt en échange des territoires au nord du Mein qui doivent être annexés à la Prusse. A la Légation de Russie, on ne m'a pas caché qu'on sentait que la cession du Palatinat avec Landau, si rien de spécial n'a été réservé sur ce point, était une perfidie, un moyen d'isoler la France de la Russie, *un coin entre nous.* C'est en effet à la suite des entretiens de M. Benedetti avec M. d'Oubril, entretiens provoqués par les ouvertures qui m'avaient été faites par le premier Secrétaire de la Légation russe[1], que le Cabinet de Pétersbourg s'est engagé dans les négociations actuelles. M. d'Oubril en attend avec anxiété l'issue et l'effet.

3194. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 358, n° 175.)

Berlin, 28 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 1er août.)

[La *Correspondance provinciale* annonce que le Gouvernement prussien s'occupe activement de hâter la convocation d'un Parlement allemand. Tous les États de l'Allemagne du Nord ont été invités à se préparer aux élections. On se dispose à soumettre à la

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, particulière et confidentielle, 27 juillet.

seconde Chambre prussienne une loi électorale reposant sur les mêmes principes que la loi du 12 avril 1849 : il y aura un Député par cent mille habitants. La Prusse sera ainsi représentée par cent quatre-vingt-treize Députés ; «les États du Nord déjà administrés par la Prusse ou destinés à être vassalisés par elle comptant environ dix millions d'habitants, auront à envoyer au Parlement cent Députés environ : leur représentation sera donc dans un état d'infériorité constante vis-à-vis de celle de la Prusse, qui décidément n'aura plus à craindre d'être majorisée comme à Francfort».

Lefebvre de Béhaine fait en outre remarquer «que le Grand-Duché de Luxembourg ne figure pas parmi les pays qui, d'après l'organe officieux du Ministre de l'Intérieur, devront participer à la formation du Parlement allemand».]

3195. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière et confidentielle. Déchiffrement. Mémoires et documents, Allemagne, 165.)

Berlin, 28 juillet 1866.

Je dînais hier chez M. le Ministre de Russie. En me confirmant la nouvelle que j'ai eu l'honneur de vous transmettre hier par le télégraphe et dans ma dépêche n° 168 [(1)], M. d'Oubril m'a dit que le Gouvernement de l'Empereur devait être depuis plusieurs jours initié aux desseins du Cabinet de Pétersbourg, et que le Baron de Budberg avait dû déjà entretenir Sa Majesté ou était au moment de le faire. De quelques mots échappés à M. d'Oubril, il résulterait pour moi que la conversation que j'ai eue avec M. Mohrenheim, le 4 juillet, et dont j'avais rendu compte sans retard à M. Benedetti [(2)], était un premier indice non équivoque des dispositions de la Russie. Le secret règne encore ici sur cette affaire destinée évidemment à cau-

[(1)] Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 27 juillet. Quant à la dépêche, qui ne fait que reproduire le télégramme, elle portait bien à l'origine le n° 168, mais elle a reçu, à Paris, le n° 174, parce que l'on a remanié tout le numérotage pour insérer à leur date, parmi les dépêches de Berlin, celles que Benedetti envoyait de Nikolsbourg.

[(2)] Cf. Lefebvre de Béhaine, particulière et confidentielle, 27 juillet.

ser à l'opinion une surprise aussi désagréable que salutaire. Pour éviter d'éveiller l'attention autour de nous, M. d'Oubril n'a pas prolongé l'entretien, mais j'ai passé immédiatement de ses mains dans celles du Baron de Mohrenheim, qui a repris avec moi ses épanchements de la veille, en abordant cette fois avec une abondance et une insistance toute particulière les questions de personne. Me voici, Monsieur le Ministre, sur un terrain bien délicat, mais je n'hésite pas cependant à continuer d'être le rapporteur exact et fidèle de ce que l'on m'a fait entendre dans le Cabinet de M. le Ministre de Russie : « Croyez-moi, m'a dit M. de Mohrenheim, et soyez persuadé qu'il est désirable que l'on s'en convainque à Paris, si une sérieuse entente doit s'établir entre nous, c'est aux soins qu'on apportera en France dans le choix de celui qui devra aller veiller à son développement que tout naturellement, à Pétersbourg, on jugera du prix que vous mettez à la faire durer. Dans les derniers temps surtout, vous n'avez pas eu la main heureuse pour ce qui concerne vos Représentants en Russie. Cela importe pourtant beaucoup, non seulement pour vous placer sur un bon terrain vis-à-vis du Prince Gortchakoff, mais encore pour faciliter au Prince lui-même vis-à-vis de l'Empereur et de toute la Russie l'accomplissement de la tâche qu'il serait heureux de reprendre. Il me semble qu'il ne doit pas vous être difficile de trouver quelqu'un qui puisse réunir ces conditions. N'avions-nous pas vu M. Fournier, alors qu'il était Chargé d'Affaires[1], recueillir pour votre compte pas mal de bénéfices de l'alliance ? Il plaisait beaucoup au Prince Gortchakoff par la vivacité et la promptitude aiguisée de son esprit. M. Drouyn de Lhuys a sous la main quelqu'un qui remplirait toutes les conditions désirables. Il ne faut pas mettre du vin nouveau dans les vieilles outres ; ne l'oubliez pas si vous voulez faire sortir quelque chose de bon des pourparlers qui s'entament en ce moment. Envoyez en Russie le Prince de la Tour d'Auvergne : sa nomination produirait un grand effet par le poids et l'autorité de sa personne ; il imposerait au Prince Gortchakoff ; il lui faciliterait peut-être le libre jeu de son esprit si porté à la saillie, mais il y aurait à cela plus d'avantage que d'inconvénient ; l'Impératrice a souvent à dire son mot, sa part d'influence est grande, elle est quelquefois tentée de ne pas l'exercer au

[1] Fournier fut premier secrétaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg du 7 décembre 1859 au 17 octobre 1862.

profit du Prince Gortchakoff qu'elle ne trouve pas assez posé; le jour où elle verrait arriver à notre Cour le Prince de La Tour d'Auvergne, elle comprendrait que l'alliance est sérieuse, qu'elle doit être durable ; cette confiance qu'il faut tout faire dès le début pour inspirer, vous l'obtiendriez complète, immense, à la Cour, au sein de la Société, vis-à-vis de l'opinion publique; dès lors, tous les obstacles seraient vite aplanis. La tâche du Prince Gortchakoff lui serait facile! Croyez à mon proverbe sur le vin nouveau et les vieilles outres appliqué à cette situation. »

Il est maintenant pour moi hors de doute que toutes les paroles que je recueille de M. le Baron de Mohrenheim résument très fidèlement ses conversations avec M. d'Oubril, et peut-être même les instructions qu'il en a reçues. S'il en était autrement, comment me risquerais-je, Monsieur le Ministre, à adresser à Votre Excellence des lettres de cette nature?

3196. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 10.)

Nikolsbourg, 28 juillet 1866.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 19 décembre.)

Je reçois aujourd'hui les deux dépêches télégraphiques que vous m'avez adressées avant-hier par l'intermédiaire de M. le Duc de Gramont [1].

Comme je vous le mande par le télégraphe [2], le Comte de Bismarck n'a cessé d'inviter le Gouvernement italien à décliner tout accommodement, soit temporaire, soit définitif, avec l'Autriche, pendait qu'il chargeait M. de Goltz de solliciter l'adhésion de l'Empereur à un agrandissement de la Prusse, adhésion dont il a toujours fait, ainsi que je vous l'ai écrit en toute occasion, la première condition d'un armistice ou de l'ouverture de négociations pour traiter des bases de la paix. Depuis que l'Ambassadeur prussien à Paris lui a fait parvenir l'assurance formelle

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégrammes, 26 juillet, 2h 30 soir et 4h 30 soir.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 2h.

que Sa Majesté, loin de mettre obstacle à ce vœu du Gouvernement du Roi, en faciliterait au contraire le succès, le Président du Conseil a chargé M. d'Usedom de changer de langage et de conseiller la modération. Le Gouvernement italien ayant articulé les prétentions auxquelles il subordonnait son assentiment à la conclusion de la paix, M. de Bismarck a été plus loin; il a, comme je vous en ai instruit[1], déclaré que les revendications du Cabinet de Florence excédaient les engagements pris envers lui par celui de Berlin, et donné à entendre qu'il n'en tiendrait pas compte si l'Autriche offrait à la Prusse des avantages suffisants, pourvu que la Vénétie fût définitivement acquise à l'Italie, ainsi que le stipule le traité d'alliance. Vous aurez vu, par l'acte signé avant-hier à Nikolsbourg, qu'il en a agi ainsi, et je dois ajouter qu'il s'y est déterminé sans obtenir le consentement du Ministre italien et sans s'en ouvrir préalablement avec lui, ou du moins sans l'avertir qu'il allait définitivement souscrire aux engagements acceptés par les Plénipotentiaires autrichiens[2]. M. de Barral a informé son Gouvernement de ces circonstances, et je suppose que le Cabinet de Florence n'en est plus à croire, en ce moment, qu'il est tenu de subordonner ses résolutions à celles de la Prusse. Je n'ai pas moins jugé convenable de communiquer votre dépêche télégraphique[3] à M. de Bismarck; il n'est pas inutile de rappeler au Président du Conseil, quand on en a l'occasion, qu'il ne saurait abuser de la bienveillance de la France sans risquer de la perdre, et qu'il ne doit pas omettre de compter avec nous.

M. le Général Govone est arrivé avant-hier au quartier général prussien[4], et se montre peu satisfait de l'état dans lequel il a trouvé les choses[5]. Je suis tenté de croire que ses instructions lui prescrivaient de solidariser, par une nouvelle entente, les prétentions de l'Italie et celles de la Prusse, en stipulant au

[1] Cf. Benedetti, 24 juillet, n° 165.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 2h.

[3] Le télégramme adressé à Gramont le 26 juillet, à 2h 1/2 soir.

[4] Le journal de Govone (*Mémoires*, p. 286-287) note les péripéties du voyage de Berlin à Nikolsbourg, où le général arriva le 26, à 2h de l'après-midi.

[5] Cf. le télégramme expédié de Nikolsbourg par Govone, le 26 juillet, et son rapport du 28 (*Mémoires* de Govone, Appendice, p. 510 et 512).

besoin la continuation de la guerre[1]; la conclusion des préliminaires de paix, entre les deux Cours de Vienne et de Berlin, laisse sa mission sans objet. Ce qui, avec d'autres indices, me porte à croire que cette conjecture n'est pas dénuée de fondement, c'est d'une part la résistance que nos ouvertures rencontrent à Florence, de l'autre la résolution prise par l'Envoyé italien, en apprenant, au moment de son arrivée, les arrangements concertés par les Plénipotentiaires des deux grandes Puissances allemandes, de n'y participer à aucun titre. Il a refusé en effet de négocier un armistice avec les Commissaires autrichiens, ni de toucher à aucune autre question, et, à moins de supposer qu'il était chargé d'éloigner le rétablissement de la paix au lieu d'en préparer la conclusion, on ne voit pas quel pouvait être le but de son voyage.

Quant à ce qui concerne les États du Midi de l'Allemagne, M. de Bismarck avait admis, avec moi, la convenance de conclure simultanément avec eux l'armistice convenu avec l'Autriche. Mais M. le Baron de Pfordten n'étant muni que des pouvoirs de son Souverain et n'en possédant pas pour s'engager au nom des autres Cours secondaires, les Plénipotentiaires autrichiens n'en faisant pas d'ailleurs une condition de leurs négociations, et M. de Bismarck désirant, avant de se lier avec les alliés du Cabinet de Vienne, attendre les ratifications de l'Empereur François-Joseph, il fut convenu, au dernier moment, que l'on se bornerait, en attendant, à prescrire au Général de Manteuffel de s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de tout acte d'hostilité. Les ratifications ayant été échangées aujourd'hui entre la Prusse et l'Autriche, M. de Pfordten a pu signer pour la Bavière l'acte d'armistice dont je joins ici la traduction[2].

Une dépêche télégraphique ayant annoncé cette nuit que les troupes prussiennes avaient sommé hier la ville de Wurtzbourg

[1] Les instructions confidentielles pour Govone, datées de Ferrare, 19 juillet, ont été publiées (*Mémoires* de Govone, Appendice, p. 503-506). Elles ne prévoient la continuation de la guerre qu'au cas où «l'Autriche repousserait les conditions que l'Italie et la Prusse feront, par l'entremise de la France, pour l'armistice et pour la paix». Le véritable but était d'obtenir que la Prusse appuyât les revendications italiennes sur le Trentin et ne signât les préliminaires qu'après satisfaction de l'Italie.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4h 20 soir.

de leur ouvrir ses portes, et les Plénipotentiaires autrichiens ayant été informés que l'Empereur avait ratifié les préliminaires de paix, le Roi a fait renouveler ce matin, à quatre heures, sur la demande de M. de Pfordten, au Commandement en chef de ses troupes dans le Midi, l'ordre de suspendre ses opérations, et lui a fait prescrire en même temps de conclure un armistice avec le Commandement en chef des troupes ennemies. Les hostilités sont donc ou vont se trouver suspendues sur tous les points en Allemagne pour quatre semaines avec l'Autriche et pour trois avec ses alliés à dater du 2 août; il est bien entendu que, pendant les quelques jours qui restent à courir pour attendre cette date, les armées belligérantes garderont leurs positions respectives.

Il ressort de ces divers incidents, et je n'ai pas besoin de le noter davantage, que la Prusse et l'Autriche se sont mises d'accord sans tenir grand compte des engagements qu'elles avaient contractés avec leurs alliés par des traités régulièrement conclus.

Bien qu'il n'y ait encore rien d'arrêté, il est à peu près convenu que les Plénipotentiaires auxquels seront confiées les négociations définitives se rencontreront à Prague, et que la paix sera signée dans cette ville. On n'a pas fixé jusqu'à présent l'époque de leur réunion; mais, M. de Bismarck ayant eu soin de stipuler que les troupes prussiennes vivront, pendant la durée de l'armistice, par voie de réquisitions sans être tenues à aucun remboursement, l'Autriche se trouve intéressée à hâter ce moment, et devra ainsi se montrer conciliante sur les détails qui restent à régler, afin de mettre promptement un terme aux charges qui pèsent sur ses provinces occupées, si cruellement éprouvées par le passage successif et les exigences de toute sorte des armées belligérantes.

M. le Comte de Barral et M. le Général Govone se déclarent sans instructions pour décider si la paix entre toutes les Puissances intéressées sera négociée dans la même conférence, ou si l'Italie et la Prusse ouvriront avec l'Autriche des conférences séparées.

Je vous ai écrit que M. de Bismarck comptait retourner prochainement à Berlin. J'apprends aujourd'hui que le Roi pourrait rentrer lui-même dans sa capitale pour ouvrir la session législative. On a dans cette prévision, et en attendant que Sa Majesté arrête ses résolutions, prorogé de quelques jours la réunion des

IMPRIMERIE NATIONALE.

Chambres[1]. Je me propose toujours, pour ce qui me concerne, de suivre le Président du Conseil, et je serai prochainement de retour à mon poste, quel que soit le parti pris par le Roi.

Vous trouverez ci-annexées les conditions militaires de l'armistice, qui ont été consignées dans un acte à part signé par les Généraux de Moltke et Comte Degenfeld, délégués à cet effet. La traduction de cette pièce aurait dû être jointe à ma dépêche n° 9[2].

P.-S. — La contribution dont la ville de Francfort a été frappée ayant soulevé les plus vives, et il faut le dire, de légitimes réclamations[3], le Roi a décidé aujourd'hui que le montant en serait réduit, en totalité, à la somme de quinze millions de florins.

3197. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 10 *bis*.)

Nikolsbourg, 28 juillet 1866.
(Dir. pol., 19 décembre.)

Je dois appeler votre attention sur le soin que M. de Bismarck me semble vouloir mettre à précipiter la prompte exécution des mesures et des arrangements qu'il a en vue pour assurer à la Prusse les acquisitions territoriales qu'il se promet. Je vous ai déjà indiqué par quel mode il entend y procéder pour les États dont les Souverains seront tout simplement dépossédés[4]; il présentera aux Chambres un projet de loi étendant les frontières de la Prusse jusqu'aux limites de leurs possessions; cet acte sera nécessairement voté par acclamation, et cette première partie du programme se trouvera remplie.

D'autre part, il n'a voulu accorder aux États du Midi, abandonnés par l'Autriche et livrés sans défense à l'ennemi commun et victorieux, que trois semaines[5] pour négocier de la paix,

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 27 juillet.

(2) Du 26 juillet. — La traduction est jointe.

(3) Cf. Bourqueney, 20 juillet; Lefebvre de Béhaine, télégrammes, 26 juillet, 4h 10 soir, et 27 juillet.

(4) Cf. Benedetti, 24 juillet, n° 166.

(5) Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4h 20 soir.

pendant lesquelles les troupes prussiennes continueront à occuper les portions de leur territoire qu'elles ont conquises durant la guerre. Il espère dans ce court délai de les contraindre à subir les sacrifices qu'il a résolu de leur imposer, et notamment de régler toutes les questions touchant les remaniements de territoire. Dès que les Cabinets secondaires du Midi auront ainsi consenti aux propositions qui leur seront faites et qu'elles auront été ratifiées par les Souverains, pendant que la paix sera signée avec l'Autriche, l'état territorial de l'Allemagne sera irrévocablement reconstitué. Dans quatre semaines ce résultat sera acquis, M. de Bismarck du moins paraît s'en persuader aisément, et l'œuvre poursuivie par la guerre sera consommée. Depuis que M. de Goltz lui a garanti que l'Empereur ne s'opposera pas à un agrandissement de la Prusse équivalent à quatre millions d'âmes [1], le Président du Conseil n'admet plus, comme il le reconnaissait à Brünn et ainsi qu'il m'avait autorisé à formuler ses prétentions, qu'il suffise d'assurer la *contiguïté* des frontières du Royaume. Il additionne les populations des États dont il convoite l'annexion à la Monarchie prussienne, et il remanie ses calculs pour arriver au chiffre convenu à Paris et qu'il s'habitue à considérer comme le minimum des exigences qui lui sont permises. Quand rien n'avait encore été décidé sur la question territoriale, il se bornait à découper sur la carte les lambeaux de la Hesse électorale et du Hanovre qu'il jugeait indispensables pour réunir les fractions divisées du Royaume et lui donner une configuration plus conforme aux nécessités ordinaires, aujourd'hui il trouve l'acquisition intégrale de ces deux États insuffisante, et, mettant en outre les Duchés hors de cause ou de compte, il songe à y ajouter la portion de la Hesse grand-ducale située sur la rive droite du Mein, le Duché de Nassau et la Ville de Francfort, en se réservant de faire supporter aux États du Midi les compensations qu'il pourrait être nécessaire d'offrir aux États trop sensiblement démembrés; c'est dans ce but qu'on voudrait obtenir des concessions territoriales de la Bavière et du Wurtemberg. C'est à grand'peine que M. de Pfordten a pu obtenir un armistice sans prendre un engagement de cette nature; et il m'a fallu interposer activement mes bons offices pour le soustraire à

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 22 juillet, 8h 30 soir.

cette nécessité. On attache un si grand prix à posséder un gage contre chacune des Cours méridionales, qu'on a donné l'ordre au Général de Manteuffel de faire en sorte qu'un corps de troupes prussiennes occupe un district quelconque du Wurtemberg, où elles n'avaient pas encore pénétré avant-hier, pendant qu'il négociera l'armistice, si on peut y parvenir sans engager un combat. Je constate néanmoins qu'autour du Roi, sinon Sa Majesté elle-même, on trouve que M. de Bismarck fait bon marché des succès de l'armée, et l'engagement pris avec l'Autriche de respecter l'intégrité de la Saxe provoque les critiques de plusieurs généraux. Je ne voudrais pas dire cependant que ces appréciations ne rencontrent pas de contradicteurs, et je dois noter que, si elles sont partagées, dans une certaine mesure, par le Prince Frédéric-Charles, elles sont au contraire ouvertement désavouées par le Prince royal; je ne saurais trop rendre, à la sagesse et à la modération dont l'Héritier du Trône a fait preuve en cette occasion, l'hommage qui lui est dû.

J'ai souvent indiqué à M. de Bismarck, en lui rappelant que la Confédération, dont il obtient la dissolution, était une œuvre et en quelque sorte une institution européenne, qu'il y avait à considérer la manière dont les Puissances neutres envisageraient l'état de choses qu'il se proposait d'y substituer. Le Président du Conseil m'a toujours tenu, à ce sujet, un langage qui n'exprimait aucune préoccupation, bien qu'au fond il ne se dissimule pas qu'il y a là un détroit qu'il lui sera difficile de franchir, et il s'est borné à admettre, comme je vous l'ai mandé, que les arrangements qui seront pris pourront être soumis à un Congrès européen pour y être sanctionnés, mais non pour y être débattus et amendés. Au quartier général prussien, personne d'ailleurs ne comprendrait, j'excepte toujours le Prince royal, que l'Europe eût quelque chose à reprendre aux conditions que la Prusse impose aux vaincus. L'Angleterre, pense-t-on, ne désire pas intervenir dans ces sortes de questions; Puissance exclusivement maritime, elle ne serait pas d'ailleurs en situation, sans le concours d'un allié, d'exercer une influence considérable sur la manière dont elles seront résolues, et, sur le continent, il n'y a plus en ce moment, avec la Prusse, que la France qui puisse concevoir des prétentions dont il conviendrait de s'inquiéter. Or M. de Goltz affirme, si j'en crois ce qu'on me

dit, que la bienveillance de l'Empereur demeure invariablement acquise aux desseins du Gouvernement prussien; je devrais même penser qu'il ne doute pas qu'elle ne soit et qu'elle ne reste désintéressée. Cette manière de voir et cette conviction sont ici généralement partagées aujourd'hui, et chez le Roi il s'y ajoute, au plus haut degré, outre l'excitation, j'oserais presque dire le vertige, que donnent toujours les faveurs d'une fortune inespérée, ce sentiment traditionnel dans la Maison de Prusse de ne restituer, à aucun prix, une part quelconque des territoires unis à la Monarchie.

Si je n'ai pas trop insisté pour dissiper les illusions dans lesquelles M. de Bismarck me semblait se complaire sur l'état de l'Europe et à l'égard de nos dispositions, c'est qu'en attendant vos ordres je devais m'exprimer avec modération pour ne pas m'exposer à retarder la conclusion d'un armistice qu'il m'était recommandé d'appuyer de tous mes efforts; il me paraissait que je devais me montrer d'autant plus circonspect qu'une cessation prolongée des hostilités ne pouvait que mieux disposer le Gouvernement prussien à tenir compte de nos propositions, en améliorant la situation de l'Autriche et celle de ses alliés, ce qui n'a jamais échappé à M. de Bismarck lui-même et qui s'est révélé plus d'une fois dans son langage.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les vues et les dispositions dans lesquelles les ouvertures que le Gouvernement de l'Empereur se propose de lui faire trouveront la Cour de Prusse. En les lui signalant sans réticence d'aucune sorte, je n'entends pas lui suggérer d'y renoncer de crainte de rencontrer des difficultés insurmontables ou de provoquer des dissentiments dangereux : je suis au contraire convaincu que nous réussirons à faire agréer nos revendications parce qu'elles sont à la fois légitimes et modérées; mais je ne devais vous laisser ignorer ni les expédients que le Premier Ministre imagine pour régler toute chose avant de devoir s'en expliquer avec nous et d'être mis en demeure de nous satisfaire, ni les résistances que nous opposeront les sentiments personnels du Roi et la conviction dans laquelle on est à la Cour que nous ne désirons ni ne pouvons rien demander du sol prussien.

3198. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 101.)

Vienne, 28 juillet 1866.
(Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 3 août.)

J'ai reçu hier soir le télégramme que Votre Excellence m'a envoyé le même jour 27 à midi 1/2 [1], et je fais parvenir aujourd'hui à M. Benedetti la partie de ce télégramme qui le concerne, c'est-à-dire le paragraphe suivant : «En ce qui nous concerne, le Comte de Bismarck peut déclarer à la Cour de Florence que la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix.»

Ma correspondance d'hier [2] aura fait comprendre à Votre Excellence comment il se fait que le télégramme de M. Benedetti daté du 25 au soir de Nikolsbourg présentait la situation sous un jour différent du mien, qui était daté du 26 à 3 heures 25 minutes après midi. M. Benedetti disait le 25 : «Les Plénipotentiaires autrichiens désirent cependant référer encore à Vienne [3].» C'est ce qu'ils firent en effet, et toute la journée du 26 fut employée à Vienne à délibérer si on accepterait ou non les conditions prises *ad referendum* par les Plénipotentiaires. Tout paraissait dépendre de la résolution finale du Roi de Saxe, l'Empereur d'Autriche ayant donné sa parole de ne pas se séparer de lui s'il voulait résister. Après une première délibération qui eut lieu dans la matinée, il fut convenu que le Roi ferait connaître sa réponse définitive avant la fin de la journée. C'est pendant cet intervalle, vers deux heures, que je vis M. le Comte de Mensdorff, et, si j'avais pris au pied de la lettre le langage qu'il m'a tenu, j'aurais pu télégraphier à Votre Excellence que les négociations étaient rompues, car la reprise des hostilités était regardée comme si imminente que l'on dirigeait en hâte des troupes et de l'artillerie vers Presbourg où se préparait une attaque pour le lendemain à midi.

Vers cinq heures du soir, le Roi de Saxe fit savoir qu'il ne conseillait pas la résistance, il se tint un autre Conseil, et à six

[1] Midi 45.

[2] Cf. Gramont, 27 juillet, n° 100.

[3] Cf. Gramont, télégramme, 26 juillet, midi 25 soir.

heures les Plénipotentiaires recevaient par le télégraphe militaire de Nikolsbourg l'ordre de signer l'armistice.

Il régne toujours beaucoup de vague et d'incertitude au sujet de l'attitude que veut prendre le Cabinet de Florence. Jusqu'ici, d'après les informations que possède le Gouvernement autrichien, il n'a pas adhéré à l'armistice; mais on croit que la Prusse ne l'appuie pas dans cette résistance, et que c'est au contraire l'Italie qui met en avant la Prusse sans y être autorisée. Le Comte de Bismarck paraît se considérer comme dégagé vis-à-vis de l'Italie du moment où il peut lui déclarer que la Vénétie lui est acquise [1], ce qu'il pourra faire immédiatement, car d'une part la déclaration que M. Benedetti est autorisé à lui donner assure la cession de la Vénétie par la France dès que la paix sera conclue [2], et de l'autre l'Autriche est prête à produire une déclaration analogue constatant la cession qu'elle a faite de la Vénétie à la France le 2 juillet [3].

Mais, comme le sait Votre Excellence, le Cabinet de Florence porte plus loin ses exigences, et, sans la cession du Trentin et la remise directe de Vérone, il ne veut pas d'armistice. D'où il résulte qu'il y aura le 2 août armistice et certitude de paix avec la Prusse, sans que rien ne soit conclu avec l'Italie. La conséquence de cet état de choses, il ne faut pas se le dissimuler, pourra fort bien être le retour immédiat de l'armée autrichienne vers le Sud et la reprise des hostilités en Italie. D'après ce qui m'a été dit, l'Autriche se proposerait dans ce cas de repousser l'ennemi du Trentin et de prendre des positions qui lui permettent d'obtenir pour la rétrocession de la Vénétie à l'Italie les conditions du 2 juillet [4].

Pressé par l'heure, je n'ai pu qu'indiquer en quelques mots à Votre Excellence, dans une lettre particulière, les sentiments avec lesquels le Gouvernement saxon se résignerait à entrer dans la Confédération prussienne. M. le Baron de Beust venait de résumer lui-même la conversation qu'il avait eue avec moi quelques instants

[1] Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 27 juillet, midi 45.

[3] Cf. Gramont, télégramme, 24 juillet, 2h 25 soir.

[4] C'est-à-dire dans les conditions prévues par la Note additionnelle à la Convention secrète du 12 juin. Voir le texte de cette Note additionnelle, t. X, p. 259.

auparavant, et je n'ai eu que le temps d'envoyer cet écrit à Votre Excellence[1]. Ce qui était une probabilité il y a deux jours est aujourd'hui un fait accompli, et tout porte à croire que la Confédération du Sud aura les plus grandes difficultés à se former. Votre Excellence sait déjà que les Chambres de Bade[2], de Hesse grand-ducale et de Wurtemberg sont favorables à l'idée de l'Unité allemande, et il est douteux que les Gouvernements de ces pays résistent aux vœux des populations, surtout si la Bavière elle-même les encourage à y céder. M. von der Pfordten est encore au quartier général prussien, où il négocie avec chance de succès un armistice pour les alliés de l'Autriche; on l'attend à Vienne demain matin; mais un rapport qu'il a adressé au Comte de Bray pour être transmis au Roi, fait très clairement pressentir que la Bavière préférera une existence séparée et indépendante, libre de chercher ses alliances où elle le voudra et dégagée de tout lien fédéral.

3199. DROUYN DE LHUYS À BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN. (Télégr. Minute. Prusse, 358[3].)

Vichy, 29 juillet 1866[4].

Les préliminaires acceptés par la Prusse stipulaient pour les États du Midi de l'Allemagne une existence internationale indépendante. Ces termes, dont vous comprenez toute l'importance, ne sont pas reproduits dans l'acte signé à Nikolsbourg, dont vous

[1] Cf. Gramont, particulière, 26 juillet, et la pièce annexe.

[2] Cf. Cadore, 25 et 27 juillet.

[3] En tête, note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «En faire mention dans les prochaines dépêches pour Berlin, Vienne et les principaux États de l'Allemagne méridionale.» — Le texte de la minute est de la main de Courcel.

[4] Le texte de ce télégramme fut, en réalité, rédigé à Vichy par Drouyn de Lhuys, le 30 juillet, à 7h 42 du matin, et expédié à 9h au baron d'André, à Paris. Celui-ci le réexpédia aussitôt à Gramont, à Vienne, en le faisant précéder du préambule ordinaire : «Veuillez transmettre à M. Benedetti la dépêche télégraphique suivante.» — Ces indications sont données sur la copie transmise au ministère par le service télégraphique et insérée dans la correspondance. (Autriche, 492.)

m'avez envoyé le texte. Il demeure bien entendu que la clause doit s'interpréter dans le sens fixé par les préliminaires[1].

3200. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer[2]. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 29 juillet 1866.

Je reçois votre dépêche confidentielle du 26 juillet[3].

Dans l'état de l'opinion, les agrandissements projetés de la Prusse, sans des sécurités pour la France, conduiraient à de graves et inévitables difficultés entre les deux pays. Si au contraire on nous accorde ces sécurités, les bons rapports et l'alliance sont assurés. Déclarez-le franchement à M. de Bismarck, en reprenant avec lui l'entretien dont vous me rendez compte, et proposez lui la convention suivante :

«Article 1er. L'Empire Français rentre en possession des portions de territoire qui, appartenant aujourd'hui à la Prusse, avaient été comprises dans la délimitation de la France en 1814.

(1) Le texte du projet de préliminaires accepté par la Prusse à la suite des conversations de l'Empereur et de Goltz, était ainsi conçu :

«Les États allemands situés au sud du Mein seront libres de former entre eux une Union de l'Allemagne du Sud, qui jouira d'une existence internationale indépendante.

«Les liens nationaux à conserver entre l'Union du Nord et celle du Sud seront librement réglés par une entente commune.» — Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et à Gramont, 14 juillet.

Le texte de la convention entre la Prusse et l'Autriche, signée à Nikolsbourg le 26 juillet, était, sur l'Union du Sud, ainsi rédigé :

«...De même Sa Majesté (l'Empereur d'Autriche) promet de reconnaître l'Union plus étroite que S. M. le Roi de Prusse constituera au nord de la ligne du Mein, et de consentir à ce que les États allemands situés au sud de cette ligne forment entre eux une Union dont les liens nationaux avec l'Union du Nord seront librement réglés par une entente commune.» (Article II.)

(2) Cette minute est de la main de M. de Courcel, alors secrétaire d'ambassade et attaché au Cabinet du Ministre. Elle porte en marge, de la même main : «Dépêche télégraphique. A M. Benedetti, Ambassadeur de France, au quartier général prussien à Nikolsbourg. Transmis en duplicata par l'Ambassade de France à Vienne. Chiffré.» — Cf. ci-après la lettre de M. de Courcel du 30 juillet, au baron d'André, directeur du Cabinet.

(3) N° 9 *bis*.

« Article 2. La Prusse s'engage à obtenir du Roi de Bavière et du Grand-Duc de Hesse, sauf à fournir à ces Princes des dédommagements, la cession des portions de territoire qu'ils possèdent sur la rive gauche du Rhin, et à en transférer la possession à la France.

« Article 3. Sont annulées toutes dispositions rattachant à la Confédération germanique des territoires placés sous la souveraineté du Roi des Pays-Bas, ainsi que celles relatives au droit de garnison dans la forteresse de Luxembourg [1]. »

L'Empereur, satisfait de vos services, recommande à toute votre sollicitude cette importante négociation.

Vous êtes autorisé à rester au quartier général ou à retourner à Berlin, suivant ce que vous jugerez le plus utile au succès de vos efforts.

3201. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute [2]. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 29 juillet.

Transmettez immédiatement à M. Benedetti, au quartier général prussien, les chiffres suivants par le télégraphe ou à défaut par un exprès [3].

3202. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin. (Télégr. Minute [4]. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 29 juillet 1866, 10h [5].

Conservez cette dépêche pour la remettre à M. Benedetti aussitôt son arrivée à Berlin. (Duplicata [6].)

. . . .

[1] Les trois articles de ce projet de convention ont été reproduits par Émile Ollivier, t. VIII, p. 545.

[2] La minute est de la main du baron d'André.

[3] C'est un autre duplicata du télégramme à Benedetti.

[4] La minute est de la main du baron d'André.

[5] En marge : « Paris à Berlin, le 31 juillet, à 10h 1/2 matin. » C'est bien la date d'expédition. Cf. Gramont, télégramme, 30 juillet, 8h 30 soir.

[6] Duplicata du télégramme précédent.

3203. Napoléon III à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Vichy, 29 juillet 1866, 11h 15 matin.
(Reçu à 12h 25 soir.)

Le Roi d'Italie m'écrit qu'il adhère à l'armistice.

3204. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 29 juillet 1866, 2h matin.
(Reçu à 4h matin.)

Le Gouvernement italien adhère à l'armistice [1] sur les bases et dans les conditions suivantes :

Uti possidetis militairement (pour l'armistice).

Réunion de la Vénétie au Royaume d'Italie sans conditions.

Plébiscite. Réserve de soulever, pendant les négociations de paix, la question des frontières.

3205. Le Comte de Reculot, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Confédération germanique, 842.)

Augsbourg, 29 juillet 1866, 11h matin.
(Reçu à 7h 20 soir.)

Sir A. Malet a reçu l'ordre de retourner à Francfort. Les Ministres de Belgique et d'Espagne partent également. Le Ministre de Russie en ferait autant s'il n'était malade. Je prie Votre Excellence de m'autoriser à suivre mes Collègues.

[1] Cf. Malaret, 27 juillet, et Napoléon III à Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 juillet.

3206. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 29 juillet 1866, 11h 30 soir.

M. de Bismarck a répondu, à la proposition du Gouvernement russe de réunir un Congrès [1], que la Prusse avait en effet, comme il le lui rappelle, consenti à s'y faire représenter, mais que son adhésion avait eu surtout pour objet de prévenir la rupture de la paix; que, la guerre ayant éclaté, son engagement était sans valeur; que la Prusse avait le droit de régler avec les États qui l'ont combattue les conditions de la paix, et de stipuler directement les avantages qui lui sont acquis après la guerre où elle a engagé son existence; qu'elle ne saurait d'ailleurs acquiescer à un Congrès sans connaître les bases des négociations [2].

3207. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Archives de l'Ambassade de Vienne.)

Nikolsbourg, 29 juillet 1866.

M. de Bismarck me fait donner l'assurance que des ordres positifs ont été encore expédiés aujourd'hui pour que les forces prussiennes s'abstiennent de toute hostilité contre les troupes bavaroises [3].

3208. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Florence, 29 juillet 1866, 11h35 matin.

Je pars pour Bologne où m'appelle le Prince Napoléon.
Je serai de retour à Florence demain matin.

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, particulière et confidentielle, 28 juillet; Benedetti, télégramme, 28 juillet, 7h 25.

(2) Sybel (t. V, p. 357) cite, à la date du 29 juillet, un télégramme de Bismarck à Werther, le chargeant d'annoncer à d'Oubril l'impossibilité où était la Prusse d'accepter un Congrès.

(3) Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4h 20 soir.

3209. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 142.)

Dresde, 29 juillet 1866, midi.
(Reçu à 1h 1/2 soir.)

Le Comte de Hohenthal partira ce soir directement pour Vienne (1). Les Ministres saxons remercient l'Empereur et Votre Excellence. La satisfaction serait complète si, en maintenant le prestige de la Monarchie, on garantissait son avenir.

3210. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Bavière, 241.)

Munich, 29 juillet 1866, 2h5 soir.

La *Gazette de Bavière* annonce que le Baron Pfordten a signé hier soir à Nikolsbourg un armistice pour la Bavière, sans en indiquer la durée (2).

3211. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 29 juillet 1866, 2h50 (soir).
(Reçu à 5h 1/2 soir.)

L'Empereur François-Joseph a ratifié la Convention d'armistice pour l'Autriche et la Saxe (3).

M. von der Pfordten a de son côté négocié un armistice pour la Bavière et les autres États. On peut considérer la paix comme assurée. Les Plénipotentiaires italiens ayant refusé toute conven-

(1) En marge, au crayon : «Communiqué.» Probablement à Vienne? Cf. Drouyn de Lhuys à Forth-Rouen, télégramme, 28 juillet, 3h 3/4 soir.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4h20 soir.

(3) Cf. Benedetti, 26 juillet, n° 9, et Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir.

tion d'armistice[1], le Plénipotentiaire militaire autrichien, le Général Degenfeld, qui était resté pour s'entendre à cet effet avec le Général Govone, est revenu à Vienne.

Je vous envoie aujourd'hui par une occasion une expédition de M. Benedetti[2].

3212. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 177.)

Berlin, 29 juillet 1866.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 4 août.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence par le télégraphe[3], les préliminaires de paix ont causé ici une surprise unanime. Même les journaux démocratiques qui, sauf de rares exceptions, déclamaient avec vivacité contre le rétablissement des Princes détrônés, ont quelque peine à se remettre de l'émotion que leur fait éprouver la prompte réalisation de leurs vœux. Néanmoins, comme la tactique de parti les a constamment fait renchérir sur les prétentions du Gouvernement, il n'osent pas encore se montrer satisfaits. Leur convoitise se porte maintenant sur les États de l'Allemagne méridionale, et ils se prononcent avec une passion croissante contre l'établissement d'une Confédération du Midi. Sous ce rapport, du reste, il n'est pas douteux qu'ils expriment véritablement les sentiments de la majorité, de cette majorité qui ne sait pas borner ses désirs, qui veut atteindre du premier coup son idéal unitaire, et qui ne cédera qu'avec une extrême répugnance à des calculs d'opportunité. La *Réforme*, la *Tribune*, le *Démocrate* réclament énergiquement la convocation du Parlement national. Il n'admettent pas un instant que les Princes et les Gouvernements du Midi soient en mesure de résister à la pression de l'opinion publique de leurs pays respectifs, et ils envisagent d'avance comme chimérique toute tentative de la part de ces Gouvernements de se soustraire à la nécessité d'autoriser

[1] Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10.

[2] Probablement la dépêche de Benedetti du 28 juillet, n° 10, timbrée au Cabinet le 1er août, comme la dépêche de Gramont du 29.

[3] Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 28 juillet, 5h soir.

l'envoi de Députés du Sud à la représentation de la patrie allemande. Quant au Grand-Duc de Bade, ils pensent même, et peut-être avec raison, qu'il se rendra facilement à ce désir populaire. Les journaux démocratiques moins nombreux, de l'école de la *Gazette du Peuple*, qui, jusqu'à ces derniers temps, étaient demeurés fidèles au drapeau fédéraliste, en ce sens qu'ils préféraient l'unité par l'hégémonie à l'unité centralisée, montrent de l'embarras. Ils regrettent timidement que leurs théories favorites aient été si promptement bouleversées par la logique des faits. Mais on voit déjà qu'ils suivront encore dans cette circonstance le torrent du sentiment général, comme ils lui ont déjà sacrifié leurs sympathies pour le Duc d'Augustenbourg et l'autonomie du Sleswig-Holstein. L'idée de relier la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse *fédérativement* au Nord leur apparaît comme une sorte de consolation des déboires qu'ils viennent d'éprouver. «Espérons, dit la *Gazette du Peuple*, que nos armées victorieuses dicteront la paix à Munich et à Stuttgart, et que cette paix préviendra tout partage entre le Nord et le Midi et rendra de la sorte impossible une nouvelle guerre civile. Le peuple allemand, une fois complètement uni, sera assuré d'être libre, et, grâce à cette liberté (dans l'unité), nous étoufferons dans le cœur de nos frères allemands le sentiment de rancune qui y domine peut-être en ce moment.» Mais, chose digne d'attention, ce sont les journaux d'allure libérale tels que le *Publiciste*, dont le Gouvernement a dû par diverses faveurs se concilier l'appui dans la question allemande afin de ne pas se trouver complètement à la merci de la *Gazette de la Croix* et de ses congénères, ce sont les journaux semi-ministériels qui se montrent les adversaires les plus ardents de l'Union du Midi. Ce sont ces journaux dont les vivacités de langage contre les Gouvernements européens réputés favorables à cette combinaison politique vont jusqu'à l'invective, jusqu'à la menace, ce sont ces journaux qui supputent avec le plus de complaisance les ressources militaires de la Prusse, en cherchant à familiariser le peuple avec l'idée d'une guerre contre la France, dont *les intrigues menacent l'unité et l'indépendance de l'Allemagne par la création d'une nouvelle Confédération du Rhin*. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence un article du *Moniteur prussien* qui s'élève contre cette agitation. M. de Werther me l'avait

annoncé hier, peu d'heures avant qu'il ne parût. Mais, tout en le reproduisant, les journaux officieux ne paraissent pas disposés à tenir compte de ces avis. Ainsi le *Publiciste* de ce matin n'hésite pas, malgré les préliminaires, à réclamer les territoires d'Anspach et de Bayreuth, ainsi que les forteresses de Mayence, d'Ulm et de Rastadt pour la Prusse. Il parle avec amertume de la non-incorporation de la Saxe. Son article se termine ainsi : « S'il n'a pas été possible, en ce moment, de faire de l'unité allemande une vérité, du moins voyons-nous que le Sud commence à protester contre sa séparation du Nord par la ligne du Mein. Le groupe méridional, condamné à une triste indépendance, comprendra vite qu'il ne saurait vivre ainsi, et cette conviction le portera à s'unir et à se subordonner volontairement au Nord, sous le rapport politique et militaire. Espérons hardiment que le temps, un temps très court, suffira pour cela. Ayons confiance dans le Parlement allemand. L'étranger, quand il verra l'unanimité de nos vœux nationaux, n'osera pas s'y opposer. » Le ton peu ferme de l'article du *Moniteur prussien*, les allusions qu'il fait lui-même aux résultats qu'on peut espérer du temps, encouragent indirectement ces hardiesses, il faut l'avouer. Aussi ne saurait-on absolument repousser l'avis de quelques diplomates allemands, qui n'y voient qu'un jeu convenu. Seule la *Gazette de la Croix* accepte l'article du *Moniteur prussien* au pied de la lettre. De tout temps le *constitutionnalisme occidental* des États du Midi lui a inspiré un profond éloignement.

3213. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS.
(Orig. Prusse, 358, n° 178.)

Nikolsbourg, 29 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août ; Dir. pol., 6 août.)

M. de Gramont m'a transmis la dépêche télégraphique que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avant-hier[1]. M. de Bismarck, auquel je m'étais empressé de la faire connaître, m'a demandé de lui en donner communication par une pièce écrite;

[1] Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 27 juillet, midi 45.

j'ai cru devoir déférer à ce désir, et je lui ai adressé la lettre dont Votre Excellence trouvera ci-joint la copie.

3214. Annexe à la dépêche de Nikolsbourg du 29 juillet, n° 178.

Benedetti au Comte de Bismarck.

Nikolsbourg, 29 juillet 1866.

En me référant aux communications verbales que vous avez bien voulu me faire à ce sujet, je suis autorisé à vous faire savoir que, en ce qui concerne le Gouvernement de l'Empereur, Votre Excellence peut déclarer que la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise après la paix.

3215. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 179.)

Nikolsbourg, 29 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Le Comte Karolyi, qui avait porté à Vienne la Convention d'armistice, laissant à M. le Baron de Brenner le soin d'en échanger les ratifications, est revenu hier soir à Nikolsbourg. Son retour a été motivé par le désir du Gouvernement autrichien de régler, pour toute la durée de la suspension des hostilités, le rétablissement de la circulation sur les chemins de fer, et de reconstituer le service postal et télégraphique, au moyen d'un acte additionnel; il a été chargé en outre de réclamer contre des contributions de guerre qui auraient été imposées à quelques villes des provinces occupées, depuis que les Plénipotentiaires des deux Cours se sont rencontrés à Nikolsbourg.

Sur ce dernier point, M. de Bismarck n'a pas fait de difficulté pour reconnaître qu'il ne pouvait être correct de faire peser de pareilles charges sur les populations pendant qu'on négociait de la paix, et surtout après en avoir posé les bases, et a promis de prendre les ordres du Roi qui ordonnera que ces mesures soient rappor-

tées. Quant aux dispositions à prendre pour établir les communications et les facilités qui s'y rattachent, ils se sont mis promptement d'accord, et ils sont convenus des arrangements qu'il y avait lieu d'adopter. Au moment où on se concertait à ce sujet, M. de Bismarck a reçu une communication télégraphique annonçant que le commandant autrichien de la place de Theresienstadt avait fait sauter le pont du chemin de fer sur l'Elbe, ouvrage important et dont la reconstruction sera longue et coûteuse. Cet officier n'avait pas été instruit, paraît-il, de la suspension des hostilités, mais il est étrange qu'il ait attendu ce moment pour accomplir cette œuvre de destruction.

Au dire du Comte Karolyi, son Gouvernement se proposerait de hâter la réunion des Plénipotentiaires qui seront chargés de régler les points secondaires restés en suspens et de rédiger le Traité de paix. Pour que la signature de cet acte soit suivie sans retard de l'évacuation de son territoire, il aurait pris avec la Banque de Vienne des arrangements qui lui permettraient de remettre à la Prusse, dès ce moment, le montant des frais de guerre qu'il s'est engagé à lui rembourser. J'ai quelque raison de supposer toutefois que, durant ces dernières négociations, il pourrait être encore question de substituer à cette clause la stipulation que la Prusse avait mise en avant et par laquelle le Cabinet de Vienne lui céderait la Silésie autrichienne. Je suis porté à croire que, si la Cour impériale voulait s'y prêter, le Gouvernement prussien consentirait à un sacrifice d'argent d'une certaine importance.

Le Comte Karolyi a reçu l'ordre également de profiter de ses dernières entrevues avec M. de Bismarck pour bien préciser le sens et la portée de la clause qui, dans leurs arrangements, concerne l'Italie. Il a insisté auprès du Président du Conseil pour que le Gouvernement prussien ait à faire savoir au Cabinet italien qu'il lui refusera son concours sur toute prétention qui ne serait pas comprise dans les limites de leurs engagements. Je suppose qu'il a été donné à cet égard, au Représentant du Cabinet autrichien, des assurances satisfaisantes[1]. Ce diplomate avait enfin été muni des pouvoirs nécessaires pour négocier un armistice avec le Ministre d'Italie ou le Général Govone. Mais ces Représentants du Cabinet

[1] Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10.

de Florence ont déclaré de nouveau qu'ils n'y étaient pas autorisés[1].

Le Prince Frédéric de Wurtemberg est arrivé ce matin, accompagné de M. le Baron de Varnbüler. Le Roi partait au même moment pour aller parcourir les cantonnements occupés par plusieurs corps de son armée et n'a pu le recevoir. Il a chargé M. de Bismarck de lui en exprimer ses regrets. Le Président du Cabinet de Stuttgart désirait, de son côté, négocier un armistice conforme à celui qui a été signé avec M. de Pfordten pour la Bavière ; mais on l'a, en quelque sorte, éconduit en lui répondant que des pouvoirs avaient été donnés à cet effet au Général de Manteuffel avec lequel on devait s'entendre. Le Prince Frédéric et M. de Varnbüler partent donc ce soir sans avoir, ni l'un ni l'autre, rempli l'objet de leur voyage.

M. de Dalwigk aurait également fait une apparition à Nikolsbourg; on a du moins remis sa carte aujourd'hui chez M. de Bismarck; mais ce soir encore il ne s'était présenté nulle part, et M. de Varnbüler ignorait la présence de son collègue de la Hesse Grand-Ducale.

J'ai eu l'honneur de vous écrire que, suivant ce que m'en avait dit M. de Bismarck, les troupes prussiennes s'abstiendraient désormais de tout acte d'hostilité dans le Midi de l'Allemagne jusqu'à et après la conclusion de l'armistice, qui ne doit commencer que le 2 août. M. de Pfordten est parti hier soir emportant cette assurance qu'il avait reçue comme moi. M. le Duc de Gramont me mande néanmoins, par le télégraphe, que le corps placé sous les ordres du Grand-Duc de Mecklembourg continuait son mouvement offensif en Bavière[2]. J'ai d'autant plus lieu d'en être surpris que ce Prince, — a-t-on dit hier à M. de Pfordten, — avait accusé réception des ordres qui lui avaient été transmis. Bien que la soirée fût déjà fort avancée, j'ai envoyé la dépêche de l'Ambassadeur de Sa Majesté en communication au Président du Conseil, qui me fait répondre que le Chef de l'État-Major général a renouvelé aujourd'hui, en termes pressants, les instructions du Roi à ce sujet. Je crains que ces instructions ne soient pas exactement conçues de manière à prévenir tout nouveau fait de guerre, et je regrette de

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 2h. et la note 5, p. 264.
[2] Cf. Gramont, 29 juillet, n° 102.

devoir ajouter qu'on obéit vraisemblablement au désir, qu'on n'ose avouer et que je vous ai signalé, de n'arrêter entièrement les opérations du corps du Général Manteuffel que quand il sera entré dans le Wurtemberg dont on veut obtenir un gage, en occupant un coin de son territoire, pour en tirer parti dans les négociations de la paix[1].

Comme je le dis plus haut, le Roi est parti ce matin pour aller visiter ses troupes et prendre congé d'elles. Il sera de retour mercredi, et se propose de se remettre en voyage soit le soir même, soit le lendemain, pour retourner à Berlin. Ma présence ici étant désormais sans objet, je quitterai demain Nikolsbourg pour retourner directement à mon poste.

P.-S. — 30 juillet. — M. de Barral vient de recevoir l'ordre de notifier à la Prusse que l'Italie adhère à l'armistice conclu par l'Autriche[2]. Je vous en informe par une dépêche télégraphique dont je joins ici la copie[3]. Vous trouverez également ci-annexée la copie de la dépêche télégraphique que je vous ai adressée hier pour vous instruire de l'accueil que la Prusse avait fait à la proposition de la Russie de réunir un Congrès[4]. Je dois ajouter que M. de Bismarck discutera, avec l'intention de les décliner, les bases, si elles lui étaient communiquées, sur lesquelles on croirait pouvoir ouvrir les négociations, et qu'il s'abstiendra d'en formuler lui-même s'il y est invité. Il emploiera d'autre part tous ses soins à précipiter la conclusion des arrangements qui restent à négocier avec les États secondaires.

M. de Dalwigk s'est présenté aujourd'hui chez M. de Bismarck, et a eu avec Son Excellence une conférence qui n'a pas eu plus de résultat que celle que le Président du Conseil avait acceptée avec M. de Varnbüler.

(1) Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10 *bis*.

(2) Cf. Napoléon III à Drouyn de Lhuys, télégramme, 29 juillet, et Malaret, télégramme, 29 juillet, 2h matin.

(3) La copie est jointe. C'est la copie du télégramme de Benedetti du 30 juillet, midi 1/2.

(4) Cf. Benedetti, télégramme, 29 juillet, 11h30 soir.

3216. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 158.)

Londres, 29 juillet 1866.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 4 août.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 26 de ce mois, sous le n° 86, au sujet des bases de l'entente qui doit s'établir entre les Puissances belligérantes[1] et du rôle, purement officieux, que le Gouvernement de l'Empereur se propose d'adopter dans les négociations qui vont s'engager. Cette attitude de notre part, qui a le double avantage de ménager les susceptibilités de l'Allemagne et d'éviter d'engager la responsabilité de la France dans des arrangements qui n'affectent, pour le moment, ses intérêts que par voie de conséquence, ne saurait manquer d'obtenir l'approbation de tous les hommes éclairés.

Lord Stanley, avec qui j'ai cru utile d'entrer à cet égard dans quelques explications, a bien voulu me dire «qu'il voyait dans la prudence et la modération de la France une garantie de plus en faveur du rétablissement de la paix, et que l'Europe en serait reconnaissante à l'Empereur, à qui revenait déjà l'honneur d'avoir empêché la continuation de la guerre». Il m'a répété que la position faite à l'Autriche par le projet de préliminaires de paix lui paraissait aussi satisfaisante que les circonstances le permettaient. La possibilité d'un rapprochement spontané entre les populations allemandes de l'Autriche et les pays situés au sud du Mein est considérée par lui comme une perspective dont la Cour de Vienne aurait tout lieu de se féliciter, si elle se réalisait. Lord Stanley espérait, d'après les nouvelles qu'il avait reçues de Florence, que le Baron Ricasoli, de son côté, se montrerait animé de dispositions conciliantes, en ce qui concerne la forme à donner à la cession de la Vénétie[2]. Quant aux prétentions de l'Italie sur le Tyrol, il semblait croire qu'elles ne seraient pas un obstacle sérieux à la conclusion de la paix.

Le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères avait

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 26 juillet.
[2] Cf. Malaret, 27 juillet.

reçu, quelques heures avant l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, la visite de M. l'Ambassadeur de Russie. M. le Baron de Brunnow, après lui avoir parlé de l'intérêt que l'Empereur Alexandre portait au sort des États secondaires de l'Allemagne, avait insisté, auprès de lui, sur les avantages qu'offrirait la réunion d'un Congrès européen pour le règlement des questions soulevées par la guerre actuelle; mais Lord Stanley s'était montré peu disposé à encourager ces ouvertures. Le Cabinet de Londres, en effet, ne semble pas pressé, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'indiquer, de donner sa sanction à des arrangements au sujet desquels il n'a pas été consulté et qu'il ne considère peut-être pas comme reposant sur des bases assez solides pour être définitifs. L'ordre de choses qui tend à s'établir en Allemagne ne blesse en rien les intérêts de l'Angleterre, et elle serait plutôt portée à en favoriser qu'à en entraver le développement. Ses hommes d'État peuvent donc, sans inconvénient, s'abandonner, dans les circonstances actuelles, au sentiment d'indifférence qui paraît devoir dominer de plus en plus leur politique, en ce qui concerne les questions continentales. Lord Stanley me disait, à ce sujet il y a peu de jours, dans une conversation d'un caractère d'ailleurs tout intime : «La France peut chercher des compensations du côté de l'Allemagne, si elle estime qu'un agrandissement trop considérable de la Prusse lui en fait une nécessité. L'Angleterre vraisemblablement ne s'y opposerait pas sérieusement. Aussi longtemps que l'Égypte, Constantinople ou la Belgique, vis-à-vis de laquelle nous sommes liés par des engagements formels, ne seront pas mises en cause, nous nous abstiendrons, j'ai lieu de le croire, d'intervenir dans les affaires du continent. Mais, si vous attachez du prix au maintien de la paix, évitez de soulever aucune de ces trois questions. Il va sans dire, ajoutait Lord Stanley, que je ne vous parle pas comme Ministre, mais simplement comme un homme qui juge des sentiments de son pays d'après les siens propres.»

3217. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 102.)

Vienne, 29 juillet 1866.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 3 août.)

[Le Baron de Pfordten est revenu de Nikolsbourg après avoir signé un armistice de quatre semaines pour la Bavière et de trois semaines pour les autres États du Sud(1). « M. de Bismarck aurait, à ce qu'il paraît, attaché beaucoup de prix à cette différence, dont il est facile de saisir la portée. » Mais il n'a pu obtenir que l'armistice fût accompagné de préliminaires de paix, le Baron de Pfordten s'étant déclaré sans pouvoirs à cet effet. « L'accueil fait au quartier général au Ministre bavarois paraît lui avoir laissé une très mauvaise impression, et peu s'en est fallu qu'il n'eût à se retirer devant des impolitesses personnelles. » Le Baron de Dalwigk vient de partir pour Nikolsbourg, où il sera probablement « plus mal reçu encore; car il s'y présente sans avoir été appelé et sans sauf-conduit(2) ».

Malgré les ordres expédiés du quartier général, le Duc de Mecklembourg a occupé Bayreuth, et il y a eu un combat devant Wurtzbourg, où l'on assure que les Prussiens ont été repoussés avec perte. Le Baron de Pfordten vient de réclamer de nouveaux ordres(3).

Le Duc de Gramont annonce le retour du Général Degenfeld à Vienne. Le Comte Karolyi retourne au contraire à Nikolsbourg(4), pour connaître les résolutions de la Prusse à l'égard de la résistance inattendue de l'Italie.]

(1) Cf. Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4 h 20 soir, et dépêche n° 10 *bis*.
(2) Cf. Benedetti, 29 juillet, n° 179.
(3) Cf. Benedetti, ibid.
(4) Cf. Benedetti, ibid.

3218. Le Baron de Courcel au Baron d'André, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires Étrangères. (Orig.[1] Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 30 juillet [1866].

Le Ministre vous a expédié deux télégrammes pour M. Benedetti. vous en envoie les duplicatas. La plus courte [*sic*] devait être transmise par Vienne et le Duc de Gramont[2]. Quant à la plus longue, celle qui vous a été envoyée d'ici en chiffres, vous avez dû l'envoyer par une double voie :

1° adressée directement à M. Benedetti, au quartier général prussien à Nikolsbourg ;

2° adressée au Duc de Gramont pour être transmise à M. Benedetti par télégraphe, ou, à défaut du télégraphe, par exprès[3].

Tous les chiffrements à faire avec le chiffre de Berlin.

J'espère que vous aurez bien compris et bien exécuté toutes ces instructions, que le Ministre vous a envoyées par télégraphe et que je vous répète ici pour plus de sûreté.

Le Ministre a fait très bon voyage et se trouve fort agréablement installé ici.

3219. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute[4]. Prusse, 358.)

Vichy, 30 juillet 1866[5].

L'Italie nous déclare[6] qu'elle accepte l'armistice sur les bases suivantes :

1° Armistice sur la base de l'*uti possidetis* militaire ;

(1) Autographe.

(2) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Drouyn de Lhuys du 29 juillet, relatif à l'existence internationale indépendante des États allemands du Midi.

(3) Cf. les télégrammes du 29 juillet, de Drouyn de Lhuys à Benedetti, Gramont et Lefebvre de Béhaine.

(4) La minute est de la main de Courcel et porte la signature autographe de Drouyn de Lhuys.

(5) Ce télégramme fut également adressé à Gramont, sauf la dernière phrase, remplacée par celle-ci : «Communiquez cette dépêche à M. Benedetti, s'il est encore au quartier général.»

(6) Cf. Malaret, télégramme, 29 juillet, 2h matin.

2° La Vénétie reviendra à l'Italie sans aucune condition ;

3° Plébiscite dans la Vénétie ;

4° Réserve de traiter dans les négociations de la paix la question des frontières.

J'ai répondu hier soir à votre dépêche confidentielle du 26 juillet par un télégramme envoyé à Nikolsbourg[1].

3220. Drouyn de Lhuys au Comte de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris. (Télégr. Minute[2]. Prusse, 358.)

Vichy, 30 juillet 1866.

L'Italie nous a annoncé son adhésion à l'armistice[3].

3221. Drouyn de Lhuys au Chevalier Nigra, Ministre d'Italie à Paris. (Télégr. Minute[4]. Italie, 365.)

Vichy, 30 juillet 1866.

J'ai fait connaître à l'Autriche et à la Prusse l'adhésion de l'Italie à l'armistice[5].

3222. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Nikolsbourg, 30 juillet 1866, midi 1/2.
(Reçu 5 h soir.)

Le Comte de Barral reçoit l'ordre télégraphique de déclarer à M. de Bismarck que le Gouvernement italien adhère à l'armistice

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 29 juillet.
(2) Minute écrite par Courcel et signée par Drouyn de Lhuys.
(3) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 30 juillet.
(4) Minute écrite par Courcel et signée par Drouyn de Lhuys.
(5) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 30 juillet.

conclu entre l'Autriche et la Prusse[1], se réservant de produire dans les négociations définitives ses propositions concernant le Tyrol.

Le Roi est parti hier pour visiter ses troupes et reviendra après-demain, et se remettra en route jeudi pour Berlin, où il devrait arriver dimanche. Ma présence ici étant désormais sans objet, je pars moi-même aujourd'hui pour retourner directement à mon poste; je ne puis vous dire quel jour j'y serai.

3223. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Nikolsbourg, 30 juillet 1866.

L'Italie adhère à l'armistice de quatre semaines. Je pars aujourd'hui pour Berlin.

3224. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 358.)

Berlin, 30 juillet 1866, 4 h 55 soir.
(Reçu à 8 h 40 soir.)

Le Baron de Werther vient de me donner connaissance du texte de la déclaration qu'il a lue ce matin à M. d'Oubril en réponse à la communication de la Russie [2]. Il y est dit : « Nous avions accepté le Congrès avant la guerre; ce n'est pas de notre faute si le Congrès n'a pas pu se réunir. Nous avons dû faire la guerre à nos risques et périls : aujourd'hui nous ne pouvons pas subordonner à la décision d'un Congrès la jouissance d'avantages que nous avons payés par de grands sacrifices. Nous ne pourrions donc accepter un Congrès que si, au préalable, on avait arrêté la base sur laquelle on aurait à traiter. »

Cette base, m'a dit le Baron de Werther, elle se trouve dans

(1) Cf. Benedetti, 29 juillet, n° 179, post-scriptum, et Malaret, télégramme, 29 juillet, 2 h matin.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 29 juillet, 11 h 30 soir, et la note 2, p. 284.

les préliminaires conseillés par l'Empereur et acceptés par la Prusse et l'Autriche. Je lui ai demandé si l'Empereur avait de même conseillé ou admis les annexions annoncées ici depuis deux jours. Le Baron de Werther m'a dit que ces affaires avaient été réglées entre l'Empereur et le Comte de Goltz [1].

3225. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 86.)

Stuttgart, 30 juillet 1866.

À la suite de dépêches reçues de Vienne, la Reine a dit au Ministre de Russie qu'elle était convaincue que le Wurtemberg serait occupé par l'armée prussienne. Si les sommités perdent courage, avant peu la population restée fidèle deviendra prussienne. Je demande l'autorisation de combattre par ma démarche ces défaillances périlleuses pour la Confédération du Sud.

3226. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Autriche, 492.)

Vienne, 30 juillet 1866, 8 h 30 soir.

J'ai transmis par télégraphe à M. Benedetti votre télégramme du 29 daté de Vichy [2], mais je suis à peu près certain que M. Benedetti est parti aujourd'hui de Nikolsbourg pour Berlin, et je vous engage à lui envoyer directement votre télégramme à Berlin [3].

[1] La minute de ce télégramme, conservée aux Archives de l'Ambassade, à Berlin, comporte une dernière phrase, qui manque ici : «Je n'ai pas vu aujourd'hui M. d'Oubril.»

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 29 juillet.

[3] Note au crayon : «Fait le 31 juillet, 10 h 1/2 matin.» — Cf. Drouyn de Lhuys à Lefebvre de Béhaine, télégramme, 29 juillet; et p. 282, note 5.

3227. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Minute. Archives de l'Ambassade de Berlin.)

Nikolsbourg, 30 juillet 1866.

Je vous ai instruit de mon mieux des intentions du Gouvernement prussien et des expédients imaginés par M. de Bismarck pour éviter ou vaincre les obstacles que pourrait y opposer l'Europe. Notre ouverture et la proposition de la Russie de réunir un Congrès vont être pour lui une double raison de se hâter et tâcher de nous gagner de vitesse. Il est donc indispensable que je sois parfaitement fixé à tous égards et pour toutes les éventualités sur la manière de voir de l'Empereur. Je vous demande instamment d'aller en conférer avec vous, et je vous prie de m'appeler par le télégraphe [1]. Je serai probablement à Berlin jeudi, et, si vous me télégraphiez le même jour, je pourrais partir dans la soirée du lendemain.

3228. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 180.)

Berlin, 30 juillet 1866.
(Cabinet, 1er août; Dir. pol., 4 août.)

[La dépêche reproduit, presque dans les mêmes termes, le télégramme de même date, sauf les deux dernières phrases, dont la forme est ici plus précise : «Je lui ai demandé [2], écrit Lefebvre de Béhaine, si le projet de la Prusse de s'annexer le Hanovre, la Hesse électorale, la moitié du grand Duché de Hesse, Nassau et Francfort, était connu de Sa Majesté. Le Ministre m'a répondu que ces questions avaient fait l'objet des entretiens de M. le Comte de Goltz avec l'Empereur.»

Puis la dépêche ajoute :

«M. d'Oubril, que je n'ai pas du reste pu joindre, a été, m'a dit le Baron de Werther, très affecté de la réponse nette de la Prusse.

[1] Cf. la fin du télégramme de Benedetti du 28 juillet, 4 h 20 soir.

[2] Au baron de Werther.

«On suppose que l'ouverture des Chambres aura lieu dimanche prochain, 5 août, et que le Roi sera de retour à Berlin à la fin de cette semaine.»]

3229. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 89.)

Florence, 30 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, j'ai quitté Ferrare dans la nuit du 27 au 28 [1]. Le défaut de coïncidence des trains ne m'ayant pas permis de continuer ma route sans interruption, je n'ai pu arriver à Florence qu'avant-hier, 28, dans l'après-midi, en même temps que M. Visconti-Venosta, dont le voyage a subi les mêmes retards. Le Conseil des Ministres appelé à se prononcer sur la question de l'armistice s'est prolongé jusqu'à une heure du matin; j'ai connu presque immédiatement le résultat de ses délibérations, et, après l'avoir télégraphié à Votre Excellence [2], j'ai dû repartir pour Bologne où S. A. le Prince Napoléon m'avait fait l'honneur de m'appeler [3]. J'en arrive à l'instant, trop tard pour vous rendre compte avec détails des divers incidents qui se sont produits soit à Ferrare, soit à Florence, depuis la date de ma dernière dépêche [4]. Je me propose de le faire demain; mais, dans la crainte que la rédaction de mon dernier télégramme n'ait pas été suffisamment claire, je crois utile de vous donner à la hâte quelques explications sur la portée de la délibération adoptée par le Gouvernement du Roi en ce qui concerne l'armistice.

Le Cabinet de Florence adhère à l'armistice sur la base de l'*uti possidetis*. Sur ce point, il ne saurait y avoir, ce me semble, de malentendu possible.

Le Gouvernement du Roi établit, en outre, que la réunion de la Vénétie au Royaume d'Italie devra se faire *sans conditions*. Il

[1] Cf. Malaret, télégramme, 27 juillet, 3 h 40 soir.
[2] Cf. Malaret, télégramme, 29 juillet, 2 h matin.
[3] Cf. Malaret, télégramme, 29 juillet, 11 h 35 matin.
[4] Malaret, 27 juillet, n° 88.

entend par là que la réunion aura lieu sans conditions onéreuses imposées à l'Italie envers l'Autriche : en un mot à titre gratuit, sauf le règlement de la dette, et en laissant intacte la question de forme impliquant l'intermédiaire de l'Empereur.

Quant à la question des frontières, le Gouvernement se réserve simplement de la soulever pendant les négociations de paix. Cela n'engage personne, et le Prince Napoléon pense comme moi que l'on ne saurait refuser à l'Italie le droit de discuter et de faire valoir ses intérêts sur ce point lorsque les Puissances belligérantes seront appelées à débattre et à arrêter de concert les détails de la paix future.

Je me réserve de vous faire connaître demain quelles sont, à cet égard, les espérances et les craintes du Gouvernement du Roi. Il y a beaucoup à dire là-dessus, mais j'ai pensé qu'il pourrait ne pas être sans inconvénients de différer de vingt-quatre heures les courtes explications qui précèdent et qui me semblent nécessaires pour fixer complètement Votre Excellence sur l'attitude diplomatique du Gouvernement italien. Je les ai données au Prince Napoléon.

3230. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 159.)

Londres, 30 juillet 1866.
(Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 4 août.)

J'ai reçu, hier soir, la dépêche chiffrée que vous avez bien voulu m'adresser, à la date du 28, sous le n° 87 [1]. J'en ai porté, dès ce matin, le contenu à la connaissance du Principal Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères. Lord Stanley ne m'a pas dissimulé que ma démarche l'embarrassait d'autant plus qu'il s'était figuré que nous ne songions, quant à présent, ni à provoquer la réunion d'un Congrès, ni même à appuyer la proposition de la Russie dans ce sens [2]. Je lui ai répondu que nous

[1] C'est la dépêche de Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne.

[2] Cf. La Tour d'Auvergne, 29 juillet.

souhaitions, avant tout, de marcher d'accord avec les autres Cabinets et particulièrement avec celui de Londres; que nous avions toujours pensé que les questions qui ont amené la guerre au centre de l'Europe relevaient de la compétence des Grandes Cours, et que nous nous bornions à déclarer, aujourd'hui, que nous restions disposés à nous prêter à une entente, toutes les fois qu'il s'agirait de débattre les grands intérêts qui nous sont communs avec les autres Puissances. Lord Stanley m'a fait remarquer que la question était trop grave pour qu'il se crût autorisé à exprimer officiellement une opinion sans s'être préalablement concerté avec Lord Derby et ses autres Collègues. Tout en reconnaissant, d'ailleurs, avec moi, que l'Angleterre n'aurait aucune bonne raison à donner pour justifier son refus de participer à un Congrès, si la France consentait, de son côté, à y prendre part, il a établi que, dans tous les cas, une pareille réunion ne serait possible et utile que si les Puissances, y compris l'Autriche et la Prusse, se mettaient préalablement d'accord entre elles sur les bases de la discussion. L'Autriche n'aurait, sans doute, rien à redouter des délibérations des Puissances. C'était même, selon toute apparence, dans la pensée de venir en aide à sa cause, ainsi qu'à celle des petits Princes plus ou moins dépossédés de l'Allemagne, que la Russie mettait en avant l'idée d'un Congrès; mais il convenait de s'assurer que la Prusse serait, elle aussi, disposée à laisser discuter les résultats qu'elle avait acquis dans une guerre heureuse, et auxquels la Cour de Vienne avait, en quelque sorte, déjà donné elle-même une sanction, en signant les préliminaires de paix. Enfin, Lord Stanley a exprimé l'avis que, si le rôle des grandes Puissances devait simplement consister, comme cela était probable, à ratifier les faits accomplis, il serait peut-être préférable pour leur dignité de ne pas trop hâter la réunion d'un Congrès.

Lord Stanley ne m'a présenté, je dois le dire, ces observations que sous une forme officieuse. Il s'est réservé de consulter ses Collègues, et de me faire connaître ensuite officiellement la manière de voir du Cabinet.

3231. Le Lieutenant-Colonel Merlin, Attaché militaire à Vienne, au Colonel Colson, Premier Aide de Camp du Ministre de la Guerre. (Particulière. Orig. Mission du Lt-Cel Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Baden, 30 juillet 1866.

[Au milieu de nouvelles diverses, le Lieutenant-Colonel Merlin annonce que l'on dirige à nouveau des troupes vers l'Italie. «On dit que 25 à 30,000 hommes sont en route.» L'armée serait disposée à recommencer la guerre, mais la population de Vienne craint beaucoup une occupation prussienne.

Les difficultés restent les mêmes pour la transmission des lettres. «Mais croyez le bien, mon cher Colonel, il n'est pas facile de se mettre en confiance avec les gens de ce pays-ci. Rien ne serait plus facile, si on le voulait, d'entraîner tous les pays allemands à une guerre nationale contre nous. Ce que je récolte de regards méfiants, je dirai presque hostiles, des gens qui me savent Français est énorme. Tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps, malgré toute la bienveillance personnelle de l'Empereur pour l'Autriche, est interprété comme des pièges tendus à leur bonne foi, et vous ne leur persuaderez pas que la Prusse et l'Italie sont d'accord avec la France et agissent d'après ses inspirations.»]

3232. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 31 juillet 1866, 11h matin.
(Reçu à midi 30.)

M. Benedetti et M. de Barral ont quitté Nikolsbourg pour retourner à Berlin; veuillez leur adresser directement, en cette ville, les télégrammes dont vous m'avez recommandé la transmission (1).

(1) Note au crayon : «Fait.» — Cf. Gramont, télégramme, 30 juillet, 8h 30 soir.

3233. POUJADE, CONSUL GÉNÉRAL À TURIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Turin, 31 juillet 1866, 3 h 40 soir.

S. A. I. le Prince Napoléon quitte Turin à cinq heures pour se rendre à Vichy.

3234. LE VICOMTE DES MÉLOIZES, MINISTRE À MUNICH, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Copie. Bavière, 241.)

Munich, 31 juillet 1866, 3 h 45 soir.

Le Baron Pfordten me prie de vous signaler que, malgré la suspension d'hostilités promise formellement à M. Benedetti comme à lui-même le 28, les Prussiens avancent partout en Bavière et vont prendre Nürnberg aujourd'hui [1].

3235. LE MARQUIS DE MOUSTIER, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE, AU BARON D'AVRIL, AGENT INTÉRIMAIRE À BUCAREST. (Télégr. chiffré. Copie. Turquie, 368 [2].)

Constantinople, 31 juillet 1866.

Je crois que toutes les difficultés actuelles sont à Bucarest. La France et l'Angleterre travaillent à resserrer les liens politiques entre la Turquie et les Principautés, et non à procurer à celles-ci une indépendance absolue qui rouvrirait la question d'Orient. Qu'on le comprenne bien et qu'on s'explique. La Constitution, qu'on s'est hâté de promulguer, a créé une situation presque insoluble. Il faut au moins, et avant tout, que le Prince en la notifiant à la Porte se hâte de déclarer qu'aucun des droits que la Nation lui a conférés ne saurait être exercé par lui que dans la limite des traités et de ses obligations envers la Porte. Dans cette déclaration est la pierre de touche de la sincérité des hommes d'État

(1) Cf. Benedetti à Gramont, télégramme, 29 juillet.

(2) En tête, note au crayon et à l'encre : «Annexe à la dépêche politique n° 84, de Constantinople, du 1er août 1866.»

de Bucarest, et, à son défaut, nous ne saurions continuer à rendre au Prince des services qui ont été et seraient encore efficaces. Dans le cas contraire, nous n'aurions plus qu'à dégager notre responsabilité. Lord Lyons partage ma manière de voir. Je continue du reste à penser que le Prince a tort de ne pas venir ici sans retard, et surtout de ne pas imposer aux partis des idées plus pratiques et plus raisonnables.

3236. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 358, n° 181.)

Berlin, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Lefebvre de Béhaine envoie la traduction d'un article reproduit dans le *Moniteur prussien* et qui avait d'abord paru dans la *Gazette de Silésie*. L'auteur, qu'il croit être un «jurisconsulte distingué, qui fait partie du Collège des Syndics de la Couronne», y étudie la position respective de la Couronne de Prusse et des Princes dépossédés au point de vue du droit des gens.

L'article, après avoir rappelé que les Cours de Hanovre, de Dresde, de Cassel, de Darmstadt, de Nassau, de Meiningen et de Reuss (branche aînée) ont depuis longtemps suivi une politique hostile à la Prusse et qu'elles ont violé gravement le droit fédéral en adoptant, le 14 juin, la motion autrichienne relative à la mobilisation de l'armée fédérale, distingue les deux moyens admis par le droit des gens de finir légitimement une guerre. Le premier est le traité de paix, qui seul peut légitimer l'acquisition des territoires conquis, en présence d'un pouvoir souverain encore debout. Le second moyen est la conquête complète du territoire ennemi, et celle-ci «rend tout traité de paix superflu et même impossible, parce que l'État victorieux ne se trouve plus en présence d'un pouvoir politique ayant, au point de vue du droit des gens, la capacité de contracter». L'article en conclut que, pour terminer la présente guerre, un traité de paix avec l'Empereur d'Autriche est indispensable; mais que la «Couronne de Prusse, en vertu du droit de guerre, est autorisée à garder les États complètement occupés par ses armées» et qu'il est «inutile qu'elle fasse ratifier son titre de possession par un acte quelconque».

Si la Couronne de Prusse restaurait l'une ou l'autre des dynasties dépossédées, «ce serait une dotation *ex jure novo*, dont la Prusse aurait à fixer les conditions». En tout cas, la Prusse ayant expressément déclaré qu'elle combattait les Gouvernements, et non les peuples, a le devoir de respecter autant que possible les droits des populations, leurs institutions politiques «et avant tout l'intégrité de leurs territoires respectifs». Rien ne les blesserait plus profondément que le morcellement arbitraire de leur sol. Ce serait donc commettre une faute très grave que d'annexer seulement quelques parties du Hanovre, en rendant le reste du pays à la dynastie détrônée. «Avons confiance, termine l'auteur, dans la force d'assimilation de notre État encore jeune et expansif. Elle a déjà fait merveille. Elle est destinée à atteindre des résultats plus considérables encore.»]

3237. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 358, n° 182.)

Berlin, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[*Déchiffrement*] J'ai rencontré hier soir M. d'Oubril (1). Il m'a dit qu'il savait par un télégramme de Pétersbourg que le meilleur accueil avait été fait par l'Empereur à la communication dont le Baron de Budberg était chargé pour Sa Majesté. M. le Ministre de Russie n'a pas cru devoir faire encore usage de ce renseignement pour tenter d'ébranler la résistance que le Baron de Werther y a opposée, en déclinant la proposition d'un Congrès (2).

Seulement, pour bien édifier sa Cour sur l'opportunité d'une réunion des Puissances neutres, il a, sans retard, expédié hier soir, à Pétersbourg, le texte de l'article du *Staats-Anzeiger*, que j'ai

(1) Cf. Lefebvre de Béhaine, 30 juillet, n° 180.

(2) D'après SYBEL (t. V, p. 357), l'attaché militaire de Prusse à Saint-Pétersbourg, Schweinitz, avait télégraphié, le 30 juillet, que le Tsar persistait dans l'idée du Congrès et qu'il était d'accord avec Napoléon. Le 31, Bismarck télégraphia à Schweinitz et à Goltz que la Prusse ne pouvait accepter le Congrès (*ibid.*, p. 358-359).

signalé à Votre Excellence dans ma dépêche de ce jour n° 173[1]. Il y a joint quelques détails qui lui ont été fournis par une personne de l'entourage intime de la Reine, en mesure de savoir ce que contiennent les lettres les plus récentes du Roi. C'est tout un programme d'agrandissement annoncé avec l'assurance d'un conquérant victorieux[2].

L'Ambassadeur d'Angleterre, tout en affectant l'insouciance, est loin cependant d'avoir une attitude approbatrice et de croire que les projets du Cabinet de Berlin pourront se réaliser sans soulever pour toute l'Europe des problèmes bien redoutables. Il m'a dit que la Prusse ne saurait évidemment arriver à disposer des ressources militaires et à exploiter les facultés expansives d'une population de trente et bientôt quarante millions d'âmes sans causer « à droite et à gauche » un sentiment de légitime inquiétude. Je me suis bien gardé de le démentir. Lord Loftus croit que son Gouvernement apprécie de même la situation, et que, rendant pleine justice aux tendances éminemment pacifiques de l'esprit français moderne, l'Angleterre ne saurait se méprendre sur le caractère des sentiments que provoquera sans doute en France une altération aussi profonde, aussi inquiétante pour nous, de l'état de choses qui a régi le continent depuis 1815 et qui était déjà lui-même bien loin de nous satisfaire. L'Ambassadeur portait les yeux, en s'exprimant ainsi, sur une grande carte de l'Europe centrale. Qui n'a pas en ce moment ici sous la main une pareille carte? En somme, Lord Loftus ne m'a pas semblé repousser l'idée d'un Congrès, ni s'effrayer de la tâche qu'il aurait à entreprendre pour amener une pondération des forces aussi juste que nécessaire dans l'intérêt général. Si donc on devait voir en lui l'expression de la pensée du Gouvernement anglais, on serait autorisé à croire que, de ce côté comme du côté de la Russie, sinon au même degré, la France aurait quelque chance de voir apprécier devant un tribunal européen les légitimes préoccupations auxquelles elle doit satisfaire.

Parmi les Diplomates allemands qui représentent ici les petits États, alliés terrifiés de la Prusse, il en est qui sont moins sensibles à la position lamentable des dynasties destinées à survivre

[1] N° 181, d'après le numérotage fait à Paris, au moment où les dépêches de Benedetti furent intercalées parmi celles de Lefebvre de Béhaine.

[2] Le déchiffrement se termine ici.

au naufrage par la grâce unique du Roi Guillaume, leur futur Suzerain, qu'aux exigences de l'opinion publique dans la patrie commune. Ils ne maudissent en M. de Bismarck que le défenseur audacieux de l'arbitraire; mais, si cet homme d'État voulait ou pouvait faire quelques concessions à l'esprit libéral, ils salueraient volontiers en lui le fondateur de l'unité nationale. C'est un de ces personnages qui m'exprimait aujourd'hui en termes timides l'espoir que le Congrès dont on ne parle encore que mystérieusement n'aboutirait pas, l'examen des affaires allemandes ne devant pas du tout avoir un caractère international. Mon interlocuteur ajouta « qu'il savait que la France ne se désisterait, il est vrai, de ce moyen de recourir à l'Europe que si la Prusse lui offrait des compensations; on les avait trouvées, selon lui, dans le Luxembourg : ce serait là pourtant une question difficile à aborder, à régler et à terminer ». Que conclure de tout cet ensemble de témoignages et des dispositions traduites sans ménagements par la presse périodique ? que l'esprit public, à quelque point de vue qu'on se place, se préoccupe de la position que prendra la France; mais, entre le langage des Agents anglais et russes et celui du plus clairvoyant, du plus libéral des Allemands, il y a des différences sensibles qui autorisent à penser que la France obtiendrait plus facilement de l'Europe que de la Prusse les sûretés que nous serons peut-être obligés de réclamer.

M. de Bismarck a l'esprit trop étendu, et, dans ses vastes conceptions, il est resté trop spécialement Prussien pour n'avoir pas compris tout cela depuis longtemps, et il l'a prouvé. Mais il n'a pas voulu ou su préparer l'opinion à des concessions que les passions les plus diverses se réunissaient pour condamner d'avance. En dehors de la sphère diplomatique, il n'a rien fait pour réagir contre les soupçons haineux dont l'ennemi héréditaire (Erbfeind), c'est-à-dire la France, est l'objet en Allemagne et en Prusse.

Voulant la guerre, il devait espérer, sinon la gloire éclatante que vient d'acquérir l'armée prussienne, du moins des succès; il devait par conséquent, à mesure que la crise approchait, se préoccuper de l'attitude que le soin de nos intérêts pourrait nous commander. Je ne vois pas de lui un seul acte qui prouve qu'il ait essayé de nous procurer des gages sérieux de la bonne volonté dont M. le Comte de Goltz était constamment chargé d'offrir l'assurance à l'Empereur. En réalité, tout jusqu'à présent s'est borné à une consigne dont l'es-

prit de discipline auquel obéissent la Cour, la société et l'administration prussiennes, a assuré l'observation aussi habile que complète, mais qui commence à se relâcher, à mesure que le succès s'affirme et que la puissance grandit.

Pendant le séjour que j'ai fait avec M. Benedetti au quartier général, j'ai pu constater combien cette consigne, tacitement acceptée, était suivie avec ensemble. Je me suis trouvé en rapport avec plusieurs officiers de l'État-Major royal. Tous m'ont principalement parlé de la grandeur de la mission civilisatrice que la France s'était donnée en répandant sur le continent les notions et la pratique du libre échange; je ne me serais jamais douté, Monsieur le Ministre, que l'armée prussienne renfermât tant de jeunes économistes ; ils s'étendaient avec complaisance sur le soin jaloux que la Prusse mettait à nous imiter, à marcher sur nos traces, à nous seconder dans cette belle œuvre d'émancipation matérielle et morale : propos vraiment consolants à entendre au milieu d'une armée brûlant d'impatience d'anéantir l'Autriche et d'entrer à Vienne ! Les plus illustres parmi les chefs de cette armée acceptaient cette espèce de mot d'ordre avec autant de soumission que les sous-lieutenants. Le matin de mon arrivée à Brünn, je me promenais, en attendant des chevaux, avec le Prince Frédéric-Charles « Voilà le fameux Spielberg, me dit S. A. Royale, en me montrant le château qui domine la ville; c'est là où l'Autriche a infligé au pauvre Sylvio Pellico les tortures dont vous avez lû sans doute le récit! » Je recueillis avec déférence et surprise cet hommage rendu au libéralisme italien par ce jeune héros, enfant gâté du Parti de la Croix. Quelques instants après un escadron de uhlans vint à défiler. Le Prince me dit : « Voilà un beau régiment, que Napoléon Ier estimait ! Il a fait en 1812 la campagne de Russie. — Sans doute dans le corps auxiliaire du Général Yorck, Monseigneur? », répondis-je. Le Prince repoussa vite l'évocation de ce nom d'un de nos plus cruels ennemis. « Du tout, continua-t-il, ce régiment faisait partie de la Grande-Armée : il est entré à Moscou, l'Empereur Napoléon a proclamé ses hauts faits ! » Jusqu'alors personne à Berlin, dans le corps d'officiers de ce régiment, ne m'avait parlé des exploits de ces uhlans.

La signature des préliminaires de paix ne ralentit pas la vigilante attention du Ministre des Finances. Il a fait parvenir récemment à M. de Bismarck l'assurance qu'il disposait de ressources suffisantes

pour alimenter la guerre pendant trois mois encore avant de recourir à l'emprunt. Quelqu'un faisait devant lui allusion aux complications que pouvait amener un prochain avenir. M. von der Heydt a très bien compris, n'a nullement repoussé l'allusion, et a répondu qu'il serait prêt, pour ce qui le concerne, à toutes les éventualités.

3238. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 38.)

Bade, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Le nouveau Ministère badois est constitué [1]. Le Ministre d'État ou Président du Conseil, M. Mathy, est en même temps chargé des Départements des Finances et du Commerce; il a fait partie de l'ancien Ministère jusqu'au commencement de juillet, et il a donné alors sa démission «par suite des divergences de vues existant entre ses Collègues et lui sur la politique suivie par le Gouvernement». Le Ministre de l'Intérieur et de la Justice, M. Jolly, est «une des individualités les plus marquantes du parti de Gotha dans le Grand-Duché, et il a été de tout temps l'un des plus ardents partisans de la Prusse. Il y a quelques semaines, son impopularité était telle qu'il n'osait presque plus se montrer en public». Le Ministre des Affaires étrangères, M. de Freydorf, est «un ami intime de M. Jolly», mais rien ne semblait le préparer aux fonctions qui lui sont confiées.

«La composition du Cabinet indique clairement les difficultés qu'a rencontrées sa formation; les deux seuls personnages importants, MM. Mathy et Jolly, sont à eux seuls chargés de l'administration de cinq Départements.» Il ne semble pas que le Ministère puisse subsister longtemps sans modifications.

Le Marquis de Cadore n'a pu voir le nouveau Ministre des Affaires étrangères, qui est aussitôt parti pour le quartier général prussien, où il compte probablement négocier les conditions de la paix avec la Prusse. Aussi Cadore a-t-il été privé de tous renseigne-

[1] Cf. Cadore, télégramme, 28 juillet.

ments précis relativement à certaines démarches du Grand-Duc. « J'ai pu cependant, ajoute-t-il en terminant, faire connaître au Grand-Duc, par une voie indirecte, mais sûre, tout l'intérêt que le Gouvernement de l'Empereur attache à la clause des préliminaires de paix concernant l'organisation future de l'Allemagne du Sud. »]

3239. Le Procureur général à Colmar au Ministre de la Justice. (Copie. Prusse, 358.)

Colmar, 31 juillet 1866.

J'ose espérer n'être point indiscret en envoyant si souvent à Votre Excellence mon bulletin de la frontière. Celui-ci peut encore vous intéresser, bien qu'il n'ait à rendre compte que du développement naturel des symptômes déjà notés dans mes rapports politiques des 24 avril, 5 juin, 5 et 12 juillet derniers.

L'état des esprits soit en Alsace, soit dans le Palatinat bavarois, me paraît plus que jamais favorable à une annexion à la France. De ce côté de Wissembourg, on le désire; de l'autre côté de Wissembourg on a commencé d'abord par s'en effrayer, ensuite par s'y résigner, et aujourd'hui on en est à l'espérer. Aussi n'est-ce pas avec satisfaction que nos populations de l'Est ont vu, dans ces derniers temps, plusieurs journaux de Paris faire du désintéressement la condition du succès de notre politique étrangère. Sans doute, avant la guerre, nos riches départements de l'Est, préoccupés avant tout de leurs industries, repoussaient ce fléau de leurs vœux, dût-il conduire à une augmentation de puissance et de territoire. Mais aujourd'hui que la guerre n'est plus à éviter, ils ne voient plus dans la paix qu'une occasion non seulement opportune mais encore nécessaire de réaliser sur le Rhin le programme indiqué par le discours d'Auxerre et par la lettre du 11 juin.

D'un autre côté, les provinces bavaroises de la rive gauche du Rhin sont beaucoup plus près que ne le croit la presse parisienne de se jeter dans les bras de la France. Je ne puis parler que du Palatinat bavarois, c'est-à-dire de la majeure partie de l'ancien département du Mont-Tonnerre, pays que j'observe depuis un an avec toute la sollicitude d'un fonctionnaire chargé de renseigner son Gouvernement et avec tout l'intérêt que peut inspirer le

patriotisme. Qu'on se garde de juger ce pays par les discours des meetings et par quelques articles de journaux! Ce serait exactement comme si, en 1848, on eût pris le bruit des clubs et les déclamations de la presse rouge pour l'opinion de la France. La vérité est que, depuis trois mois, l'esprit des habitants du Palatinat s'est profondément modifié; et, parlant des habitants du Palatinat, j'entends dire les propriétaires, les agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui possédant le sol, le fécondant et en vivant, sont la représentation la plus directe de leur pays et ont, pour parler en son nom, le plus de compétence et d'autorité. A l'heure qu'il est, cette force vive du Palatinat est non plus un obstacle, mais au contraire un levier pour l'annexion.

Comment s'est opérée cette révolution dans l'esprit d'un pays qui se disait allemand et déclarait vouloir rester allemand, et qui répondait par tant de défis et de colère à la célèbre chanson d'Alfred de Musset? Rien n'est plus facile à expliquer. Les habitants du Palatinat ont été conduits peu à peu à cette conversion par le dégoût et par l'intérêt.

Comment ne se dégoûteraient-ils pas de la patrie allemande, en présence des déceptions cruelles qu'elle leur prodigue? Il y a d'abord leur Roi qui les néglige, qui, convié par eux aux fêtes commémoratives de l'union du Palatinat à la Bavière, s'est excusé sous un vain prétexte, et qui, au moment où ses Ministres allaient le trouver pour lui soumettre le projet de discours du Trône, s'échappait de sa résidence pour aller célébrer à Zurich la fête de son ami Richard Wagner.

Il y a ensuite l'impôt direct, beaucoup plus lourd en Bavière qu'en France par ce motif que, dans chaque commune bavaroise, les centimes additionnels doublent et quelquefois triplent la valeur du principal de l'impôt.

Il y a ensuite la discordance entre l'organisation judiciaire du Palatinat et celle de la vieille Bavière, et le mécontentement que causait dans la province la mesure prise par la métropole pour ramener à ses institutions surannées une organisation excellente et modelée sur la nôtre.

Il y a enfin la profonde déception causée aux populations du Palatinat par la démonstration éclatante qui vient de leur être faite de l'inanité de la patrie allemande et de l'impuissance de la

Confédération allemande à se défendre elle-même, et à plus forte raison à protéger les autres. Il y a de plus un sentiment qui lui est commun avec l'Alsace française, celui d'une profonde aversion pour la Prusse, sentiment que le sort de Francfort ne paraît pas devoir atténuer. Il y a enfin cette conviction formée chez les Allemands de la rive gauche du Rhin, population agricole et amoureuse de la paix, c'est que, pour échapper au sort d'une épave rejetée par un flot et remportée par un autre, il leur faut être incorporés à un grand pays. Or, cette nécessité étant admise, et l'option étant donnée aux habitants du Palatinat entre la France et la Prusse, ils répondront certainement : nous ne voulons pas être Prussiens, nous aimons mieux être Français.

Depuis la guerre, plus de douze cents jeunes gens du Palatinat sont disséminés dans nos campagnes de Wissembourg, fuyant le drapeau de la Confédération et disant qu'ils refusent d'aller se battre pour une patrie qui n'existe pas. Ils entrent comme journaliers dans les fermes, ne demandant pour prix de leur travail qu'un abri et du pain, et disant : « Nous allons rester ici jusqu'à nouvel ordre. Si, comme nous l'espérons, nous sommes annexés à la France, nous resterons Français; si, au contraire, nous ne sommes pas annexés, nous émigrerons en Amérique. »

Les magistrats de Wissembourg qui, dans leurs promenades, n'ont qu'à franchir une ligne idéale pour se trouver en Bavière, sont unanimes dans leur appréciation des dispositions actuelles des habitants du Palatinat. J'entends dire par ces magistrats que nos voisins ont l'esprit bien changé, que sans doute ils conservent contre la France certaines rancunes provenant de la croyance où ils sont que rien ne se fût fait en Allemagne si la France eût voulu l'empêcher; mais que, cette réserve étant faite, ils déclarent hautement aimer mieux être Français que Prussiens, préférer leur incorporation à une grande Puissance qui les défendra que leur réunion à un petit État impuissant à les protéger, et que, s'ils sont mis en demeure de se prononcer, ils voteront à l'unanimité pour leur annexion à la France.

Cette situation des esprits me paraît favoriser singulièrement les légitimes ambitions de la France, et je crois être l'écho du sentiment général (en Alsace) en exprimant le vœu de la reconstitution de l'ancien département du Mont-Tonnerre avec Mayence

pour chef-lieu, ou tout au moins de la réintégration de l'ancienne Basse-Alsace avec Spire et Landau.

Nous ne pouvons à Colmar que faire des vœux et des conjectures. Cependant nous avons pensé, M. le Premier Président et moi, qu'il ne nous était pas interdit d'être prévoyants et qu'il était bon de nous mettre à même de répondre à Votre Excellence dans le cas où, plus tard, elle croirait devoir nous interpeller sur l'organisation judiciaire des territoires qui, dans l'éventualité d'une annexion, sont indiqués par leur situation géographique comme devant être réunis au ressort de Colmar. Dans cette prévision, nous réunissons et nous mettons en œuvre, *avec la plus grande discrétion*, tous les éléments d'un travail que nous serons bientôt en situation de soumettre à Votre Excellence.

3240. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 90.)

Florence, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 6 août.)

Mon départ subit de Ferrare et mon voyage à Bologne ne m'ayant pas permis de rendre compte à Votre Excellence, autrement que par le télégraphe, des divers incidents qui ont successivement modifié l'attitude diplomatique et les résolutions du Gouvernement du Roi[1], je crois utile de remonter de quelques jours en arrière afin de combler, autant qu'il est en moi, les lacunes inévitables de ma correspondance officielle.

L'événement le plus important de ces derniers jours a été sans contredit le changement assez brusque qui s'est produit dans l'attitude du Gouvernement prussien en Italie. Ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence, les résistances du Gouvernement du Roi aux propositions diverses qui lui ont été transmises en premier lieu avaient pour explication et pour mobile non seulement l'espérance, mais la presque certitude des dispositions belliqueuses du Cabinet de Berlin. Le langage de M. d'Usedom, les lettres très pressantes et très vives qu'il a adressées à plusieurs reprises

[1] Voir pourtant la dépêche de Malaret du 30 juillet, n° 89.

à Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel permettaient de croire, en effet, jusqu'à une date très récente, que la paix ou la guerre dépendaient à peu près exclusivement des résolutions de l'Italie [1]. Bien que, en thèse générale, les Ministres du Roi eussent préféré obtenir par l'Empereur et par la France les avantages qu'ils considèrent comme indispensables à la sécurité du Royaume et à la stabilité de la paix, la plupart d'entre eux envisageaient sans trouble la perspective d'hostilités nouvelles dont l'heureuse issue pour les armées alliées leur paraissait certaine en ce qui concerne la Prusse et probable en ce qui touche l'Italie. On se croyait donc à peu près assuré d'atteindre le but que l'on se propose, soit en réglant directement avec nous et par nous les conditions principales de la paix, soit en continuant la guerre de concert avec la Prusse, avec l'espérance de succès militaires qui ont jusqu'à présent manqué aux armes italiennes et que la retraite des Autrichiens semblait rendre plus faciles. Telle était ou telle paraissait être la situation des choses lorsque le Prince Napoléon m'a fait l'honneur de m'appeler à Ferrare [2]. Elle n'a point tardé à se modifier.

En admettant, ce qui est douteux pour moi, que le Gouvernement n'eût pas déjà conçu quelques inquiétudes en ce qui touche les dispositions de la Prusse lorsqu'il a proposé de faire, au besoin, une paix séparée aux conditions que j'ai fait connaître à Votre Excellence [3], il est certain que dès le lendemain ces inquiétudes étaient plus que sérieuses, et que vingt-quatre heures après on considérait le Cabinet de Berlin comme sincèrement et irrévocablement engagé, sauf la question de forme, dans une voie qui devait nécessairement conduire à une pacification générale. Au même moment, le Prince Napoléon faisait connaître au Gouvernement du Roi que l'Empereur, tout en n'ayant, en principe, aucune objection personnelle à la réunion du pays de Trente au Royaume d'Italie, ne pouvait ni prendre lui-même, ni demander à l'Autriche aucun engagement à cet égard [4]. Le Gouvernement était, en outre,

[1] Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10.

[2] Cf. Malaret, télégramme, 22 juillet, 7h 35 soir.

[3] Cf. Malaret, 26 juillet, n° 87.

[4] Cf. Nigra, 22 juillet; Drouyn de Lhuys à Malaret, 24 juillet; Malaret, télégramme, 27 juillet, 3h 40 soir.

informé de la signature prochaine d'un armistice entre les Puissances belligérantes en Allemagne [1]; il ne pouvait donc plus être question pour lui de choisir entre la continuation de la guerre, avec la Prusse, et une paix séparée qui eût assuré à l'Italie les avantages qu'elle réclame. L'alternative était tout autre, et l'on devait se décider à bref délai, soit à accepter l'armistice sur la base de l'*uti possidetis* proposée par l'Empereur, en ajournant à l'époque des négociations de paix la discussion des prétentions récemment soulevées du côté de l'Italie, soit à continuer la guerre, avec la perspective probable d'un isolement diplomatique et militaire dont il est inutile de faire ressortir les inconvénients et les dangers. Votre Excellence sait que le Conseil des Ministres qui s'est réuni à Florence a sagement adopté le premier de ces deux partis [2]. La délibération a été très longue [3], mais, si je m'en rapporte aux informations qui m'ont été données par M. Visconti-Venosta, l'issue n'en a jamais été douteuse, et l'acceptation de l'armistice, dans les conditions que j'ai fait connaître, a été résolue sans opposition. Le lendemain 29, le Président du Conseil, le Ministre de la Guerre et le Ministre de la Marine se sont rendus à Ferrare, où avaient été mandés le Général Cialdini et le Général La Marmora. Le but de cette réunion était de faire connaître aux chefs de l'armée les motifs principaux qui ont dicté la décision prise par le Gouvernement du Roi, et de se concerter avec eux pour le cas, devenu au moins improbable, où les opérations militaires devraient être reprises à l'expiration de l'armistice.

En résumé, Monsieur le Ministre, le Gouvernement italien adhère à l'armistice parce que, en présence de l'attitude récente de la Prusse, il a parfaitement compris quelles pouvaient être pour lui les conséquences morales et matérielles d'un refus. Il est, je crois, disposé à ne pas insister outre mesure sur les questions de forme, et il compte que, sur ce point, l'infatigable bienveillance de l'Empereur saura faire la part des exigences plus ou moins

[1] Govone était arrivé le 26 juillet, à 2h, à Nikolsbourg. Il expédia le jour même à Ferrare un premier télégramme, qui ne pouvait laisser aucun doute au gouvernement italien sur les intentions de la Prusse. (*Mémoires* de Govone, p. 510.)

[2] Cf. Malaret, télégramme, 29 juillet, 2h matin.

[3] Cf. Malaret, 30 juillet, n° 89.

légitimes de l'amour-propre italien. Quant à la question du Tyrol, elle conserve aux yeux du Gouvernement et dans l'opinion publique une importance sans doute exagérée, mais jusqu'à un certain point réelle, et il n'est pas douteux que tous les efforts de la diplomatie italienne ne tendent désormais à la résoudre au moyen d'un accord avec l'Autriche, que l'on sait difficile, mais auquel on ne désespère point de parvenir si l'Empereur veut seconder les démarches du Gouvernement du Roi.

La réunion du pays de Trente au Royaume d'Italie est certainement une prétention nouvelle. Elle n'avait point été stipulée comme but de la guerre dans le traité d'alliance offensive et défensive conclu avec la Prusse et, si l'on veut faire abstraction du mouvement d'opinion qui s'est produit en Italie depuis le 5 du courant, il est permis de révoquer en doute la sincérité ou la force du sentiment national au nom duquel elle est revendiquée aujourd'hui. Personne n'y pensait il y a un mois, et je crois qu'à cette époque l'Italie aurait jugé sa sécurité extérieure et sa nationalité suffisamment garanties par la possession des provinces vénitiennes proprement dites, sans l'adjonction d'un territoire peu important et qui, de l'aveu même des Italiens, ne constituerait pas une frontière militaire sérieuse. Le principal intérêt du Gouvernement du Roi dans cette affaire est donc, à mon sens, un intérêt de politique intérieure.

Le parti libéral conservateur, auquel reviennent l'honneur et la responsabilité du Gouvernement du pays depuis 1859, ne se dissimule pas qu'au point de vue militaire l'Italie vient de faire une campagne des plus médiocres; dans l'intérêt de son prestige et de son influence, il désire ardemment qu'il n'en soit pas de même pour la campagne diplomatique qui doit précéder la conclusion définitive de la paix. Il prévoit, de la part des partis extrêmes, une opposition violente, et, s'il se résigne à l'avance aux récriminations qui ne lui seront pas épargnées, il attache un prix particulier à avoir obtenu par les négociations, si ce n'est par les armes, le complément absolu et indiscutable de la nationalité italienne. Ce point une fois acquis, il se fait fort de dominer la gauche, de faire taire les partis, et d'amener le pays à chercher exclusivement dans le développement de ses ressources et la bonne administration de ses finances les conditions de sa force et de sa prospérité futures.

Tel est, Monsieur le Ministre, le sentiment général à Florence et, si je ne me trompe, dans toute l'Italie. On ajoute, il est vrai, que, dans l'intérêt des bonnes relations avec l'Autriche, il importe de faire disparaître tout élément de rivalité et de discorde, et que le meilleur moyen d'y parvenir est de baser une paix définitive sur le respect complet et absolu du principe des nationalités. Cet argument a sans doute sa valeur; mais je persiste à penser que, dans l'état actuel des choses, le Gouvernement du Roi, en réclamant la cession du Tyrol italien, est avant tout préoccupé des questions de politique intérieure que je viens d'indiquer sommairement. Quoi qu'il en soit, cette cause ne peut être utilement plaidée que pendant les négociations de paix. L'Italie, devenue plus modeste depuis ce que l'on appelle ici la défection de la Prusse, espère y intéresser l'Empereur, et je crois que, pour arriver à son but, elle se résignerait volontiers à des sacrifices pécuniaires relativement considérables.

Votre Excellence me pardonnera si, même en lui écrivant très longuement, je ne puis traiter dans une seule dépêche tous les sujets qui se rattachent à la situation actuelle. Je m'efforcerai de compléter successivement les informations que j'ai eu l'honneur de lui transmettre un peu à la hâte pendant la semaine qui vient de s'écouler, et je ne manquerai pas de la tenir exactement au courant des incidents nouveaux qui pourront se produire à Florence. Le Roi a dû partir ce matin pour Rovigo; M. Visconti-Venosta ne pense pas à l'y suivre; ma tâche sera donc plus facile et ma correspondance plus régulière. Je me suis d'ailleurs assuré ce matin que la situation ne s'est point modifiée depuis mon retour de Bologne. M. Nigra a été chargé de communiquer officiellement à Votre Excellence la résolution prise le 28 par le Conseil des Ministres. On attend sa réponse pour régler les détails de l'armistice avec le Commandant des forces autrichiennes en Vénétie, et, si cette réponse ne parvenait pas au Gouvernement du Roi avant le 2 août, on prolongerait de huit jours la suspension d'hostilités, qui expire à cette date.

3241. BAUDIN, MINISTRE À LA HAYE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Hollande, 665, n° 38.)

La Haye, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 6 août.)

En vous adressant le 14 de ce mois, dans une dépêche n° 34, quelques observations sur la situation diplomatique du Grand-Duché de Luxembourg, j'ai omis de rappeler à Votre Excellence une convention conclue à Wiesbaden, le 27 juin 1839, entre les Pays-Bas et le Duc de Nassau, au moment de l'incorporation à la Belgique d'une portion du Grand-Duché. Cette convention avait pour but de constater la renonciation des agnats du Roi des Pays-Bas de la Maison de Nassau à leurs droits éventuels sur cette partie du Luxembourg, moyennant une indemnité de 750,000 florins. Quant à la portion du Grand-Duché qui restait au Roi des Pays-Bas, la Maison de Nassau fit réserve expresse de ses droits à l'article IV de la convention, conçu en ces termes :

«Les droits de la ligne de Walram de la Maison de Nassau sur les autres parties du Grand-Duché du Luxembourg, y compris la ville et la forteresse de ce nom, conservent leur valeur originaire sous les mêmes garanties stipulées par l'Acte du Congrès de Vienne.»

Je crois devoir d'autant plus signaler à Votre Excellence ces droits de succession éventuels, et le précédent de 1839, que, au cas où le Luxembourg viendrait à être l'objet de quelque arrangement diplomatique, le Duc de Nassau, dont la souveraineté actuelle sur les bords du Rhin paraît assez précaire, ne manquerait probablement pas de réclamer une compensation tout au moins pécuniaire au Roi des Pays-Bas. Et, à cette occasion, j'ajoute à ce que j'ai eu l'honneur de mander, dans ma dépêche n° 35, que le Duc de Nassau, dans la lettre qu'il a écrite dernièrement à Sa Majesté, lui recommande, en cas de malheur, sa famille, sa fortune et ses *droits*.

3242. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 160.)

Londres, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer hier[1], Lord Stanley s'était réservé de me faire connaître, lorsqu'il aurait pressenti l'opinion de ses Collègues, la manière de voir du Cabinet de la Reine, par rapport aux démarches faites par la Russie pour amener la réunion d'un Congrès européen. Dans un nouvel entretien que j'ai eu avec lui, ce matin, le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires Étrangères m'a, en effet, annoncé qu'après avoir pris l'avis de Lord Derby et de M. Disraeli, il croyait pouvoir dire que l'Angleterre ne refuserait probablement pas de prendre part à un Congrès, sous les trois conditions suivantes: 1° que toutes les grandes Puissances consentiraient à participer au Congrès; 2° qu'elles s'engageraient, préalablement, à considérer les résolutions du Congrès comme obligatoires, et 3°, enfin, que toutes les questions soulevées par la dernière guerre seraient, sans exception, soumises à la décision du Congrès. Lord Stanley m'a, d'ailleurs, répété qu'il considérait, personnellement, une pareille réunion comme inopportune dans le moment actuel, et qu'il lui semblait préférable de laisser les Puissances belligérantes s'entendre directement entre elles, sous la médiation de la France. Il a ajouté que, suivant toute apparence, du moins d'après les renseignements qu'il avait reçus de Berlin, la Prusse ne laisserait pas discuter les résultats qu'elle avait acquis par la guerre et auxquels l'Autriche avait, en quelque sorte, déjà donné elle-même son adhésion, en acceptant les préliminaires de paix.

[1] Cf. La Tour d'Auvergne, 30 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

3243. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 50.)

Munich, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Le Vicomte des Méloizes confirme d'abord son télégramme du même jour, en insistant sur l'émotion du Baron de Pfordten. «Votre Excellence sait, ajoute-t-il, que la Prusse exige la sortie du Zollverein des États situés au Sud de la ligne du Mein. Cette résolution est considérée ici comme une manœuvre imaginée dans le but d'exciter les intérêts économiques à se prononcer dans le sens unitaire prussien.»

On assure que le Général de Manteuffel a fait son entrée à Wurtzbourg.]

3244. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 103.)

Vienne, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Avant de retourner à Munich [1], le Baron von der Pfordten est venu me voir et m'a exposé dans un assez long entretien la ligne de conduite que lui traçaient les événements qui viennent de s'accomplir.

Aussi longtemps qu'il croira la Confédération du Sud possible, le Gouvernement bavarois fera tous ses efforts pour la réaliser. Il ne prétend à aucune prépondérance, il n'élève aucune prétention, soit réelle soit honorifique, et accepte la parité la plus absolue avec ses futurs confédérés. Il croira la Confédération possible si elle se constitue sur les bases des préliminaires de paix acceptés par la France, c'est-à-dire avec la Bavière, le Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade et la Hesse grand-ducale.

Mais si la Prusse par ses exigences amoindrit encore les États du Sud, le Baron von der Pfordten doute alors que ceux-ci puissent

[1] Cf. des Méloizes, 31 juillet.

trouver en se confédérant les éléments de vieet de sécurité nécessaires, et il pense qu'ils devront forcément chercher à se fondre dans la grande union allemande sous l'hégémonie prussienne.

Dans ce cas la Bavière, ou plutôt le Gouvernement bavarois tel qu'il est aujourd'hui constitué, se séparerait d'eux, et, ne voulant à aucun prix faire partie de la Confédération prussienne, il resterait isolé et indépendant. Le Roi de Bavière a déclaré de la manière la plus formelle au Baron von der Pfordten qu'il était résolu à abdiquer plutôt que de voir ses armées commandées par la Prusse, et son Gouvernement représenté à l'étranger par la diplomatie prussienne. M. von der Pfordten l'encourage dans cette résolution, ne voulant pas, dit-il, après vingt années de lutte et de résistance, donner un démenti aux principes qui l'ont toujours inspiré. Mais, avant de se retirer de la lice, le Roi et son Ministre épuiseront toutes leurs forces et leurs ressources.

De retour à Munich, M. von der Pfordten a l'intention de convoquer les Chambres et de leur poser carrément la question, afin qu'elles prononcent si le Parlement veut l'indépendance de la Bavière ou son absorption par la Prusse. Il leur dira que, pour créer la Confédération du Sud avec quelques chances de durée, il faut modifier les lois fondamentales de la Monarchie, pour les adapter à un organisme pratique et efficace de l'union des États confédérés. Il leur fera entrevoir le rôle que la Confédération du Sud est appelée à jouer dans un avenir qu'il ne croit pas fort éloigné, et leur déclarera que désormais la Bavière et les États du Sud n'ont plus d'autre alliance possible que celle de la France; que le temps est passé où il était de politique allemande d'écarter à tout prix l'ingérence française. La Bavière n'avait désormais qu'un péril à redouter, l'absorption prussienne, et qu'une alliance à rechercher, celle de la Puissance dont les intérêts n'admettaient pas cette absorption.

Si les Chambres ne répondent pas à son appel et si le parti unitaire allemand fait pencher la balance du côté de la Prusse, le Gouvernement dissoudra le Parlement et posera dans de nouvelles élections la question devant le pays.

Votre Excellence voit par ce résumé des projets du Cabinet bavarois qu'il entend vraiment résister autant qu'il le pourra à son absorption par la Prusse.

D'après les paroles du Comte de Bismarck et celles que le Roi de Prusse a tenues à M. von der Pfordten en prenant congé, il paraît certain que la Prusse veut demander à la Bavière des sacrifices territoriaux de quelque importance, et peut-être même la ville de Bayreuth avec un périmètre considérable. La Hesse grand-ducale aurait aussi à sacrifier la province de Ober-Hessen, et le Wurtemberg perdrait également une province. Ces annexions réduiraient la Confédération du Sud à des proportions qui la rendraient impossible aux yeux du Ministre des Affaires étrangères de Bavière, et il compte sur la bienveillante médiation de la France pour obtenir de la Prusse qu'elle y renonce.

M. von der Pfordten croit que, malgré le désir personnel de la Cour grand-ducale de Bade de faire partie de la Confédération prussienne, cet État a des chances de n'y pas entrer, parce que d'une part le Cabinet de Berlin ne tient pas à l'y adjoindre, et de l'autre la population ne partage pas les sympathies prussiennes du Grand-Duc. Cependant il n'est pas douteux que ce Souverain fasse des efforts pour se rapprocher de son beau-père le Roi de Prusse[1], et il vient de lui adresser à cet effet une lettre que le Roi a reçue avant-hier au quartier général. Dans la Hesse, au contraire, la situation est pour ainsi dire renversée, et, si la Cour résiste à l'absorption prussienne, les Chambres s'y montrent résolues. En Wurtemberg, les partis opposés sont en présence et luttent avec des forces à peu près égales. Le Gouvernement, comme il l'a montré, veut se séparer de la Prusse; mais, si l'opinion publique se déclare en faveur de la grande union, il est fort probable qu'il ne persistera pas à la combattre, surtout s'il se trouve comme en Hesse affaibli par une perte territoriale. Toutes ces considérations font ressortir les difficultés qui s'opposeront à la formation d'une Confédération du Sud, et déjà M. de Beust, mettant en pratique ce qu'il m'a dit il y a quelques jours, commence à exercer sur les divers Cabinets une influence qui tend à les entraîner à sa suite. Il veut, aujourd'hui que le sort de la Saxe est fixé, s'assurer le concours d'autres Etats dans le Parlement allemand, et grouper autant que possible les intérêts communs de ses anciens alliés pour en faire la base

[1] Le Grand-Duc Frédéric-Guillaume avait épousé, en 1856, Louise-Marie-Élisabeth, fille de Guillaume de Prusse.

d'une opposition politique dans la future organisation de la grande Confédération. M. von der Pfordten repousse cette combinaison, qui ne suffirait pas pour assurer la majorité aux coalisés et ne ferait que les constituer dans la Confédération prussienne à l'état de minorité opprimée comme l'ont été les États du Sud dans la Confédération américaine. Mais, si les efforts de M. de Beust échouent devant la résolution du Cabinet bavarois, il est possible qu'ils aient plus de succès auprès des autres. Il est d'ailleurs fort douteux que cette opposition dont M. de Beust cherche dès aujourd'hui à grouper les éléments parvienne jamais à acquérir dans la nouvelle Allemagne une importance véritable. Un an de durée suffira pour amalgamer tous ces États par la fusion des intérêts matériels et l'assimilation complète des forces militaires, dont la Prusse saura effacer les différences sous son commandement supérieur. M. von der Pfordten croit qu'à la fin de cette période on chercherait en vain à faire revivre dans l'armée fédérale les souvenirs individuels, les différences d'origine et même les rancunes du passé, pour y trouver le germe d'une discussion capable d'en paralyser la force.

L'Allemagne prussienne deviendra selon lui un véritable État homogène dont la puissance sera immense et redoutable. Le seul danger qui la menace sérieusement à ses yeux est l'expression des idées révolutionnaires qui se développeront à l'aide des circonstances dans de très grandes proportions et viendront se heurter de front contre le Gouvernement prussien. De là pourront naître des luttes intestines dont il serait difficile aujourd'hui de prévoir le résultat; mais, parmi les éventualités de l'avenir, il faudrait prévoir une politique agressive et une guerre étrangère qui peuvent devenir une nécessité ou un moyen de salut pour le Gouvernement, lorsque, menacé à l'intérieur par des passions qu'il ne pourra contenir, celui-ci devra à tout prix détourner l'ardeur des populations vers un autre but, pour échapper à sa ruine. Dans ce cas, l'Autriche et la Bavière seraient pour la Prusse ce que l'Italie a été pour l'Autriche dans cette dernière campagne, et, si elles ne suffisaient pas pour vaincre l'Allemagne du Nord, elles pourraient du moins, en paralysant une partie de ses forces, devenir un utile allié pour toute autre Puissance belligérante.

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé de l'entretien que j'ai

eu avec M. le Baron von der Pfordten avant son départ. Il vous donnera une idée des sentiments qu'il emporte à Munich.

3245. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 104.)

Vienne, 31 juillet 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

[Le Duc de Gramont rappelle d'abord le contenu de ses deux télégrammes des 30 et 31 juillet, et annonce l'envoi des dernières dépêches de Benedetti [1], qui a quitté Nikolsbourg pour se rendre à Berlin.

C'est sans doute par le télégramme en clair sur l'acceptation de l'armistice par l'Italie [2], que le Gouvernement autrichien aura été d'abord informé des conditions posées par le Cabinet de Florence. Des quatre conditions, deux ne soulèveront sans doute aucune difficulté : celle de l'*uti possidetis* et celle du plébiscite. Quant à la seconde [3], le Cabinet de Vienne désire stipuler que l'Italie prendra, avec la Vénétie, sa quote-part de la dette publique. «En ce qui touche la revendication du Tyrol méridional, le Cabinet de Vienne, s'appuyant d'une part sur les préliminaires qui ont posé en principe l'intégrité du territoire autrichien, et de l'autre sur la promesse de M. le Comte de Bismarck qui a déclaré formellement au Comte Karolyi qu'il ne soutiendrait pas cette prétention [4], le Cabinet de Vienne, dis-je, la repoussera péremptoirement, dût-elle entraîner avec l'Italie la reprise des hostilités. Dans cette prévision, il dirige de nouveau vers le Sud les forces qu'il en avait fait venir après la bataille de Kœniggraetz.»

Le Gouvernement prussien s'est ému de quelques actes d'hostilités commis par les troupes autrichiennes après la suspension des hostilités; ils paraissent être dus à ce que les troupes autrichiennes ignoraient encore l'armistice. Il sera plus difficile d'expliquer ou

(1) Les dépêches du 29 juillet, n°s 178 et 179.
(2) Drouyn de Lhuys à Gramont, 30 juillet.
(3) «La Vénétie reviendra à l'Italie sans aucune condition.»
(4) Cf. Benedetti, 28 juillet, n° 10.

de justifier la marche progressive des Prussiens en Bavière, malgré les ordres que le Comte de Bismarck déclare avoir donnés et renouvelés. Le Duc de Gramont a échangé, à ce sujet, des télégrammes avec Benedetti [1]. Il n'est guère possible de douter des véritables intentions du Gouvernement prussien.]

[1] Cf. Benedetti à Gramont, télégramme, 29 juillet.

AOÛT 1866.

1er août.. Allemagne. Occupation par les Prussiens de Mannheim, d'Heidelberg et de Mergentheim (Wurtemberg). Signature d'un armistice entre le Wurtemberg, le Grand-Duché de Hesse et la Prusse à Eisingen (près de Wurtzbourg) — Italie. Prorogation de huit jours de la suspension d'armes conclue entre l'Italie et l'Autriche le 25 juillet.

3 août.. Allemagne. Signature d'un armistice entre le Grand-Duché de Bade et la Prusse. — Retour de Benedetti à Berlin.

2-4 août. Séances de la Diète fédérale réunie à Augsbourg. Le Grand-Duché de Bade et le Duché de Brunswick se retirent de la Confédération. Le Prince Charles de Bavière se démet de ses fonctions de commandant en chef de l'armée fédérale.

4 août.. Retour de Guillaume Ier et de Bismarck à Berlin.

5 août.. Ouverture de la session législative prussienne. Discours de Guillaume Ier.

7-9 août. Arrivée à Berlin des Ministres des États du Sud : Varnbüler (Wurtemberg), Pfordten (Bavière), Dalwigk (Grand-Duché de Hesse), Freydorf (Bade), et de Hohenthal (Saxe.)

7 août.. Départ de Manteuffel pour Saint-Pétersbourg.

8 août.. Départ de Werther pour Prague.

9 août.. Départ de Benedetti pour Paris. — Les troupes italiennes évacuent le Trentin.

10 août. Ouverture des négociations de Prague (Brenner et Werther). — Clôture de la Session du Parlement britannique : message de la Reine Victoria.

11 août. Conclusion d'un armistice entre l'Autriche et l'Italie à Cormons.

13 août. Conclusion du traité de paix et de l'alliance offensive et défensive secrète entre le Wurtemberg et la Prusse. — Prusse. Vote d'une adresse par la Chambre des Seigneurs en réponse au discours de Guillaume Ier. — Départ pour Paris du Général Menabrea, désigné pour représenter l'Italie dans les négociations de Prague.

16 août. Prusse. Le gouvernement soumet aux Chambres le projet de loi annexant le Hanovre, la Hesse électorale, le Duché de Nassau et la Ville de Francfort. — Retour de Benedetti à Berlin. — Démission de Beust.

17 août. Conclusion du traité de paix et de l'alliance offensive et défensive secrète entre le Duché de Bade et la Prusse.

18 août. Conclusion du traité d'alliance entre la Prusse et les États du Nord.

22 août. Conclusion du traité de paix et de l'alliance offensive et défensive secrète entre la Bavière et la Prusse (le traité de paix fut voté par la Chambre bavaroise le 30).

23 août. Conclusion du traité de Prague entre la Prusse et l'Autriche (il est ratifié le 30 août). — Prusse. Vote d'une adresse par la Chambre des Députés en réponse au discours de Guillaume Ier.

24 août. Signature de la Convention entre la France et l'Autriche relative à la cession de la Vénétie (elle est ratifiée le 31). — Nomination du Général Lebœuf comme commissaire pour l'exécution de cette convention. (Le commissaire désigné par l'Autriche est le général Mœring.) — Dernière séance de la Diète fédérale à Augsbourg.

25 août. Départ de Manteuffel de Saint-Pétersbourg. — Menabrea quitte Paris pour aller négocier à Vienne avec le baron de Wimpffen le traité de paix entre l'Autriche et l'Italie.

26 août. Occupation de Mayence par les Prussiens.

29 août. Entrevue du Général Lebœuf et de Victor-Emmanuel à Padoue.

30 août. Arrivée du Général Lebœuf à Venise.

3246. Drouyn de Lhuys au Comte de Reculot, Ministre à Francfort. (Télégr. Minute. Confédération germanique, 842.)

Vichy, 1er août 1866.

Vous êtes autorisé à retourner à Francfort (1).

3247. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute. Angleterre, 738.)

Vichy, 1er août 1866.

N'insistez pas sur les ouvertures dont vous me parlez dans votre

(1) Cf. Reculot, télégramme, 29 juillet, 11h matin.

dépêche du 30 juillet n° 159. Elles ne viennent pas de nous, ainsi que vous le savez [1].

3248. Drouyn de Lhuys au Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart. (Télégr. Minute. Wurtemberg, 86.)

Vichy, 1er août 1866.

Je vous autorise à faire avec mesure ce que vous m'indiquez dans votre télégramme du 30 juillet.

3249. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 1er août 1866, 8h40 matin.
(Reçu à 11h1/2 matin.)

Le comte de Mensdorff vient de me faire, par écrit, la communication suivante :

« Comme nous n'avons aucune communication officielle de la part du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel sur l'acceptation de l'armistice, nous devons regarder la trêve éteinte le 2 août, à quatre heures du matin [2]. »

Suis-je autorisé à déclarer officiellement que l'Italie adhère à l'armistice conclu entre l'Autriche et la Prusse, purement et simplement, comme l'ont fait à Nikolsbourg les Plénipotentiaires italiens [3], ou dois-je rappeler les conditions de votre télégramme dont deux, celle relative à la cession sans conditions, et celle qui réserve la question des frontières, ne seront pas acceptées par le Cabinet de Vienne [4]?

L'Autriche persiste à vouloir, comme conditions, la prise à sa

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 28 juillet.

[2] Cf. d'André à Drouyn de Lhuys, télégramme, 1er août.

[3] Cf. les télégrammes de Benedetti à Drouyn de Lhuys et à Gramont, 30 juillet, midi 1/2.

[4] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Benedetti du 30 juillet, et la note 6, p. 296.

charge par l'Italie de la quote-part de la dette publique afférente à la Vénétie, et le rachat du matériel des forteresses. Elle maintient aussi, d'accord avec la Prusse, l'intégrité de son territoire, sauf la Vénétie.

3250. Le Baron d'André, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires Étrangères, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Minute. Autriche, 492.)

Paris, 1er août 1866.

Le Prince de Metternich me charge de vous télégraphier :

« Le Gouvernement italien n'ayant pas notifié officiellement l'acceptation de l'armistice, l'Autriche se prépare à l'éventualité de recommencer la guerre avec l'Italie demain 2 août. »

3251. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 492.)

Vichy, 1er août 1866.

Déclarez au Cabinet de Vienne que le Gouvernement italien accepte l'armistice [1].

M. Nigra a télégraphié aujourd'hui à Florence pour que le Chef de l'État-Major de l'armée italienne l'annonce au Commandant des troupes impériales dans la Vénétie et qu'il s'entende avec lui pour la signature d'un armistice ayant la même durée que celui qui a été conclu entre l'Autriche et la Prusse.

3252. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Vichy, 1er août 1866, 10h20 matin.

L'Empereur désire régulariser sans plus de délai la cession de la Vénétie faite à Sa Majesté par l'Empereur François-Joseph. Vous

[1] Cf. d'André, télégramme, 1er août, et Gramont, télégramme, 1er août, 8h40 matin.

recevrez à cet effet des pleins pouvoirs pour signer avec le Gouvernement autrichien une convention qui devra être ratifiée dans la forme ordinaire par les deux Souverains.

Cette convention stipulera la cession pure et simple du Royaume lombard-vénitien à l'Empereur Napoléon, qui l'accepte, et qui déclare vouloir remettre aux populations de ce pays le droit de disposer elles-mêmes de leur sort. La part de la dette publique autrichienne afférente au Royaume lombard-vénitien demeurera attachée de droit à la possession territoriale : elle sera fixée ultérieurement par des Commissaires spéciaux de l'Empereur d'Autriche et du Souverain que les populations vénitiennes se seront donné. Mais il est entendu qu'aucune condition, d'ailleurs, ne sera mise à la cession consentie par l'Empereur François-Joseph.

Un arrangement particulier déterminera, conformément aux usages militaires et en maintenant tous les égards dus à l'honneur de l'Autriche, le mode et les conditions de l'évacuation des troupes autrichiennes. Les termes de cet arrangement seront arrêtés à Venise entre les Commissaires français et autrichiens autorisés à cet effet et les membres de la Commission vénitienne ci-après mentionnée. Les Commandants des troupes autrichiennes s'entendront pour l'exécuter avec les autorités municipales des localités auxquelles la Commission vénitienne adressera des instructions, sauf recours en cas de contestation aux Commissaires des trois pays.

Les Commissaires envoyés par l'Empereur Napoléon provoqueront, dès leur arrivée à Venise, l'organisation d'une Commission qui sera formée de trois membres en position de représenter honorablement les intérêts généraux du Royaume lombard-vénitien. Cette Commission, qui prendra part à l'exécution de l'arrangement pour l'évacuation des troupes ainsi qu'il vient d'être dit, devra recevoir au nom des populations vénitiennes, des mains des Commissaires français, la transmission des droits cédés par l'Empereur François-Joseph à l'Empereur Napoléon. Elle sera chargée de prendre, sauf à se concerter avec qui elle jugera convenable, les mesures préparatoires nécessaires pour consulter sur leur volonté les populations vénitiennes. La remise effective de possession du Royaume lombard-vénitien par les Commissaires autrichiens à ceux de l'Empereur des Français et par ces derniers à la Commission vénitienne, aura lieu

après la conclusion de l'arrangement concernant l'évacuation des troupes, et après que la paix aura été signée entre l'Empereur d'Autriche et le Roi d'Italie, ou plus tôt, si l'Empereur d'Autriche le trouve bon.

L'Empereur a l'intention de désigner pour ses Commissaires le Baron de Malaret, son Ministre plénipotentiaire à Florence, et le Général Lebœuf, son Aide de Camp.

Faites-moi savoir si le Cabinet de Vienne est prêt à contribuer de son côté à la prompte réalisation du plan que je viens de vous exposer.

3253. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Copie. Prusse, 359.)

Berlin, 1er août 1866, 10h44 matin.

M. Benedetti, que j'attendais hier soir, n'est pas encore arrivé ce matin.

Il ne sera pas ici, je crois, avant ce soir [1].

3254. LE BARON D'AVRIL, AGENT INTÉRIMAIRE À BUCAREST, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Turquie, Bucarest, 28, n° 54.)

Bucarest, 1er août 1866.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 8 août.)

[Le Baron d'Avril signale, d'après le Marquis de Moustier, les difficultés créées à Constantinople par la promulgation de la Constitution roumaine [2]. Le Prince Charles, en notifiant la Constitution au Sultan, devra s'engager à n'exercer les droits qu'elle lui confère que dans la limite des traités et des obligations envers la Cour suzeraine [3].

(1) Cf. Gramont, télégramme, 31 juillet, 11h matin.
(2) Elle avait été votée le 11 juillet.
(3) Cf. ci-après la dépêche de Moustier de même date.

Le Baron d'Avril énumère les scrupules qui empêchent le Prince Charles de se résoudre à partir immédiatement pour Constantinople.]

3255. Le Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, 368, n° 84.)

Thérapia, 1er août 1866.
(Cabinet, 10 août; Dir. pol., 11 août.)

[Le Marquis de Moustier accuse réception à Drouyn de Lhuys de sa dépêche du 20 juillet. Il lui indique quelle a été l'impression produite à Constantinople par le contre-projet envoyé de Bucarest en réponse au projet d'arrangement proposé par le Gouvernement du Sultan[1], et lui signale les points en litige. Son impression est qu'on arriverait à s'entendre si on montrait à Bucarest un esprit aussi conciliant que celui qui domine actuellement dans les conseils de la Porte. Mais il s'est passé pendant les négociations un fait grave. Les Chambres roumaines ont voté une Constitution que l'on s'est hâté de promulguer et à laquelle le Prince a prêté serment[2]. Elle donne au Prince tous les droits qui sont discutés avec La Porte, et le Sultan, qui ne l'a connue que par les journaux, ne voit plus sur quelles bases il est possible désormais de négocier. Il semble indispensable au Marquis de Moustier que le Prince s'explique au plus tôt, et, en communiquant au Sultan la nouvelle Constitution, déclare qu'il n'usera des droits qu'elle lui confère que dans la limite prévue par les actes internationaux et compatibles avec ses obligations envers son Suzerain. Telle est l'opinion de l'Ambassadeur d'Angleterre et du Chargé d'Affaires de Prusse[3], qui redoutent que le Prince ne sorte tout à fait des données du traité de Paris, ce qui pourrait rouvrir la question d'Orient. C'est conformément à cette opinion, à laquelle se rallie l'Ambassadeur

[1] Cf. Moustier, télégramme, 11 juillet. — Dans une dépêche du 25 juillet (n° 83), Moustier avait annoncé la remise du contre-projet à Aali-Pacha et en avait expédié copie à Paris.

[2] Le Prince Charles prêta serment le 12.

[3] Le Baron de Steffens.

d'Angleterre, que Moustier vient d'adresser au Baron d'Avril un télégramme dont il envoie copie à Drouyn de Lhuys [1].

Quant au Général Ignatieff, il avoue franchement que tout ce qui pourra affaiblir les clauses du traité de Paris lui sera infiniment agréable. Il est vrai que l'avènement à la Présidence du Conseil de M. Jon Ghika [2], qui s'est montré à Constantinople très modéré, semble de bon augure pour les négociations avec la Porte.]

3256. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Saxe, 142.)

Dresde, 1er août 1866, 9h 1/2 matin.

Le Comte de Hohenthal a dû arriver hier à Vienne [3]. Il se fera l'interprète des inquiétudes générales au sujet des [portes des] fortifications de Dresde [peintes] aux couleurs prussiennes. Il protestera contre toute mesure qui, en humiliant la Couronne, équivaudrait à une médiatisation anticipée et dissimulée. Les Prussiens sont les premiers à reconnaître ce sentiment unanime du pays.

3257. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Orig., avec déchiffrement. Saxe, 142, n° 99).

Dresde, 1er août 1866.
(Cabinet, 6 août; Dir. pol., 8 août.)

[*Déchiffrement*] [Le Baron Forth-Rouen a communiqué au Président de la Commission royale [4], M. de Falkenstein, le télégramme

(1) Nous avons publié ce télégramme à sa date, le 31 juillet.

(2) Le ministère roumain Catargi avait démissionné le 18 juillet. Il avait été remplacé par un ministère dirigé par Jon Ghika (Présidence et Intérieur) et Georges Stirbey (Affaires étrangères), constitué le 27 juillet.

(3) Cf. Forth-Rouen, télégramme, 29 juillet.

(4) Cette Commission avait été désignée par ordonnance du 16 juin, pour remplacer le Roi pendant son absence. Elle se composait du baron de Falkenstein, ministre du Culte et de l'Instruction publique, président, de deux autres ministres et d'un lieutenant général.

de Drouyn de Lhuys du 28 juillet. Il signale la joie provoquée par le maintien de l'intégrité saxonne, mais aussi la crainte assez générale que cette concession de la Prusse ne soit accompagnée de conditions humiliantes pour la Royauté. Forth-Rouen insiste sur le culte que les Saxons ont voué à leur Roi, sur leur admiration pour les exploits de leurs Princes pendant la campagne, sur leur animosité à l'égard des Prussiens.]

On sait que c'est aux efforts de la France que la Saxe doit de conserver l'intégrité de son territoire. J'en entends exprimer tout autour de moi une profonde et sincère reconnaissance. On espère que l'Ambassadeur de l'Empereur au quartier général prussien voudra bien prêter l'appui de ses bons offices au Comte de Hohenthal, qui, malheureusement, a déjà eu trop de difficultés avec M. de Bismarck pour qu'il puisse compter sur sa modération et son impartialité[1]. On craint aussi que la présence à Vienne du Baron de Beust ne rende plus difficile encore le Premier Ministre de Prusse, qui poursuit d'une haine implacable son Collègue de Saxe et tout ce qui touche à ce dernier. Je vous ai entretenu[2] des inquiétudes que l'on a au sujet du développement des fortifications que les Prussiens construisent tout autour de Dresde, sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche. En admettant que ces fortifications doivent être permanentes, comme le disent les Prussiens, ces derniers, la paix une fois faite, n'en abandonneraient certainement pas la garde aux Saxons; d'où l'on conclut que l'uniforme étranger sera également en permanence dans la capitale de la Saxe, et cette pensée fait bondir tous les cœurs d'indignation. Il est vrai, Monsieur le Ministre, que, comme le faisait observer hier le Moniteur prussien, ces sentiments d'hostilité envers un conquérant cessent avec la génération. Ce qui surtout frappe le public, c'est de voir que les portes de ces forteresses sont peintes aux couleurs prussiennes[3].

Le Commissaire civil a fait savoir à la Commission royale qu'elle eût à procéder immédiatement aux élections pour le Parlement allemand, en lui signifiant que, à son défaut, le Général comman-

[1] Hohenthal était parti le 29 juillet au soir pour Vienne, appelé par Beust. — Cf. Drouyn de Lhuys à Forth-Rouen, télégramme, 28 juillet, et Forth-Rouen, télégramme, 29 juillet.

[2] Dans le télégramme de même date.

[3] Le déchiffrement se termine ici.

dant en chef les troupes d'occupation aviserait aux moyens de faire exécuter les ordres de Berlin. Les quatre Commissaires royaux, dont la conduite, énergique et modérée à la fois, fait l'admiration même de leurs ennemis, ont de nouveau déclaré qu'ils ne pouvaient pas empiéter sur les prérogatives de la Couronne, en faisant observer en même temps qu'ils n'avaient rien à opposer à la force, s'il convenait d'y recourir. En admettant que les autorités prussiennes donnent suite à leurs menaces, ce dont je doute, et que des élections aient lieu, il est certain que, en Saxe du moins, les noms des plus grands adversaires de la Prusse sortiraient seuls et les premiers des urnes électorales. Il est des pays qui déjà ont fait leur soumission à la Prusse, où l'on espère que l'on pourra, au moyen du Parlement, s'assurer des compensations. . .[1], comme s'il était croyable que celui qui a tout fait laissera détruire son ouvrage. On assure que c'est uniquement dans la crainte d'augmenter encore le chiffre des adversaires dans le Parlement, que l'on a repoussé à Berlin l'Union du Nord et du Midi : ce pourquoi, au contraire, les Sociétés comme le Nationalverein prônent aujourd'hui cette union, avec l'espoir de pouvoir se venger des désillusions qu'on leur a imposées.

[La fin de la dépêche est consacrée aux arrangements pris pour la neutralité de la place de Kœnigstein; au rétablissement du service de la ligne Dresde, Prague et Vienne jusqu'à Bodenbach; à la suspension par le Commissaire prussien d'une feuille libérale qui s'imprimait à Dresde, la *Réforme.*]

3258. LE COMTE DE REISET, MINISTRE À HANOVRE, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Hanovre, 81, n° 68.)

Hanovre, 1er août 1866.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Depuis quelques jours, les journaux de ce pays contiennent des correspondances de Berlin qui annoncent que la Prusse est décidée à annexer complètement le Hanovre à ses États. Ces nouvelles répandent le trouble dans tous les esprits, et la ville de Hanovre,

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

en particulier, qui doit toute sa prospérité au Roi actuel, appréhende la réalisation de cette annexion dans la plus vive anxiété, attendu que, outre l'attachement qu'elle porte à son Souverain, sa réunion à la Prusse lui enlèverait tous les avantages dont elle jouit aujourd'hui comme capitale du Royaume.

Votre Excellence comprendra facilement la perte immense qui en résulterait, non seulement pour le commerce du Hanovre, mais encore pour tous les employés des différentes administrations publiques qui se trouveront nécessairement supprimées. Quant à l'armée, il paraîtrait que le Roi Georges, indigné de la conduite de son parent le Roi de Prusse à son égard dans le cas où il serait dépossédé, ne relèverait aucun de ses officiers de leur serment de fidélité à sa personne, et qu'il serait très capable, avec cette énergie dont il a déjà donné tant de preuves, de pousser les choses jusqu'à leur dernière extrémité.

Telle est la triste situation de ce pays aujourd'hui complètement ruiné, et qui naguère encore était dans les conditions les plus avantageuses sous le rapport de son industrie et du développement toujours croissant de son commerce.

3259. Baudin, Ministre à La Haye, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hollande, 665, n° 39.)

La Haye, 1er août 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 16 août.)

La signature des préliminaires de paix de Nikolsbourg a été accueillie en Hollande avec un sentiment de soulagement, mais sans satisfaction, et sans grande confiance. Je ne reviendrai pas sur les raisons qui rendent, en ce pays, le triomphe de la Prusse très peu populaire. Quant à celles qui font mal augurer de la durée de la paix dont les belligérants viennent de poser les bases, on les puise moins encore dans l'abaissement de l'Autriche et son exclusion du Corps germanique que dans la prépondérance que la Prusse vient d'acquérir à son détriment en Allemagne, et en Europe à celui de la France. L'opinion que j'indique ici est celle d'hommes politiques, comme M. Rochussen et plusieurs autres, en général amis de notre pays, favorables à la politique du Gouvernement de l'Empereur,

et qui avaient applaudi, il y a un mois, comme la France entière, à l'éclat que la médiation déférée par l'Empereur d'Autriche à notre Souverain avait jeté sur cette politique. Aujourd'hui je les vois soucieux, mécontents du peu d'efficacité de la médiation auprès du Gouvernement italien et du temps qu'elle paraît avoir mis à prévaloir auprès du Roi de Prusse, inquiets du développement territorial et politique qui est assuré à la Prusse, du grand rôle militaire que la France, disent-ils, lui a laissé prendre, et qui fait partager à une armée allemande le premier rang que la nôtre occupait si incontestablement parmi celles de l'Europe. Ils auraient voulu voir le Gouvernement impérial assurer sa médiation à main armée pour arrêter les progrès de la Prusse, non moins redoutables pour lui, suivant eux, que pour l'Autriche même, et ils se demandent si, dans un avenir rapproché peut-être, la France ne se trouvera pas en conflit avec la Prusse soit pour résister à des prétentions excessives, soit pour les prévenir, et parce qu'elle sera obligée de revendiquer et d'affirmer le prestige des armes françaises.

Je crois de mon devoir d'informer Votre Excellence de ces impressions défavorables, comme je lui avais fait part, il y a trois semaines, de celles que j'avais eu la satisfaction de recueillir ici dans un sens tout contraire[1]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je m'attache, autant qu'il est en moi, à les combattre, et à remontrer, par exemple, que cette même opinion publique presque disposée aujourd'hui à reprocher à l'Empereur de n'être pas intervenu militairement en Allemagne, n'eût pas manqué, s'il avait pris les armes, de se déchaîner contre lui avec violence et de l'accuser de plonger l'Europe dans les horreurs d'une guerre générale. Ce sentiment de malaise plus ou moins réfléchi que cause ici la situation actuelle se traduit en craintes pour l'avenir de l'Europe, et de la Hollande en particulier, et à ce point de vue je ne veux pas omettre de signaler à Votre Excellence une idée qui a commencé à se faire jour par la voie de la presse locale, et qui consiste à demander aux grandes Puissances de reconnaître et de garantir par un acte solennel la neutralité des Pays-Bas comme celle de la Belgique

[1] En particulier dans une dépêche du 14 juillet, n° 35, Baudin avait signalé l'impression favorable provoquée en Hollande par la médiation de Napoléon III, les sympathies de la Hollande pour l'Autriche et la crainte que lui inspirait la Prusse. (Hollande, 665.)

et de la Suisse. Prenant pour point de départ les conséquences politiques et territoriales de la victoire de la Prusse, et l'annexion plus ou moins déguisée du Hanovre à cet État, on fait observer que la Néerlande se trouvera désormais, sauf du côté de la frontière belge, tout entière limitrophe de la Prusse, et que la sortie du Limbourg de la Confédération ne suffit pas à conjurer les dangers d'un aussi redoutable voisinage. On peut dès à présent prévoir que la Prusse, poursuivie du désir de devenir une grande Puissance maritime et commerciale, voudra un jour posséder les ports et les côtes de Hollande, et le cours entier du Rhin, depuis Mayence jusqu'à la Mer du Nord. La France, l'Angleterre, la Russie même à certains égards, ont tout intérêt à prévenir un pareil développement, non seulement au point de vue de l'équilibre européen, mais aussi à celui des relations commerciales et de la navigation du Rhin. Il est donc permis de supposer que ces trois Puissances accueilleraient favorablement, si elle leur était présentée, une demande de garantie de la neutralité hollandaise. Le pays échapperait ainsi aux dangers dont le menacent de nouvelles complications européennes; il pourrait restreindre ses dépenses militaires, et n'aurait plus à s'inquiéter de sa défense que pour faire, en cas de guerre, respecter sa neutralité.

Telle est à peu près la substance d'une lettre adressée, ces jours-ci, à un des journaux les plus accrédités de ce pays, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*. J'ai l'honneur d'en joindre ici la traduction[1]. Les idées qu'elle contient ne sont pas, quant à présent, celles du Gouvernement néerlandais, mais elles trouvent faveur auprès d'une portion du public, et j'ai cru devoir les signaler à Votre Excellence.

[La dépêche se termine par des nouvelles de Cour.]

3260. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Bavière, 241.)

Munich, 1er août 1866, 10h 30 soir.

Le Baron de Pfordten me prie de vous signaler que, malgré la neutralisation de Mayence admise par la Prusse au commencement

[1] La traduction est jointe à la dépêche.

de la guerre, et reconnue à Nikolsbourg, malgré la parole donnée de suspendre les hostilités, et l'armistice qui commence cette nuit. les Prussiens viennent de demander la reddition de Castel Mayence, en menaçant d'attaquer. Le Gouverneur a dû refuser.

3261. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bavière, 241, n° 51.)

Munich, 1er août 1866.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 6 août.)

M. le Baron de Pfordten, que j'ai revu ce soir(1), m'a raconté en détail les circonstances de son voyage en Autriche. Il m'a dit l'abattement extrême dans lequel il a trouvé à Vienne les Ministres de l'Empereur François-Joseph, la rudesse hautaine avec laquelle il a été reçu à Nikolsbourg après trois jours d'attente, enfin le concours sympathique que lui a prêté l'Ambassadeur de l'Empereur, et sans lequel, il le dit hautement, il n'aurait obtenu ni l'armistice ni même la faveur d'une audience de M. de Bismarck(2).

M. de Pfordten était arrivé au quartier général de Nikolsbourg accompagné d'un officier. Mais on avait négligé de demander une autorisation spéciale. Voulant sans doute tirer parti de cette circonstance pour user d'intimidation, M. de Bismarck s'en montra fort irrité, ordonna que l'officier fût mis aux arrêts, et, dans l'entrevue qu'il eut avec le Ministre bavarois, il prétendit avoir le droit de le traiter en prisonnier de guerre. Puis il aborda la question des préliminaires de paix, en disant qu'il comptait que la Bavière prendrait à sa charge une part des frais de la guerre, et que, la Prusse ayant besoin des provinces d'Outre-Mein de la Hesse, la Bavière aurait à en dédommager le Grand-Duc, auquel la Cour de Russie s'intéresse. Il ajouta, d'un ton ironiquement gracieux, que la Bavière ne pourrait refuser à la Prusse en souvenir de cette guerre, et qu'elle lui demanderait à ce titre, la cession de Culmbach. Le Comte de Bis-

(1) Cf. des Méloizes, télégramme, 1er août, 10h 30 soir.

(2) Cf. Benedetti, télégramme, 24 juillet; Benedetti, 25 juillet, n° 167; Gramont, 29 juillet, n° 102.

marck n'a pas dit s'il entendait parler de la petite ville de ce nom et d'un vieux château qui sert actuellement de prison, ou de l'ancien Margraviat de Bayreuth, souvent désigné sous le nom de Culmbach et qui, avec la Principauté d'Anspach, formait, avant 1806, un apanage de la maison de Hohenzollern. Il a seulement ajouté que la Bavière pourrait s'adresser à son tour au Wurtemberg pour obtenir des compensations. Quoi qu'il en soit, sur la réponse de M. de Pfordten que ses instructions ne prévoyaient pas des questions de cette nature, M. de Bismarck ayant fait remarquer d'un ton impératif qu'il y avait la ressource du télégraphe, le Ministre bavarois lui déclara qu'il pouvait sans doute le faire enfermer dans une forteresse, s'il croyait en avoir le droit, mais qu'il n'obtiendrait pas de lui qu'il eût recours au télégraphe pour traiter avec son jeune Souverain des questions d'une pareille gravité.

M. de Bismarck finit pourtant par s'adoucir, grâce à l'intervention de M. Benedetti, et l'armistice fut signé, sans préjuger les conditions de la paix[1]. La durée en a été fixée à trois semaines à partir du 2 août; et, quant aux quatre jours compris entre la signature en date du 28 et la mise à exécution, le Comte de Bismarck avait donné, dès le 27, sa parole qu'aucun coup de fusil ne serait tiré, et il expédia devant M. de Pfordten au Général Manteuffel l'ordre d'éviter toute nouvelle effusion de sang. Votre Excellence a appris par mes dernières dépêches, et par les télégrammes que M. de Pfordten m'a prié de lui adresser à deux reprises[2], comment cet ordre a été interprété et comment les Prussiens ont su mettre le temps à profit.

L'ouverture des négociations de paix a été fixée au commencement de la semaine prochaine, et M. de Pfordten doit partir dimanche[3] pour aller y prendre part à Berlin. Ce n'est pas sans une vive perplexité que le Gouvernement bavarois aborde cette négociation, ni sans se rendre compte de ce que la position de la Bavière a de précaire et de périlleux. La Bavière est isolée; une partie notable de son territoire, comprenant plusieurs de ses principaux centres de

[1] L'armistice fut signé le 28 juillet. — Cf. Gramont, télégramme, 27 juillet, 3h soir, et Benedetti, télégramme, 28 juillet, 4h 20 soir.

[2] Cf. des Méloizes, télégramme, 31 juillet, 3h 45, et télégramme, 1er août, 10h 30 soir.

[3] Le 4 août.

population, Aschaffenbourg, la partie nord de Wurtzbourg sans la citadelle, Nuremberg, Bayreuth, sont au mains de l'ennemi; elle est menacée, dans son indépendance non moins sérieusement que dans son intégrité, et par les prétentions avouées de la Prusse et par le mouvement unitaire que la politique de M. de Bismarck tend à encourager. Elle se trouverait littéralement à la merci de la Prusse si elle n'espérait dans la puissante intervention qui lui a été déjà si secourable à Nikolsbourg.

Cette intervention, le Conseil du Roi s'est décidé à l'invoquer formellement. Mais il n'a pu se dissimuler les susceptibilités qu'éveille un recours à l'étranger, à la France dont, depuis un demi-siècle, on s'évertue à dénaturer les sentiments envers l'Allemagne; et l'on comprend que, sous le poids du discrédit que les événements font peser sur lui, le Gouvernement bavarois ne compte pas beaucoup sur son autorité morale pour éclairer l'opinion. Dans cette position, le Conseil a eu l'idée d'invoquer le secours de l'Empereur Alexandre après celui de l'Empereur Napoléon. Il espère prévenir ainsi le reproche «de livrer la Bavière à la France». Dans sa pensée, le recours à la Russie n'est qu'une démarche de forme. Tout son espoir est dans le Gouvernement de l'Empereur.

La paix conclue, M. de Pfordten se propose d'assembler aussitôt les Chambres, et de leur en soumettre les conditions, en les invitant à se prononcer sur les destinées de la Bavière; et il espère que le sentiment national l'emportera sur l'entraînement des idées unitaires.

Au moment où je terminais cette dépêche, j'ai reçu une lettre de M. de Pfordten me priant de signaler d'urgence à Votre Excellence la sommation que les Prussiens viennent d'adresser, aujourd'hui même, au Gouverneur de Mayence pour la reddition des forts de Castel, situés sur les rives droites du Rhin et du Mein[1]. Cette lettre réclamait quelques explications, et je suis allé les demander. Le Ministre m'a rappelé que la neutralisation des forteresses fédérales, et notamment de celle de Mayence, avait été convenue précisément en vue de la guerre actuelle. Il a ajouté qu'à Nikolsbourg M. de Bismarck lui avait déclaré n'avoir aucunement l'idée d'y porter atteinte. M. de Pfordten ne doute pas du reste que, malgré

[1] Cf. le télégramme précédent.

l'éloignement des contingents de Weimar et de Meiningen, le Gouverneur de la forteresse n'ait encore le moyen de résister à un coup de main.

3262. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 1er août 1866, 7h 45 soir.

Le Général La Marmora ayant fait proposer au Général autrichien commandant la place de Legnano une prolongation de huit jours pour la suspension des hostilités, l'Empereur François-Joseph y a adhéré. Le Général La Marmora a annoncé que pendant ce temps le Gouvernement italien ferait des propositions relatives à l'armistice[1].

3263. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 105.)

Vienne, 1er août 1866.
(Cabinet, 3 août; Dir. pol., 4 août.)

J'ai eu l'honneur d'écrire hier à Votre Excellence que M. Benedetti m'avait informé le 30 juillet de l'adhésion de l'Italie à l'armistice conclu entre l'Autriche et la Prusse[2]. J'ai porté le soir même cette nouvelle à la connaissance du Comte de Mensdorff.

Le Comte Karolyi avait en vain cherché à en négocier les conditions avec MM. les Plénipotentiaires italiens, ceux-ci s'y étant toujours refusés en disant qu'ils n'y étaient pas autorisés[3]. Il était parti de Nikolsbourg y laissant encore après lui le Général Degenfeld, pour le cas où des instructions postérieures permettraient au Général Govone de poser au moins les conditions militaires d'une prolongation de trêve. Les Plénipotentiaires italiens ayant persisté dans leur refus, le Général Degenfeld revint à Vienne.

Après le départ du Comte Karolyi et du Général Degenfeld, le

(1) Cf. Gramont, télégramme, 1er août, 8h 40 matin.
(2) Cf. Benedetti à Gramont, télégramme, 30 juillet.
(3) Cf. Benedetti, 29 juillet, n° 179.

Comte de Barral se déclara autorisé par son Gouvernement à adhérer en son nom à l'armistice conclu entre la Prusse et l'Autriche. Cette communication fut faite à M. Benedetti, qui m'en informa, et au Comte de Bismarck.

Le Cabinet de Vienne n'en fut pas informé directement, et les Généraux qui commandent les troupes italiennes ne paraissent pas avoir fait à ce sujet une communication aux avant-postes autrichiens.

Dans la nuit du 30 au 31, je reçus le télégramme de Votre Excellence[1] indiquant les quatre conditions posées par l'Italie à son acceptation de l'armistice. Bien que Votre Excellence ne m'eût pas prescrit de les communiquer au Comte de Mensdorff, je me rendis cependant chez lui le 31 au matin, et, comme je m'y attendais, je le trouvai informé de la teneur de votre télégramme qui, écrit en clair, lui avait été transmis par l'administration télégraphique.

Ces conditions produites au dernier moment ne pouvaient plus se discuter en temps utile, car la suspension des hostilités expirait au 2 août, et le temps manquait absolument pour pouvoir réunir de nouveau les Plénipotentiaires autrichiens et les Plénipotentiaires italiens. Ces derniers avaient d'ailleurs rendu toute réunion impossible en quittant Nikolsbourg le 30 pour retourner à Berlin[2].

Le Cabinet de Vienne croit que l'ensemble de ces circonstances n'est pas le résultat d'un cas fortuit, mais que le Gouvernement italien, d'accord peut-être avec M. de Bismarck, a voulu, en agissant ainsi, laisser la question de l'armistice entre l'Autriche et l'Italie vague et indécise, afin d'y trouver un point d'appui et un moyen de pression dans les négociations de paix qui vont s'ouvrir à Prague.

Si l'Autriche avait été appelée à discuter les conditions de l'armistice, elle aurait fait observer :

1° Que la base de l'*uti possidetis* ne pouvait être acceptée, attendu que l'occupation du Trentin n'entrait ni dans les arrangements de la Prusse et de l'Italie ni dans les préliminaires de paix. La Prusse

[1] Télégramme de Drouyn de Lhuys à Gramont et à Benedetti, du 30 juillet.

[2] Barral était en effet parti pour Berlin en même temps que Benedetti (cf. Gramont, télégramme, 31 juillet). Govone avait assisté le 30 à la revue du corps d'Herwarth de Bittenfeld, et le 31 il était de retour au quartier général de Nikolsbourg. Ce serait Bismarck qui lui aurait appris l'acceptation de l'armistice par le Gouvernement italien (cf. les *Mémoires* de Govone, p. 289-293.)

avait consenti pour l'armistice à reculer jusqu'aux limites de la Bohême et de la Moravie son occupation militaire; de même l'Italie devait restreindre la sienne à la Vénétie et sortir du Tyrol[1].

2° En cédant la Vénétie à la France pour être rétrocédée à l'Italie, l'Autriche stipulait que l'Italie devrait prendre à sa charge une quote-part proportionnelle afférente à la Vénétie de la dette publique, et racheter les forteresses du Quadrilatère avec leur matériel.

3° Le plébiscite dans la Vénétie n'ayant pour l'Autriche aucun intérêt, elle n'avait à formuler sur cette condition ni adhésion ni refus.

4° Quant à la réserve de traiter la question des frontières dans les négociations de la paix, l'Autriche maintenait l'intégrité de son territoire sauf la Vénétie.

Le Cabinet de Vienne n'ayant pas été appelé à discuter les conditions mises en avant par l'Italie, et n'ayant d'ailleurs reçu aucune notification officielle de l'adhésion de l'Italie à un armistice de quatre semaines, il devait en conclure que la trêve expirait le 2 août à quatre heures du matin.

C'est sans doute afin de préciser cet état de choses que M. le Comte de Mensdorff m'envoya hier à une heure avancée de la nuit le billet suivant :

«Vienne, 31 juillet 1866. — Mon cher Duc, comme nous n'avons aucune communication officielle, de la part du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel, sur l'acceptation de l'armistice, nous devons regarder la trêve comme éteinte après-demain 2 août à quatre heures du matin. Agréez, etc..., etc... Signé : Mensdorff.»

J'ai cru devoir aussitôt en informer Votre Excellence par le télégraphe[2], et lui demander si je pouvais donner à son télégramme *in claris* du 30 juillet[3] le caractère d'une communication officielle émanant du Gouvernement italien. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que même dans ce cas l'existence de l'armistice ne serait pas

[1] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Voir dépêche précédemment contradictoire sur ce point.» — Il s'agit évidemment de la dépêche de Gramont du 31 juillet, n° 104. Gramont y indique, en effet, que l'Autriche acceptera l'*uti possidetis*; mais il parle un peu plus loin de la question du Trentin dans les mêmes termes qu'ici.

[2] Cf. Gramont, télégramme, 1er août, 8h 40 matin.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 30 juillet, et la note.

clairement établie, puisque les conditions auxquelles il est subordonné ne sont pas acceptées de part et d'autre.

La dernière mission du Comte Karolyi au quartier général avait principalement pour but de demander au Comte de Bismarck si la Prusse soutiendrait l'Italie dans la revendication du Trentin, et il en a rapporté une réponse satisfaisante[1]; mais la recrudescence qui depuis quelques jours se manifeste sensiblement dans les exigences et les exactions prussiennes cause à cet égard de sérieuses inquiétudes au Cabinet de Vienne. Devant l'imminence d'une reprise immédiate des hostilités avec l'Italie, on a dirigé de nouveau vers la frontière méridionale une partie des corps qu'on avait appelés près de Vienne, et l'ordre est donné de continuer ces mouvements de troupes sur une assez grande échelle. De cette façon l'Armée du Nord se trouvera considérablement réduite et l'Autriche placée pour ainsi dire à la merci de la Prusse pendant les négociations qui vont s'ouvrir à Prague. M. le Comte de Bismarck n'a-t-il pas prévu et préparé cet état de choses? N'a-t-il pas une seconde fois inspiré la conduite du Cabinet de Florence, pour en tirer parti et formuler à Prague des exigences nouvelles? C'est ce que l'Autriche se demande avec inquiétude, et avec la conviction que dans tous les cas, qu'il soit ou non l'auteur de cette situation, M. de Bismarck n'est pas homme à ne pas vouloir en profiter.

Ces craintes sont justifiées jusqu'à un certain point par la conduite des Autorités prussiennes depuis l'armistice, et un ensemble de faits assez significatifs paraît indiquer que le Gouvernement prussien n'a pas l'intention d'en observer les clauses.

[Le Duc de Gramont signale deux cas dans lesquels les Prussiens ont agi en violation des clauses de l'armistice. A la demande du Comte de Mensdorff, il a adressé au Comte de Bismarck un télégramme pour appeler sur ces deux cas l'attention du Premier Ministre prussien.

D'autre part, malgré la trêve, le Commandant autrichien de Theresienstadt a fait sauter le pont de l'Elbe, tué quelques hommes et emmené une centaine de prisonniers. Sur une réclamation de M. de Bismarck, le Gouvernement autrichien a pu démontrer que

[1] Cf. Benedetti, 24 juillet, n° 165, 28 juillet, n° 10, et 29 juillet, n° 179.

le Commandant de place, au moment où il avait agi, n'avait pas connaissance de l'armistice, et les prisonniers ont été rendus.]

3264. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 359, n° 79.)

Paris, 2 août 1866.

J'ai reçu la dépêche télégraphique par laquelle le Premier Secrétaire de votre Ambassade m'annonçait que M. le Ministre de Russie à Berlin avait fait une démarche ayant pour objet de demander la réunion d'un Congrès [1]. Vous m'avez vous-même informé depuis lors de l'impression de la Cour de Prusse et de la réponse de M. le Comte de Bismarck [2]. J'avais, de mon côté, jugé utile de faire connaître immédiatement à M. le Baron de Talleyrand la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur [3]. Sa Majesté, en effet, a reçu récemment de l'Empereur Alexandre une lettre dans laquelle ce Souverain parle des avantages qu'offrirait une entente des Puissances pour régler les questions pendantes, et M. le Baron de Budberg s'était placé avec moi dans un ordre d'idées analogue. Je vous envoie ci-jointe pour votre information une copie de ma dépêche à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg; vous verrez que je me suis borné à exprimer en termes généraux notre désir de marcher d'accord avec les autres grandes Cours dans les questions d'intérêt européen.

3265. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 359, n° 80.)

Vichy, 2 août 1866.

Les rapports que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de Nikolsbourg jusqu'à la date du [4] me sont exactement par-

[1] Cf. Lefebvre de Béhaine, télégramme, 27 juillet; particulière et confidentielle, 28 juillet; 31 juillet, n° 182; et note 2, p. 307.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 29 juillet, 11h 30.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand, 28 juillet, n° 65.

[4] Vraisemblablement du 28. Les dépêches envoyées à cette date de Nikolsbourg arrivèrent au Cabinet le 1er; celles du 29, le 2.

venus. Vous avez parfaitement compris dans quelles limites votre action devait se renfermer et jusqu'où elle devait s'étendre pour répondre exactement au rôle qui vous était tracé par vos instructions. J'approuve donc entièrement vos démarches et votre langage [1], et je constate avec plaisir que les clauses de la convention de Nikolsbourg sont, sur la plupart des points, aussi favorables aux intérêts dont nous avons pris la défense qu'il était permis de l'espérer dans l'état des choses. L'acte conclu par les deux Cours reproduit fidèlement l'esprit et la substance des préliminaires que nous avions recommandés à leur acceptation [2].

Toutefois, ainsi que je vous en ai informé par mon télégramme de Vichy en date du 29 [3], j'ai été frappé de la lacune qui existe dans la rédaction de l'article 2. Les préliminaires stipulaient que les États situés au sud du Mein seraient libres de constituer une Union de l'Allemagne méridionale qui jouirait d'une « existence internationale indépendante ». J'aurais désiré que cette expression, dont vous comprenez toute l'importance, eût été maintenue. Si l'on peut dire que l'acte de Nikolsbourg contient virtuellement la même pensée, elle y est en tout cas formulée en termes moins précis, et nous tenons à ce qu'il soit bien entendu que la clause doit s'interpréter dans le sens fixé par les préliminaires. Nous considérons ce point comme essentiel, et je vous prie de vouloir bien vous en expliquer avec M. le Comte de Bismarck, qui reconnaîtra, j'en suis persuadé, la parfaite légitimité de cette observation.

3266. Drouyn de Lhuys au Marquis de Moustier, Ambassadeur à Constantinople. (Minute. Turquie, 368, n° 48.)

Paris, [2 ou 3 [4]] août 1866.

[Drouyn de Lhuys accuse réception au Marquis de Moustier de sa dépêche du 25 juillet [5]. Il avait déjà reçu officieusement.

(1) Cf. les dépêches de Benedetti pendant les journées des 24, 25 et 26 juillet.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et à Gramont, 14 juillet.

(3) Ci-dessus, p. 281.

(4) La minute n'est pas datée.

(5) Cf. ci-dessus, p. 334, note 1.

par l'Agent des Principautés à Paris, communication du contre-projet élaboré à Bucarest[1], et il a pensé lui aussi que ce projet était inspiré par des vues trop exclusives pour ne pas rencontrer à Constantinople de grandes difficultés. Il s'en est expliqué avec le Baron d'Avril dans une dépêche dont il envoie copie[2]. Il fait remarquer que les objections que soulève le contre-projet roumain ne sauraient cependant impliquer l'approbation de toutes les propositions de la Porte, et que l'intérêt de la Turquie est d'apporter au règlement de cette affaire un sincère esprit de conciliation.]

3267. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Londres, Saint-Pétersbourg, Carlsruhe, Stuttgart, Munich et Francfort. (Minute. Angleterre, 738, n° 90.)

Vichy, 2 août 1866.

Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse réunis au quartier général du Roi ont signé le 26 du mois dernier un armistice de quatre semaines et des préliminaires de paix.

Je vous ai fait connaître[3] la ligne de conduite tracée au Représentant de l'Empereur désigné pour assister à ces négociations.

[1] M. Balatchano.

[2] Cette dépêche est datée du 31 juillet. Les principales observations de Drouyn de Lhuys portaient sur la dénomination de *Roumanie* ou de *Principautés-Unies roumaines* (article 2); sur la remise du voyage du prince Charles à Constantinople après la reconnaissance de la Porte, et sur le terme de reconnaissance substitué à celui d'investiture (article 3); sur la succession collatérale (article 4); sur la rédaction de l'article 5 relatif au chiffre des effectifs de l'armée roumaine; sur la suppression de l'article 9 du projet de Constantinople relatif à la présence à Bucarest et aux droits d'un agent du Sultan; sur les conditions dans lesquelles devait être établie l'augmentation du tribut (article 10); sur la suppression de l'article 12 du projet turc interdisant au gouvernement des Principautés de conférer des décorations et de battre monnaie; sur la prétention de la Turquie, en cas de violation de leurs engagements par les Provinces-Unies, de revendiquer toute sa liberté pour prendre telle mesure qu'elle jugerait convenable, «disposition, déclare Drouyn de Lhuys, incompatible avec les droits des Puissances». (Turquie, Bucarest, 28, n° 18.)

[3] Ce paragraphe ne fut adressé qu'à Londres et à Saint-Pétersbourg.

Le but de l'intervention de Sa Majesté a été avant tout de contribuer au rétablissement de la paix, afin de prévenir des perturbations plus graves encore peut-être que celles qui se sont accomplies. Nous n'avions pas à prendre une part directe aux délibérations; notre rôle devait se borner à faciliter l'accord dont nous avions cherché à indiquer les éléments en recommandant des bases de préliminaires; nous avons donc désiré que l'action de notre Ambassadeur à la Cour de Prusse chargé de parler en notre nom à Nikolsbourg demeurât renfermée dans ses limites, et sa mission en effet n'a été que celle d'un conciliateur amical s'appliquant à faire prévaloir, autant qu'il est possible en présence des décisions de la force, les conseils de la raison et de l'équité.

Nous avons été assez heureux néanmoins pour exercer sur plusieurs points importants une influence salutaire.

Conformément au principe posé dans le projet de préliminaires[1], l'intégrité de la Monarchie autrichienne est maintenue, sauf en ce qui regarde la Vénétie, à laquelle l'Empereur François-Joseph avait déjà spontanément renoncé[2]. Les autres prétentions territoriales élevées contre l'Autriche ont été abandonnées ou écartées, et il n'en a été tenu aucun compte dans la convention du 26 juillet. Le chiffre auquel la Prusse avait porté d'abord ses demandes pour l'indemnité de guerre a été notablement réduit[3]. L'intégrité du Royaume de Saxe, qui était menacée, est maintenue également, et ses limites actuelles ne subiront aucune modification[4]. Les États allemands situés au sud du Mein formeront entre eux une union dont les liens nationaux avec l'Union du Nord seront librement réglés par une entente commune. Le sens de cette clause se trouvait énoncé avec plus de netteté encore dans le projet de préliminaires[5]. Il y était dit que l'Allemagne du Sud jouirait d'une existence internationale indépendante, et il demeure bien entendu pour nous que l'art. 2 de la Convention de Nikolsbourg doit être ainsi compris. J'ai prié M. Benedetti de s'en ex-

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti et à Gramont, 14 juillet.

[2] Cf. l'article 1er des Préliminaires de Nikolsbourg, à l'Appendice.

[3] Cf. Benedetti, 25 juillet, n° 167. Par l'article 4 des Préliminaires, l'indemnité avait été réduite à vingt millions de thalers.

[4] Cf., à l'Appendice, l'article 5 des Préliminaires.

[5] Cf. ci-dessus, p. 281, note 1.

pliquer avec M. le Comte de Bismarck[1]. L'acte du 26 juillet a été signé par l'Autriche et la Prusse seulement; mais cette dernière Puissance s'est engagée à obtenir l'assentiment de l'Italie, son alliée, aux préliminaires de la paix, ainsi qu'à la paix définitive à conclure sur ces bases, dès que le Royaume lombard-vénitien sera mis à la disposition du Roi Victor-Emmanuel par une déclaration de l'Empereur Napoléon[2]. Enfin, le Cabinet de Berlin a accepté expressément le principe de la rétrocession au Danemark des districts septentrionaux du Sleswig[3]. Tels sont les points sur lesquels ont porté principalement nos efforts, et nous avons la persuasion d'avoir fait tout ce qui pouvait dépendre de nous, les circonstances étant données, pour sauvegarder, dans les limites du rôle que nous nous étions assigné, les intérêts mis en cause.

Je vous envoie au surplus ci-joint une copie de la Convention de Nikolsbourg[4]; il ne nous appartient pas d'en faire usage auprès du Cabinet de..., mais je tenais à vous donner connaissance de ce document pour votre information personnelle.

3268. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Vichy, 2 août 1866, 9h 15 matin.

Les garnisons pourraient emporter le matériel transportable. Quant au matériel non transportable, ce serait un arrangement à débattre entre les Commissaires spéciaux. Hâtez la conclusion de la convention de cession[5].

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 29 juillet, et 2 août, n° 80.

(2) Cf. Benedetti, 25 juillet, n° 167.

(3) Cf., à l'Appendice, la dernière partie de l'article 3 des Préliminaires.

(4) Les Préliminaires de Nikolsbourg ont été publiés dans les *Arch. diplom.*, 1867, t. Ier, p. 205-207. On les trouvera à l'Appendice.

(5) Cf. Gramont, télégramme, 1er août, 8h 40.

3269. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'Affaires à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Prusse, 359, n° 175.)

Berlin, 2 août 1866.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 12 septembre.)

La *Correspondance provinciale*, rédigée au Ministère de l'Intérieur, contient dans son numéro d'hier une analyse des préliminaires de paix, suivie de commentaires qui me semblent de nature à intéresser Votre Excellence. Je traduis :

«Jamais Souverain prussien n'a d'un seul coup agrandi aussi considérablement ses domaines. Mais, quelqu'importantes que soient ces acquisitions immédiates, la position assurée que la Prusse va occuper dorénavant à la tête de l'Allemagne du Nord a encore plus d'importance. Après de longs et stériles efforts, voici enfin constitué le noyau d'une Allemagne une et puissante. De divers côtés on semble craindre à tort qu'il en résultera une séparation entre le Nord et le Midi de l'Allemagne, et que l'Allemagne, envisagée dans sa totalité, perdra en puissance par suite de ces arrangements. Les liens naturels et les intérêts communs qui rattachent les États du Sud à la nouvelle Confédération du Nord sont si nombreux, si puissants, qu'une union étroite entre eux est chose *inévitable*. Le sentiment national en Allemagne aura à veiller à ce que cette union devienne de plus en plus intime, de plus en plus féconde. La conduite de la Prusse, sous ce rapport, fournira sûrement la preuve qu'elle a conscience de sa mission nationale.

«La France, par ses bons offices, a joué un rôle *méritoire* (sic)[1] dans l'œuvre de la paix. L'Empereur Napoléon a accepté la mission que lui décernait l'appel de l'Autriche avec générosité et désintéressement, animé d'un esprit vraiment impartial et digne d'un pacificateur équitable. Dans le rôle important qu'il lui a été accordé de jouer pendant les négociations, l'Empereur n'a rien ambitionné, rien demandé pour la France ni pour lui-même, si ce n'est la gloire et l'honneur de faire valoir son influence parmi les Princes au profit d'une paix juste. Il a eu la bonne

[1] *Sic* est dans le texte.

fortune de concourir à l'achèvement de la grande œuvre qu'il avait entreprise avec vigueur, il y a quelques années, c'est-à-dire à la création d'une Italie une et libre. Animé des mêmes sentiments, il a tendu la main à la Prusse pour jeter les bases solides de l'unité allemande.»

Afin de calmer les craintes conçues par l'opinion publique au sujet de la liberté, réservée aux États du Midi, d'établir entre eux une union dont les rapports nationaux avec la Fédération du Nord seront réglés en vertu d'une entente ultérieure, le *Moniteur prussien* publie l'article 2 des préliminaires de paix. Je ne le reproduis pas ici, parce que Votre Excellence a déjà été informée par Vienne de la teneur exacte de ce document. Le *Moniteur* met en regard le texte des propositions françaises, et, tout en faisant observer que l'article des préliminaires est en grande partie calqué sur ces propositions, il établit néanmoins, par le simple rapprochement des deux rédactions, que la phrase incidente d'un intérêt si capital qui assurait à l'Union méridionale *une existence internationale indépendante*[1] a été éliminée[2]. Veut-il donner à entendre par là que ce passage a recouvré, grâce à la rédaction allemande, une obscurité pleine de promesses?

3270. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Danemark, 251, n° 71.)

Copenhague, 2 août 1866.
(Cabinet, 8 août; Dir. pol., 11 août.)

Le Ministre de Prusse a communiqué confidentiellement au Cabinet de Copenhague un extrait des préliminaires de paix. Il n'y est point question de l'article relatif à la rétrocession du Nord du Sleswig, d'après le vœu librement exprimé des populations[3]. Cette lacune tient sans doute à ce que M. le Comte de Bismarck, pour se ménager toute liberté de décision, ne veut pas exposer M. de Heydebrandt aux instances du Gouvernement danois, dans

[1] Ces mots sont soulignés dans le texte.
[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 29 juillet.
[3] Il s'agit de l'article 3 des Préliminaires. Cf. ci-dessus, p. 352, note 3.

le but d'obtenir que le droit de vote s'exerce dans une zone comprenant les localités importantes d'Alsen, de Duppel, et Flensbourg. Mais, comme le Comte Frijs est muni de la preuve que le Sleswig figure dans les bases de la paix, il ne s'émeut point de cette omission[1]; elle lui a seulement suggéré la pensée d'observer la même réserve à l'égard du Ministre de Prusse et de ne prendre aucune initiative avec lui sur ce point. Sur le conseil de M. le Ministre des Affaires étrangères, le Roi écrit à l'Empereur pour remercier Sa Majesté de son bienveillant et efficace appui. La lettre du Roi Christian IX est envoyée ce soir à M. le Comte de Moltke-Hvitfeldt. M. le Comte Frijs se propose d'engager son Souverain à écrire également au Roi de Prusse, lorsque le Cabinet de Berlin aura rompu le silence, ou que l'affaire sera entrée dans la voie des négociations définitives.

3271. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Hesse-Darmstadt, 29, n° 66.)

Darmstadt, 2 août 1866.
(Cabinet, 5 août; Dir. pol., 6 août.)

Je cherche à suivre autant qu'il m'est possible les mouvements d'opinion qui naissent près de moi, mouvements difficiles à étudier tant les sources d'informations sont devenues rares.

On s'inquiète de voir la Hesse presque complètement isolée entre l'Autriche, qui n'est en mesure de protéger personne, et la Prusse, qui en vient aujourd'hui à refuser aux petits pays du Sud l'appui intéressé dont les signataires du dernier manifeste se seraient déclarés satisfaits. Le Parlement allemand, qui devait être le refuge de tout le monde, n'est plus qu'un rêve historique. Le temps a marché si vite qu'une conception de cette importance est déjà usée. En mettant en avant cette idée puissante, la Prusse s'était créé des partisans dans toute l'Allemagne. Les uns avaient été séduits par l'aspect démocratique, les autres par l'inévitable opportunité de la combinaison. Les peuples y voyaient un soutien

[1] Cf. Frijs à Moltke-Hvitfeldt, 26 juillet.

pour leurs intérêts, et les Gouvernements avaient compris qu'il fallait de gré ou de force s'y rallier[1]. L'influence de la Prusse pénétra partout : aujourd'hui, elle choisit parmi ses conquêtes; elle garde ce qui lui est utile et rejette le reste; elle met en œuvre tous les avantages que cette influence lui a ménagés sur la rive droite du Mein : sur la rive gauche, ses amis eux-mêmes se voient effacés de ses plans. Ils ne voulaient se donner à elle que selon leurs idées préconçues, et, la Prusse prétendant au contraire régner complètement sur ses sujets, elle abandonne les pays du Sud à leur destinée.

C'est là ce qui rend vaine la démonstration dont je parlais dans mes dépêches du 28 juillet. Elle était couverte de nombreuses signatures qui représentaient une portion importante des classes actives de la population. Mais, si les signataires s'agitaient en faveur de la grande Allemagne, ils prétendaient garder vis-à-vis de la Prusse l'indépendance de Confédérés libres, et la Prusse n'admet plus que le concours de Confédérés soumis, si je puis dire, comme ceux qu'elle trouve sur la rive droite.

Il en résulte que le mot de Parlement allemand a, du fait de la Prusse, changé de signification. Il ne peut plus être que le Parlement de la Prusse et des États moralement annexés, ceux du Nord. La Prusse veut former un tout compact dont certaines parties conserveront les apparences d'une autonomie nominale. Pour être plus homogène, la Prusse se contente de la frontière du Mein.

Cette modération comparative est-elle sincère, ou la Prusse veut-elle seulement attendre que, par ses soins ultérieurs, les fruits du Midi soient arrivés à maturité? Est-elle spontanée, ou le Cabinet de Berlin a-t-il été arrêté par la crainte de redoutables réclamations extérieures? Il n'est pas nécessaire de résoudre ces questions pour comprendre l'inquiétude de la Hesse sur son

[1] Le 28 juillet, d'Astorg (n° 64) avait signalé à Drouyn de Lhuys une démarche d'un groupe d'habitants de Darmstadt, progressistes, libéraux et libéraux-conservateurs, auprès du prince Charles. Ils avaient rédigé une adresse où ils lui demandaient d'employer son influence pour que l'idée du Parlement allemand ne disparût point au milieu des complications actuelles. Dans une autre dépêche (n° 65), de même date, d'Astorg avait envoyé la traduction de l'adresse. (Hesse-Darmstadt, 29.)

propre sort. La Bavière, avec la position un peu douteuse qu'elle a prise dans la politique, Bade, qui voudrait peut-être oublier sa situation géographique afin de graviter dans l'orbite prussienne, seront d'un médiocre secours pour le Wurtemberg et la Hesse. Quand même la Confédération de ces quatre États serait un fait accompli, ils pourraient encore se trouver bien faibles vis-à-vis de l'avenir difficile qui les attend.

Leur seul recours serait dans une alliance étroite avec l'Empire français; et, dans de pareilles conditions générales, cette alliance, qui donnerait accès à la France dans les affaires allemandes, amènerait de nouvelles guerres.

C'est à peu près ainsi qu'un homme distingué, membre de l'ancien Gouvernement, me dépeignait ce matin l'état des affaires, et l'on peut dire que, en épuisant ces contrées par la manière dont procède son occupation militaire, la Prusse semble n'avoir d'autre projet sur elles que de les mettre à sa merci. L'intérêt de la Hesse, en effet, ne peut résider dans un antagonisme prolongé avec les dominateurs de l'Allemagne, et j'ai peine à m'expliquer comment le Grand-Duc et son principal Ministre pourraient jamais répondre au besoin d'apaisement qui se fera sentir lorsqu'un jour viendra où les douloureuses rancunes de la guerre devront en partie s'effacer devant les nécessités politiques.

Je suis obligé de remarquer, en même temps, les tendances prussiennes que laisse voir la Cour de la Princesse Alice[1].

3272. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Italie, 365.)

Florence, 2 août 1866, 6h 10 soir.
(Reçu à 7h 45 soir.)

Le Général La Marmora doit régler en ce moment avec les Autorités militaires autrichiennes les détails de l'armistice. M. Visconti-Venosta pense qu'il pourra être signé ce soir ou demain[2].

[1] La princesse Alice, née en 1843, princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande, duchesse de Saxe, était la nièce du Grand-Duc.

[2] L'armistice ne fut signé que le 11 août.

Un supplément de la *Gazette Officielle* contient un décret qui fixe les conditions d'un emprunt forcé de trois cent cinquante millions effectué au taux de quatre-vingt-quinze et portant six pour cent d'intérêt.

3873. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 91.)

Florence, 2 août 1866.
(Cabinet, 6 août; Dir. pol., 8 et 11 août.)

[Le Baron de Malaret a été informé par M. Visconti-Venosta de l'envoi de M. Nigra à Vichy pour s'entretenir avec Drouyn de Lhuys des vœux et des dispositions du Gouvernement italien relativement aux conditions de la paix; le Prince Napoléon, qui vient de quitter Milan, doit se rendre incessamment à Vichy pour exposer à l'Empereur les résultats de sa mission [1]. L'acquisition du Trentin reste l'objectif principal du Gouvernement italien [2]. On se figure en Italie que la paix ne durera pas en Allemagne, et, si la question de Trente n'était pas résolue conformément aux intérêts italiens, on observe que l'Italie serait forcément tentée de se joindre aux ennemis de l'Autriche quels qu'ils fussent. Dans le cas, au contraire, de la cession du Trentin, l'Italie demeurerait pacifique et se désintéresserait de l'Allemagne. On en conclut que le Cabinet de Berlin soutiendra très mollement pendant les négociations de paix une combinaison qui ferait disparaître toute cause de rivalité entre les Cours de Vienne et de Florence. On parle de continuer la guerre, même sans la Prusse, si la diplomatie italienne n'obtient pas Trente. Il y a sans doute là une exagération, mais en ce cas le Gouvernement serait très menacé, et il y aurait à craindre que le pouvoir ne passât entre les mains des partis extrêmes, ce qui entraînerait toute une série de troubles en Italie. En dehors de la question de Trente, le Gouvernement se préoccupe de la forme à donner au traité de paix; il considère comme inadmissible la forme adoptée pour le traité de Zurich. Quant au mode de transmission de la Vénétie, on estime que le mieux

[1] Cf. Poujade, télégramme, 31 juillet.
[2] Cf. Malaret, 31 juillet, n° 90.

serait de se conformer aux précédents de Nice et de la Savoie. D'ailleurs le Gouvernement se rallierait volontiers à une formule qui consacrerait la cession de la Vénétie à l'Italie sous la médiation ou par l'intermédiaire de l'Empereur.

Le Baron de Malaret indique, en terminant, l'impression très vive produite par la défaite de Lissa, dont on rend responsable l'amiral Persano. Une enquête vient d'être ouverte contre lui. Il signale enfin que le Gouvernement italien vient de décider un emprunt forcé de trois cent cinquante millions.]

---

274. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 2 août 1866, 2h 10 soir.

Le Gouvernement autrichien demande qu'il soit entendu que les garnisons des places pourront emporter le matériel de guerre transportable et que le matériel non transportable sera acquis par l'Italie suivant une évaluation faite en commun. Par *matériel non transportable*, il n'entend pas les constructions.

Si ce point est stipulé, je crois que l'Autriche acceptera de suite la convention (1).

3275. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 3 août 1866.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez adressées les 26 et 28 juillet en réponse à ma dépêche confidentielle du 23.

L'Empereur, lorsqu'il a admis, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, que la Prusse reçût une augmentation de population ne dépassant point quatre millions d'âmes, a dû se préoccuper de la situation créée à la France par cet agrandissement considérable d'une Puissance limitrophe, et, afin que l'équilibre ne fût

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégrammes, 1er août, 10h 20 matin, et 2 août, 9h 15 matin.

pas rompu à notre préjudice d'une manière irrémédiable, Sa Majesté s'est vue dans l'obligation de demander au moins que la force défensive de son Empire fût accrue dans la mesure devenue strictement nécessaire à sa sécurité.

Vous avez donc eu pour instruction de déclarer à M. le Comte de Bismarck que, en compensation des avantages assurés à la Prusse, la France se trouvait autorisée à réclamer la restitution des frontières que lui donnaient les traités de 1814, avec le Luxembourg, ou un dédommagement équivalent.

La délimitation de la France en 1814 embrassait des pays attribués depuis à la Belgique, à la Prusse, à la Bavière. La restitution des portions unies à la Prusse ne saurait faire l'objet d'une difficulté, et je me plais à rendre hommage à la hauteur de vues avec laquelle M. le Comte de Bismarck a su apprécier une transaction qui, au prix d'un léger sacrifice pour son Gouvernement, consoliderait les bons rapports et consacrerait l'alliance de nos deux pays. La Bavière va entrer en négociation pour la paix avec le Cabinet de Berlin, et ce dernier est en position de lui demander les sacrifices nécessaires pour l'affermissement du nouvel ordre de choses établi en Europe. Il sera donc facile à la Prusse de trouver dans ses stipulations avec la Cour de Munich le moyen de procurer à la France non seulement la réintégration de Landau et de son district, mais encore les dédommagements pour des possessions dont le retour à l'Empire est ici hors de question. S'il ne dépend pas en effet du Gouvernement prussien de nous donner les territoires qui ont été incorporés au Royaume de Belgique, il n'en convient pas moins de les faire entrer en ligne de compte dans la somme de puissance défensive que la France doit recouvrer.

Vous m'avez fait part des justes observations de M. le Comte de Bismarck au sujet du Luxembourg, qui appartient de même à une Puissance tierce. Ce que le Gouvernement prussien peut abandonner dans ce pays, c'est son droit de garnison; il peut stipuler aussi que le Grand-Duché cessera de faire partie de la Confédération germanique. Mais, tout en acceptant cette double concession, nous devons reconnaître qu'elle n'implique en elle-même aucun accroissement direct de territoire à notre profit. Il resterait par conséquent à rechercher, sous ce rapport, dans les

pays dont peut disposer la Prusse, les éléments d'une compensation pour nous. Elle serait fournie, dans la mesure la plus équitable, par les possessions du Grand-Duc de Hesse sur la rive gauche du Rhin. Or ce Prince se trouve aujourd'hui dans une situation analogue à celle du Roi de Bavière vis-à-vis du Roi de Prusse, et la Cour de Berlin s'entendrait sans peine avec lui sur les indemnités qu'il pourrait être nécessaire de lui accorder.

Telles sont, Monsieur, les considérations que m'a suggérées la lecture de vos dernières dépêches. Je vous ai adressé en conséquence par le télégraphe, le 29 juillet dernier, après avoir pris les ordres de l'Empereur, un projet de convention dont vous trouverez le texte ci-joint[1].

Vous comprendrez avec quels ménagements vous devez traiter cette affaire, afin d'éviter qu'elle n'altère nos rapports amicaux avec la Prusse et ne fournisse à cette Puissance un prétexte pour tourner contre nous les passions nationales de l'Allemagne.

3276. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres[2]. (Minute. Angleterre, 738, n° 89.)

Vichy, 3 août 1866.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez adressées en date des 30 et 31 juillet, sous les n°s 159 et 160, pour me rendre compte des dispositions dans lesquelles vous avez trouvé le Principal Secrétaire d'Etat de S. M. Britannique relativement à la proposition d'un Congrès. Cette proposition, vous le savez, émanait du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Il ne nous convenait pas de la repousser de prime abord, car nous ne voulions pas laisser supposer de notre part des arrière-pensées contraires aux intérêts généraux de l'Europe[3]; mais nous ne nous sommes pas dissimulé les obstacles que devait rencontrer un tel dessein dans les circon-

[1] Ce projet est celui qui figure dans la dépêche du 29 juillet.

[2] La Tour d'Auvergne avait quitté Londres le 2 août pour se rendre à Vichy. Ce fut le baron Baude, chargé d'affaires, qui reçut la dépêche.

[3] Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 28 juillet.

stances actuelles, et, ainsi que je vous l'ai mandé par mon télégramme du 1er de ce mois, vous n'aurez point à y insister.

3277. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Autriche, 492.)

Paris, 3 août 1866, 5h45 soir.

Notre Plénipotentiaire sera chargé dès son arrivée à Prague de demander que le Général Fabrice soit admis à prendre part aux négociations comme Envoyé du Roi de Saxe. L'Empereur d'Autriche prie l'Empereur Napoléon de vouloir bien appuyer cette demande, et d'employer également ses bons offices en faveur du Roi de Hanovre, afin qu'il soit traité avec ménagement[1].

3278. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Berlin, 3 août 1866, 1h soir.
(Reçu à 4h soir.)

Je suis arrivé ce matin. Je trouve votre télégramme daté de Vichy, 29 juillet. L'article 2 est illisible. Je vous prie de me le faire télégraphier de nouveau.

3279. Le Vicomte de Botmiliau, Consul général à Belgrade, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Turquie, Belgrade, 16, n° 218.)

Belgrade, 3 août 1866.
(Cabinet, 9 août; Dir. pol., 11 août.)

[En présence des aspirations serbes, il ne serait pas sans intérêt, mais il est difficile de savoir quelle est exactement l'in-

(1) Cf. Reiset, 25 et 27 juillet, et 1er août. Le roi de Hanovre était arrivé à Vienne le 19 juillet.

fluence du Gouvernement de Belgrade sur les populations slaves de l'Autriche et de l'Empire Ottoman.

«Les populations sur lesquelles les Serbes comptent le plus sont, en Turquie, avec le Monténégro, celles de la Bosnie et de l'Herzégovine; en Autriche, celles qui habitent la rive gauche de la Save.» Depuis plusieurs années, une active propagande y est faite, favorisée par la Russie, qui s'est assuré ainsi un puissant moyen d'influence à Belgrade. «Le Gouvernement compte beaucoup moins sur la Bulgarie.» Il y a cinq ou six millions de Bulgares; ils occupent l'une des plus riches provinces de l'Empire ottoman, et ils pourraient être tentés, si cet Empire venait à tomber, «de se constituer en État séparé, en dehors des autres populations chrétiennes qui les entourent». En Croatie, d'autre part, la différence de religion est un obstacle à l'union. Quant aux provinces frontières de l'Autriche, soumises au système des colonies militaires, elles auraient tout à gagner à faire partie d'un grand État slave : il les délivrerait de l'impôt du sang que l'Autriche prélève sur elles. Il serait naturel que la Moldo-Valachie, agrandie des Provinces roumaines soumises à l'Autriche, se confédérât avec le grand État slave, qui tendrait la main aux Grecs, pour les aider à repousser les Turcs en Asie.

M. de Botmiliau ne veut pas rechercher ce qu'il y a de réalisable ou d'impossible dans ces aspirations serbes; mais il a jugé nécessaire de les signaler et de dire sur quelles sympathies de races les Serbes comptent pour réussir.]

3280. DIEUDÉ DEFLY, CONSUL GÉNÉRAL À MILAN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Italie, Milan, 4, n° 259.)

Milan, 3 août 1866.
(Cabinet, 6 août; Dir. pol., 8 août.)

Bien que l'opinion publique revienne d'une manière encore peu sensible sur les impressions premières causées par la perspective de l'armistice, aujourd'hui passé à l'état de fait accompli [1], je dois constater tout d'abord une amélioration réelle dans

[1] Il est fait ici allusion à l'adhésion du Gouvernement italien à la suspension des hostilités (cf. Malaret, 29 juillet). L'armistice entre l'Italie et l'Autriche ne fut signé que le 11 août.

la disposition des esprits. Je ne sais s'il faut attribuer ce résultat au passage par Milan de son S. A. I. le Prince Napoléon, qui, arrivé ici le 30, en est reparti le lendemain, et, pendant son séjour de vingt-quatre heures, a causé avec les principaux personnages de ce pays et les a éclairés sur la véritable situation des négociations. Toujours est-il que, en leur déclarant nettement que l'abandon de la Vénétie à l'Italie, sans conditions onéreuses à part la portion de la dette publique qu'elle devra prendre à sa charge, et, sinon la certitude, au moins les probabilités de la cession d'une partie du Tyrol méridional, lui paraissent de nature à constituer les bases d'une paix honorable, il a raffermi la confiance des hommes intelligents et modérés singulièrement ébranlée dans le premier moment par les déclamations des journaux de toutes les nuances. Je suis, pour ma part, heureux de la bonne inspiration à laquelle a cédé le Prince Napoléon en venant à Milan, où l'autorité de sa parole et de ses sympathies déclarées pour l'Italie a calmé bien des irritations et bien des susceptibilités, dont l'exagération avait grandi en raison même du silence gardé par les organes du Gouvernement sur les conditions de l'armistice. Je constate déjà dans le journal la *Perseveranza* un revirement très sensible sur ses appréciations premières de la situation : il lui a valu les critiques et les récriminations des feuilles populaires qui semblent n'avoir d'autre mission que celle d'exciter les mauvaises passions de la multitude, mais la partie saine de la population fera justice, je l'espère, de ces indignations factices qui ne brillent pas plus par l'esprit de tolérance que par la puissance de la logique. Les sentiments pour la France n'ont rien perdu de l'âpreté et de l'acrimonie que je signalais dernièrement à Votre Excellence [1], mais cette animosité est tellement ridicule et déplacée que je ne sais plus s'il ne convient pas mieux de plaindre

[1] Dieudé Defly écrivait dans une dépêche du 23 juillet, n° 257 : «On ne comprend pas, ou l'on ne veut pas comprendre les efforts généreux de la France pour la paix, et l'on me semble plus disposé à les dénaturer qu'à les encourager; mais ce n'est pas la première fois que j'ai à constater les préventions injustes ou intéressées auxquelles les Italiens cèdent si souvent contre nous dans toutes les circonstances où la grande politique de l'Empereur se trouve en opposition avec les tendances ambitieuses et les passions irréfléchies que la presse, celle des petits journaux surtout, la plus répandue dans le peuple, se complaît à faire prévaloir.» (Italie, Milan, 4.)

ceux qui lui donnent un si facile accès, que de leur faire supposer qu'elle est capable de nous blesser dans notre amour-propre national. Et à ce propos, comme le moindre incident de nature à mécontenter les Italiens dans les difficultés auxquelles pourraient donner lieu les négociations de la paix suffirait pour prétexter une manifestation hostile à l'Empereur, je crois devoir dès aujourd'hui prier Votre Excellence de me permettre de m'abstenir de faire célébrer publiquement le 15 août la fête de Sa Majesté.

[Dieudé Defly indique ensuite l'agitation du parti de l'Action, dont les principaux chefs doivent se réunir à Lugano. Il fait allusion aux menées de Mazzini pour attirer à son parti les volontaires Garibaldiens au moment où la paix sera signée. Il en a informé le Prince Napoléon, qui ne croit pas à la possibilité d'un succès de Mazzini ou de Garibaldi dans leurs entreprises révolutionnaires. Des renseignements de bonne source permettent d'ailleurs de croire que Garibaldi résiste courageusement aux influences qui s'exercent autour de lui. Dieudé Defly estime qu'il se retirera après la paix à Caprera pour soigner sa santé, et que, quoi qu'il arrive, l'armée régulière ne se mettra pas à la remorque des Garibaldiens.]

Quant à la tranquillité publique en Lombardie, je ne pense pas qu'elle soit exposée en ce moment à une perturbation sérieuse; il est certain que la perspective de la paix n'y a point trouvé les esprits satisfaits, mais de cette disposition à des sentiments hostiles au Gouvernement il y a encore une grande distance.

La possession du Tyrol est le grand objectif du moment, et, tant qu'il sera permis de l'espérer, je ne crois pas que nous ayons à redouter que les agitateurs en viennent aux désordres de la rue.

3281. Louis II à Napoléon III. (Copie. Bavière, 241 [1].)

Munich, 3 août 1866.

Par la médiation de V. M. Impériale, un armistice avec des préliminaires de paix a été conclu le 26 juillet à Nikolsbourg en Mo-

[1] En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Remise par M. le Baron de Perglas le 7 août 1866.»

ravie, entre l'Autriche et la Prusse, sur des bases proposées par Votre Majesté.

Allié à l'Autriche, non seulement par le Pacte fédéral, mais aussi par une convention spéciale du 14 juin dernier, j'ai cru d'être appelé à prendre part à ces négociations et d'être compris dans la suspension des hostilités, et j'avais par conséquent envoyé au quartier général prussien mon Ministre des Affaires Étrangères, muni de pleins pouvoirs nécessaires.

Cet espoir cependant a été trompé. L'Autriche non seulement a laissé ses alliés exclus de la suspension des hostilités, mais elle a aussi consenti à traiter séparément avec la Prusse, en ne stipulant qu'un armistice en leur faveur, et encore en des termes très vagues [1].

En effet, mon Ministre, en abordant la question de cet armistice, a rencontré des grandes difficultés, le Ministre prussien ayant exigé des préliminaires de paix avec cession de territoires à laquelle mon Plénipotentiaire n'était nullement autorisé. Ce n'était que par l'entremise bienveillante de l'Ambassadeur de V. M. Impériale près la Cour de Berlin que mon Ministre a pu obtenir après quelques jours un armistice pur et simple pour trois semaines, à partir du 2 août [2].

La paix entre l'Autriche et la Prusse sera négociée à Prague, tandis que la Bavière, le Wurtemberg, le Bade et la Hesse grand-ducale traiteront avec la Prusse à Berlin.

L'Autriche, garantie déjà par les préliminaires de paix, est assurée de la conclusion de la dernière; quant à la Bavière et les États susmentionnés, les conditions avancées par la Prusse sont les plus dures, réclamant des cessions territoriales considérables de nature à compromettre l'existence même de mon Royaume et de ces pays [3]. Ces conditions, en tout cas, rendront presqu'impossible la constitution de cette Confédération du Sud de l'Allemagne, qui est une des bases principales de la paix projetée.

Placés vis-à-vis des forces supérieures de la Prusse, qui enivrée de sa victoire presque miraculeuse paraît en vouloir abuser, nous

[1] Voir à l'Appendice la deuxième partie de l'article 9 des Préliminaires de Nikolsbourg.

[2] Il fut signé le 28 juillet.

[3] Cf. des Méloizes, 1er août.

nous trouverons sans moyens de résistance si l'Europe ne fait pas entendre une voix médiatrice.

Sous l'impression de cette situation pénible, je m'adresse avec confiance et franchise à V. M. Impériale, en la priant de vouloir étendre sa médiation puissante, qui a obtenu les préliminaires de paix entre l'Autriche et la Prusse, sur nos négociations avec cette dernière Puissance, lesquelles ne sont que la conséquence de ces préliminaires.

L'intégrité de la Bavière, garantie par le Pacte fédéral non moins que par le Congrès de Vienne, me parait être assez liée aux intérêts de la France pour que je puisse me permettre d'appeler l'attention bienveillante de V. M. Impériale sur le danger imminent qui la menace.

Les États secondaires ne peuvent pas résister aux forces des grandes Puissances. Si l'Europe, qui en a garanti l'existence par des traités solennels, permettait qu'une ambition particulière les détruise pour s'agrandir, elle ne tardera pas elle-même à en ressentir bientôt les effets désastreux. L'appui puissant de V. M. Impériale pourra sauvegarder ces intérêts et maintenir l'intégrité de mon Royaume. En le sollicitant et la bienveillante médiation de V. M. Impériale, je la prie, etc...

3282. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Wurtemberg, 86, n° 32.)

Stuttgart, 3 août 1866.
(Cabinet, 5 août; Dir. pol., 6 août.)

M. de Varnbüler, après avoir été à Vienne et au quartier général du Roi de Prusse, a dû se rendre auprès du Général de Manteuffel pour signer l'armistice entre les troupes wurtembergeoises et l'armée opérant sur le Mein. Ce Ministre, revenu hier seulement, m'a dit avoir rapporté de son entrevue avec le Comte de Bismarck l'espérance qu'on n'imposerait pas au Wurtemberg des conditions de paix plus dures que celles que devront subir les autres États du Sud; qu'il attribuait en grande partie l'accueil bienveillant qu'il

avait reçu du Comte de Bismarck aux démarches de M. Benedetti[1], ce dont il me priait d'exprimer à Votre Excellence toute sa gratitude.

M. de Varnbüler, qui a traversé une partie de l'armée prussienne, en a fort admiré la bonne tenue, la discipline et l'état de santé des hommes et des chevaux. Son impression est tout autre quant à l'armée autrichienne, où il n'a vu que du désordre et des hommes paraissant souffrir par le manque de bonne nourriture. Il a été surtout frappé par l'anéantissement, en quelque sorte, qu'il a rencontré dans toutes les classes de la société à Vienne. Dans les campagnes traversées par les armées belligérantes, la détresse des paysans est extrême, les approvisionnements ont été épuisés pour l'entretien des troupes, et les récoltes sur pied pour la nourriture des chevaux; il n'y a plus de bétail, plus de céréales.

Le Ministre des Affaires Étrangères comprend que l'Autriche, dénuée complètement de toute ressource, ne pouvant plus soutenir même l'apparence d'une lutte, fasse la paix sans rien stipuler pour ses alliés; mais, ce qu'il ne peut admettre, c'est que ces alliés ne soient pas informés de ce qui se passe, qu'on cherche même, à Vienne, à leur cacher l'état des négociations dont la connaissance pourrait les guider et les aider dans les démarches qu'ils sont obligés de faire pour se tirer le moins mal possible d'un désastre où ils ont été entraînés par l'Autriche.

M. de Varnbüler part le 6 ou le 7 pour Berlin; le second Plénipotentiaire sera probablement le Général Hardeeg, Ministre de la Guerre, homme d'esprit et qui a la parole facile. Il commandait la Division wurtembergeoise, et le Général de Manteuffel lui a fait dernièrement ce compliment : «Je n'ai éprouvé de véritable résistance que dans les troupes wurtembergeoises, et elles étaient commandées par vous, Général.» M. de Spitzemberg, actuellement Ministre en Suisse, sera le Secrétaire de la Mission; il était à Saint-Pétersbourg dans l'intimité de la famille du Comte de Bismarck.

M. de Varnbüler m'a dit qu'il ferait assez bon marché de la question de l'indemnité de guerre à payer, pourvu qu'on ne cher-

[1] Cf. Benedetti, 29 juillet, n° 179.

chât pas sur le territoire wurtembergeois des compensations à donner aux États dont on retrancherait les possessions se trouvant sur la rive droite du Mein. Ce Ministre me paraît attacher à l'intégrité complète du territoire wurtembergeois une importance vitale pour le Gouvernement, et j'avoue que je partage complètement cette opinion.

3283. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Autriche, 492.)

Vienne, 3 août 1866.

S. M. le Roi de Hanovre m'ayant fait dire hier qu'il désirait me parler et m'invitait à passer chez lui dans la journée, je me suis rendu à 3 h 1/2 chez le Roi.

Sa Majesté m'a dit alors qu'elle voulait me demander le service d'écrire de sa part à l'Empereur, pour le prier d'intervenir en sa faveur, afin que, dans les remaniements territoriaux du Nord de l'Allemagne, l'intégrité du territoire hanovrien ne fût pas entamée. Le Roi demandait à l'Empereur, en qui il mettait toute sa confiance, de lui donner un conseil, et de lui dire ce que dans sa pensée le Roi de Hanovre devait faire dans le but d'obtenir et de préserver cette intégrité de son territoire.

Certains bruits qui circulaient dans la presse étrangère feraient craindre à Sa Majesté qu'il ne fût sérieusement question de lui enlever quelque province pour l'annexer à la Prusse; d'autres allaient jusqu'à représenter comme compromise l'existence même du Royaume[1]. Le silence gardé jusqu'à ce jour par le Cabinet de Berlin sur ses projets ultérieurs paraissait de mauvais augure, et les procédés inouïs dont le Roi de Prusse venait d'user à son égard étaient des symptômes de mauvais vouloir dont Sa Majesté avait à redouter les effets.

Le Roi de Prusse venait en effet de renvoyer sans avoir voulu en prendre connaissance une lettre que Sa Majesté lui avait écrite et fait porter par un aide de camp.

Le Roi me demanda alors si je ne savais rien des projets de la

[1] Cf. Reiset, 25 et 27 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prusse à son égard. Je répondis à Sa Majesté qu'en fait je n'avais pas eu l'occasion de connaître les intentions du Cabinet de Berlin à l'égard du Hanovre proprement dit, mais que je ne croyais pas devoir lui cacher que de toutes mes informations il ressortait clairement que le Roi de Prusse était irrévocablement décidé à joindre par des territoires contigus pris sur les États voisins et annexés à la Monarchie les deux parties de son Royaume, séparées jusqu'à ce jour; que S. M. Prussienne considérait ce résultat comme le premier entre tous ceux qu'il se promettait de réaliser à la suite de ses victoires, et que telle était sa résolution à cet égard qu'il n'eût consenti ni à un armistice, ni à une paix avec l'Autriche, si cette Puissance ne s'était engagée à ne pas s'opposer à ces projets. La zone territoriale destinée à assurer la contiguïté des deux parties de la Monarchie prussienne paraissait devoir être prise à la fois sur le Hanovre, sur le Brunswick et sur l'Électorat de Hesse, mais il m'était impossible de rien affirmer à cet égard, car je ne savais rien de positif. Il n'en était pas de même sur la question de contiguïté des territoires prussiens; sous ce rapport, je pouvais dire à Sa Majesté qu'il ne restait aucun doute en mon esprit, et je croyais devoir prévenir le Roi que l'intervention de mon Souverain, que Sa Majesté me chargeait de demander, ne pourrait certainement pas se produire d'une manière efficace dans le but d'empêcher l'annexion du territoire hanovrien destiné à créer la contiguïté des frontières prussiennes.

Le Roi n'en persista pas moins à réclamer les bons offices et les conseils de l'Empereur, et je crus devoir promettre à Sa Majesté que je ferais parvenir à mon Souverain l'expression de ce désir.

Revenant donc sur les avantages politiques, commerciaux et industriels que le Cabinet de Berlin se promettait de ces annexions, le Roi fit une peinture, exacte d'ailleurs, de l'état des choses, en disant que, son Gouvernement n'ayant jamais résisté à un désir de la Prusse, ayant concédé par traités le droit de passage pour les troupes, sans restriction et sans limites, n'ayant pas de lignes douanières, tout ce que l'annexion procurerait à la Prusse lui était déjà acquis; mais Sa Majesté ne comptait pas avec la pensée personnelle du Roi Frédéric-Guillaume qui veut à tout prix offrir quelque conquête à son armée et au peuple de Berlin.

Sa Majesté tenait à établir que son Gouvernement n'avait jamais

donné à la Prusse un sujet de grief ou de mécontentement comme voisin ou comme allié jusqu'à cette dernière campagne où, placé entre le vasselage d'une part et ses engagements fédéraux de l'autre, le Roi n'avait pas cru pouvoir violer sa parole et manquer à ses Confédérés. Si le Cabinet de Berlin avait été moins violent dans sa politique fédérale, il eût été possible de garder la neutralité; mais, obligé en vingt-quatre heures de choisir entre la guerre et le parjure, Sa Majesté avait dû se retirer avec son armée. Un des principaux griefs de la Prusse contre le Roi de Hanovre paraît être l'envoi qu'il a fait en Angleterre d'une somme de vingt-deux millions de thalers que le Gouvernement prussien voulait s'approprier. Dans le but de contraindre S. M. Hanovrienne à céder à ses exigences, le Roi de Prusse aurait fait saisir tous ses biens personnels et prendre tous les objets de valeur qui se trouvent dans ses résidences, ne donnant à la Reine que le strict nécessaire pour sa subsistance; il aurait également saisi la fortune du Prince royal et ordonné l'enlèvement de tout ce qui peut se prendre des biens particuliers de la Famille royale[1]. Mais la somme envoyée en Angleterre provenant des deniers de l'État et n'appartenant pas au Roi, Sa Majesté ne se croit pas autorisée à la livrer à la Prusse, et elle préfère se laisser dépouiller personnellement que de manquer à ses devoirs de Souverain.

Je rapporte ici fidèlement, Monsieur le Ministre, le langage que m'a tenu le Roi. Comme le voit Votre Excellence, mes réponses n'ont rien engagé, et ont au contraire fait pressentir à Sa Majesté celles que je pourrais avoir à lui transmettre. Le Roi n'était pas éloigné de l'idée de s'adresser directement à l'Empereur; je ne l'y ai pas encouragé, car cette démarche eût provoqué de la part de l'Empereur une lettre, que dans les circonstances actuelles Sa Majesté préférera sans doute n'avoir pas à écrire. Cependant, je prie Votre Excellence de placer celle-ci sous les yeux de l'Empereur, qui voudra bien, je le suppose, me faire donner des instructions qui me permettront de répondre au Roi de Hanovre dans les limites tracées par la neutralité de la politique impériale.

[1] Cf. Reiset, 25 juillet.

3284. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Télégr. Minute à chiffrer. Italie, 365.)

Vichy, 4 août 1866[1].

Pressez vivement la conclusion de l'armistice sur la base de l'*uti possidetis* militaire[2]. Les autres questions sur lesquelles nous nous sommes entendus avec l'Italie doivent demeurer réservées pour la discussion de la paix. Rendez-vous, si cela est utile, au quartier du Général de La Marmora, pour faciliter les rapports entre les deux parties.

3285. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute. Autriche, 492.)

Vichy, 4 août 1866[3].

Recommandez sans retard et très instamment au Cabinet de Vienne la conclusion de l'armistice sur la base de l'*uti possidetis* militaire approuvée par l'Empereur[4]. Les autres questions peuvent être réservées pour la discussion de la paix.

3286. Drouyn de Lhuys au Baron d'André, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 738.)

Vichy, 4 août 1866, 4h35 soir.
(Reçu à 6h soir.)

Faites chiffrer et expédier au Baron Baude à Londres le télégramme suivant que vous daterez de Vichy 4 août :

La Russie demande à la France, ainsi qu'à l'Angleterre, de déclarer avec elle que, comme Puissances signataires des transactions qui ont organisé l'Allemagne, elles réservent en principe leur droit de participer aux changements qui s'accomplissent.

(1) Note marginale : «Dépêche déposée à 10h45; transmise à Paris à 10h50.»

(2) Cf. Malaret, télégramme, 2 août, 6h10.

(3) Note marginale : «Dépêche déposée à 10h45, transmise à Paris à 11h.»

(4) Cf. Drouyn de Lhuys à Malaret, télégramme, même date.

Nous ne sommes point désireux de faire aujourd'hui une telle déclaration [1]. Tâchez de savoir quelle sera la réponse de l'Angleterre, sans vous prononcer vous-même trop nettement à cet égard [2].

3287. DROUYN DE LHUYS AU BARON D'ANDRÉ, DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (Télégr. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67.)

Vichy, 4 août 1866, 5h10 soir.

Faites chiffrer et expédier à M. Benedetti, à Berlin, le télégramme suivant que vous daterez de Vichy, le 4 août.

« J'ai reçu votre lettre particulière de Nikolsbourg du 30 juillet. Vous êtes autorisé à venir à Paris comme vous me le demandez, lorsque vous jugerez que la prolongation de votre présence à Berlin n'est plus utile à la conclusion de l'affaire traitée dans ma dépêche télégraphique du 29 [3].

« La Russie nous avait proposé la réunion à Paris d'un Congrès des Puissances signataires des traités de Vienne [4]. Nous avons décliné cette ouverture, qui nous paraît incompatible avec notre rôle de médiateur, ainsi qu'avec les rapports amicaux qui existent aujourd'hui entre nous et la Prusse et que nous désirons conserver [5].

« Le Cabinet de Pétersbourg, revenant à la charge, invite la France et l'Angleterre à déclarer avec lui que, comme Puissances signataires des transactions qui ont organisé l'Allemagne, elles réservent en principe leurs droits de participer aux changements qui s'accomplissent. Notre intention est de faire, par les mêmes motifs, la même réponse qu'à la première communication. »

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à d'André, télégramme, même date.

(2) Les deux dernières phrases du télégramme ont été citées par Émile OLLIVIER, t. VIII, p. 541.

(3) ROTHAN a cité cette partie du télégramme (*La Politique française en 1866*, p. 343).

(4) Cf. Talleyrand, 24 juillet.

(5) Cf. Drouyn de Lhuys à Talleyrand et à La Tour d'Auvergne, 28 juillet.

3288. Drouyn de Lhuys à Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Mémoires et documents, Allemagne, 165.).

Paris, 4 août 1866.

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'Empereur a nommé M. le Chef d'escadrons d'Artillerie Stoffel, l'un de ses officiers d'ordonnance, Attaché militaire à l'Ambassade de France à Berlin, en remplacement de M. de Clermont-Tonnerre, appelé à remplir les mêmes fonctions à l'Ambassade de Sa Majesté à Londres. D'après les ordres de l'Empereur, qui désire que cet officier puisse voir l'armée prussienne en campagne, je vous prie de le mettre en rapport avec l'Autorité militaire supérieure, pour qu'il puisse se rendre sans retard au quartier général. Je suis persuadé que M. Stoffel trouvera auprès de vous le meilleur accueil et le concours qui lui est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

3289. Le Baron d'Avril, Agent intérimaire à Bucarest, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Turquie, Bucarest, 28.)

Bucarest, 4 août 1866, 2h soir.

En ce qui concerne le voyage immédiat du Prince, j'ai des raisons de croire que Son Altesse a consulté directement l'Empereur (1).

3290. Le Vicomte des Méloizes, Ministre à Munich, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 241.)

Munich, 4 août 1866, 4h20 soir.
(Reçu à 10h3/4 soir.)

Le Baron de Pfordten m'annonce confidentiellement le départ pour Paris du Baron de Perglas, porteur d'une lettre autographe

(1) Cf. d'Avril, 1er août.

du Roi demandant à l'Empereur d'étendre sa médiation à la Bavière [1].

Le Gouvernement bavarois a renoncé à faire appel à la Russie [2].

3291. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Orig. Russie, 237, n° 65.)

Saint-Pétersbourg, 4 août 1866.
(Cabinet, 10 août; Dir. pol., 11 août.)

J'ai l'honneur de vous remercier des renseignements que vous avez bien voulu me transmettre par vos dépêches nos 64 et 65 [3]. Cette dernière m'a confirmé les informations envoyées ici par le Baron de Budberg, sur les dispositions dans lesquelles il avait trouvé Votre Excellence, relativement à la réunion d'un Congrès européen. Le refus de l'Angleterre et de la Prusse d'y participer, l'indifférence de l'Autriche et de l'Italie, avaient du reste fait perdre au Prince Gortchakoff, depuis quelques jours, l'espoir d'en obtenir la convocation : aussi a-t-il bien vite changé d'allures et de langage, lorsque avant-hier le Comte de Redern est venu lui annoncer officiellement que le Roi Guillaume repoussait l'idée du Congrès et estimait que, la Prusse ayant joué son existence dans la lutte dont elle sortait victorieuse, il était juste aujourd'hui qu'elle ne s'exposât pas à voir amoindrir, par les discussions des Puissances neutres, les garanties et les sacrifices qu'elle était en mesure d'obtenir directement de ses adversaires.

Peu soucieux de ce qu'il avait dit dernièrement à mon Collègue comme à moi, le Vice-Chancelier n'a éprouvé aucun embarras à soutenir qu'il n'avait jamais souhaité le Congrès, qu'il avait même toujours été contraire à sa réunion [4], etc., etc., etc.; mais, ce dont l'Empereur et lui avaient le droit de se montrer blessés, c'était le silence gardé par la Prusse vis-à-vis de la Russie. «Je

[1] Cf. la lettre de Louis II à Napoléon III, du 3 août.

[2] Cf. des Méloizes, 1er août.

[3] Des 26 et 28 juillet.

[4] Cette phrase a été citée par F. Charles-Roux, *Alexandre II, Napoléon III et Gortchakoff*, p. 389.

comprends, a-t-il dit au Comte de Redern, que vous vous soyez entendus avec la France; mais n'avions-nous pas le droit de prétendre aux mêmes égards, nous qui n'avons cessé de vous donner les preuves de la plus sincère amitié? L'Empereur, sachez-le, n'est nullement disposé à jouer le rôle de *comparse* et d'enregistrateur des *faits accomplis;* il faut une *entente* avec nous si vous voulez que nous reconnaissions les changements qui se produisent en Allemagne, etc., etc. »

Le Ministre de Prusse ayant parlé d'une lettre du Roi comme devant probablement être adressée sous peu à l'Empereur, le Prince a répondu très vivement que cela ne pouvait suffire, et qu'il était désirable que S. M. Prussienne envoyât à Saint-Pétersbourg un personnage honoré de toute sa confiance et connaissant sa pensée intime pour établir une entente entre les deux Souverains. Le Comte de Redern a prié alors le Vice-Chancelier de lui dire quelles étaient ses idées sur la reconstitution de l'Allemagne, mais le Prince Gortchakoff s'y est refusé en répétant : « Je ne fais pas de politique conjecturale... je n'aime pas à me lancer dans les hypothèses... C'est à vous de m'informer de ce que vous comptez faire, et alors nous discuterons[1]. »

L'irritation de l'Empereur Alexandre et de son Ministre n'est ici un secret pour personne, et il faut avouer qu'elle est aisée à comprendre, quand on se reporte aux différentes et infructueuses démarches tentées vis-à-vis d'un chacun par le Gouvernement russe depuis trois semaines. Après avoir fièrement répondu à l'Autriche, qui sollicitait ses bons offices dans les prochaines négociations de paix, que l'Empereur ne les accorderait que sur une demande directe des belligérants, le Prince Gortchakoff, ne voyant pas venir la demande en question, avait fait exprimer sa surprise à Vienne et à Berlin. Bientôt, faisant un pas de plus, et dans l'espoir d'entraîner l'Angleterre à sa suite, il prescrivit au Ministre de Russie près la Cour de Prusse de provoquer la proposition de la réunion d'un Congrès. Le résultat de cette seconde tentative n'a pas été plus heureux que celui de la première. Angleterre, Prusse, Autriche, Italie sont restées sourdes et insensibles aux arguments tardifs du Vice-Chancelier.

[1] L'entretien de Redern et de Gortchakoff a été résumé par F. Charles-Roux avec quelques citations, p. 390.

Jamais l'isolement où se trouve la politique russe n'avait été si clairement constaté et la difficulté d'en sortir si bien démontrée.

Que va faire le Prince Gortchakoff pour amender une situation qui cause un sérieux mécontentement, et que ses ennemis ne manqueront pas d'exploiter contre lui? Sa conversation avec le Comte de Redern témoigne qu'il en est encore aux récriminations, mais elle laisse entrevoir que, en sauvegardant les apparences, la Prusse aura facilement raison de cette mauvaise humeur. Il ne s'agit que de ménager la forme, pour que le Cabinet de Berlin l'emporte sur le fond [1].

Un homme qui touche aux affaires me disait dernièrement : «Je ne sais s'il est habile, mais, en tout cas, il n'est pas généreux de nous prouver d'une façon si dure que nous sommes impuissants et isolés en Europe.»

3292. Le Baron de Varnbüler, Ministre des Affaires étrangères de Wurtemberg, au Baron de Waechter, Ministre à Paris. (Copie. Wurtemberg, 86 [2].)

Stuttgart, 4 août 1866.

Je vous ai déjà annoncé par la voie du télégraphe que nous avons réussi à conclure un armistice avec le Plénipotentiaire du Roi de Prusse [3]. Je ne m'arrêterai pas aujourd'hui à vous entretenir du détail des conditions de cet armistice, lesquelles en somme sont assez favorables; je me bornerai à vous faire remarquer que nous avons obtenu l'armistice sans devoir accepter en même temps des préliminaires de paix, et que sa durée doit être de trois semaines. Pendant ce délai, les négociations de paix entre les États du Sud de l'Allemagne (savoir : le Wurtemberg, la Bavière et les Grands-Duchés de Bade et de Hesse) et la Prusse

(1) Toute la partie de la dépêche qui commence à : «Jamais l'isolement» jusqu'ici, a été citée par F. Charles-Roux, p. 390.

(2) En tête, note de la main de Drouyn de Lhuys : «Copie remise par M. le Baron de Waechter le 7 août 1866.»

(3) Cf. Damrémont, 3 août.

auront lieu à Berlin, où les Plénipotentiaires de ces États se rendront sous peu de jours.

Je ne puis vous cacher, Monsieur le Baron, combien nous avons à craindre que la Prusse victorieuse ne nous accordera la paix que sous des conditions très dures, les États du Midi de l'Allemagne se trouvant entièrement délaissés par leur allié principal, l'Autriche, laquelle terrassée vient de conclure un armistice avec la Prusse et d'adopter les préliminaires de paix sans avoir pu prendre soin des intérêts de ses alliés.

Nous avions dans le temps bien espéré que l'Autriche, en demandant la médiation de S. M. l'Empereur des Français pour le rétablissement de la paix, ne manquerait pas de réclamer cette médiation aussi en faveur des membres de la Confédération qui avaient embrassé son parti. Et c'est pour cette même cause que nous ne sommes, jusqu'aujourd'hui, venus nous adresser au Gouvernement impérial de France pour obtenir son intercession en notre faveur. Maintenant donc les États du Sud de l'Allemagne, se voyant absolument réduits à eux-mêmes, n'ont dans leur isolement pu obtenir qu'un armistice d'une durée plus restreinte qu'elle ne l'a été accordée à l'Autriche. Je remplis un devoir bien agréable en constatant hautement combien nos efforts auprès du Comte de Bismarck ont été secondés par le concours bienveillant de l'Ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur des Français, M. Benedetti.

Tout en reconnaissant avec la plus vive gratitude l'appui que l'Ambassadeur de France a bien voulu nous prêter à cette occasion, nous devons attacher la plus haute importance à ce que le puissant secours de S. M. l'Empereur Napoléon vienne nous aider pendant les négociations de paix qui vont s'ouvrir à Berlin. S. M. Impériale a de tout temps témoigné un intérêt si marqué pour les États du Midi de l'Allemagne, elle a notamment toujours professé des sentiments si bienveillants pour la Cour royale de Wurtemberg, que nous osons bien espérer qu'elle voudra bien intercéder en notre faveur auprès du Roi de Prusse afin d'obtenir pour nous des conditions équitables pour le rétablissement de la paix. Il ne saurait échapper à la haute sagesse de l'Empereur combien il est à désirer, dans l'intérêt non seulement des États de l'Allemagne, mais même dans l'intérêt de la France et de l'Eu-

rope entière, que les conditions de la paix soient posées avec modération, et nous ne pouvons nullement douter que S. M. Impériale ne réussisse facilement à obtenir cette modération de S. M. Prussienne.

Vous êtes chargé, Monsieur le Baron, de faire auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères les démarches nécessaires pour que notre désir soit favorablement accueilli par S. M. l'Empereur Napoléon. A cet effet, vous donnerez à M. Drouyn de Lhuys connaissance entière du contenu de cette lettre, et lui en laisserez une copie, en le priant d'appuyer notre demande auprès de S. M. Impériale.

3293. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 4 août 1866, 5h soir.
(Reçu à 6h 1/2 soir.)

Le Cabinet de Vienne adhère au projet de convention de votre télégramme du 1er de ce mois [1], quant au fond. En ce qui touche la forme, il voudrait éviter les rapports directs avec un Commissaire vénitien et rester étranger à tout ce qui concerne la rétrocession faite par la France à l'Italie. L'Empereur d'Autriche ne veut pas entrer en négociation avec des Commissaires vénitiens, qu'il regarde comme ses sujets jusqu'à ce que la cession soit un fait accompli; il négociera directement la paix avec le Roi Victor-Emmanuel parce qu'il est en guerre avec lui; mais, n'étant pas en guerre avec les Vénitiens, il ne veut négocier la cession de la Vénétie qu'avec l'Empereur Napoléon, qui de son côté disposera de la Vénétie comme il le jugera convenable.

Un projet de convention est préparé dans ce sens, et, comme il arrive dans la pratique au même résultat que le nôtre, je vous l'enverrai demain par un courrier.

[1] Cf. Drouyn de Lhuys à Gramont, télégramme, 1er août, 10h20 matin.

3294. PIETRI, SECRÉTAIRE PARTICULIER DE L'EMPEREUR, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vichy, 5 août 1866, 10h05 soir.
(Reçu à 11h1/4 soir.)

L'Empereur me charge de transmettre à Votre Excellence la dépêche suivante qu'il a reçue du Roi Victor-Emmanuel :

«Padoue, 5 août, 6h soir.

«L'Autriche, au lieu d'accéder aux propositions approuvées par Votre Majesté et le Roi de Prusse, vient de me faire signifier, par un officier chargé de traiter l'armistice [1], que nous devons, avant le 8 courant, retirer nos troupes des positions occupées dans le Tyrol et Gorice. Elle veut réponse avant le 8 courant; sans cela les hostilités vont recommencer le 10, terme de notre suspension d'armes.

«Signé : Victor-Emmanuel.»

3295. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 359, n° 176.)

Berlin, 5 août 1866.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 8 août.)

[Benedetti annonce son retour à Berlin le 3 [2], et la rentrée du Roi dans sa capitale le 4. Le 5, le Roi a ouvert la session législative. Benedetti analyse le discours d'ouverture, dont il envoie la traduction en annexe à sa dépêche [3]. Le Roi a constaté que l'état des finances demeurait satisfaisant, malgré les charges imposées par la guerre. Il a reconnu que les finances de l'Etat avaient été gérées pendant les dernières années en dehors des prévisions constitutionnelles, et annoncé que le Cabinet solliciterait des Chambres un bill d'indemnité. Il n'a pas précisé l'importance ni l'étendue des acquisitions territoriales promises à la Prusse. En terminant, il a informé les deux Chambres qu'elles seraient

(1) Cf. Malaret, télégramme, 2 août, 6h10.
(2) Cf. Benedetti, télégramme, 3 août.
(3) Elle figure en effet à la suite de la dépêche.

prochainement saisies d'un projet de loi pour la convocation d'une Assemblée commune à tous les Confédérés de la Prusse.]

3296. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 176 *bis*.)

Berlin, 5 août 1866.
(Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai trouvé, en arrivant à Berlin, la dépêche télégraphique par laquelle vous me faites connaître le texte de la convention secrète que vous me prescrivez de proposer à l'acceptation du Gouvernement prussien [1]. Votre Excellence peut être assurée que je ne négligerai aucun effort pour en faire agréer les dispositions intégralement, quelque vive que puisse être la résistance que je suis certain de rencontrer. Convaincu que le Gouvernement de l'Empereur se montre modéré, en se bornant à stipuler, devant des agrandissements désormais acquis à la Prusse, les sécurités libellées dans votre projet, je me déterminerai difficilement à recevoir, même pour vous être uniquement référées, des modifications de quelque importance. J'estime que, dans cette négociation, la fermeté est le meilleur, je dirais volontiers l'unique argument qu'il convienne d'employer, et je me montrerai nettement résolu à décliner toute proposition que je ne saurais accepter, en ayant soin toutefois de démontrer, ce qui me paraît aisé, que la Prusse méconnaîtrait ce que commandent la justice et la prévoyance, et qu'elle nous donnerait, en même temps, la mesure de son ingratitude, si elle nous refusait les garanties que l'extension de ses frontières nous place dans l'obligation de revendiquer. Voulant cependant agir avec prudence, j'ai pensé qu'il convenait, avec le tempérament du Président du Conseil, de ne pas assister à la première impression que produira sur son esprit la certitude que nous réclamons les bords du Rhin jusques et y compris la forteresse de Mayence. Dans ce but, je lui ai envoyé ce matin une copie de votre projet, en lui écrivant la lettre particulière que

[1] Cf. Drouyn de Lhuys, télégramme, Vichy, 29 juillet.

vous trouverez ci-jointe en copie. Je tâcherai de le voir demain et je vous ferai connaître la disposition dans laquelle je l'aurai trouvé[1]. Avant mon départ de Nikolsbourg, il avait saisi une occasion favorable pour faire pressentir au Roi, qui s'en était, m'a-t-il dit, vivement ému, la communication que je lui avais déjà faite et qu'il a indiquée comme si je la lui avais seulement annoncée[2].

Je présume que, durant le voyage, il aura compris la nécessité d'y préparer plus complètement Sa Majesté.

L'autre dépêche télégraphique que vous m'avez également adressée de Vichy le 29 juillet, étant arrivée à Nikolsbourg après mon départ, m'a rejoint hier à Berlin. L'observation qui en fait l'objet est parfaitement fondée; on n'a pas reproduit, dans l'acte signé entre les négociateurs, les termes insérés aux préliminaires et destinés à assurer aux États du Midi de l'Allemagne une existence internationale indépendante[3]. Cette omission, ainsi que vous l'aurez vu par la correspondance de M. Lefebvre, a même été relevée par les journaux à Berlin[4], incident digne d'être remarqué à l'avantage de la Prusse. N'assistant pas, pour rester dans les limites du rôle qui m'avait été tracé, aux réunions des Plénipotentiaires où l'on a rédigé les textes qui ont été acceptés des deux côtés, je ne les ai connus que par la traduction qui m'en a été remise après la signature, et le Comte Karolyi ne m'a pas, une seule fois, entretenu de cette modification faite à la rédaction primitive des préliminaires. Je ne manquerai pas de faire remarquer dans quel sens le Gouvernement de l'Empereur entend qu'on doive comprendre cette clause; mais, à mon avis, il conviendrait de demander qu'elle fût reconstituée intégralement dans le traité définitif de paix. L'initiative à cet égard devrait

(1) Une copie du déchiffrement de cette dépêche avait été communiquée à Rouher. Elle se trouvait dans les papiers de Cercey, pris par les Prussiens en 1870. Toute la première partie de la dépêche, jusqu'à la phrase : «Avant mon départ...», a été publiée dans le *Moniteur officiel de l'Empire allemand* du 21 octobre 1871; l'article du *Moniteur* a été reproduit, en traduction, par Rothan (*La Politique française en 1866*, Appendice, p. 471 et suiv.).

(2) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, 23 juillet, n° 78 *bis*, et Benedetti, 26 juillet.

(3) Cf. ci-dessus p. 281, note 1.

(4) Cf. Lefebvre de Béhaine, 2 août, n° 175.

être prise par le Cabinet de Vienne, pendant que, de mon côté, j'insisterais auprès de celui de Berlin pour qu'il n'y mette pas obstacle. Vous jugerez peut-être utile dans tous les cas de charger le Duc de Gramont d'interpeller le Gouvernement autrichien sur les motifs qui ont pu déterminer ses négociateurs à omettre une réserve dont au contraire ils auraient dû exiger la reproduction.

3297. ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE BERLIN DU 5 AOÛT, N° 176 *bis*.

Benedetti au Comte de Bismarck [1].

En réponse aux communications que j'ai transmises de Nikolsbourg à Paris, à la suite de notre entretien du 26 du mois dernier, je reçois de Vichy le projet de convention secrète que vous trouverez ci-joint en copie; je m'empresse de vous en donner connaissance afin que vous puissiez l'examiner à votre loisir. Je suis à votre disposition pour en conférer avec vous quand vous en jugerez le moment venu.

3298. BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Orig. Prusse, 359, n° 177.)

Berlin, 5 août 1866.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 8 août.)

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, avant de quitter Nikolsbourg, que le Comte de Barral venait de recevoir de son Gouvernement l'ordre d'acquiescer à l'armistice de quatre semaines conclu entre la Prusse et l'Autriche [2]. Le Cabinet de Florence ne s'expliquant pas davantage, son Représentant avait pensé pouvoir se borner à faire à M. de Bismarck une déclaration verbale conçue en ce sens. Le Président du Conseil n'a pas cru devoir s'en con-

[1] Benedetti a cité cette lettre (p. 180); il la date, par erreur, du dimanche 6 août : c'est le 5 août qui fut un dimanche. Elle a été également reproduite par ROTHAN, *La Politique française en 1866*, p. 350, note 1, et par Émile OLLIVIER, t. VIII, p. 545, qui la datent l'un et l'autre du 5 août.

[2] Cf. Benedetti, télégramme, 30 juillet.

tenter, et lui a demandé une communication écrite que le Ministre d'Italie s'est empressé de lui adresser [1].

Revenu à Berlin avec moi, M. de Barral y a trouvé de nouvelles instructions qui lui prescrivent de déclarer au Gouvernement prussien que l'adhésion de l'Italie à l'armistice doit être envisagée et avoir même force et valeur que si un Plénipotentiaire italien avait signé l'acte qui le consacre et participé à sa rédaction [2]. Elles l'invitent en outre à faire savoir au Comte de Bismarck que le Cabinet italien a résolu de négocier la paix dans les conférences qui seront ouvertes à Prague, et par conséquent de s'y faire représenter.

M. de Barral s'est acquitté aujourd'hui de cette double communication en donnant connaissance de ses instructions au Président du Conseil, qui est rentré hier soir à Berlin accompagnant le Roi.

Dans cet entretien, M. de Barral a appris que le Gouvernement prussien désire aussi vivement que l'Autriche, paraît-il, hâter la convocation des Plénipotentiaires, qui pourront probablement se réunir avant la fin de cette semaine; la Prusse sera représentée, comme je vous l'ai déjà mandé, par le Baron de Werther, auquel on adjoindra peut-être M. de Savigny comme second Plénipotentiaire. Dans ce dernier cas, l'Italie enverrait également à Prague deux négociateurs. M. de Bismarck a, au surplus, insisté auprès de M. de Barral pour que son Gouvernement prît ses dispositions sans retard.

Le Président du Conseil et le Ministre d'Italie semblent croire, suivant les informations qui leur sont parvenues de Paris et de Florence, que le Gouvernement de l'Empereur entretiendra un Représentant à Prague durant les conférences. J'ai répondu à M. de Barral, qui s'en est ouvert avec moi et m'a appris que son Gouvernement se croyait fondé à compter sur le concours de l'Envoyé français, que je ne me rendais pas exactement compte du rôle qu'il aurait à jouer ni de la position qui pourrait lui être faite.

[1] La note de Barral annonçait que l'Italie consentait à un armistice de quatre semaines sur la base de l'*uti possidetis*. — Cf. le rapport de Govone à Visconti-Venosta, du 7 août, dans les *Mémoires* de GOVONE, p. 519.

[2] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Cela est en contradiction avec les dernières communications du Cabinet de Florence. Ici l'acceptation est pure et simple : depuis elle est soumise à des conditions dont l'une est l'*uti possidetis*. Faire remarquer, à ce sujet, l'étrange manière de procéder du Gouvernement italien.»

3299. Le Marquis de Cadore, Ministre à Carlsruhe, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Bade, 46, n° 40.)

Bade, 5 août 1866.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 8 août.)

[Le Marquis de Cadore signale que l'armistice entre Bade et la Prusse a été signé le 3 août. La partie nord du Grand-Duché jusqu'au Neckar, et notamment Heidelberg et Mannheim doivent rester occupés par les troupes prussiennes jusqu'à la conclusion de la paix. Le Prince Guillaume doit faire, le 6, sa rentrée à Carlsruhe.]

En annonçant aux troupes leur retour, le Prince Guillaume leur a adressé un ordre du jour assez singulier. Il y est beaucoup parlé de marches et de fatigues, très peu de combats, pas du tout de l'ennemi et encore moins des alliés. La guerre actuelle y est appelée «la solution de la grande question qui occupe la patrie allemande»; enfin le Prince termine en disant «que les qualités dont a fait preuve le jeune corps d'armée badois le rendent digne de lutter avec succès contre les dangers que l'*avenir réserve* à la patrie». Étant donnés les sentiments très prussiens du Prince, on peut se demander quels sont ces dangers qui lui paraissent si menaçants qu'il n'a même pas songé à les présenter aux yeux de ses soldats sous une forme éventuelle. On y verra peut-être une allusion à la France et aux projets qu'on lui prête. Je ne saurais dire si telle a été l'intention du Prince; mais, en tout cas, il n'était ni sage ni prudent de sa part de tenir dans les circonstances actuelles un langage pouvant donner lieu à des interprétations fâcheuses. L'épouvantail de la France est d'ailleurs en ce moment le thème favori du parti unitaire ou prussien. C'est effectivement pour lui la meilleure manière de faire comprendre aux populations du Midi de l'Allemagne les avantages que présente l'union avec la Prusse. — Les chefs de ce parti continuent à travailler le pays; ils s'efforcent de provoquer partout des manifestations populaires au moyen d'adresses ou de pétitions au Grand-Duc. Le Gouvernement les laisse faire, s'il ne les encourage pas en dessous, et il se montre disposé à sévir contre ceux qui manifestent des opinions contraires. C'est ainsi que deux des principaux organes du parti conservateur et ca-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tholique ont été officieusement menacés par le Ministre de l'Intérieur du retrait de leur concession, s'ils se rendaient coupables d'excitation contre le Gouvernement.

[La fin de la dépêche est relative à des polémiques du *Moniteur de Stuttgart* et de la *Gazette de Carlsruhe* sur les responsabilités encourues par les Badois ou les Wurtembergeois dans les échecs subis par le 8e corps.]

3300. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 86.)

Stuttgart, 5 août 1866, 2h soir.
(Reçu à 3h 3/4 soir.)

Le Comte de Taubenheim, porteur d'une lettre du Roi pour l'Empereur, part demain très incognito pour Vichy [1].

3301. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 492.)

Vienne, 5 août 1866, 2h soir.
(Reçu à 6h 1/4 soir.)

J'ai communiqué au Comte de Mensdorff votre télégramme d'hier, et, après en avoir référé à l'Empereur, il m'a fait la réponse suivante :

«L'Autriche persiste à demander, comme condition de l'armistice, l'évacuation des parties de son territoire qui ne sont pas du Royaume lombardo-vénitien et dont la possession ne doit pas entrer en discussion dans les négociations de paix. L'*uti possidetis* permettrait aux Italiens de révolutionner le pays et d'y organiser, sous la pression de leur armée, des manifestations factices dont ils se feraient un titre pour en revendiquer la possession plus tard. De plus, Vienne demande ce que l'Empereur Napoléon a lui-même

[1] Cf. Varnbüler à Waechter, 4 août. — Le comte Taubenheim était grand écuyer du roi de Wurtemberg.

approuvé et ce que la Prusse a admis comme bases de paix : l'intégrité de son territoire, sauf la Vénétie. »

Le Général autrichien chargé de négocier sur ces bases l'armistice doit arriver ce soir au lieu désigné pour les négociations.

3302. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Autriche, 492, n° 106.)

Vienne, 5 août 1866.
(Cabinet, 7 août; Dir. pol., 23 août.)

[Le Duc de Gramont, après avoir reçu le télégramme de Drouyn de Lhuys du 1er août (1), relate un premier entretien qu'il a eu avec le Comte de Mensdorff et qui a fait l'objet de son télégramme du 2 août (2). Hier, le Comte de Mensdorff lui a annoncé que l'Empereur adhérait au projet de convention, quand au fond, mais qu'il attachait beaucoup d'importance à ce que la forme en fût modifiée, de manière à ne pas mettre son Gouvernement en rapports directs avec les Vénitiens, et surtout à ne pas le faire coopérer à des actes auxquels il devait par principe, par politique et par dignité, rester étranger (3). Un projet de convention a été rédigé en conséquence, et, comme il ne change pas dans la pratique ce que proposait le Gouvernement français, le Duc de Gramont a cru pouvoir l'accepter *ad referendum* pour être soumis à Drouyn de Lhuys, et il a rédigé aussitôt son télégramme du 4 (4). Le projet de convention est annexé à sa dépêche. Si, comme il est à présumer, l'Empereur Napoléon attachait du prix à ce que le mode de rétrocession fût rendu public en même temps que le traité de cession, ce traité pourrait être accompagné, lors de sa publication officielle, d'un décret impérial qui reproduirait les dispositions mentionnées dans le télégramme de Drouyn de Lhuys (5) et relatives à la nomination de la Commission vénitienne, à ses attributions et au plé-

(1) 10h20 matin.
(2) 2h10 soir.
(3) Cf. Gramont, télégramme, 4 août, 5h soir.
(4) 5h soir.
(5) Du 1er août, 10h20 matin.

biscite. Le Comte de Mensdorff lui a soumis également deux questions subsidiaires à propos des résidences des Ambassadeurs d'Autriche à Rome et à Constantinople, qui appartenaient jadis à la République de Venise et que l'Autriche souhaite de conserver. On pourrait joindre à ce sujet au traité une note additionnelle. Le Duc de Gramont demande à Drouyn de Lhuys de lui faire connaître par télégramme s'il approuve le projet de traité et la note additionnelle, afin de pouvoir les parapher avec le Comte de Mensdorff «ne varietur».]

3303. Annexe à la dépêche de Vienne du 5 août, n° 106.

S. M. l'Empereur des Français et S. M. l'Empereur d'Autriche, désirant régulariser la cession de la Vénétie antérieurement convenue entre Leurs Majestés, ont nommé pour leurs Plénipotentiaires à cet effet savoir :

S. M. . . . . .

et S. M. . . . . .

Lesquels après s'être . . . . .

ont arrêté les articles suivants.

Article Premier. S. M. l'Empereur d'Autriche cède le Royaume lombardo-vénitien à S. M. l'Empereur des Français, qui l'accepte.

Art. II. La part de la dette publique autrichienne afférente au Royaume lombardo-vénitien, c'est-à-dire calculée au prorata de la population dudit Royaume, demeure attachée à la possession territoriale. Elle sera fixée ultérieurement sur ces bases par des Commissaires spéciaux de S. M. l'Empereur d'Autriche et ceux que S. M. l'Empereur des Français aura délégués à cet effet.

Art. III. Un arrangement particulier, dont les termes seront arrêtés entre les Commissaires français et autrichiens autorisés à cet effet, déterminera conformément aux usages militaires, et en maintenant tous les égards dus à l'honneur de l'Autriche, le mode et les conditions de l'évacuation des places autrichiennes.

Les garnisons autrichiennes pourront emporter tout le matériel transportable. Un arrangement ultérieur sera conclu par les Commissaires spéciaux relativement au matériel non transportable.

Art. IV. La remise effective de possession du Royaume lom-

bardo-vénitien par les Commissaires autrichiens aux Commissaires français aura lieu après la conclusion de l'arrangement concernant l'évacuation des troupes, et après que la paix aura été signée entre l'Empereur François-Joseph et le Roi Victor-Emmanuel.

Art. V. Les Commandants des troupes autrichiennes s'entendront pour l'exécution de ces clauses avec les autorités qui leur seront désignées par les Commissaires français, sauf recours, en cas de contestation, auxdits Commissaires de S. M. l'Empereur des Français.

3304. LE LIEUTENANT-COLONEL MERLIN, ATTACHÉ MILITAIRE À VIENNE, AU MARÉCHAL RANDON, MINISTRE DE LA GUERRE. (Orig. Mission du L^t-C^el Merlin, 1866-1867. Archives historiques du Ministère de la Guerre.)

Vienne, 5 août 1866.

Pendant ces jours d'armistice, je me borne à signaler à Votre Excellence l'activité extrême qui préside à l'envoi de forces considérables vers le Sud [1]. D'après différents renseignements qui me sont parvenus, on dirigerait sur le Tyrol et la Vénétie quatre corps d'armée complets, c'est-à-dire environ 120,000 hommes. Le chemin de fer du Sud a toutefois reçu l'ordre de préparer des moyens de transport pour 150,000 hommes, 20,000 chevaux et 150 pièces de canon. Je pense que ces moyens ne seront pas tous mis en usage.

Pendant neuf à dix jours, les trains de banlieue sont supprimés, sauf deux départs par jour. Vingt-huit autres trains sont journellement employés au transport des troupes et du matériel. Une partie de ces troupes, peu considérable il est vrai, est dirigée par le chemin de fer de l'Ouest vers Innsbruck; elles rejoindront à Botzen celles arrivées jusqu'à Villach par le chemin de fer du Sud et qui doivent concourir à la défense du Tyrol. Cette nouvelle armée du Sud est destinée à peser sur les négociations définitives de la paix, en ce qui concerne la délimitation des nouvelles frontières.

[1] Cf. Gramont, 1er août, n° 105.

[Chaque jour apporte sur la campagne de Bohême de nouveaux renseignements, qui ne font que confirmer ceux que le Lieutenant-Colonel Merlin a déjà transmis. Celui-ci a assisté à l'arrivée des troupes rappelées d'Italie et insiste sur leur bonne tenue. On dit que les négociations pour la paix vont commencer immédiatement.]

3305. Le Chevalier Nigra, Ministre d'Italie à Paris, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Italie, 365.)

Vichy, 6 août 1866, 10h 5 matin.

Hier eut lieu entrevue entre les Envoyés des quartiers généraux italien et autrichien. Autriche refuse signer armistice aux conditions proposées par l'Empereur Napoléon et acceptées par l'Italie et dont la première est l'*uti possidetis*. Elle demande évacuation pour le 10 courant par l'Italie du Trentin, et d'un territoire occupé par troupes italiennes en deçà de l'Isonzo. La réponse sera attendue à Legnano jusqu'à minuit du 8 courant [1]. Je suis chargé de porter à la connaissance de Votre Excellence ce fait grave, et de lui rappeler que c'est sur son invitation que le Chef d'État-Major du Roi s'est mis en communication avec le Commandant autrichien pour signer armistice.

Le Gouvernement du Roi se croit en droit de maintenir strictement conditions convenues avec la France. En vue de l'urgence, je vous demande la permission de me servir du télégraphe.

3306. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Autriche, 492.)

Paris, 6 août 1866, midi.

L'Empereur a lui-même proposé l'*uti possidetis* comme base d'armistice entre l'Autriche et l'Italie. C'est la condition la plus habituelle en pareil cas; c'est celle qui a été généralement admise dans la guerre actuelle. Elle ne préjuge pas le règlement définitif des questions territoriales à la paix : la Prusse n'occupe-t-elle pas des

[1] Cf. le télégramme de Victor-Emmanuel du 5 août, transmis à Drouyn de Lhuys par Pietri.

territoires autrichiens qui ne lui resteront pas? L'Autriche elle-même détient des places qu'elle devra rendre.

La reprise des hostilités en Italie peut rallumer la guerre en Allemagne. La Cour de Vienne ne saurait méconnaître la gravité des conséquences que peut entraîner son refus de l'armistice, et dont le Gouvernement de l'Empereur doit lui laisser toute la responsabilité. Appelez sur cet état de choses la plus sérieuse attention du Cabinet autrichien [1].

3307. Rouher, Ministre d'État, à Conti, Chef du Cabinet de l'Empereur [2]. (Rothan, *La Politique française en 1866*, Appendice, p. 465-468.)

Ministère d'État. — Cabinet du Ministre.
Cercey, 6 août 1866.

Il y a trois jours, le Comte de Goltz vint me voir pour me dire que M. de Bismarck désire obtenir la reconnaissance officielle im-

[1] Ce télégramme répond à celui de Gramont du 5 août, 2h soir. Cf. également le télégramme de Victor-Emmanuel du 5 août, transmis par Pietri à Drouyn de Lhuys.

[2] D'après Rothan, Drouyn de Lhuys, après avoir envoyé, le 23 juillet, à Benedetti des instructions sur les compensations que la France pourrait réclamer, après avoir reçu de lui la dépêche confidentielle du 26 juillet où il relatait sa conversation sur ce sujet avec Bismarck à Nikolsbourg, et après avoir précisé les demandes de la France dans son télégramme à Benedetti du 29 juillet, aurait eu occasion de «parler haut et ferme à Goltz». Au cours des pourparlers, dont Rothan ne précise d'ailleurs ni les origines, ni les vicissitudes, Drouyn de Lhuys aurait adressé à Goltz, le 4 août, une lettre dont voici le passage essentiel :

Il est bien vrai, puisque dans votre lettre vous vous référez à vos entretiens avec l'Empereur, que Sa Majesté, en interposant ses bons offices pour le rétablissement de la Paix, n'hésita pas à admettre que la Prusse, à la suite de ses succès, pouvait prétendre à une extension de territoire comportant de trois à quatre millions d'habitants. Il ne pouvait d'ailleurs méconnaître que cet agrandissement modifierait gravement l'équilibre des forces. Mais Sa Majesté n'a pas voulu compliquer les difficultés d'une œuvre d'intérêt européen, en traitant prématurément avec la Prusse les questions territoriales qui touchent particulièrement la France. Il lui semblait suffisant de les avoir indiquées, et elle se réservait d'en poursuivre l'examen d'un commun accord avec le Cabinet de Berlin, lorsque son rôle de médiateur serait terminé. Toutes les fois que, dans mes conversations avec vous, j'ai abordé la question des changements territoriaux qui pourraient avoir lieu au profit de la Prusse, je vous ai exprimé la confiance que le Cabinet de Berlin reconnaîtrait l'équité et la convenance d'accorder à l'Empire français des compensations de nature à augmenter dans une

médiate des annexions acceptées par la Prusse jusqu'à concurrence de quatre millions d'habitants, et me pria d'appuyer télégraphiquement auprès de l'Empereur la démarche privée qu'il avait faite dans ce but auprès de M. Drouyn de Lhuys.

Je me prêtai à son désir, et j'adressai à l'Empereur une dépêche télégraphique. Toutefois, je fis observer à M. de Goltz que cette question me semblait solidaire de celle de la rectification de nos frontières, et que probablement on lui manifesterait la volonté de les traiter simultanément. Mes prévisions se sont réalisées; hier, l'Ambassadeur de Prusse m'a communiqué la réponse de notre Collègue; celui-ci expose qu'une communication dans ce sens a été faite par Benedetti à M. de Bismarck, et qu'on croit devoir attendre une réponse à cette suggestion avant d'aller plus avant dans les négociations[1]. M. de Goltz trouve notre prétention légitime en principe; il considère que satisfaction doit être donnée au seul vœu de notre pays, pour constituer, entre notre pays et la Prusse, une alliance nécessaire et féconde[2]; mais il est un peu blessé de ce que les communications qui lui sont faites laissent notre dessein dans le vague le plus complet, et de ce qu'on semble ne pas vou-

certaine proportion sa force défensive. Le 23 juillet, j'ai rappelé cette réserve à M. Benedetti dans une dépêche qui a reçu l'approbation de l'Empereur. Cette dépêche a été confidentiellement communiquée par notre Ambassadeur à M. le Comte de Bismarck, qui, admettant l'équité de ce principe, a même échangé avec lui quelques idées concernant les moyens d'en réaliser l'application pratique. Cet entretien, dont M. Benedetti me rend compte dans la lettre du 26 juillet, est antérieur à la signature des préliminaires et de l'armistice; il devait être repris ultérieurement. En réponse à cette lettre, j'ai adressé à M. Benedetti, sous la date du 29, un télégramme, également approuvé par Sa Majesté, dans lequel je précise nos vues et que notre Ambassadeur a dû recevoir soit à Nikolsbourg, soit par duplicata à Berlin... (*La Politique française en 1866,* p. 302-304.)

Goltz aurait pris alors le parti de s'adresser à Rouher dans l'espoir que l'intervention de ce dernier auprès de l'Empereur serait décisive (*ibid.,* p. 309). C'est une hypothèse — d'ailleurs très vraisemblable — de Rothan que la lettre de Rouher ici reproduite fut adressée à Conti. Benedetti, qui en cite un extrait (*Ma Mission en Prusse,* p. 195-196), signale simplement que la lettre n'a pas été écrite à Moustier, qu'on avait supposé un moment en avoir été le destinataire. Émile Ollivier (t. VIII, p. 539) indique, ainsi que Rothan, Conti comme destinataire de la lettre.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 29 juillet, et confidentielle, 3 août.

(2) Toute cette première partie de la lettre de Rouher a été citée par Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, p. 195-196.

loir lui faire connaître les conditions qu'on pense remplir auprès de M. de Bismarck. Je lui ai fait observer que M. de Bismarck avait dû l'instruire : il m'a répliqué que non, et il s'étonne d'autant plus d'être laissé en dehors de cette partie importante des négociations.

Je confesse que je ne vois pas grande utilité à cette réserve, de notre part, vis-à-vis d'un Ambassadeur qui se déclare spontanément favorable à nos idées. Je serais assez d'avis de lui en dire au moins autant qu'à M. de Bismarck, sous une forme officieuse, sinon officielle. Toutefois, je suis resté muet, et ce filandreux exposé n'a pour objet que de savoir si je dois ou non délier ma langue. Sa Majesté veut-elle que, dans mon rôle officieux, je sois ou non explicite à l'égard de M. de Goltz ? Faut-il ne demander que les frontières de 1814 ? Ne faut-il pas avoir une prétention initiale plus vaste ? Exprimant une opinion purement personnelle, je peux, sans inconvénient sérieux, afficher de grandes exigences. Étant l'écho de la pensée impériale, je dois avoir un langage rigoureux et correct. Éclairez-moi sur l'attitude que j'ai à tenir, après avoir pris les ordres de Sa Majesté.

Et maintenant voici quelques impressions que je crois convenable de vous livrer[1]. 1° Le sentiment public se prononce de plus en plus dans le sens d'un agrandissement à notre profit; il est chaque jour dirigé, entraîné, égaré par les habiletés des hommes de parti. La presse favorable au Gouvernement ne peut pas modérer ce sentiment, parce qu'elle n'ose le partager dans une mesure quelconque. Or c'est là une mauvaise position qu'il faut faire cesser le plus vite possible. Si demain nous pouvions dire officiellement : la Prusse consent à ce que nous reprenions les frontières de 1814 et à effacer ainsi les conséquences de Waterloo, l'opinion publique aurait un aliment et une direction; on ne se débattrait plus que sur une question de qualité à laquelles les masses resteraient indifférentes. 2° Je ne crois pas que cette rectification obtenue vaille quittance pour l'avenir. Sans doute, il faudra que de nouveaux faits se produisent pour que de nouvelles prétentions s'élèvent, mais ces faits se produiront certainement; l'Allemagne n'en est qu'à la première des oscillations nombreuses qu'elle subira avant de trouver sa nouvelle assiette. Tenons-nous

[1] Émile OLLIVIER (t. VIII, p. 539-540) a publié tout ce passage de la lettre de Rouher, jusqu'à : «Sa Majesté l'Impératrice».

plus prêts à l'avenir à profiter mieux des événements; les occasions ne nous manqueront pas. Les États du sud du Mein, notamment, seront, d'ici à peu d'années, une pomme de discorde ou une matière à transaction. M. de Goltz ne dissimule pas, dès à présent, des convoitises vis-à-vis de ce groupe de Confédérés. Aussi je tiens qu'à l'avenir nous pourrions stipuler pour notre alliance le prix que nous jugerons convenable.

S. M. l'Impératrice vous a écrit, et a bien voulu m'exprimer des pensées toutes contraires. Elle voudrait demander beaucoup ou rien, pour ne pas compromettre nos prétentions définitives. Mais, pour demander beaucoup, il faut être au lendemain de grands succès, et, ne rien obtenir aujourd'hui, c'est laisser en grande souffrance l'opinion publique.

Je n'entends plus parler de l'acquisition des fusils à aiguille.

Or, je vous ai dit ma pensée à cet égard; il est essentiel, pour l'armée, soit comme garantie, soit comme expérience, qu'un décret de virement mette à la disposition du Ministre de la Guerre une somme considérable pour commencer cette transformation. On ne l'utilisera que dans la mesure du possible; mais l'effet moral sera produit. Voyez en Angleterre : on n'a pas perdu vingt-quatre heures.

. . . . [1]

Note. — Certaines confidences nous entraîneraient à penser que la Prusse pousse à la demande du Tyrol. Est-ce encore là une manœuvre souterraine pour se conserver les apparences de la modération, et donner à l'Italie l'attitude de l'opiniâtreté ?

3308. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Confidentielle. Orig. Mémoires et documents, Autriche, 67, n° 178 bis[2].)

Berlin, 6 août 1866.
(Cabinet, 8 août; Dir. pol., 19 décembre.)

Je vous écrivais hier[3] que j'avais, dans la matinée, envoyé notre projet de convention en communication à M. de Bismarck, en

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

[2] Benedetti fait allusion, dans une des notes de *Ma Mission en Prusse* (p. 181), au rapport 178 bis, mais sans en donner de citation.

[3] Dans sa dépêche confidentielle.

l'accompagnant d'une lettre particulière. Dans la soirée, le Président du Conseil m'a prié de passer au Ministère, et nous avons eu sur cet important sujet, un entretien dont je viens vous rendre compte.

M. de Bismarck a ouvert la conversation en relevant l'étendue des garanties que nous demandons à la Prusse, et, après avoir rappelé, en quelques mots, l'histoire de Landau et celle de Mayence, il en a déduit que la France, au moyen de l'arrangement que nous proposions, acquerrait en Allemagne une position qu'elle n'y a jamais occupée, si on excepte la période de la Révolution et de l'Empire. Rien, selon lui, ne l'avait préparé à une ouverture de cette importance. Par égard pour la France, l'armée prussienne avait été arrêtée aux portes de Vienne, l'intégrité de l'Empire d'Autriche et de la Saxe avait été agréée, la Prusse, en somme, avait accepté la paix quand elle pouvait continuer la guerre avec la certitude d'obtenir de nouveaux succès et de contraindre ses ennemis à subir, en toute chose et sur tous les points, la loi qu'elle aurait jugé bon de leur dicter. La Silésie autrichienne et la Saxe lui avaient ainsi échappé, avec d'autres avantages qu'elle aurait eu grand intérêt à stipuler : et, ces sacrifices, elle les a consentis en considération des assurances recueillies et transmises, jusqu'aux dates les plus récentes, par l'Ambassadeur du Roi à Paris sur les dispositions personnelles de l'Empereur. Le Président du Conseil avait sur son bureau la correspondance de M. le Comte de Goltz, et, à l'appui de ses assertions, il m'en a lu des extraits donnant des détails circonstanciés sur les entretiens que ce diplomate a eu l'honneur d'obtenir de l'Empereur, et d'où il résulte que, si Sa Majesté a quelquefois exprimé le désir d'acquérir le Luxembourg *ou* de reconstituer nos frontières de 1814, elle a reconnu, en définitive, que de pareilles rectifications offraient plus d'inconvénients que d'avantages, et qu'elle jugeait préférable de témoigner ses sympathies à l'Allemagne avec un entier désintéressement[1].

J'ai répondu au Président du Conseil, comme je n'avais cessé de le lui représenter pendant mon séjour au quartier général, que celle des deux Puissances qui a obligé l'autre, dans les pourparlers qui ont amené la conclusion des préliminaires de paix, n'est assu-

[1] Cf. p. 1, note 2, et p. 31, note 1.

rément pas la Prusse, et que je persistais à penser que la France lui avait rendu un précieux service en lui offrant l'occasion de recueillir le fruit de ses victoires sans pousser la guerre plus loin et sans éveiller des inquiétudes dont le premier effet eût été de l'isoler en Europe. J'ai, d'autre part, rappelé à M. de Bismarck qu'il n'avait pas prévu lui-même, dans les premiers jours qui ont suivi la bataille de Kœniggraetz, l'étendue du désastre de l'Autriche, et qu'il n'en avait calculé ni les conséquences stratégiques, ni l'effet moral, et qu'il n'avait pas compris que, dès ce jour, l'Allemagne entière était à la merci de la Prusse. J'ai ajouté qu'il n'avait pu juger non plus de l'influence que ces événements exerceraient sur les esprits et de la portée qu'aurait désormais la conception politique dont il est l'auteur et qu'il est à la veille de réaliser en réunissant en une Confédération nouvelle tous les États du Nord. «Vous ne sauriez donc, lui ai-je dit, être surpris si l'Empereur, qui dans sa lettre à M. Drouyn de Lhuys avait proclamé publiquement la nécessité d'améliorer la configuration de la Prusse[1], reconnaît aujourd'hui, comme vous, que la situation des choses s'est singulièrement modifiée, et s'il pense qu'il faut désormais à la France des sûretés défensives qui naguère ne lui paraissaient pas indispensables.»

«Je n'admets pas, m'a répliqué le Président du Conseil, que la nouvelle constitution de l'Allemagne implique un danger pour la France», et il m'a, ainsi qu'il l'avait déjà fait en d'autres occasions, développé sa manière d'envisager l'Union allemande, qu'il considère comme une utopie révolutionnaire ou une combinaison que rendent également impossible les tendances, les mœurs, la religion des populations du Midi et de celles du Nord. «Vous savez donc que je combattrai invariablement tout effort tenté dans ce but, et que vous n'avez pas à vous préoccuper de cette éventualité.» Après lui avoir fait remarquer qu'il avait cependant omis de reproduire, dans l'acte signé à Nikolsbourg, la garantie qui promet aux États du Midi une existence internationale indépendante[2], j'ai admis volontiers que tel pouvait être son sentiment, et je lui ai déclaré que pour ma part j'avais une foi entière dans la sincérité de ses assertions. «Mais vous ne pouvez pas

[1] La lettre du 11 juin.
[2] Cf. ci-dessus, p. 281, note 1.

méconnaître, ai-je dit encore, que cette opinion ne prévaut ni dans le Nord ni dans le Midi, et que vous risquez d'en être l'unique représentant; vous êtes sans doute instruit des manifestations qui éclatent en Bavière et dans les pays voisins; ce qui m'a cependant frappé davantage, c'est le langage de vos journaux», et je lui ai rappelé l'article de la *Correspondance provinciale,* feuille rédigée dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur, dont M. Lefebvre vous a envoyé la traduction avec sa dépêche n° 175 du 2 de ce mois. «Or, ai-je continué, si vos propres Collègues affirment au pays que vous avez érigé la base sur laquelle va s'élever une Allemagne *unie* et *puissante*, et que le Midi nouera inévitablement avec le Nord *des liens politiques étroits*, comment voulez-vous que l'association méridionale ait une vie propre et durable, et que nous puissions l'envisager nous-mêmes comme une garantie?»

Si cette perspective vous inquiète, m'a répondu M. de Bismarck, attendez qu'elle soit imminente; vous serez alors fondés à réclamer des sûretés, nous serons nous-mêmes autorisés à nous concerter avec vous; mais, dans le moment actuel, il me serait impossible de concilier notre politique avec les concessions que vous nous demandez. «Quand vous aurez un Parlement, ai-je répliqué, quand vous aurez vidé toutes les questions territoriales, vous n'aurez plus ni moyen ni latitude de vous entendre avec nous, vous n'aurez ni le prestige de la victoire ni l'autorité qu'elle vous donne en ce moment pour prendre les arrangements que comportent les circonstances, vous n'en aurez plus l'opportunité que vous offrent les remaniements au moyen desquels la Prusse va se trouver sensiblement agrandie. — Quelque considérables que puissent être nos acquisitions, je vous déclare, m'a objecté M. de Bismarck, qu'il nous est totalement impossible de nous prêter à celles que vous jugez indispensables pour la France, et de dépouiller un Prince allemand de la possession des territoires que vous réclamez, et surtout de Mayence, pour en faire la remise à la France, de contraindre des populations essentiellement allemandes à devenir françaises; je n'imagine pas que, avec la volonté la plus ferme de réaliser ce plan, nous puissions tenir les engagements que nous prendrions pour en assurer le succès. Ce n'est certes pas l'étendue du pays ni le nombre des habitants qui sont un obstacle, pas

plus d'ailleurs qu'ils ne sont un avantage d'une grande considération pour vous; mais, l'émotion qu'un pareil sacrifice provoquerait en Allemagne serait tellement profonde, tellement générale qu'aucune force ne pourrait la contenir ou l'apaiser. — Il faut pourtant que de votre côté, ai-je dit, vous teniez compte de la situation que vous avez créée; vous disposerez désormais des ressources et des forces d'une population de trente millions d'âmes, et vous avez appris à l'Europe à quelle hauteur vous élèverez une pareille puissance; vous pouvez personnellement combattre et ajourner l'union de tous les États allemands, mais vous serez vaincu par une volonté plus forte que la vôtre, celle de tous les Allemands, et, dans un avenir qui ne peut être éloigné, la France n'aura plus sur sa frontière une institution comme la Confédération germanique, mais un État redoutable pour sa sécurité. Cette conviction tend à devenir universelle, et M. de Goltz a dû vous instruire de cette disposition du sentiment public, en vous signalant les devoirs qu'elle impose au Gouvernement de l'Empereur. Si avec le rétablissement de la paix vous voulez d'ailleurs fonder de ce côté du Rhin un état de choses durable, vous comprendrez vous-même que vous ne pouvez atteindre ce résultat qu'en solidarisant vos intérêts aux nôtres. L'accord des deux pays peut seul être le gage de la solidité de votre œuvre. — Vous savez, m'a répondu M. de Bismarck, le prix que j'attache aux bons rapports que nous entretenons avec l'Empereur; mais je suis persuadé que je les romprais au lieu de les raffermir, si je tentais de les conserver au prix que vous y mettez. Je ne méconnais nullement que sans l'appui de la France ou son assentiment nous devons renoncer à donner suite à nos projets; la France hostile ou seulement mécontente nous obligerait à rechercher d'autres combinaisons; que ferons-nous, je l'ignore, mais je conçois sans peine que nous serons placés dans l'obligation de modifier nos vues, d'abandonner une partie des avantages que nous devions à l'attitude de l'Empereur autant qu'aux succès de nos armes, d'adopter en somme une autre politique, et, au lieu d'une Prusse indépendante et dévouée, vous aurez à vos portes la Prusse d'autrefois ou la révolution. — Vous auriez pu, ai-je répondu, me tenir un pareil langage avant la guerre; je ne le comprends pas aujourd'hui. Le Gouvernement du Roi est tout puissant, il peut en ce moment tout

entreprendre, tout régler en Allemagne; il vous suffit de le vouloir, et vous êtes certain de ne rencontrer ni à Berlin ni nulle autre part une opposition ou une résistance que vous ne soyez en mesure de vaincre. Et à mon tour je vous dirai : voulez-vous une France satisfaite et dévouée? offrez-lui les garanties nécessaires à sa défense et à son entière indépendance. Pour moi, je ne saurais conseiller à mon Gouvernement de ne tenir en aucune considération le sentiment qui se manifeste dans toutes les classes de nos populations et de s'en aliéner ainsi le dévouement; je ne connais pas de faute plus grave, et vous ne devez pas désirer vous-même qu'il la commette. — Vous voulez donc que je soumette votre projet au Roi et que je prenne ses ordres? — Je ne veux rien, ai-je répondu, mais je ne retire pas un mot ni de ce que je vous ai communiqué ni des observations que j'ai pris la liberté de vous présenter.»

Je crois, Monsieur le Ministre, avoir exactement rapporté et mis en relief dans une juste mesure les points essentiels auxquels M. de Bismarck et moi nous avons touché, ainsi que les principaux arguments que nous avons fait valoir de part et d'autre. J'avais trouvé le Président du Conseil sous l'empire visible d'une excessive préoccupation, mais notre conversation ne s'est pas moins ouverte et s'est continuée sur le ton d'une parfaite convenance, et je dirai même de cordialité[1]. Avant de nous séparer, nous avons dit quelques mots sur l'impression que notre projet produirait sur l'esprit du Roi, et je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons différé d'avis; j'ai du moins soutenu qu'il ne pouvait être difficile à son Premier Ministre de suggérer à Sa Majesté une juste appréciation des choses et des situations. Nous nous sommes également entretenus des explications qu'il pourrait encore y avoir lieu d'échanger. M. de Bismarck paraissant vouloir me démontrer que je devais

[1] Il est intéressant de rapprocher du récit de Benedetti la version de l'entretien donnée par Bismarck à la tribune du Reichstag le 2 mai 1871 : «Après le 6 août 1866 [en réalité l'entretien est du 5 au soir], je vis entrer l'Ambassadeur de France dans mon cabinet, tenant un ultimatum à la main, nous sommant ou de céder Mayence ou de nous attendre à une déclaration de guerre immédiate. Je n'hésitai pas à répondre : «Bien! alors nous aurons la «guerre.» Cela fut télégraphié à Paris. Là on raisonna, et l'on prétendit que les instructions reçues par l'Ambassadeur de France avaient été arrachées à l'Empereur Napoléon pendant une maladie.» (Émile Ollivier, t. VIII, p. 545-546.)

m'employer à convaincre le Gouvernement de l'Empereur de l'impossibilité où se trouverait la Prusse de nous satisfaire, je lui ai répondu que, n'en étant pas persuadé moi-même, qu'ayant au contraire toute raison de penser autrement, je ne pouvais m'exprimer en ce sens, mais que je vous soumettrais fidèlement toutes les objections qu'il m'avait opposées. J'ai ajouté que je ne subordonnais, à aucun degré, l'examen d'une si importante affaire à un sentiment quelconque de susceptibilité personnelle ou d'amour-propre, et qu'il pouvait, s'il le jugeait convenable, charger M. de Goltz d'éclairer le Gouvernement de sa Majesté, soit en lui faisant part de notre conversation, soit en lui exposant plus complètement les difficultés qu'il m'avait indiquées. Toute réflexion faite, m'a dit le Président du Conseil, je proposerai au Roi d'écrire directement à l'Empereur et de lui exposer toute chose avec une entière franchise.

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous communiquer l'impression que m'ont laissée l'attitude et le langage de M. de Bismarck. Je ne crois pas me tromper en pensant que, s'il ne s'est jamais dissimulé la nécessité de nous accorder une concession territoriale plus ou moins importante, il n'a pas non plus supposé un seul instant que nous comprendrions Mayence parmi nos prétentions. Comme j'ai déjà eu occasion de vous le dire, M. de Goltz l'avait, durant les derniers temps, pleinement rassuré, et il s'était évidemment familiarisé avec la conviction qu'il serait peut-être obligé de décider le Roi à nous concéder une simple rectification de nos frontières communes. Dans cette prévision, il n'a jamais fait opposition aux vues des généraux sur Mayence, qu'ils ne voudraient pas uniquement confier aux mains d'un État secondaire si on ne peut obtenir de l'occuper à l'exclusion des forces du Midi. Notre projet a donc été pour lui une révélation soudaine, destinée à lui créer des difficultés qu'il ne lui sera pas aisé assurément de vaincre. J'incline même à penser que les objections qu'il puise dans l'état du sentiment national en Allemagne ne sont pas dénuées de fondement; mais l'obstacle qu'il juge peut-être insurmontable, et qu'il m'a laissé pressentir sans le préciser, réside dans l'opposition du parti militaire, dont l'influence, dans ces questions, est prépondérante sur l'esprit du Roi, et je n'ai pas besoin de vous dire que l'importance stratégique de cette forteresse lui donne, avec l'autorité suffisante pour exprimer son opinion, les arguments nécessaires pour l'ap-

puyer. Je crains donc que M. de Bismarck, à supposer qu'il voulût se décider à nous prêter son concours, ne soit persuadé que ses efforts, pour y disposer le Roi, ne se brisent du premier coup contre une résistance invincible. Mais, cette réserve faite, je suis porté à m'imaginer qu'on ne voudra pas mécontenter l'Empereur, et qu'on cherchera une combinaison au moyen de laquelle on espérera satisfaire Sa Majesté. De quelle nature sera-t-elle et quelle en sera l'importance, je ne saurais le dire, et je croirais superflu d'ajouter qu'on ne négligera rien pour la réduire à des proportions insignifiantes : on la proportionnera à l'étendue de nos prétentions et à la fermeté que nous mettrons à les soutenir. C'est une tradition du Gouvernement prussien, à laquelle M. de Bismarck obéit lui-même, de se montrer exigeant ou facile suivant les circonstances. Ne m'avouait-il pas à Brünn que, en annonçant l'intention d'annexer à la Prusse tous les États occupés, il déterminait son maximum[1] ? A mon sens, il est donc essentiel de maintenir notre programme et de nous abstenir soigneusement de tout ce qui pourrait faire supposer que nous nous en départirions aisément. Si on constate une pareille disposition, on en abusera immédiatement, et c'est ce qui m'a déterminé à tenir à M. de Bismarck un langage parfaitement net, et à lui déclarer que personnellement j'insisterais de toutes mes forces pour engager le Gouvernement de l'Empereur à conserver intactes ses propositions. Je n'attache aucune créance à ce que le Président du Conseil m'a dit de la nécessité où nous placerions la Prusse de renoncer à une partie de ses acquisitions ou de chercher soit auprès d'autres Gouvernements, soit dans l'opinion publique les moyens de décliner nos ouvertures. Au point où en sont les choses, la Prusse ne saurait, pour le moment du moins, se dispenser d'entretenir avec le Gouvernement de l'Empereur des relations empreintes d'une complète bienveillance; plus tard, elle pourra nouer d'autres liens, et c'est précisément une éventualité contre laquelle il faut nous mettre en garde en exigeant dès à présent les sûretés qui nous sont nécessaires. Je ne suppose pas un instant qu'on repousse purement et simplement notre projet de convention, et je m'attends à voir M. de Bismarck formuler des contre-propositions; selon moi, le Gouvernement de l'Empereur doit les attendre sans

[1] Cf. Benedetti, 15 juillet, n° 158.

IMPRIMERIE NATIONALE.

craindre de se montrer trop fermement résolu à n'accepter que des arrangements compatibles avec les intérêts du pays.

M. de Bismarck m'a exprimé le vœu que nos négociations soient l'objet de la discrétion la plus absolue; je lui ai donné l'assurance qu'il pouvait y compter pour ce qui nous concerne.

3309. Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys.
(Particulière. Orig. Mémoires et Documents, Autriche, 67.)

Berlin, 6 août 1866.

Je rentrais de chez M. de Bismarck, quand le courrier venant de Paris m'a apporté votre dépêche datée de Vichy, 3 août. J'ai été frappé de la recommandation par laquelle elle se termine. Avec un caractère audacieux comme M. de Bismarck, on risque, je dirai même, on est certain de ne rien combiner ou on s'expose à subir sa manière de voir et de faire si on procède avec des ménagements excessifs. Vous verrez comment j'en ai agi[1]; je vous le raconte avec une entière franchise; si je ne me suis pas entièrement conformé à vos instructions, n'oubliez pas qu'au moment où je m'entretenais avec le Président du Conseil, je n'avais pas encore reçu votre dépêche.

En réponse au désir que je vous ai exprimé d'aller conférer avec vous, vous avez bien voulu m'autoriser à me rendre à Paris lorsque ma présence à Berlin ne serait plus utile à la conclusion de notre grosse affaire[2]. C'est précisément pour être fixé sur votre sentiment dans toutes les phases de cette affaire que j'avais demandé à partir; pour le moment donc je resterai à mon poste, où je vais être retenu d'ailleurs par les conférences que les États du Midi vont ouvrir à Berlin. Mais j'userai de la latitude que vous me laissez si, à un moment quelconque de nos négociations secrètes, il me paraît indispensable d'avoir une entrevue avec vous.

A propos des États du Midi, je m'attends à être assailli des sollicitations de leurs Représentants comme je l'ai été à Nikolsbourg. N'avez-vous aucune instruction particulière à me donner? Dois-je

[1] Cf. Benedetti, confidentielle, 5 août.

[2] Cf. Drouyn de Lhuys à Benedetti, télégramme, 4 août.

leur prêter mes bons offices, dans quelle mesure dois-je le faire, et en est-il, parmi ces États, auxquels l'Empereur porte un intérêt particulier?

3310. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Saxe, 142, n° 100.)

Dresde, 6 août 1866.
(Cabinet, 9 août.)

Le Comte de Hohenthal, qui n'a pu s'aboucher avec M. de Bismarck au quartier général prussien[1], vient de revenir à Dresde, d'où il a fait demander à Berlin s'il devait s'y rendre pour connaître les conditions spéciales que la Prusse s'est réservé d'imposer à la Saxe, le traité de Vienne entre le Gouvernement prussien et le Gouvernement autrichien n'ayant statué que sur l'intégrité territoriale de la Saxe[2]. On pense que dans la journée M. de Bismarck fera connaître sa réponse; le Ministre de Saxe à Berlin discutera les conditions qu'on lui soumettra, mais sans prendre aucun engagement. Quand il croira avoir le dernier mot du Ministre prussien, il reviendra à Dresde pour rendre compte de sa mission, et le Baron de Friesen, Ministre des Finances, membre de la Commission royale, prendra les ordres du Roi à Vienne, se rendra à son tour à Berlin pour apposer au nom de son Souverain sa signature à l'arrangement spécial entre la Saxe et la Prusse. On s'attend à des conditions fort dures de la part de cette Puissance, mais on n'a à ce sujet aucune information précise. Il est à croire que le Roi ne cédera pas sur la question de la représentation diplomatique, et que même le règlement de la question militaire présentera de grandes difficultés. La question des fortifications sera aussi une pierre sérieuse d'achoppement.

Ces jours-ci, l'autorité militaire prussienne a demandé à occuper tout l'arsenal militaire de Dresde, dont une partie seulement lui

(1) Cf. Forth-Rouen, 29 juillet, télégramme, et 1er août, télégramme, et n° 99.

(2) Il s'agit en réalité de l'article 5 des préliminaires de Nikolsbourg, que l'Empereur François-Joseph avait ratifiés à Vienne. (Cf. Gramont, télégramme, 29 juillet.)

avait été cédée, le reste servant aux approvisionnements faits par la municipalité en vue de satisfaire aux réquisitions de l'armée d'occupation. Le bourgmestre ayant fait observer qu'on pouvait peut-être surseoir à la cession demandée, par suite des négociations entamées pour la paix, on lui a laissé entendre qu'il se trompait s'il croyait que les établissements militaires en Saxe seraient jamais rendus aux Saxons. Il résulterait également d'une réponse du Roi de Prusse que la Saxe serait menacée d'une occupation prolongée. On se demanderait pourquoi l'armée saxonne, au lieu de se retirer en Bavière comme la chose avait été entendue entre le Gouvernement et le pays, était allée se joindre à l'armée autrichienne, et l'on rendrait le Baron de Beust responsable de cette mesure, fort regrettable aux yeux des Saxons. Ce n'est que dans les derniers jours, après avoir vainement cherché l'armée bavaroise et lorsque le Général Benedek eut fait porter au quartier général saxon les plus belles promesses et les plus belles garanties, que l'armée royale se décida à entrer en Bohême. Si cette armée revient peu prussienne, elle est encore bien moins autrichienne. Les soldats et les officiers imposent difficilement silence à leur dépit contre leurs alliés. Les Princes donnent l'exemple.

3311. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement, Italie, 365.)

Florence, 6 août 1866, 5h 3/4 soir.

Le Général Bariola s'est rendu hier à Cormone pour conclure l'armistice. L'officier général autrichien chargé de s'aboucher avec lui a posé pour condition première l'évacuation de la partie du Tyrol occupée par les troupes italiennes et de certains territoires également occupés par l'armée du Roi, près de l'Isonzo[1]. Le Général Bariola ayant observé que ses instructions ne lui permettaient pas de traiter sur ces bases, le Commissaire autrichien a déclaré que le commandant de la forteresse de Legnano attendrait jusqu'au 8 courant, à minuit, la réponse du Gouvernement italien.

[1] Cf. le télégramme de Victor-Emmanuel, 5 août, transmis par Pietri à Drouyn de Lhuys.

Il a ajouté que, dans le cas où cette réponse serait négative, les hostilités devraient recommencer le 10 au matin.

M. Visconti me charge de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement italien, ayant accepté la base de l'*uti possidetis* sur la proposition formelle de l'Empereur, a toujours pensé que la France, comme Puissance médiatrice, s'était chargée de faire accepter à Vienne l'arrangement provoqué et sanctionné par elle. Il croyait la chose faite depuis plusieurs jours.

Le Gouvernement du Roi prie Votre Excellence de vouloir bien agir immédiatement à Vienne pour amener le Gouvernement autrichien à admettre la base de l'*uti possidetis* militaire concerté avec l'Empereur et dont l'Italie ne croit pas pouvoir se départir [1].

On attendra ici que l'Autriche fasse connaître sa décision, soit directement, soit par l'intermédiaire de la France.

3312. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Italie, 365, n° 93.)

Florence, 6 août 1866.
(Cabinet, 9 août; Dir. pol., 11 août.)

[Le Baron de Malaret rappelle les informations qui ont fait l'objet de son télégramme de même date, 5h 3/4.]

J'ai trouvé M. le Ministre des Affaires étrangères très surpris et très ému de cet incident. Il m'a rappelé que la base de l'*uti possidetis* militaire avait été formellement proposée par l'Empereur, et que l'acceptation de l'Italie, dans les termes où elle a été formulée, avait été agréée et sanctionnée depuis par S. M. Impériale et par son Gouvernement. Il croit savoir que l'accord intervenu à cet égard entre le Gouvernement italien et la Puissance médiatrice a été notifié à Vienne en temps opportun, et ne s'explique pas comment le Gouvernement autrichien a pu se croire en droit de poser des conditions nouvelles et contraires aux arrangements convenus.

[1] Cf., outre le télégramme de Victor-Emmanuel mentionné ci-contre, le télégramme de Nigra à Drouyn de Lhuys du 6 août.

Dans son opinion, ces conditions sont inacceptables en elles-mêmes, et il espère que Votre Excellence voudra bien agir immédiatement à Vienne pour amener l'Autriche à s'en départir et à traiter de l'armistice sur la base de l'*uti possidetis* militaire[1].

M. le Ministre des Affaires étrangères ajoute que, dans la situation des choses, la ligne de conduite du Gouvernement du Roi est toute tracée. Il attendra que, à la suite des démarches qu'il prie Votre Excellence de vouloir bien faire à Vienne, le Gouvernement autrichien lui fasse connaître sa décision soit directement, soit par notre intermédiaire. Il se déclare prêt à conclure l'armistice sur la base de l'*uti possidetis*, tout en prenant ses mesures pour le cas où l'Autriche, exécutant la menace qui a été faite en son nom, croirait devoir recommencer la guerre à l'expiration de la suspension d'armes actuellement en vigueur, c'est-à-dire le 10 août.

Je suppose qu'il y a là de la part du Cabinet de Vienne une erreur ou un malentendu. Votre Excellence sait mieux que personne que les allégations de M. Visconti-Venosta sont exactes en ce qui touche les faits, et il me paraît difficile que le Gouvernement autrichien, mieux éclairé, n'accepte point, en dernière analyse, une combinaison dont le Gouvernement de l'Empereur a pris l'initiative. J'ai cherché à faire partager cette espérance à M. le Ministre des Affaires étrangères, et je crois y être parvenu jusqu'à un certain point.

Il m'a cependant observé que l'attitude évidemment peu conciliante de la Cour de Vienne n'était point de nature à seconder les efforts des amis de la paix en Italie, et j'ai compris qu'il comptait beaucoup sur la puissante influence du Gouvernement de l'Empereur pour aplanir non seulement les difficultés relatives à l'armistice, mais encore, et surtout, celles qui pourraient surgir dans le cours des négociations pour la paix définitive.

[1] Drouyn de Lhuys avait agi avant que le télégramme de Malaret ne fût arrivé à Paris. Cf. ses télégrammes à Gramont du 4 août, et du 6 août, midi, ce dernier expédié aussitôt après réception du télégramme de Nigra, 6 août, 10^{h} 5 matin.

3313. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 738.)

Londres, 6 août 1866, 4h 1/2 soir
(Reçu à 6h 3/4 soir.)

Lord Stanley incline à reconnaître l'importance générale de la déclaration que la Russie propose[1]. L'opportunité immédiate d'une pareille démarche lui semble toutefois contestable. Il consultera ses collègues dans la soirée et me fera connaître demain l'opinion du Cabinet.

Le Baron de Brunnow doit lui faire seulement cet après-midi la communication sur laquelle j'ai pressenti ses dispositions; il réservera vis-à-vis de lui, comme il l'a fait vis-à-vis de moi, le sentiment du Ministère.

3314. Le Baron Baude, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Orig. Angleterre, 738, n° 163.)

Londres, 6 août 1866.
(Cabinet, 8 août; Dir. pol., 11 août.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence des deux dépêches qu'elle a bien voulu adresser à M. le Prince de la Tour d'Auvergne, sous les nos 89 et 90[2]. Le Prince Gortchakoff a informé M. l'Ambassadeur de Russie qu'il considérait les trois conditions mises par le Cabinet de Londres à son adhésion à la proposition d'un Congrès comme de nature à rendre sa réunion impossible, et l'a invité à ne plus y insister[3]. Le Principal Secrétaire d'État de la Reine envisageant, de son côté, la question comme abandonnée, il

[1] Baude répond au télégramme que Drouyn de Lhuys avait adressé de Vichy à André, le 4 août, pour réexpédition à Londres.

[2] La dépêche n° 89 est celle du 3 août. Le n° 90 se rapporte à la circulaire de Drouyn de Lhuys du 2 août. Il semble d'ailleurs que cette dernière pièce ait été numérotée ainsi par erreur, car une autre dépêche de Baude du 27 août porte aussi ce même numéro.

[3] Cf. La Tour d'Auvergne, 31 juillet.

m'a été facile d'observer, sur ce sujet, la réserve que vous prescriviez à M. l'Ambassadeur[1].

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me donner communication, pour mon information personnelle, de la convention de paix entre la Prusse et l'Autriche signée à Nikolsbourg, le 26 juillet dernier[2]. J'en ai pris connaissance avec un vif intérêt, ainsi que des explications dont Votre Excellence a bien voulu l'accompagner sur le rôle de conciliation adopté par le Gouvernement de l'Empereur dans ces difficiles négociations, et sur l'influence salutaire qu'il a réussi à exercer sur plusieurs points importants. Suivant vos instructions, Monsieur le Ministre, je n'en ferai pas usage auprès du Cabinet de Londres; mais je ne manquerai pas, dès que ces stipulations seront connues, d'informer Votre Excellence de la manière dont elles seront appréciées par l'opinion publique et par le Gouvernement anglais.

(1) Cf. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne, télégramme, 1er août, et dépêche, 3 août.

(2) Cf. Drouyn de Lhuys, circulaire, 2 août.

APPENDICE.

PRÉLIMINAIRES DE PAIX ENTRE LA PRUSSE ET L'AUTRICHE

SIGNÉS A NIKOLSBOURG LE 26 JUILLET 1866.

LL. MM. l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, animés du désir de rendre à leurs pays les bienfaits de la paix, ont à cet effet, et dans le but de fixer les préliminaires de paix, nommé Plénipotentiaires, à savoir :

[Suit l'énumération des Plénipotentiaires, avec leurs titres.]

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des points fondamentaux suivants comme base de la paix à conclure :

Article premier. L'intégrité de la Monarchie autrichienne, sauf le Royaume lombard-vénitien, sera maintenue. Le Roi de Prusse s'engage à retirer ses troupes des territoires autrichiens occupés par elles dès que la paix sera conclue, sous réserve des arrangements à prendre dans l'Acte final de paix au sujet d'une garantie pour le payement des frais de guerre.

Art. 2. L'Empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et donne son consentement à une nouvelle organisation de l'Allemagne, dont l'Autriche ne fera pas partie. De même, Sa Majesté promet de reconnaître l'Union plus étroite que le Roi de Prusse constituera au nord de la ligne du Mein, et de consentir à ce que les États allemands situés au sud de cette ligne forment entre eux une Union, dont les liens nationaux avec l'Union du Nord seront librement réglés par une entente commune.

Art. 3. L'Empereur d'Autriche transfère au Roi de Prusse tous les droits acquis sur les Duchés de Holstein et de Sleswig par la paix de Vienne du 30 octobre 1864. Il demeure entendu que les populations

des districts du nord du Sleswig seront cédées au Danemark si, par un vote libre, elles énoncent le vœu d'être réunies à ce Royaume.

Art. 4. L'Empereur d'Autriche s'engage à payer au Roi de Prusse, comme remboursement d'une partie des frais de la guerre, la somme de quarante millions de thalers; de cette somme il sera déduit le montant des frais de guerre qui sont dus à l'Empereur, d'après l'article de ladite paix de Vienne du 30 octobre 1864, par les Duchés de Sleswig-Holstein, et qui sont évalués à quinze millions de thalers; de même il sera déduit, comme équivalent des approvisionnements dont les armées prussiennes se pourvoiront dans les territoires occupés jusqu'à la conclusion de la paix, la somme de cinq millions, de manière qu'il reste à payer la somme de vingt millions de thalers.

Art. 5. Pour donner suite au désir exprimé par l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse se déclare prêt à maintenir, à l'occasion des changements de territoire qui s'effectueront en Allemagne, les limites actuelles du Royaume de Saxe, en se réservant de régler la contribution de la Saxe aux frais de la guerre et la position future de ce Royaume dans l'Union du Nord par un traité de paix particulier avec le Roi de Saxe.

Par contre, l'Empereur d'Autriche s'engage à reconnaître les nouveaux arrangements que la Prusse effectuera dans le Nord de l'Allemagne, y compris les changements territoriaux.

Art. 6. Le Roi de Prusse s'engage à obtenir l'assentiment de son allié le Roi d'Italie aux préliminaires de la paix et à la paix à conclure sur ces bases, dès que le Royaume lombard-vénitien sera mis à la disposition du Roi d'Italie, par déclaration de l'Empereur des Français.

Art. 7. Les ratifications de la présente Convention seront échangées à Nikolsbourg dans le délai de deux jours au plus.

Art. 8. Immédiatement après l'échange des ratifications, Leurs Majestés nommeront des Plénipotentiaires, qui se réuniront sur un point à fixer ultérieurement, pour négocier la paix sur les bases présentes et en traiter les conditions en détail.

Art. 9. A cet effet, les Hautes Puissances contractantes concluront, après la signature de ces préliminaires, un armistice pour les forces de la Prusse, d'une part, et les forces autrichiennes, d'autre part; les clauses militaires en seront réglées immédiatement. Cet armistice com-

mence le 2 août, et la suspension d'hostilités en vigueur actuellement sera prolongée jusqu'à ce terme. L'armistice sera conclu en même temps ici avec la Bavière, et le Lieutenant général Baron de Manteuffel sera chargé de conclure un armistice avec le Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade et la Hesse grand-ducale, à commencer le 2 août, sur la base de l'*uti possidetis* militaire, dès que lesdits États l'auront demandé.

En foi de quoi, etc., etc.

Fait à Nikolsbourg, le 26 juillet 1866.

(L. S.) Signé : Bismarck.
Károlyi.
Brenner.

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1]

André (Jean-Marie-Armand, baron d'), né le 5 novembre 1804.

Attaché à Berlin, juin 1828; 3e secrétaire à Rio-de-Janeiro, 14 janvier 1831; à Saint-Pétersbourg (intérimaire), 9 juin 1831; (titulaire), 10 juin 1832; 2e secrétaire (intérimaire), 13 décembre 1833; (titulaire), 14 juillet 1834; chargé d'affaires, du 25 juillet 1842 à mai 1844; 1er secrétaire à Turin, 16 février 1844; en disponibilité, 6 mai 1848; directeur du Cabinet du Ministre, 23 décembre 1848; ministre plénipotentiaire à Dresde, 31 mai 1849; à La Haye, 20 février 1851; en disponibilité, 7 décembre 1859; directeur du Cabinet du Ministre, 15 octobre 1862; à la retraite, 28 octobre 1866.

Bourqueney (Jean-Félix-Edmond de), né au Havre le 19 septembre 1822.

Attaché libre à Constantinople, 12 novembre 1841; payé, 30 décembre 1847; révoqué, 7 mars 1848; agent diplomatique à Constantinople, 8 juin 1848; 2e secrétaire de légation, 17 février 1852; 1er secrétaire à Dresde, 3 mai 1855; à Lisbonne, 30 avril 1856; 2e secrétaire d'ambassade, 30 août 1856; à Carlsruhe, 14 novembre 1856; à La Haye, 10 décembre 1859; à Carlsruhe, 7 août 1860; 1er secrétaire, 15 janvier 1862; à Francfort, 29 janvier 1862; consul de 1re classe à L'Assomption, 31 décembre 1867; à Charleston, 2 juillet 1870; à Cagliari, 16 mars 1872; admis à la retraite, 14 janvier 1873.

Courcel (Alphonse, baron de), né le 30 juillet 1835, mort en juin 1919.

Attaché à la Direction politique, 6 juin 1859; à Bruxelles, 9 juin 1859; à Saint-Pétersbourg, 11 avril 1861; attaché payé au Cabinet, 16 octobre 1862; secrétaire de 2e classe, 27 décembre 1865;

(1) Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les dix premiers volumes, se reporter aux Notices publiées à la fin de ces volumes.

de 1re classe, 7 août 1869; sous-directeur à la Direction politique, 31 octobre 1869; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 10 février 1877; directeur des Affaires politiques, 23 janvier 1880; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 17 février 1880; directeur des Affaires politiques et des Archives, 18 septembre 1880; ambassadeur à Berlin, 27 décembre 1881; en disponibilité, 8 septembre 1886; admis à la retraite, 15 décembre 1898.

Dervieu (André-Ferdinand), né le 18 avril 1825; mort le 19 novembre 1890.

Aspirant diplomatique, attaché à Londres, 5 mai 1848; secrétaire de légation à Mexico, 3 juillet 1852; consul de 2e classe à Stettin, 3 septembre 1854; consul de 1re classe, 22 juillet 1862; à Leipzig, 30 septembre 1862; consul général, 13 décembre 1866; consul général à Hambourg, 31 août 1871; ministre plénipotentiaire de 2e classe, 30 mars 1880; admis à la retraite, 4 octobre 1880.

Frézals-Bourfaud (Antoine-Marie-Edmond de), né le 6 octobre 1822.

Attaché aux archives des Affaires étrangères, mai 1846; à la division politique, mars 1848; à la mission du baron Gros en Grèce, 13 février 1850; à la division politique, 1851; secrétaire de légation à Stockholm, 15 janvier 1854; 2e secrétaire, du 30 août 1856, maintenu à Stockholm, 13 septembre 1856; 1er secrétaire à La Haye, 14 mars 1857; à la disposition, 10 décembre 1859; à Berne, 22 octobre 1862; 1er secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, 20 octobre 1864; à Florence, 16 décembre 1866; ministre plénipotentiaire et admis à la disponibilité, 15 mai 1867.

Hell (Charles-Joseph-Chrétien de), né à Brest le 12 juin 1831.

Attaché à Rome, 12 juin 1850; à Berlin, 28 juillet 1853; attaché payé à Cassel, 30 avril 1856; 3e secrétaire, 30 août 1856; à Vienne, 24 juin 1857; à Washington, 18 juin 1859; 2e secrétaire, 4 août 1860; à Berlin, 20 mars 1863; 1er secrétaire, 23 mars 1867; à Berne, 29 mars 1867; consul général à Francfort, 27 juillet 1868; ministre plénipotentiaire, admis à la retraite, 8 novembre 1887.

Mahon de Monaghan (Ambroise-Eugène-Ferdinand) né à Paris le 24 janvier 1821.

Attaché à Florence, 26 avril 1848; chancelier de 1re classe à Amsterdam, 19 décembre 1849, confirmé le 27 mars 1850; à Liverpool,

26 janvier 1855; agent consulaire à Cardiff, 4 février 1857; vice-consul à Eich (Grand-Duché de Luxembourg), 16 juillet 1860; consul honoraire, vice-consul à Bologne, 3 février 1869; en disponibilité, 16 mars 1872; vice-consul à Brindisi, 4 juin 1876; consul de 2e classe à Mogador, 27 décembre 1879; à la retraite, 23 janvier 1882; consul honoraire de 1re classe, 31 mars 1882.

Turgot (Louis-Félix-Etienne, marquis), né à Bons (Calvados) le 26 septembre 1796; mort à Versailles le 1er octobre 1866.

Ancien pair de France (1832). Ministre des Affaires étrangères, 26 octobre 1851-28 juillet 1852; sénateur, 29 juillet 1852; ambassadeur à Madrid, 12 mars 1853; à Berne, 24 août 1858.

Vaux (Albert-Edmond, baron de), né le 30 octobre 1831.

Surnuméraire à la Direction des Consulats, 15 novembre 1850; attaché à la Chancellerie de Turin, 5 avril 1856; vice-consul à Modène, 30 juin 1860; à Bologne, 6 décembre 1862; consul de 2e classe à Richmond, 24 juillet 1867; à Moscou, 21 décembre 1867; à Dantzig, 3 février 1869; à Valence, 5 juin 1869; à Livourne, 27 décembre 1869; consul de 1re classe, 1er avril 1875; à Genève, 30 octobre 1877; à Venise, 25 février 1880; à Florence, 20 avril 1880; consul général à Pesth, 2 décembre 1880; à Gênes, 29 juin 1882; en disponibilité, 5 septembre 1891; admis à la retraite, 15 février 1893.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS[1].

Beaulieu (Napoléon-Alcindor, baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique près la Confédération germanique, accrédité le 9 septembre 1858; également accrédité près la ville libre de Francfort, à Stuttgart (29 octobre 1858), à Carlsruhe (4 novembre 1858), à Cassel (22 février 1859), à Darmstadt (10 mars 1859), à Munich (12 avril 1859), et à Wiesbaden.

Björnstierna (Le major-général Oscar-Magnus de)[2], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège à Saint-Pétersbourg, accrédité le 24 janvier 1866[3].

Catargi (Lascar), président du Conseil et ministre de l'Intérieur des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, du 22 mai au 27 juillet 1866.

Disraeli (Le très-honorable Benjamin), membre du Cabinet Derby, chancelier de l'Échiquier (Royaume-Uni), depuis le 6 juillet 1866.

Du Jardin (Aldephonse, baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à La Haye, accrédité le 30 juin 1858.

Falkenstein (Jean-Paul, baron de), ministre d'État, du Culte et de l'Instruction publique du Royaume de Saxe, depuis 1853.

Freydorf (Rodolphe de), ministre de la maison du Grand-Duc de Bade et des Affaires étrangères, depuis le 27 juillet 1866.

Gericke de Herwynen (Le baron L.), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Bruxelles, accrédité le 7 mars 1852.

[1] Pour les Ministres d'État et Agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les dix premiers volumes, se reporter aux notices publiées à la fin de ces volumes.

[2] Cf. t. II.

[3] En remplacement du baron de Wedel-Jarlsberg (cf. t. Ier), qui avait demandé sa mise à la retraite en octobre 1865.

Ghika (Jon)[1], président du Conseil et ministre de l'Intérieur des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, depuis le 27 juillet 1866.

Jolly (Le Dr Jules), ministre de l'Intérieur du Grand-Duché de Bade, depuis le 27 juillet 1866, chargé en même temps de la direction du ministère de la Justice.

Mathy (Charles), ministre du Commerce du Grand-Duché de Bade, depuis 1864 jusqu'au début de juillet 1866; président du Ministère d'État et ministre des Finances, depuis le 27 juillet 1866, chargé en même temps de la direction du ministère du Commerce.

Milbanque Huskisson (Sir John Ralph), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne à La Haye, accrédité le 20 décembre 1862.

Olimart (G. d'), secrétaire du roi-grand-duc pour les affaires du Grand-Duché de Luxembourg (en résidence à La Haye).

Pergler de Perglas (Maximilien-Joseph, baron), chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière à Saint-Pétersbourg, accrédité le 13 novembre 1860; également accrédité à Stockholm, le 4 juillet 1860.

Petrovic (Milivoj), ministre de la Guerre et des Travaux publics de la principauté de Serbie, depuis avril 1862.

Spitzemberg (Charles, Baron de), chambellan et conseiller intime de Légation, chargé d'affaires puis ministre de Wurtemberg à Berne, accrédité en octobre 1865.

Steffens (Le baron de), conseiller de légation, secrétaire de la légation de Prusse à Constantinople.

Stirbey (Georges), ministre des Affaires étrangères des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie, depuis le 27 juillet 1866.

Wachtmeister (Le comte Charles)[2], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège à Copenhague, accrédité le 17 janvier 1866[3].

Wæchter (Auguste, baron de), chambellan et conseiller d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à Paris, accrédité le 8 décembre 1855.

(1) Cf. t. VII. — Ghika succédait à Catargi. Cf. ci-dessus.
(2) Cf. t. Ier.
(3) En remplacement de M. de Björnstierna. Cf. ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES.

JUILLET 1866. (*FIN.*)

Pages.

11 JUILLET.

12 JUILLET.

IMPRIMERIE NATIONALE.

15 JUILLET.

16 JUILLET.

17 JUILLET.

19 JUILLET.

20 JUILLET.

21 JUILLET.

22 JUILLET.

23 JUILLET.

25 JUILLET.

26 JUILLET.

27 JUILLET.

28 JUILLET.

30 JUILLET.

31 JUILLET.

AOÛT 1866.

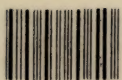
1er AOÛT.

2 AOÛT.

3 AOÛT.

4 AOÛT.

IMPRIMERIE NATIONALE.





U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 05 13 10 6